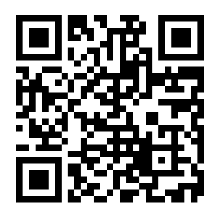
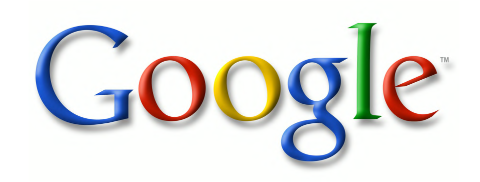
This is a reproduction of a library book that was digitized by Google as part of an ongoing effort to preserve the information in books and make it universally accessible.





http://books.google.com



A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.
+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.
+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.
+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`



Bulletins et mémoires

Société archéologique et historique de la Charente

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

224928

BULLETIN

ET

MÉMOIRES

DE LA

SOCIÉTÉ ARCHÉOLOGIQUE

ET HISTORIQUE

DE LA CHARENTE

ANNÉE 1900

SIXIÈME SÉRIE — TOME X



A ANGOULÊME

CHEZ E. CONSTANTIN

Libraire de la Société archéologique et historique de la Charente

RUE DU MARCHÉ, N° 9

MCMI

Digitized by Google

Digitized by Google

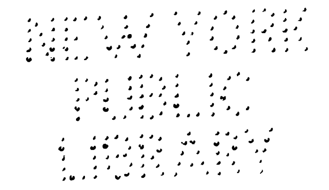
Digitized by Google

BULLETIN ET MÉMOIRES

DE LA

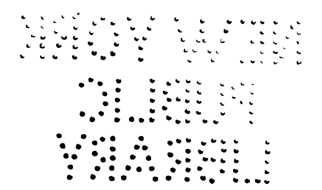
SOCIÉTÉ ARCHÉOLOGIQUE ET HISTORIQUE

DE LA CHARENTE


NEW YORK
PUBLIC
LIBRARY

Digitized by Google

Angoulême, Imprimerie Charentaise de G. Chasseignac,
rempart Desaix, 26.



Digitized by Google

BULLETIN

ET

MÉMOIRES

DE LA

SOCIÉTÉ ARCHÉOLOGIQUE
ET HISTORIQUE
DE LA CHARENTE

ANNÉE 1900

SIXIÈME SÉRIE — TOME X



A ANGOULÊME

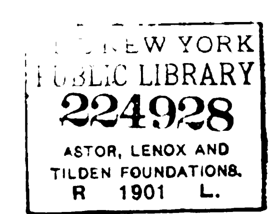
CHEZ E. CONSTANTIN

Libraire de la Société archéologique et historique de la Charente

RUE DU MARCHÉ, N° 9

MCMI

Digitized by Google

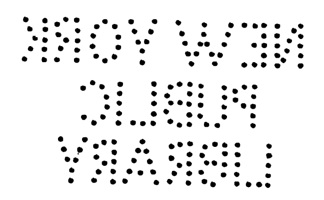

NEW YORK
PUBLIC LIBRARY
224928
ASTOR, LENOX AND
TILDEN FOUNDATIONS.
R 1901 L.



La Société n'accepte en aucune manière la solidarité des opinions émises dans les travaux insérés au *Bulletin*.

(Article 21 du Règlement.)





Digitized by Google

AVANT-PROPOS

ÉTAT

DE LA SOCIÉTÉ ARCHÉOLOGIQUE ET HISTORIQUE

DE LA CHARENTE

AU 31 DÉCEMBRE 1900

BUREAU

MM.

Président. — D. Touzaud.

Vice-Président. — J. George.

Secrétaire. — J. Baillet.

Secrétaire adjoint. — M. J. Machet de la Martinière.

Trésorier. — F.-G. Bastier.

Conservateur du Musée. — Émile Biais.

Conservateur adjoint et Bibliothécaire. — P. Mourrier.

Digitized by Google

ÉTAT DES PRÉCÉDENTS BUREAUX
DE LA SOCIÉTÉ.

PRÉSIDENTS.

22 août 1844 — 22 décembre 1861... Ch. de Chancel, ✻.
8 janvier 1862 — 2 octobre 1868... Ernest Gellibert des Seguins, ✻, O. I.
16 décembre 1868 — 11 août 1877.. Gustave Babinet de Rencogne
12 décembre 1877 — 10 décembre 1879... J. Castaigne, O. A.
10 décembre 1879 — 14 décembre 1881... A.-F. Lièvre, ✻, O. I.
14 décembre 1881 — 12 décembre 1883... Paul de Fleury.
12 décembre 1883 — 9 décembre 1885... G. Chauvet, O. I.
9 décembre 1885 — 8 décembre 1886... A.-F. Lièvre, ✻, O. I.
8 décembre 1886 — 10 décembre 1890... Paul de Fleury.
10 décembre 1890 — 12 décembre 1894... Daniel Touzaud.
12 décembre 1894 — 9 décembre 1896... G. Chauvet, O. I.
9 décembre 1896 — 13 décembre 1899... Paul de Fleury.
13 décembre 1899 — .... Daniel Touzaud.

VICE-PRÉSIDENTS.

22 août 1844..... — 13 août 1853........ Jean-Claude-Zadig Rivaud, ✻.
7 janvier 1859 — 8 janvier 1862... François Marvaud.
8 janvier 1862 — 14 décembre 1864... Eusèbe Castaigne.
14 décembre 1864 — 18 décembre 1867... Claude Gigon.
18 décembre 1867 — 29 décembre 1874... Amédée Callandreau
17 février 1875 — 12 décembre 1877... Joseph Castaigne.
12 décembre 1877 — 10 décembre 1879... A.-F. Lièvre, ✻, O. I.
10 décembre 1879 — 14 décembre 1881... Paul de Fleury.
14 décembre 1881 — 12 décembre 1883... G. Chauvet, O. I.
12 décembre 1883 — 9 décembre 1885... Joseph Castaigne.
9 décembre 1885 — 8 décembre 1886... Paul de Fleury.
8 décembre 1886 — 12 décembre 1888... Daniel Touzaud.
12 décembre 1888 — 10 décembre 1890... Georges Malard, O. I.
10 décembre 1890 — 14 décembre 1892... G. Chauvet, O. I.
14 décembre 1892 — 12 décembre 1894... Boissonnade, O. I.
12 décembre 1894 — 9 décembre 1896... Paul de Fleury.
9 décembre 1896 — 8 décembre 1897... Georges Malard, O. I.
8 décembre 1897 — 13 décembre 1899... Daniel Touzaud.
13 décembre 1899 — .... Jean George.

Digitized by Google

PRESIDENTS HONORAIRES.

12 janvier 1887 — 1898............... A.-F. Lièvre, ✻, O. I.
14 février 1900 — .... Paul de Fleury.

VICE-PRÉSIDENT HONORAIRE.

14 décembre 1864 — 26 novembre 1866... Eusèbe Castaigne.

SECRÉTAIRES.

22 août 1844 — 7 janvier 1859... Eusèbe Castaigne.
7 janvier 1859 — 5 novembre 1862... Edmond Sénemaud.
28 janvier 1863 — 16 décembre 1868... Gustave Babinet de Rencogne.
16 décembre 1868 — 8 novembre 1871... A. Trémeau de Rochebrune.
13 décembre 1871 — 11 décembre 1872... Eugène Carissan.
8 janvier 1873 — 13 octobre 1874... L'abbé Jules Denise.
22 décembre 1874 — 12 décembre 1877... A.-F. Lièvre, ✻ O. I.
12 décembre 1877 — 10 décembre 1884... Abel Sazerac de Forge.
10 décembre 1884 — 10 juin 1885... Puymoyen.
9 décembre 1885 — 12 décembre 1894... Warisse, O. A.
12 décembre 1894 — 13 décembre 1899... Jean George.
13 décembre 1899 — .... Jules Baillet.

SECRÉTAIRES ADJOINTS.

22 août 1844 — décembre 1858... Paul Sazerac de Forge.
Décembre 1858 — 8 août 1860... Alexis de Jussieu.
5 décembre 1860 — 14 décembre 1864. . Claude Gigon.
14 décembre 1864 — 4 février 1867... Henri Léridon.
18 décembre 1867 — 16 décembre 1868... A. Trémeau de Rochebrune.
16 décembre 1868 — 12 décembre 1877... Émile Biais.
12 décembre 1877 — 13 novembre 1878... Adolphe Pichon.
11 décembre 1878 — 14 décembre 1881. . G. Chauvet, O. I.
14 décembre 1881 — 13 décembre 1882... Sardou.
13 décembre 1882 — 10 décembre 1884... Émile Puymoyen.
10 décembre 1884 — 9 décembre 1885... A. Warisse, O. A.
9 décembre 1885 — 12 décembre 1888... G. Malard, O. I.
12 décembre 1888 — 12 décembre 1894... Henri Deserces.
12 décembre 1894 — 8 janvier 1896... Léon Triou.
12 février 1896 — 8 décembre 1897... Maurice Mouchère.
8 décembre 1897 — 12 décembre 1900... M. d'Auteville.
12 décembre 1900 — .... J. M. de la Martinière.

Digitized by Google

TRÉSORIERS.

22 août 1844 — 29 décembre 1853... Alexis Callaud.
Mars 1854 — 4 février 1867... Adhémar Sazerac de Forge.
18 décembre 1867 — 17 mars 1874... Georges Mathé-Dumaine.

Une commission, composée de MM. Briand, du Maroussem et Joseph Castaigne, a administré les finances de la Société depuis le 22 avril 1874 jusqu'au 23 décembre même année.

23 décembre 1874 — 9 décembre 1896... Jules Callaud.
9 décembre 1896 — .... F.-G. Bastier.

TRÉSORIER HONORAIRE.

10 février 1897 — .... Jules Callaud.

CONSERVATEURS DU MUSÉE ET BIBLIOTHÉCAIRES.

22 août 1844 — 20 mai 1856........ John Bolle.
Janvier 1857 — 14 novembre 1864... Trémeau de Rochebrune père.
14 novembre 1864 — 26 novembre 1866... Eusèbe Castaigne.
17 décembre 1866 — 12 décembre 1877... Joseph Castaigne.
12 décembre 1877 — .... Émile Biais, O. I.

CONSERVATEURS ADJOINTS DU MUSÉE ET BIBLIOTHÉCAIRES.

2 août 1844 — janvier 1857... Trémeau de Rochebrune père.

Il n'y a pas eu de conservateur adjoint depuis 1857 jusqu'en 1866.

17 décembre 1866 — 31 décembre 1874... Frédéric de Chergé.
14 avril 1875 — 14 décembre 1881... V. Sauquet.
14 décembre 1881 — 10 décembre 1884... A. Warisse, O. A.
10 décembre 1884 — 11 décembre 1895... Albert Cochot, O. A.
11 décembre 1895 — 9 décembre 1896... Maurice d'Auteville.
9 décembre 1896 — .... Paul Mourrier.



MEMBRES DE LA SOCIÉTÉ

I. — MEMBRES HONORAIRES.

MM.

Le Ministre de l'instruction publique.
Le Ministre de l'intérieur.
L'Inspecteur des monuments historiques de France.
Le Secrétaire perpétuel de l'Académie des inscriptions et belles-lettres.
} En vertu de l'article 5 du réglement.

1865. (*) Delisle (Léopold), C. ✻, O. I., membre de l'Académie des inscriptions et belles-lettres, administrateur général directeur de la Bibliothèque nationale, 8, rue Neuve-des-Petits-Champs, à Paris.

1890. Castaigne (Joseph), O. A., ancien président du tribunal de commerce, à Fromonger, sous Angoulême.

1890. Ouvaroff (la comtesse), née princesse Scherbatoff, président de la Société impériale archéologique de Moscou, à Moscou.

1891. Lasteyrie (comte Robert de), membre de l'Institut, rue du Pré-aux-Clercs, 10 *bis*, à Paris.

II. — MEMBRES TITULAIRES.

MM.

Le Préfet de la Charente.
L'Évêque d'Angoulême.
Le Maire de la ville d'Angoulême. (**)
Le Président du Consistoire de l'Église réformée.
L'Architecte diocésain.
} En vertu de l'article 4 du réglement.

1876. (*) Archambaud (Daniel), négociant, à Châteauneuf (Charente).

1889. Arnous (Louis-Eugène), député de la Charente, 56, avenue Montaigne, à Paris.

1869. Augeraud (l'abbé), O. I., aumônier du lycée, à Angoulême.

1886. Auteville (Maurice d'), ancien secrétaire-adjoint de la Société, 41, rue Louis-Desbrandes, à Angoulême.

(**) Un volume est déposé chaque année à la Bibliothèque de la ville d'Angoulême.

(*) Les dates placées en avant des noms des sociétaires indiquent l'année de leur admission.

Digitized by Google

MM.

1877. Babinet de Rencogne (Pierre), 47, rue du Minage, à Angoulême.

1896. Baillé (frère Laurentinus), directeur du pensionnat de Saint-Joseph, 26, rue Froide, à Angoulême.

1897. Baillet (Jules), agrégé de lettres, professeur de rhétorique au lycée, secrétaire de la Société, 47, rue du Minage, à Angoulême.

1897. Barbaud (Georges-Raymond), O. A., architecte, 28, rempart Desaix, à Angoulême.

1889. Bastide (Paul de La), ✻, ancien conseiller général de la Charente, au château de Pressac, commune de Saint-Quentin de Chabanais (Charente).

1890. Bastier (François-Gustave), ancien notaire, trésorier de la Société, 6, rue du Petit-Saint-Cybard, à Angoulême.

1890. Bermond (Alexandre), négociant, boulevard Caudéran, à Bordeaux (Gironde).

1863. Biais (Émile), O. I., archiviste et bibliothécaire de la ville, conservateur du Musée de la Société, 34, rempart de l'Est, à Angoulême.

1897. Blanc (Armand), pharmacien, rue de Périgueux, à Angoulême.

1887. Blanchet (l'abbé J.-P.-G.), chanoine honoraire, supérieur honoraire de l'École Saint-Paul, ancien archiprêtre de Barbezieux, aumônier de la Providence.

1891. Boilevin (Abel), 29, rue du Minage, à Angoulême.

1887. Boiteau (Léonce), négociant, 25, place de la Commune, à Angoulême.

1889. Bonhomme de Montégut (Henri), ancien magistrat, au château des Ombrais, par La Rochefoucauld (Charente).

1889. Bourdier (l'abbé), curé-doyen de Saint-Jacques de L'Houmeau, à Angoulême.

1878. Bourdin (Marcel), avocat, 41, rue d'Iéna, à Angoulême.

1879. Bourdin (Henri), greffier en chef du tribunal civil, 10, rue de la Préfecture, à Angoulême.

1867. Bremond d'Ars (le comte Anatole de), ✻, Chevalier de Malte et de Saint-Sylvestre, conseiller général du Finistère, ancien président de la Société archéologique de la Loire-Inférieure, associé correspondant de la Société des Antiquaires de France, au château de La Porte-Neuve, par Riec (Finistère).

Digitized by Google

MM.

1890. Buirette de Verrières (Maximilien), à Chartres (Eure-et-Loir).

1893. Cagnion (Adolphe), négociant, conseiller général de la Charente, à Blanzac (Charente).

1887. Callandreau (Amédée), notaire, 45, boulevard Denfert-Rochereau, à Cognac.

1867. Callaud (Jules), trésorier honoraire de la Société, 6, place de la Gendarmerie, à Angoulême.

1896. Callaud (Georges), rue du Boulet rouge, aux Sables-d'Olonne.

1879. Chassbignac (Georges), 28, rue d'Iéna, à Angoulême.

1898. Chaumet (l'abbé), supérieur du Petit Séminaire de Richemont, à Richemont (Charente).

1897, Chauvenet (le général de division Antoine-Maurice de), C. ✠, commandant la 23e division à Angoulême.

1869. Chauvet (Gustave), O. I., lauréat de l'Institut, correspondant du Ministère de l'Instruction publique pour les travaux historiques et scientifiques, ancien président de la Société, notaire, à Ruffec.

1890. Chergé (Ferdinand de), à La Fayolle, par Nanteuil-en-Vallée (Charente).

1896. Chevrou (Gaston), banquier, conseiller d'arrondissement, à Barbezieux.

1882. Cochot (Albert), O. A, architecte de la ville d'Angoulême, ancien bibliothécaire de la Société, 75, rempart du Nord, à Angoulême.

1897. Constantin (Eugène), libraire, 9, rue du Marché, à Angoulême.

1883. Coquemard (Louis), imprimeur, rue de la Fontaine-du-Lizier, à Angoulême.

1888. Courivault de La Vilatte (l'abbé), vicaire général de l'Évêché, 109, rue de Beaulieu, à Angoulême.

1899. Davias (Jean-Daniel), négociant, rue d'Angoulême, à Jarnac (Charente).

1869. Débouchaud (Alexandre), docteur en droit, conseiller d'arrondissement, à Pombreton, par Nersac (Charente).

1877. Débouchaud (Georges), négociant, à Pombreton, par Nersac (Charente).

1899. Decaudin-Labesse (Édouard), homme de lettres, à Luzillé (Indre-et-Loire).

Digitized by Google

MM.

1893. Delalande (Louis), docteur en droit, ancien magistrat, 8, rue de Constantinople, à Paris.

1868. Delamain (Philippe), O. I., négociant, à Jarnac (Charente).

1877. Delamain (Louis), ✱, négociant, à Jarnac (Charente).

1883. Delavergne (François), notaire, à Aigre (Charente).

1897. Déroulède (Paul), ✱, homme de lettres, député et conseiller général de la Charente, à Langély, commune de Gurat, (Charente).

1886. Deserces (Henri), avoué, docteur en droit, ancien secrétaire-adjoint de la Société, 14, rue de l'Évêché, à Angoulême.

1890. Desjoncherets (Jules), 51, rue Basse-de-l'Hémicycle, à Angoulême.

1889. Desmiers de Chenon (comte Eugène), au château de Chenon, par Aunac (Charente).

1890. Desmiers de Chenon (marquis René), château du Terrier, commune d'Allouis, par Mehun-sur-Yèvre (Cher).

1888. Dufourneau (Alexandre), constructeur-mécanicien, rue de La Rochefoucauld, à Angoulême.

1897. Dujardin (Pierre Félix), O. A., ingénieur des arts et manufactures.

1888. Durandeau (Georges), banquier, 31, rue de l'Arsenal, à Angoulême.

1893. Durandeau (Jules), directeur de la maison Léonide Lacroix fils, 83, rue de Beaulieu, à Angoulême.

1886. Favraud, (A.), O. A., inspecteur primaire en retraite, 94, rue de Périgueux, à Angoulême.

1897. Fayolle-Lussac, avocat, 41, rue des Trois-Fours, à Angoulême.

1890. Feuillet (l'abbé François), curé de Saint-Genis d'Hiersac (Charente).

1877. Fleury (Paul de), ancien archiviste de la Charente, lauréat de l'Institut, correspondant du Ministère de l'Instruction publique pour les travaux historiques, président honoraire de la Société, à l'Isle-Jourdain (Vienne).

1887. Fourgeaud (l'abbé Louis), curé-doyen de Saint-Amant-de-Boixe (Charente).

1879. Fragonard (Paul), négociant, à Cognac.

1890. Furaud (Ludovic), avocat, 27, place de la Commune, à Angoulême.

Digitized by Google

MM.

1888. Gautier (Étienne), à Germeville, commune d'Oradour d'Aigre (Charente).

1869. Gellibert des Seguins (Étienne), ancien député, membre du Conseil général de la Charente, à Champrose, commune de Saint-Laurent-de-Belzagot, par Montmoreau (Charente).

1887. George (Jean), docteur en droit, lauréat de l'Institut, receveur municipal, vice-président de la Société, 44, rue de Montmoreau, à Angoulême.

1893. Gignat (Émile), négociant au Pontouvre (Charente).

1887. Gigou (Adrien de), au château de Nanteuil, par Dignac (Charente).

1899. Grand Séminaire d'Angoulême (Le), à Angoulême.

1891. Guérin-Boutaud, notaire, 2, rue de la Gendarmerie, à Angoulême.

1899. Guillaud, (J.-A.), professeur à la Faculté de médecine de Bordeaux, conseiller général de la Charente-Inférieure, 77, avenue Gambetta, à Saintes.

1880. Guimberteau (Léonce), ancien magistrat, à La Dourville, près Blanzac (Charente).

1897. Guy (l'abbé Jean-Baptiste), chanoine, secrétaire général de l'évêché, 16, rue Vauban, à Angoulême.

1889. Hémery (Pol d'), conseiller général, à Bioussac (Charente).

1890. Hériard (Maurice), 19, rue d'Iéna, à Angoulême.

1869. Hine (Frank), négociant, à Jarnac (Charente).

1889. Horric de La Motte-Saint-Genis (marquis Anatole), ✱, docteur en droit, château de Goursac, par Chasseneuil (Charente).

1888. Huet (l'abbé Eugène), missionnaire apostolique, curé d'Esse (Charente).

1879. Jarnac-Gardépée (Maurice de), propriétaire, à Cognac.

1886. Javanaud (F.), lithographe, 64, avenue Gambetta, à Angoulême.

1892. Jeansoulin (Ulysse), ancien négociant, 10, rampe des Bezines, à Angoulême.

1897. Laboisne (Hector), architecte, rue du Théâtre, à Angoulême.

1887. Labrousse (l'abbé), curé de Saint-Ausone, 4, rue de l'Église Saint-Ausone, à Angoulême.

1867. Lacroix (Paul de), O. A. propriétaire, bibliothécaire de la ville de Cognac.

Digitized by Google

MM.

1898. Laffay (l'abbé), vicaire, à Saint-Barthélemy de Confolens, à Confolens.

1876. Lafitte (Hilaire), au château de Chalais, à Chalais (Charente).

1889. Lajeunie (François), conseiller général, à Saint-Quentin de Chalais (Charente).

1891. Lameth (comte Alfred de), au château de Londigny, près Ruffec.

1886. Laporte, ✻, négociant, sénateur de la Charente, maire de Jarnac, à Jarnac (Charente).

1891. Laroche-Joubert (Edgard), député, conseiller général, manufacturier, 5, place du Parc, à Angoulême.

1898. Leblanc (Pierre-Désir), constructeur-chaudronnier, 195, rue de Bordeaux, à Angoulême.

1878. Lecler (le docteur Alfred), O. I., médecin, à Rouillac (Charente).

1887. Legrand (l'abbé), curé de Bouteville (Charente).

1890. Léridon (Georges), propriétaire, pavillon Port-Neuf, à La Rochelle.

1887. Lescure (Léon), 33, rue d'Iéna, à Angoulême.

1875. Luneau (Achille), négociant, à Châteauneuf (Charente).

1868. Lurat (Aristide), percepteur des contributions directes, à Châteauroux (Indre).

1879. Lussaud (Alexis), docteur en droit, 47, rue de l'Arsenal, à Angoulême.

1898. Machenaud (Maurice), 93 rue Basse-de-l'Hémicycle, à Angoulême.

1899. Machet de la Martinière (Jules), archiviste de la Charente, secrétaire adjoint de la Société, parvis Saint-Pierre, à Angoulême.

1899. Magnant (Louis), instituteur, à Balzac (Charente).

1887. Maistre du Chambon (Anatole), 25, rampe des Bezines, à Angoulême.

1885. Malard (Georges), O. I., ancien vice-président de la Société, ancien professeur d'histoire au lycée, 15, rue du Petit-Four, à Reims.

1889. Maratu (l'abbé Henri-Guillaume), chanoine honoraire, curé-doyen de Montmoreau (Charente).

1894. Marchadier (René), agent général d'assurances, 23, rue Chanzy, Périgueux,



Digitized by Google

MM.

1887. Marchais (Henri), avocat, à La Rochefoucauld (Charente).
1899. Marcille (Victor), syndic de faillite et publiciste, 34, rue du Soleil, à Angoulême.
1887. Marot (J.-G.), négociant, ancien président du tribunal de commerce, 13, rue du Marché, à Angoulême.
1896. Marot (le docteur Félix), 21, rue du Mont-Thabor, à Paris.
1866. Martell (Édouard), sénateur de la Charente, membre du Conseil général, à Cognac.
1889. Martin (l'abbé Édouard-Charles), curé-doyen de Châteauneuf (Charente).
1896. Massougnes (vicomte Jean de), 21, avenue de Tourville, à Paris.
1867. Mathieu-Bodet, ✱, ancien ministre des finances, ancien député, 1, rue de la Ville-l'Évêque, à Paris.
1894. Maurin (Ernest), 35, rue de la Fontaine-du-Lizier, à Angoulême.
1889. Meilhaud (l'abbé François-Xavier), curé de Marthon (Charente).
1877. Mignon (Alexandre), architecte, 71, rue de Périgueux, à Angoulême.
1887. Mimaud (Jules), juge au tribunal civil de Ruffec
1888. Mondon (l'abbé A.-D.), curé de Chazelles (Charente).
1897. Morand (Pierre), avoué, 26, rempart Desaix, à Angoulême.
1890. Morel (Maurice de), directeur de la Société Générale, place du Parc, à Angoulême.
1892. Morichaud (l'abbé), curé de Mouthiers (Charente).
1890. Mourou (Eugène), avoué, à Ruffec.
1888. Mourrier (Paul), bibliothécaire de la Société, 46, avenue Gambetta, à Angoulême.
1888. Nanglard (l'abbé), vicaire général, rue de l'Évêché, à Angoulême.
1897. Papillaud (Guillaume), instituteur en retraite, à Montboyer (Charente).
1879. Parenteau-Lambulière (Édouard), 18, rue Vauban, à Angoulême.
1887. Pautier (le docteur Nelson), à Aigre (Charente).
1874. Pellisson (Jules), juge au tribunal civil, à Périgueux.
1891. Poute de Puybaudet (Guy), licencié en droit, ancien élève de l'Ecole des Chartes, ancien membre de l'École française de Rome.

Digitized by Google

MM.

1872. Préponnier, ancien architecte du département, 56, rue de l'Arsenal, à Angoulême.

1893. Préville (Armand de), château de Bonétève, par Chabanais (Charente).

1899. Pruvot (Paul-René), notaire, 2, rue Carnot, à Angoulême.

1896. Puygauthier (Gaston), négociant, 3, rue des Arceaux, à Angoulême.

1879. Puymoyen (Émile), avocat, ancien secrétaire de la Société, 10, place de la Gendarmerie, à Angoulême.

1892. Puymoyen (Nicolas-Émile), géomètre, aux Blanchettes, près Angoulême.

1891. Raballet (Ferdinand), O. I., agrégé de l'Université, chef d'institution, 36, rue du Minage, à Angoulême.

1893. Raballet (Daniel), juge au tribunal civil, conseiller d'arrondissement, à Confolens.

1883. Rabec, avocat, juge suppléant au tribunal civil, à Cognac.

1900. Rambaud de Larocque, avocat au Conseil d'État et à la Cour de cassation, conseiller général de la Charente, 97, rue de Lille, à Paris, et à Bassac (Charente).

1897. Ricard (René), avocat, 17, rue d'Iéna, à Angoulême.

1879. Richard (Pierre-Aimé), négociant, à Segonzac (Charente).

1889. Riffaud (l'abbé), curé de Saint-Martial, 9, rue Fanfrelin, à Angoulême.

1886. Rochefoucauld (comte Aymery de La), 93, rue de l'Université, à Paris, au château de Verteuil (Charente).

1894. Rochefoucauld (duc de La), ✵, capitaine au 4e hussards, à Meaux (Seine-et-Marne).

1887. Roffignac (comte Jules de), à La Rochefoucauld (Charente).

1887. Rousselot (l'abbé), lauréat de l'Institut, professeur à l'Institut catholique, préparateur du cours de linguistique au Collège de France, 11, rue Littré, à Paris.

1883. Rouziers (Paul de), au château de Rhus, par Confolens (Charente).

1897. Sallé, négociant, à Barbezieux.

1875. Sardou (Fernand), négociant, à Pons (Charente-Inférieure).

1883. Sazerac de Forge (Albert), négociant, 27, rue d'Iéna, à Angoulême.

1900. Sazerac de Forge (Laurent-Émile), sous-préfet honoraire, 12, rue de la Préfecture, à Angoulême.

Digitized by Google

MM.

1875. Sevenet (Paul), avoué-licencié, 4, rue d'Iéna, à Angoulême.
1887. Sochal (l'abbé Antoine), curé de Saint-André, rue Taillefer, à Angoulême.
1891. Souchet (Joseph), bijoutier, 7, rue du Marché, à Angoulême.
1900. Thomas (Louis), agrégé d'histoire, professeur au Lycée, 2, place du Petit-Beaulieu, à Angoulême.
1883. Touzaud (Daniel), lauréat de l'Institut, docteur en droit, avocat, président de la Société, 16, rempart de l'Est, à Angoulême.
1888. Tricoire (l'abbé), curé-doyen d'Hiersac (Charente).
1891. Triou (Léon), licencié en droit, ancien secrétaire-adjoint de la Société, au logis du Haut-Pérat, commune des Gonds, par Saintes (Charente-Inférieure).
1878. Vigneron (René), ancien secrétaire général, 8, place Bouillaud, à Angoulême.
1863. Warin (Édouard), O. I., architecte, ancien inspecteur des édifices diocésains, à La Faurie, commune de Rioux-Martin (Charente).

III. — MEMBRES CORRESPONDANTS. (*)

MM.

1865. Arbellot (l'abbé), O. A., chanoine, président de la Société historique et archéologique du Limousin, 11, rue de la Corderie, à Limoges.
1869. Audiat (Louis), O. A., bibliothécaire, à Saintes.
1859. Barbier de Montault (Mgr Xavier), G. C. ✠, O. I., chanoine de l'église d'Agnani, camérier d'honneur de Sa Sainteté, 37, rue Saint-Denis, à Poitiers.
1889. Baye (baron J. de), 58, avenue de la Grande-Armée, à Paris.
1895. Boissonnade, O. I., agrégé d'histoire, docteur ès lettres, professeur à la faculté des lettres de l'Université de Poitiers, lauréat de l'Institut, 20, rue de l'Est, à Poitiers.
1866. Boreau-Lajanadie, ✱, ancien conseiller à la Cour de Bordeaux, ancien député de la Charente.

(*) *Extrait du Règlement, art. 23* : « Le *Bulletin* est adressé aux membres correspondants qui, depuis *moins de trois ans*, ont fourni des documents ou rendu des services à la Société ».

Digitized by Google

MM.

1879. Chabaneau (Camille), ✱, correspondant de l'Institut, professeur de langue romane à la Faculté de Montpellier.
1890. Croix (le R. P. Camille de La), à Poitiers.
1875. Dujarric-Descombes, O. I., vice-président de la Société historique et archéologique du Périgord, correspondant du Ministère de l'Instruction publique, 9, rue de Paris, à Périgueux.
1886. Fleury (Louis de), à Lomza (Pologne).
1869. Lucas, O. I., architecte, 23, rue de Dunkerque, à Paris.
1868. Meschinet de Richemond, O. I., O. ✱, archiviste de la Charente-Inférieure, correspondant du Ministère de l'Instruction publique pour les travaux historiques, à La Rochelle.
1879. Pichon (Adolphe), O. A., professeur au lycée Saint-Louis, 18, rue Soufflot, à Paris.
1873. Sadoux (Eugène), ✱, dessinateur, rue des Martyrs, à Paris.
1886. Testut (le docteur), ✱, professeur à la Faculté de médecine de Lyon.

RÉCAPITULATION.

Membres honoraires	8
Membres titulaires	161
Membres correspondants	15
Total	184



Digitized by Google

OUVRAGES REÇUS.

I. — SOCIETÉS CORRESPONDANTES DE FRANCE. (*)

AISNE........... Société archéologique, historique et scientifique de Soissons. — *Bulletin* (annuel), 1872-1894.

Société académique de Saint-Quentin. — *Mémoires* (annuels), 1860-1896.

Société historique et archéologique de Château-Thierry. — *Annales* (annuelles), 1865-1898.

ALLIER.......... Société d'émulation et des beaux-arts du Bourbonnais. Moulins — *Bulletin-Revue* (mensuel), 1854-1898.

ALPES-MARITIMES. Société des lettres, sciences et arts. Nice. — *Annales* (annuelles), 1865-1899.

Société des sciences naturelles et historiques de Cannes. – *Bulletin* (annuel), 1872-1876.

AVEYRON......... Société des lettres, sciences et arts. Rodez. — *Procès-verbaux*, 1847-1897. – *Mémoires*, 1859-1899.

BOUCHES-DU-RHÔNE. Société de statistique de Marseille. — *Répertoire de travaux*, 1852-1899.

CALVADOS........ Société Française d'archéologie pour la conservation et la description des monuments historiques. — *Bulletin monumental*. — *Congrès archéologiques de France* (annuels), 1833-1897.

(*) L'article 23 du Règlement (Cf. p. XIII), est applicable aux Sociétés correspondantes. — Pour faire un relevé complet, nous avons compris dans cette liste plusieurs Compagnies qui ont cessé de correspondre avec la nôtre. En revanche, ce relevé ne porte que sur les publications périodiques.

Digitized by Google

CHARENTE-INFre.. Société des archives historiques. Saintes. — *Revue de Saintonge et d'Aunis* (bimensuelle), 1877-1900.

Commission des arts et monuments historiques de la Charente-Inférieure *et* Société d'archéologie de Saintes. — *Recueil* (trimestriel), 1860-1900.

CHER............ Société des antiquaires du Centre. Bourges. — *Mémoires* (bisannuels), 1882-1899.

CONSTANTINE .... Société archéologique. — *Recueil des notices et mémoires* (annuel), 1865-1898.

Académie d'Hippone. Bône. — *Bulletin* (annuel), 1884-1898. — *Comptes-rendus des séances*, 1883-1898.

CORRÈZE......... Société scientifique, historique et archéologique. Brive. — *Bulletin* (trimestriel), 1879-1900.

CÔTE-D'OR....... Académie des sciences de Dijon. — *Mémoires* (bisannuels), 1818-1898.

Comité d'histoire et d'archéologie religieuse du diocèse de Dijon. — *Bulletin* (bimensuel), 1883-1893.

Société d'archéologie, d'histoire et de littérature de Beaune. — *Mémoires* (annuels), 1878-1899.

CREUSE.......... Société des sciences naturelles et archéologiques. Guéret. — *Mémoires* (annuels), 1881-1899.

DORDOGNE....... Société historique et archéologique du Périgord. Périgueux. — *Bulletin* (bimensuel), 1874-1900.

DOUBS.......... Société d'émulation. Besançon. — *Mémoires* (annuels), 1876-1899.

Académie des sciences, belles-lettres et arts de Besançon. — *Procès-verbaux et Mémoires* (annuels), 1882-1898.

DRÔME........... Société d'archéologie et de statistique. Valence. — *Bulletin* (trimestriel), 1866-1900.

Comité d'histoire ecclésiastique et d'archéologie religieuse des diocèses de Valence, Gap, Grenoble et Viviers. Romans. — *Bulletin*, (bimensuel) 1892-1899.

Digitized by Google

Eure............ Société libre d'agriculture, sciences, arts et belles-lettres. Évreux. — *Recueil de travaux* (annuel), 18331-870.

Société Normande d'études préhistoriques. Louviers. — *Bulletin* (annuel), 1894-1897.

Eure-et-Loir... Société archéologique. Chartres. — *Bulletin* (bisannuel), 1856-1900. — *Monographie de la cathédrale de Chartres*, 1885-1894.

Société Dunoise. Châteaudun. — *Bulletin* (trimestriel), 1869-1900.

Finistère....... Société académique de Brest. — *Bulletin* (annuel) 1858-1899.

Gard............ Académie de Nîmes. — *Mémoires* (annuels), 1845-1898.

Société scientifique et littéraire d'Alais. — *Mémoires et comptes-rendus* (annuels), 1878-1899.

Garonne (Haute-) Académie des sciences, inscriptions et belles-lettres de Toulouse. — *Mémoires* (annuels), 1866-1897. *Bulletin* (bimensuel), 1897-1899.

Société archéologique du midi de la France. Toulouse. — *Mémoires*, 1853-1896. *Bulletin*, 1869-1898.

Gironde......... Société archéologique. Bordeaux. — *Comptes-rendus* (trimestriels), 1874-1897.

Hérault......... Société pour l'étude des langues romanes. Montpellier. — *Revue des langues romanes* (mensuelle), 1870-1900.

Société archéologique de Montpellier.

Société archéologique, scientifique et littéraire de Béziers. — *Bulletin* (annuel), 1886-1897.

Ille-et-Vilaine. Société archéologique. Rennes. — *Bulletin et mémoires* (annuel), 1861-1898.

Indre-et-Loire.. Société archéologique de Touraine. — *Bulletin trimestriel*, 1868-1900. *Mémoires* (annuels), 1858-1899.

Isère............ Académie delphinale de Grenoble. — *Bulletin* (annuel), 1886-1899.

Landes.......... Société de Borda. Dax. — *Bulletin* (trimestriel), 1883-1900.

Loire........... La Diana, société historique et archéologique du Forez. Montbrison. — *Bulletin* (trimestriel), 1893-1900.

Digitized by Google

LOIRE-INFÉRIEURE Société archéologique de Nantes. — *Bulletin* (semestriel). 1875-1898.

LOIRET.......... Société archéologique et historique de l'Orléanais. Orléans. — *Bulletin* (trimestriel), 1851-1900. — *Mémoires*, 1853-1898.

MAINE-ET-LOIRE. Société d'agriculture, sciences et arts d'Angers. — *Mémoires* (annuels), 1854-1899.

MANCHE......... Société académique de Cherbourg. — *Mémoires*, 1852-1898.

MARNE.......... Société d'agriculture, commerce, sciences et arts. Châlons. — *Mémoires* (annuels), 1888-1900.

MARNE (HAUTE-). Société historique et archéologique. Langres. — *Bulletin*, 1872-1900. *Mémoires*, 1877-1899.

MORBIHAN....... Société polymathique. Vannes. — *Bulletin* (annuel), 1833-1897.

NORD........... Société Dunkerquoise pour l'encouragement des lettres, des sciences et des arts. — *Mémoires* (annuels), 1867-1899. — *Bulletin* (semestriel), 1892-1900.

OISE............ Société académique d'archéologie, sciences et arts. Beauvais. — *Mémoires* (annuels), 1859-1899.

ORNE........... Société historique et archéologique. Alençon. — *Bulletin* (trimestriel), 1882-1900.

PAS-DE-CALAIS... Société académique deBoulogne. — *Mémoires*, 1866-1898. *Bulletin* (trimestriel); 1864-1898.

Commission départementale des monuments historiques. Arras. — *Bulletin* (annuel), 1849-1899.

PYRÉNÉES (BASSES-) Société des sciences, lettres et arts de Pau. — *Bulletin* (trimestriel), 1871-1898.

Société des sciences et arts de Bayonne. — *Bulletin* (trimestriel), 1882-1893.

PUY-DE-DÔME... Société des amis de l'Université de Clermont. — *Revue d'Auvergne* (bimensuelle), 1899-1900.

RHÔNE.......... Académie des sciences, belles-lettres et arts de Lyon. — *Mémoires (Sciences et lettres)* (annuels), 1868-1898.

Société littéraire, historique et archéologique de Lyon. — *Mémoires*, 1869-1897.

Digitized by Google

Musée Guimet. Lyon. — *Annales*, 1880-1900. — *Bibliothèque d'études*, 1892-1898. — *Revue de l'histoire des religions*, (bimensuelle), 1880-1884.

SAÔNE-ET-LOIRE.. Société d'histoire et d'archéologie de Châlon-sur-Saône. — *Mémoires*, 1846-1896.

Société Eduenne des lettres, sciences et arts. Autun. — *Mémoires* (annuels), 1877-1899.

SARTHE.......... Société d'agriculture, sciences et arts. Le Mans. — *Bulletin* (trimestriel), 1875-1899.

Société historique et archéologique du Maine. Le Mans. — *Revue* (semestrielle), 1876-1900.

Abbaye de Solesmes.

SAVOIE.......... Académie des sciences, belles-lettres et arts. Chambéry. — *Mémoires*, 1880-1899. *Documents*, 1883-1893.

Société Savoisienne d'histoire et d'archéologie. Chambéry. — *Mémoires et documents* (annuels), 1856-1899.

SEINE (Paris)..... Société nationale des antiquaires de France, au Musée du Louvre. — *Mémoires*, 1850-1898. — *Bulletin* (annuel), 1868-1898.

Société Française de numismatique et d'archéologie, rue Serpente, 28. — *Annuaire* (bimensuel, 1866-1891. — *Procès-verbaux*, 1898-1899.

Association Bretonne-Angevine. — *Revue des Provinces de l'Ouest* (mensuelle), 1890-1891.

Société des études historiques, rue Bonaparte, 82. — *Revue* (annuelle), 1881-1899.

SEINE-ET-OISE... Société des sciences morales, lettres et arts, Versailles. — *Mémoires* (annuels), 1857-1897.

Société archéologique de Rambouillet. — *Mémoires* (annuels), 1869-1898.

SÈVRES (DEUX-).. Société de statistique, lettres et arts. Niort. — *Bulletin*, 1836-1892. — *Mémoires*, 1865-1891.

SOMME.......... Société des antiquaires de Picardie. Amiens. — *Mémoires* (annuels), 1852-1894. — *Album archéologique*, 1886-1898. — *Documents inédits*, 1865-1897. — *Bulletin* (trimestriel), 1847-1897.

Digitized by Google

	Académie des sciences, lettres et arts d'Amiens. — *Mémoires*, 1884.
	Société d'émulation d'Abbeville. — *Bulletin* (trimestriel), 1877-1899. *Mémoires*, 1873-1898.
TARN-ET-GARONNE.	Société archéologique. Montauban — *Bulletin archéologique et historique* (trimestriel), 1869-1899.
VAR.............	Société d'études scientifiques et archéologiques de Draguignan. — *Bulletin* (bisannuel), 1868-1899.
	Académie du Var. Toulon. — *Bulletin* (annuel), 1878-1895.
VENDÉE..........	Société d'émulation. — *Annuaire*, 1873-1899.
VIENNE..........	Société des antiquaires de l'Ouest. Poitiers. — *Bulletin* (trimestriel), 1834-1900. — *Mémoires* (annuels) 1837-1899.
VIENNE (HAUTE-).	Société historique et archéologique du Limousin. Limoges. — *Bulletin* (annuel), 1846-1900.
	Société des amis des sciences et arts de Rochechouart. — *Bulletin* (bimensuel), 1889-1900.
YONNE..........	Société des sciences historiques et naturelles. Auxerre. — *Bulletin* (trimestriel), 1865-1899.
	Société archéologique de Sens. — *Bulletin*. 1851-1896.

II. — PUBLICATIONS DU MINISTÈRE.

Académie des Inscriptions et Belles-Lettres. — *Comptes-rendus* (bimensuel), 1876-1877, 1898-1900.

Comité des travaux historiques et scientifiques :

Revue des Sociétés savantes des départements, 1863-1882. — *Bibliographie des Sociétés savantes de la France*, 1878 et 1887. — *Répertoire des Travaux historiques*, 1881-1883. — *Bibliographie des Travaux historiques et archéologiques des Sociétés savantes de la France*, 1887-1896.

Bulletin (Histoire, archéologie et philologie), 1882-1883. — *Bulletin historique et philologique*, 1883-1898. — *Bulletin archéologique*, 1883-1899. — *Bibliographie des Missions, bibliothèques et archives*, 1897.

Bibliothèque d'archéologie Africaine, 1897.

Bulletin des sciences économiques et sociales, 1883-1898.

Revue des travaux scientifiques, 1881-1886.

Digitized by Google

Congrès des Sociétés savantes. — *Mémoires lus à la Sorbonne*, 1861, 1866-1868. — *Distribution des récompenses*, 1865-1868. — *Discours prononcés*, 1889-1898.
Journal des Savants (bimensuel), 1878-1900.

III. — SOCIÉTÉS ÉTRANGÈRES.

ALLEMAGNE...... Société des sciences naturelles et économiques de Kœnisberg (Prusse orientale).
Association historique de la Hausse-Hesse. Giessen. — *Comptes-rendus*, 1899-1900.

AUTRICHE........ Société de géographie de Vienne. — *Comptes-rendus*, 1864-1892. — *Festschrift*, 1898.

BELGIQUE........ Bibliothèque royale de Belgique.
Société archéologique de Bruxelles. — *Annales* (annuelles), 1896-1900. — *Annuaire*, 1900.

BRÉSIL.......... Musée national de Rio-de-Janeiro — *Archives*, 1876-1892. — *Revue*, 1896.

DANEMARK....... Société royale des antiquaires du Nord. Copenhague. — *Mémoires*, 1845-1849, 1875-1876. — *Tillæg*, 1877-1878.

ÉTATS-UNIS...... Smithsonian Institution. Washington. — *Annual-Report*, 1866, 1876-1897. — *Report of the Museum*, 1884-1897.
Muséum américain d'histoire naturelle, New-York.
Académie des sciences naturelles de Davenport (Iowa). — *Procès-verbaux*, 1882-1897.

RUSSIE........... Société Impériale d'archéologie de Moscou. — *Journal (Drewnosti)*, 1865-1894. — *Journal oriental (Drewnosti-Bostosne)*, 1889-1891. — *Congrès archéologiques*, 1860-1898. — *Matériel de l'archéologie du Caucase*, 1888-1896.
Commission impériale archéologique. Pétersbourg. — *Rapports*, 1864-1888. — *Matériel de l'archéologie Russe*, 1891-1893.

SUÈDE........... Académie royale des belles-lettres, d'histoire et d'antiquités. Stockholm. — *Revue (Mænadsblad)*, 1872-1895.

Digitized by Google

SUISSE.......... Société de géographie de Genève. — *Le Globe* (journal trimestriel), 1876-1900.

Libraire de la Société, M. E. CONSTANTIN.
Lithographe id., M. JAVANAUD.
Imprimeur id., M. G. CHASSEIGNAC.



Digitized by Google

PROCÈS-VERBAUX

Digitized by Google

Digitized by Google

BULLETIN ET MÉMOIRES

DE LA

SOCIÉTÉ ARCHÉOLOGIQUE ET HISTORIQUE

DE LA CHARENTE

PROCÈS-VERBAUX.

SÉANCE DU MERCREDI 10 JANVIER 1900.

PRÉSIDENCE DE M. DE FLEURY,

PRÉSIDENT.

Étaient présents : MM. Biais, Boilevin, Chauvet, Favraud, Jeansoulin, Marcille, de la Martinière, Mourrier, Pruvot, Ricard, l'abbé Sochal, Touzaud et George, secrétaire.

Le procès-verbal de la précédente séance est lu et adopté.

Digitized by Google

M. le Président fait part à ses collègues du décès de M. Henri Delamain, négociant à Jarnac, un des plus anciens membres de notre Société, à laquelle il appartenait, en qualité de membre titulaire, depuis 1865.

Au nom de la Compagnie, il exprime ses regrets de la perte qu'elle vient de faire.

Il dépose sur le bureau les volumes reçus des sociétés correspondantes depuis la dernière réunion.

M. le Président s'exprime ensuite en ces termes :

« Avant de me lever, pour la dernière fois, de ce « fauteuil sur lequel vous m'avez fait l'honneur de me « maintenir pendant bien des années, j'éprouve le « besoin, plus encore que je n'ai le devoir, de vous « remercier cordialement de la sympathie que vous « m'avez toujours témoignée et grâce à laquelle « tout m'a été agréable et facile dans l'exercice du « mandat présidentiel. En vous exprimant toute ma « gratitude, je veux me taire sur les regrets que je res- « sens au moment de la séparation et vous dire, en « me le promettant à moi-même, qu'il m'arrivera sou- « vent de revenir m'asseoir ici, non plus sur ce fau- « teuil, mais dans vos rangs. Cela dit, il ne me reste « plus qu'à accomplir le dernier acte de ma présidence « en invitant MM. Touzaud et George à venir occuper « les fauteuils auxquels vos suffrages les ont appelés, « ainsi que MM. Biais et Mourrier, et en déclarant « installés, quoique àbsents, M. Baillet, élu secrétaire, « et MM. d'Auteville et Bastier, réélus, le premier, « secrétaire adjoint; le second, trésorier. »

Digitized by Google

PRÉSIDENCE DE M. TOUZAUD,

PRÉSIDENT.

M. LE PRÉSIDENT est sûr d'être l'interprète de tous ses confrères, en exprimant à M. Paul de Fleury les regrets que leur inspire sa retraite. Assurément, nous ne le perdons pas tout entier et sans esprit de retour; nous le reverrons à nos séances et ses travaux seront toujours accueillis avec la même faveur. Malheureusement, des convenances de famille l'éloignent de notre Charente, qui fut son berceau et qui s'était sentie flattée de le voir revenir à elle pour étudier sur place son histoire, au sein de ce précieux dépôt des archives, dont il sut tenir ouvertes les portes hospitalières à tous les chercheurs. Fixé dans un département voisin, M. de Fleury ne peut plus accepter de diriger nos réunions. Mais le bureau de la Société, soucieux de perpétuer des liens chers à la Compagnie, propose de décerner à M. de Fleury le titre de *Président honoraire*.

Si près du renouvellement de l'année, M. Touzaud, en prenant place au fauteuil, désire exprimer les vœux qu'il forme pour la prospérité de la Société. Il lui souhaite les mêmes succès dans ses recherches et le même esprit dont il l'a toujours vue animée : le succès de ses travaux peut se résumer par les noms de Herpes, Vénat, Cherves de Cognac; l'esprit qui a toujours régné dans les relations courtoises de ses membres, se désigne de lui-même par un mot bien doux à prononcer, la bienfaisante, l'inestimable union.

Il sera statué, à la prochaine séance, sur la proposition du bureau tendant à élire M. Paul de Fleury en qualité de Président honoraire.

M. G. CHAUVET analyse un mémoire de M. l'abbé F. Chevalier sur le cimetière gallo-romain de Vilhon-

Digitized by Google

neur, situé près du village du Puy-Dufour, à mi-côte de la colline du Raillat, en usage depuis l'époque gallo-romaine jusqu'à la création du cimetière entourant l'église, c'est-à-dire jusque vers le XIe ou XIIe siècle, époque à laquelle l'église de Vilhonneur dut être construite.

L'abbé Chevalier a recueilli des vases à bec de forme élancée, analogues à celui figuré dans le *Bulletin* de 1870, qui date des premières années du XIIe siècle.

Le même membre communique le programme du *Congrès international d'anthropologie et d'archéologie préhistoriques*, XIIe session, qui doit se tenir à Paris, du 20 au 25 août prochain. Les adhésions sont reçues par M. Henri Hubert, 74, rue Claude-Bernard, à Paris, trésorier du Congrès, attaché au musée de Saint-Germain.

Les congressistes sont priés d'envoyer, avant le 1er juillet 1900, à M. le docteur Verneau, secrétaire du comité, rue Broca, n° 148, à Paris, les titres de leurs communications.

Plusieurs des questions posées par le comité d'organisation, ont été étudiées dans nos *Bulletins,* notamment la troisième :

« Comparaison des objets d'industrie humaine trouvés « dans les alluvions quaternaires de l'ouest de l'Eu« rope avec les objets analogues recueillis dans les « autres parties du monde, notamment en Egypte. »

M. Biais continue la lecture de son inventaire sur les richesses artistiques de notre département. Il parle de Louis-Ferdinand Monteilh, artiste graveur, né à Angoulême (1791-1869), qui avait surtout excellé comme graveur sur pierres fines et métaux précieux.

M. de la Martinière fait remarquer que l'original du règlement de police de 1724, dont une copie impri-

Digitized by Google

mée nous a été communiquée dans la précédente séance, appartient aux archives départementales. Il porte la signature d'Arnauld, qui était lieutenant de police au moment de l'établissement de ce règlement.

M. DE LA MARTINIÈRE communique la chronique bibliographique, comme il se promet de le faire chaque mois (1).

M. TOUZAUD signale une communication parue dans le *Bulletin archéologique* du Comité des Travaux historiques (1898, p. 501) et relative à des *Statues-Menhirs* découvertes dans l'Aveyron et le Tarn.

Ces « statues », ou sculptures anthropoïdes, consistent en des blocs de grès sur lesquels sont tracés des traits grossiers présentant une remarquable analogie entre eux. Leurs dimensions moyennes varient entre 3 et 5 mètres de hauteur, 1 à 2 mètres de largeur, 0^m 40 et 0^m 50 d'épaisseur. Elles sont au nombre de dix ; quatre d'entre elles ont été recueillies au musée de Rodez ; des moulages figurent au musée de Saint-Germain. M. Adrien de Mortillet leur en a assimilé trois autres, découvertes dans l'Hérault *(Revue mensuelle de l'École d'anthropologie de Paris, 1893, p. 322*).

Un seul de ces mégalithes est encore en place : c'est la *pierre plantée* de Lacaune (Tarn). Elle avait été renversée, à la suite de fouilles pratiquées à sa base à l'effet de savoir si elle recouvrait une sépulture, recherche qui fut d'ailleurs négative. La commission des monuments mégalithiques l'a fait redresser. D'autres portaient le nom de *pierre fiche, pierre droite*.

On peut donc voir légitimement dans ces monuments de véritables *menhirs*. Les lieux dits « pierre levée », ne sont pas rares, notamment en Charente.

(1) Voir à la suite des Procès-verbaux des séances.

Digitized by Google

Les images sculptées sur ces mégalithes paraissent de nature à corroborer l'opinion, qui fut celle de M. Lièvre, d'après laquelle il faudrait voir dans les menhirs, des symboles religieux, des idoles.

On sait que deux autres interprétations sont données : l'érection du menhir aurait été destinée à rappeler le souvenir d'un fait historique important ; ou encore, il s'agirait d'une sépulture provisoire (Voir M. Cartailhac, *France préhistorique,* ch. XVIII).

L'auteur du mémoire, M. l'abbé Hermet, adopte la première opinion ; en présence des images sculptées sur les « pierres plantées », on comprend mieux, en effet, la persistance du culte dont elles ont été l'objet et qu'attestent les prohibitions portées par les décisions des conciles et par les capitulaires, jusqu'au XIe siècle.

M. Victor Marcille offre pour le musée de la Société une figurine antique en bronze, recueillie en Algérie et une hachette en fer provenant du Maroc.

Des remerciements sont adressés à notre collègue qui, dans la séance de décembre, avait fait don pour notre bibliothèque d'une série de pièces intéressantes.

Sont nommés membres de la commission de publication pour l'année 1900 : MM. Callaud, Chauvet, Dujardin et de la Martinière.

Donne, par lettre, sa démission de membre titulaire, M. Mouchère.

Est élu membre titulaire, M. Thomas, présenté dans la précédente séance.

La séance est levée à dix heures.

Pour le Secrétaire,

J. George.

Digitized by Google

SÉANCE DU MARDI 14 FÉVRIER 1900.

PRÉSIDENCE DE M. TOUZAUD,
PRÉSIDENT.

Étaient présents : MM. Biais, Bastier, Boilevin, Chauvet, George, Guérin-Boutaud, Jeansoulin, Leblanc, Marcille, de La Martinière, Mourrier, l'abbé Sochal, Thomas et Baillet, secrétaire.

Le procès-verbal de la précédente séance est lu et adopté.

M. le Président dépose sur le bureau les volumes reçus des sociétés correspondantes depuis la dernière réunion.

Il donne lecture d'une circulaire ministérielle invitant au Congrès des Sociétés savantes, du 5 au 9 juin prochain. Des billets à prix réduits, seront délivrés aux délégués des sociétés ; les demandes devront parvenir avant le 1er mai.

M. de La Martinière appelle l'attention sur un acte notarié conservé aux archives d'Angoulême. C'est un procès-verbal d'installation du sieur Jeheu, comme principal du collège, le 11 janvier 1765.

Il continue ensuite sa chronique bibliographique.

M. Chauvet présente à la Société un vase appartenant à M. Genty, employé aux archives départementales. Il a été trouvé au moment de la construction de la façade de l'église de Vœuil-et-Giget, dans une tranchée de 3 mètres devant l'église. Il était renfermé dans un tombeau de pierre en forme d'auge, où la tête était encadrée entre deux casiers contenant des pots de terre.

Digitized by Google

Les *pégaux* sont assez communs, M. Chauvet en signale un, trouvé en 1864 à La Couronne, près Marthon. Il ne croit pas, comme M. de Saint-Venant (1), que les vases à bec soient localisés au sud de la Loire, ni dus aux Wisigoths. Entre autres, il en a vu hors de cette aire à Strasbourg.

La forme écrasée, croit-il, aurait précédé la forme élancée, postérieure au XIe siècle. Un seul de ces vases est daté, celui de 1101, signalé par M. Biais. C'est le type des vases en métal qui servaient aux cuisines romaines: ceux-ci sont striés, sigillés ou ornés de grènetis; sur 150, il y en a bien 120 à becs. On en trouve même en Troade.

Le dessin et la technique du bec se sont modifiés avec le temps. Toutefois le bec tubulé ne serait pas postérieur au bec ouvert. On l'a trouvé à Nersac, dans une tombe mérovingienne. Longtemps auparavant les Celtes du Pô employaient des œnochoés analogues en bronze. — M. Biais signale un chapiteau du XIIe siècle, provenant de la cathédrale Saint-Pierre et aujourd'hui conservé au Musée: il représente un horticulteur qui arrose avec un vase semblable.

La question des vernis est des plus obscures. M. Chauvet cite certains vases enduits d'un vernis vert, d'autres revêtus d'un vernis jaune. Le vernis se serait généralisé aux XVe et XVIe siècles, dit M. Biais. Mais il peut être antérieur. M. de Fleury a trouvé un vase vernissé antérieur au XIe siècle. M. Mazar de Saint-Germain en a signalé de romains avec vernis métallique. M. Chauvet a vu au musée de la ville de Poitiers, un vase provenant des fouilles de Sanxay, enduit à l'intérieur d'une pâte de verre. Peut-être doit-on y voir un premier essai

(1) J. de Saint-Venant. *Anciens vases à bec,* étude de géographie céramique, p. 24. Caen 1899. Extrait du *Bulletin monumental.* — Cf. *Bull. Soc. Arch. de la Charente.* Décembre 1899. Annexe.

Digitized by Google

d'application du vernissage à des vases communs pour en empêcher la porosité.

D'ailleurs, ajoute M. Baillet, l'Egypte des Saïtes, nous a légué de jolis vases émaillés d'un beau bleu, comme les statuettes du même temps, dont les prototypes verdâtres remontent aux dynasties des Thoutmès et des Ramsès (1).

M. Biais revient à la charge contre les cavaliers de la façade de Saint-Pierre (2). L'abbé Michon décrit un cavalier à gauche et dit que l'on en soupçonne un à droite. Abadie l'a recréé d'après ce soupçon. Or M. Biais a vu un daguerréotype, pris avant la restauration, où l'on ne voit pas trace de ce second cavalier. M. de la Fargue-Tauzia lui a communiqué le dessin original fait pour Michon : malgré le soin très minutieux apporté au dessin, il n'y a pas de saint Georges, ni aucun cavalier à droite, pas même de restes frustes.

M. de la Martinière demande s'il n'y a pas d'autres églises dans l'Angoumois qui aient deux cavaliers ? Quant à lui, il en a vu deux authentiquement anciens sur la façade d'une église des Deux-Sèvres.

M. George présente quelques observations sur la façade de la cathédrale d'Angoulême. 1° Certaines sculptures de la façade n'ont pas été terminées. 2° On distingue entre deux archivoltes un monogramme : M. George croit que c'est la signature de l'architecte (Annexe). C'est une découverte très intéressante.

(1) M. Daressy, conservateur-adjoint au Musée de Gizeh, a même découvert une statuette émaillée dans une tombe de la XII[e] dynastie : c'est la plus ancienne que l'on connaisse. *(Fouille de Dir-Bercheh.)*

(2) Cf. *Bull.* 1878, p. 323, et 1897, p. LXII.


Digitized by Google

M. Chauvet signale un arrêt de la Cour de Lyon, du 25 janvier 1899, relatif aux archives. Celles qui datent d'avant 1789, terriers, archives hospitalières, etc., sont propriété d'Etat, et ne peuvent être appropriées par prescription.

M. Jeansoulin soumet à la Société un calque du plan de Babylone dressé par Pascal-Xavier Coste. Il donne lecture de notes extraites d'un ouvrage, imprimé chez Cayes et Cie à Marseille, sous le titre : *Mémoires d'un artiste, Notes et souvenirs de voyages*, par P-X. Coste, architecte (1). Celui-ci a visité le 4 août 1841, les ruines de Babylone à Mudjelibeh. Il a remarqué les briques couvertes d'inscriptions cunéiformes et mesuré les ruines. Dans une préface sur l'*Architecture arabe*, Viollet-le-Duc a fait l'éloge de P.-X. Coste, « sorte de pionnier de l'archéologie. » Les notes de voyage nous intéressent surtout par ce qu'elles contiennent sur les églises de la Charente.

M. Biais consulte sur l'envoi de deux vases très intéressants du Musée de la Société à l'Exposition universelle. Le transport en serait dangereux. D'ailleurs la Société n'a pas été officiellement saisie.

Le titre de Président honoraire est décerné à M. de Fleury.

La séance est levée à dix heures.

Le Secrétaire,

J. Baillet,

(1) Ce livre distribué aux parents et amis de P.-X. Coste n'a pas été mis dans le commerce.

Digitized by Google

ANNEXE.

LE MONOGRAMME DE LA CATHÉDRALE D'ANGOULÊME.

D'après l'abbé Michon (1), la façade de la cathédrale d'Angoulême représenterait une croix. La tige serait cette partie centrale terminée par une grande arcade, dans le tympan de laquelle se trouve le Christ en majesté, debout dans une auréole et entouré des quatre évangélistes. Chacun des bras comprendrait deux arcades, entourées d'une archivolte; et ils se termineraient, à la partie supérieure, par une moulure à feuillages. Cette moulure et l'archivolte dessinent, sur l'un et l'autre bras, trois triangles en partie curvilignes, qui vont nous permettre deux observations.

A première vue, on peut remarquer que le travail de sculpture n'a jamais été achevé dans cette partie.

Nous voyons, en effet, que les deux triangles les plus rapprochés de la tige, sur chacun des bras, présentent une riche décoration qui est complètement terminée ; ce qui n'a pas lieu pour ceux qui se trouvent aux extrémités. Le triangle sud de la branche sud devait représenter un ange sonnant de l'olifant; mais le sujet est seulement ébauché. Quant à celui du nord, de la traverse opposée, il est complètement nu, sans trace aucune de dessin. Il n'est cependant pas admissible que l'ange dût rester inachevé et le triangle nord ne devait sans doute pas faire exception aux autres. Comme eux, il était appelé à recevoir un sujet.

Mais une circonstance imprévue a empêché l'achèvement des projets conçus par les sculpteurs. La mort de l'artiste principal n'est pas suffisante pour expliquer cette brusque interruption, car les survivants auraient pu achever l'œuvre commune. Il faut supposer un événement grave, dont les effets ont présenté une certaine durée et qui a frappé soit l'évêché, soit le chapitre, peut-être même la ville d'Angoulême.

(1) *Statistique monumentale de la Charente*, p. 281.

Digitized by Google

La seconde observation se rapporte au triangle central de la branche sud.

On y remarque, à la partie supérieure, deux lions ailés et opposés, et, au-dessous, à demi-dissimulé dans l'angle, un monogramme gravé en creux. Il comprend deux parties : à droite — la droite du spectateur — une lettre double, un T et peut-être un E (1); à gauche, un caractère qui, au



Monogramme de la Cathédrale d'Angoulême.

premier abord, peut être pris pour un Γ retourné, dont l'angle ferait face à gauche au lieu de faire face à droite.

Considéré ainsi, quel serait ce monogramme ? Peut-on y voir le nom des personnages auxquels nous sommes redevables de la façade actuelle de notre cathédrale, c'est-à-dire l'évêque Girard II et le chanoine Ithier Archambauld (2).

(1) Cette lettre pourrait être également un B, un C ou un G.

(2) Michon, *ibid.*, p. 277. — Mgr Cousseau, *Œuvres historiques et archéologiques*, III, p. 103. — Sharpe, *A visit to the domed churches of Charente*, p. 24. — *Bullet. Soc. archéol. de la Charente*, 1892, pp. 49, 164.

Digitized by Google

Nous ne le pensons pas. Ce n'est qu'avec beaucoup de peine qu'on arrive à lire le nom de notre évêque, orthographié Gerart. En outre, voir un gamma dans le signe gauche, c'est supposer l'emploi simultané des alphabets grec et latin. Cette manière d'écrire n'était usitée que pour rappeler le monogramme du Christ : X P S, I H S ; et, dans ce cas, le mélange des lettres s'expliquait par la tradition qui remontait aux premières années du christianisme et avait pris naissance dans l'Orient. Il était enfin peu en usage, même au commencement du XIIe siècle, de chercher à dissimuler ce qui pouvait rappeler le souvenir des grands bienfaiteurs des églises ; et il est à présumer que si leur nom avait dû être gravé, il l'eût été en bien meilleure place, et un espace plus étendu leur eût été réservé.

Pour nous, la partie gauche de notre monogramme n'est pas une lettre ; c'est une équerre, destinée à rappeler la profession de la personne dont le nom, ou les noms, sont gravés à la suite, et ce monogramme ne serait autre que celui de l'architecte de la cathédrale de Saint-Pierre.

Les pierres tombales du moyen-âge, que nous avons trouvées dans notre région, ne portent que rarement une inscription ; par contre, elles présentent souvent les principaux instruments de travail du défunt. C'est ainsi que nous avons vu l'équerre sur des tombes à Bécheresse, à Chadurie, à Saint-Paul de Chazelles. Les *Annales archéologiques* (1) nous donnent une série de signes lapidaires attribués aux tailleurs de pierre de la cathédrale de Strasbourg ; l'équerre se trouve sur un grand nombre d'entre eux. La même remarque peut être faite pour les monogrammes d'architectes que cette même publication reproduit à la page 272 du tome V (2). En outre, lorsque le nom d'un artiste du moyen-âge a été retrouvé sur le monument auquel il avait travaillé, il l'a presque toujours été en un endroit relativement caché. L'architecte de la façade de notre cathédrale

(1) Tome III, p. 31.

(2) X. Barbier de Montault, *Traité d'iconographie chrétienne,* I, p. 305 et planche XVII.

Digitized by Google

a voulu que tout, sur son église, fût disposé de façon à conduire les regards des fidèles sur l'image du Christ ; et, pour lui, il ne s'est réservé, afin de sauver sa mémoire de l'oubli, qu'un espace à demi-caché, trop étroit pour recevoir son nom entier — que nous ne parviendrons peut-être jamais à retrouver — et à peine suffisant pour renfermer ses initiales, avec l'insigne de sa noble profession.

J. GEORGE.

SÉANCE DU 14 MARS 1900.

PRÉSIDENCE DE M. TOUZAUD,

PRÉSIDENT.

Etaient présents : MM. D'AUTEVILLE, BASTIER, BIAIS, FAVRAUD, GEORGE, GUÉRIN-BOUTAUD, JEANSOULIN, MACHENAUD, MARCILLE, DE LA MARTINIÈRE, MOURRIER, RICARD, THOMAS et BAILLET, secrétaire.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

M. LE PRÉSIDENT fait part à ses confrères de la mort de MM. Rambaud de Larocque, président du Conseil général de la Charente, et Bénard, ancien président du tribunal civil. C'étaient deux des plus anciens membres de notre Société. M. Rambaud de Larocque en était le doyen et s'était montré fidèle depuis 1862. M. Bénard lui appartenait depuis 1866, et bien longtemps fit partie de la commission de comptabilité. Au nom de la compagnie, M. le Président exprime ses regrets pour la double perte qu'elle vient d'éprouver.

Digitized by Google

Il annonce d'autre part, avec plaisir, les distinctions récemment accordées à plusieurs de nos collègues. MM. le docteur Lecler, de Rouillac, et M. Ferdinand Raballet, agrégé de l'Université, chef d'institution à Angoulême, ont été nommés officiers de l'instruction publique. M. de Lacroix, bibliothécaire de la ville de Cognac, a reçu les palmes d'officier d'académie.

M. le Président dépose ensuite les volumes des sociétés correspondantes, reçus depuis la dernière séance.

M. Biais commence la lecture d'une série de notes relatives à la bibliographie angoumoisine, qu'il réunira plus tard. Quelques-unes lui viennent de M. Castaigne, il a récolté patiemment les autres.

Ce sont d'abord des notes prises dans les dossiers de vente des biens des émigrés en 1793. Elles font connaître la composition et le prix du mobilier des sieurs Dulaud-Soulignon, d'Aurai de Brie, de Castelnau d'Albignac, ci-devant évêque d'Angoulême (5 germinal, an II), etc.

Les mésaventures du maire de Mérignac, mandé devant la barre du district, le 10 ventôse, an II, pour avoir toléré dans sa commune la promenade du bœuf gras, excite une douce hilarité.

M. de la Martinière continue sa chronique bibliographique.

M. Marcille ramène à l'ordre du jour la question des ruines romaines du bois des Bouchauds. Depuis les fouilles faites de 1870 à 1880 sur l'initiative de M. Gontier, décédé aujourd'hui, on a fait peu de recherches ; mais des éboulements se sont produits. On a classé mais non conservé ces ruines. Il y a quelques mois un

Digitized by Google

laboureur heurtait une pierre qui recouvrait un puits voisin de murs romains : le puits fut utilisé, les autres constructions recouvertes de terre. En dehors des ruines connues de temps immémorial sous le nom de Château des fées, de l'amphithéâtre en partie déblayé, et d'un souterrain rempli de squelettes, il y aurait vraisemblablement à découvrir des Thermes, un temple dont l'altitude du lieu justifierait la présence, et toutes les constructions dont les dimensions de l'amphithéâtre autorisent à soupçonner le voisinage. Il faudrait reprendre les recherches au point où elles ont été laissées en 1880.

M. Marcille propose de nommer une commission de 9 membres pour préparer la continuation des fouilles. A défaut de notre Société trop pauvre, l'Etat, ou le département, ou un amateur généreux ne pourraient-ils pas acheter les terrains? Si l'on veut faire une démarche auprès du Conseil général à sa session d'avril, il y aurait urgence.

La question très intéressante soulève une discussion. L'identification, par M. Lièvre, de Saint-Cybardeaux avec Germanicomagus, dit M. le Président, donne une assise sérieuse à de nouveaux travaux. Mais pourquoi mettre en branle une commission de 9 membres? Autrefois le but était de continuer certaines découvertes premières. Les négociations pour l'achat des terrains sont restées infructueuses : les propriétaires étaient nombreux, leurs prétentions exorbitantes. L'expropriation présenterait bien des difficultés. Pour de nouvelles fouilles, aujourd'hui il faut des ressources qui nous manquent, et un point de départ sûr, non des hypothèses.

M. Bastier fut de la commission nommée il y a 5 ans. Elle se rendit à Saint-Cybardeaux ; M. Malard rédigea un savant rapport ; mais il n'y eut point de pourparlers avec les propriétaires. M. Biais rappelle

Digitized by Google

une lettre de M. Gontier, sur l'état lamentable des ruines.

M. Favraud, muni de l'autorisation de fouiller dans les bois de M. Daujou, entre les murailles du théâtre, a fait opérer une fouille : on lui annonce la découverte d'une inscription, mais il n'a pas vérifié.

Une commission, composée de MM. Marcille, Favraud, Mourrier et Guérin, est nommée pour étudier la question. Une somme de 50 fr. lui est allouée.

M. Jeansoulin, lit un récit de P.-X. Coste sur la fête du Mahuren, à Téhéran, le 2 mars 1840, et un firman de la décoration du lion.

M. Biais a signalé à MM. les vicaires capitulaires la disparition de lions romans à la cathédrale et à l'évêché. Les recherches, grâce à M. l'abbé Nanglard, ont en partie abouti. Souhaitons qu'aboutissent aussi celles qui auront pour objet les stalles de la cathédrale. On les a retirées du monument pour en assurer l'unité de style ; mais il serait très fâcheux que disparaissent ces œuvres intéressantes du XVI[e] siècle.

M. Touzaud expose l'analyse critique d'un « important travail », déjà signalé à l'attention de la Société dans sa séance du 19 avril 1899, et paru sous ce titre : *Une paroisse de l'ancienne Saintonge, Montboyer du XIV[e] siècle à nos jours.*

Grâce à d'heureuses investigations dans les archives privées des familles de la région, l'auteur, notre collègue, M. Papillaud, a su mettre la main sur des documents d'un réel intérêt, qui lui ont permis d'apporter une précieuse contribution à l'histoire de ce pays, en révélant, d'une part, l'étendue des désastres occasionnés par l'invasion anglaise, et, d'autre part, la

Digitized by Google

nature des mesures réparatrices qui furent appliquées au relèvement des campagnes désolées par la guerre de Cent Ans.

On élit M. Puymoyen, membre de la commission des finances, en remplacement de M. Bénard.

M. Mourrier est élu délégué de la Société au Congrès des Sociétés savantes.

La prochaine réunion est fixée au 4 avril.

La séance est levée à dix heures et demie.

Le Secrétaire,

J. Baillet.

SÉANCE DU MERCREDI 4 AVRIL 1900.

PRÉSIDENCE DE MM. TOUZAUD, PRÉSIDENT,
ET DE FLEURY, PRÉSIDENT HONORAIRE.

Étaient présents : MM. d'Auteville, Bastier, George, Guérin-Boutaud, Jeansoulin, Leblanc, Marcille, Morand, Mourrier, Pruvot.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

M. le Président dépose les volumes des Sociétés corespondantes reçus depuis la dernière séance.

Il communique l'annonce du prochain Concours littéraire de Toulon.

Digitized by Google

M. DE FLEURY remercie la Société du titre qu'elle lui a décerné et du bon souvenir qu'elle a conservé de lui. Il promet de revenir à ses séances le plus souvent possible. Il fait l'éloge de M. de la Martinière, son successeur aux Archives départementales, et regrette l'état de santé déplorable de M. de Puybaudet, notre compatriote, élève de l'École de Rome.

Il signale dans l'ouvrage de M. de la Bouralière sur les *Imprimeurs à Poitiers* certains renseignements intéressants pour l'histoire d'Angoulême. *Lepaige*, d'une famille poitevine, fut maître écrivain et imprimeur à Angoulême : un acte le concernant a été calligraphié par lui-même. Les archives de Limoges possèdent un intéressant marché passé entre un imprimeur de Limoges et *Chauvin* d'Angoulême, pour imprimer et vendre conjointement un livre liturgique.

Puis il lit les premiers chapitres de ses *Recherches sur l'origine et le développement de l'imprimerie à Angoulême,* qui paraîtront dans nos *Bulletin et Mémoires* 1900. Il nous fait connaître les imprimeurs Alain et Chauvin.

M. D'AUTEVILLE communique une curieuse charte du XVe siècle, qu'il possède et qu'il a déchiffrée avec l'assistance de M. de la Martinière. C'est la quittance d'un sieur Dubois, pelletier-fourreur de la comtesse d'Angoulême. Elle intéresse l'histoire du costume et celle de la valeur des monnaies. On peut comparer, dit M. DE FLEURY, cette quittance aux inventaires de la Chambre des comptes de Nérac, où l'on retrouve mention d'autres fourreurs et de fourrures fournies aux dames et demoiselles de la maison d'Albret.

M. TOUZAUD, revenant sur la communication qu'il a faite à la dernière séance, au sujet des documents

Digitized by Google

publiés par M. Papillaud, dans sa monographie de Montboyer, précise l'interprétation qu'il en a donnée.

Trois baux perpétuels, ou *Baillettes*, sont soumis à l'examen du lecteur.

Il y est dit que Jean Esgreteau reçoit, à charge de rente annuelle, la propriété transmissible par voie d'héritage, de vente ou de donation, de terres prés et bois « contigus à son maysne » ; de même, Guillaume Guyard, par rapport « à son maysne d'Aubezy, ou Fouchier » ; de même encore en ce qui concerne Jean Fraignaud « prêtre vicaire de Montboyer. » — Il est à remarquer que les confrontations des terres concédées, se rapportent, d'une part, à diverses « prises », au nombre de quatre, celles de Jehan Cholous, de François Rochereau, d'Alain Grimaud, de Pierre Michelon.

M. Papillaud voit, dans ces concessions, la *création* à Montboyer de la propriété foncière.

M. Touzaud pense, au contraire, que les baux dont s'agit révèlent seulement une *extension* de la petite propriété. Le seigneur de Montboyer, à la suite des désastres de la guerre de Cent Ans, éprouve le besoin de restaurer la culture dans sa seigneurie, et aussi de procurer des avantages aux « laboureurs » à la condition que ceux-ci prendront à leur charge, avec faculté de couper dans ses bois les arbres à ce nécessaire, la réparation des « masuraux et vieilles murailles » que la guerre a laissés derrière elle. Dans l'exposé qui précède une transaction intervenue en 1561 avec le seigneur de Chalais, le seigneur de Montboyer relate que sa terre était devenue « déserte » : il ne faudrait pas prendre ce langage d'un plaideur, à la lettre; c'est si vrai qu'il entend récompenser Jean Esgreteau d'avoir « fait audit bourg de Montbouïer durant l'occupation anglaise sa continuelle résidence et demeure ».

Digitized by Google

Le seigneur de Montboyer cherche à réparer les ruines. Il prend sur son domaine propre, pour ajouter de nouvelles « prises » à celles antérieures; effectivement, il concède des terres, contiguës à leurs « maynes », à Jean Esgreteau, à Guillaume Guyard. Ces « maisnes » c'étaient les habitations, une maison et un jardin, peut-on supposer, qui déjà appartenaient exclusivement à ces « laboureurs » : on y additionne des terres, qui en forment une prise, c'est-à-dire un ensemble de propriété, lequel, par la suite, deviendra un *village* réparti entre plusieurs « propriétaires ».

C'est ainsi qu'en 1751, « au village de Fraignaud, il sera procédé à l'arpentement de ladite prise, en présence de Jean Guimbellot, François Ganivet, juge sénéchal de Montboyer, Jean Dumeteau marchand, Jean Montrignac et *plusieurs autres* « tous tenanciers emphytéotes du village et prise de Fraignaud ». Les progrès de la culture multiplient les cultivateurs, en rendant les terres de plus en plus productives.

En résumé, il y avait à Montboyer, des propriétés privées et de simples maines. A la suite des ruines accumulées par l'invasion anglaise et de la dépopulation qui s'en était suivie, le seigneur, pour retenir les « laboureurs » sur sa terre, *crée de nouveaux propriétaires*, en adjoignant aux simples maines des possessions d'une certaine étendue, à la condition que ces maines seront eux-mêmes réparés et relevés.

A l'appui de son interprétation, M. Touzaud cite trois documents, le premier de 1163, le second de 1503, le dernier de 1684.

Par le premier (1), Raoul de Coucy concède à ses hommes l'entière propriété de leurs habitations ; la

(1) *Réforme sociale*, 1er août 1883, et *Revue des questions historiques*, 1er octobre 1883.

Digitized by Google

terre de Vervins et des Agneux; la forêt « qui est de son droit », pour leurs usages communs, avec faculté de la défricher en partie pour en faire des prés qu'ils posséderont à titre d'héritage, avec faculté de vendre ou de donner, à charge de rentes en deniers et terrages.

Par le second (1) « magnifique seigneur Gaucher de Brancas » considérant que sa terre de Vitrolles (aujourd'hui petite commune du département de Vaucluse) est « déserte », alors qu'elle avait été peuplée puisqu'il y existe une église, concède des « actes d'habitation » à neuf familles italiennes (nous sommes en Provence), au devoir de rentes déterminées dans l'acte notarié.

Par le troisième, le seigneur de Souvigné, Alexandre de Beauchamps (2), adjuge des terres laissées en friche à de nouveaux tenanciers.

Dans ces trois actes, si distants les uns des autres, que font les seigneurs? De la *colonisation,* comme on en fait aujourd'hui à Madagascar et au Congo.

En 1163, Coucy confirme les possessions et les étend, aux charges d'usage, qui sont de deux sortes : aide au seigneur en cas de guerre; rente annuelle.

En 1503, Brancas repeuple un territoire déserté nous ne savons pour quelle cause.

En 1684, Alexandre de Beauchamps remet en culture des terres abandonnées.

Qu'a fait le seigneur de Montboyer? Il a, rentrant dans son bien d'où l'Anglais l'avait chassé, pris des mesures pour rattacher à la culture, ceux qui l'avaient abandonnée, ou qui « à raison des pertes qu'ils avaient subies » étaient tentés d'en faire autant : il leur concède

(1) M. Héron de Villefosse, *Comptes-rendus de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres,* 1897; et *Réforme sociale,* 1er décembre 1897.

(2) Voir l'*Annexe.*

Digitized by Google

des droits de propriété à charge de demeurer sur le sol et d'en réparer les ruines.

Demande à faire partie de la Société en qualité de membre titulaire : M. Laurent-Émile Sazerac de Forge, sous-préfet honoraire, présenté par MM. George, Baillet et Touzaud.

La séance est levée à dix heures.

Le Secrétaire,

J. Baillet.

ANNEXES.

I

Quittance de sept livres tournois, donnée par Micheau Duboys, pelletier de la comtesse d'Angoulême, à Robert Bassart, trésorier du comte, pour avoir fourré plusieurs robes du comte, de la comtesse, de Mademoiselle d'Albret et de Madeleine de Céris.

(7 Mai 1481).

En la présence de moy, Pierre Briaut, secretere de monseigneur le conte d'Angoulesme, maistre Robert Bassart, trésorier de mond. seigneur, a payé à Micheau Duboys, pelletier de madame la contesse d'Angoulesme, la somme de sept livres tournois, pour plusieurs parties de son mestier par luy faictes et baillées durant les moys de septembre et octobre mil IIIIC soixante dix sept, en la manière qui

Digitized by Google

s'ensuit; c'est assavoir : pour la façon d'avoir fourré une robe de camelot, laquelle est fourrée d'aigneaulx noirs, pour madame, X s. t.; pour la façon d'avoir fourré, pour madamoiselle, une robe de camelot violet, laquelle est fourrée d'aigneaulx, X s. t.; pour la façon d'avoir fourré pour madamoiselle d'Albret, une robe de drap noir, laquelle est fourrée d'aigneaulx noirs, VII s. VI d. t.; pour la façon d'avoir fourré une robe de gris blanc, pour madamoiselle, laquelle est fourrée de rampans, X s. t.; pour la façon d'avoir fourré une autre robe de damas, pour mad. damoiselle, laquelle est fourrée de martres subelines, X s. t.; pour la façon d'avoir fourré une robe noire, pour madame, laquelle est fourrée de menu ver neuf, X s. t.; pour la façon d'avoir fourré une robe de drap estrange, laquelle est fourrée d'aigneaulx blancs, pour Magdelene de Cerys, VII s. VI d. t.; pour la façon d'avoir fourré une robe de velour noir, pour mad. dame, laquelle est fourrée d'aigneaulx noirs, X s. t.; pour la façon d'avoir fourré une autre robe de satin noir, pour mad. dame, laquelle est fourrée de gennetes, X s. t.; pour la façon d'avoir fourré une robe de drap noir, pour madamoiselle d'Albret, laquelle est fourrée de martres, VII s. VI d. t.; pour la façon d'avoir fourré une robe de gris, pour mons. le conte, laquelle est fourrée de fouynes, X s. t.; pour la façon d'avoir fourré pour mond. seigneur, une robe de velour noir, laquelle est fourrée d'aigneaux noirs, X s. t.; pour la façon d'avoir fourré une robe noire pour madamoiselle, laquelle est fourrée de menu ver, X s. t.; pour la façon d'avoir fourré une aultre robe de damas, pour madamoiselle d'Albret, laquelle est fourrée de gris, VII s. VI d. t.; lesquelles parties font ensemble lad. somme de VII l. t., dont led. Micheau Duboys s'est tenu a content et bien payé. Tesmoing mon seing manuel cy mis, le VIIme jour de may l'an mil CCCC quatre vingts et ung.

Signé : BRIAUT.

Digitized by Google

II

CONTRAT ENTRE LE SEIGNEUR DE SOUVIGNÉ ET LE SIEUR JOULLAIN LABOUREUR.

(27 Décembre 1684.)

Par devant le notaire royal héréditaire en Angoumois....

Ont été présents... Alexandre de Beauchamps, escuyer, seigneur de Souvigné, demeurant en son chasteau noble de Bassac en Xaintonge estant de presant en sa maison noble de Souvigné d'une part, et Jacques Joullain laboureur a bras demeurant audit Souvigné en Angoumois d'autre part.

Lequel dit seigneur de Souvigné de son bon gré et vollonté au jour dhuy donné et delessé et par ses presentes donne et délesse a droit de terrage et au septain des fruitz quy nestront et croistront par chacun an dans les lieux sy après declarés et confrontés, le tout a perpétuité audit Joullain pour ce presant stipullant et acceptant pour luy et les siens.

C'est assavoir une piesse de terre en chaume et abandonnée y a plusieurs année, sittuée en la paroisse de Bessé au lieu appellé Chantegrue contenant quatre boisselée ou environ, tenant d'un costé a la terre de Jean Touchet d'autre costé a la vigne de François Augeron, d'un bout au chemin par lequel on va d'Esbréon a Magné a dextre et a la terre de Jean-Jacque Chastain, et d'autre bout au chemain allant dudit Souvigné à Maubatie à senestre.

Et attendu que ledit seigneur de Souvigné a fait publier par trois divers dimanches au prosne de la grande Messe paroissiale dudit Souvigné par le sieur curé dudit lieu que tous ceux quy avoient des terres et vignes demeurée en chaume et en friches tant à ranthe que a terage, heussent a les faire valloir dans un mois ou autre délay compestant; autrement et a faute de ce faire, qu'il les donneroit a faire valloir a d'autres, ainsy que du tout apert par les certificatz

Digitized by Google

des sieurs curés dudit Souvigné, et ne cestant trouvé aucune personnes quy ce soient mis en debvoir de faire valloir ladite piesse de terre susconfrontée, ledit Joullain cestant presanté ledit seigneur de Souvigné luy auroit donné et délessé la suditte piesse de terre audit droit de terage et au septain des fruitz, leqduel dit droit le seigneur de Souvigné prandra par chacun an luy et les siens hoirs et successeurs et quy de luy auront droit et cause au temps advenir dans ladite piesse de terre aveq tout droit de fief. Et outre le susdit droit terage sera pris sur lesdites lieux la dixme comme sur les lieux circonvoisins.

Sera tenu ledit Joullin d'entretenir, fournir et faire valloir laditte piesse de terre en bon mesnager et père de famille, et sans pouvoir icelle desguerpir ne icelle mettre en main forte ne morte ne sur icelle mettre ne interpozer autre plus grand debvoir pour quelque cause que se soit sans l'expres consantement dudit seigneur de Souvigné.

Et attant et moyennant ce, c'est ledit seigneur de Souvigné desmis devestu et desaisy de la sudditte piesse de terre et d'icelle en a vestu et saisy ledit Joullain et les siens et luy en a des a presant lessé la paisible possession....

Le vingt septiesme jour du mois de décembre mil six cent quatre vingt quatre....

(Forgerit, notaire à Charmé *Archives départementales).*

SÉANCE DU MERCREDI 9 MAI 1900.

PRÉSIDENCE DE M. TOUZAUD,
PRÉSIDENT.

Etaient présents : MM. Bastier, Biais, Boilevin, Callaud, Chauvet, Favraud, George, Jeansoulin, Marcille, de la Martinière, Morand, Mourrier et Baillet, secrétaire.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

Digitized by Google

M. LE PRÉSIDENT dépose sur le bureau nos *Bulletin et Mémoires* de 1899, qui seront incessamment distribués à tous nos confrères, — les volumes des sociétés correspondantes reçus depuis la dernière séance, — et, en outre, l'étude suivante d'un Membre correspondant de notre Société :

A. DUJARRIC-DESCOMBES, *Le Guillanneu en Périgord,* (Extrait du *Bulletin historique et philologique* de 1899).

M. CHAUVET offre à la bibliothèque de la Société deux études de lui :

Statistique et bibliographie des sépultures préromaines du département de la Charente (Extrait du *Bulletin archéologique* de 1899). C'est un résumé aussi clair et bref que possible de ses travaux depuis trente ans. M. Chauvet n'insiste un peu que sur deux tumulus, celui de Pierrefite, de l'âge du bronze, et celui du Gros-Guignon, de l'âge du fer.

Ovum anguinum (Extrait de la *Revue archéologique*, 1900). M. Chauvet y rappelle l'étude de M. S. Reinach sur la légende de *Zagreus*, le serpent cornu, et les points de contact de l'Orphisme de Thrace avec la religion celtique.

Puis il rend compte de la fouille faite par le F. René à Saint-Amand-sur-Sèvre dans un tumulus où l'on ne trouva pas autre chose qu'une alvéole faite de 5 plaques de schiste et renfermant un oursin fossile. Serait-ce un tertre à sacrifice et l'oursin un insigne de consécration ? Avis aux fouilleurs.

M. G. CHAUVET signale ensuite un article de la *Revue archéologique* (nº de janvier 1900) dans lequel M. Félix Ravaisson décrit un portrait de « Femme

Digitized by Google

inconnue » faisant partie du Musée du Louvre. Ce portrait serait celui de Marguerite de Valois, à l'âge de 25 ans, peint par Léonard de Vinci alors que Marguerite vivait le plus auprès de son frère et où Léonard habitait le petit château du Cloux que lui avait donné le prince, au pied du château d'Amboise où résidait alors François Ier.

M. Biais avait déjà été frappé de la ressemblance de ce portrait avec une médaille de la même Marguerite.

Ce portrait, nouvellement restitué à son original, est à comparer à la galerie de portraits de Marguerite que possède M. le Président du tribunal de Ruffec.

A propos des silex de la Charente, M. Chauvet signale la découverte, faite par M. Boulle, de silex et d'os d'éléphants asiatiques dans le nord de l'Afrique et particulièrement au lac Karar en Algérie.

M. Biais a été chargé par M. Lucas d'offrir à la Société ses *Notes sur les Palais de l'Exposition en 1900* (read before the *Royal Institute of British Architects* 19 th February 1900).

Il lit de la part de M. de Lacroix, bibliothécaire de la ville de Cognac, deux « notes d'un chercheur » : l'une sur André Chénier, cadet-gentilhomme au *Régiment d'Angoumois* (cf. Annexe I.) ; l'autre sur un volume récemment mis en vente à Tours et intitulé : « *Exercice spirituel pour les confrères des sainctes confréries avec quelques bénédictions à la gloire de Dieu et de ses Saintes*. A Angoulesme, par Mathieu Pelard, 1664, in-12. » M. de Lacroix demande si ce Mathieu Pelard est connu comme imprimeur à Angoulême, et si la bibliothèque de la ville possède quelque livre sortant de ses presses. Il souhaite que nous entreprenions

Digitized by Google

une histoire de l'imprimerie en Angoumois : l'étude de M. de Fleury vient à point pour contenter ses désirs. Il ajoute qu'à Cognac, Dupuy et Josserand à la fin du XVIIIe siécle furent les premiers éditeurs, et qu'avant le XIXe siècle, Barbezieux, Ruffec et Confolens n'en eurent probablement pas.

M. Biais lit une note sur le passage à Angoulême de divers princes ou souverains : Napoléon Ier, Joséphine, Charles IV d'Espagne, la reine d'Etrurie et l'infant Don Francisco, le duc et la duchesse d'Angoulême, les ducs d'Orléans, de Nemours et de Montpensier, le président Louis-Napoléon Bonaparte. Il a noté les dates et les hôtels ou maisons où ces princes descendirent. A propos du séjour de la reine d'Etrurie à l'évêché, aujourd'hui maison Mathé-Dumaine, il tient à redire qu'il attribue le plan et la décoration de cet édifice à Jean Courtonne, mort en 1781 sur la paroisse de Saint-André, ou à Vallin de La Mothe.

Ensuite, M. Biais fait passer une photographie, prise par M. Laforge, curé de Saint-Barthélemy de Confolens, d'un devant d'autel en tapisserie, appartenant à l'église d'Excideuil. Elle date de 1699, et représente la glorification de saint André, patron de l'église. Le dessin est précis, les tons intenses. Ce sont points de Saint-Cyr : on peut les rapprocher d'une garniture de lit du château de Chalais ; et l'on doit se souvenir que Mme de Maintenon séjourna à Cognac et que la famille de La Chétardie avait sa résidence près d'Excideuil.

Au pied du mur extérieur de la même église d'Excideuil gît une pierre tumulaire, c'est une pierre dont l'ornementation se compose de deux motifs à palmettes : l'un en forme de cercle, détaché ; l'autre d'enroulement continu, absolument dans le faire des archivoltes d'un grand

Digitized by Google

nombre d'églises des 2e et 3e périodes romanes, entre autres de la cathédrale d'Angoulême, de l'église de Chastres, etc. ; aux extrémités, dans un cercle, une croix. Ce petit monument vaut d'être signalé. M. Biais le croit du XIIe siècle ou du commencement du XIIIe.

Enfin, M. Biais donne la primeur d'une *Notice sur deux peintures de Chardin,* un portrait de Antoine Ranc, peintre du roi d'Espagne, et une nature morte. Il la destine au Congrès des Sociétés Savantes.

M. George, tant au nom de M. Guérin-Boutaud qu'au sien, rend compte de la découverte d'un cimetière mérovingien faite au hameau de la Gounerie, commune de Fléac (cf. Annexe II.) M. Joncquet a fait don à la Société des objets trouvés dans les fouilles. La Société lui vote des remerciements.

M. de la Martinière continue sa bibliographie. Puis il reprend la question de Montboyer et de la petite propriété :

« A la séance d'avril, M. le Président a analysé la *Monographie de Montboyer,* où M. Papillaud a consacré un important chapitre à l'étude de plusieurs *baillettes* ou baux à rente perpétuelle du XVe siècle. L'auteur de la monographie a pensé que ces actes « créaient » la petite propriété dans la région. M. le Président n'y voyait qu'une « extension » de la petite propriété antérieurement existante.

» Le terme « *création* de la petite propriété » , est impropre. Mais, sous cette réserve nous croyons devoir appuyer l'interprétation donnée par M. Papillaud.

» Que les baux à rente accordés par le seigneur de Magezir transfèrent la propriété, personne, croyons-nous, ne le contestera. La perpétuité du contrat,

Digitized by Google

expressément formulée dans les actes plus récents, apparaît implicitement dans les autres. Le tenancier peut grever sa terre de nouvelles charges, la transmettre par héritage ou par donation, la transférer par vente. Cependant, outre le retrait, ces droits souffrent une restriction : ils ne peuvent s'appliquer « à gens privilégiés quelconques ». Le seigneur de Magezir veut, en effet, que les tenanciers aient « charge envers son château et châtellenie comme les autres hommes et subgets de la terre ont accoutumé d'en servir », demeurent astreints aux devoirs féodaux. Il a voulu garder la directe seigneuriale, diront les juristes, qui, d'autre part, reconnaîtront aux tenanciers le domaine utile.

» Celui-ci se rapproche si bien de notre droit absolu de propriété que les noms primitifs des maines ont été remplacés par ceux des tenanciers du XVe siècle.

» Combien profonde doit être la modification économique qui enlève à la terre son appellation séculaire. Je ne sache pas que, avant M. Papillaud, on en ait expliqué et déterminé aussi nettement l'origine, pour toute une région.

» Il ne s'agit pas en effet de deux ou trois cas isolés. Nombre de baillettes se sont certainement perdues : deux, entre autres, expressément désignées par ailleurs, n'ont pu être retrouvées. Or les huit qui nous restent eurent toutes pour conséquence la modification des noms primitifs. De plus, elles arrentent une superficie considérable : 400 journaux ; c'est-à-dire 133 hectares environ, si l'on admet une valeur approximativement constante de la mesure agraire. On doit le faire, puisque les arpenteurs du XVIIIe siècle, partant de ce principe, purent vérifier les anciennes confrontations.

» Cette concordance entre les mesures anciennes et contemporaines nous permettra d'arriver à un autre

Digitized by Google

résultat. Il s'agit de la valeur de la rente demandée aux tenanciers. Très inférieure, elle serait seulement recognitive de la propriété; on pourrait en conclure qu'il y eut, pour ainsi dire, simple confirmation d'un état préexistant, reconnaissance légale de la propriété. Mais qu'au contraire la rente représente une véritable valeur, on devra reconnaître qu'il y eut véritablement transfert de propriété.

» Or l'arrentement varie entre 1, 50 et 3 sols par journal. Comparons-le au prix d'une journée d'ouvrier. L'abbaye de Saint-Cybard payait alors ses bûcherons : 18 sols pour 22 jours; ses maçons : 45 sols pour 36 jours ; ses faucheurs et faneurs : environ 1 sol 1/2. Le rapport entre le prix d'arrentement d'un journal et celui d'une journée d'homme s'établissait donc ainsi : $\frac{1,50 \text{ à } 3}{1 \text{ à } 1,50}$. Dans les environs de Montboyer, ce même rapport s'établit actuellement ainsi : $\frac{9 \text{ à } 12}{2 \text{ à } 2,50}$, suivant que la terre se vend 300 ou 400 francs et que l'ouvrier se paie 2 francs ou 2 fr. 50.

» Il en ressort ceci, que la terre était arrentée moins cher qu'à l'heure actuelle. Quoi d'étonnant ! ne sortait-on pas d'une crise terrible? Si nous avions pu établir ce même rapport, non plus avec la valeur actuelle de la terre, mais avec celle qu'elle avait quand sévissait le phylloxéra, nous sommes certains que la rente du XV[e] siècle paraîtrait très élevée. Sur ces pays frontières, la guerre de Cent Ans répandit autant et plus de désolation que le phylloxéra.

» En résumé, dans un espace de vingt-six années (1451-1477) les démembrements d'une partie très notable de la seigneurie de Magezir constituèrent, moyennant une rente assez élevée pour l'époque, plusieurs petites propriétés.

« Furent-elles constituées dans leur ensemble? Ou ces démembrements vinrent-ils s'ajouter à de petites pro-

Digitized by Google

priétés déjà existantes? On nous permettra de rappeler le passage où M. Touzaud aborde cette question : « Le » seigneur de Magezir concède des terres contiguës à » leurs maynes à Jean Esgreteau, à Guillaume Guyard. » Ces « maynes » c'étaient les habitations, une maison » et un jardin, peut-on supposer, *qui déjà apparte-* » *naient exclusivement* à ces « laboureurs » : on y » *additionne* des terres qui en forment une prise. »

» Nous trouvons dans Ducange (qu'on nous pardonne de citer du latin), « *conficitur mansum fuisse certam agri portionem quæ et coleretur et in qua coloni ædes esset* ». C'est exactement la définition de M. Touzaud, seulement, il semble bien, qu'au XV° siècle, à Montboyer, le mot *mayne* ait perdu ce sens primitif et s'appliquât exclusivement à la maison d'habitation. Avec ou sans jardin, le mayne appartenait-il exclusivement aux « laboureurs » avant la concession des baillettes ? Non, certainement.

» L'opinion de M. Touzaud à ce sujet repose sans doute sur une interprétation que nous ne saurions admettre. « Jean Esgreteau, dit-il par ailleurs, reçut à » charge de rente... la propriété... de terres, prés et bois » contigus à son mayne » ; séparant ainsi la concession des terres de celle du mayne. Or, le texte est tel : « J'ai baillé et baille... certains masuraux, maynes et vieilles murailles... (1) avec six journaux de terre joignant... » La rente perpétuelle s'applique donc, non seulement aux terres, mais aussi aux « maynes », et à ceux-là mêmes où les tenanciers faisaient leurs de-

(1) A la suite se trouve : « en partie desquelles il a fait sa demeure. » C'est une preuve que Esgreteau habitait le maine au moment où a été rédigée la baillette, mais nullement qu'il en fût propriétaire. Il s'agit sans doute de l'occupation du maine entre l'époque de la concession de la prise et celle de la rédaction de la baillette. En tout cas, on doit rapprocher ce passage de celui où Esgreteau est félicité de n'avoir point quitté *le bourg* de Montboyer.

Digitized by Google

meures, puisque ce sont eux, nettement délimités, qu'on retrouve dans la suite portant leurs noms. Le seigneur de Magezir concédait la propriété ; donc, elle lui appartenait.

Etait-ce de toute ancienneté, ou par déguerpissement?

» Un acte du XVI[e] siècle dépeint la seigneurie de Magezir transformée en désert après le passage des Anglais. « Paroles de plaideur ! » prévient M. le Président, « qu'il ne faut pas prendre à la lettre ». Même sur ce point, il nous permettra de ne pas partager son avis.

» Le premier acte d'arrentement fut conclu (avril 1451) immédiatement après la reprise de Magezir par les Français (1). Il félicite Jean Esgreteau « de s'être toujours tenu audict bourg de Montbouïer et d'y avoir faict, durant l'occupation anglaise, sa continuelle résidence et demeure. » Le fait était donc rare. Chose difficile, en effet, que de continuer à vivre de ce sol frontière foulé et refoulé par des bandes de routiers telles que celles de Chalais. Bien intéressante, à ce point de vue, est la comparaison du nombre de feux avant et après la guerre, pour des régions qui ne furent pas plus exposées que celles de Chalais. Qu'on la fasse à la suite du Père Denifle (2), et la dépopulation presque absolue de Montboyer paraîtra très admissible.

» Mais, d'autre part, il convient de remarquer que les prises du XV[e] siècle sont formées de pièces de terre de minime importance, délimitées chacune à part, qu'on réunit aux maisons d'habitation, aux maines. Si ceux-ci, à une époque antérieure, avaient été le centre d'un petit domaine arrenté perpétuellement, il est certain qu'on en retrouverait la trace dans les baillettes du

(1) Vallet de Viriville : *Histoire de Charles VII*, t. IV, pp. 210-211.

(2) Dans son livre récent : *La désolation des églises monastères et hôpitaux de France pendant la guerre de Cent Ans*. Paris, Picard, 1898-99.

Digitized by Google

XV[e] siècle, et que les nouvelles prises n'auraient pas été constituées sur des bases entièrement différentes.

« Aussi, quand bien même nous fournirions la preuve de leur délaissement complet, nous n'en conclurions pas moins que les terres de nos baillettes subissaient auparavant un autre système de mise en valeur que la rente perpétuelle. A plus forte raison, faut-il se soumettre à cette conclusion si l'on n'admet point le délaissement, puisque *maisons et terres* furent concédées *à perpétuité*.

» Les prises concédées dans la seigneurie de Magezir furent donc une constitution, et non une extension ou une reconstitution de petites propriétés.

» Les terres qui les fournirent étaient auparavant concédées à l'agrier, c'est-à-dire moyennant une sorte de dîme, accensées ou arrentées, mais d'une façon précaire. Nous ne nions pas la possibilité de la longue possession d'un même maine par une même famille de cultivateurs; mais nous croyons qu'elle n'impliquait en faveur de celle-ci aucun droit réel.

» C'est qu'en effet, jusqu'au moment des guerres, les bras ne manquaient pas, la concurrence s'établissait en faveur du seigneur. Pendant la guerre, les populations furent décimées. Quand le seigneur recouvra ses domaines, après une longue dépossession, la loi de l'offre et de la demande s'était retournée contre lui. Cependant, afin d'obtenir l'indépendance, la sécurité de la possession, les paysans consentirent des redevances assez lourdes pour l'époque, mais qui devaient être perpétuelles. « De son côté, le seigneur apprécia des baux qui lui permettaient de se désintéresser de la culture des terres (1). »

(1) Glasson : *Évolution de la propriété foncière en France pendant la période monarchique*. Séances et travaux de l'Académie des sciences morales et politiques, nouvelle série, t. 52 ; 1899, 2[e] semestre.

Digitized by Google

» Jusqu'ici nous n'avons parlé que des terres concédées par les baillettes qui nous ont été conservées. Mais n'y en avait-il pas eu d'autres, antérieurement concédées à perpétuité dans la même seigneurie.

» Il y avait à Montboyer, dit M. Touzaud, des pro» priétés privées et de simples maynes. » ; et ailleurs : « il est à remarquer que les confrontations des terres » concédées se rapportent, d'une part, à diverses » prises », au nombre de quatre : « celles de Jean » Cholous, de François Rochereau, d'Alain Grimaud, » de Pierre Michelon. »

» En fait, il n'est point parlé de prise, pour François Rochereau, mais d'un pré « qu'il tient de mondit seigneur ». Ce pouvait être à temps. Quant aux autres prises, il est nécessaire de se souvenir que la rédaction des baillettes ne suivit pas immédiatement leur concession. Qui nous dit que ces prises ne furent pas concédées en même temps, ou même postérieurement à celles qu'elles délimitent ? Aussi bien, en avons-nous la preuve pour la prise de Michelon qui fut accordée en 1470.

» Pour prouver l'existence de petites propriétés démembrées de la seigneurie de Magezir antérieurement à 1450, il faudrait des actes. Nous ne voulons, en aucune façon, prétendre que la petite propriété n'existait pas dans l'Angoumois, et même tout près de Montboyer, avant cette date. Mais, les documents passés entre nos mains nous le font croire, une enquête plus large, une étude plus approfondie permettrait de constater que la guerre de Cent Ans aboutit, sinon à la constitution de cette petite propriété, du moins à son extension considérable, en imposant la concession de baillettes à rentes perpétuelles qui démembrèrent nombre de seigneuries où, jusque là, le domaine direct et le domaine utile étaient restés réunis dans la même main.

Digitized by Google

» En terminant, et pour appuyer cette conclusion, nous analyserons deux actes mentionnant offres de rentes perpétuelles sur la baronnie de Marthon que possédait alors Jean de La Rochefoucauld.

» A la fin de 1450, Jean Farinard, procureur de ce seigneur faisait « crier et assavoir, par bans et cris... que qui voudroyt prendre et ascenser, à temps ou à perpétuauté, le maynement des Seguinies, assis en la parrochia de Charras » avec quinze journaux de terre « a cens et rante compétent, qu'il veinst par devers luy, et il y seroit receheu. » Trois acquéreurs se présentèrent ; leurs offres furent acceptées, d'abord sous condition, puis définitivement, à la suite d'autres bans répétés quelques jours plus tard.

» Nouvelles mises aux enchères en avril suivant. Cette fois Farinard jugea inutile de parler de la rente « à temps » ; et, une première fois, enjoignit « à qui se y dira avoir droit ou y vouldra plus mettre de se tirer avant » pour recevoir baillette perpétuelle de trois villages, dans la paroisse de Saint-Germain ; une seconde fois, pour les mêmes villages, et, en outre, pour cinq autres.

» Il y eut même un troisième ban à la suite duquel le scribe n'a mentionné aucun marché ; ce qui nous fait supposer qu'il ne fut pas proposé d'offres acceptables. »

M. Touzaud tient à remercier, tout d'abord, M. de la Martinière, de la courtoisie et de la loyauté avec lesquelles il a bien voulu lui communiquer, avant la présente séance, les documents nouveaux qu'il se proposait de soumettre à la Société en vue de critiquer les conclusions provoquées par la monographie de Montboyer. Il se félicite, dans tous les cas, de voir une question de premier ordre, telle que celle relative à

Digitized by Google

l'origine de la petite propriété, retenir l'attention de ses collègues : cette question est loin d'être épuisée, et il est à souhaiter qu'elle donne lieu à de nouvelles communications.

M. Touzaud déclare n'être pas, au moins quant à présent, convaincu par les observations que son honorable contradicteur vient de présenter. Ces observations paraissent pouvoir se diviser en deux branches : 1° en ce qui touche la propriété du « maine », soit la maison et le jardin qui en serait l'accessoire ; 2° en ce qui touche le droit perpétuel exercé sur un *mas* ou « prise », c'est-à-dire sur un ensemble de biens ruraux composant une exploitation.

Relativement à la libre disposition du *maine* proprement dit, M. de la Martinière fait observer, notamment, que dans les concessions des *prises*, telles qu'elles sont formulées dans les baillettes, le maine se trouve aussi figurer expressément, d'où l'on doit conclure que son sort est le même que celui du surplus de la concession. M. Touzaud répond qu'il n'y a pas lieu d'emprunter une sorte d'argument de texte à un acte de cette nature : l'exégèse rigoureuse ne paraît applicable qu'aux documents législatifs mûrement délibérés. Il croit, au contraire, qu'il convient de rechercher, dans l'ensemble des documents publiés par M. Papillaud, des éléments d'information, qui ne font point défaut. C'est ainsi qu'à la page 138 de la monographie de Montboyer, notamment, il est fait cas de la maison de Chaurier, maréchal, des maynes de Lucas Saboureau ou de Louis Bourjadon, ce qui semble clairement désigner le *chez soi* de chacun d'eux ; il est fait mention de diverses terres qu'Esgreteau et d'autres « labourent à l'agrier » : or, qu'est-ce que l'*agrier* ou *champart*, sinon une redevance à titre perpétuel ? Vauban, dans le fameux ouvrage

Digitized by Google

de la *Dîme royale,* distingue deux sortes de rentes perpétuelles, celles en argent, celles en nature parmi lesquelles figure l'agrier. Donc, on voit qu'en dehors des baillettes et antérieurement à elles, il existait déjà à Montboyer des concessions ayant le caractère de perpétuité.

C'est à tort, sûrement, que l'honorable M. Papillaud a présenté comme « une idée nouvelle » au XVe siècle, celle de rente perpétuelle.

Venons aux *prises.* — Il est à remarquer, tout d'abord, ainsi que le terme lui-même l'indique, qu'il ne s'agit plus de la « recommandation des terres » par laquelle, aux époques antérieures, le propriétaire inquiet de la sécurité de sa possession, faisait l'abandon du droit pour conserver la jouissance, grâce à l'autorité d'un maître plus puissant. Nous sommes en présence d'un contrat librement accepté, et même, comme on le verra tout à l'heure, débattu parfois au moyen des enchères : le tenancier est dit fort justement « avoir *pris* » du seigneur, tel village, tel ensemble de biens. C'est une opération courante, entrée dans les mœurs. Aussi bien, les « confrontations » des prises faisant l'objet de nos baillettes, se rapportent-elles à la terre ou au pré d'un tel, de Brigeaud ou de Mauxion (page 140), comme aux prises de Cholous et autres.

M. de la Martinière objecte que les prises ainsi distinguées à titre de confrontation peuvent avoir fait l'objet d'autres baillettes qui se seraient perdues ; il indique, à l'appui de cette hypothèse, une baillette de 1470, que nous n'avons point, et se rapportant à la prise de Michelon (p. 269). — M. Touzaud répond que l'objection est hardie, car elle tend à conclure du particulier au général.

Il est vrai que M. de la Martinière apporte dans

Digitized by Google

le débat, des éléments nouveaux d'un très grand intérêt, et auxquels il n'est que temps d'arriver. Il s'agit des concessions que Jean de La Rochefoucauld, seigneur dudit lieu et de Marthon, charge son prévôt d'octroyer.

Le 19 mai 1445, ce seigneur, ce grand propriétaire, donne à Bertrand Farinard, prévôt de Marthon, une *procuration générale* contenant, notamment, le pouvoir, en termes évidemment *de style*, de concéder *à temps ou à perpétuité*, manoirs, terres, vignes et prés. Que fait le mandataire ? Le 8 décembre 1450, il fait « crier » aux enchères le maynement des Seguinies, paroisse de Marthon, savoir : d'une part, le mayne et vergers, et, ensemble, 15 journaux de terres, pour être adjugés au plus offrant et dernier enchérisseur : trois personnes s'entendent pour *prendre* le bloc, à perpétuité, moyennant une rente. Y a-t-il là une opération exceptionnelle, due à des circonstances particulières ? La « procédure » suivie et les termes employés fournissent, par eux-mêmes, la preuve du caractère normal, ordinaire et courant de ce genre d'adjudication. Il en est de même pour trois villages, paroisse de Saint-Germain, « qui seront baillés perpétuellement *à qui se » dira y avoir droit* ou y vouldra plus mectre. » De même aussi, le 15 avril 1451, sont criés divers villages paroisses de Charras, Vouzan, Feuillade et Saint-Germain, pour être délaissés « *à qui se dira y avoir droit* ou y vouldra plus mectre. » Il faut bien remarquer cette *formule*, « à qui se dira y avoir droit ». Le seigneur de tant de terres n'a pas, au XVe siècle, des sommiers bien en règle, peut-être à la suite des désordres occasionnés par la guerre de Cent Ans ; il appelle les tenanciers *soit à justifier de droits préexistants*, soit à en acquérir de nouveaux, s'ils n'en ont pas. Et ceci est absolument d'accord avec les disposi-

Digitized by Google

tions énoncées dans la procuration donnée à Bertrand Farinard, où on lit, au début même de l'acte : « Donnons et autroyons playn pover autorité et mandemant spécial par ces présentes de *demander*, *requérir*, *prendre*, *avoir et recevoir toutes et chescunes lesd. parties à nous deheues* à cause de nostre chastel et chastellenie de Marthon. » C'est après cette invitation au récolement des devoirs et droits acquis, qu'est énoncé le pouvoir de faire des baux soit à temps soit à perpétuité.

Enfin, le dernier document produit par M. de la Martinière confirme, de la façon la plus nette, tout ce qui précède. Il est d'une date apparemment concomitante puisqu'il est emprunté au même « Extrait des papiers de la juridiction des grans assises que prévoté de la baronnage, terre et seigneurie de Marthon (XI[e], XV[e], XX[e] et XXV[e] feuilhets). On voit se développer le procès de Pierre Tortazeau, « qui tient le maynement de Tortazeau », et se trouve par conséquent en possession ; bien plus, lui-même est acquéreur d'un sieur Pierre Broilhet : le litige porte sur les droits de lods et ventes, dits « ventes et honneurs » que Farinard réclame en vertu de sa procuration. Ces droits sont définitivement fixés à XV sols, et Tortazeau est, en outre, « condamné à bailler déclaration ». On constate qu'il s'agit ici d'établir le titre, mais non de créer le droit de propriété, lequel est antérieur, voire de deux degrés.

M. de la Martinière réplique qu'il croit que le seigneur de La Rochefoucauld avait en ce cas une raison spéciale de céder ses terres, à la suite de certains échanges de propriétés.

M. Favraud et la commission nommée pour étudier une reprise des fouilles aux Bouchauds, ont dû différer

Digitized by Google

leur excursion en raison du mauvais temps. M. Favraud se fondant sur des analogies avec Sanxay, Luxé, etc., estime que les constructions importantes, palais, thermes, etc., ne se trouvaient point sur le coteau, aux Bouchauds, à Brelinge etc., où l'on retrouve seulement des traces d'habitations particulières, mais plutôt dans la vallée qui se déroule en face de l'amphithéâtre dans la direction de Genac, et présente l'eau nécessaire aux grands monuments : c'est donc dans la vallée qu'il faudrait exécuter de nouvelles fouilles.

M. Laurent-Emile Sazerac de Forge est élu membre titulaire de la Société.

Demande à faire partie de la Société, M. Marcel Rambaud de Larocque, avocat au Conseil d'Etat et à la Cour de cassation à Paris, 97, rue de Lille, et à Bassac, fils de notre ancien confrère, présenté par MM. Chasseignac, George et Touzaud.

La séance est levée à dix heures et demie.

Le Secrétaire,
J. Baillet.

ANNEXES.

I.

ANDRÉ CHÉNIER ET LE RÉGIMENT D'ANGOUMOIS.

André Chénier, fils de Louis Chénier, consul général de France, et de Santi-l'Homaka, son épouse, « jeune grecque pleine d'esprit et d'une grande beauté », naquit à Constantinople le 29 octobre 1762. Amené en France, il passa ses jeunes années chez une sœur de son père à Carcassonne.

Digitized by Google

En 1773, il fut placé, ainsi que son frère Marie-Joseph, au collège de Navarre à Paris. Il y fit de bonnes études classiques, et s'exerça même dans la poésie française. Sorti du collège en 1779, il passa les trois autres années qui suivirent dans le calme et l'étude.

Cependant son père, voyant avec peine sa jeunesse s'écouler dans ce qu'il appelait le *far-niente* littéraire, le pressait de choisir une carrière, et le poussait vers la diplomatie, André préféra l'état militaire ; il partit vers la fin de 1782 pour Strasbourg, attaché au régiment d'Angoumois comme cadet-gentilhomme. Ce régiment était commandé par le marquis d'Usson, brigadier des armées du roi, le colonel était le chevalier de Narbonne et le lieutenant-colonel le baron de Chazelles. Le commandant du bataillon où était André s'appelait de Bogeron, le capitaine de la compagnie de Rocallier, le premier lieutenant de La Tour d'Auvergne-Corret.

Malgré les moyens d'instruction que lui offrait la ville de Strasbourg, le jeune Chénier ne put supporter longtemps la vie de garnison, l'ennui le gagna au milieu des monotones occupations du régiment, et, renonçant à la carrière militaire, il revint à Paris, où il étudia de nouveau Horace, Virgile, Théocrite, etc.

Il était dans la destinée des deux frères, André et Jean-Marie Chénier, de commencer leur existence d'homme par l'armée ; car ce frère plus jeune entra, à 17 ans, dans un régiment de dragons qui tenait garnison à Niort ; ce régiment portait le nom de Lescure ci-devant de Custine et était commandé par le marquis de Lescure, mestre de camp, le colonel s'appelait le chevalier de Franc, le lieutenant-colonel de Lezay-Marnésia.

En cette même année, le 19ᵉ régiment de dragons appelé de Jarnac, tenait garnison à Stenay et avait pour commandant le comte de Jarnac, brigadier des armées du roi, chevalier de Saint-Louis. Parmi les lieutenants était le chevalier Horric, d'une famille angoumoisine.

DE LACROIX.

Digitized by Google

II.

RAPPORT SUR LE CIMETIÈRE DE LA GOUNERIE, (COMMUNE DE FLÉAC).

Un cimetière ancien a été découvert par M. Joncquet, propriétaire à la Gounerie, commune de Fléac, dans une parcelle de terre dite la Lurate, n° 549, section C du plan cadastral, confrontant, au Nord, au chemin de la Gounerie à La Vallade.

Sur une surface d'environ deux ares, il a été trouvé 15 sépultures inégalement espacées. Les corps étaient orientés les pieds à l'Est (1) sauf un, pour lequel l'orientation était au Nord (2). L'un d'eux avait la tête et les pieds isolés de la terre, par deux pierres creusées, ménageant les formes, et non fermées à leurs extrémités (3). Quatre tombes en pierre, d'un travail médiocre, en forme d'auge, plus larges à la tête qu'aux pieds, présentaient sur le fond, une sorte de coussin plat, semi-ovale, de quelques centimètres de hauteur, pour recevoir la tête (4). Du côté des pieds, la paroi était en plan incliné vers le haut. Une seule avait la dalle du fond percée d'un trou pour l'écoulement des liquides. Par suite de la faible profondeur, — 35 centimètres environ — à laquelle étaient enfouis les tombeaux (5), le soc de la charrue avait enlevé les pierres formant couverture. Les autres corps reposaient directement dans la terre.

Nous avons fait au sujet de ces sépultures, les remarques suivantes. De grosses pierres étaient disposées contre les parois Nord, comme pour les protéger, alors que le terrain

(1) *Bull. Soc. Arch. Charente,* 1867, p. 380. — 1885, p. LII. — 1887, p. XXVIII. — 1890, p. 183. — 1896, p. XXXIX.

(2) Cf. *Album Caranda,* fouilles de Brény, 1880 ; fouilles de Nampteuil-sous-Muret, 1885.

(3) Cf. *Ibid.,* fouilles de Brény, 1880.

(4) *Bull. Soc. Arch.,* 1867, p. 380.

(5) *Ibid.,* 1896, p. XXXIX.

Digitized by Google

est incliné du Sud au Nord. En outre, sur quelques points du sol fouillé, il a été extrait une terre beaucoup plus blanche d'aspect, remplie de coquilles de petits escargots (1).

Les objets recueillis sont peu nombreux, ce qui tient peut être au défaut d'habitude de ce genre de recherches, chez celui qui procédait au travail. Tous proviennent d'une tombe en pierre qui renfermait deux corps (2). Ce sont : 1° quatre grains de collier, en pâte de verre, de couleur ambre foncé, ambre clair, vert d'eau et vert bleu, semblables à ceux trouvés à Berguille et à Criteuil-la-Madeleine (3) ; 2° un objet en bronze, de 35 millimètres de longueur, dont la partie médiane, aplatie, porte un trou d'attache et des cannelures pour en augmenter l'adhérence; et dont les extrémités sont deux pointes recourbées l'une vers l'autre, mais l'une d'elles est brisée (4).



Crochet de La Gounerie.

Bien qu'il soit difficile de déterminer la date de ce cimetière, nous pensons, en raison de certaines analogies avec d'autres lieux de sépultures, qu'il a pu commmencer à à servir dès l'époque mérovingienne, pour continuer jusqu'au début du XII° siècle, époque de construction de l'église paroissiale actuelle, autour de laquelle régnait un cimetière.

A. GUÉRIN-BOUTAUD, J. GEORGE.

(1) *Album Caranda,* fouilles d'Aiguisy, 1884. — Plusieurs fois on a rencontré dans les sépultures de l'époque mérovingienne des coquillages marins ou autres, associés au mobilier funéraire.

(2) *Bull. Soc. Arch.*, 1896, p. XL.

(3) *Musée arch. Angoulême,* H. 1, 2. — *Bull. Soc. Arch.,* 1877, p. L ; 1881, p. XXV.

(4) Cf., *Album Caranda,* Planches XXXIV, 56-64 ; petits crochets en bronze.

Digitized by Google

III.

PIÈCES RELATIVES A L'HISTOIRE DE LA PETITE PROPRIÉTÉ

1° — 8 DÉCEMBRE 1450. — *Arrentement perpétuel du maine des Seguinies contenant procuration de Jean de la Rochefoucauld à Bertrand Farinard, du 10 mai 1445.*

A tous ceux qui ces présentes lectres verront et oiront Bertran Farinard, procureour général en la ville et chastellanie de Marthon pour très noble et puyssant seignheur Monsseignheur Johan de La Rochaffoucaud seignheur dud. lieuc et de Marthon, salut. Sachent toutz que je ledit Bertran Farinard, en nom et comme procureour susdit, et par le pouer a moy donné par mondit seignheur duquel la tenour si enpres s'en suyt : nous Johan de la Rochaffoucaud seignheur dud. lieuc et de Marthon, savoir feysons a toutz, que nos, en toutes et chescunes nous causes, querelhes et bezougnhes, tant en demandant comme en deffendant, contra toutz et chescuns nous adversayres, par davant toutz juges tant de court d'église que de court laye, avons fayt, constitué et establi, et par ces présentes feysons, constituons, establissons nostre procureour général et messaige spécial seul et pour le tout, en nostra chastellanie de Marthon, Bertran Farinard, par anxin que la condicion dud. procureour ne soyt pire ne melheur que l'autre, mes ce que par luy aura esté commancé par luy mesmes, puyst estre pris pour achabé et mis affin; auquel nostred. procureour, nous, led. constituant, donnons et autreyons playn pouer, auctorité et mandemant spécial par ces présentes, de demander, requerir, prendre, avoir, et recevoir toutes et chescunes led. parties a nous dehues a cause de nostre chastel et chastellanie de Marthon, et de qualsque personne que cessoyt et puyst estre, et par qualsque personne que ce soyt, tant par lectres obligatoyres que autrament, et de en donner bones lectres de quiptance, et de faire foy de en

Digitized by Google

rien plus demander des chouses par luy receheues, d'estre et comparoir pour et en nom de nous par davant toutz juges, et nous deffandre en jugement, et deffors de donner libelle ou libellet et de les recevoir, de contester causa ou causas, de jurer en l'arme de nous de verite et de calumpnia, et de fere toutz autres fermes que ordre de droyt vuet et requiert de nous, et y somer una foys ou pluseurs, de produyre actes, lectres et teismoins, et autres loyalx enseignhemens par maniere de preuve, de reprouver les produyts de partie adverse, de bailher à rantes, y affermes, et a années, et a perpetuauté nous manoirz, terres, vinhes, pres et qualcunques autres heritaiges a tiel pris que veyra que bon sera, et en donner bonas et sufficentes lectres, de fere monstrees de teritoyres, pronunciacions ou declaracions a toutes dilacions et délivrance ou récréance de nous biens et chouses prises ou arrestees am plege ou sans plege, de avoer garimens, de prendre garimens et deffances dessoy ouppousser en tout cas y a toutes foys, d'appeller una foys ou pluseurs si mestier est, et les deleysser intimer, envouer lesdites oppositions ou appellacions, de avoer, de desavoer et requerir errors de droyt et deffayt, et propouser, obvier obgies et reproches de décliner de jour et de lieu, et généralement de fayre et dire es chouses desusdites et leurs dépendenses tout anxin comme nous ferions ou fere pourions si present en nostre proupre personne y estions, ja soyt ceu que la chouse requist mandement plus spécial; proumetons nous led. constituant en bona foy, et soubz les obligacions de nous biens, avoir ferme et estable a toutz jourz, tout ceu que par nostred. procureour sera fayt, procuré, requis et demandé es cheuses dessus dites et chescune d'iceles, et paier le juge si mestier est, et nostred. procureour relever de toutes charges dessatisdaccion, caucion et plegerie, et en tesmoing de ceu, nous, led. constituant, avons donné à nostred. procureour ces lectres seillées du sel du quiel hom use aux contraytz en nostre chastel de la Rochaffoucaud, le XIX jour du moys de may, presens tesmoings nobles hommes : Johan Tizon, nostre cappitaine de la Rochaffoucauld, et Fouquet Tizon, son filh, l'an mil CCCC XLV; enxi signée : Johan,

Digitized by Google

seignheur de la Rochaffoucaud. Je, susdit procureour, pour le bien, proufit et utilité de mondit seignheur, ay fait crier et assavoir, en la ville de Marthon, par bans et cris faytz en court, par competens et intervalles de temps, que qui voudroyt prendre et ascenser a temps ou apperpetuauté, le maynement de Seguinies assis en la parrochia de Charas, diocèse d'Angoulesme, et les vergiers apartenans aud. maynement, et XV journaux de terre juingtz aud. maynement, et le chastanet apartenant aud. maynement, et la moytié de ung petit mayne assis entre led. maynement et le mayne de la Planche, a cens et rante competent, qu'ilh veinst devers moy, et ylh y seroyt recehu : durant le temps les quieux cris et bans sunt venus Marsau Chastella et Penot de la Judia parrochiens de Saint Michel deu Leo, ciptat de Lem[otge] qui ont ouffert audit vilaige, vergiers, terre et chastenet, et la moytié dud. petit mayne, XXV s. IX boysseaux de froment, III boysseaux d'avene mesure de Charas, et dux gellines ; allaquelle ouffre je les ay recehu et de habundant fait crier qui qui voudroyt plus donner et ouffrir aux dites chouses que lez avand. Marsau Chastellar, Penot de la Judia, y auront ouffert, qu'ilh venist dedans sertains jourz, qui lors leur fut, par les ditz cris et bans, assignes ; ou autrement l'on les vandroyt aux ditz Marsau et Penot, aux somes susdites, comme plus oufrens et darriers encherissans : durant lequieux temps aucun ne vint ne soy presenta, et par ceu je procureour susd., et par le pouer a moy donné par mondit seigneur, comme apert par ces lectres de procuracion par dessus transcriptes, ha yceus Marsau Chastella et Penot de la Judia, ay baillé et ascensé baille et ascense, pour eux et les leurs oyrz et successeurs, led. mayne, vergiers, terres, chastanet, et la moytié dud. mayne, am toutes leurs entrées, yssues, et aysines quieuxconques, sauve en cella le droyt de mondit seigneur et l'autruy, pour les tenir possedir avoir et explecter dourrs en avant purement, perpetuelement en payant pendant chescun an a mondit seigneur ou assa recepta de Marthon lesdites somes ; c'est assavoir : XII s. VI den., IX boysseaux de froment, III boysseaux d'avene, dicta mesure, en chescune festa de Saint Michel,

XII s. VI den. et dux gellines, en chescune feste de Nouel, pour lez quelles somes payer perpetuelement les ditz Marsau et Pierre ont obligé et obligent eux et leurs biens, oyrz et successeurs quieuxconques ; et auxi je, led. procureour, promet en bona foy, que mond. seigneur et les siens feront et pourteront aux ditz Marsau et Pierre, et a leurz oyrs et successeurs, bon et leal gariment esdites chouses anxi baillées et ascencées, en paiant le prix susd., cens (1), autres cens et rantes payer, aucun n'y devoir et ne doyvent metre nulhes charges sus lesdites chouses, que cellas de part dessus : et en tesmoin de vérité, je procureour susdit, ay donné et autroyé, donne et autoroye aux susd. Marsau, Chastella, et Penot de la Judia pour eux et pour les leurz, ces présentes lectres seileiées du seel ordiene aux contraytz aud. leuc de Marthon, et signées a ma requeste du notary et juré dud. seel si par de soubz escript. Fet et donné, aud. leuc de Marthon, tesmoin presens noble home Pierre Vigier, Leonard Maurau, le VIII jour du moys de desembre l'an mil CCCC sinquanta.

Per le comandement dudit procureour

BLANDIN,

Arch. de la Charente, E. 631.

2° — 1467-1468. — *Extrait des comptes de Saint-Cybard.*

Le jour de nouvel lan LXVII ay compté a Pierre Brun de XXII journées qu'il a esté o moy a copper le boys et les lates en l'isle, qui vallent en somme XXIII grans blancs, dont luy ay baillé dix solz, et reste VIII s. et IIII d.

Item pour sept journées dud. Pasquet, [masson], XI s. VIIII d. Item pour XXXVI journées de ses compaignons XLV s.

La mise faicte pour faucher, fener, charroyer et mectre ou fenieu comencé ie IX jour de juilhet mil CCCC LXVIII.

(1) Pour : sans.

Digitized by Google

Primo, pour XXIIII journées de fauchours : LVII s. VI d.
Item, pour ung quidem, II journées à fener : II s. VI d.
Item, a deux aultres, chacun IIII journées : X s.
Item, a deux aultres, chacun III journées : IX s.
Item, a Symon, deux journées : III s. IIII d.
Item, Jehan de Limosin, deux journées : III s
Item, à Jehan Dat et Bernard de la Goyse, chacun demye journée : XX d.

Arch. de la Charente. — Livre de comptes de l'abbaye de Saint-Cybard, f° VII r°, XII v° et XIII v°.

3° — 1448-1466. — *Extraits des papiers des assises prévotales de Marthon.*

(Après le 16 Mai 1448.)

C'est l'extraict des pappiers de la jurisdiccion tant des grans assises que prévosté de la baronnye, terre et seigneurie de Marthon...

Et au XIIIIe feuilhet et secunde page est contenue l'article subséquent.

Item plus sont bailhez troys villages assis en la paroisse de Sainct Germain, c'est assavoir le Boues et le village de l'Echalle et ung autre tenant au ceulx la, perpetuelment : qui se y dira avoir droit ou y vouldra plus mectre se tire avant et sera etc.

Et au fueilhet suyvant, en la première page est l'article qui s'ensuit.

L'assise de Marthon tenue aud. lieu par moy Bertrand Farinard prévost d'icelle pour noble et puissant seigneur dud. lieu, le jeudi XVe jour du moys d'apvril l'an mil IIII ^c LI.

Aujourduy a esté cryé secondement que le village de Montgelies, en la parroisse de Charras, et le village du Boues, en la parroisse de Fouilhade, et le village de Blanchart, en la parroisse de Charras, et les villages de la Rochete et de la Pailherie, en la parroisse de Vouzen, et les villages du Boues et de l'Eschalle et ung autre tenant au ceulx la en la parroisse de Sainct Germain, sont bailhez

Digitized by Google

lesd. maygnez perpetuelment a rente; qui se y dira avoir droit ou y vouldra plus mectre tire se avant, et le die, et il y sera receu.

Et en la seconde page dud. fueilhet et au commancement est escript l'article suyvant.

Aujourduy a esté cryé tiercement par bang général que lo Mongelies en la parroisse de Charras, et lo village du Boues en la parroisse de Fouilhade et le village de la Rocheta, et le village de la Pailhera en la parroisse de Vousen, et les villages du Boues, de l'Eschalle, et ung autre village tenant a iceulx sont bailhez perpetuelement; qui si dira avoir droit et y vouldra plus donner, que se tira avant et il y sera receu.

(Après le 21 Février 1465-66.)

Autre extraict d'un autre pappier d'assise prévostalle de la baronnye terre et seigneurie de Marthon....

Et au v[e] fueillet de la seconde page est escript l'article qui s'ensuit.

Ont esté condempnez de leur consentement et volunté Jacques de las Aumosneries et Jehan Jarreton demourant en la paroisse de Chazelle construire bastir et édiffier une maison bonne et compectente dedans troys ans prouchain venant en ung maynement appellée de la Combe, lequel il tenent de mons-assis en la paroisse Sainct Paul.

Et au xr[e] feuilhet et première page d'icelly est contenu l'article qui s'ensuit.

Led. procureur demandeur contre Pierre Tortazeau deffendeur et sur la question que led. deffendeur tient le maynement de Tourtazeau au pris de xv boysseaux d'avoyne de l'année passée et de deux ans pour avant et sur ce led. deffendeur a requis dillacion de conseilh...

Et au xvi[e] feuilhet et premiere page est contenu l'article qui s'ensuit.

Led. procureur demandeur contre Pierre Tortazeau deffendeur, comparessant lesd. personnes cum fust a respondre, a requis actente de conseilh.

Digitized by Google

Et au XVIIIe feuilhet et seconde page, est l'article
quent.

Le procureur de la court demandeur contre Pierı
tazeau deffendeur, comparessant lesd. parties, appoin
led. procureur fera la monstrée ou déclaracion a luɣ

Et au XXe fueilhet et seconde page d'icelluy et l'
qui s'ensuit.

Led. procureur demandeur contre Pierre de Toı
deffendeur sur la question de XV s. des ventes et ho
de ce qu'il a acquis de Pierre Broilhet, a esté condeı
payer lesd. XV [s.] et bailher pour déclaracion cesd.

Et au XXVIe fueilhet et seconde page est contenu l'
qui s'ensuit.

Le procureur de la court demandeur contre Pie
Tortazeau, deffendeur a bailhé pour déclaracion e
envoyé.

Arch. de la Charente, E. 77.

SÉANCE DU MERCREDI, 13 JUIN 1900.

PRÉSIDENCE DE M. TOUZAUD, PRÉSIDENT,

ET DE M. DE FLEURY, PRÉSIDENT-HONORAIRE.

Étaient présents : MM. BASTIER, CHAUVET, FAV
JEANSOULIN, MARCILLE, PAPILLAUD, SAZERAC DE F
THOMAS et BAILLET, secrétaire.

Le procès-verbal de la dernière séance est
adopté.

M. LE PRÉSIDENT dépose sur le bureau les vo
reçus des sociétés correspondantes.

Il donne ensuite lecture d'une invitation de la *S*
française d'archéologie à prendre part au co

Digitized by Google

de Chartres, du 27 juin au 3 juillet. Elle est signée du comte de Marsy, le savant archéologue, dont nous avons eu le regret d'apprendre tout dernièrement la mort.

M. DE FLEURY continue la lecture de son étude sur les *Imprimeurs d'Angoulême,* par le chapitre sur les De Minières (1566-1602).

M. CHAUVET fait une communication sur la statuette trouvée près de l'église de Rouillac, en 1886.

M. DE FLEURY communique une empreinte de contre-sceau circulaire, portant l'inscription : S : A : DE GROSSO BROLIO.

M. DE LA MARTINIÈRE continue sa chronique bibliographique.

M. BAILLET donne une première lecture d'un mémoire sur les origines de la momification, qui sera publié dans le *Recueil des travaux relatifs à la philologie et à l'archéologie égyptiennes,* dirigé par M. Maspéro.

Les découvertes de ces dernières années en Egypte soulèvent bien des questions. M. Baillet se propose de comparer les divers modes de sépultures usités avant la momification, et de montrer que, malgré leurs différences profondes, on en peut expliquer la succession sans recourir à l'hypothèse d'autant de conquêtes successives. Mais il faudrait, ce qui semble paradoxal, abandonner l'idée que la momification ait eu pour but direct la conservation des chairs.

Les divers types de sépultures (1) sont : 1° l'inhumation du corps accroupi ; 2° l'inhumation des os préalablement décharnés ; 3° l'incinération ; 4° la momification.

(1) Cf., *Bulletin Soc. Arch.,* séance du 8 mars 1899.

Digitized by Google

Toutes ces sépultures témoignent de l'horreur de la corruption.

Le Livre des morts et les textes des Pyramides, contenant des vestiges d'époques bien antérieures, étalent ce sentiment. Les diverses cérémonies des funérailles, offrandes, fumigations et libations, qui, à l'époque classique, ont une valeur de purification mystique, n'ont, à l'origine, d'autre sens que de rappeler les préparatifs de l'inhumation et la purification du corps pour le mettre à l'abri de la décomposition; beaucoup de textes permettent de l'affirmer.

La momification elle-même est un acte purificatoire : elle doit enlever les causes de corruption, « le mal qui est dans le corps »; elle « délivre le défunt de sa chair ». Il n'y a donc point entre elle et les procédés antérieurs une opposition essentielle. A des degrés divers, par des procédés différents, mais avec le même but, la simple inhumation, le décharnement ou la crémation préviennent la putréfaction, suppriment les parties corruptibles et conservent à l'âme immortelle un support matériel, désormais incorruptible, qui est nécessaire à sa survivance. La momification n'opère pas autrement : elle n'est pas une réaction contre le progrès des autres procédés, mais un perfectionnement.

Ainsi c'est par une illusion et une fausse interprétation de leurs rites que les Egyptiens sont arrivés à célébrer l'immortalité de la chair.

M. le Président fait ressortir l'intérêt que présentent ces considérations pour l'histoire générale des sépultures préhistoriques et en particulier pour celle de nos sépultures charentaises.

M. Touzaud appelle l'attention de ses collègues sur les documents que révèle, au point de vue *des origines de la petite propriété*, le Cartulaire de l'église d'Angou-

Digitized by Google

lême, publié par M. l'abbé Nanglard, dans le dernier volume de la Société, récemment paru.

Le débat provoqué par la monographie de Montboyer est d'une portée qui dépasse les limites d'une paroisse, même d'une province. On ne saurait être surpris de le voir porté sur un plus large terrain. Déjà M. de la Martinière, à notre dernière séance, nous avait communiqué de précieux documents relatifs à la seigneurie de Montbron. Notre cartulaire d'Angoulême, de même celui de Baignes, ainsi que le fonds de Saint-Ausone, non encore publié, sont appelés à nous fournir les plus précieux renseignements. Ces recueils d'actes ne sont pas faits pour servir de lecture courante; mais leur haute valeur se révèle précisément quand on interroge leurs témoignages sur une question nettement posée. C'est ce que nous nous proposons de faire, au sujet de la petite propriété.

1° — Cartulaire de l'église d'Angoulême (1).

Il est à remarquer, tout d'abord, que nous voyons, et de très bonne heure, des immeubles donnés au chapitre par de simples propriétaires qui n'ont point la qualité de chevaliers :

Charte VIII (1018). — Tout au commencement du XIe siècle, ou plutôt à la fin du Xe, des vignes et des maisons avaient été léguées par « un certain » Geruce (a quodam viro nomine Gerucio);

Chartes L et LI (879). — Deux chanoines, l'un prêtre, l'autre simple diacre, donnent leurs mas d'Asnières et de Marsac. Et qu'on n'objecte pas que ces chanoines étaient peut-être chevaliers, sans le dire? — S'ils avaient eu cette qualité, ils n'auraient très certai-

(1) *Bull. et Mémoires de la Soc. arch.*, 1899.

Digitized by Google

nement pas dérogé en s'abaissant au rang de *censitaires,* ce qu'ils font pourtant par une réserve d'usufruit à charge de cens : « ... ea scilicet conditione ut dum vixerimus, aut aliquis supravixerit, ipsa predicta superius conscripta, et hoc et illud ad usu fructuario tenere et excolere faciamus, vel faciat, si quis vixerit ex nobismetipsis, et *censui* nobis, annis singulis, daturos, ad festivitatem D. N. J. C. apparitionem,... frumento modii duo, vinum idemque, porcos numero quatuor, pullos XX, in stipendia fratrum. Et si de *prefato censu* negligentes apparuerimus, in duplum illum restituamus. »

C'étaient des *alleux,* c'est-à-dire des terres sans seigneurs, qui étaient ainsi données par leurs propriétaires. Tel est bien aussi le cas pour le prêtre et pour l'archidiacre qui figurent aux deux actes suivants :

Charte LIV. — « Adest donum quod Grimaldus, sacerdos, fecit de *alodem suum* sancti Petri Engolismæ sanctæ sedis, qui est ipse alodus in vicaria Piliacinse. »

Charte XXV (1018-1031). — « Arnaldus, archidiaconus, dono *alodem meum,* sive hereditatem salicam, qui est in pago sanctonico, nuncupate Pastore villa, *mansos* V *indominicatos* qui oblias solvunt solidos IIII et denarios X, et *borderias* III qui reddant denarios XX et II... Hoc est terris, pratis, silvis, molinariis, aquis aquarumve decursibus. Sine ulla querela ita dono alodem meum. »

On a dû remarquer que ces alleux étaient eux-mêmes exploités par des tenanciers censitaires; ces manses et borderies constituaient vraiment de « petites propriétés », sous la forme ancienne que nous connaissons. Toute une série de chartes vont révéler des situations identiques.

Mais, tout d'abord, il doit demeurer bien acquis que

Digitized by Google

la tenure à titre de cens, effectivement perpétuelle et héréditaire, n'a rien de féodal; c'est ce qu'établit nettement l'acte qui suit où se trouve expressément déterminée la valeur de l'hommage à titre de censitaire.

Charte CXXXI (1117-1136). — « Ego Gerardus, engolismensis episcopus, et capitulum... quod Arnaldo de Brumont, de masso de Girac, tale pactum et concordiam fecimus, ut, singulis annis reddat ecclesiæ engolismensi et canonicis octo sextarios frumenti... et duos solidos... et octo capones, et ***serviat canonicis de rebus suis*** liberaliter et sua sponte, sicut bonus homo. Et nos concessimus ei ut ***ipse et heredes sui habeant ipsum*** massum, salvis his redditibus et servitio, sicut dictum est. Ipse vero fecit ***hominium,*** Arnaldo, sacristæ, ad opus capituli; ***non ut habeat massum in feodum,*** sed ut fidelis sit beato Petro et canonicis. »

Voici les chartes qui constatent la création ou l'existence de nombreux censitaires remontant à une époque fort lointaine :

Charte II (918). — Dès le commencement du X[e] siècle, on voit l'évêque Gombauld édicter que quiconque voudra acquérir des terres et planter de la vigne dans les dépendances de l'église Saint-Pierre, dans un rayon de deux milles de la ville, deviendra propriétaire à condition de payer, au bout de la cinquième année, un cens de quatre deniers : « *qualiscumque* persona, quicumque ***homo, sive clericus sive laïcus, usurpare sub censu*** voluerit,... in perpetuo in suo jure permaneat, et cuicumque sub ipso censu ***vendere*** vel ***hereditare*** voluerit... sub ipso censu faciant quidquid voluerint. »

Charte IV (978). — Des propriétaires d'alleux se transforment, et leur fils après eux, en censitaires, dans les mêmes termes où nous l'avons vu faire déjà par deux chanoines, en 879 (Chartes L et LI).

Digitized by Google

Charte XXVII (923). — Cette fois, c'est une femme qui donne ses biens, « res meas », « res meas proprias », qu'elle tient de son père, en s'en réservant la jouissance intégrale; seulement, son mari survivant n'en jouira que *sub censu*.

Charte XXXI (1038-1043). — Ici les donateurs transforment, pour eux et pour leurs descendants, leur droit de propriété en censive, n'abandonnant le « dominium » au chapitre qu'à défaut d'héritiers : ce n'est pas sans raison qu'ils qualifient leur acte *oblation* (obtulerunt) plutôt que donation.

Ces divers actes démontrent soit l'existence de nombreux propriétaires d'alleux, soit l'usage courant de la censive dans notre région.

Ce n'est pas à dire qu'il n'y ait pas de donations faites par des chevaliers, quoique elles soient assez rares, semble-t-il, dans le cartulaire; mais les termes employés diffèrent sensiblement : au lieu d'énumérer des manses, des borderies, des moulins, des prés et des vignes, *terram nostram* dit le seigneur. *(Chartes CLVI et CLVII, 1146).* — Ce n'est pas à dire non plus que tous les domaines soient occupés par des censitaires ; on voit les époux Autier faire don de divers mas, notamment sur les bords de la Tardoire, « cum omnibus apendiciis suis, *cum ipso servo nomine Fulberto, et uxore sua nomine Stephania, et cum ipso farinario,* nec non et omnia quamtumcumque in ipsa villa visi sumus habere vel possidere. » *(Charte XXIX 940-952).* — Et, fait digne de remarque, cet Autier qui possède des serfs attachés à la terre et les donne avec elle, n'est point un chevalier, car il se place, lui aussi, dans la condition de censitaire: « ea videlicet racione ut, quamdiù ego ipse advixero, usu fructuario possideam sub censu, ut, ad festivitatem sancti Petri, denarios XII reddam. »

Digitized by Google

2° - *Cartulaire de l'abbaye Saint-Étienne de Baignes* (1).

On va analyser très sommairement un certain nombre de Chartes des Xe et XIIe siècles, prises parmi tant d'autres dans ce recueil considérable, et où il est expressément fait mention, dans l'énumération des tenures à rente, du « rusticus »; du « mansionarius », du cens dû par le rusticus « pro domo », « pro habitaculo. »

Charte XCIX (fin XIe siècle). — « Dedit in alodio suo... IIII denarios *in domo rustici*, et agreriam que est juxta domum. »

Charte CVIII (commencement du XIIe siècle). — « Unum quarterium de terra plana, et est *debitum istius terre,* agreria, quatuor denarii, et una gallina ad Nativitatem. »

Charte CXV (id.). — « *Habitaculum* unius rustici, et *debitum domus* IIII d. *(denarii)*. »

Charte CXVIII (id.). — « Alodium... hoc est *masio*, et vinee, et terre, et *reddit* ad Nativitatem Domini III d. ».

Charte CXXIX (id.). — « Habitationem suam et unum quarterium de terra, et est *debitum* II d. et quintum de terra. »

Charte CXXXVIII (fin XIe siècle). — « Alodium... et *reddit censum* VIII ad Rogationes. »

Charte CXLVII (entre 1060 et 1075). — « De uno quarterio de terra, et medietatem de terra plana, et *reddit* ista terra VI denarios ad Nativitatem Domini. »

Charte CXLVIII (id.). — « Unum quarterium de terra... *debitum* terre illius agreria, et ad Nativitatem Domini IIII denarios et unam gallinam. »

Charte CXLIX, *CL*, *CLI (id.)*. — Même texte, pour d'autres donateurs.

(1) Publié sous les auspices de la Société arch. et hist. de la Charente, par M. l'abbé Cholet, 1867.

Digitized by Google

Charte CCXV (fin XIe siècle). — « Duos quarterios de terre, et *mansionem cujusdam rustici que reddit VI d.* »

Charte CCLXII (id.). — « Dimidium junctum vinee, et dimidium quarterium de terra. Est autem illius terre (debitum) quartus, et IIIIor d., de unoquoque (anno). »

Charte CCLXV (id.). — « De alodio..... *reddunt* annuatim XVIII d. ad Nativitatem Domini. »

Charte CCLXVI (id.). — « De alodio... et *debitum* hujus terre IIIIor den. ad festivitatem sancti Stephani in Augusto. »

Charte CCLXXVIII (milieu du XIe siècle). — « Alodium — hoc sunt terre, vinee, prata. Et *debitum* hujus terre est III d. et sextum de terra. »

Charte CCLXXXIV (1075-1080). — « De quadam sexteirata de terra, et de *habitaculo unius rustici, quod reddit sex d., et unam gallinam.* »

Charte CCCXXXV (*id.*). — « De alodio... et est in ipso alodio silva et terra plana, et *debitum* ipsius terre VIII d. ad Nativitatem et quintum de terra.

Charte CCCXXXVI (id.). — « De alodio — et *reddit* annuatim VI d. »

Charte CCCXXXVII (id.). — « De alodio — et est in ipso alodio terra cum *una borderia, et reddit* quintum et IIIIor denarios. »

Charte CCCXXXVIII (id.). — « Alodium, et *habitaculum unius rustici* cum una pecia de terra que est ante domum, et *reddit* quintum, et ad Nativitatem. — Et in alio loco... *alium habitaculum quod reddit* VI d. ad Nativitatem Domini. »

Charte CCCXXXIX (id.). — « Terra... et *habitacula rusticorum...* Et prope hanc terram de alodio suo, et est *censum* IIIIor den. et Vs de terra. »

On voit confirmée, par les textes empruntés au Car-

Digitized by Google

tulaire de Baignes, cette curieuse transformation des alleux en terres dépendantes. C'est une intéressante remarque à faire en passant.

Revenant à l'objet propre de cette communication, il reste à puiser des renseignements, pour le XIIIe siècle, à la troisième source ci-dessus indiquée.

3° — Fonds de l'abbaye de Saint-Ausone (1).

Dans les Chartes qui vont être analysées, on constatera, tout d'abord, comme précédemment, l'existence des *rentes et agriers*, les ventes qui en sont opérées (MCCXLVI, MCCLXXIV), les créations nouvelles qui en sont faites (MCCXLII, MCCXLVII, MCCXLIX, MCCL); puis, ce qui est nouveau pour nous, passeront sous nos yeux des *actes de vente*, intervenus entre des particuliers non nobles et relatifs à des maisons d'Angoulême ou à des vignes plantées dans les environs (MCCXX, MCCXXX, MCCL, MCCLV, MCCLXVII).

L'abbesse de Saint-Ausone est présente à ces actes, pour leur donner leur caractère d'authenticité en même temps que pour réserver ses droits de domaine éminent et assurer la perception de ses émoluments à titre de « lods et ventes ». Plus de concession, même à titre perpétuel; plus de taille, rente ou agrier : l'abbaye tient purement et simplement la place qui, dans la société moderne, appartient à l'Etat.

Il faut remarquer, toutefois, que si ces documents sont effectivement nouveaux eu égard à la série qui précède, ils ne révèlent point des faits inusités.

Il n'est pas douteux que les propriétaires d'alleux pouvaient les vendre, comme ils pouvaient les accenser,

(1) *Archives départementales.* Ces chartes ont été transcrites par M. George, qui a bien voulu les signaler à l'auteur de la présente communication, et en mettre le texte à sa disposition (Voir l'Annexe).

Digitized by Google

comme ils pouvaient en faire don : Aux termes de la XXVI[e] charte, insérée dans le Cartulaire d'Angoulême, des six mas que le diacre Frofade donne à la cathédrale, un seul lui provient d'héritage, un lui a été donné, et les quatre autres lui proviennent d'acquisitions (comparavit).

Il ne paraît pas douteux, non plus, que les censitaires eussent la faculté de céder leurs droits, avec aussi, bien entendu, leurs charges. C'est ce qui est dit expressément dans la II[e] charte du Cartulaire d'Angoulême; c'est ce qui sera dit dans les baillettes de Montboyer.

On remarquera, toutefois, dans la charte de MCCXLVII, fort curieuse en ce qu'on y trouve une vente immédiatement suivie, dans le même acte, d'un accensement consenti par le nouvel acquéreur à l'ancien propriétaire, que le nouveau censitaire n'a pas le droit d'aliéner ses droits sans l'autorisation du crédirentier. Mais, il y a là une situation particulière à laquelle répond une convention spéciale. On ne voit rien de pareil, notamment, dans les chartes de MCCXLII ni de MCXLIX; tout au contraire, dans ce dernier acte, il est expressément écrit que le cens demeurera dû tant par les *heredes*, que par les *successores* en général. C'est le cas de dire que l'exception confirme la règle du droit de disposer, au profit des censitaires.

M. Baillet relève un texte omis dans l'analyse que vient de faire M. Touzaud. C'est la charte CXXX du *Cartulaire d'Angoulême*, d'entre 1060 et 1075. Il y est question de biens faisant partie d'un alleu ayant appartenu à Pierre d'Espeluc (1) qui les céda à Helias Pau-

(1) « Dominus de Espeluca, de cujus alodio erat et de quo supradicti omnes habebant. » *(Cartulaire*, p. 144, 145.)

Digitized by Google

ters (1). Celui-ci démembra ces biens, soit par don, soit par vente (nous ne savons), en faveur d'Itier Dolzac et sa femme Adélaïde, Robert Maldener, et Guillaume le Roux. Ceux-ci à leur tour donnent au chapitre d'Angoulême (2), l'église, le cimetière et toute la vicairie de Beaulieu, avec maisons, cours et jardin, ainsi que la moitié des terres et des bois. Ces personnes jouissaient bien d'une propriété complète, puisque sur la moitié des biens qu'ils ne cèdent pas dès maintenant, ils abandonnent le droit de donner ou de vendre (3) : donc ils le possédaient. Il n'est question dans cette cession d'aucune restriction, ni rente ou redevance quelconque. Toutefois il est dit que l'ancien propriétaire, Pauters avec sa famille, et l'ancien seigneur confirmèrent la donation (4) et signèrent, à titre d'auteurs apparents du bénéfice.

Est élu membre de la Société, à titre de membre titulaire, M. Marcel RAMBAUD DE LAROCQUE.

La séance est levée à dix heures et demie.

Le Secrétaire,
J. BAILLET.

(1) « Helias itaque Pauters, de quo supranominati viri hanc ecclesiam habebant. » (Ibid.)

(2) « Donum quod quidam fideles viri engolismensis æcclesiæ contulerunt. »

(3) « De alia vero medietate hanc conventionem cum canonicis fecerunt ut nulli hominum nec dare, nec vendere, nisi canonicis, licitum haberent. »

(4) « Ut vero hoc donum in perpetuum quietius ac firmius possiderent, his de quibus hoc beneficium tenere videbantur concedere fecerunt. Helias itaque... donum collaudaverunt, propriisque manibus crucis impressione confirmaverunt... Hoc iterum donum postea concessit... Petrus, dominus de Espeluca. »

Digitized by Google

ANNEXE.

CHARTES DU FONDS DE L'ABBAYE DE SAINT-AUSONE.

(1220-1274).

Anno M·CC XX. — Universis christi fidelibus presentes litteras inspecturis A. humilis abbatissa sancti Ausonii engolimensis salutem et pacem. Universitati vestre sub testimonio presencium innotescat quod Ar. deu Barri *civis engolismensis* quicquid juris habebat vel habere poterat *in vineis dominii nostri de Coronella* in presencia nostra *vendidit* et concessit magistro Willelmo Brunaterii cantori engolismensis pro centum solidis engolismensis monete quos se confessus est recepisse *salvo tamen jure nostro in quinto et decimo*. Et nos habuimus *vendas et concessiones* scilicet XVIII solidos et VIII denarios ab ipso cantore et de predictis vineis eundem *investivimus* cum voluntate et assensu preffati Ar. et filiorum suorum Willelmi et Pascaldi. Insuper nominatus Ar. et dicti filii sui in manu nostra ad sancta dei evangelia juraverunt sub obliguatione omnium bonorum suorum se facturos contra omnem hominem nominato cantori et heredibus ejus de predictis vineis perpetuum garimentum.

Dedit etiam fidejussorem P. Borzes hominem de pagina sub pena unius marche argenti, quod quamcito redibit de scola Hel. deu Barri filius ejus preffatam vendicionem faciet ab ipso concedi. Actum apud sanctum Ausonium anno gratie MCCXX septimo mense aprilis. Videntibus et audientibus junia priorissa Petronilla Girondona monialibus nostris Matheo de Ponte presbitero P. de Masunone et P. Hugone clericis, Hel. Gardra milite, B. Laurencio et pluribus aliis. Et ut omnia predicta plenum et perpetuum robur obtineant firmitatis nos ad petitionem sepeffati Ar. deu Barri eadem fecimus inscriptis inseri et sigilli munimine roborari.

Digitized by Google

*
* *

Anno MCCXXX. — Agnes humilis abbatissa et conventus sancti Ausonii engolismensis omnibus has litteras inspecturis salutem in domino. Notus facimus presentibus et futuris.

Quod Bartholomeus Borsier et Johannes Borsier *clericus* et P. et Willelmus et Bartholomeus et Juliana filii ejusdem Bartholomeii Borsier domum suam quam habent in vico sancti Ausonii cum pertinenciis omnibus ejusdem domus et que est contigua ex una parte domui capellanie sancti Jacobi et ex altera parte domui P. Etremart. *vendiderunt* P. Costanti et Johanne de Latelleda uxori ejusdem P. pro XVII libris et X solidis *computatis honoribus et vendis* quos nos inde habuimus *de quorum dominio eadem domus esse dinoscitur ;* ipsamque venditionem ratam habuimus et concessimus et ipsos P. et Johannam *investivimus ut ipsi et heredes eorum habeant in perpetuum* et pacifice possideant salvo in omnibus jure nostro. Predictus vero Bartholomeus promisit pro se et heredibus suis prenominatis P. et Johanne ei heredibus eorumdem super hoc contra omnem hominem sub obligatione omnium bonorum suorum tam mobilium quam immobilium perpetuum facere garimentum.

Actum anno domini MCCXXX videntibus et audientibus P. Ymberti capellano nostro Ar. Micheu archipresbitero sancti Johannis et G. de Vinzella presbitero P.-G.-B. Laurentii, W. Borzes, W. Despanhac, Jo. Fabri, G. Server, W. Morfi Hel. peleta laïcis et pluribus aliis. Et in hujus rei testimonio presentem cartam eisdem donavimus sigillorum nostrorum munimine roboratam.

*
* *

Anno MCCXLII. — Omnibus presentes litteras inspecturis Willelhmus Equalez laycus salutem et pacem. Noveritis quod ego pro me et heredibus meis teneor reddere singulis annis venerabili abbatisse sancti Ausonii engolismensis et con-

ventui ejusdem loci vel eorum preposito de Corbillac *XVII solidos censuales* in octobris beati Michaelis apud Corbiliacum *pro agreriis vinearum* deu Praynas que sunt site in parrochia de Bazeyo.' Quas agrerias dictarum vinearum et terrarum *dicta abbatissa et conventus mihi et heredibus meis concesserunt in perpetuum habendas libere et pacifice possidendas*. Ne vero super premissis possit aliquatenus dubitari supplicavi venerabili patri domino ' P. Xanctonensi episcopo ut presentes litteras quas dictis abbatisse et conventui dedi super premissis dignaretur in testimonium sigilli sui munimine roborare. Datum mense novembris anno domini M CCXL secondo.

*
* *

Anno MCCXLVI. — Ego Arnaldus prepositi de Villagauda notum facio presentibus et futuris, quod ego *vendidi* et concessi abbatisse et conventui sancti Ausonii engolismensis *quicquid juris habebam vel habere poteram aud debebam in tailliatis* quas predicti abbatissa et conventus faciunt hominibus suis de Villagauda precio viginti et trium solidorum. Item *vendidi* et concessi predictis abbatisse et conventui *quicquid juris habebam vel habere poteram aut debebam in omnibus aggreriis* quos colligunt vel colligi faciunt ipsa abbatissa et conventus de terris predictorum hominum, precio viginti solidorum ut omnia predicta habeant in perpetuum et possideant inconcusse. Quos quadraginta tres solidos me confiteor habuisse et recepisse ab eisdem in peccunia numerata. Promisi etiam pro me et heredibus meis sub obligatione omnium bonorum meorum predictis abbatisse et conventui de omnibus predictis contra omnem hominem plenum et perpetuum facere guarimentum. Et in hujus rei certitudinem ac firmitatem presentibus litteris sigillum domini P. venerabilis Decani engolismensis supplicavi apponi. Actum et datum die martis ante festum Purificationis beate Marie anno domini millesimo ducentesimo quadragesimo sexto.

Digitized by Google

***

Anno MCCXLVII. — Agnes humilis abbatissa sancti Ausonii engolismensis omnibus has litteras inspecturis salutem et habere memoriam veritatis. Noverint universi quod Arnaldus Aillada et... uxor ejus nostra presencia constituti quandam peciam terre quam habebant sitam in loco qui vulgariter apellatur a la Corrade, que contigua est ex una parte terre Arnaldi de Podio Revelli et ex altera parte terre Willelmi Grelier, cum quator sulcis terre contiguis a parte altera eidem terre ipsius Willelmi Grelier; qui quatuor sulcis et que pecia terre *ad dictum Arnaldum jure acquisicionis*, et *ad nostrum et ecclesie nostre dominium* dinoscitur pertinere, *vendiderunt* Johani Souret *civi engolismensi precio trigenta et unius solidorum* monete currentis *de vendis et honoribus* guaritorum, quos ab eodem Johane se recepisse et habuisse confessi sunt in pecunia numerata. Et ipsam peciam terre cum dictis quatuor sulcis et quicquid juris in eis habebant vel habere poterant aut debebant eidem Johani Souret spontanea voluntate quiptarunt et sibi et heredibus sive successoribus suis in posterum habenda *concesserunt perpetuo* et pacifice possidenda. Promittentes sub debito juramenti ad sancta dei evangelia prestiti corporaliter ab eisdem *pro se et suis heredibus se facturos* dicto Johani et suis super premissis contra quem libet impetitorem debitum garimentum et se contra *vendicionem* hujus modi non venturos de cetero per se vel per alium aliqua ratione, se et omnia bona sua nichilominus obligando sepetato Johani et suis heredibus pro premissis inviolabiliter observandis. *Nos vero abbatissa* que nomine ecclesie nostre sancti Ausonii et *ratione dominii* in predictis pecia terre et IIII sulcis habemus *singulis annis in festo beati Petri ad vincula tres denarios censuales, receptis vendis et honoribus*, a prefato Johane Souret de predictis XXXI solidis ipsum Johanem pro se suisque heredibus prout ad nos et ecclesiam nostram pertinet de predictorum Arnaldi et... uxoris sue speciali mandato et voluntate expressa de ipsa

Digitized by Google

pecia terre et dictis IIII sulcis et omni jure quod in illis habebant vel habere poterant aut debebant de quibus in manu nostra tam pro se quam pro suis heredibus se dissaziverunt, *investivimus jure et dominio ecclesie nostre per omnia nobis salvo*. Et sciendum quod sic vendicione facta in nostra presencia et completa dictus Johannes Sourez tradidit dicto Arn. Aillada et uxori sue eorum que heredibus prefatam peciam terre cum dictis quator sulcis *perpetuo excolendam ad pensionem duorum buxellorum frumenti* sibi et ejus heredibus in posterum a dictis Arn. et uxore sua eorum que heredibus singulis annis in die conventus sancti Petri ad mensuram engolismensis in domo ejusdem Johanis sine requisitione aliqua reddendorum. *Nec ipse Johannes Sourez nec sui heredes possunt vel debent aliqua racione solutis sibi pro ut dictum est prefatis duobus buxellis frumenti aufferre terram predictam ab Arnaldo et uxore sua vel a suis; nec ipsi possunt eam dimittere, vendere, obligare nec etiam alienare sine voluntate et assensu dicti Johannis et suorum vel licencia speciali*. Et ut in posterum premissa robur obtineant perpetue firmitatis nos abbatissa superius nominata ad preces et instanciam utriusque partis presentibus litteris similiter premissis confectis sigillum nostrum duximus apponendum in testimonio veritatis. Datum mense maii anno domini millesimo ducentesimo quadragesimo septimo.

***

Anno MCCXLIX. — Agnes humilis abbatissa sancti Ausonii et conventus ejusdem loci engolismensis omnibus ad quos presentes littere pervenerint salutem in domino. Noveritis quod nos dedimus et concessimus Wilhelmo de Brocia nepoti magistri Heliæ cappellani nostri quandum plateam sitam in burgo nostro inter viam publicam qua itur a civitate Engolisme ad ulmum de Crozilla et aliam viam que ducit apud sanctum Ausonium in quadrivio et contiguam domui quam fecit construi domina Junia, *quondam monialis nostra, ad annuum centum VI denariorum* in festo

Digitized by Google

beati Ausonii reddendorum nobis et successoribus nostris et volumus quod dictus Wilhelmus et *heredes sui vel successores* dictam plateam in qua jam construxit domum dictus Wilhelmus sub predicto censu in perpetuum cum pertinenciis habeant et possideant libere et quiete.

In cujus rei testimonium eidem Wilhelmo dedimus has patentes litteras sigillorum nostrorum munimini roboratas. Actum et datum ante foras ecclesie beati Ausonii in vigilia Assumpcionis beate Marie anno domini MMCCXL nono.

***

Anno MCCL (mense febroarii). — Universis presentes litteras inspecturis Robbertus dominus de Monteberulfi et W. de Pibout *homo ipsius mansionarius* salutem et veritati testimonium perhibere. Noverint universi quod cum ego Robertus dictus dominus de Monteberulfi tenerer *ex pacto* dare ecclesie sancti Ausonii engolismensis *quindecim solidos Renduales* pro salute anime G. de podio militis defuncti de Ribeyrat qui in cymiterio predicte ecclesie requiescit. Ego dictos quindecim solidos dedi et concessi predicte ecclesie et assignavi reddendos annis singulis in parrochia de Orgadol apud Wilhelmum de Pibout *hominem meum mansionarium qui dictos quindecim solidos mihi censuales debebat*, duodecim denarios scilicet de meynamentis suis et quatuordecim solidos de quodam prato meo quod eidem Wilhelmo *acensaveram* et michi de dicto prato debebat reddere singulis annis dictos quatuordecim solidos, et est dictum pratum situm prope domum dicti Wilhelmi in ripperia de Orgaduel; et ipsi Wilhelmo precepi in presencia domine abbatisse sancti Ausonii ut predictos quindecim solidos *ipse et heredes sui* persolvant ecclesie memorate singulis annis in perpetuum prout michi reddere tenebantur septem solidos videlicet in Annonciatione beate Marie et octo solidos in Assumpcione ejusdem beate Marie Virginis. Et ego do sepe dictis quindecim solidis me dissazivi et sazivi et investivi dictam dominam meam abbatissam Agnetem consanguineam meam que tunc temporis abbatissa erat pre-

Digitized by Google

dicte ecclesie beati Ausonii, hoc retento quod si ego in vita mea voluero et potero dictos quindecim solidos dare et assignare in alio loco meliori magis prope de Engolisma ad utilitatem predicte ecclesie michi licebit, et alii quindecim solidi predicti remanebunt mihi et heredibus meis; et ut hoc quod a me factum est in posterum robur obtineat firmitatis has presentes litteras dedi et concessi dicte domine abbatisse et prefate ecclesie sancti Ausonii sigillo meo sigillatus in testimonium veritatis. Ego vero Wilhelmus de Pibout predictus pro me heredibus que meis promisi et concessi reddere dictos quindecim solidos sepedicte ecclesie annuatim terminis prefixis sine contradictione prout ego tenebar reddere predicto domino meo de Monteberulfi et ad hoc faciendum obligavi me et successores meos in perpetuum nisi a predicto domino meo in alio loco prout supradictum est dicti quindecim solidi fuerint assignati, et volui ut sigillum predicti domini mei appositum presentibus litteris pro me et ipso sufficiat in testimonium veritatis. Actum et datum anno domini MCC quinquagesimo mense febroarii.

***

Anno MCCL (mense septembris). — Omnibus presentes litteras inspecturis Petrus dictus Fumat senior et Helias Fumaz junior nepos ejus, de sancto Ausonio engolismense, salutem in domino. Noveritis quod nos pro nobis et heredibus nostris *vendidimus* et concessimus Guillelmo de Brocia nepoti magistri Helie de Breno capellani sancti Ausonii engolismensis *quoddam maynile* nostrum cum suis pertinenciis situm in burgo sancti Ausonii inter domum Johannis Fabri ex una parte et domum Petri Goini ex altera et contiguum domui nostre quam inhabitamus ab uno latere habendum sibi et suis perpetuo, pro decem et octo solidis monete engolismensis, *guaritis de vendis et honoribus solidis domine Agneci venerabili abbatisse sancti Ausonii engolismensis de cujus dominio dictum maynile movet, et pro uno denario censuali* quem dictus Guillelmus et sui nobis et nostris tenentur reddere annis singulis in die

Digitized by Google

martis carnis privii si requiratur a nobis et nos pro dicto denario tenemur nos et nostri perpetuo facere dicto Guillelmo et suis super dicto maynili plenum garimentum et perpetuum de omni censu et alio honore causa maynilis erga dictam dominam abbatissam et conventum sancti Ausonii et contra quascumque alias personas in judicium et extra. Nos vero dictos decem et octo solidos confitemur habuisse a dicto Guillelmo et in nummerata peccunia recepisse, renunciantes omni exceptioni non numerate pecunie nec solute et omni et racioni per que ista vendicio posset in futurum destrui vel infringi in toto vel in parte jurantes ad sancta Dei evangelia nos hec premissa dicto Guillelmo accendere et servare, obligantes eidem Guillelmo et suis michilominus super hoc nos et omnia bona nostra in cujus rei testimonium presentes litteras sibi dedimus sigillo domine Agnetis venerabilis abbatisse sancti Ausonii engolismensis ad preces nostres et instanciam sigillatos. Actum anno gratie millesimo ducentesimo quinquagesimo secundo mense septembris.

*
* *

Anno MCCLV. — Ego Agnes de Chambes abbatissa sancti Ausonii notum facio omnibus presentibus et futuris quod cum Helias Ebrardi et Enorz uxor sua vendidissent vineas suas quas habebant in territorio de Lepalop juxta vineas Raimundi Arnaldi ex una parte et vineas Guillelmi Morfi ex altera, Guillelmo Borsaudi filio P. Borsaudi *civi de pagina* Engolisme precio quindecim librarum monete currentis, *feci moneri heredes dictarum vinearum quibus dicte vinee debebant reverti racione torni hereditatis* die sabbati ante conversacionem sancti Pauli apostoli per Petrum de Crocia presbiterum nostrum feci moneri inquam Heliam de Chanaus, clericum canonicum Engolisme, Ademarum Laurencii et matrem ejus, Guillelmum Morfi et uxorem ejus, Johannem de Bardonello et uxorem ejus, Johannem Arnaldi et filios ejus et filias et Guillelmum de agris et uxorem ejus, ut infra septem dies retinuissent dictas vineas aut venirent

Digitized by Google

coram me opponere rationes contra dictam vendam; et transactis septem diebus et amplius omnes isti supradicti non comparuerunt coram me nec miserunt aliquem defensorem loco sui, et cum Helias Ayco clericus Engolisme et Guillelmus Gaufridi dixissent et affirmarent et monstrarent litteras sigillo venerabilis decani Engolisme sigillatas in quibus litteris continebatur quod dicte vinee erant obligate dicto Helie Ayco pro VI libris quas sibi debebat Helias Ebrardi supradictus et dicto Guillelmo Gaufridi pro centum et tribus solidis pro Arnaldo de Sainct-Just, ipsi predicti Helias et Guillelmus de dicta obligacione dictarum vinearum in manu mea se disvestierunt et voluerunt et assenserunt ut dictum Guillelmus Borsaut de dictis vineis in corporalem possessionem inducerem. Et *ego dicta abbatissa sancti Ausonii de cujus dominio dicte vinee movere noscuntur* dictum Guillelmum Borsaut de dictis vineis investivi, in cujus rei testimonium dedi dicto Guillelmo Borsaudi et ejus heredibus has patentes litteras sigilli mei munimine roboratas. Actum et datum in purificacione beate Marie Virginis mense febroarii anno domini millesimo ducentesimo quinquagesimo quinto.

***

Anno MCCLXVII. — Nos Guillemus Maumosnii et Clementia uxor sua *parrochiani sancti Ausonii*... Vendimus Gerardo Hebrardi et Petronille uxori sue *civibus Engolisme... vineam* quam habemus ex parte juris Clementia prope fontem vulgaliter appellatam fontem de Lepalop *in dominio abbatisse et conventus sancti Ausonii* engolismensis inter vineam Ryxendis de Coquina ex parte una et vineam dictorum civium ex altera... precio decem et novem solidorum monete currentis de vendis et honoribus garitorum... [in cujus rei testim]onium damus eisdem civibus presentes litteras sigillo domini P. Raymundi venerabilis decan[i engolismensis ad preces nost]ras et instanciam sigillatas. Actum et factum apud Engolismam die veneris in cr[astino purificationis beate Ma]rie. Anno domini M° CC° sexagesimo septimo.

Digitized by Google

*
* *

Anno MCCLXXIV. — Guillelma humilis abbatissa totusque conventus monasterii sancti Ausonii Engolismensis, et Johannes de domibus, Arnaldus et Maria de Domibus, nepotes ipsius Arnaldi, Helyas et Aymericus Bosilhus, fratres, et Maria Bosilha soror ipsorum, P. Bosilhus filii quondam Guillelmi Bernhardi et Maria soror ipsius P. Bosilhus parrochiani de Bria, salutem et veritati testimonium perhibere. Notum sit... quod nos predictis abbatisse et conventui *vendimus*... videlicet, nos dicti Johannes de Domibus, Arnaldus de domibus et Maria de domibus *unum boyssellum frumenti ad mensuram eng. censualem* pretio vigenti solidorum monete currente ; et nos dicti fratres et Maria soror ipsorum *duos boyssellos frumenti ad dictam mensuram censualem* precio quadraginta solidorum monete predicte ; et nos dicti Bosilhus et Maria soror ipsius *unum boyssellun frumenti ad eandem mensuram censualem* pretio viginti solidorum ejusdem monete. Quod frumentum assignamus quilibet nostrum pro rata sua reddendo anno quolibet eisdem abbatisse et conventui in abbacia eorum in octabas Assumpcionis beate Marie, super omnibus tenenciis rebus et bonis quos habemus et tenemus ab eisdem abbatisse et conventu apud villam Geranda et alibi ubicumque et specialiter et expresse, nos dicti Johannes de Domibus, Arnaldus de Domibus et Maria soror ipsius Arnaldi assignamus dictis abbatisse et conventui dictos duos boyssellos frumenti, quos eisdem pro dicto precio vendimus super quamdam terram nostram sita prope nemus de Domibus, inter terram Geraldi Bosilh ex parte una et locum dictum la Choucada ex altera.... Nos vero predicte abbatisse et conventus *frumentum predictum emimus loco duodecim denariorum censualium et totius juris quod habebamus in domibus et maynamentis* quondam Helye Piscis clerici deffuncti vel in parte earumdem domorum et maynamentorum que sita sunt in foro novo Eng., quos duodecim

Digitized by Google

denarios et totum jus nostrum dictarum domorum et maynamentorum cessimus.... domino Guillelmo venerabili abbati et conventui monasterii de Corona qui similiter habent et habebant censum suum et dominium in domibus et maynamentis predictis... In cujus rei testimonio nos... sigillo domini. Aymerici Guilloti venerabilis decani Engolisme ad preces nostras sigillari. Quibus litteris nos dicte abbatisse et conventus sigilla nostra apposuimus ut possit certum esse nos empcionem predictam fecisse de pecunia supra dicta. Actum et datum Engolm. die Jovis post festum beati Gregorii anno domini MCC septuagesimo quarto.

SÉANCE DU MERCREDI 11 JUILLET 1900.

PRÉSIDENCE DE M. D. TOUZAUD,

PRÉSIDENT.

Étaient présents : MM. Biais, Chauvet, Favraud, Guérin-Boutaud, Jeansoulin, Leblanc, Magnant, Marcille, De la Martinière, Morand, Mourrier, Pruvot, l'abbé Sochal, et Baillet secrétraire.

M. le Président dépose sur le bureau les volumes reçus des sociétés correspondantes.

Il a reçu officiellement un billet de faire part de la mort de M. de Marsy que nous avons déjà déplorée.

M. Baillet fait hommage à la Société d'une Lettre sur la *Collection égyptologique du Musée de Vannes*, adressée par lui au conservateur de la Société Polymathique du Morbihan.

Digitized by Google

M. Biais rend compte du Congrès de l'École des Beaux-Arts auquel il a assisté. Il lui est arrivé à lui-même une petite aventure instructive. Il avait envoyé une quinzaine de notices et des photographies : le rapporteur exprima le regret qu'il n'eût pas réduit à dix lignes chacune de ses notices ; le ministre au contraire les lui demanda pour l'impression, en lui reprochant d'avoir trop résumé. M. Chauvet est d'avis qu'en archéologie on ne saurait être trop bref et concis. Mais il en va autrement pour des biographies d'artistes.

A propos d'une communication de MM. Herluison et Leroy sur les architectes dessinateurs de jardins, M. Biais a eu l'occasion de revendiquer, d'après des documents décisifs, dont la plupart sont connus de notre Société, l'origine charentaise de La Quintinie.

M. Biais lit une notice sur un projet de pendule de 4 pieds de haut, fait par Pajou pour le roi de Danemark en 1765. Ce dessin, d'une correction théâtrale mais pleine d'élégance, se trouvait dans les papiers de Vallin de la Mothe.

Il communique ensuite plusieurs extraits des *Registres des délibérations du corps de ville.*

Le premier est relatif à une note de dépenses en confitures et dragées offertes à la Présidente Séguier, et en vin tant blanc que clairet fourni aux Président et conseillers venus de Paris pour tenir à Libourne la chambre tripartie (Annexe I).

Le second a trait à des caves sous le corps de garde du Palet que veut faire combler le gouverneur duc d'Èpernon. M. Biais saisit l'occasion pour rendre hommage aux services que rendit à la ville l'évêque Antoine III de La Rochefoucauld (Annexe II).

Les *Livres paroissiaux de Saint-André*, paroisse

Digitized by Google

du corps de ville, fournissent des renseignements intéressants.

Entre autres choses ils nous apprennent qu'en 1607 une cloche fut faite pour cette église et baptisée sous le nom de Marguerite. Une autre fut bénite le 16 août 1754, sous le vocable de Saint-Charles (Annexe III).

A ce propos M. Chauvet dit qu'il a copie de deux pièces de poésie datant de quelques années avant la révolution (1785 ?) et relatant le baptême de cloches à Angoulême :

1° La premiére « A M. le marquis d'Argence au sujet » de la procuration qu'il a reçue de M. le comte d'Artois frère du Roy pour être parrain, à sa place, de » la grosse cloche de la Cathédrale qu'on va bénir. » La marraine est ainsi désignée :

» Pour marraine tu t'es choisie
» Une abbesse dont les vertus
» Sont d'admirables attributs
» Que relèvent sa modestie. »

2° La seconde, « A M. le marquis d'Argence au sujet » de la bénédiction de la nouvelle et seconde cloche, » Les quatre vers suivants pourraient servir à fixer la date de cette bénédiction :

« D'Argence d'Albignac, son digne substitut
» Que nous fait respecter bien plus d'un attribut
» Et qui depuis longtemps chéri de son chapitre
» Vient d'en être nommé doyen à juste titre. »

M. Chauvet communique diverses pièces portant des noms d'imprimeurs angoumoisins :

a) Un volume in-4° : *Réponses du Syndic du clergé d'Angoulesme aux mémoires des églises prétendues réformées d'Angoumois,* imprimé à Angoulesme chez Mathieu Pelard, MDCLXIIII.

b) Divers *Arrests de la Cour et du Conseil d'État,*

Digitized by Google

Déclarations et *Edits du Roy* de 1681-1682-1683, imprimés à Angoulesme chez la veuve Pelard et J. Mauclair, imprimeur ordinaire du Roy, — de 1684-1685-1686-1688, imprimés à Angoulesme chez la veuve Pelard et Robert Pelard, imprimeur ordinaire du Roy, de Monseigneur l'Evesque et de la Ville, marchand libraire.

Pendant la dernière période (1684 à 1688) la veuve Pelard semble être associée à ROBERT PELARD; et cependant, parmi les pièces communiquées par M. Chauvet, se trouvent des Déclarations du Roy, registrées au siège du présidial d'Angoulême les 31 août 1685, 22 juillet 1686, 22 août 1686, imprimées chez la veuve Pelard et JEAN PELARD, imprimeur ordinaire du Roy, de Monseigneur l'Évesque et de la ville, marchand libraire. Toutes ces pièces sont composées avec les mêmes caractères. On peut se demander si Jean Pelard et Robert Pelard ne seraient pas une même personne, portant deux prénoms et se servant tantôt de l'un tantôt de l'autre (??). Il y a là une question obscure à éclairer.

Le même membre communique un mémoire de M. Cazalis de Fondouce : *La cachette de fondeur de Launac* (1). Cette cachette, trouvée près de Montpellier (Hérault), remonte aux derniers temps de l'âge du bronze, au début de la connaissance du fer.

L'industrie pour les outils usuels, haches, gouges, marteaux, etc., est analogue à celle de Vénat ; mais les bracelets sont différents : on constate dans les ornements un goût particulier. C'est la confirmation du rapport publié dans nos bulletins sur la cachette de Vénat (1894, p. 322) : « Une industrie unique se déve-

(1) P. CAZALIS DE FONDOUCE. *La cachette de fondeur de Launac.* in-8° 1900, 40 pages, 11 planches (Tiré à part des *Mém. de la Société archéologique de Montpellier).*

Digitized by Google

» loppant, par régions, suivant des modes et des habi-
» tudes différentes.

Le dernier bulletin donnait l'image d'une agrafe trouvée dans le cimetière récemment découvert à la Gounerie, dont nous ont entretenus MM. George et Guérin-Boutaud. M. CHAUVET la rapproche d'une agrafe très analogue trouvée dans les sépultures mérovingiennes de Charnay (1). Le trou servait à attacher une chaînette.

M. FAVRAUD présente, tant en son nom qu'en celui de M. Renoleau, faïencier d'art à Angoulême, le moulage, fait par ce dernier, d'un groupe trouvé à Rouillac, et dont nous parlait M CHAUVET le mois dernier.

Vers 1880, la commune de Rouillac reconstruisit son presbytère et son école de garçons, aujourd'hui école publique de filles ; ces constructions nécessitèrent le nivellement des rues qui se trouvent entre le presbytère et l'église, d'une part, et l'école de filles et l'établissement des Sœurs, d'autre part. La maison des Sœurs est située en face de la porte de l'église ; c'était autrefois le prieuré. Il y existe une chapelle romane qui a longtemps servi de cave et qui est aujourd'hui restaurée. C'est en baissant le chemin existant entre cet établissement et l'église, en 1885-1886, qu'on a découvert des tombeaux en pierre, des sculptures et le groupe en question. Il gisait à une assez grande profondeur, à environ dix mètres de l'église.

Ce groupe, en pierre dure, mesure 0,35 c. de long sur 0,40 c. de hauteur. Il est composé d'un cheval au repos, la crinière tressée ; sur sa croupe est assise une femme aux amples vêtements recouvrant tout le corps

(1) *Mémoire sur les sépultures des barbares de l'époque mérovingienne découvertes en Bourgogne et particulièrement à Charnay*, par Henri BAUDOT (Dijon-Paris 1860, in-4°) pl. XV, n° 3.

Digitized by Google

et retombant jusque sur l'extrémité de la chaussure ; les deux pieds reposent sur une sorte d'escabeau orné de moulures ; de la main droite, elle tient la bride du cheval, dont on aperçoit le mors; de la gauche, elle retient sur son giron un animal, chien ou chat, orné d'un collier; la tête de la statue a été brisée intentionnellement et le coup de marteau a emporté en même temps une partie de la tête de l'animal. Le groupe est déposé actuellement à la mairie de Rouillac et M. le Maire a mis la plus grande amabilité à faciliter notre moulage.

C'est une Epona, déesse protectrice des chevaux et des ânes, dont l'image était peinte ou sculptée dans les écuries (1). Juvénal est le premier qui la nomme. Les renseignements que donnent sur elle Agésilas et Plutarque n'ont aucune autorité. On fait dériver son nom d'une racine *epo*, apparentée au latin *equus*, au grec ἵππος, à l'éolien ἴκκος, au sanscrit *açwas*, racine regardée d'abord comme italique, et depuis Lersch comme celtique. Le plus grand nombre des inscriptions relatives à Epona ont été découvertes en Gaule, en Germanie, dans la vallée du Danube, en Espagne, en Angleterre. Neuf ont été trouvées en Italie, à Rome même sur des monuments élevés à des chevaliers d'origine barbare.

M. Chauvet dit que la statuette de Rouillac représentant *Epona*, est particulièrement intéressante pour l'étude de la mythologie Gallo-romaine (2).

Cette divinité était surtout honorée dans la partie

(1) Cf. Lafaye article *Epona*, dans le *Dictionnaire* de Daremberg et Saglio.

(2) Consultez dans la *Revue archéologique*, le mémoire très documenté de M. S. Reinach sur *Epona et les divinités associées à des chevaux :* 1895 t. 1, p. 163 à 195 ; — p. 309 à 335 ; — 1898, t. II, p. 186 à 200.

Digitized by Google

orientale de la Gaule et ses représentations sont très rares dans nos régions.

L'*Epona* de Rouillac est assise sur le côté droit du cheval suivant un usage qui paraît général.

La planchette qui appuie ses pieds se retrouve notamment sur la statuette d'Epona en pierre découverte à Lyon en 1811 (Musée de la commission des antiquités de la Côte-Or) et sur trois bas-reliefs du musée de Carlsruhe.

Si l'objet de forme douteuse que notre *Epona* porte sur ses genoux est un chien, on pourrait la rapprocher de deux bas-reliefs, l'un trouvé à Meursault, actuellement au Musée de Beaune, portant un chien sculpté entre les pattes du cheval, — l'autre du Musée de Bonn, dans lequel Epona porte sur ses genoux un chien et un corbeau.

Des remerciements sont votés à MM. Favraud et Renoleau, qui seront autorisés à reprendre un surmoulage.

M. Favraud fait une communication sur des substructions trouvées près de Genac en construisant un lavoir.

L'église Saint-Pierre de La Rochefoucauld va être démolie. MM. Guérin-Boutaud et George ont fait le plan et pris des photographies. On a offert les chapiteaux à M. Favraud qui se propose d'en faire don à la Société. En effet, il serait utile de les conserver tous. M. Chauvet propose d'ouvrir un petit crédit pour permettre de surveiller les démolitions et de sauver ces chapiteaux ainsi que les autres pierres qui seraient intéressantes. Un crédit de 25 fr. est voté.

M. Marcille fait une communication d'un intérêt piquant sur la *bringue* à Saint-Cybardeaux (Annexe IV).

Digitized by Google

M. de la Martinière fait remarquer que les actes antérieurs au XIII[e] siècle, cités par M. le Président à la séance précédente, marquent tous, sauf un seul, une restriction de la propriété. En effet, les propriétaires d'alleux les transforment en censives, aliénant leur droit de transférer en dehors de l'héritage direct.

Le même membre signale une étude publiée dans le *Bulletin du Comité des travaux historiques : section des sciences économiques, Congrès des Sociétés savantes* de 1899, p. 298-299, qui constate la constitution de petites propriétés en Berry, sous la même forme et aux mêmes dates (1450-1500) qu'à Montboyer.

D'autre part, le *Bulletin historique et philologique* du même Comité (1899, n° 1 et 2, p. 305-311) fait connaître un transfert de propriété analogue, sur les confins du Quercy et du Périgord.

Les sires de Gaulejac, ruinés par les Anglais, arrentèrent à perpétuité leur terre de Lunegarde, en 1447. Ils se réservaient le droit de justice, et, pour que ce ne fût pas un vain titre, imposèrent comme condition du contrat l'établissement sur le domaine, entièrement déserté durant la guerre de Cent Ans, de 4 familles formant 4 feux.

Les baux à rente perpétuelle constitutifs de petite propriété se retrouvent donc précisément à la même époque en Angoumois, Quercy et Berry. Par ailleurs on peut conclure que l'obligation imposée alors par le seigneur aux tenanciers d'élever leurs demeures sur la terre dont il leur abandonnait la propriété s'explique naturellement par les avantages qu'il y trouvait en tant que justicier.

M. Touzaud voit, dans les documents que vient de signaler M. de la Martinière, des éléments nouveaux

Digitized by Google

à l'appui de ses communications précédentes, au sujet *des origines de la petite propriété.*

D'abord, les lettres de Louis XI, données en 1465, par lesquelles le roi « relève » Bernard de Gaulejac, à la condition toutefois qu'il fasse la preuve de ses dires devant le sénéchal et juge ordinaire de Quercy, des conséquences de la « déception énorme » par lui subie dans le contrat par lequel il avait consenti en 1447 « l'arrentement de sa terre et seigneurie de Lunegarde » à Bernard de Sailhy, à Pierre de Vargues « cherpentier », à Pierre Lacaze et à Pierre de Sailhy, montrent à quel point la séparation des classes sociales était loin d'être aussi stricte qu'on l'imagine ordinairement, et combien il était facile, naturel et courant qu'un simple *charpentier* devînt effectivement seigneur.

L'acte officiel dit de ces « adcensateurs et emphitéotes », qu' « ils et chascun d'eulx sont riches et puissans ». Ils sont loin de la situation humiliée et subordonnée que l'on est tenté d'attribuer aux censitaires, ces tenanciers qui ressemblent à des fermiers perpétuels, puisqu'on les voit abuser de la « povreté » si digne du seigneur de Lunegarde, ruiné par les rançons qu'il a dû payer aux Anglais dont il fut prisonnier jusqu'à cinq fois, et s'efforcer tout simplement de se mettre à sa place : « Cuidans par cest moien (leur fortune) priver led. suppliant de ses droiz et *lui imposer nécessité de soy despartir de lad. justice et juridiction* de Lunegarde et *icelle l'avoir et recovrer de lui,* aussi qu'ils avoient et ont et détiennent lad. seigneurie et domaine par le moien dud. arrentement. »

La réponse donnée, en ce qui concerne le Berry, au programme des sociétés savantes ainsi conçu : « Rechercher quel a été *depuis le XVᵉ siècle* l'effort de la population rurale pour acquérir la terre », éclaire la question des origines de la petite propriété, par cette

Digitized by Google

notion que donne l'auteur de la communication : « Au XVe siècle, la petite propriété existe presque partout. »

On ne peut guère plus être surpris des démonstrations que l'histoire, mieux informée, est venue dans ces dernières années nous apporter au sujet du *réel bien-être* dont jouissaient les populations rurales avant la guerre de Cent Ans. Si la petite propriété n'avait été largement répandue, et si l'aisance, la fortune même étaient demeurées le privilège de quelques-uns, on ne s'expliquerait pas que les campagnes fussent aussi peuplées et les cultivateurs aussi riches qu'aux temps actuels. Ce sont là pourtant des faits désormais acquis à la science. On le sait, en effet : M. Siméon Luce a établi que « la population de la France, pendant la première moitié du quatorzième siècle, avant la peste de 1348 et les premiers désordres de la guerre dite de Cent Ans, égalait au moins, si même elle ne dépassait un peu, sur la partie du territoire alors habitée et en exceptant nos grandes agglomérations urbaines, celle de la France actuelle (1) » ; et qu'à cette même époque, « l'argenterie entre pour une large part, plus large peut-être que de nos jours, dans la vaisselle du peuple des campagnes ; il est question à chaque instant (dans les inventaires) de hanaps, de gobelets, de cuillers d'argent (2) ».

L'humilité des cabanes de paysans et le défaut d'éclairage, les vitraux étant encore un luxe très rare, a trompé l'auteur de la monographie de Montboyer sur le véritable bien-être de l'habitant (3). Il déplore que la poterie soit d'*étain*, que les étoffes soient de *serge* et que le mobilier comprenne « à peu près partout, des *coffres* » ; c'était, croit-il, « le meuble le moins cher et par suite le plus en vogue (4). »

(1) *Histoire de Du Guesclin et de son époque*, ch. III.
(2) *Ibid.*
(3) Papillaud, page 150.
(4) Papillaud, page 156.

Digitized by Google

Bien des gens, ornés de diplômes que n'avait pas notre auteur, commettent les mêmes méprises. Il est d'un bel esprit de railler les modestes archéologues des Sociétés savantes de province ; et pourtant, il suffirait quelquefois de suivre leurs travaux pour apprendre bien des choses nécessaires à connaître.

Au sujet des divers points si intéressants que notre collègue a eu, du moins, le mérite d'étudier, il serait bon de savoir que les *potiers d'étain* constituaient une corporation éminemment florissante et utile avant la vulgarisation du verre ; que les seigneurs, comme les paysans, remplissaient des *coffres* de ce qu'ils avaient de plus précieux ; qu'en 1668, le lit de la comtesse de Jarnac était garni de *serge* (1).

Les rectifications qui précèdent ne sauraient faire méconnaître l'intérêt que présentent les consciencieuses recherches de M. Papillaud : il lui reste le mérite, digne de toute estime, d'avoir révélé des documents qui, sans lui, seraient demeurés enfouis dans les archives privées des familles. Remercions-le d'avoir, en étudiant si utilement l'histoire de sa région, appelé l'attention parmi nous sur une question du plus haut intérêt.

En raison des vacances qui nous conduiraient jusqu'en novembre, autorisation est accordée au bureau d'approuver le procès-verbal de cette séance, sans attendre la suivante pour l'impression.

La séance est levée à 10 heures.

Le Secrétaire,
J. Baillet.

(1) Voir *Bulletin et Mémoires de la Soc. arch.* :
1888. M. Touzaud, *Seigneurie de Magné* (pp. 496-497) ;
1889. M. Biais, *Inventaire du château de Jarnac* (pp. 330 et suivantes).
(Archives départementales.)



ANNEXES

I

PRÉSENT DE CONFITURES, DRAGÉES ET VIN.
6 Janvier 1582.

Aussy a ledict sieur mayre remonstré qu'il a, par l'advis de plusieurs de messieurs de la maison de céans, faict présent, ces jours passez, à Madame la Présidente Séguier, passant par ceste ville, de dragées et confitures, que la prinsée de M[e] Claude Planchier, M[e] appoticquayre de ceste ville, montant à la somme de troiz escuz et un tiers deulx sols six deniers, comme aussy ledict sieur mayre auroit remonstré avoir envoyé par ses sergents, et à diverses foys, tant audict sieur Seguyer, président que conseiller en la Court de Parlement de Paris estant avecq luy et s'en allant au lieu de Libourne pour tenir la Chambre tripartie (1) ordonnée par le Roy, et tant qu'ilz ont séjourné en ceste ville jusques au nombre de soixante deulx pinctes de vin tant blanc que clairet, à deulx sols dix deniers la pincte et le blanc à deux sols, montant à la somme de six livres dix neufs sols; et pour ce prye mes ditcz sieurs voulloir ordonner que les dictes confitures, dragées et vin seront payées par le recepveur de céans.

Sur quoy mesdictz sieurs ont ordonné que la dicte somme de troiz escuz ung tiers deulx sols six deniers sera, par le recepveur de céans, payée audict M[e] Claude Planchier, comme aussy sera payé la dicte somme de six livres dix neuf sols pour vin clayret vieulx à raison de deuls sols six deniers la pincte et le blanc à deulx sols la pincte, et en rapportant ses présentes et acquict des parties prenantes les dictes sommes sont allouées audict recepveur à la reddition de ses comptes.

(*Registre des Délibérations du Corps de Ville:* 1544-1545, B.)

(1) Un tiers de magistrats de la Religion Réformée.

Digitized by Google

II.

LES CAVES DU POSTE DU PALET.

Assemblée en la maison commune, du mercredy 24ᵉ novembre 1621. Françoys des Ruaulx sieur de Moussac.

« Sur ce luy a esté propozé par Monsieur l'évèsque (1) que ayant escript Monseigneur le duc d'Espernon (2) qu'il y avoict des caves qui prennent leur veuhe par la murailhe de la ville, et que l'une d'icelles estoict soubz le corps de garde du Pallet, que cella pouvoit donner occazion aux ennemis du Roy et de l'estact de faire quelque entreprize préjudiciable à son service, c'est pourquoy, ayant heu responce par commandement de mondict seigneur de faire combler les dictes caves, il prie mes dictz sieurs lui donner advis. Sur quoy mes dictz sieurs ont esté d'advis de suivre la vollonté de monseigneur le duc d'Espernon, jugeant aussy qu'il est nécessaire pour le bien publicq et pour le service du Roy pour la conservation de la place en son obéissance, de combler les dictes caves et les ouvrir par la vouste, à cette fin priant mon dict sieur le mayre faire combler les dictes caves le plustost que faire se pourra et comme il verra estre plus à propos. »

III.

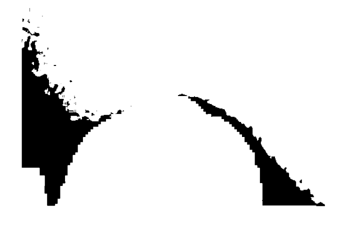
BAPTÊMES DE CLOCHES.

17 juin 1607

« Le dimanche dix septiesme jour du mois de Juin mil six cens sept, à l'issue de vespres, en l'église parrochialle de Saint André, l'une des cloches de la dicte église appellée *Margueritte*, nouvellement faicte et fabriquée, du pois de mille livres ou environ, fut beniste et baptizée par messire Robert Onfroy, prestre et curé de la dicte église et furent

(1) Antoine III de La Rochefoucauld.

(2) On se préoccupait alors de la garde des portes et de réparations aux brèches des murailles.



Digitized by Google

perrin et merrine de la dicte cloche noble homme Mr maistre Hélies Laisné, sieur de Fontguion et de Beauchamp, conseillier du Roy, Lieutenant particulier en la Senechaulsée et siège présidial d'Angoulmois, paroissien dudict St-André, et damoizelle Margueritte de la Martonnie, femme et éspouse de noble Regne de Calluau, escuyer, sieur de L'Oisellerie et de Claix, demeurant en la maison noble dudict lieu de L'Oisellerie et faicte à la diligence et poursuite de Mr Jacques Juillard, sieur de la Fayolle et sire Jehan Nesmond le jeune scindicte, Guillaume Courrauld, Mre chirurgien et Lieutenant du premier barbier du Roy en pays et duché d'Angoulmois et sire Jacques Robert, marchand, fabriqueurs de ladicte église, en présance desquels scindicts fabriqueurs ladicte bénédiction a esté faicte et, pour perpétuelle mémoire d'icelle se sont icy signez avec les sieurs curé, perrin et merrine les jours et an que dessus.

[Signé :] « H. Laisné, perryn. — M. de La Martonnie. — Nesmond. — Gulhard. — Trifau.

R. Onfroy, curé dudict St-André.

Courraud, tant pour moy que pour ledict Robert, fabriceur. »

*
* *

16 août 1754.

« Le seize aoust 1754, avec la permission de M. Bareau, doyen de St-Pierre et vicaire général, j'ay, curé soussigné, fait la cérémonie de la bénédiction de la troisième cloche de la paroisse de St-André, laquelle pèse onze cent dix livres pesée à une romane ; et sur le refus de quelques personnes de considération de laditte paroisse choisies pour désigner le nom d'un Saint ou d'une Sainte à la dite cloche, je l'ay bénie en l'honneur et au nom de St-Charle mon patron, que luy ay donné.

PRÉVERAUD, Curé.

(Registre paroissial de St-André.)

Digitized by Google

IV.

LA BRINGUE.

Avec la fin de ce siècle disparaît une vieille coutume de l'Angoumois qui a eu son heure de célébrité et que je crois utile de vous signaler.

Je veux parler de la « *bringue* », de ce divertissement singulier et barbare à la fois, qui avait pour théâtre les grandes prairies bordant la Nouëre, à Saint-Cybardeaux.

C'est là qu'on accourait encore en foule ces dernières années, de tous les points du département et même des départements voisins, le jour de Noël.

Ce divertissement, dont l'origine se perd dans la nuit des temps et qui était en grand honneur à Saint-Cybardeaux, peut s'expliquer de la façon suivante :

Tout homme marié ou établi dans l'année et dans le bourg, était astreint, *sous peine d'être jeté à l'eau* par les intéressés, de lancer une boule dans la prairie et de remettre une prime à celui qui pouvait arriver à l'aller frapper, par trois fois, au but désigné d'avance. Cette prime variait habituellement de 10 à 100 fr., selon la générosité et la fortune du nouveau venu dans le pays. C'était, en quelque sorte, une espèce de bienvenue qu'il payait à ses concitoyens, puisque le montant de toutes les primes était destiné à faire face aux frais d'un banquet, auquel tous les coureurs de boule prenaient part.

Cette boule était lancée au milieu d'un des camps des coureurs, selon le caprice du lanceur et quelquefois même dans l'eau ou sur la glace, ce qui n'était pas rare à l'époque de Noël, au plus fort de l'hiver généralement, alors que la rivière déborde sur les prés.

Les coureurs, divisés par communes, et chaque commune formant un camp, — car il y a vingt ans à peine, presque toutes les communes du canton de Rouillac y étaient représentées et prenaient part à la lutte, — les coureurs, dis-je,

Digitized by Google

se liguaient par camps, les uns contre les autres, pour arriver à s'emparer de la boule, chose peu facile, au milieu de centaines de concurrents qui se la disputaient. Généralement, les hommes les plus lestes s'emparaient des boules et tâchaient ensuite de les faire passer aux mains des hommes forts ; car il y avait là de nombreux colosses, au beau milieu de la mêlée, qu'on pressait et poussait en tous sens, souvent même du côté opposé au but. Il fallait être très fort pour supporter de pareilles poussées.

De nombreux horions étaient distribués : les coureurs avaient les mains et la figure ensanglantées, les pieds fort meurtris, les vêtements en lambeaux ; je ne parle que pour mémoire, des bains de pieds glacés qu'ils prenaient ainsi pendant des heures, et cela pour toucher quelquefois une bien modique somme. Mais qu'importait tout ça ? l'honneur de chaque camp était en jeu, cela suffisait !

Un incident se produisait assez souvent qui provoquait l'hilarité des milliers de spectateurs. Lorsqu'un camp se sentait le plus faible, qu'il désespérait de remporter la victoire, il cherchait à voler la boule pour empêcher le camp adverse de toucher la prime promise. Pour cela, les champions de ce camp poussaient du pied la boule dans la rivière, puis se jetaient à l'eau pour la rattraper et la faisaient ensuite passer à un de leurs meilleurs marcheurs qui se trouvait de l'autre côté de la rivière et qui l'emportait. Boule et prime étaient ainsi perdues ; mais les spectateurs n'en étaient que plus satisfaits, en raison des nombreux incidents comiques qui se produisaient.

Voici, messieurs, ce qu'était le jeu parfois dangereux de la *bringue*, à Saint-Cybardeaux, et cela depuis un temps immémorial.

En remontant l'ordre des siècles (car la *bringue* date de la plus haute antiquité), ce jeu diffère selon les époques.

Bien avant la Révolution, ceux qui prenaient part à la *bringue* avaient un morceau de bois double, en forme de maillet, pour renvoyer la boule vers le but ; et ceux qui ne prenaient pas part au jeu, étaient obligés d'avoir une houssine à la main : sans cela, les joueurs les auraient saisis

Digitized by Google

et obligés à payer du vin et, en cas de refus, *les auraient jetés à l'eau.*

Plus tard, mais toujours avant la Révolution, chaque coureur était armé d'une lourde massue en bois dur, appelée *billard*, avec laquelle il frappait la boule dans toutes les directions. Ceux qui ne concouraient pas devaient avoir, à la boutonnière, une petite bûchette ressemblant au fameux *billard*. Quiconque enfreignait ce règlement, *était jeté impitoyablement dans la rivière* où il disparaissait pendant quelques secondes. Pour se soustraire à cette coutume, il fallait crier : « *Au vin!* », et donner au moins la pièce blanche.

Personne n'était épargné et, si on en croit la légende, les seigneurs d'Andreville mêmes, dont le logis domine la prairie où se tenaient ces assemblées, furent victimes de l'inobservation du règlement.

Ils se présentèrent un jour, avec plusieurs de leurs amis, venus exprès de Paris, pour assister à la fête patronale; c'était vers la grande époque de l'émancipation.

Malgré les prescriptions, bien connues cependant des seigneurs d'Andreville, ils vinrent à la *bringue*, sans avoir arboré la bûchette réglementaire ; mais ils avaient, par contre, leurs rapières.

Dès que les coureurs s'en aperçurent, ils cessèrent immédiatement leurs jeux, se dirigèrent aussitôt vers eux et s'en emparèrent. Alors la morgue seigneuriale dut, bon gré mal gré, payer son tribut !

Ils essayèrent bien de résister, ils protestèrent, mirent flamberge au vent; mais que faire contre la force et le règlement?

On les désarma donc et on les porta à la rivière, où ils auraient pris le traditionnel bain glacé, s'ils ne s'étaient écriés aussi : « *Au vin!* » et n'avaient délié les cordons de leurs bourses. C'était justice, comme on dit au palais.

J'arrête là mes citations, messieurs, pour ne pas abuser de vos instants ; et je terminerai en vous disant que le jeu de la *bringue*, qui avait fini par dégénérer en scènes de pugilat, fut interdit autrefois par la Cour, à la requête de

Digitized by Google

M. le Procureur général, par arrêt en date du 4 mai 1781. Cet arrêt d'interdiction visait même certains jeux, à peu près similaires à la *bringue* de Saint-Cybardeaux, et qui se tenaient dans les paroisses de Rouillac et Genac.

Le canton de Rouillac n'était pas le seul, en Angoumois, où fleurissaient ces jeux bizarres, sur lesquels j'ai cru devoir attirer votre attention. Le canton de La Rochefoucauld avait aussi ses jeux particuliers, pour les *assemblées* ou *balades*, et il m'a paru bon de vous les signaler en même temps.

Tout cela n'est plus qu'un souvenir.

V. MARCILLE.

SÉANCE DU MERCREDI, 14 NOVEMBRE 1900.

PRÉSIDENCE DE M. TOUZAUD,
PRÉSIDENT.

Etaient présents: MM. BAILLÉ (frère LAURENTINUS), BASTIER, BIAIS, BOILEVIN, CHAUVET, FAVRAUD, GEORGE, GUÉRIN-BOUTAUD, JEANSOULIN, LEBLANC, MARCILLE, MOURRIER, RICARD, E. SAZERAC de FORGE, abbé SOCHAL, et BAILLET, secrétaire.

Excusés : MM. d'AUTEVILLE et RAMBAUD DE LAROCQUE.

Le procès-verbal, communiqué à tous les membres de la Société pendant les vacances, est adopté.

A l'Exposition universelle, M. le PRÉSIDENT a vu nos planches de Herpes et de Cherves en très bonne place. Notre Société a été jugée digne d'une Mention honorable.

Nous avons appris le décès de M. l'abbé Laforge, curé de Saint-Barthélemy de Confolens, membre titulaire de notre Société.

Digitized by Google

Au 14 juillet dernier, notre confrère, M. l'abbé Augeraud, aumônier du Lycée, a été promu officier de l'instruction publique. La Société lui exprime ses félicitations.

En l'absence de M. de la Martinière, retenu par la maladie, M. Touzaud rend compte de quelques études des Sociétés correspondantes. (Voir : Chronique bibliographique.)

M. le Président dépose les volumes reçus des Sociétés correspondantes, et en outre, à titre d'hommages des auteurs, les deux études suivantes :

A. de Bremond-d'Ars, *Les marins français dans les derniers combats livrés aux Anglais sur les côtes de Bretagne en janvier 1761.*

Esmein, *La coutume primitive dans un conte populaire*. (Extrait de la *Nouvelle Revue historique de droit français et étranger*.)

Notre compatriote, le distingué professeur à la Faculté de droit de l'Université de Paris, est l'auteur de savants ouvrages et notamment d'une Histoire du droit qu'il a offerte à la Société en la séance du 9 mai 1895 et dont presque chaque année reparaît une édition nouvelle. Cette fois il dégage d'un « conte populaire » des enseignements fort inattendus des profanes étrangers à « la science des idées, des coutumes et des traditions populaires, ou *Folklore*, qui est aujourd'hui, dit-il justement, une branche essentielle de l'archéologie ».

En lui-même, *Le vieux Tripet et son sac* est un conte fort amusant : « Je le donne ici, écrit M. Esmein, tel qu'on me le racontait jadis en Charente, lorsque j'étais enfant, tel que depuis je l'ai bien souvent conté moi-même à mes enfants. » Après avoir rapproché la

Digitized by Google

version par lui recueillie de trois autres déjà publiées soit dans les *Contes populaires de la Haute-Bretagne,* soit dans la *Revue des Langues romanes*, l'auteur donne l' « interprétation » scientifique du conte. (1)

Ce serait altérer la saveur de cette piquante étude que d'essayer de l'analyser : nos confrères préféreront la lire sans la voir déflorer. Reste au Président l'agréable devoir de remercier, au nom de la Société, son compatriote et son ami.

M. Mourrier fait hommage à la Société, de la part de l'auteur, notre excellent confrère M. Ph. Delamain, d'un volume intitulé *Inventaire des meubles du Château de Jarnac*, dressé le 29 novembre 1761 et jours suivants, d'après un manuscrit authentique, avec une héliogravure, un fac-simile et une notice historique.

M. Biais, dont la notice sur le comte Charles-Rosalie de Jarnac (2) se trouve louée et discutée par M. Delamain, reconnaît qu'il s'est trompé sur un point : Jarnac a vraiment servi dans l'armée de Condé. Mais à son tour il estime bien aventureux d'affirmer que le panneau peint, représentant le château de Jarnac, soit du comte lui-même, quoique celui-ci dessinât et peignît en effet.

M. Biais fait connaître un volume petit in-4° de 22 feuilles, couvert de maroquin rouge, tranches dorées, intitulé « *Enseignements Saint-Thomas* ». Il a été imprimé vers 1491 et probablement par Chauvin et Alain à Angoulême. C'est le même ouvrage que le *Quartenaire* et le livre appelé *Les Quatre Choses* par le même auteur.

(1) Voir le Procè-verbal de la séauce de Mars 1901.
(2) *Bull. de la Soc. Arch. de la Charente. 1883.*

Digitized by Google

Comme Conservateur du Musée, M. Biais annonce qu'une nouvelle vitrine y a été installée.

D'autre part, il a fait exécuter des moulages de précieux reliefs dans la basse salle de la Tour Marguerite.

M. Favraud fait savoir qu'à Guissalle, en creusant pour établir les piles d'un pont, on a découvert des ossements et un fer de lance de 50 centimètres environ.

M. George, dans ses excursions archéologiques avec M. Guérin-Boutaud, a relevé et photographié dans les églises de Mouthiers, Plassac et Saint-Michel des modillons représentant des têtes de femmes ornées de la coiffe du pays. Il lit un intéressant mémoire sur ces coiffes et les différences qui les distinguent. *(Annexe I.)*

M. Favraud, chargé, il y a quelques mois, de surveiller la démolition de l'église de la Basse-Ville, à La Rochefoucauld, et de rapporter pour le musée les objets qui pouvaient offrir quelque intérêt archéologique, rend compte de sa mission.

Au cours de cinq voyages, il a pu suivre les travaux de démolition de l'abside et constater que rien de curieux n'y a été trouvé ; quant aux débris offrant de l'intérêt, il aurait été difficile de s'en procurer, le vendeur se les étant réservés. L'acquéreur, M. Rouyé, a bien voulu détacher pour nous dans la partie conservée un des deux chapiteaux en forme de flamme avec la partie de la corniche scupltée autour de l'abside qui y correspond. Il a permis en outre de recueillir trois archivoltes de fenêtres diversement ornées, qui décoraient cette abside.

Les chapiteaux intérieurs se sont émiettés pendant la démolition et il n'en a été conservé qu'un seul que M. Marchais s'est réservé.

— A-t-on déblayé le sol ? demande M. Gorge.

Digitized by Google

Le sol de l'abside est recouvert d'une couche de 1^m50 de terres et débris, contenant beaucoup d'ossements humains, et ce sol n'a pas de pavage, ce qui fait supposer que le pavé a été enlevé lors de la violation de l'église et les sépultures fouillées et détruites.

Les objets recueillis sont aujourd'hui dans notre musée.

M. FAVRAUD lit ensuite un rapport sur les travaux de la Commission chargée de nouvelles études à Saint-Cybardeaux et au bois des Bouchauds. Ils ont abouti au relevé de cinq graffites sur les marches du théâtre, à la découverte de ruines romaines autour de la fontaine de la Gordelière, et d'un dépôt d'huîtres élevées dans un bassin. *(Annexe II.)*

M. le PRÉSIDENT rend compte d'un court séjour fait à Angoulême, au mois de septembre dernier, par le Président de la *Société archéologique de Tarn-et-Garonne* accompagné de plusieurs de ses confrères, au retour d'une excursion qui avait eu pour objectif principal Paris et l'Exposition universelle.

M. le chanoine Fernand Pottier, président et fondateur de cette Société si florissante, avait bien voulu annoncer son arrivée, et demandé à entrer en rapports personnels avec les membres de notre compagnie présents à Angoulême. MM. Biais et de la Martinière se joignirent à M. Touzaud, pour recevoir les savants excursionnistes. Au cours de cette visite, empreinte de la plus grande cordialité, où nos confrères de Tarn-et-Garonne ont particulièrement admiré la cathédrale Saint-Pierre, M. Pottier a suggéré une interprétation, digne d'être retenue, du groupe qui occupe sur la façade

Digitized by Google

le bas-relief de la 2e série du côté du nord. Michon y avait vu : 1° L'*Espérance*, symbolisée par l'image d'une femme, à gauche, 2° *La Foi*, dont la représentation lui apparaissait figurée par un cavalier combattant un monstre, (autant qu'on pouvait s'en rendre compte sur ce qui restait du bas-relief effacé à coups de marteau), lequel cavalier il identifiait avec saint Georges. On sait que l'architecte Abadie, en restaurant la cathédrale, a fait effectivement sculpter à cette place un saint Georges terrassant le dragon. Notre éminent confrère de Montauban a bien voulu nous adresser des documents qui éclairent son interprétation, en ce qui concerne la prétendue figuration de l'*Espérance*, évidemment inadmissible, et où il faudrait voir un tout autre symbole se rattachant à la légende de saint Georges. Si Michon et, après lui, l'architecte Abadie ont exactement interprété les vestiges du cavalier, et si le bas-relief représentait effectivement saint Georges terrassant le dragon, nul doute que la femme qui subsiste sur la partie gauche, ne doive être identifiée avec la « princesse » (ou plutôt la province de Cappadoce elle-même) délivrée par le martyr chrétien. *(Annexe III.)*

M. Chauvet présente quelques observations et ses hypothèses sur une statuette antique trouvée à Angoulême et conservée au Musée archéologique sous l'indication G. n° 3.

Il y soupçonne soit une divinité gauloise égyptianisée, soit une divinité égyptienne rendue par un maladroit artiste du cru, peut-être une *Isis-Fortune*.

A la séance du 14 novembre 1888, M. l'abbé Blanchet, au nom de M. le chanoine Descordes offrit à la Société une statue en pierre grossièrement travaillée,

Digitized by Google

découverte en creusant des fondations, rue Fénelon, à Angoulême. M. A. Cochot, architecte, reconnut dès lors que le sculpteur avait employé de la pierre du pays, provenant de Vilhonneur ; mais l'époque restait inconnue.

« En étudiant les statues gauloises et gallo-romaines de la Charente, dit M. Chauvet, mon attention fut attirée sur ce curieux petit monument, et j'ai cherché à en déterminer la signification et la date. Tâche malaisée ! car, si la statuaire de l'antiquité classique a été minutieusement étudiée et si le jour commence à se faire sur la statuaire gauloise, l'art populaire, qui semble avoir produit la pierre taillée de la rue Fénelon, est un peu délaissé des archéologues et n'a pas encore eu d'historien.

» Une étude générale sur ce sujet serait intéressante mais difficile, actuellement, faute de documents suffisamment préparés. Il n'est peut-être pas inutile d'en noter les matériaux, quand on les rencontre : ils pourront être utilisés plus tard.

» La statuette d'Angoulême présente, à ce point de vue, un intérêt particulier : c'est une femme assise, la tête couverte de bandes parallèles juxtaposées qui partent du sommet du crâne et retombent sur les épaules. L'ouvrier a voulu représenter peut-être une coiffure formée de lanières d'étoffes, plus probablement, des tresses de cheveux. Le bras droit est replié sur le ventre, et la main tient, au niveau du nombril, un objet sphérique, rayé en son milieu d'un trait peu profond ; l'autre bras descend verticalement le long du corps, l'avant-bras replié, et la main reposant sur le genou gauche. Une coupure profonde sépare le menton des seins qui sont accusés par des lignes très nettes.

» L'aspect général, surtout de profil, rappelle les

Digitized by Google

sculptures égyptiennes. Je ne connais rien d'analogue dans notre région. (Voir la fig. ci-après.)

» A quelle époque faut-il rattacher ce monument ?

» Est-ce la représentation d'une divinité gauloise inconnue, analogue à la Sirona de Sainte-Fontaine. (1)

» Faut-il la rapprocher : des pierres sculptées du midi de la France, signalées par M. l'abbé Hermet ? ou de la femme assise représentée sur le chaudron de Gundenstrup ? Cette dernière a bien, comme la nôtre, le bras droit replié sur le ventre : mais la main ne porte rien ; la coiffure, différente, paraît formée d'un large bandeau entourant la tête au niveau du front et muni de deux bandes étroites tombant sur les épaules et couvrant les oreilles (2).

» Serait-ce la décoration fantaisiste placée au fronton d'une maison, pendant le moyen-âge... qu à une époque plus récente ?

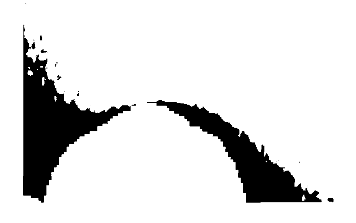
» Bien d'autres suppositions sont possibles, en présence d'une œuvre sans style précis, trouvée isolément.

» Si l'apparence égyptienne que nous avons cru reconnaitre est exacte, peut-être pourrait-on voir dans notre statuette l'imitation maladroite d'une divinité d'Egypte ou une vieille divinité gauloise égyptianisée, à la mode des premiers siècles de notre ère.

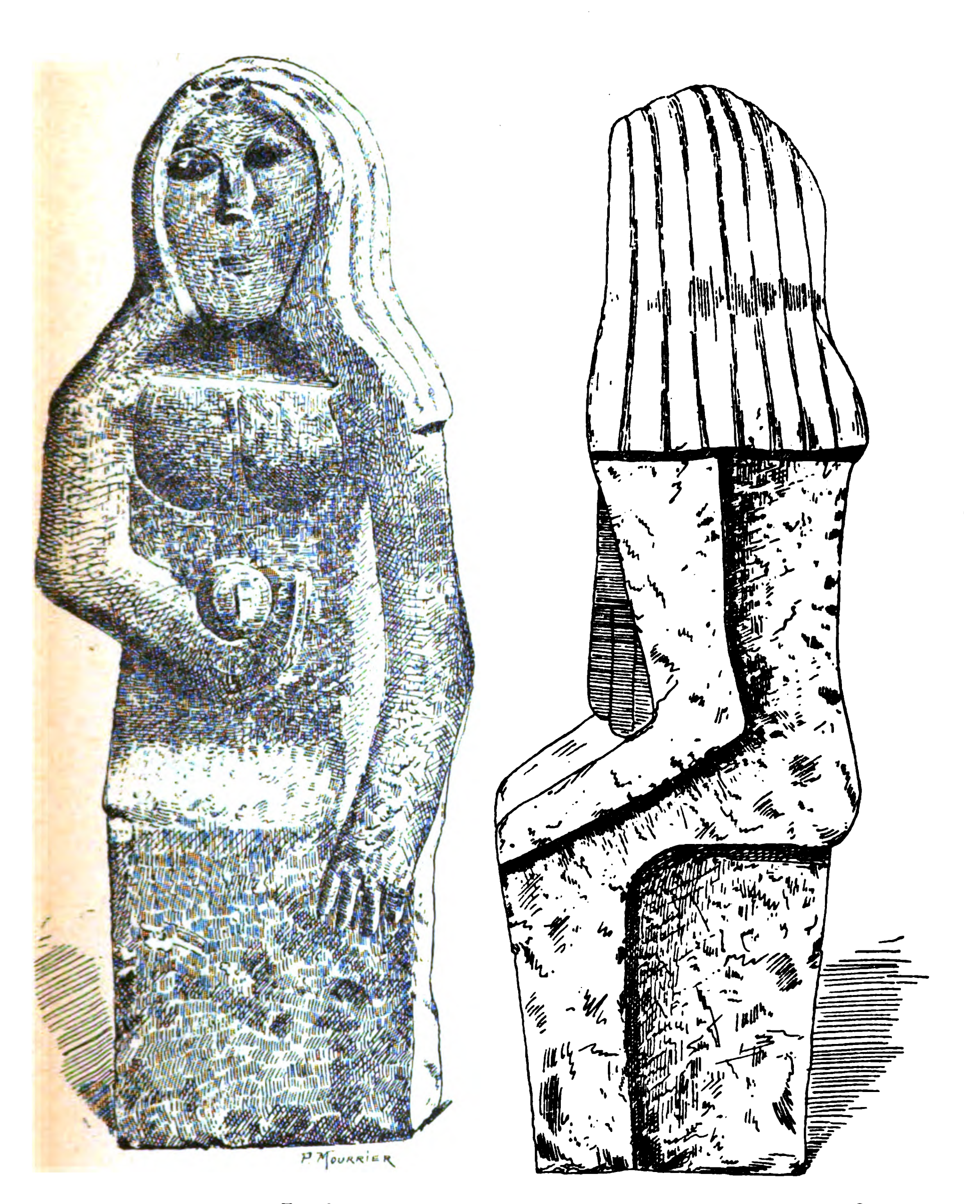
» Les dieux d'Orient sont alors communs en Gaule, ce qui faisait dire à dom Bernard de Montfaucon : « Qui » croirait qu'une religion aussi monstrueuse que celle » des Egyptiens dût jamais être adoptée par des gens » qui faisaient profession de Christianisme, et qu'on » dût faire un mélange de ce qu'il y a de plus saint et » de plus sacré dans la véritable Église, avec toutes les » plus extravagantes idées de la plus superstitieuse

(1). Charles Robert, *Sirona,* dans la *Revue Celtique* IV, p. 136, figure. Alexandre Bertrand, *La Religion des Gaulois* 1897, p. 196.

(2). Alexandre Bertrand, op cit. p. 362.



Digitized by Google



Statuette de la rue Fénelon, Angoulême (hauteur 0^m 42, largeur moyenne 0^m 14).

1° vue de face. **2° vue de profil.**

Digitized by Google

» nation qui fut jamais ; c'est cependant ce qu'ont fait,
» dans le second siècle de l'Église, les Gnostiques, les
» Basilidiens et les Valentiniens (1). L'un des Gnosti-
» ques de l'école de Basilide, Marc, porta cette perni-
» cieuse doctrine sur le Rhône, sur la Garonne et dans
» les pays des environs (2) », — dont nous sommes.

» On se rend bien compte de cette influence orientale en feuilletant les nombreuses planches que le même auteur a consacrées aux Abraxas, ces pierres gravées qui ont servi d'amulettes à partir du IIe siècle, et sur lesquelles on voit figurer, côte à côte, Jehova, Adonaï, Sabaoth, Isis, Osiris, etc., tous les cultes de l'Egypte et de l'Orient (3).

» Que savons-nous des doctrines gnostiques et de leur interprétation populaire ? Rien ou presque rien.

» A cette époque, « dans le bas peuple, la magie de-
» vint la passion universelle. Les villes étaient remplies,
» les grands chemins étaient couverts de sorciers qui
» se disputaient les passants. *Chaque bourg avait sa*
» *statue*, son image, ou sa caverne miraculeuse (4) ».

» Notre petit monument serait-il l'une de ces images taillées ? — Nous ne trouvons pas leurs analogues en bronze dans les musées, parce qu'elles étaient vénérées surtout par les pauvres gens.

» Poussant plus loin notre hypothèse, pourrait-on penser que notre « femme assise » représente plus spécialement l'une des divinités les plus en vogue de ces temps, l'*Isis-Fortune* ? De toutes les divinités païennes celle-ci répondait le mieux aux aspirations monothéistes

(1) Dom Bernard de Montfaucon, *L'antiquité expliquée*... 2e partie du t. II, p. 353, 354.
(2) Vol. VII, p. 357.
(3) Dom Bernard de Montfaucon, *loc. cit*... p. 353. 354.
Chabouillet, *Catalogue des camées et pierres gravées de la bibliothèque impériale*, n° 2168 à 2255.
(4) Benjamin Constant, *Du polythéisme Romain* (1833), p. 118.

des premiers siècles de notre ère : car elle réunissait Isis, la divine mère qui a enfanté toutes choses, et Fortuna, la vieille divinité du Latium qui, à Rome, tendait à personnifier tous les Dieux. Son culte fut apporté en Gaule par les légions romaines ; et, au IIIe siècle, elle avait ses sanctuaires jusqu'en Germanie (1). Il ne serait pas étonnant de trouver chez nous, vers cette époque, sa statue déformée par l'ignorance populaire.

» Les spécialistes diront si cette supposition est admissible.

» Elle concorderait, du reste, avec les observations déjà faites dans notre région : F. M. Bourignon cite une petite statue de cette déesse, trouvée aux environs de Saintes ; elle était en fer, doublée de cuivre, haute de trois pouces (2). A. F. Lièvre a cru reconnaître le culte d'Isis à Chagnon, Saint-Même, Charente-Inférieure (3).

» Les sculptures se rapportant à cette divinité ne sont pas rares dans certaines parties de la Gaule (4). Il n'est pas inutite d'observer que l'un des symboles de l'*Isis-Fortune* est la boule, la sphère (5), que notre femme porte dans la main droite.

» En Gaule, pendant les premiers siècles de notre ère, les Dieux d'Egypte furent adorés. Si l'un de leurs

(1) V. Duruy, *Histoire des Romains*, t. V, p. 740.

(2) F. M. Bourignon, *Recherches topographiques, historiques, militaires et critiques sur les antiquités de la province de Saintonge*, Saintes, an IX, page 187.

(3) A. F. Lièvre, *Les fouilles de Villepouge. — Isis et la magie en Saintonge aux temps des Romains.* Bull. des antiquaires de l'Ouest, 2me trim. 1898.

(4) La Faye, *Histoire du Culte des divinités d'Alexandrie hors de l'Egypte*. p. 162.

(5) J. A. Hild, article *Fortuna* dans le *Dictionnaire des antiquités grecques et romaines* de Ch. Daremberg et Edm. Saglio, p. 1273, 1277.

Digitized by Google

fidèles avait commandé à un sculpteur gaulois une de leurs représentations, en lui donnant simplement des indications verbales ou un croquis incomplet, rappelant le souvenir des choses vues à Rome ou en Egypte, l'ouvrier malhabile, peu versé dans l'étude précise des divinités étrangères, aurait probablement exécuté un travail analogue à celui que reproduit notre statue.

» Il serait téméraire de considérer cette hypothèse comme une vérité démontrée; l'analogie de notre monument avec ceux d'Egypte n'est peut-être qu'une apparence due à un arrangement spécial de la chevelure.

» Mon but a été, surtout, d'attirer sur un curieux monument d'art populaire l'attention des archéologues compétents; ils diront si, dans ce qui précède, il y a quelque chose à retenir, ou dans quelle autre direction il faut chercher la solution de cet obscur problème archéologique ».

M. Baillet ne croit pas que l'on puisse assigner à cette statue une origine égyptienne.

Il est vrai que le culte d'Isis a été répandu en Gaule non seulement à Marseille et sur le littoral, mais même dans les villes de l'intérieur. La stèle de Sens (1), représentant un isiaque, est une preuve à ajouter.

Cependant la technique de notre statue ne rappelle en rien celle des Egyptiens. La face plate et grossièrement équarrie de la statue, où la figure et les seins sont dessinés par des lignes creusées dans un plan, ne rappelle aucunement le modelé et le relief de l'art égyptien.

Y faut-il voir une inspiration égyptienne mal rendue par une technique barbare? Rien ne rappelle Isis dans cette statue, ni le costume, ni les attributs. Elle ne

(1) *Bull. de la Soc. arch. de Sens*, t. XVIII, p. 391.

Digitized by Google

porte pas la robe serrée et collante, soutenue sous les seins par deux bretelles. Elle n'est pas coiffée à l'égyptienne soit d'une pièce d'étoffe qui couvre le front et retombe en bandelettes égales sur les deux épaules, soit d'un bandeau étroit autour des cheveux avec ou sans fleur de lotus sur la tête, soit des coiffures symboliques propres à Isis : l'escabelle, hiéroglyphe de son nom, la tête et les ailes de vautour, insigne des déesses mères, les cornes d'où s'échappe le disque solaire, qu'elle emprunte souvent à Hathor. Ses cheveux, tressés ou frisés en grosses boucles symétriques et coupées en cercle à la hauteur des épaules, rappelleraient plutôt certaines coiffures de simples particuliers sous l'Ancien Empire ou la XVIIIe dynastie. Le siège, cube très étroit qui disparaît derrière le personnage, n'est pas le fauteuil large, à dossier plus ou moins élevé, des divinités égyptiennes. Il reste la position assise, qui est commune à bien des déesses, et la main posée sur le genou avec les bras collés au corps, gaucherie commune à toutes les statues archaïques.

Si un artiste avait voulu représenter une Isis, commandée sans modèle, d'après une description vague, du moins eût-il fait ressortir quelque caractère distinctif. Rome avait tout un quartier consacré à Isis et Osiris, et un temple dont les débris (aujourd'hui au Musée du Capitole) sont d'un pur style égyptien. Lors même que les Grecs et les Romains égyptianisent quelqu'une de leurs divinités ou romanisent une divinité égyptienne, ils ont soin de lui donner un attribut égyptien. En particulier quand ils transforment la Fortune en Isis, avec la robe flottante à la grecque, avec la chevelure libre, avec la corne d'abondance, le gouvernail, le lécythe ou la patère, attributs romains et grecs, ils lui donnent ou bien dans la main le sistre, ou bien sur la tête le lotus, ou les cornes d'Hathor et le disque,

Digitized by Google

ou les plumes d'Ammon et de Toum, etc. (1). La pomme tenue par la statue, qui serait cet attribut indicateur, n'a rien d'égyptien.

Il y aurait donc là une divinité gauloise ou tout au plus romaine.

M. Biais, qui a indiqué à M. Chauvet la provenance de l'objet, incline aussi à l'origine gauloise. Il insiste sur le lieu de l'invention. C'est la rue Fénelon, anciennement rue du *Champ-Fada*, nom caractéristique d'un sanctuaire gaulois. La position assise et la facture générale lui rappellent des statues de Cappadoce, du Mexique et d'autres arts en enfance.

M. Touzaud remarque que le siége très étroit de la statue, légèrement pyramidal, pouvait s'engager dans une mortaise et se fixer au pignon d'une maison ou dans une niche.

Au cas où l'objet ne serait ni gaulois, ni égyptien, ni gallo-romain, et daterait du moyen-âge, faudrait-il y voir une Ève ? demande M. Bastier.

M. Chauvet répond qu'il y a lieu de tenir grand compte des observations de M. Baillet qui a fait une étude spéciale de l'archéologie égyptienne.

Cependant il croit se rappeler qu'Isis est célébrée par les poètes avec une abondante chevelure tombant en longues mèches sur les épaules : c'est l'image qu'on s'en faisait au IIe siècle de notre ère (2).

Quant au siège sans dossier et aux attributs absents, ces objections perdent un peu de leur valeur, si la statuette était dans une niche, ce que laisse sup-

(1). — Voir Clarac, *Musée de sculpture*, pl. 199, 984, 999, — ou : S. Reinach, *Répertoire de la statuaire*. I. p. 87 et 607-616; — II. 248 et 263-266.

(2) Apulée, *Métamorphoses*, xi.

Digitized by Google





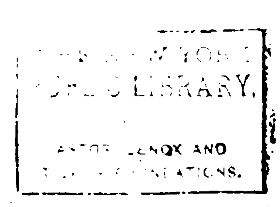
Statuette du puits des Bouchauds.

Vue de profil. **Vue de face.**

(Hauteur, 0^m 34. Largeur, 0^m 13. Épaisseur, 0^m 08.)

Extrait de *La Revue Archéologique*, 1901, p. 8.

Digitized by Google



Digitized by Google

poser la juste remarque de M. Touzaud relative à sa base, taillée de façon à être fixée dans une mortaise.

La séance est levée à dix heures et demie.

Le Secrétaire,

J. Baillet.

ANNEXES.

I

NOTE SUR TROIS COIFFES DE L'ANGOUMOIS AU MOYEN-AGE.

Les sculptures des églises romanes de l'Angoumois, si intéressantes au point de vue du symbolisme chrétien, sont encore intéressantes au point de vue de l'histoire du costume. Et la raison en est des plus simples.

Les artistes du Moyen-Age, qui composaient un sujet, ne cherchaient pas à faire une restauration archéologique. Ils plaçaient leurs personnages dans le milieu où eux-mêmes vivaient, les entourant d'objets et d'accessoires en usage dans le moment ; et, à quelque époque que ces personnages eussent vécu, ils les armaient ou les habillaient suivant la mode de leur propre temps.

Dans cet ordre d'idée, nous présentons une première note relative à trois modillons, sur chacun desquels est sculptée une tête de femme, portant la coiffe du pays. Ils appartiennent à trois églises différentes, des environs d'Angoulême : aux églises de Saint-Michel-d'Entraigues, de

Digitized by Google

Mouthiers et de Plassac ; et nous les croyons aussi anciens que les édifices romans dont ils font partie.

Le premier se trouve au-dessous de l'entablement surmontant l'une des absidioles de l'église de Saint-Michel. Il nous est déjà connu : M. Biais, le savant conservateur de notre Musée, en avait fait faire un moulage en 1895 pour notre Société (1).

Le deuxième, celui de Mouthiers, est également à l'extérieur, sous l'entablement du toit et dans la partie centrale de l'abside.

Quant au modillon de Plassac, il est placé à l'intérieur ; et il fait partie d'un bandeau, d'une grande beauté, qui règne autour du chœur, à la naissance de la voûte. On le voit sur la partie Nord, le cinquième à compter de l'Ouest.

Les coiffes de notre région comprennent deux parties : l'une intérieure, constituant la forme, est la *calotte* ou le *caloton;* l'autre extérieure, recouvrant la première et ayant un rôle décoratif, est la *coiffe* proprement dite.

Il y a une quarantaine d'années, le *caloton* était fait de coton ou de laine, enfermé entre deux morceaux d'étoffe, piqués de distance en distance, ce qui lui donnait l'aspect d'un couvre-pieds. Ce *caloton* qui était lourd et chaud, est remplacé aujourd'hui par une forme en carton d'une plus grande légèreté.

Quant à la coiffe complète, elle comprend : le *fond,* qui est la partie haute, celle qui s'élève au-dessus de la tête, — le *devant*, qui l'entoure et fixe l'ensemble de la coiffure ; — et les *barbes*, sorte d'ornements, qui descendent sur les côtés, le long des joues.

Les trois coiffes que nous présentons ont, au premier abord, beaucoup d'analogie; mais, en les examinant avec un peu d'attention, on se rend compte qu'elles diffèrent sensiblement.

(1) *Bulletin de la Société archéologique et historique de la Charente,* 1895, page LXIII.

Digitized by Google

Saint-Michel. — Sur la coiffe de Saint-Michel, le *fond*, très allongé et fortement penché en avant, se compose d'un morceau d'étoffe, tendu sur la *calotte* et recouvert lui-même de deux rubans se croisant obliquement au milieu de la partie antérieure. Deux autres rubans, placés sur les côtés, se continuent par derrière, ainsi que les deux premiers, et semblent former avec ceux-ci un dessin losangé.

Le *devant*, présentant deux plis qui se croisent obliquement au milieu, recouvre complètement les cheveux et une grande partie du front.



Coiffe de Saint Michel.

Deux morceaux d'étoffe, également plissés, descendent le long des joues et viennent se réunir sur le devant du cou. Ce sont probablement les *barbes* ; mais tandis que la barbe gauche prend naissance sous le *devant*, celle de droite le recouvre et semble sortir du *fond*. Cette disposition, différente pour les deux côtés, était-elle conforme à la réalité ? L'artiste n'a-t-il pas plutôt renoncé à un agencement symétrique par crainte de la monotonie ?

Digitized by Google

Plassac. — A Plassac les diverses parties de la coiffe semblent faites d'un seul morceau d'étoffe, qui recouvre le *fond*, le *devant* et retombe en *barbes*. Cette étoffe n'est pas tendue, ainsi que nous l'avons vu, sur la coiffe précédente; elle présente assez d'ampleur pour que les plis se forment d'eux-mêmes.

Le *fond*, légèrement penché en avant, au lieu d'être



Coiffe de Plassac.

allongé, est plutôt arrondi; et sa partie antérieure est ornée, comme à Saint-Michel, de deux rubans croisés obliquement. Le *devant*, bien que recouvrant les cheveux, laisse le front en partie découvert. Quant aux *barbes*, au lieu de présenter deux bandes descendant le long de chaque joue et pouvant être ramenées en avant, elles sont d'une seule pièce et forment bride au-dessous du menton.

Digitized by Google

Mouthiers. — La coiffe de Mouthiers a son *fond* également arrondi. Au point de vue de l'inclinaison, il tient le milieu entre les deux précédents ; mais sa hauteur est sensiblement moindre. Son ornementation rappelle le décor losangé que nous avons vu à Saint-Michel, avec cette différence que les rubans plus larges recouvrent le *fond* presque complètement.




Coiffe de Mouthiers.

Le *devant*, étroit et sans plis, laisse paraître, de chaque côté, les cheveux en bandeaux.

Les *barbes*, toutes différentes de celles que nous ont montrées les précédents modillons, partent du *fond* et tombent verticalement, en se repliant légèrement sur les épaules.

La différence entre les trois coiffes que nous venons de décrire est des plus sensibles ; et cependant les trois églises sur lesquelles nous les avons trouvées sont relativement rapprochées. Il n'y a guère plus de 12 kilomètres de Saint-Michel à Mouthiers, et 7 de Mouthiers à Plassac ; et, au

Digitized by Google

point de vue du temps, ces trois églises sont sensiblement contemporaines. On peut donc dire qu'au XII[e] siècle, comme aujourd'hui, la mode pour cette partie du costume variait à peu de distance.

A. GUÉRIN-BOUTAUD. J. GEORGE.

II

RAPPORT DE LA COMMISSION DES FOUILLES DU BOIS DES BOUCHAUDS

Le 9 mars 1870, (1), M. Gontier, propriétaire à Dorgeville, commune de Saint-Cybardeaux, informait la Société qu'il venait de fouiller, au Bois-des-Bouchauds, un théâtre gallo-romain. Les ruines étaient connues depuis longtemps sous le nom de *château des Fades*. La même année, M. Callandreau fit un rapport sur ces fouilles (2).

En mars 1872, deux visites furent faites aux ruines par la Société ; de nouvelles fouilles furent pratiquées par elle sur le plateau pour y découvrir *un temple ou autre monument important*. (3). Une somme de 400 fr. fut consacrée à ces fouilles qui eurent des résultats importants. Une habitation considérable, avec fûts de colonnes, cubes de mosaïques, débris de tuiles et de poteries, etc., fut exhumée ; les plans en furent levés ; les environs de la villa, sur le sommet du coteau, furent reconnus par des sondages habilement dirigés. C'est la seule fouille scientifique qui y ait été tentée.

(1) *Bull. de la Soc. Arch.* 1870, p. XXXIII.
(2) *Bull.* 1870, p. 303.
(3) *Bull.* 1872, p. XLII, XLIV.



Digitized by Google

Les ruines furent classées comme monument historique le 23 décembre 1881 (1).

Peu de temps après, 200 francs furent votés par le Conseil général de la Charente et dépensés sans grands résultats par M. Gontier.

Le 11 mai 1892, la Société archéologique nomma une nouvelle commission des fouilles ; cette commission a laissé un rapport intéressant de M. Mallard (2).

Enfin, au mois d'avril dernier, vous avez nommé une troisième commission en lui allouant une subvention de 50 francs ; c'est des travaux de cette commission que je viens vous entretenir.

Vers le milieu du mois de mai 1900, deux membres de la commission, MM. Marcille et Favraud, se rendirent au Bois-des-Bouchauds et à Genac, examinèrent les environs et relevèrent cinq inscriptions des degrés du théâtre, que l'un des membres connaissait déjà. Dans le courant des mois de juin, juillet, août et septembre, le même membre de la commission fit, seul cette fois, quatre voyages au Bois-des-Bouchauds et à Genac, opéra quelques fouilles peu importantes et releva les mesures d'un établissement gallo-romain intéressant, à la fontaine de la Gordelière, entre le bourg de Genac et le hameau d'Aiquechave.

Enfin, le 25 octobre, deux membres de la Société, MM. Guérin-Boutaud et Favraud, firent un dernier voyage aux ruines ; ils pratiquèrent des fouilles à la suite de celles qui avaient été déjà faites par la commission de 1872 et dans la prairie qui s'étend entre le théâtre et Genac, mais ne recueillirent que des débris de tuiles, de poteries et des clous. M. Guérin-Boutaud prit, pendant les fouilles, les photographies des 5 inscriptions du théâtre et une vue des ruines.

Ces cinq inscriptions n'offrent pas un très grand intérêt ; elles ont été gravées par des spectateurs pour tromper l'attente de la rèprésentation ; nous croyons toutefois intéressant de les reproduire.

(1) *Bull. de la Soc. Arch.*, 1882, p. XXI.

(2) *Bull.* 1893, p. LV.

Digitized by Google

Comme on le voit, les résultats des fouilles n'ont pas été très brillants. Il y a lieu cependant d'appeler votre attention sur deux points des fouilles de la commission.

1° Les ruines de la fontaine de la Gordelière.

2° Les huîtres élevées dans un bassin.

1° *La fontaine de la Gordelière.* A 300 mètres à l'est de Genac,—dans un vallon, se trouvait un cloaque sur lequel la commune fit construire, en 1893, un lavoir public. Ce petit établissement répondant mal aux besoins des habitants, a été reconstruit cette année. Informé de ce fait par MM. Ganachaud, instituteur, et Nelty Massicot, propriétaire, qui avaient remarqué dans les fondations des vestiges intéressants, un membre de la commission se rendit sur les lieux, où il séjourna quelque temps et surveilla les travaux.

Le terrain déblayé mit à jour une fontaine dont les eaux se déversaient dans un bassin rectangulaire, de 8 mètres sur neuf, formé de 4 murs latéraux et pavé d'une couche de béton de près de 0 m. 40 d'épaisseur. Tout autour du bassin un canal de 0 m. 15 de côté régnait intérieurement ; il était disposé sur le pavé et quelquefois légèrement encastré dans le béton et allait déverser les eaux de la fontaine au coin nord-est, qui lui est opposé. Plus au nord, la construction a disparu ; mais on y a découvert trois piliers en pierre dont le sommet affleure le niveau du béton et placés à 0 m. 50 du bassin, ce qui fait supposer que la construction ne se bornait pas à la partie retrouvée du bassin.

Dans la prairie voisine, à 10 mètres environ, on a trouvé, en labourant, des substructions de murs, dont plusieurs perpendiculaires au bassin ; mais on n'a jamais pratiqué de fouilles en cet endroit.

Dans la partie orientale du bassin, le canal s'élargit et atteint une largeur de 0 m. 46, tout en étant toujours construit de deux dalles de pierre tendre placées verticalement et recouvertes par une troisième dalle.

L'entrepreneur de la reconstruction du lavoir, M. Baritaud, de Genac, a bien facilité mes recherches à la Gordelière ; il a épuisé l'eau du bassin, a brisé la couche de béton du fond et a fourni tous les renseignements en son pouvoir.

Digitized by Google

Les fouilles faites pour nous par M. Baritaud ont permis de constater que l'établissement a eu un long usage. Le fond du bassin avait été détérioré ; une couche de deux tuiles plates, noyées dans le ciment, lui fut superposée, et le canal latéral fut refait à un niveau plus élevé de dix centimètres environ. Le canal de 0m 15 fut refait avec les mêmes dimensions; mais celui qui a aujourd'hui 0m 46 de large n'avait primitivement que 0m 17, et, au lieu d'être formé de plaques de pierre tendres, il était construit en pierre très dure, arrondie et polie sur le rebord.

Le lavoir actuel ne suit pas exactement les murs de l'ancien établissement ; il est placé de biais au-dessus, et laisse libre, tantôt à droite, tantôt à gauche, un triangle de l'ancien béton.

Quelle pouvait être la destination de cet établissement ? Nous avons pensé tout de suite à un balnéaire et voici pourquoi : 1° il n'y a de source que là ; 2° la distance du théâtre à la source est de moins de 3 kilomètres, ce qui n'a rien d'exagéré ; 3° le théâtre a vue sur Genac et les environs, ce qui serait une circonstance favorable ; 4° les substructions de la Gordelière et des environs sont importantes: les cultivateurs se plaignent qu'il y ait des restes de murs dans tous leurs champs environnants et jusqu'à une distance considérable ; mais les substructions sont en trop mauvais état, trop incomplètes, pour hasarder une affirmation. Si on réfléchit toutefois que les villas gallo-romaines couvraient toujours une surface considérable, on ne sera pas surpris que la ville de Germanicomagus pût s'étendre de Genac à Saint-Cybardeaux.

2° *Les huîtres nourries et élevées en vivier.*

Une matinée du mois dernier, le même membre de la Commission se rendait avec M. Danjou, instituteur à Rouillac, de la gare de Saint-Cybardeaux au théâtre des Bouchauds. Arrivés sur le champ n° 241, section C, ils visitèrent un puits, des restes de murs en pierre et en brique, récemment découverts par le propriétaire, M. Saulnier. Au bord du champ, leur attention fut attirée par un amas de coquilles d'huîtres, brisées et pulvérisées par la

charrue et par le temps et en trop grande quantité pour être attribuées à des restes de repas, à des déchets de cuisine. La terre fut dégarnie et laissa à découvert un lit solide formé d'huîtres entières, avec leurs deux valves encore en place. Cette partie, qui n'avait pas été atteinte par la charrue avait encore de 0m 05 à 0m 08 d'épaisseur et reposait sur un lit d'argile ferrugineuse rouge de 0m 10 à 0m 15 de puissance. A l'un des bouts régnait un mur limitant le vivier ; le mur de l'autre extrémité n'a pas été retrouvé, mais on a suivi le banc d'huîtres sur une longueur de plus de cinq mètres. La largeur du bassin n'a pu être vérifiée.

Les huîtres (*ostrea edulis*) étaient posées à plat et le fond du vivier en était couvert de plusieurs couches, sans autre objet que la terre infiltrée. La plupart étaient des huîtres adultes, mais il s'en trouvait quelques-unes qui n'avaient pas plus d'un centimètre et demi de grosseur. L'huître portugaise (*ostrea angulata*) faisait complètement défaut, bien que M. de Rochebrune, qui l'a trouvée en 1868 à Jarnac, prouve qu'elle entrait dans l'alimentation à l'époque gallo-romaine. Toutes avaient leurs deux valves, pour la plus grande partie encore dans leur rapport naturel; chez quelques-unes seulement, la coquille supérieure avait glissé légèrement, d'un millimètre à peine. Toutes étaient pleines de la terre du champ mêlée de carbonate de chaux provenant de la décomposition des coquilles.

Il est évident que ces mollusques ont été apportés vivants — et déposés vivants — dans le vivier ; il suffit de voir la couche pour en être persuadé. Ils y ont été apportés par les Romains ; le mur qui règne encore à l'extrémité du bassin ne laisse pas de doute à cet égard. Ils y ont été apportés intentionnellement et non par un raz de marée, car il n'y a que des huîtres et point de sable ni de corps marins étrangers. Du reste, cette découverte n'est pas isolée ; on a trouvé des parcs semblables ou analogues, notamment à Bordeaux, à Saintes, à Avranches, à Poitiers, à Clermont, à Jarnac.

M. Lièvre (*Les huîtres nourries en eau douce*, 1883) donne, sur les huîtres de Jarnac, des explications qui dis-

Digitized by Google

pensent de plus grands renseignements. Il y a lieu toutefois de compléter ce qu'il a si bien expliqué, en disant que non seulement les Romains conservaient les huîtres dans des viviers pour leur consommation, mais encore qu'ils les y nourrissaient et les y élevaient. On ne s'expliquerait pas sans cela la présence de toutes petites huîtres, non encore comestibles. Ces huîtres non adultes étaient évidemment destinées à prendre de la croissance, autrement on n'eût pas fait les frais de les transporter de l'Océan à Germanicomagus; et il ne faut pas objecter qu'elles auraient pu se trouver mêlées par hasard avec les huîtres adultes, car alors d'autres coquilles étrangères auraient pu s'y trouver aussi. Elles ont donc été apportées intentionnellement : par conséquent, elles étaient élevées dans le vivier.

Reste à savoir si l'huître peut non seulement vivre, mais encore se développer en eau douce. Les connaissances de la commission en ostréiculture ne sont pas assez étendues pour décider de ce point ; mais il n'y aurait rien d'impossible à ce que le riche Romain, qui se procurait à grands frais une telle quantité d'huîtres vivantes, se procurât également l'eau de mer nécessaire à la conservation et à l'élevage de ces précieux mollusques. Un mélange savant d'eau douce avec l'eau de mer pouvait peut-être aussi contribuer à leur donner cette belle couleur verte et cette saveur agréable qui distinguent aujourd'hui les huîtres de Marennes.

L'art culinaire et les arts accessoires étaient arrivés chez les Romains à un tel degré de perfection que nous pouvons tout supposer à cet égard ; et aujourd'hui, malgré les progrès des sciences, nous sommes bien en retard sur eux pour certaines préparations culinaires.

Voilà, Messieurs, les résultats obtenus par votre commission des fouilles des Bouchauds. S'ils ne sont pas aussi importants que la commission aurait pu le désirer, vous reconnaîtrez tout au moins qu'elle n'a gaspillé ni son temps ni votre subvention.

A. Favraud.

Digitized by Google

III.

SAINT-GEORGES-LE-CAVALIER ET LA FIGURE DE FEMME SUR LA FAÇADE DE LA CATHÉDRALE.

M. Fernand Pottier, président de la Société archéologique de Tarn-et-Garonne, outre les documents qui suivent, nous a adressé l'*estampage* d'un plat de cuivre fort ancien, portant une inscription en flamand et représentant saint Georges à cheval, frappant le dragon : en face de lui, est figurée une femme, couronne en tête, assise sur un trône.

La scène est exactement celle que nous voyons actuellement sur le bas-relief nord de la façade de notre cathédrale, avec cette seule différence que, sur le plat de cuivre, au lieu d'être derrière saint Georges, la princesse lui fait face.

« Le culte de saint Georges, ajoute M. le chanoine Pottier, dans sa lettre d'envoi, passa, avant la fin du VI[e] siècle, des églises d'Orient à celles d'Occident. Sainte Clotilde aurait dressé des autels en son honneur.

« Saint Germain, évêque de Paris, lui dédia une chapelle dans l'église de Saint-Vincent, aujourd'hui Saint-Germain-des-Prés.

« Au dire de Fortunat, une église, de son temps, s'élevait sous le vocable de saint Georges, à Mayenne. En France, des reliques de saint Georges étaient vénérées dans le Limousin, dans le Maine, en Auvergne. J'en ai retrouvé des fragments dans les trésors de Grandselve et de Montpézat. On conservait un bras à Saint-Germain-des-Prés. Le chef fut trouvé à Rome, au dire d'Anasthase le Bibliothécaire, dans l'église de Saint-Jean-de-Latran, par le pape Zacharie.

« Tout cela prouve combien le culte du saint était déjà répandu dans le haut moyen-âge, — à plus forte raison, à l'époque de la construction de votre belle cathédrale. »


Digitized by Google

*
* *

A. — *Saint Georges, m. : costume militaire,* à cause de sa profession; *lance,* avec laquelle il tua le dragon; *dragon,* qui dévorait les habitants de la Cappadoce; *fille du roi,* qui devait lui être jetée en pâture et qu'il délivra; *cheval,* complément de son costume; *roue,* instrument de supplice; *ville,* parce qu'il protégea Molsheim, assiégée.

(*Traité d'Iconographie chrétienne,*
par Mgr *X. Barbier de Montault.*)

*
* *

B. — *Saint Georges de Cappadoce, martyr.* Il n'est personne qui n'ait vu l'image de cet illustre martyr, poussant son cheval contre un dragon qu'il perce de sa lance. Lorsque la représentation est complète, on aperçoit près de là une jeune fille qui était destinée à devenir la proie du monstre. Cette légende a été attaquée, défendue, expliquée par maints savants, qu'il ne s'agit pas de faire défiler ici sous les yeux du lecteur. Dès le temps de saint Gélase, l'Église jugeait que des récits apocryphes avaient grossi l'histoire de notre saint; une narration singulière de Nicéphore Grégoras indique que la représentation de *Saint-Georges-Belle-Monture* était fort usitée en Grèce. Plusieurs pensent que la jeune fille, délivrée du dragon par ce guerrier, pourrait bien n'être que la province de Cappadoce, arrachée à l'idolâtrie. Les Grecs, beaucoup plus que nous, avaient conservé l'usage antique de personnifier les villes et les contrées dans l'art; et la conversion des Cappadociens pouvait passer pour une œuvre d'autant plus merveilleuse que leur réputation était fort mauvaise.

*
* *

C. — *Saint Georges, martyr.* — Pendant qu'il fond, la lance en arrêt, sur le dragon, une jeune fille est souvent agenouillée près de là, comme attendant de lui son salut. Cela

Digitized by Google

s'explique communément, par un usage que l'art grec avait emprunté à l'antique Égypte, personnifiant les villes et les provinces par une femme. Près de saint Georges, ce serait la Cappadoce qui attend de lui sa délivrance, c'est-à-dire sa conversion au christianisme. La *Notice des dignités de l'empire*, reproduit fréquemment ce symbolisme quand il s'agit d'indiquer les provinces tributaires, et le haut moyen-âge latin n'avait pas encore laissé perdre tout-à-fait cette tradition. Mais, peu à peu, les Grecs seuls la maintinrent; en sorte qu'il peut être utile d'en donner un exemple emprunté à l'art byzantin, pour que l'œil du lecteur le moins expérimenté ne soit pas trop surpris lorsqu'il rencontrera quelqu'une de ces personnifications, dont nous avons perdu l'habitude.

Un coffret émaillé grec, dont j'espère donner plus tard la description complète, représente l'entrée de l'enfant Jésus en Égypte, de la façon que montrait notre page 407.

La femme, coiffée d'une couronne, sensiblement tourelée, est la personnification de la contrée qui accueille avec joie le Sauveur du monde.

Cela pourra servir à l'intelligence de nombreux monuments, plus ou moins analogues.



D. — Saint Georges, martyr. On était si bien habitué à le voir représenté sur un magnifique cheval de bataille, que les Picards en ont gardé l'expression *Saint-Georges-Belle-Monture;* et Marot, racontant l'histoire du domestique larron qui lui a dérobé son cheval, dit :

« Ainsi s'en va, chatouilleux de la gorge,
Le dit vallet monté comme un saint George. »

(Voir la *Caractéristique de saints*, du R. P. Cahier.)

Saint Georges a subi le martyre sous l'empereur Dioclétien.


Digitized by Google

SÉANCE DU 12 DÉCEMBRE 1900.

PRÉSIDENCE DE M. TOUZAUD,

PRÉSIDENT.

Etaient présents : MM. Baillé (F. Laurentinus), Bastier, Biais, Boilevin, Chauvet, Cochot, George, Guérin-Boutaud, Jeansoulin, Leblanc, Marcille, Mourrier, L.-E. Sazerac de Forge, abbé Sochal et Baillet, secrétaire.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

M. le Président annonce que la réunion des sociétés des Beaux-Arts des départements aura lieu en 1901, à la Pentecôte, et renvoie au *Bulletin du Comité*. Le Congrès des Sociétés savantes aura lieu le 9 avril 1901 à Nancy. M. le Président tient le programme à la disposition des membres de la Société *(Annexe I)*.

Il dépose ensuite les volumes reçus des Sociétés correspondantes et un superbe ouvrage : *Le Pays du Cognac*, par M. L. Ravaz, professeur de viticulture à l'Ecole nationale d'agriculture de Montpellier, ancien directeur de la station viticole de Cognac. Des remerciements sont adressés à M. Coquemard, imprimeur-éditeur, notre confrère, qui nous en fait hommage.

M. le Maire de Cellefrouin demande à notre Société de coopérer à la réparation de la *Lanterne des morts* du cimetière de Cellefrouin. A sa demande est joint un devis de 228 francs. Le Ministère accorde 100 francs ; la commune, récemment grevée de dépenses extraordinaires pour ce cimetière, donnera 28 francs ; elle nous demande 100 francs. Le vote de cette somme, au 14 novembre 1894, est ratifié.

Digitized by Google

Nous avons appris le décès du comte Alexis de Chasteigner, membre correspondant de notre Société, du baron Albert de Ribérolles et de M. Gustave Bérauld, membres titulaires.

M. Dujarric-Descombes, président de la Société archéologique de Périgueux et notre correspondant, nous envoie un tirage à part sur *le chansonnier Fayolle* de Périgueux (1), et une note sur le duc de La Rochefoucauld, fils du moraliste *(Annexe II)*.

M. Biais a le plaisir d'annoncer l'acquisition et l'aménagement de vitrines nouvelles au musée.

Le même lit une note sur le groupe de saint Georges à la cathédrale *(Annexe III)* et communique deux photographies fort intéressantes pour la question des cavaliers. L'une, tirée en 1855, ne laisse voir absolument que le personnage de femme, et nulle trace de cavalier ni à droite ni à gauche du portail. Les protestants avaient saccagé la cathédrale au XVIe siècle; depuis lors, dit M. Biais, il n'existait ni deux cavaliers, ni même un seul, ni dragon auprès. L'autre, de M. Laurent, montre les deux pierres avant l'exécution de la sculpture. M. Mourrier se rappelle le même détail sur une photographie analogue communiquée par M. de Fleury.

On remarque sur la première de ces photographies l'état de neuf du tympan de la porte principale. Cependant il n'avait pas été conservé par les *gannes* comme les tympans latéraux et ne devait pas être restauré à la date indiquée. Ce qu'on voit, sur la photographie, n'est sans doute pas le bas-relief, mais la maquette en plâtre que le sculpteur, Michel Pascal, nous apprend M. Biais, avait l'habitude consciencieuse de mettre en place pour se rendre compte de l'effet, avant de tailler la pierre.

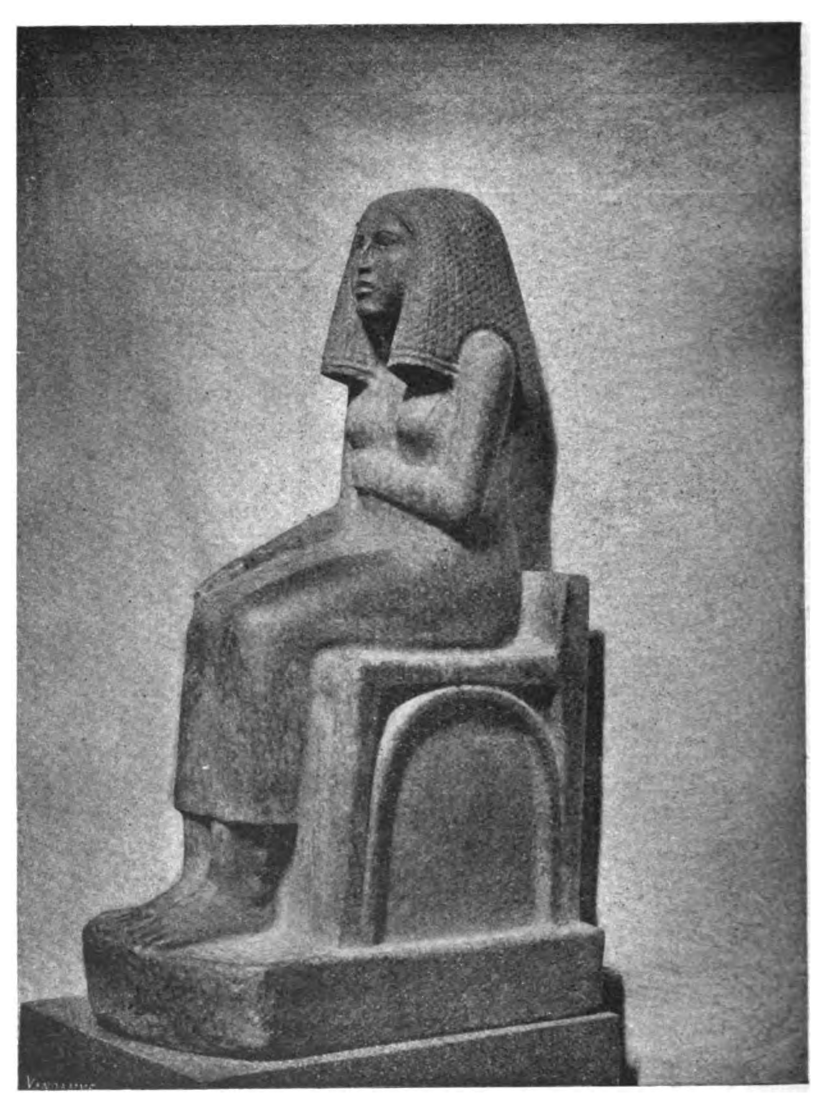
(1) Cf. Chronique bibliographique.

Digitized by Google

THE NEW YORK
PUBLIC LIBRARY.

ASTOR, LENOX AND
TILDEN FOUNDATIONS.

Digitized by Google



Statue de la princesse Redadj (IVe dynastie).
(Hauteur, 0^{m} 83). — Diorite.
Musée de Turin, n° 3.065 (catalogue A. Fabretti, Rossi et Lanzone).
Cliché de la Société archéologique de Bruxelles,
publié par J. Capart : *Monuments égyptiens*... Annales, t. XIV, pl. XXVIII.

Digitized by Google

M. G. Chauvet dit qu'une nouvelle découverte vient de jeter un peu de lumière sur la statuette du musée dont il a été question à notre dernière séance. Dans un puits gallo-romain, situé entre le théâtre des Bouchauds et St-Cybardeaux, on vient de recueillir des débris d'animaux et de poteries, des patères en métal, d'autres ustensiles du culte païen, et, avec ces divers objets, une idole qui paraît être un type ancien de la statue trouvée rue Fénelon, à Angoulême. Elle est grossièrement taillée en haut-relief sur l'une des faces d'une pierre haute de 0m 34, large de 0m13, épaisse de 0m 08, et représente un personnage assis, homme ou femme — les seins ne sont pas marqués. La base entière est taillée carrément, ce qui permettait de la placer sur un édicule ou sur un piédestal le long d'un mur.

La tête est fruste et semble porter une couronne, formée d'un bourrelet circulaire ; les oreilles sont fortement accusées ; la bouche figurée par une simple rainure, les yeux par deux trous, le nez par un relief ; le bras droit sans être plié tient, au niveau du nombril, un objet rond analogue à celui de la statuette du musée d'Angoulême, le bras gauche descend droit sur le bas-ventre ; les jambes sont grossièrement figurées en relief. Le personnage est assis dans un fauteuil.

Le trait caractéristique de ces deux petits monuments est l'objet rond tenu dans la main droite, appuyée sur le ventre. Cette particularité n'est pas exceptionnelle dans le S.-O. et nous la retrouvons, avec diverses modifications, sur plusieurs stèles gallo-romaines (Musée de Bordeaux) ; mais le sens du symbole ne semble pas avoir été nettement déterminé.

Nous savons si peu de *choses précises* sur les idées religieuses des populations rurales de nos contrées, pendant ce chaos intellectuel qu'étaient les IIIe et IVe siècles de notre ère !

Digitized by Google

Attendons de nouvelles découvertes avant de conclure définitivement. Mais, dès aujourd'hui, il semble permis de penser qu'il y avait pendant l'époque gallo-romaine, à Germanicomagus (Les Bouchauds), une divinité dont le temple fut détruit et les objets sacrés jetés dans un puits.

Serions-nous en présence d'une nouvelle divinité topique, propre à notre région? La statuette du puits donnerait le type primitif; celle du musée d'Angoulême serait une forme modifiée sous l'influence des divinités orientales à la mode en Gaule vers les IIIe et IVe siècles.

C'est encore une nouvelle hypothèse... dont les bases sont fragiles ; mais il faut bien une direction aux recherches. Les hypothèses, d'ailleurs, utiles au début de toute étude, dit M. Chauvet, ne deviennent dangereuses que plus tard, quand ceux qui les ont imaginées ou adoptées se croient obligés de les défendre... même contre de bons arguments.

M. Chauvet décrit ensuite les fouilles faites dans le puits gallo-romain précité et les objets recueillis par M. Saulnier. Les différentes questions soulevées par cette intéressante découverte seront examinées dans le mémoire qu'il publiera ultérieurement.

Le même membre, au nom de M. René Marchadier, signale les découvertes de :

1° Un cimetière mérovingien à la Font de Bussac, commune de Birac.

2° Une pierre levée à Malestrade, commune de Saint-Estèphe.

3° Deux autres pierres debout aux Chassins, commune de Claix.

De la part de M. Debect, de Blanzaguet (Charente), il est offert à la Société : une hache de pierre polie emmanchée d'un bois de cerf, trouvée dans le lac de

Digitized by Google

Neuchâtel (Suisse), — et un motif d'architecture arabe en stuc, provenant de l'ancienne Siderata, près de Ouargla (Sahara), parmi les ruines d'un palais découvert et décrit par M. Paul Blanchet (1).

M. Biais n'a trouvé chez Mme Dulignon-Desgranges, que des restes peu importants de la collection achetée par la ville de Bordeaux. A la vente de la collection de Mme Werner, il se propose d'acheter quelques objets pour le musée.

M. Chauvet étudie la collection Maurin ; il en fait des clichés et un inventaire complet. Prochainement il nous en donnera une notice. Deux pièces sont à distinguer entre toutes: la statue à jambes croisées et le carnassier avalant un homme.

M. le Président fait la chronique bibliographique.

Il est procédé ensuite au renouvellement du bureau pour l'année 1901. M. le Président lit une lettre de M. d'Auteville qui prie de ne lui point conserver les fonctions de secrétaire-adjoint. Sont nommés :

Président : M. D. Touzaud ;
Vice-président : M. J. George ;
Secrétaire : M. J. Baillet ;
Secrétaire-adjoint : M. J.-M. de la Martinière ;
Conservateur du Musée : M. E. Biais ;
Conservateur-adjoint et Bibliothécaire: M. Mourrier.
Trésorier : M. F.-G. Bastier.

Demandent à faire partie de la Société en qualité de membres titulaires :

M. René Gillet, procureur de la République à Angoulême, présenté par MM. Puymoyen, Biais et Touzaud, — et M. George Maze-Sencier, propriétaire à Saint-

(1) *Bull. de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres*, 1898, et *Annales de Géographie*.

Digitized by Google

Claud-sur-le-Son, présenté par MM. PUYMOYEN, GEORGE et TOUZAUD.

La Commission de vérification des comptes du trésorier se composera des mêmes membres que l'an dernier.

La séance est levée à dix heures et demie.

Le Secrétaire,
J. BAILLET.

ANNEXES.

I

EXTRAIT DU PROGRAMME DU CONGRÈS DES SOCIÉTÉS SAVANTES DE PARIS ET DES DÉPARTEMENTS QUI SE TIENDRA A NANCY EN 1901.

A. — *SECTION D'HISTOIRE ET DE PHILOLOGIE*

1° Indiquer les manuscrits exécutés au moyen âge dans un établissement ou dans un groupe d'établissements d'une région déterminée. Rechercher les particularités d'écriture et d'enluminure qui caractérisent ces manuscrits.

2° Etudier les authentiques de reliques conservées dans les trésors de diverses églises.

3° Signaler les cartulaires, les obituaires et les pouillés conservés en dehors des dépôts publics.

4° Critiquer les actes apocryphes conservés dans les archives publiques et particulières. A quelle date et pour quels motifs les fraudes de ce genre ont-elles été commises?

5° Rechercher dans les textes diplomatiques antérieurs au milieu du XIIIe siècle les surnoms ou sobriquets qui peuvent accompagner les noms de personnes.

6° Démontrer par les textes à quelle époque, selon les lieux, les idiomes vulgaires se sont substitués au latin pour la rédaction des documents administratifs.

7° Relever dans les chartes antérieures au XIIIe siècle, et

Digitized by Google

pour une région déterminée, les noms des témoins ; les classer de manière à fournir des indications précises pour aider à la chronologie des documents qui ne sont pas datés.

8° Établir et justifier la chronologie des fonctionnaires ou dignitaires civils ou ecclésiastiques dont il n'existe pas de listes suffisamment exactes.

9° Signaler dans les archives et dans les bibliothèques les pièces manuscrites ou les imprimés rares qui contiennent des textes inédits ou peu connus de chartes de communes ou de coutumes.

10° Étudier l'administration communale sous l'ancien régime, à l'aide des registres de délibérations et des comptes communaux. Définir les fonctions des officiers municipaux et déterminer le mode d'élection, la durée des fonctions, le traitement ou les privilèges qui y étaient attachés.

11° Signaler, pour les XIIIe et XIVe siècles, les listes de vassaux ou les états de fiefs mouvant d'une seigneurie ou d'une église quelconque ; indiquer le parti qu'on en peut tirer pour l'histoire féodale et pour la géographie historique.

12° Signaler les plus anciennes lettres d'anoblissement conservées dans les archives publiques ou privées, jusqu'à la fin du XIVe siècle.

13° Registres paroissiaux antérieurs à l'établissement des registres de l'état civil ; mesures prises pour leur conservation ; services qu'ils peuvent rendre pour l'histoire des familles ou des pays, pour les statistiques et pour les autres questions économiques.

14° Chercher dans les registres de délibérations communales et dans les comptes communaux les mentions relatives à l'instruction publique : subventions, nominations, matières et objet de l'enseignement, méthodes employées.

15° Origines et histoire des anciens ateliers typographiques en France.

16° Rechercher à quelle époque les administrations civiles ou religieuses ont commencé à faire imprimer les pièces

Digitized by Google

dont elles devaient se procurer de nombreux exemplaires (affiches, circulaires, mandements, formules d'actes financiers, etc.).

17° Comment et sous quelles formes les nouvelles politiques et autres, de la France et de l'étranger, se répandaient-elles dans les différentes parties du royaume avant 1789 ?

18° Donner des renseignements sur les livres liturgiques (bréviaires, diurnaux, missels, antiphonaires, manuels, processionnaux, etc.) imprimés avant le XVIIe siècle, à l'usage d'un diocèse, d'une église ou d'un ordre religieux.

19° Recueillir les renseignements qui peuvent jeter de la lumière sur l'état du théâtre, sur la production dramatique et sur la vie des comédiens en province depuis la Renaissance.

20° Organisation et fonctionnement d'une des assemblées municipales établie conformément à l'édit de juin 1787.

21° Étudier les délibérations d'une ou de plusieurs municipalités rurales pendant la Révolution, en mettant particulièrement en lumière ce qui intéresse l'histoire générale.

22° Fonctionnement, dans un département, dans un district ou dans une commune, du gouvernement révolutionnaire institué par la loi du 14 frimaire an II.

23° Faire connaître, par un exemple particulier, le rôle d'un commissaire du Directoire exécutif près d'une administration municipale de canton.

B. — *SECTION D'ARCHÉOLOGIE.*

I. — *Archéologie préromaine.*

1° Faire, pour chaque département, un relevé des sépultures préromaines en les divisant en deux catégories, sépultures par inhumation, sépultures par incinération.(1)

(1) Étudier particulièrement cette question, en se référant, comme point de comparaison, aux ouvrages de M. le général Pothier : *Les populations primitives : essai d'interprétation de documents archéologiques par la géologie et les textes.* — *Le Tumulus du plateau de Ger.*

Digitized by Google

2° Signaler dans chaque arrondissement les monnaies gauloises que l'on y recueille habituellement dispersées sur le sol (1).

3° Étudier les légendes des monnaies gauloises en déterminant, d'une part, les noms géographiques qui y sont inscrits : d'autre part, les noms des divinités et les noms de personnes qui peuvent s'y rencontrer.

II. — *Archéologie romaine.*

4° Étudier les divinités indigètes d'après les monuments figurés et les monuments épigraphiques. Signaler ceux de ces monuments qui seraient encore inédits ou imparfaitement publiés.

5° Étudiér les monuments figurés votifs ou funéraires relatifs à l'armée romaine.

6° Faire connaître ce que les monuments antiques de tout genre peuvent apprendre au point de vue du commerce de la Gaule belgique et des bords du Rhin à l'époque romaine.

7° Étudier le réseau des voies de communication dans le nord-est de la Gaule et signaler les bornes milliaires qui s'y rapportent.

8° Signaler en France et dans l'Afrique française les mosaïques antiques non relevées jusqu'à présent, et dont on possède les originaux. Relever et étudier les anciens dessins conservés dans les collections publiques ou particulières et qui, souvent, reproduisent des mosaïques, aujourd'hui détruites.

9° Rechercher les centres de fabrication de la céramique dans la Gaule et dans l'Afrique ancienne ; voir si les anciens établissements de potiers n'ont pas survécu à l'époque antique et persisté à travers le moyen âge.

10° Signaler les pièces de verrerie antique les plus importantes conservées dans les musées ou les collections

(1) Cette question a pour but de préciser l'attribution des monnaies recueillies à tels ou tels peuples gaulois. Se référer pour la traiter à l'*Atlas des monnaies gauloises* publié par M. H. de La Tour.

Digitized by Google

particulières et, autant que possible, en indiquer la provenance.

11° Étudier les pierres gravées qui se trouvent, en France, dans les trésors d'églises. En faire connaître les sujets, les inscriptions, les dimensions et la matière.

12° Décrire et classer les plombs monétiformes portant des sujets figurés ou des inscriptions, et trouvés en Gaule ou en Afrique.

13° Signaler les documents d'archives, les manuscrits anciens ou la correspondance des antiquaires des derniers siècles, qui peuvent servir à établir l'âge ou l'histoire d'un monument archéologique déterminé.

14° Signaler les monuments grecs qui se trouvent dans les musées de province, et en préciser la provenance.

15° Relever sur les monnaies romaines et expliquer historiquement les types et les légendes se rapportant à la Gaule ou à des événements qui se sont passés en Gaule.

III. — *Archéologie du Moyen-Age.*

16° Signaler les monuments chrétiens antérieurs à l'an 1000 ; rechercher en particulier les inscriptions, les sculptures, les verres gravés et les pierres gravées.

17° Donner, avec plans et dessins à l'appui, la description des édifices chrétiens et des monuments sculptés ou épigraphiques, réputés antérieurs à la période romane.

18° Étudier les monnaies féodales de la France, surtout à l'aide des documents d'archives ; faire connaître ceux de ces documents qui seraient inédits et les commenter.

19° Relever les noms des chapitres, abbayes et prieurés ayant eu sur la fabrication de la monnaie des droits complets ou restreints ; déterminer la date de ces droits et leur origine.

20° Étudier les jetons des corporations et des États provinciaux.

21° Décrire les sceaux conservés dans les archives publiques ou privées ; accompagner cette description de moulages ou au moins de photographies.

22° Étudier les caractères qui distinguent les diverses

Digitized by Google

écoles d'architecture religieuse à l'époque romane, en s'attachant à mettre en relief les éléments constitutifs des monuments (plans, voûtes, etc.).

23° Rechercher, dans chaque département ou arrondissement, les monuments de l'architecture militaire en France aux diverses époques du moyen âge. Signaler les documents historiques qui peuvent servir à en déterminer la date. Accompagner les communications de dessins et de plans.

24° Signaler dans chaque région de la France, les centres de fabrication de l'orfèvrerie pendant le moyen âge. Indiquer les caractères et tout spécialement les marques et poinçons qui permettent d'en distinguer les produits.

25° Signaler les anciens tissus, quelle que soit leur origine, conservés dans les trésors d'église, les musées ou les collections particulières.

26° Recueillir les documents écrits ou figurés intéressant l'histoire du costume pour les diverses classes de la société dans une région déterminée.

27° Signaler les carrelages de terre vernissée, les documents relatifs à leur fabrication, et fournir des calques des sujets représentés et de leurs inscriptions.

IV. — *Archéologie Orientale.*

28° Signaler, dans les collections particulières de France, les monuments de provenance africaine qui pourraient être rattachés à la civilisation punique.

29° Signaler dans les collections publiques ou privées de la France les monnaies arabes inédites, les objets d'art musulmans et, en particulier, les monuments céramiques, provenant de nos possessions africaines.

C. — *SECTION DES SCIENCES ÉCONOMIQUES ET SOCIALES.*

8° Rechercher, dans une région de la France, et pendant une période déterminée à partir du xve siècle, l'effort de la population rurale pour acquérir la terre.

16° Étudier les rapports d'une assemblée provinciale et de sa commission intermédiaire avec l'intendant (1787-1790).

18° Esquisser la statistique de la vente des biens nationaux

Digitized by Google

dans une commune rurale pendant la Révolution et en apprécier les effets au point de vue économique.

19° Étudier l'état et le mouvement de la population, dans une commune de France, depuis la sécularisation de l'état civil jusqu'aux premières statistiques annuelles (1792-1801).

22° Esquisser l'histoire d'une école centrale, d'un lycée ou d'un collège communal.

D. — *SECTION DE GÉOGRAPHIE HISTORIQUE ET DESCRIPTIVE.*

1° Signaler les documents géographiques manuscrits les plus intéressants (textes et cartes) qui peuvent exister dans les bibliothèques publiques et les archives départementales, communales ou particulières. — Inventorier les cartes locales anciennes, manuscrites et imprimées ; cartes de diocèses, de provinces, plans de villes, etc.

2° Dresser des cartes montrant la distribution géographique des dépôts alluviaux, cavernes, abris sous roches, etc., ayant renfermé des restes de l'homme à l'époque quaternaire ou des stations, ateliers, monuments funéraires, etc., de l'âge de la pierre polie, de l'âge du bronze ou de l'âge du fer.

4° Déterminer les limites et dresser des cartes des anciennes circonscriptions diocésaines, féodales, administratives, etc., principalement de la région de l'Est de la France.

6° Compléter la nomenclature des noms de lieux en relevant les noms donnés par les habitants aux divers accidents du sol (montagnes, cols, vallées, etc.) et qui ne figurent pas sur les cartes.

7° Rechercher les formes originales des noms de lieux et les comparer à leurs orthographes officielles (cadastre, carte d'état-major, almanach des postes, cachets de mairie, etc.).

16° Biographies des anciens voyageurs et géographes français.

E. — *Sujets de communications proposés par des Sociétés Savantes de Nancy et de la région, SUR L'HISTOIRE, L'ARCHÉOLOGIE, LA GÉOGRAPHIE DE LA LORRAINE ET DE LA RÉGION DE L'EST, ETC....*

Digitized by Google

II.

LE DUC DE LA ROCHEFOUCAULD.

Dans le fonds d'archives légué à la bibliothèque de Périgueux par le dernier marquis de Saint-Astier, se trouve un manuscrit anonyme relié, portant le titre : *Recueil de mémoires historiques*, avec cette indication : *4e volume*. L'auteur de ce recueil paraît être un membre de la famille de La Baume de Forsac. Il y a inséré un mémoire intitulé : *Caractère de la cour sous Louis XIV*, « composé, dit-il, suivant les apparences, par un Français protestant retiré en Angleterre ».

Des divers portraits qui composent cette galerie de grands hommes du XVIIe siècle, j'ai déjà détaché, pour les lecteurs du *Journal de la Dordogne* (1), ceux où sont peints Bossuet, « un des plus savants ecclésiastiques et l'un des plus raffinés courtisans », et Fénelon, « autant malheureux pour ses vives lumières qu'elles devraient luy procurer de distinction ». J'ai réservé à mes collègues de la Société archéologique et historique de la Charente le portrait du duc de La Rochefoucauld.

Voici le témoignage d'un contemporain; il a d'autant plus de valeur qu'il émane d'une plume indépendante :

« M. le duc de La Rochefoucault.

» Ce seigneur éclate par sa droiture et par sa bonté, met- » tant tout son plaisir à protéger les malheureux, lesquels » pourtant il soulageroit davantage si son maître estoit de » son humeur. Mais la louable importunité du duc épuise la » patience bornée de ce monarque, si bien qu'il ne reste plus » au premier que la liberté de demander sans avoir le plaisir » d'obtenir que très rarement. On peut l'appeler le fléau de » toute injustice, son maître même tout impérieux qu'il est » ne luy échappe pas. Ce noble et singulier caractère luy a » procuré plus de pauvres amis que de faveurs de son prince,

(1) Numéro du 3 avril 1900.

Digitized by Google

» qui l'estime par force et qui le fuit par inclination. Il ne » rebute personne et l'on remarque en luy un génie infiniment supérieur à celuy de tous les anciens courtisans. Il » paroit dévoué à son maître, mais sans respirer cet air » d'esclavage dont tous les grands sont infectés soit dans le » cabinet, soit dans le public. »

Le duc de La Rochefoucauld, dont on vient de lire l'éloge, est le fils du célèbre moraliste, François, troisième duc de La Rochefoucauld, pair et grand-veneur de France, prince de Marcillac, marié à Jeanne-Charlotte du Plessis-Liancourt.

A. Dujarric-Descombes.

III.

LES CAVALIERS DE LA CATHÉDRALE D'ANGOULÊME.

Messieurs, (1)

Dans le cours de notre précédente séance, M. le président Touzaud a lu une note de M. le chanoine Pottier, président de la Société archéologique de Tarn-et-Garonne, note relative à l'un des groupes sculptés à la façade de l'église cathédrale d'Angoulême; il s'agit d'un de ceux dont le principal personnage est à cheval.

Consulté sur l'interprétation de la figure de femme placée auprès du cavalier de gauche représentant saint Georges, M. le chanoine Pottier dit que l'on a voulu rappeler la fille d'un roi de Libye.

En effet, suivant une tradition universellement connue, saint Georges, Persée chrétien, aurait combattu et tué un terrible dragon prêt à dévorer ladite princesse.

Cette interprétation va de soi, attendu que saint Georges

1) Cf. *Bulletin*, 1878-1879, p. 323; 1897, p. LXII; et 1900, p. XXXIII.

Digitized by Google

transperçant de sa lance un monstre fantastique est le plus souvent représenté avec, au second plan, une femme assise ou debout, parée ou non parée d'une couronne princière.

L'état actuel de cette sculpture permet donc à M. le chanoine Pottier, érudit très distingué, de donner une traduction rationnelle. Aussi l'honorable archéologue, appelé à émettre son avis sur ce que l'on voit présentement, traduit-il avec sagacité cette image commémorative.

Mais, considérant plus haut et plus loin que l'époque présente, voyant au delà du *geste* d'un sculpteur — notre contemporain, — nous avons et le droit et le devoir de dire que la question n'est pas de savoir ce que signifie aujourd'hui — depuis peu d'années — le personnage féminin précité. Il s'agit de savoir si, oui ou non, il y avait antérieurement, primitivemement, s'il y avait en réalité à cette même place un autre saint Georges avant celui mis en scène, voilà une trentaine d'années, par le sculpteur Michel Pascal, sur les dessins de M. Paul Abadie.

Or, aucun des vieux auteurs angoumoisins, que je sache du moins, n'en fait mention (1).

(1) Toutefois, pour mémoire, je dois rapporter que Desbrandes dit : « Quant au porche qui paraissait servir d'appuy au mur de la face principale de cette église, ce qui en prouve l'ancienneté, ce sont les figures que nous a découvert, en 1808, la démolition d'une des arcades en ce que l'on trouva entr'elle et le mur du frontispice *différents petits personnages, entr'autres un Saint-Georges à cheval; il ne manquoit au Saint que la tête ;* mais tout le reste présentoit un travail comme récemment fait, ce qui donna à penser que s'il est du même temps que celui des figures supérieures jaunâtres et dégradées depuis bien des siècles, s'étant conservé à la faveur de ce porche, c'en est assez pour faire juger que son établissement est d'une haute antiquité, ce qui eut fait penser bien différemment si ces figures ensevelies depuis tant de temps eussent présenté la même altération que celles exposées à la rigueur des saisons. » *(Hist. d'Angoumois,* 1812, in-4°; t. III, p. 152. Ms. Bibliothèque de la ville d'Angoulême.)

Évidemment, il s'agit des figurines de la frise cachée pendant quatre ou cinq siècles par l'une des arcades (ou *gannes)* ajoutées, plaquées au « mur du frontispice ». Cette frise représente un combat de cavaliers armés de lances ; les figures ont 0m 28. M. Desbrandes, ce qui n'étonnera aucun de ses lecteurs, a pris un de ces chevaliers pour un saint Georges. Il n'y a donc pas à s'y arrêter ; aussi, nous passons.

Digitized by Google

J'ai relu avec une attention très soutenue tous les historiens connus qui, parmi nous, traitèrent de l'église cathédrale Saint-Pierre d'Angoulême : pas un qui ait touché mot de ce cavalier, moins encore du dragon sans lequel un saint Georges ne serait pas complètement portrait — j'allais dire reconnaissable. Il n'en a pas été plus question, du reste, que de son pendant, œuvre décorative, sans doute, mais imposée de toutes pièces, là encore, par M. Abadie, l'architecte éminent qui fut chargé de la restauration de cet admirable édifice.

M. Abadie a tenu à ce que le « cavalier » figuré fût un saint Georges et, de plus, à ce qu'il eût un pendant, — contrairement à ces figurations de la statuaire de l'époque romane secondaire; il n'a pas voulu comprendre cette figure équestre isolée au portail d'une église. Son imagination d'artiste amoureux de la régularité symétrique n'admettait pas ou, plutôt, ne concevait pas l'importance, le caractère, l'*idée* de ce personnage mis en une sorte de haut-relief, comme dans une apothéose. Il n'y a vu qu'un motif de décoration bien incomplète, inachevée, sans se préoccuper de la pensée créatrice. Ainsi, il a défiguré cette façade.

Dans une notice publiée, il y a déjà longtemps, nous appuyant sur des témoignages imprévus mais irrécusables, nous avons — nous aussi — déclaré que « les statues équestres dont il s'agit représentent bien Constantin, c'est-à-dire le triomphe du christianisme sur le paganisme ».

Depuis vingt-deux ans et plus, nous persistons à croire que Constantin, premier empereur chrétien, provocateur du premier concile œcuménique, concile qu'il présida, contrôla et guida, y occupant comme le rôle d'un « évêque de dehors », si l'on peut ainsi parler, — Constantin-le-Grand, qui proclama ostensiblement sa soumission au christianisme, inscrivit le nom du Christ sur son oriflamme et fit triompher l'Église, — nous persistons à croire que Constantin fut le cavalier figuré à la façade de la cathédrale d'Angoulême (1).

(1) Voir *La Cathédrale d'Angoulême*, par E. Biais, dans *Les Chefs-d'Œuvre*, Peinture, Sculpture, Architecture, publiés sous la direction de M. Henry Jouin, Secrétaire de l'École des Beaux-Arts, Lauréat de l'Institut. Paris, 1898, Renouard-Laurens, Braun et Cie, édit., in-fol.

Digitized by Google

Mais, si nous n'avons pas les documents confirmatifs de notre dire, nous en avons qui établissent l'absence de tout renseignement relatif à l'application d'un saint Georges sur cette même façade. Outre la version de l'abbé Michon, dans sa magistrale *Statistique monumentale de la Charente*, aucun texte manuscrit ou imprimé n'en fait mention. Rappelons que la pierre où se trouvait le sujet primitif fut tellement mutilée qu'il n'en restait nulle trace, il y a une cinquantaine d'années, ou moins encore (1).

J'ai indiqué, il y a quelques mois, à ce propos, un dessin original fait par M. de La Fargue-Tauzia; ce dessin précis est fort bien conservé (2); on peut l'examiner. Eusèbe Castaigne ne touche mot d'un fragment quelconque de ce présumé dragon dans sa remarquable *Notice sur la cathédrale d'Angoulême* (1834) ; la lithographie qui accompagne

(1) Ce cavalier fut certainement martelé lors du pillage de la cathédrale par les Protestants, en 1562. (Voir les Procès-verbaux de ce pillage publiés par M. l'abbé Chaumet, *Bulletin* de la Soc. arch. et hist. de la Charente. Années 1868-1869, IVe série, — Tome VI, 2e partie; p. 497 et suivantes.) « Parmi les ruptures, saccagements, pilleries et desmolitions aparentes » il a été « veu et appareu toutes les images, ouvrages et enrichissements qui souloient estre autour de la dicte église, mesmement aux porteaux et entrées d'icelle, touttes renversées par terre, rompues, brisées et esfacées à coupz de gros marteaux ou autres instruments de force.... images rompues et desmolies.... »

Parfaitement conservée et en tel état d'intégrité que nombre d'*amateurs* novices la considèrent comme moderne, la frise du rez-de-chaussée a été protégée durant plus de quatre cents ans par des « *gannes* ». On appelait ainsi un porche composé de trois arceaux ; il fut démoli vers 1810, ainsi que Castaigne l'a confirmé. Desbrandes en a parlé, comme on l'a vu ci-dessus.

(2) Ce dessin à la mine de plomb a servi pour la planche de la *Statistique monumentale de la Charente;* mais M. Michon l'a évidemment retouché, puisque ladite planche donne la silhouette d'un « dragon » et, qui plus est, d'autre part, celle d'un autre cavalier afin sans doute d'étayer la thèse du maître archéologue qui se les était ainsi figurés.

C'est à l'obligeance de M. de La Fargue-Tauzia, inspecteur général honoraire des Haras, que je dois d'avoir examiné ce dessin original exécuté avec beaucoup de soin et de talent par M. de La Fargue-Tauzia, son père, qui collabora à la *Statistique monumentale*. Je le prie d'en agréer la nouvelle assurance de ma gratitude.

Digitized by Google

son étude et qui donne l'aspect général de la façade de cette dite église indique seulement la femme en question. Enfin, Messieurs, j'ai l'honneur de présenter à votre examen clairvoyant deux photographies de cette même façade ; les voici : l'une prise vers 1855, l'autre quelques années plus tard. (1)

Regardons-les bien, je vous en prie :

D'une part, cette figure de femme, décapitée (2), semble planer. Elle était, elle est encore un important *accessoire* dans cette composition contrefaite depuis trente ans. En acceptant notre thèse d'un Constantin équestre, pourquoi n'y verrait-on pas une sainte Hélène — sainte Hélène dont l'influence fut si forte sur Constantin-le-Grand, fils de cette même Hélène et d'un César, et qui apporta à l'Église sa foi avec la puissance de son épée victorieuse ?... Observons, s'il vous plait, Messieurs, que la photographie, exacte et fidèle reproduction, ne laisse rien voir d'une silhouette de cavalier martelé, moins encore du dragon fameux.

D'autre part (à la droite du spectateur), là où M. Abadie a dressé sur ses étriers un saint Martin, il n'y a pas trace d'un relie même très effacé : la pierre est unie comme les parties de la façade qui n'ont pas été historiées au XIIe siècle.

La seconde vue soumise à votre attention, donne l'aspect de cette même façade peu de temps avant l'exécution des cavaliers indiqués. On y remarque les blocs de pierres insérés à l'intention de ces figures-là...

Il m'est permis de penser que ces témoignages ont une valeur qui ne saurait échapper à votre sagacité.

En résumé, M. Paul Abadie s'est détaché allègrement de figures et de types consacrés par une longue et glorieuse période : il les a amplifiées et changées, il les a multipliées

(1) Ces reproductions photographiques sont d'assez grande dimension : elles mesurent $0^{m}42 \times 0^{m}37$.

(2) M. Michon disait justement : « La tête de cette statue a été enlevée. » (*Statistique monumentale de la Charente*, p. 281.) Le même maître archéologue ajoutait : « ... on aperçoit un monstre à plusieurs membres renversé sous les pieds du cheval. » Nous croyons qu'il a ainsi compris les faibles restes du relief d'une figure humaine renversée extrêmement déformée.


Digitized by Google

aussi, tronquant comme à plaisir le texte original. C'est ainsi que procèdent officiellement, à certaines heures, des statuaires chargés d'une transformation — au nom de la « raison d'État » : par l'ingénieuse adaptation d'une tête, la modification d'un accessoire, ils représentent un « personnage d'actualité ».

Michel Pascal, sculpteur de talent, qui s'était acquis une juste réputation comme modeleur de « Moines en méditation », Michel Pascal (1), amateur délicat, curieux des anciennes faïences de Rouen, n'a pas donné à ces figures, malgré ses qualités d'artiste, la tournure d'archaïsme hiératique, dont sont marqués les ouvrages de la statuaire du Moyen-Age et celle particulièrement des XI[e] et XII[e] siècles : il y montre ses connaissances anatomiques, pour ainsi dire à son insu. Bref l'inventeur de ces chevaliers — de ce saint Georges et de ce saint Martin — fut M. Paul Abadie, architecte de grand savoir et de haute distinction, mais fort entêté de symétrie et qui traita parfois — trop souvent même — les édifices romans en véritable romancier. Dans son œuvre de restauration, il a opéré une transformation regrettable ; notre vieux compatriote La Charlonye dirait qu'il « a bronché sur cette pierre. »

La méprise ou plutôt la fantaisiste *restitution* d'Abadie s'accréditera de plus en plus ; les archéologues éprouvés hésiteront plus tard à ne pas l'adopter, sans doute, parce que l'architecte émérite (2) l'a mise sous son important patronage. Il n'est pire vandalisme que le vandalisme officiel.

Quant à nous, Messieurs, nous pensons qu'il valait bien

(1) Michel Pascal travailla à la restauration des douze apôtres de la Sainte-Chapelle, vers 1850-1851, avec Perrey, Geoffroy-Dechaume et Delarue.

(2) On sait que M. Paul Abadie (1812-1884), de l'Institut, fut membre de la Commission des monuments historiques et Inspecteur général des édifices diocésains.

Nous devons rappeler aussi que l'exécution de ces deux *cavaliers* traîna en longueur. Toutes les autres figures étaient depuis plusieurs années réparées quand l'architecte donna ses instructions pour la taille des deux blocs de pierre encastrés, par son ordre, dans la façade de la cathédrale. Voilà des faits de notoriété publique.

Digitized by Google

mieux laisser les choses en l'état qu'avoir une telle imagination; nous estimons aussi qu'à l'heure finale du XIX[e] siècle il ne faut pas laisser subsister une erreur aussi considérable sans protester au nom de la vérité historique.

On s'est inspiré de certaines probabilités ; mais, le chancelier d'Aguesseau l'a dit et vous le savez bien : « mille probabilités ne sont pas une preuve. »

D'une figure supposée, M. Abadie a fait une réalité. Or, qu'il me soit permis d'ajouter que la monnaie des suppositions n'a pas cours forcé chez les historiens.

ÉMILE BIAIS.



Digitized by Google

CHRONIQUE BIBLIOGRAPHIQUE
DE
L'ANGOUMOIS

Digitized by Google

Digitized by Google

CHRONIQUE BIBLIOGRAPHIQUE

DE

L'ANGOUMOIS

I

SÉANCE DU 10 JANVIER 1900.

Otto HIRSCHFELD. *Corpus inscriptionum latinarum*, t. XIII, pp. 147-148; n°s 1112-1119

Cet ouvrage reproduit sept inscriptions découvertes à Angoulême; une à Saint-Cybardeaux. M. Hirschfeld les a examinées sur place, quand il a pu les retrouver. Sans admettre toutes les conclusions des précédents épigraphistes, il ne donne cependant qu'une interprétation nouvelle, lisant ainsi l'inscription découverte par M. Cochot, rue des Halles-Centrales, en 1894 :

.... omni]bus r(ei) p(ublicæ) su(a)e m[uneribu]s om[nibus-que o]ff[iciis functo..,

On peut douter, croit-il, que *respublica* s'applique à Angoulême, qui ne paraît pas avoir formé de cité distincte de celle des Santons avant le IVe siècle.

L. CAHEN. *Les lieutenants de police et les municipalités dans le ressort du parlement de Paris au début du XVIIIe siècle.* — *Revue des études historiques*, 1899, pp. 19-34.

Les prérogatives attribuées aux lieutenants de police, créés par édit de 1699, l'avaient été aux dépens des magistrats déjà existants. Aussi, quand ils purent en jouir, ce ne fut pas

Digitized by Google

sans de grosses difficultés. A Angoulême, le conflit du lieutenant de police avec le maire fut particulièrement aigu. M. Cahen n'en dit qu'un mot, renvoyant, pour plus de détails, à une enquête ordonnée par le procureur général Joly de Fleury (Bibliothèque nationale, fonds Joly de Fleury, 1095, f[os] 16 et 17).

Maurice Dumoulin. *Du groupement des sociétés savantes en vue de travaux communs* — *Revue des études historiques*, 1899, pp. 81-88.

« Des sociétés savantes de province, dit M. Dumoulin, quelques-unes sont fort riches, un plus petit nombre végètent, toutes travaillent » de façon à devenir un « sujet d'étonnement et d'admiration » par « le talent, la patience et les labeurs » qu'elles mettent en œuvre avec le plus complet désintéressement. Il voudrait voir « se fédérer » toutes ces forces éparses pour accomplir des travaux communs « qui ne peuvent s'entreprendre, se continuer et se terminer sans elles » : tout d'abord, une bibliographie nationale, d'une nécessité primordiale, car « on peut dire qu'un bon ouvrage n'est que le résultat, talent d'exposition à part, d'une bonne bibliographie » ; puis des recueils d'inscriptions, de chartes de communes, de traditions et légendes populaires. M. Dumoulin expose les moyens pratiques d'aboutir à l'entente dans ce but entre les sociétés. « Elle hâtera, croit-il, l'éclosion désirable de travaux de synthèse qui, une fois entrepris, bouleverseront nos connaissances sur l'histoire de la France qu'on a trop subordonnée à ce qu'on est convenu d'appeler l'histoire de France, et rendra utiles tant d'études, de mémoires, de recherches, dont on n'use pas, parce qu'on ne les connaît pas ».

M. Langlois. *Méthode de bibliographie locale.* — *Revue d'études historiques*, 1899, p. 161-166.

Reprenant un des points de ce programme, M. Langlois nous expose quelle doit être la méthode de bibliographie locale. « Son but est de préparer la critique ; elle n'y réus-

Digitized by Google

sira qu'en cherchant à être complète... Le choix suppose la comparaison résultant de la connaissance et de l'analyse de tout ce qui existe, c'est-à-dire une bibliographie complète et préalable ». Le meilleur moyen d'atteindre ce but est la publication des références sur fiches séparées. « Les fiches permettent des insertions successives, indéfinies ». M. Langlois publie, d'après ce système, une bibliographie d'Eure-et-Loir. Le Congrès international de bibliographie réuni à Paris en 1898, a émis le vœu de voir les sociétés savantes de tous les départements entrer dans cette voie.

J. M. M.

II

SÉANCE DU 14 FÉVRIER 1900.

A. Masfrand. *Le souterrain-refuge de Sansac, commune de Saint-Quentin (Charente). — Bulletin de la Société des Amis des sciences et arts de Rochechouart,* t. IX, pp. 92-94.

Ce souterrain-refuge, récemment découvert, est assez vaste et bien conservé, mais ne se distingue des autres connus par aucune particularité.

E. Laffay. *De Paulo Thoma Engolismensi, ejusque Lutetiados libris quinque. Thesim facultati litterarum Parisiensi proponebat E. Laffay.* Paris, Bloud et Barral, 1898, in-8°, 152 p.

Il y eut trois écrivains de la famille angoumoisine des Thomas, portant le prénom de Paul. C'est le plus ancien qu'étudie M. Laffay.

On sait peu de choses sur sa vie. Né à Jarnac en 1555, après avoir commencé ses études à Angoulême, il passa sept ans à Paris et Poitiers, y cultivant beaucoup plus les muses que la science du droit. C'est alors qu'il entra en relations

Digitized by Google

d'amitié avec d'excellents esprits : les Sainte-Marthe, les Rapin, les Peletier, etc... De retour à Angoulême, il occupa les charges d'avocat et de conseiller au présidial.

Poussant très loin l'amour de la tranquillité, ce lui fut un soin jaloux d'éviter tout ce qui pouvait la troubler. Aussi se refusa-t-il toujours au mariage. Et comme son meilleur remède contre l'ennui était de faire appel aux muses, quantité de poèmes les plus divers nous sont restés de lui, depuis des odes bachiques jusqu'à des hymnes en l'honneur des saints, presque tous en latin. M. Laffay les passe rapidement en revue, avant d'aborder l'étude de son œuvre maîtresse : la Lutéciade.

C'est l'histoire, sous forme d'épopée, des guerres de religion depuis l'avènement d'Henri III (1574), jusqu'à la levée du siège de Paris (1590). L'horreur que les discordes civiles inspirent à Thomas ne suffit pas pour animer les cinq chants de son poème d'un véritable souffle épique. Mais on y trouve une peinture fidèle des caractères, un récit consciencieux des faits, accompagnés de jugements personnels, qu'à cette heure l'histoire ratifie. La langue, très pure, dénote l'étude approfondie des anciens que, parfois, Thomas imite un peu servilement.

A son tour, Voltaire n'a-t-il pas, dans la Henriade, suivi de très près certains passages de la Lutéciade. Cela ne faisait aucun doute pour M. Castaigne. M. Laffay est loin d'être aussi affirmatif.

Quoi qu'il en soit, nous devons le remercier d'avoir tiré de l'oubli l'angoumoisin Paul Thomas, qui prend place parmi les bons poètes latins des XVIe et XVIIe siècles.

Écho charentais, 3 décembre 1899. — *A travers l'histoire de la contrée.*

Par jugement de l'élection de Saintes, plusieurs laboureurs avaient été rayés du rôle des tailles de la paroisse de Barret. Une assemblée capitulaire, en date du 23 décembre 1753, dont l'*Echo* publie le procès-verbal, enjoignit aux collecteurs de passer outre et de les maintenir sur le rôle, avec promesse de les garantir encas de poursuites.

Digitized by Google

Revue de Saintonge et d'Aunis, t. xx, janvier 1900.

p. 26. — M. Audiat décrit le sceau de Guillaume Pecier, prévôt de Châteauneuf au commencement du XVe siècle. Ce sceau fait partie de la collection de M. J. Pellisson.

p. 29. — M. Pellisson publie la description de la ville de Cognac, écrite en 1739 par Louis de Chancel, frère de l'auteur des *Philippiques*.

p. 35. — Quelques notes nouvelles sont données sur le poète Bertrand-Bernard de Javerzac et sa famille.

J. M. M.

III

SÉANCE DU 14 MARS 1900.

G. Dupont-Ferrier. *Jean d'Orléans, comte d'Angoulême, d'après sa bibliothèque (1467). — Université de Paris. Bibliothèque de la Faculté des lettres*, iii, pp. 39-92.

Les Archives nationales conservent l'inventaire de 160 manuscrits trouvés après la mort de Jean d'Orléans, comte d'Angoulême, dans « la salle de retrait » du prince, au château de Cognac. Sèche énumération de titres d'ouvrages, où déjà, cependant, on pouvait entrevoir quelques traits du caractère de leur possesseur. M. Dupont-Ferrier a précisé, complété cette vague esquisse, façonné un portrait complet.

De patientes recherches lui firent retrouver, à la Bibliothèque nationale, 34 des manuscrits mentionnés par l'inventaire; il eut « le bonheur » de constater qu'ils étaient les confidents, les familiers du comte, qui ne dédaigna pas d'en recopier onze tout entiers de sa main, de couvrir les autres d'annotations nous permettant « de suivre les efforts de son esprit; de revivre les émotions et les réflexions de ses heures de labeur. »

Le comte fut avant tout un croyant; et les livres saints, les ouvrages de théologie formaient le fonds de sa bibliothèque. Mais à côté de saint Bernard, de saint Bonaventure, de Pierre d'Ailly, il trouvait place pour Aristote et Boèce dont le *De consolatione* paraît avoir été son « livre de

Digitized by Google

chevet »; il voulait s'instruire des devoirs de son rang par l'étude du *Jouvencel* de Jean du Bueil, du *Curial* de Jean Chartier; il s'efforçait de retenir les grandes lignes de l'histoire, comme on la comprenait alors, à l'aide de Valère Maxime, de Martin le Polonais; il se délassait par « de belles chevauchées d'imagination » en compagnie des romanciers, des poètes, des voyageurs, Guillaume de Lorris, Jean de Meung, Pétrarque, Boccace.

Concluons avec M. Dupont-Ferrier : « Derrière le chevet de la cathédrale d'Angoulême, on a placé, de nos jours, la statue agenouillée du prince, et c'est bien une des attitudes sous lesquelles il convient de nous le représenter. Mais il faut désormais nous habituer à le voir aussi sous un autre aspect : assis à sa table, dans la salle de retrait aux tentures rouges, absorbé dans la lecture, le commentaire, la transcription de ses manuscrits. On pourrait dire qu'il a donné à l'art du copiste ses lettres de noblesse... Il eut le goût passionné des livres, fut un lettré studieux et instruit. »

A. DUJARRIC-DESCOMBES. *Le premier* Ex-libris *périgourdin*. — *Bulletin de la Société historique et archéologique du Périgord*, t. XXVII, 1900, pp. 59-62.

C'est celui de Jean Bertaud, licencié en droit, professeur de droit à Paris, de littérature à Toulouse, auteur d'un ouvrage de polémique contre les protestants. Né à la Tour-Blanche, sénéchal de cette châtellenie, il prend soin d'indiquer, en tête de son *Ex-libris*, qu'il se rattache ainsi à l'Angoumois : « *Johannes Bertaudus, Petragorici, Turris albe alumnus, ducatus Engolismensis, hujusce operis possessor.* » Vient ensuite un distique au lecteur : « *Ad lectorem distichon :*

« *Bacchica gymnate persolvam munera vilis,*
« *Ad me si redeat perditus iste liber.* »

Enfin, la devise : « *Bon vouloir.* »

Au-dessous de ces lignes est représenté saint Jean l'Évangéliste et, en face, le dragon apocalyptique aux sept têtes couronnées.

Digitized by Google

A. DE LA BOURALIÈRE. *L'imprimerie et la librairie à Poitiers pendant le XVIe siècle. — Mémoires de la Société des antiquaires de l'Ouest*, t. XXIII, 1899, 396 p.

Ce savant travail contient la description minutieuse des ouvrages imprimés à Poitiers au XVIe siècle, et, parmi eux, du *Safran de La Roche-Foucaut*, réédité, il y a peu de temps, dans nos *Bulletins*, par M. Biais. Les hypothèses de notre confrère attribuant cet opuscule à Elie Vinet, se transforment en certitude. En effet, M. de La Bouralière cite une lettre de Vinet au libraire Enguilbert de Marnef, du 18 décembre [1566 ?], où il dit « qu'il a entre les mains un traité du Safran de La Rochefoucault, composé depuis plus de cinq ans, qu'il se décide à le faire imprimer avec augmentation, et qu'il va le lui envoyer. »

Écho charentais, 11 février 1900. — *A travers l'histoire de la contrée.*

Procès-verbal de récolement du tableau des collecteurs, par l'assemblée des habitants de la paroisse d'Angeduc, dressé par Buffeteau, notaire à Barbezieux et Blanzac (26 octobre 1753).

J. M. M.

IV

SÉANCE DU 9 MAI 1900.

Écho charentais, 7 janvier 1900. — *A travers l'histoire de la contrée.*

Nomination de deux fabriciens à Barbezieux (13 août 1747).

Écho charentais, 4 mars 1900.

Prise de possession du prieuré simple de Sainte-Marie de Barbezieux, par Alexis-Marie de Rochon (13 juillet 1782).

Revue de Saintonge et d'Aunis, t. XX, mars-mai 1900.

Les deux numéros renferment quantité de notes intéressant le département de la Charente :

p. 118. — A l'occasion d'une pièce publiée par l'*Echo*

Digitized by Google

charentais du 5 novembre et que nous avons signalée, M. Audiat ajoute un nom à la généalogie des *Barbarin* dressée par Beauchet-Filleau. Il reste beaucoup à faire pour la compléter; et celui qui en serait tenté devrait consulter de nombreuses notes réunies aux archives de la Charente par M. de Fleury.

p. 132. — M. AUDIAT publie la généalogie de la branche saintongeaise des d'*Auquoy* ou d'*Ocoy* originaire du Soissonnais. Ils étaient seigneurs de Saint-Brice, château où eurent lieu les célèbres conférences de Catherine de Médicis avec le roi de Navarre.

p. 171. — Une autre généalogie, celle des *Rambaud*, fait suite à la biographie de notre si regretté confrère. François, sieur de Mareuil, eut pour fils Pierre, sieur de Mareuil et de la Rocque, né en 1663, qui fut lieutenant particulier au siège de Cognac. Après lui les Rambaud se divisèrent en deux branches: l'aînée, celle des sieurs de Mareuil, s'éteignit au milieu du siècle.

p. 177. — Le très vaillant colonel de *Villebois-Mareuil*, « portait deux noms essentiellement angoumoisins ». Cependant on ne peut le rattacher avec certitude ni à la famille des Mareuil, ni à celle encore plus ancienne des Villebois issue des comtes d'Angoulême.

p. 213. — M. Jules PELLISSON nous révèle que Victor-Hugo, Lamartine, Flaubert ont daigné, parfois, gratifier un Cognaçais de leurs missives. Cet heureux homme, M. *Alfred Feuillet*, les mérita par « sa critique sympathique ». Il faut d'ailleurs rendre justice à son mérite. Ce fut le fondateur et principal rédacteur de l'*Almanach de Cognac* (1857-61) « recueil de prose et de vers qui a sa place marquée dans l'histoire du mouvement littéraire du second empire ».

C'est à la vente de sa bibliothèque que M. Pellisson acheta un précieux manuscrit : « journal contenant les principaux événements où s'est trouvé le 3e bataillon de la Charente, 1792-1794 », 82 feuillets in-8°.

J. M. M.

Digitized by Google

V

SÉANCE DU 13 JUIN 1900.

L'abbé NANGLARD, vicaire général. *Pouillé historique du diocèse d'Angoulême.* Angoulême, Despujols, 1900, t. III; in-8°, VIII-582 p.

Les articles de la *Semaine religieuse* ont déjà permis d'apprécier la persévérance avec laquelle M. l'abbé Nanglard poursuivait un travail considérable, que lui seul pouvait entreprendre et mener à bonne fin. Aussi ne feronsnous que signaler ce volume.

Il traite des bénéfices que comprenaient les territoires détachés des anciens diocèses circonvoisins et englobés dans la circonscription du diocèse actuel d'Angoulême.

M. l'abbé Nanglard fait connaître les difficultés spéciales qu'il a éprouvées pour réunir des documents très épars. On n'en regrette que davantage de ne trouver aucune référence. Les chercheurs et les érudits ne manqueront pas de se reporter au pouillé pour tout ce qui concerne l'histoire de l'Angoumois. L'auteur, que ne fait jamais reculer le travail, eut accompli une bonne œuvre en leur évitant la recherche des sources. Son pouillé fut devenu, en même temps qu'une grande œuvre, un guide incomparable.

Fr. RABBE. *Une société secrète catholique au XVIIe siècle.* — *Revue historique*, novembre-décembre 1869, p. 243. — *Études religieuses*, novembre 1899.

Au commencement du XVII° siècle, le duc de Ventadour, lieutenant du roi en Languedoc, sentit le désir « de servir Dieu dans sa condition de laïque, et de procurer que, parmi les personnes du siècle, plusieurs voulussent se lier ensemble pour travailler aux bonnes œuvres. » Il s'en ouvrit au père Philippe d'Angoumois, capucin du couvent de Saint-Honoré. Le Père composa « un petit écrit où fut jeté le premier plan » de la compagnie du Saint-Sacrement. Cette



société compta bientôt dans son sein quantité de personnages influents de la noblesse et du clergé. Aussi son action, qu'elle s'efforça toujours de maintenir secrète, fut-elle très importante.

Une succursale fut fondée en 1650 à Angoulême, par les soins de M. d'Argenson, conseiller d'État, lors du mariage de son fils Marc-René avec Mademoiselle Houlier, fille du lieutenant-général d'Angoulême. Bientôt s'élevait, par ses soins, un hôpital général. Dix ans plus tard, Marc-René, retenu par une longue maladie en Angoumois, se préoccupait des contraventions à l'édit de Nantes dans ce pays, et « dressait de bons mémoires pour agir contre les huguenots, ce qu'on fit depuis pour ce qui regardait cette province. »

Nous ne parlerons pas des rectifications piquantes que certaines assertions de M. Rabbe lui ont attirées. Mais nous n'avons trouvé nulle part de détails biographiques sur ce Philippe d'Angoumois, dont le nom continue à nous intriguer. On sait seulement qu'il se fit capucin en 1599, fut quelque temps confesseur de la reine Marie de Médicis et écrivit de nombreux ouvrages de piété à l'usage de la haute société. (Cf. Bibliotheca scriptorum ordinis minorum capucinorum..,. Venetiis 1747, in-f°). La bibliothèque du séminaire d'Angoulême possède l'un d'eux très curieusement illustré.

CH. DANGIBAUD. *Un fief en Saintonge. — Archives historiques de la Saintonge et de l'Aunis*, 1899.

Nous revenons sur ce travail, ayant trouvé mention de nouveaux documents sur la Madeleine en feuilletant l'inventaire des archives de la Charente (E. 111). On doit regretter que M. Dangibaud n'en ait pas eu connaissance.

Il y a là, en effet, tout un dossier sur des « beaux fiefs », situés dans les paroisses de Chantillac, de Mérignac, de Baignes, relevant, partie du fief de la Madeleine, partie de la seigneurie de Montauzier.

Jacques II de la Madeleine eut un frère, Pierre, sieur de Perdrasse, dont la fille Madeleine épousa Jean de Ponteulx.

J. M. M.

Digitized by Google

VI

SÉANCE DU 14 NOVEMBRE 1900.

Bulletin et mémoires de la Société des Antiquaires de l'Ouest, 1899.

Le volume presqu'entier est consacré à la publication du tome II de l'*Essai sur l'organisation du travail en Poitou,* par M. BOISSONNADE, membre correspondant de notre Société.

L'auteur, lorsqu'il résidait parmi nous, avait donné à notre Recueil (1889) une intéressante étude démographique sur l'Angoumois. A Poitiers, il s'est livré à des recherches considérables, aux cours desquelles il a dû compulser plus de 30.000 pièces; il en est résulté un ouvrage d'une haute valeur. On en trouve la conclusion dans les dernières lignes, ainsi conçues :

« L'ancienne organisation du travail ne devait pas mourir tout entière. Elle léguait au monde nouveau un principe fécond, celui de l'association, principe de vie et de progrès pour l'avenir, comme il l'a été dans le passé. »

Bulletin trimestriel de la Société archéologique de Touraine, 3e Trimestre de 1900.

M. l'abbé BOSSEBŒUF reprend la question, si controversée, des *Piles romaines*. Il combat l'interprétation admise par notre ancien président honoraire, M. Lièvre, dans la brochure portant pour titre : *Les Fana ou Vernemets* (1888). D'après M. Bosseboeuf, « le mot *fanum* a servi à désigner plus spécialement un édifice où l'on pénétrait, un temple proprement dit, quelle qu'en fût d'ailleurs la dimension ». Et, quant à la dénomination de *Vernemet,* « nemet » indique tout simplement un lieu sacré quelconque, voire même un bois *(lucus),* et *vernemet*, en gaulois, à cause du préfixe « ver, sur », signifierait, en quelque sorte, un grand édifice religieux, « fanum ingens », suivant l'expression de

Digitized by Google

Fortunat (*Opera*, liv. I, c. 9). Il ajoute : « Parmi ces piles, dont la tradition est inspirée des obélisques et des aiguilles de l'Orient, aussi bien que des peulvans de l'Occident, quelques-unes du moins étaient destinées à recevoir la statue d'une divinité, placée dans la partie latérale ou dans une niche supérieure, à l'instar des édicules chrétiens sur lesquels, aux carrefours, le long des routes, l'on met une croix, une statue de saint, de patron, etc.

Cette « note », communiquée à la Société archéologique de Touraine, dans la séance du 29 janvier 1896, eût gagné à voir le jour du vivant de M. Lièvre, décédé le 14 octobre 1898.

WALLON. *Le Régent, l'abbé Dubois et les Anglais*. — *Journal des Savants*, octobre 1900.

Le vénérable secrétaire perpétuel de l'Académie des sciences morales et politiques analyse un ouvrage du plus haut intérêt, dû à M. Louis Wiesener, qui en a emprunté les éléments aux « sources britanniques ». Cet auteur dégage le patriotisme français de l'oppression morale résultant de la cruelle accusation, jusqu'ici admise comme un fait historique, et d'après laquelle l'argent anglais aurait été la clef des succès de nos ennemis sous la Régence. M. Wiesener « repousse comme insoutenable, vis-à-vis Dubois, l'accusation de vénalité : à La Haye, comme à Hanovre, le ministre français, quel qu'il fût, n'était pas à vendre; c'est lui qui recherche, l'alliance; volontiers, peut-être il l'achèterait. »

D. T.

VII

SÉANCE DU 12 DÉCEMBRE 1900.

A. DUJARRIC-DESCOMBES. *Le chansonnier Fayole*, Périgueux, imp. Joucla, 1900, 22 pp.

Notre confrère, M. Dujarric-Descombes, retrace la physionomie d'un « chansonnier » qui a donné, « à plus de six

Digitized by Google

cents ans d'intervalle, un successeur aux troubadours périgourdins ». Il « n'avait même pas appris à lire et à écrire ; en revanche, les dons naturels de l'esprit ne lui firent point défaut ». Il composait ses chansons en patois, et allait les disant lui-même dans les cafés de la ville et dans les auberges des communes voisines de Périgueux. « Sa poésie était en général satirique », et « dans tous les quartiers de Périgueux, on chantait ses chansons », où n'étaient point ménagés « les personnages en vue, les bévues administratives, les faiblesses de quelque belle dame ». Né en 1805, à Creyssac, canton de Montagrier, il mourait en 1866. Ses chansons, n'ayant jamais été publiées, n'ont été connues, et pour partie seulement, que par la tradition ; l'auteur en relate quelques-unes. « Ce troubadour de bas étage, dit-il en terminant, avait une puissante originalité. Avec lui a disparu du terroir périgourdin un type qui ne s'y renouvellera pas ».

Revue de Saintonge et d'Aunis, t. xx, novembre 1900.

A titre de rectification à une note parue, dans son numéro du 1er mai, sur la famille du colonel de Villebois-Mareuil, la *Revue* publie une lettre dont il est intéressant, pour notre région, d'extraire les renseignements suivants :

« 1° La famille de Villebois-Mareuil, ou de Mareuil de Villebois, remonte à la bataille de Bouvines, en ce sens que Philippe-Auguste, pour les récompenser de leur valeur, donna alors aux frères de Mareuil la baronnie de Villebois, en Angoumois. Nul ne doute que les Mareuil étaient déjà gentishommes : leur aïeul était un Guy de Mareuil qui, vers 1180, avait épousé une fille du sire de Bourbon dit l'Archambault.

» 2° En concédant aux Mareuil cette seigneurie de Villebois, Philippe-Auguste en déposséda les précédents seigneurs, qui avaient pris parti contre lui ; c'étaient les Ithier de Villebois, lesquels portaient *de gueules au lion d'azur passant*. Les Mareuil adoptèrent alors sans doute les armes parlantes qu'ils ont conservées depuis.

» Il ne pouvait y avoir aucune parenté entre les anciens

Digitized by Google

seigneurs, qui conservèrent le nom de la terre perdue, et les nouveaux qui, eux, ajoutèrent à leur premier nom celui de ce fief qu'ils habitèrent.

» La seigneurie de Mareuil qui nous intéresse n'était pas celle du canton de Rouillac (Charente), mais celle du Périgord (sise à quatre lieues de celle de Villebois)...

» ... 5° La branche aînée tomba en quenouille au XVIe siècle avec Gabrielle qui n'eut qu'une fille et fut l'aïeule de la grande Mademoiselle; mais il existait heureusement des branches cadettes, ce qui me permet... de signer :

» Baron de VILLEBOIS-MAREUIL.

» Château du Lys-Saint-Georges, par Neuvy-Saint-Sépulcre (Indre). »

D. T.



Digitized by Google

MÉMOIRES

ET DOCUMENTS

Digitized by Google

Digitized by Google

RECHERCHES

SUR

LES ORIGINES ET LE DÉVELOPPEMENT

DE

L'IMPRIMERIE

A ANGOULÊME

PAR

PAUL DE FLEURY

IL y a aujourd'hui vingt ans, l'existence d'un atelier typographique à Angoulême avant le XVIe siècle n'était guère prouvée que par un seul ouvrage daté, dans son *explicit*, du 17 mai 1491, mais ne révélant, dans aucune de ses parties, le nom de l'imprimeur qui l'avait produit. Mais en 1879, un heureux hasard, habilement mis à profit par le savant administrateur général de la Bibliothèque nationale, augmenta subitement et dans des proportions considérables, l'actif de nos premières presses angoumoisines.

Digitized by Google

Par suite d'une vente annoncée par la librairie Labitte, M. Léopold Delisle fut appelé à examiner trente et quelques manuscrits datant des XIIIe, XVe et XVIe siècles, que l'on savait provenir de l'ancienne librairie ou bibliothèque rassemblée dans le château de Verteuil par la célèbre duchesse de La Rochefoucauld, Anne de Polignac, au cours du XVIe siècle, manuscrits dont les reliures, très détériorées pour plusieurs d'entre eux, laissaient apercevoir les feuillets d'imprimés gothiques dont leurs cartons étaient formés. Sur cette révélation, M. Delisle fit opérer par l'atelier de reliure de la Bibliothèque nationale, le décollage de quelques-uns de ces cartons, et les résultats obtenus furent tels que dès le 6 avril suivant, il m'en faisait part en ces termes :

« Je crois être en mesure de faire connaître au moins
» sept ouvrages différents qui ont été imprimés à An-
» goulême, au XVe siècle, et dont cinq, pour ne pas dire
» six, n'ont jamais encore été signalés. Un professeur
» de la seconde moitié du XVe siècle, nommé Foucaud
» Monnier ou Le Monnier, qui enseignait peut-être à
» Angoulême, doit avoir été mêlé à l'établissement
» de l'imprimerie dans cette ville. L'atelier dont j'ai
» retrouvé les produits devait être en pleine activité en
» 1491, 1492 et 1493. Ce sont les débris de l'ancienne
» librairie du château de Verteuil qui m'ont fourni les
» impressions dont je vous parle. »

En même temps, M. Delisle rédigeait et communiquait à l'académie des Inscriptions et Belles-lettres une notice intitulée : *La bibliothèque d'Anne de Polignac et les origines de l'imprimerie à Angoulême*, dans la-

Digitized by Google

quelle il donnait les noms des deux imprimeurs associés, Pierre Alain et André Cauvin ou Chauvin, qui paraissent avoir introduit l'imprimerie à Angoulême et qui figurent ensemble à la fin du *Grécisme* d'Evrard de Béthune édité dans cette ville par Foucaud Monnier, *Petro Alano et Andrea Calvino, librorum impressoribus Engolisme cooperantibus.*

La découverte de M. Delisle me détermina à soumettre au même traitement de décollage d'anciens cartons de reliure restés aux archives de la Charente, sans indication de provenance, et le succès couronna cette nouvelle opération. Je trouvai là quarante et quelques feuillets de déchets d'imprimerie se rapportant à trois ouvrages imprimés visiblement à Angoulême, au XV[e] siècle, dont deux déjà signalés par M. Delisle, et l'autre encore inconnu.

La création d'Alain et de Cauvin n'eut point une existence éphémère. Transmis comme un héritage patrimonial, l'atelier typographique se perpétua en changeant de mains, jusqu'au siècle dernier, ainsi qu'on le verra par le court exposé qui va suivre.

Digitized by Google

PREMIÈRE IMPRIMERIE.

I

Pierre Alain et André Cauvin

Comme on vient de le voir, ces deux typographes exerçaient leur art à Angoulême, dès 1491, et il y a apparence qu'ils l'y exercèrent en société jusqu'aux premières années du siècle suivant. Toutefois, leurs travaux étant généralement privés de dates, il n'est pas possible de rien préciser à ce sujet. Ce qui est établi, c'est que Cauvin disparut le premier, puisqu'on ne trouve plus mention de lui dans les documents locaux, alors que son associé y figure pendant tout le premier tiers du XVe siècle. En effet, par acte du 30 juillet 1531, reçu par Trigeau, notaire à Angoulême (1), Pierre Alain, imprimeur, demeurant à Angoulême, en présence et du consentement de Françoise et Florence Alain, ses filles, ladite Françoise femme de maître Raymond Lecomte, vend trois pièces de terre sises à Roffy, près Angoulême, et un mois plus tard il transige avec des particuliers au sujet d'une rente assignée sur sa maison sise audit Angoulême, paroisse St-André, sur la rue qui conduit de l'église St-André à la halle du Palet (2). Le 27 décembre 1540, Pierre Alain et Philippe Montgeon, sa femme, sont morts, laissant pour héritières

(1) Archives de la Charente, E. 1162.
(2) Archives de la Charente, E. 1170.

Digitized by Google

leurs deux filles, Françoise, femme de Raymond Lecomte, et Florence, veuve de Pierre Tochard, entre lesquelles un différend s'élève au sujet de la maison paternelle, située paroisse St-André (1).

Voici, aussi complète qu'elle peut l'être actuellement, la liste des ouvrages imprimés par Alain et Chauvin.

1° *Auctores octo,* 1re édition d'Angoulême, caractères gothiques. — Cet ouvrage est actuellement représenté par un magnifique exemplaire exposé dans la galerie Mazarine de la Bibliothèque nationale. Il porte la date de 1491 et se compose de 18 cahiers (a-s) comprenant chacun huit feuillets, à l'exception du dernier qui n'en a que six. Il est intitulé :

Auctores octo continen
tes libros. videlicet
Cathonem.
Facetum.
Theodolum.
De contemptu mundi.
Floretum.
Alanum de parabolis.
Fabulas Esopi.
Thobiam.

(1) Archives de la Charente, E. 1191.

Digitized by Google

Il se termine par l'*explicit* suivant :

Felix libellorum finis quos auctores
vulgo appellant correctorum impres
sorumque Engolisme die XVII mensis
Maii. Anno Domini M. CCCC. LXXXXI.

Cette édition d'un ouvrage souvent réimprimé est enrichie de plusieurs préfaces en vers dues à Foucaud Monier, telles que celle-ci qui est imprimée au verso du titre :

Focaudi Monieri in Catho
nis libellum epigramma.
Qui cupis almiflue latices haurire sophie :
Dogma Cathonis habet larga fluenta tibi :
Non varias canit hic musas Heliconave sacrum :
Sed musam pandit : qua sine vita ruit.
Comoda nature nunquam tibi deesse videbis.
Crede michi, si te rexerit iste Catho.
Si dives : si pauper eris : si dux : comes : aut rex :
Si sapis : e corde non cadat ille tuo.
Utilis est : brevis est : duo sunt gratissima cuique :
Sit licet exiguus : est tamen almus ager.

Le spécimen ci-après reproduit la dernière page de cet ouvrage, avec l'*explicit* qui le termine et en fait connaître la date.

Digitized by Google

De virtute tua vocis penuria cogit
Nos quasi vagitu deficiente loqui.
Finalis conclusio.
Trinus/et vnus ades scribenti. trinus in vno
Vnicus in trino sit benedictus amen.
Insontes elegi dormite: quiescite. vobis
Compatior fessis imparitate pedum.
Explicit: expletum thobiam qui leget. insciet
Thobiam merita relligione sequi.

Thobias finit.

Felix libellorum finis quem auctores
vulgo appellant correctorum impres-
sorum que engolisme die. xvii. mensis
maii. Anno domini. M. cccc. lxxxxi.

BIBLIOTHEQUE NATIONALE R.F. IMPR.

Digitized by Google

2° *Grecismus cum comento magistri Focaudi.* — C'est encore avec les commentaires de Foucaud Monier que se présente à nous le Grécisme d'Evrard de Bethune, dont un exemplaire, venu de l'abbaye de Saint-Germain-des-Prés, existe aujourd'hui à la bilbiothèque Mazarine où il porte le n° 10.077. A. D'après la description qu'en donne M. Delisle (1), ce livre se compose de 18 cahiers de 8 feuillets, excepté le dernier qui n'en a que quatre. Au verso du titre on lit la préface-dédicace de l'auteur aux imprimeurs, qu'il traite dans les termes les plus amicaux, comme on va le voir.

Focaudus Monierus Petro Alano et Andree Calvino, librorum impressoribus, Engolisme cooperantibus, S. P. D.

Non sufficio mirari cur in grammaticis Francorum ludis tam frequens sit Ebrardinum opus cui nomen est Grecismus, Petre et Andree carissimi. Quanquam enim multa scitu annotatuque utilia continet, tam crebris tamen erroribus squallet, ut pueris obesse magis quam prodesse peritissimi quique judicent.

Les caractères qui entrent dans la composition de cet ouvrage sont de deux corps, comme on peut le voir par le fac-simile ci-après. Le plus fort, qui est employé pour le texte, est le même que celui qui a servi pour les *Auctores octo* de 1491 ; le plus petit, réservé pour les commentaires où il est mélangé à des capitales de l'autre corps, se retrouve dans d'autres impressions d'Angoulême dont il sera parlé ci-après.

(1) *Mélanges de Paléographie et de Bibliographie.*

Digitized by Google

Therecteã ẽ crebra ĩterrogatiõ. vg. q̃ gen⁹ vñ domo: pacẽ ne huc fertis/an arma.

Periphrasim p̃missoꝝ dic expositiuã. Periphrasis q̃ et epexegesis

Est epexegesis eadẽ/similisq̃ figura. dr̃ ẽ succicta p̃missoꝝ expõ o⁹

Legerat h⁹ amor titulũ nomẽ q̃ libelli, q̃ libelli q̃d p̃cedit expõit. ĩ ẽ sẽs⁹ q̃ p idest nomẽ libelli. fo. Epexegesis ⁊ periphrasis sũt diuerse figure. nã epexegesis ẽ q̃ ĩ lr̃a describit. periphrasis ẽ trop⁹ q̃ a donato describit circũlocutio q̃ fit aut ornãde rei cã q̃ pulcra ẽ. aut vitãde q̃ turpis ẽ de priori vg. Et iã p̃ia nouo spargebat lũie t̃ras Titoni croceũ linquẽs aurora cubile. Ubi poeta ortũ diei p vboꝝ circũloquiũ elegãtissime describit. De alt̃o id. Hoc faciũt nimio ne luxu obtusior vsus Sit genitali aruo; sulcosq̃ oblimet inertes. ibi rẽ turpẽ p circũlocutionẽ optie vitauit. nã p nimiũ luxũ supabũdãs pigue. p genitale aruũ vuluã. ⁊ p inertes sulcos meatus intellexit.

Dirige sermonẽ, cuiuis/quẽcũq̃ sc̃dã: Tropologia q̃ ⁊ apo-

Tropologia põt illud/vel apostropha dici. stropha dr̃ ẽ cõuersio sermõis ad aliquẽ p sc̃dã p̃sonã. vg. Heu genitorẽ õis cure casusq̃ leuamẽ amitto anchisẽ. hic me pr̃ optime fessũ deseris. fo. Tropologiã theologi dicũt moralẽ istructionẽ tropis. i. figuratis sermõib⁹ factã. ẽ ei quadruplex sacre scripture sẽs⁹. hystoric⁹. allegoric⁹. tropologic⁹ anagogic⁹. s̃z de h' al. apostrophe sermo ẽ ĩ aliquẽ siue aduersariũ siue aliũ direct⁹.

Poliptotõ faciet verbũ casu variatum. Poliptotõ ẽ m̃ltitudo

Ex nichilo nichil ĩ nichilũ nil posse reuerti. casuũ dictãe distincta. p̃si⁹. Ex nichilo [illegible] nil. ⁊c. fo. Poliptotõ primã cor. ⁊ sc̃dã in p̃d. s̃z ĩ lr̃a abl̃e ponat. Hac figurã rhetores dicũt traductionẽ.

a **st p̃prie trop⁹ mod⁹ ĩsto/siue figura**

Cũ t̃: ĩmutatur oratio/dictio siue De figuris tropi

Improprie/causa metri/vel comoditatis/ Trop⁹ ẽ mod⁹ siue fi-

Siue necessarii: multas qui cõtinet in se. gura q̃ fit ex eo q̃ dictõ

Sicut ⁊ in reliq̃s p̃diximus esse figuris. vel orõ trãsfert a p̃pria significatõe ad nõ p̃priã met comoditatis vel necessitatis cã. Hec m̃ltas sub se cõtinet sp̃es. q̃admodũ

Synedoche partem ponit: p p̃teq̃ totũ. methaplasmus ⁊ schema.

Synecdoche fit cũ ps p toto vel totũ p p̃te põit. de p̃rio vgi. Puppesq̃ tue pubesq̃ tuoꝝ. puppes posuit p nauibus. cũ puppis sit ps nauis. de alt̃o idẽ. Ipsi⁹ ãte oclos ĩgẽs a vertice põt⁹ i puppi ferit. Exvde põt⁹. i. maxia ps põti. fo. Auctor donato cõsonat diceti. Synecdoche ẽ pleni itellect⁹ capax. cũ plus min⁹ ve p̃nũciet. aut ei a p̃te totũ ostẽdit aut cõtra. S̃z sciend̃ q̃ cũ a p̃te totũ fit ab isigniori p̃te faciend̃ ẽ. Ordia tex. Sinedoche ĩsignat p̃tẽ subaudi p toto. q̃ idest ⁊ totũ p p̃te. Sinedoche

Semp materiã trãscẽdit hipbaton ipsã. p sinecdoche põit met. cã

Hipbatõ ẽ trãsgressio q̃dã vboꝝ ordinẽ t̃bãs. vg. Tris not⁹ arreptas i saxa latẽtia torq̃t. Saxa vocãt itali mediis q̃ i fluctib⁹ aras. Est ei ordo. Not⁹ torq̃t tris arreptas (subaudi naues) i saxa. q̃ saxa latẽtia i mediis fluctib⁹ itali vocãt aras. fo. Quiq̃ sũt hipbatõ sp̃es vt tradit donat⁹. hisierologia: anastrophe. parẽthesis themesis. synchisis. vez auctor (vt vidim⁹) themesi anastrophẽ. ⁊ histerologiã sub methaplasmo. penthesi vo sub schemate designauit. quia ex rc reliq̃t vt hipbatõ p sola synchisi accipiat. q̃ ẽ hipbatõ obscuꝝ ⁊ ex oĩ p̃te cõfusũ. vt p̃misso vgi-

Excedendo fidem dictis hipbola fiet. lii exẽplo

Hipbole est dictio q̃dã fidẽ excedẽs augẽdi minui ve causa. vgi. Fletusq̃ reuerberat astra. Et ouidi⁹. Frigidius glacie pectus amantis erat.

Finge nouas voces onomotopeia fiet.

Onomotopeia ẽ nomẽ de sono fictũ. vt eris tinitus. clangor tube ⁊c.

Digitized by Google

3° Le troisième ouvrage portant avec lui l'indication de son origne, est intitulé : *Questiones super minorem Donatum*. Son titre, en une seule ligne, occupe toute

Questiones sup minorem donatum.

la première page, et au bas de la dernière on lit l'*explicit* reproduit ci-dessous, qui fait connaître en année, mois et jour, la date de l'achèvement de l'impression :

Expliciunt questiuncule grammaticales super Donatum minorem Engolisme impresse bene vise et correcte, anno salutis christiane M. CCCC. XCII, XVI die mensis aprilis.

Expliciunt questiuncule grāmaticales super donatum minorem engolisme impresse bene vise et correcte. Anno salutis christiane. M. CCCC. xcii. xvi. die mensis aprilis

Ce livret est un petit in-4° de quatre cahiers de huit feuillets chacun, avec les signatures I, II, III, IIII, au bas de chaque cahier, et les caractères employés sont de deux corps, comme pour le Grécisme de 1493.

Digitized by Google

C'est un petit traité de grammaire très suivi dans les écoles au XV[e] siècle. On en connaît actuellement sept éditions, celle d'Angoulême comprise.

Incipiunt questiones perutiles super donatum.
artes orationis quot sunt octo que. &c.
Circa principiū donati Queritur Utrū sint tm̄ octo p
tes orōis. Et arguitur primo q̄ nō auctoritate aristo
telis et petri hyspani cōmētatoris logice q̄ tm̄ duas p
tes posuerūt scilz nomē et verbū. ergo tm̄ sūt due partes orōis.
Scdo sic. quod potest fieri p pauciora nō dz fieri p plura. sed ad cō
stitutionē orōis tm̄ requiritur due ptes scilz nomē et verbū. ergo tm̄
sūt due partes orōis. Tercio sic. sicut est vna pars orōis signifi
cās merā sbām. i. sbām sine qualitate ita dz esse vna significās me
ram qualitatē. i. qualitatē sine sbā. ergo sūt plures q̄ octo. Quar
to sic. infinite sūt partes orōis. ergo male dz q̄ sūt tm̄ due. aīs pbat
q2 infinita sūt noia et verba. Quīto sic. omis bona diuisio dz esse bi
membris. sed ista est octomēbris. ergo ipsa nō est bona. Ad oppo
sitū est donat' assignās octo partes orōis et alij auctores grāma
tice. Pro respōsione Sciēdū est primo q̄ hz oēs partes orōis non
sint necessarie q̄tū ad esse ppositionis sed solū due scilz nomē et ver
bū. tn̄ oēs sūt necessarie quātū ad bene esse. Sciēdū est scdo q̄
hz sit vna ps significās merā sbām. tn̄ nō potest esse vna significās
qualitatē merā. q2 ipossibile est qualitatē esse sine sbā. ipossibile di
co p naturā. Istis notatis ponit' oclusio triū saltis. Sūt tm̄ octo
partes orōis. pbat p sufficiētiā. q2 oīs pars orōis ocurrit ad ɔstitu
tionē orōis. Ergo ocurrit pricipalit' vel min' pricipalit'. Si pri
mū hoc est duplicit' aut significat [illegible]

4° *Expositiones modorum significandi.* — Il existe plusieurs exemplaires de cet ouvrage dont quelques fragments de peu d'importance ont été trouvés par M. Delisle, dans les reliures des manuscrits. Cette provenance et l'identité des caractères employés par rapport à ceux qui ont servi pour les impressions citées plus haut, ont autorisé M. Delisle à les attribuer également aux presses d'Angoulême.

Digitized by Google

5° *Auctores octo,* 2e édition d'Angoulême. — Comme celle de 1491, cette seconde édition renferme les préfaces de Foucaud Monier (1). Les fragments découverts par M. Delisle dans les reliures de Verteuil avaient permis à ce savant d'en attribuer l'impression à l'atelier d'Angoulême, lorsque j'en retrouvai moi-même quarante et quelques feuillets dans les cartons de reliure des archives de la Charente.

Le titre de cet ouvrage, qui en occupe la première page, est représenté ci-après avec une page entière du texte.

Aucthores octo conti-
nentes libros. videlicet.

Cathonem.
Facetum.
Theodolum.
De cõtemptu mundi.
Floretum.
Alanum de parabolis
Fabulas esopi.
Thobiam.

(1) Foucaud Monier a encore attaché son nom à un ouvrage réimprimé plus tard sous ce titre : *Doctrinale Alexandri de Villadei cum glossa Focaudi Monieri et additionibus magis. Joannis Bernier recenter adjectis. — Impressum Parrhisii officina Nicolai de Barra. (s. d.,* vers 1500).

Digitized by Google

Cū quocunq3 placet pegre tibi ducē gressus
Si potes: hos teneas: quos es p posse pfess'.
Cū pare si pgas/vel cū meliore pegre:
Qđ velit: ipse velis: te sic capiet nichil egre.
Si pegre pgas: semp de nocte quiescas.
Surgas mane: sed hospiciū de luce capescas.
Inq3 domo russi nō accipias tibi pausam:
Nāq3 malignādi gerit in se deniq3 causā.
Ex spū iugulo: cerui lingua: canis ore:
A magnis pedib3 caueas: blesoq3 lepore.
Si qua velis emere tu rabis emēda modeste.
Nec mage/siue min' iures: sed stabis honeste.
Obliquo nullū debes corrodere dente:
Et liuoris acu nunq tu punge latente.
Si que precellas aliquo pbitatis honore:
Ne iactes: qr laus pprio sordescit in ore.
Hospitibus letū debes ostendere vultū.
Vult' enī letus dant tibi duplicat tibi cultū.
Nocte/die/mane cubitur' vespe laudes:
Hospitibusq3 tuis (dū discedis) dato laudes.
Irritare canē noli dormire volentē.
Nec moueas irā post tpa longa latentē.
Cōpescas os/arte mali ne praua loquat.
Ne malus irrumpat fetor: latrina tegatur.
In pprio speres/fora dū3 petis/ere crumene.
Fallitur ad fora spes dū burse sūt aliene.
Est tibi sūm' honor cito soluē. solue libēter:
Sic crederis emēs/vendēs: viuesq3 decēter.

Digitized by Google

La gothique carrée employée pour ce titre et qui a servi pour le livre tout entier, ne se retrouve point dans les autres impressions angoumoisines dont il a été parlé précédemment.

Il faut également signaler, en passant, une différence dans la marque du papier qui n'est plus au B mais au sautoir ou au serpent.

5° *Le Verger d'honneur,* d'Ottovien de Saint-Gelais. — De l'examen des fragments retrouvés par lui dans les reliures de Verteuil, M. Delisle croit pouvoir induire que la première édition du *Verger d'honneur* est sortie de l'atelier d'Angoulême. Les caractères sont les mêmes que ceux des *Auctores octo* de 1491, et on sait, d'autre part, quelle impulsion Ottovien, devenu évêque d'Angoulême, donna aux lettres dans son pays d'origine, devenu son diocèse. Aussi est-il naturel de penser que l'imprimerie trouva en lui un zélé protecteur.

6° D'autres fragments de même provenance, imprimés avec les mêmes caractères que le *Questiones* et le *Grécisme,* ont été reconnus par M. Delisle pour appartenir au livre intitulé : *Dominici Mancini de Passione Domini nostri Jesu Christi liber,* poème religieux, dont une édition porte la date de 1488.

« Une circonstance, fait observer M. Delisle, peut expliquer la pensée qu'on a eue de publier, dans une ville de l'ouest de la France, le poème de Mancini sur la Passion : ce poète avait pour patron Frédéric de San Severino, évêque de Maillezais. »

7° Parmi les fragments que j'ai tirés moi-même d'une ancienne reliure appartenant aux archives de la Charente, il s'est trouvé, avec des cahiers ou demi-cahiers des *Auctores octo* de la seconde édition d'Angoulême, un feuillet et demi du *Grécisme,* et un cahier ayant fait partie d'un traité théologique composé dans le plus petit caractère du *Grécisme* et du *Questiones.* En tête

Digitized by Google

de chacune des pages conservées, se trouve le titre courant *De Confessione,* composé avec les plus gros caractères des deux ouvrages indiqués ci-dessus.

Le chapitre III traite *de tempore quo quis tenetur ad confessionem* et comprend la page donnée ci-dessous en *fac-simile.*

De confessione

ma gratia daret istud donū alicui ꝙ nec mortalit̄ nec ve-
nialiter peccaret: credo ꝙ adhuc ut nō ꝯtēneret ꝑcepta ec
clesie talis deberet se ꝑsentare suo ꝯfessori: nō qꝛ diceret se
pctōꝛē qꝛ mētiret̄: ſʒ deberet dicere. Dn̄e nō habeo ꝯsciētiā
de aliquo pctō: tn̄ ꝑpter ꝑceptuꝫ ecclesie ꝑsento me vobis.
sicut dixi supra ꝙ sctificat⁹ in utero deberet recipe sacra-
mētū baptismi: licʒ nō habeat pctm̄ originale.

Cap. iii. de tpē quo qs tenet̄ ad confessionem.

este sapiēte Omnia tps habēt: idō nūc uidēdū est de tē-
pore quo faciēda ē ꝯfessio: scʒ utrū faciēda sit statim
cū hō peccauerit: vel possit differi usqʒ ad tps statutū i de
cre. Dis vlusqʒ sexus: scʒ usqʒ ad. lx. Ad hui⁹ ergo euidētiā
sciendū ꝙ nos possum⁹ loq̄ de ꝯfessiōe vel ꝙtū ad ꝑpositū i-
terius: vel ꝙtū ad vbū exteri⁹. Si pmō mō: sic dicūt cōiter
oēs doctores ꝙ tenet̄ qs ꝑponere cōfiteri qn̄ tenet̄ pꝛio de
pctō ꝯteri. ⁊ qꝛ sine ꝑposito ꝯfitēdi ⁊ satisfaciēdi nō dimit-
tit̄ pctm̄ in ꝯtritiōe. ⁊ dico qn̄ tenet̄ pꝛimo ꝯteri: qꝛ sicut di-
ctū est supra semꝑ ⁊ ꝙcito occurrit memoria de pctō: tenet̄
hō dolere ⁊ ꝯteri de eo: mō quo dictū est supra. Lʒ etiā fuerit
ipʒ ꝯfessus. tn̄ ex quo legitime cēt ipʒ ꝯfessus: nō tenet̄ ipʒ
iteꝝ ꝯfiteri. De hoc tn̄ magis dicet̄ infra qn̄ aget̄ de itera
tiōe confessiōis. Dn̄i igit̄ statim cū hō aduertit se peccasse
mortalit̄ tenet̄ ꝯteri: ideo tūc tenet̄ ꝑponere ꝯfiteri. Sʒ si
loquamur de ꝯfessiōe actuali: scʒ qn̄ hō tenet̄ actualit̄ cōfi-
teri: in ista materia sentiūt diuersimode doctores. Quidā
eni dicūt indistincte ꝙ ꝙtūcūqʒ ⁊ qn̄cūqʒ aliqs peccauerit:
nō tenet̄ ꝯfiteri ante pascha: sʒ bn̄ tenet̄ ꝯteri ⁊ eē in ꝑposi
to ꝯfitēdi. Et fūdāt itētionē suā in duob⁹. Pꝛio qꝛ ꝑceptū
de ꝯfitēdo ē affirmatiuū: ⁊ idō nō obligat nisi ꝑ loco ⁊ tpē de
terminatis. Tpus aūt determinatū ab ecclesia ē quadragesi-
ma: idō nullus imo nec i natali seu etiā pēthecoste. p. c. Seculares. de cōse di. ii. ⁊ c. Omis hō. ⁊ c. Si nō frequēti. tenet̄

8° En dehors de ces travaux de longue haleine que les typographes appellent des *labeurs*, nous voyons nos deux imprimeurs, chacun en son propre nom, exécuter des travaux usuels et de peu d'importance, mais qui ont l'avantage d'être datés ou de pouvoir l'être.

Le « Compte de recepte et despence de la croisade des diocèses de Poictiers, Xainctes, Luçon, Angoulesme et Maillezais, des années 1517 et 1518, maistre Jehan Prévost, receveur », conservé dans le fonds français de la Bibliothèque nationale sous le n° 24,206 et publié par M. de La Bouralière (1), relate diverses sommes payées « à maistre Pierre Allain, imprimeur, demeurant audict Angoulesme », pour impression « d'articles et somptions de bulles » et « petits articles en forme de mandements » destinés à être envoyés aux paroisses « pour faire les processions et obeyr aux Prescheurs », ainsi que pour des confessionnaux en parchemin, pour les diocèses sus-indiqués.

De même que Pierre Alain est mentionné seul dans le compte de Jean Prévôt, de même André Chauvin agit en son seul nom, le 4 décembre 1523, dans le traité qu'il passe avec Richard de La Nouaille, maître libraire de Limoges, auquel il vend quatre cents bréviaires à l'usage d'Angoulême, dont il avait commandé huit cents à Claude Garnier, maître imprimeur audit Limoges, et deux cent vingt missels, aussi à l'usage d'Angoulême, sur les quatre cent cinquante commandés par lui au même imprimeur (2).

Il y a apparence qu'un marché analogue avait été passé, quelques années auparavant, entre Alain ou Chauvin et Richard de La Nouaille, pour un livre

(1) *L'Imprimerie et la Librairie à Poitiers pendant le XVIe siècle*, par A. de La Bouralière. Poitiers, 1899, in-8°.

(2) Voir ce marché aux pièces justificatives, publiées à la fin de ce travail.

Digitized by Google

d'heures dont j'ai trouvé un fragment aux Archives de la Charente. Au bas de l'une des six pages qui composent ce vénérable reste, se lit la réclame *Engo.* qui indique évidemment que le livre auquel il appartient avait été imprimé pour l'usage du diocèse d'Angoulême, mais ailleurs qu'à Angoulême. Au moyen de comparaisons ingénieuses, M. Paul Ducourtieux, auquel l'histoire de la typographie Limousine est redevable de travaux du plus haut intérêt, est arrivé à identifier ces fragments. « En comparant, dit-il, ces fragments avec les ouvrages imprimés à Limoges, et en suivant l'excellente méthode de M. Claudin, nous sommes arrivés à identifier l'ouvrage. Celui-ci à dû être imprimé dans notre ville vers 1509, par Richard de La Nouaille qui, à la même époque, imprimait le *Manuel des curés,* du diocèse d'Angoulême. La grosse gothique employée est la même que dans ce livre. La forme des capitales, forme particulière à cet atelier, ne laisse aucun doute sur ce point » (1).

9° Après cette digression, un peu longue peut-être, sur les impressions commandées par nos imprimeurs à leurs confrères limousins, il me reste à mentionner deux pièces dans lesquelles on reconnaît bien les caractères employés pour le *Questiones* et le *De Confessione,* mentionnés plus haut. Ce sont : 1° l'ordonnance de François Ier donnée à Bourges, le 4 mai 1533, et prescrivant la levée de deux décimes pour l'expédition contre les Turcs, placard in-folio, sur vélin, imprimé spécialement pour la sénéchaussée d'Angoumois ; — 2° une formule au nom des vicaires généraux d'Angoulême, pour l'institution des conseils de fabrique des paroisses. L'exemplaire conservé a été employé, le 4 novembre 1532, pour la nomination des fabriciens de la

(1) *Le Bibliophile du Limousin,* 1898, p. 120.

Digitized by Google

paroisse de Gourville; son impression est donc antérieure à cette date. Ces deux pièces appartiennent aux Archives de la Charente.

10° Avec une probabilité voisine de la certitude, on peut ranger parmi les produits de l'atelier d'Alain et de Chauvin, un opuscule intitulé : *L'entrée de la Royne et de Nosseigneurs les Enffans de France en la ville et cité d'Angoulesme ;* petit in-8° de huit pages, en caractères gothiques, imprimé en 1530, sans nom de lieu ni d'imprimeur, et cité par Eusèbe Castaigne (1), d'après l'exemplaire qu'il possédait et qui n'a pu être retrouvé.

Enfin, c'est ici le lieu de mentionner pour la rejeter, l'attribution faite à l'atelier de nos premiers imprimeurs par M. Emile Picot, de quatre ouvrages appartenant à la bibliothèque du baron James de Rotschild où ils portent les nos 41, 557, 561, 572, attribution qui ne repose que sur la similitude des caractères et à laquelle il faut renoncer aujourd'hui, M. Claudin ayant démontré que les caractères employés par les premiers imprimeurs d'Angoulême l'ont été aussi par un imprimeur parisien. Ces quatre volumes donnent lieu, d'ailleurs, aux observations suivantes :

En ce qui concerne le n° 41, intitulé : *Les enseignemens Sainct Thomas* et dont le titre est orné, au verso, d'un grand bois gravé, représentant un saint assis dans une chaire gothique, ayant devant lui deux hommes debout, le bonnet à la main, je ferai remarquer que le même bois se retrouve en tête d'un autre ouvrage intitulé : *Le traictié des eaues artificielles, les vertus et propriétés d'icelles,* placé au revers du titre, comme dans les *Enseignements Sainct Thomas,* lequel

(1) *Entrées solennelles*, etc. *Bulletin* de la Société archéologique de la Charente, 2e série, tome II, 1856, p. 297.

Digitized by Google

traité est imprimé en caractères n'ayant aucune parenté avec ceux d'Angoulême (1).

Touchant les n°s 557 *(Le Doctrinal des filles);* — 561 *(La Doctrine des princes et servans en cour;* — 572 *(La Louange des dames),* je ferai observer que les caractères employés dans leur composition ne sont point identiques aux caractères d'Angoulême et qu'ils en diffèrent surtout par l'emploi d'un grand L gothique inusité dans ceux-ci et dont la forme est empruntée, non à l'écriture minuscule gothique, mais à la cursive gothique des chartes du XVe siècle.

II

LES DE MINIÈRES.

1566-1602.

Soit qu'il fût mort, soit qu'il eût transporté sur un autre sol sa résidence et son industrie, André Chauvin avait disparu d'Angoulême. Pierre Alain, son associé, que nous voyons encore habiter sa maison de la paroisse Saint-André, le 14 août 1531 (2), était décédé avant le 6 août de l'année suivante, laissant de son mariage avec Philippe Montgeon, deux filles, l'une, Françoise, qui se maria plus tard à Pierre Tochard, duquel elle était veuve dès 1540, l'autre, Florence, qui avait épousé, du vivant de son père, Raymond Lecomte, procureur au

(1) L'unique exemplaire connu du *Traictié des eaues artificielles,* provient de la bibliothèque du roi René et est actuellement la propriété de M. A. Richard, archiviste de la Vienne.

(2) Archives de la Charente, E. 1162, Trigeau, notaire à Angoulême.

Digitized by Google

présidial d'Angoumois (1). A ce moment, l'art typographique semble avoir déserté, pour un temps, notre ville, puisque ce n'est que trente ans après qu'on y retrouve la trace d'un imprimeur.

Mais en 1566, Jean de Minières, probablement étranger à la cité, y relève l'industrie tombée et s'affirme par l'impression d'une œuvre importante, le *Missale ad usum insignis ecclesie Engolismensis*. Dès le 4 janvier de l'année suivante, 1567, nous trouvons à côté de lui Olivier de Minières, son fils, qui s'intitule imprimeur de la ville d'Angoulême et s'est déjà attaché à l'Angoumois par son mariage avec Jeanne Devillemandy (2). Il faut remarquer, toutefois, que le nom de Jean figure seul sur les titres des ouvrages sortis des presses des de Minières, jusqu'à l'année 1581 exclusivement. A cette date, Olivier prend la place de son père et agit en son propre nom, bien que son père ne soit point encore mort.

Vers 1590, Olivier de Minières se maria à Anne Texier. Il eut de ce mariage une fille nommée Jeanne, qui fut baptisée en l'église Saint-Antonin d'Angoulême, le 21 février 1592, et eut pour parrain et marraine Rustan Dardin et Jeanne Goulard (3). On pourrait aussi lui attribuer avec vraisemblance la paternité d'une Léonarde de Minières, mariée à Pierre Moynier, marchand libraire à Angoulême, près du palais, et morte

(1) Ib., E. 1191, Trigeau, notaire. — Du mariage de Raymond Lecomte avec Florence Alain, naquit Marguerite Lecomte, mariée, avant 1570, à François Ravaillac, aïeul du meurtrier de Henri IV.

(2) Archives de la Charente, E. 1224, Mousnier, notaire à Angoulême. — Vente par Joseph Devillemandy, praticien, et Jeanne Devillemandy, sa sœur, femme autorisée de Olivier de Minières, imprimeur de la ville d'Angoulême, d'une pièce de terre sise en la paroisse de Sers.

(3) Archives communales d'Angoulême, série G., paroisse Saint-Antonin.

Digitized by Google

avant le 8 janvier 1622 (1), aussi bien que celle de Geneviève de Minières qui, le 7 octobre 1628, en l'église Saint-Antonin, fut marraine de Martial, fils de Jacques Mauclerc, imprimeur et marchand libraire, et de Marie Moinier (2). Continuant dans la même voie, on pourrait donner la même origine à Jean de Minières qui, le 3 novembre 1649, assiste, avec Marie Dexmier, sa femme, au contrat de mariage de Martial Mauclerc, imprimeur à Angoulême (3). Dans ce contrat de mariage, Jean de Minières ne porte aucune qualité professionnelle, ce qui paraît prouver que, depuis quelque temps déjà, l'atelier typographique avait passé en d'autres mains, très probablement en celles de Martial Mauclerc, comme il sera exposé plus loin.

Les archives de la ville d'Angoulême fournissent quelques renseignements qui, si succincts qu'ils soient, ne laissent pas d'éclairer quelque peu la vie des deux de Minières et leurs rapports avec les autorités municipales d'alors. Dans une délibération du corps de ville, qui porte la date du 21 août 1580 et qui dut être prise après la mort de Jean de Minières, on lit ce qui suit :

« Lorsque François de Voyon étoit maire (1572), la « maison de feu...... fut achetée pour la commodité et « usage du collège, lequel, par le grand nombre des « pensionnaires qui y sont et y viennent ordinaire- « ment, ne se peuvent accommoder et sont contraints « d'aller demeurer par la ville, mesmement qu'il n'y « a chambre qu'il n'y ait cinq ou six lits, et que s'il « y en a quelques-uns de malades, l'on ne sait où se « loger ; et pour ce que le logis dudit feu...... est « détenu et occupé par l'imprimeur, avec sa femme et

(1) Archives de la Charente, série E., Godet, notaire à Angoulême.

(2) Archives communales d'Angoulême, série G., paroisse Saint-Antonin.

(3) Archives de la Charente, série B, Dubois, notaire à Angoulême.

Digitized by Google

« sa famille, s'y étant logé de son autorité, il plaira à « mesdits sieurs ordonner que ledit imprimeur sortira « de ladite maison et son dit train; et afin de lui don- « ner moyen et occasion de continuer sadite demeure « en cette dite ville, qu'il lui seroit donné, par chacun « an, pour location d'une autre maison, quelque « somme de deniers.

« Sur quoy mesdits sieurs ont ordonné que comman- « dement sera fait audit imprimeur, sadite femme et « famille, de vider de ladite maison...... appartenant « à la maison de céans, et ce dedans un mois..... Et « pour lui donner moyen de se loger ailleurs, il lui « sera baillé, par chacun an et par quartier, la somme « de vingt-cinq livres, tant et si longuement qu'il « demeurera dans ladite ville et qu'il entretiendra ladite « imprimerie, »

Comme on le voit par ce qui précède, le Corps de ville tenait essentiellement au maintien de son imprimerie, et ces dispositions expliquent pourquoi la mesure édictée contre l'imprimeur resta lettre morte. Olivier de Minières ne quitta point la maison dans laquelle il s'était établi, de son autorité, peut-être, mais, tout au moins, sans l'opposition du Corps de ville, puisque ce fut là qu'il mourut, plus de vingt ans après.

Suit la nomenclature des ouvrages imprimés par les de Minières, père et fils, de 1563 à 1600.

1° Nouveau testament latin et françois. A Angoulême, 1563, in-8° (1).

2° *Missale ad usum insignis Ecclesiæ Engolismensis, Auctoritate Reverendissimi Domini Philiberti cardinalis a Burdezia, predictæ Ecclesiæ episcopi,*

(1) Le titre de cet ouvrage m'a été indiqué par M. Biais, d'après le catalogue de la bibliothèque des capucins d'Angoulême, conservé actuellement à la bibliothèque communale de cette ville.

Digitized by Google

nec non ipsius Ecclesiæ cappituli, reformatum, correctum ac impressum. Engolismæ, ex officina Johannis Minerii. Mil, D. LXVI. Grand in-8°.

Sur le titre, comme fleuron, un bois de forme rectangulaire représentant la mise au tombeau de N. S. (1).

3° « Edict du Roy, par lequel il érige et institue en tiltre d'office formé, des Gardes des sceaux en toutes ses Cours, Chambres des comptes, Aides, Monnayes, Trésor, Connestablie & Maréchaussée, Admiraulté, Requestes, &; Prévosté de son Hostel, Eaux & Forests, sièges Présidiaux & autres Cours & Juridictions de son Royaume.

Ensemble la déclaration & amplification faicte sur l'Edict, 1571.

A Angoulesme, Par Iean de Minières, suivant la coppie imprimée à Bloys par Barthélemy Gomet. Mil. D. LXXII. » — In-32, 24 pages.

4° « Edict du Roy pour le bien authorité de iustice, et des officiers de sa Majesté ; de leur deuoir en l'exercice d'icelle tant en l'exécution des Iugements & Arrets, que sur la iouissance ou vsurpation des Bénéfices & baulx à ferme d'iceulx. Ensemble sur le faict des Remissions, cas privilégiez, competence ou incompetence des Iuges : & des peines aux contrevenants audict Edict.

A Angoulesme, par Iean de Minières, M. D. LXXII. » — In-32, douze pages.

5. « Édict du Roy touchant les salaires que doiuent prendre & auoir les Greffiers, Huissiers & Sergents pour leurs salaires : Et pareillement des Messagers qui apportent des procès, enquestes, & autres choses semblables, au Greffe de la Court. Ensemble l'Arrest

(1) Bibliothèque du grand-séminaire d'Angoulême.

Digitized by Google

de la dicte Court intervenu sur la vérification du present Edict.

A Angoulesme. Par Iean de Minières, suivant la coppie Imprimée à Paris, Par Fédéric Morel Imprimeur du Roy. M. D. LXXIII. » — In-32, 14 pages. Sur le titre, comme fleuron, l'écu de France entre deux colonnes, surmonté d'une banderole avec la légende : PIETATE ET IVSTICIA.

6° « Traicté contenant l'entrée et reception de hault et puissant messire Philippes de Voluyre de Ruffec, &... Par maistre Estienne Maqueliban, Procureur ès Cours Ordinaire et Présidialle d'Angoulmoys, notaire Royal audict pays, et le plus ancien Pair du Corps et Collège de ladicte ville. — A Angoulesme, — Par Iean de Minières. M. D. LXXIII. »

7° « Recueil en forme d'histoire de ce qui se trouve par escrit, de la ville et des comtes d'Engolesme : Party en trois livres.

Le premier traicte de l'estat de la ville d'Engolesme deuant & au temps des premiers Roys Françoys.

Le second, des comtes héréditaires d'Engomois, qui commancerent soulz le Roy Charles surnommé le chaüue.

Et le tiers, despuis le temps que le comté fut reuni à la couronne par Pilippes le Bel, jusques à maintenant.

Par Françoys de Corlieu, procureur du Roy à Engolesme.

A Engolesme, Par Iean de Minières. Imprimeur. — 1566 (1).

(1) Lire 1576. Cette erreur typographique, qui a été relevée déjà plusieurs fois, est prouvée par la date des derniers faits racontés par l'historien.

Digitized by Google

8° Psautier, suivi d'hymnes et « simbolles ».

Nota. — Ce psautier n'est relaté que par le marché qui fut passé pour son impression, le 15 août 1581, entre Olivier de Minières, imprimeur à Angoulême, d'une part; Jean de Marnef, 3e du nom, et Jean Main, libraires à Poitiers, d'autre part, et que l'on trouvera ci-après aux pièces justificatives. L'absence de tout exemplaire de cet ouvrage dans les bibliothèques publiques et privées de la région, donne à penser que le marché n'a pas été suivi d'exécution.

9° « Manuel et sommaire instruction pour les curés contenant l'ordre et manière d'administrer les Saincts Sacrements, & faire le service & ceremonies accoustumez en l'Eglise de Dieu : & autres sacrés mystères d'icelle : Prosnes & benedictions ; Avec declarations, instructions, & exhortations à ce conuenables. — Recueilly de divers aucteurs & dressé par Reverend père en Dieu Messire Charles de Bony par la permission diuine Évesque d'Angoulesme &....

Imprimé en la ville d'Angoulesme, de l'auctorité dudict Reverend Euesque d'icelle ville & de vénérables Messieurs les Doyen, Chanoines & Chapitre de son Eglise, par la permision de Messieurs les Magistrats, gens du Roy, Maire & Escheuins de ladicte ville, Par Iean & Oliuier de Minières, Pere & fils, l'an de grace M. D. LXXXII. » — In-8° de 16 ff. non chiff. et 422 pages chiff.

Nota. — On trouvera le marché passé pour l'impression de cet ouvrage aux pièces justificatives, sous la date du 27 juin 1582.

10° « Coustumes de la prévosté et viconté de Paris. — Coustumes de la Conté de Poictou. — A Angoulesme, Par Olivier de Minières. — M. D. LXXXVI ». — In-18°.

La première de ces coutumes, qui n'a pas de grand

Digitized by Google

titre, le titre général lui en tenant lieu, est paginée 1 à 88. La coutume de Poitou, qui vient à la suite, est paginée 1 à 152. La coutume d'Angoumois, qui termine l'ouvrage, est paginée 1 à 32. Chacune de ces deux dernières est pourvue d'un grand titre avec une marque représentant un dextrochère tenant une épée nue autour de laquelle s'enroule un serpent ailé. Cette marque, qui ne se retrouve pas sur les autres impressions des de Minières, n'est point, comme on l'a prétendu, spéciale à ces imprimeurs.

11° Psautier, traduit par Puisherbaut de Fontevrauld. — On ne connaît cet ouvrage que par la mention qui en est faite au catalogue de la bibliothèque des Capucins d'Angoulême, rédigé en 1716, où il est donné comme ayant été imprimé dans cette ville, en 1586 (1).

12° « La Vie de très illustre et vertueux Prince Iean, conte d'Angoulesme, Aïeul du grand Roy François, par Jean du Port, sieur des Rosiers, conseiller du Roy en la seneschaussée et siège présidial d'Angoulmoys. A Angoulesme, par Olivier de Minières, 1589 ». Petit in-4° de 151 pages de texte précédées de quatre feuillets préliminaires contenant une dédicace au duc d'Épernon, une missive d'Antoine d'Estaing à madame la duchesse d'Angoulmoy, et une généalogie en forme de tableau.

13° « Lettres patentes du Roy par lesquelles est mandé à tous nobles, tant de sa maison que autres sujectz au Ban & Arrière-Ban, de l'aller trouver en son armée, sur peine d'estre dégradez du tiltre de Noblesse, & déclarez criminelz de leze Majesté. A Angoulesme, par Oliuier des Minières, suyvant la coppie imprimée à Tours, par Jamet Mettayer. M. D. LXXXIX. » In-12.

(1) Indication fournie par M. Biais, conservateur de la Bibliothèque d'Angoulême.

Digitized by Google

14° « Les Regrets, Complaintes Et Confusions de Iean Vallette dit de Nogaret, par la grace d'Henry de Valois duc d'Espernon, Grand Animal de France & bourgeois d'Angoulesme, sur son despartement de la court, de nouveau mis en lumière par un des valets du premier tournebroche de la cuysine du commun. En Angoulesme, par l'aucteur. M. D. LXXXIX (1). »

15° « *Engolismenses episcopi, auctore Gab. Carlonio Engolismensi. — Engolismæ, apud Olivarium Minierium, 1597, in-4°.* »

Dans une guirlande ovale, sur un écusson en forme de gros cuir découpé, accompagné des insignes épiscopaux, un lion rampant portant suspendu au cou en médaillon, un petit écusson chargé d'une fleur de lis. Autour du grand écusson la légende : SPES MEA DEVS.

L'ouvrage se compose de 4 feuillets préliminaires, titre compris, de 52 pages de texte et de quatre autres feuillets contenant un catalogue des comtes d'Angoulême, un poëme sur la ville d'Angoulême et un avis au lecteur.

16° « Discours véritable de ce qui est advenu à trois blasphémateurs ordinaires du nom de Dieu, iouans aux cartes dans un cabaret distant de quatre lieues de Perrigeur, sur le grand chemin de Bourdeaux. — A Angoulesme, par Olivier de Minières. 1600. »

17° « La vie de très illustre et vertueux prince Iean comte d'Angoulesme, aïeul de François I, Roy de France. A très haulte et tres vertueuse Princesse la Royne Marguerite, seule fille de France, par Iean Du Port, escuyer, sieur des Rosiers, Conseiller du Roy au

(1) Ce pamhplet ne peut avoir été imprimé que par O. de Minières. Son objet suffit à expliquer la précaution prise par l'imprimeur et par l'auteur, de se cacher derrière l'anonyme.

Digitized by Google

siège Présidial d'Angoumois. — A Angolesme, par Olivier de Minières. 1602. »

En 1602, Du Port supprima, dans les exemplaires qui lui restaient, les quatre feuillets préliminaires et les remplaça par quatre autres renfermant une nouvelle dédicace à Marguerite de Valois, première femme de Henri IV. Les exemplaires de 1602 sont donc, au fond, les mêmes que ceux de 1589 et ne constituent point une seconde édition. Cette réimpression partielle précéda de peu la mort de l'imprimeur

---

III

LES LE PAIGE

1605-1631

C'est à la limite du XVI[e] siècle que les Le Paige font leur apparition à Angoulême, dans la personne de Jacques, maître écrivain (1). A n'en pas douter, il était fils de François Le Paige, maître écrivain à Poitiers, en 1569, imprimeur dès 1575, et se qualifiant encore peintre enlumineur, le 17 mars 1584. De fait, en vertu d'un privilège du 23 juin 1576, celui-ci pouvait seul, pendant six ans, imprimer tous livres liturgiques à l'usage des diocèses de Poitiers, Maillezais et Luçon, tels que missels, bréviaires, manuels, graliers (graduels) et heures (2).

Dès 1599, Jacques Le Paige était donc établi à Angoulême, comme maître d'écriture. Il y tenait plusieurs élèves pensionnaires, comme l'attestent divers

(1) Archives de la Charente, E. 1534.

(2) A. de la Bouralière. *L'Imprimerie et la Librairie à Poitiers, pendant le XVI[e] siècle*, p. 204 et suiv.



marchés passés par lui à cet effet, et de plus il y possédait une maison qu'il louait, en habitant lui-même une autre qu'il tenait en location, sur le territoire de la paroisse Saint-André. Un jour de décembre de l'année 1602, agissant pour lui et pour Jacquette Jonquet, sa femme, il eut à adresser par notaire, une requête au sénéchal d'Angoumois. L'occasion lui sembla heureuse pour donner la mesure de son habileté calligraphique, et il écrivit lui-même cette requête avec une pureté de forme que pourraient imiter nos écrivains lithographes modernes (1).

Fils d'un maître écrivain qui en même temps était imprimeur, Jacques Le Paige n'avait pu manquer de s'initier, dans l'atelier de son père, à la pratique de la typographie. Il est même permis de penser qu'à Angoulême, il s'était livré à la pratique de cet art, puisque le jour où le Corps de ville dut songer au remplacement de l'imprimeur de Minières, décédé, son seul nom fut mis en avant.

Dans la délibération prise à cet effet, nous lisons l'exposé suivant :

Le lieutenant particulier a remontré que « défunt Ollivier de Minières, vivant imprimeur juré de cette ville, étant décédé depuis quelque temps, est besoin de pourvoir en son lieu quelqu'un pour avoir charge de ladite imprimerie, laquelle sert de marque à la présente ville. Et d'autant que en icelle n'y a aucun plus propre et plus idoine pour faire ladite charge que Jacques Le Paige, maître écrivain de ladite ville, priant mesdits sieurs vouloir délibérer. »

Sur quoi mesdits sieurs « ont conclu et arresté que ledit Le Paige sera reçu imprimeur de la présente ville, au lieu dudit feu de Minières, à la charge d'y tenir

(1) Archives de la Charente, E. 1545.

Digitized by Google

imprimerie, comme faisoit ledit de Minières ; ensemble aussi sera reçu maistre écrivain de ladite ville, et pour ce faire, fera le serment au tel cas requis, par devers ledit sieur maire, et aura ledit Le Paige, pour sa demeure et habitation, la maison entière appartenant à la maison de céans, en laquelle ledit feu sieur de Minières souloit demeurer, avec ses appartenances et dépendances ; et pour cette fin, la veuve dudit feu vuidera promptement ladite maison, et à faute de ce faire, ses meubles seront déplacés ; et néantmoins ordonné que ledit maire fera loger ladite veuve et sa famille, si faire se peut commodément, en une des tours des murailles de cette ville.

« Et a aussi été ordonné que ledit Le Paige sera tenu entretenir ladite maison de couverture, et sortant d'icelle, la délaissera en mesme estat qu'elle est de présent, ensemble payer la rente due pour raison dicelle (1). »

Cette délibération et quelques actes privés dans lesquels Jacques Le Paige prend la qualité d'imprimeur, sont seuls pour témoigner qu'il a exercé cette profession à Angoulême, car il serait difficile de produire un imprimé qui portât son nom.

De son mariage avec Jacquette Jonquet, Le Paige eut plusieurs enfants dont un seul, Hélie, parait avoir fait souche à Angoulême, et succéda à son père vers 1626. Ce sont encore les registres mémoriaux de la ville qui vont nous fournir les renseignements les plus précis que nous ayons sur la vie de ce typographe.

En effet, dans le compte-rendu de la maisée générale tenue le 30 mars 1696, nous lisons ce qui suit :

« Hélie Le Paige, maître imprimeur de cette ville, a présenté requête expositive de ce que Jacques Le Paige, son père, auroit exercé la charge d'imprimeur de

(1) Archives communales d'Angoulême, reg. D, f° 195.

Digitized by Google

cette ville par l'espace de vingt-cinq ans et jusques à son décès ; qu'il étoit logé et hébergé en une maison appartenant à la maison de céans, jusques à l'établissement des PP. Jésuites en cette ville, que ladite maison leur auroit esté donnée, ce qui auroit donné sujet audit feu Jacques Le Paige de prendre une maison à location, pour partie de laquelle location vous lui ordonnates, par chacun an, la somme de trente livres ; que depuis, le dit Helies Le Paige a esté par vous pourvu de la dite charge d'imprimeur qu'il a exercée en une petite maison appartenant à sa mère ; mais que à présent il lui convient louer une maison pour se loger, ses serviteurs et son imprimerie ; qu'il n'en trouve point à moins de 70 livres ; que aussi il a imprimé, par le commandement de mesdits sieurs, le livre fait par le défunt sieur de Corlieu, qui est une marque des antiquités de cette ville d'Angoulême et qui mérite d'être mis dans les archives de ladite maison, et que chacun de mesdits sieurs en aie un imprimé, et pour cela supplie de lui donner quelque honnête récompense.

« Sur quoi... mesdits sieurs ont ordonné et arresté que le dit Hélies Le Paige sera payé par chacun an, par le receveur de la maison de céans, sur les deniers de la recette, de la somme de quarante-huit livres pour son logement et hébergement et de son imprimerie, et que pour avoir imprimé le livre des Antiquités de cette ville, il luy sera payé, pour une fois seulement..., la somme de cent livres, o la charge que ledit Le Paige en donnera à tous messieurs de la maison de céans, à chacun d'eux un imprimé ; ensemble donnera à mesdits sieurs de céans qui restent à avoir un imprimé des Privilèges de la maison de céans (1). »

(1) **Archives communales d'Angoulême. Délibérations, reg. E. f° 313.**

Digitized by Google

Ce passage de maisée relate les deux seuls ouvrages importants imprimés par Hélie Le Paige, pendant son séjour à l'imprimerie de la ville d'Angoulême, savoir :

1° « Les Privilèges, franchises, libertez, immunitez et statutz de la ville, faux-bourgs et banlieüe d'Angoulesme. Angoulesme, Hélie Le Paige, 1627, » in-4° ;

2° Le « Recueil en forme d'histoire de ce qui se trouve par escrit, de la ville et des comtes d'Angoulesme, par F. de Corlieu. Seconde édition, enrichie des privilèges concédés par les Roys de France aux habitans d'Angoulesme; en outre, plusieurs mémoires et annotations, par Gabriel de La Charlonye. *Angoulesme, Hélie Le Paige, imprimeur du Roy et de la ville,* 1631. »

Cette deuxième édition est précédée de la dédicace suivante de l'imprimeur :

« A MESSIEURS LES MAIRE, ESCHEVINS, CONSEILLERS ET PAIRS DE LA MAISON COMMUNE D'ANGOULÊME.

« Il faudroit que l'ingratitude eut présidé à ma naissance, et que la nature m'eust dénié cet amour pour le pays, lequel nous succons avec le laict, et qui estoit en si grand estime parmy les anciens, que la vie et les biens leur estoint à mépris, lorsqu'il falloit servir la patrie. Il faudroit, dis-je, que je fusse mauvais Angoumoisin, si je ne tesmoignois une fois en ma vie que je le suis, et si je n'imitois les anciens, qui, pour n'estre taxés de mescognoissances, offroient à leurs dieux les primices de toutes choses.

« Voicy (Messieurs) le premier des labeurs que j'ai faict, depuis qu'il vous a plû me renouveler le tiltre d'Imprimeur de la ville qu'auoit deffunct mon père; voicy les primices de mon trauail que je vous consacre

Digitized by Google

comme aux dieux tutélaires de ce pays; et s'il est vray (comme il est) qu'on ne sauroit faire aucun présent à Dieu qui luy plaise d'auantage que de nous donner à luy, comme ses images vivantes, j'ay creu aussi que ce pourtraict au naturel de l'Angoumois, auquel ont travaillé deux des plus rares esprits de ce siècle, ne vous sçauroit estre qu'agréable, veu qu'il est l'image de ce corps dont vous este l'âme, et qui le faictes mouuoir avec tant de prudence, que les polices les mieux réglées auroient besoing de vos préceptes. Recevez donc (Messieurs) ce présent pour arres de l'affection que je vous ay vouée, et pour asseurance de la bonne volonté que j'ay de seruir ma patrie. C'est, Messieurs, votre très humble, très obéissant et très affectionné serviteur,

« H. Le Paige. »

Cette dédicace pourrait être considérée comme le testament de Le Paige, car, après 1631, on ne trouve trace de sa présence à Angoulême.

IV.

LES MAUCLAIR.

1627-1721.

L'année même où Hélie Le Paige éditait pour la première fois « *Les Privilèges, franchises, etc..., de la ville d'Angoulesme,* un rival ou un confrère, appelé à devenir plus tard un successeur, venait s'établir dans cette ville et s'y fixer par le mariage. Le 28 novembre

Digitized by Google

1627, Jacques Mauclerc, originaire d'Herbisse, en Champagne (1), fils de feu Jean Mauclerc et de Michelette Jacques, épousait, par contrat reçu Godet, notaire à Angoulême, Marie Moynier, fille de feu Pierre Moynier, en son vivant marchand libraire à Angoulême, et de Léonarde de Minières (2), et, le 7 octobre de l'année suivante, 1628, un fils, né de cette union, Marc Mauclerc, était présenté au baptême par Martial Perrauld, marchand, et Geneviève de Minières (3). Dès cette époque, Jacques Mauclerc s'intitule imprimeur et marchand libraire, comme il fit jusqu'à sa mort, arrivée vers 1647. Pendant cette période, il forma plusieurs élèves typographes, notamment Pierre Chapoulaud, libraire à Limoges, qui passa contrat d'apprentissage avec lui, le 31 mars 1643 (4).

A la mort de Jacques Mauclerc (Mauclair), Marie Moynier, sa veuve, prit la direction de l'imprimerie avec l'aide de Martial, son fils, âgé de moins de vingt ans. Le 16 novembre 1649, celui-ci se maria en l'église Saint-Antonin d'Angoulême, avec Mauricette, fille de Nicolas Pérauld et Catherine Parenteau. Au contrat, reçu par Dubois, notaire à Angoulême, le 3 du même mois, assistent Jean de Minières, sans qualité, et Marguerite Dexmier, sa femme, qui instituent les proparlés leurs héritiers universels, à la charge de les recevoir chez eux pour le reste de leur vie, de les loger, nourrir et entretenir en leur compagnie et leur porter honneur et respect, comme doivent faire donataires à donateurs (5).

(1) Herbisse, commune du canton d'Arcis-sur-Aube (Aube).

(2) Archives de la Charente, Godet, notaire à Angoulême.

(3) Archives de la ville d'Angoulême, paroisse Saint-Antonin, baptêmes.

(4) Archives de la Charente, E. 1409, J. Martin, notaire à Angoulême

(5) *Ibid.*, Dubois, notaire à Angoulême.

Digitized by Google

En 1651, Martial Mauclair imprima, probablement sur l'ordre de Messieurs du Corps de ville, l'ouvrage de Sanson, intitulé : « *Les noms et ordre des Maires, eschevins et conseillers de la maison commune d'Angoulesme, depuis la concession du privilège de noblesse, tirée fidellement de ces anciens cayers, avec les choses les plus remarquables qui se sont passées pendant leurs mairies et eschevinages, depuis ladite concession jusqu'à présent,* par M. J. Sanson, avocat au parlement. A Angoulesme, par M. MAUCLAIR, imprimeur et marchand libraire. M. D. C. L. I. ». In-4°. — Bizarre impression, dans laquelle une partie du texte est en capitales.

De son mariage avec Marie Moynier, Jacques Mauclair avait eu, non seulement Martial, son fils aîné, qui lui succéda dans la direction de l'imprimerie, mais encore une fille, Françoise, baptisée en 1632 et mariée, en 1658, à Jean Jallet, maître tailleur d'habits à Angoulême, et un autre fils, André, qui, cette même année, entra en apprentissage chez son frère aîné, mais s'y comporta fort mal. Ce fut, sans doute, pour liquider sa situation vis-à-vis de ses enfants que, le 15 décembre 1653, plusieurs années, par conséquent, après la mort de son mari, elle fit faire inventaire de la succession de celui-ci. De ce document, il appert que le matériel de l'imprimerie comprenait alors : une fonte de *cicero* tellement usée qu'elle ne put être estimée que pour la matière, à raison de 25 livres le cent, laquelle s'est trouvée peser 20 livres; — une fonte d'*italique* de gros romain « meilleure que m'y-usé », pesant trois cents livres, faisant trois formes, estimée, tant romain qu'italique, 160 livres; — une demi-forme de parangon romain gros, pesant soixante-quatorze livres, presque neuve, estimée 40 livres; — environ cinquante livres de vieilles vignettes et réglets de fonte, estimées 12 livres;

Digitized by Google

— environ vingt livres de lettres de deux points de gros-canon, de deux points de gros-romain et de deux points de *cicero;* — pour une valeur de 12 livres environ, d'écussons, noms de Jésus, lettres grises, vignettes en bois ou en fonte; — une presse à imprimer, avec cinq châssis, trois frisquettes, ais, tables et encriers, baquet à laver, pierre dure à broyer, chaudron à lessive, le tout évalué à 100 livres; — six paires de casses avec leurs tréteaux, estimées 12 livres. — En plus, la librairie contenant divers ouvrages d'histoire, de droit, de théologie, cent exemplaires de l'ouvrage de Sanson : *Les noms et ordre des maires... de la maison commune d'Angoulesme,* imprimé par ledit Mauclair, et un matériel de relieur composé d'une presse à rogner, un couteau avec son fût, le cousoir, les ais et une pierre servant à battre les livres.

Martial Mauclair n'eut point une longue existence. Dès le 23 octobre 1660, se sentant atteint par la maladie, il fit son testament par lequel, tout en conservant à ses enfants la propriété de ses biens, il en donnait l'usufruit à Antoine Delâge, tailleur d'habits, pour en jouir par celui-ci, sa vie durant, à compter du décès du testateur (1). Il mourut quelques jours après, laissant son fonds d'imprimerie, un peu augmenté, à Mauricette Pérauld, sa femme, en attendant que son fils Jean pût en prendre la direction.

De 1680 au 5 mars 1683, les imprimés sortis de cet atelier portent la raison sociale *Veuve Pélard et J. Mauclair*. Mais de 1684 à 1688, cette raison change et devient *Veuve Pélard et Robert Pélard, imprimeur ordinaire du Roy, de Monseigneur l'évêque et de la Ville*. En 1688, la veuve Pélard, Mauricette Pérauld,

(1) Archives de la Charente, E. 1449, J. Martin, notaire à Angoulême.

Digitized by Google

mourut, ayant testé en faveur des enfants qu'elle avait eus de ses deux mariages, comme on l'a dit plus haut.

Mais celle-ci trouva le fardeau un peu lourd pour ses faibles épaules, et pour l'alléger, elle convola, dès le 3 mai 1661, avec Mathieu Pélard, marchand imprimeur et libraire, originaire de Ligron, au pays du Maine, et fixé à Angoulême depuis quelque temps (1). En 1663, Pélard, imprima la *Réponse du syndic du Clergé d'Angoulême aux mémoires des églises prétendues réformées de l'Angoumois*, 1 vol. in-4°. En 1664, il donna les *Exercices spirituels pour les confrères des sainctes confréries, avec quelques bénédictions à la gloire de Dieu et de ses saincts*, un vol. in-12, et en 1674 un autre petit in-12 intitulé : *Conviction manifeste et évidente de la fausseté de la religion prétendue réformée, par N. Cochois*. Il mourut à Angoulême et fut inhumé dans l'église de Notre-Dame de la Paine, le 10 mars 1677, laissant Mauricette Pérauld veuve pour la seconde fois (2). De son second mariage, celle-ci avait eu Robert, Jean, Jacquette, Marguerite et autre Marguerite Pélard. Les deux garçons exercèrent la profession d'imprimeur, comme leur père, et se marièrent, le premier, vers 1693, à Anne Penot, dont il eut cinq enfants, le second, le 14 mars 1709, à Marguerite Galocher, avec laquelle il avait passé contrat, le 4 du même mois (3).

Le 10 mai 1688, Mauricette Pérauld fit son testament par lequel elle léguait : au curé de Notre-Dame de la Paine, sa paroisse, à charge de messes pour elle et

(1) Archives de la Charente, série E. Daniel Cladier, Notaire à Angoulême.

(2) Archives communales d'Angoulême, série G. G. paroisse de la Paine, inhumations.

(3) Archives de la Charente, série E., Serpaud, notaire à Angoulême.

Digitized by Google

pour Mathieu Pélard, son second mari, un champ sis au-dessus du parc du château d'Angoulême et acquis par elle de M. de Ruelle ; — à Jean Mauclair, son fils du premier lit, trois passées de livres à prendre dans sa boutique ; — aux enfants Pélard, issus de son second mariage, tous ses autres biens (1).

Cependant Jean Mauclair ne laissa point tomber l'industrie et le commerce de son père. Lui aussi fut maître imprimeur et libraire et se maria, par contrat du 17 avril 1696, à Catherine Cormeille, fille de feu Guillaume Cormeille, maître peintre à Angoulême, et de Marie Lurat (2). Il établit alors son imprimerie et sa librairie dans une maison qui lui appartenait de son chef, paroisse du Petit Saint-Cybard, où on le trouve domicilié, le 18 décembre 1697 (3). Les registres de Notre-Dame de la Paine attestent la fécondité de son union.

Du 25 août 1699 au 22 juin 1712, il fit baptiser deux garçons et sept filles. Il mourut le 7 mars 1721 et fut inhumé dans cette même église. Le 2 juin de la même année, sa veuve, Catherine Cormeille, pour distinguer ses droits de ceux de ses neuf enfants, fit faire un inventaire dans lequel on retrouve le matériel de l'imprimerie à peu près tel qu'au temps de Martial Mauclair.

Il serait difficile de dire aux mains de qui passa alors l'imprimerie exploitée pendant près d'un siècle par Jacques, Martial et Jean Mauclair. Les fils de ce dernier suivirent d'autres carrières, et il ne paraît pas qu'une

(1) Archives de la Charente, série E, P. Filhon, notaire à Angoulême.

(2) Archives de la Charente, série E, 1033, Guillaume Jeheu, notaire à Angoulême.

(3) Archives de la Charente, série E., P. Filhon, notaire à Angoulême.

Digitized by Google

de ses filles se soit mariée à un imprimeur. L'outillage et la clientèle, s'il y en avait une, allèrent probablement aux Pélard, frères utérins de Jean Mauclair. Jean Pélard étant mort en 1713, sa veuve, Marguerite Galocher, se remaria, dans l'église de la Paine, le 26 Août 1714, à Maurice Puinesge, aussi imprimeur, avec lequel elle avait passé contrat, le 19 du même mois (1). C'est donc dans l'imprimerie dirigée par les Puinesge qu'il est le plus naturel de voir la continuation de celle des Mauclair.

V

LES PÉLARD

C'est ici qu'il convient d'achever l'article des Pélard, commencé dans celui des Mauclair.

Après la mort de Mathieu Pélard, arrivée le 10 mai 1677, ses deux fils, Robert et Jean, continuèrent à exercer en leur nom, la profession paternelle, Mauricette Pérauld, leur mère, s'étant associée avec Jean Mauclair, son fils du premier lit. Mais, en 1684, elle rompit cette société pour en former une nouvelle avec Robert Pélard, son fils aîné du second lit, et elle resta en communauté d'intérêts avec celui-ci jusqu'en 1688, année de sa mort.

Vers 1693, Robert Pélard épousa Anne Penot, de laquelle il eut trois garçons et deux filles baptisés à Notre-Dame de la Paine, de 1694 à 1699. Jean, son frère puîné se maria en 1709, à Marguerite Galocher, de laquelle il paraît n'avoir eu qu'une fille, Mauricette,

(1) Archives de la Charente, E. 1741. Contrat cité.

Digitized by Google

aussi baptisée à la Paine, le 3 janvier 1711, et dont le parrain fut Jean Mauclair, imprimeur. Jean Pélard mourut le 4 novembre 1713, à l'âge de quarante-cinq ans, et fut inhumé dans cette même église de la Paine.

VI.

LES PUINESGE

Après moins d'un an de veuvage, Marguerite Galocher convola en de nouvelles noces. Par contrat du 19 août 1714, elle épousa Maurice Puinesge, marchand, originaire de la ville de Limoges et appartenant à la famille des Puinesge, autrefois seigneurs des fiefs de Puinesge et de la Charrière, en Limousin. Maurice Puinesge n'était point imprimeur et ne descendait point d'imprimeurs. Il ne le devint, évidemment, que parceque sa femme lui apporta en dot une imprimerie dont il fallait bien tirer parti, et cela explique suffisamment l'incurie et l'inaptitude qu'il montra dans l'exercice d'une profession qu'il avait embrassée par nécessité.

En 1719, Maurice Puinesge et un autre imprimeur d'Angoulême, Simon Rezé, dont la famille a exploité le même atelier pendant trois quarts de siècle, entreprirent de publier en communauté la *Coutume d'Angoumois*, enrichie des commentaires de M. Vigier de la Pille. Cette impression donna lieu à d'assez curieux incidents qui seront rapportés plus loin, à l'article consacré aux Rezé, et à la suite desquels le nom de Puinesge faillit ne pas figurer au bas du titre de l'ouvrage.

Par contre, il imprima sous son nom le *Tableau politique d'Angoulême* et le *Calendrier d'Angoulême*,

Digitized by Google

et ce en qualité d'imprimeur et de libraire de monseigneur l'Évêque, titre qu'il porta concurremment avec celui d'imprimeur ordinaire du Roi. Il était en même temps juge des marchands de la ville d'Angoulême.

Maurice Puinesge eut de son mariage avec Marguerite Galocher : Marguerite, baptisée le 10 Janvier 1716 ; — autre Marguerite, baptisée le 6 janvier 1717 ; — Anne, baptisée le 29 mars 1717 ; — Marie, baptisée le 24 septembre 1720 ; — autre Marie, baptisée le 5 novembre 1723. Anne épousa, en 1740, Abraham-François Robin auquel elle apporta, avec une beauté remarquable, une instruction peu commune qui embrassait la connaissance du latin, et une dot d'environ 30.000 livres dont faisait partie l'imprimerie précédemment exploitée par Maurice Puinesge, entre les mains duquel elle n'avait pas brillé d'un vif éclat.

VII

ABRAHAM-FRANÇOIS ROBIN

1740-1790

Abraham-François Robin, qu'un mariage d'inclination fit imprimeur, était né le 25 août 1716, de Félix Robin, procureur au présidial d'Angoumois, et de Marguerite de La Quintinie. Destiné d'abord à la magistrature, i avait fait de fortes études portant principalement sur la philosophie, la théologie, le droit, lorsque les charmes de mademoiselle Puinesge vinrent orienter sa vie dans une autre direction. Les lourdes charges de la famille ne tardèrent pas à peser sur lui ; il n'eut pas moins de treize enfants, dont neuf garçons et quatre

Digitized by Google

filles. Au mois de juin 1746, il prêta serment en qualité d'imprimeur du Roi et du Clergé d'Angoulême, et fut chargé, à ce titre, de la fourniture des impressions et registres nécessaires au service de la Cour des aides, dans toute l'étendue de la généralité de la Rochelle et de l'élection d'Angoulême. Ce fut alors qu'il se fit marchand et même fabricant de papier, ayant pris à son compte les usines de Cottier et de l'Abbaye de La Couronne. Le besoin de se créer des ressources le conduisit même à faire la banque avec ses propres fonds, mais il faillit y sombrer, ayant été impliqué avec les autres banquiers, dans un procès scandaleux qui, commencé en 1769, ne se termina qu'en 1776.

Entré au corps de ville en qualité de pair, en 1754, élu conseiller le 12 mars 1769, et échevin, le 1er avril suivant, M. Robin devint bientôt la tête de l'administration de la ville d'Angoulême, et les services qu'il y rendit comme premier échevin, n'eurent, pour ainsi dire d'autre terme que celui de sa vie. Dans les notes abondantes qu'il a laissées, il dit qu'en 1795, il refusa la charge de maire qui lui était offerte. Il était loin cependant d'être réactionnaire. En 1801, il adressa au premier consul une pièce de vers, assez faible d'ailleurs, et une lettre d'envoi dans laquelle il le félicite d'avoir vengé la République « de tous les outrages qu'elle a souffert de la part des ennemis les plus déclarés de tous les peuples, » phrase dans laquelle il vise manifestement les gouvernements monarchiques. Il mourut à Angoulême, le 1er octobre 1804, âgé de quatre-vingt-huit ans, ayant depuis plusieurs années, passé son imprimerie au fils du suivant.

Digitized by Google

VIII.

LES MICHEL VINSAC

Fils aîné de Jean-François Vinsac et de Mauricette Pélard, celle-ci fille aînée de Jean Pélard, maître imprimeur et de Marguerite Gallocher (1), Michel Vinsac, premier du nom, appartenait, par sa mère, à une famille d'imprimeurs. Le 4 février 1762, étant garçon libraire et âgé de trente-et-un an, il épousa, en l'église Saint-André d'Angoulême, Marguerite Boyer, âgée de trente-deux ans, fille d'un pâtissier de la ville. De ce mariage naquirent plusieurs enfants dont Michel Vinsac, second du nom, qui, le 29 juin 1784, voulant prendre l'état de marchand imprimeur et libraire qu'avaient exercé ses ancêtres, entra en apprentissage chez Claude Rezé, imprimeur à Angoulême, paroisse Saint-André (2). Ce fut lui qui, en 1790, fut reçu imprimeur libraire de la ville d'Angoulême, à la place d'Abraham-François Robin, démissionnaire, et probablement démissionnaire en sa faveur (3). Vinsac s'établit rue du Minage, où il exerça jusqu'en 1815, et n'eut pas de successeur.

(1) Le contrat de mariage de Jean-François Vinsac et de Mauricette Pélard, en date du 22 juin 1730, reçu par Filhon, est conservé aux archives de la Charente, E. 1741.

(2) Archives de la Charente, série E, Mallat, notaire à Angoulême.

(3) Archives communales d'Angoulême, HH. 4. Corporations.

Digitized by Google

SECONDE IMPRIMERIE

LES REZÉ

1626-1767

A l'époque où Jacques Mauclair, venu de la province de Champagne, prenait la direction de l'imprimerie fondée à Angoulême par Alain et Chauvin, puis exploitée ensuite par les de Minières et les Le Paige, un autre étranger, Claude Rezé, fils de François Rezé, libraire à Paris, et, selon toute apparence, petit-fils de Jacques Rezé, marchand libraire dans la même ville, dès la fin du XVIe siècle, quittait la capitale de la France pour venir élever, en face de notre première imprimerie, une maison rivale qui devait se perpétuer pendant un siècle et demi, dans la famille de son fondateur.

Arrivé à Angoulême dans les premières années du règne de Louis XIII, Claude Rezé s'y attacha définitivement en y épousant, par contrat du 10 août 1626, Suzanne Martin, fille de Charles Martin, maître tailleur d'habits, et de Jeanne Duchard (1).

Bien que, dans les actes, Rezé ne se qualifie que marchand libraire, il est certain qu'il cumula avec son commerce la profession d'imprimeur, au moins à partir de 1633, époque à laquelle il imprima le Propre des Saints de l'église et du diocèse d'Angoulême, *Proprium SS. Ecclesiæ et diocesis Engolismensis,* 1633. Il donna également la 3e édition des œuvres poétiques de Paul Thomas, *Pauli Thomæ Engolismensis poëmata ab aucthore aucta et recognita, 3e edit : Engolismæ, apud Claudium Rezé, regis et urbis typographum, 1640,* in-12. — Il mourut cette année même ou au commencement de l'année suivante, laissant deux fils,

(1) Archives de la Charente, Ph. Gibaud, notaire à Angoulême.

Digitized by Google

Girard et Simon, baptisés à Saint-Antonin, le premier en 1628, le second en 1637.

La mort de Claude Rezé n'interrompit point le commerce de librairie non plus que le fonctionnement de l'imprimerie dont il avait été le créateur. Suzanne Martin, sa veuve, aidée de son fils aîné, Girard, se mit résolument à la tête de l'un et de l'autre. Mais elle ne tarda pas à chercher un autre appui dans un second mariage et, le 31 juillet 1641, elle épousa, dans l'église Saint-Antonin, sa paroisse, Pierre Marchand, maître imprimeur et marchand libraire, originaire de la paroisse de Claron, au diocèse de Châlons, et déjà fort avancé en âge (1). Marchand devint alors le chef de la maison, et ce fut en son nom qu'il imprima, en 1643, les œuvres poétiques de René Festiveau : *Poesis sacra seu Epigrammata et disticha christiana et moralia ex præclaris sacræ Scripturæ sententiis et sanctorum Patrum et Doctorum ac Philosophorum scriptis facta per Renatum Festiveau, presbiterum theologum. Engolismæ, apud Petrum Mercatorem, urbis typographum et bibliopolam, M. DC. XLIII.* In-8° de 296 pages.

Cependant, dès le 22 mai 1622, soit pour alléger le fardeau qui pesait sur lui, soit pour se préparer un successeur, Marchand s'associa Gérard Rezé, fils aîné de sa femme, et un contrat de société fut passé le jour susdit (2). Le 5 juin suivant, Girard Rezé épousait, dans l'église Saint-Antonin d'Angoulême, Marthe Dufossé, fille de feu Guillaume Dufossé, maître ès-arts, et de dame Jeanne Pigornet. Le contrat fixant les conditions de ce mariage avait été passé le 14 mai précédent (3).

(1) Archives communales d'Angoulême, GG., paroisse Saint-Antonin.
(2) Archives de la Charente, série E. Daniel Cladier, notaire à Angoulême.
(3) Archives de la Charente, série E. Daniel Cladier, notaire à Angoulême.

Digitized by Google

Mais cette union, de même que l'association avec Pierre Marchand, devait être de courte durée. La mort de Gérard Rezé, arrivée le 4 mai 1663, mit fin à l'une et à l'autre. Celui-ci laissait une petite fille âgée de quelques mois, Perrette, qui passa sous la tutelle de son oncle paternel, Simon Rezé. Quelque temps après, Pierre Marchand s'associa Simon, aux mêmes conditions que précédemment Gérard, son frère aîné. Ce second traité, qui est daté du 11 décembre 1667 (1), dut précéder de peu la mort de Marchand dont le nom ne se trouve plus dans les actes de la famille Rezé.

Le 1er mars 1672, Suzanne Martin mourut à son tour. A cette occasion il fut procédé, par le ministère de Guillaume Martin, notaire à Angoulême, assisté de Mathieu Pélard, libraire et imprimeur de la même ville, agissant comme expert, à un inventaire détaillé du fonds de librairie et de l'outillage de l'imprimerie. Parmi les livres catalogués, on peut citer en passant : un *Dion Cassius* de 1542; un *Hérodote* de 1570; un *Thucidide* grec-latin de 1588; un *Pline,* édition de Lyon, de 1562; huit exemplaires de la *Journée chrestienne,* dont cinq de l'impression d'Angoulême et trois de Lyon.

Le matériel de l'imprimerie, décrit avec la même complaisance professionnelle par l'expert Pélard, comprenait alors :

1° Une demi-fonte de *gros romain* avec son *italique* mi-usée, pesant 240 livres, à 6 sous la livre;

2° Une demi-fonte de *Saint-Augustin* avec son *italique,* pesant 200 livres, à 6 sous la livre;

3° Une demi-fonte de *cicero* avec son *italique,* très usée, à 7 sous la livre;

(1) Archives de la Charente, Joseph Cladier, notaire à Angoulême.

Digitized by Google

4° Une demi-fonte de *petit canon* pesant 45 livres, à 5 sous la livre;

5° En lettres de deux points, *gros romain, gros canon, Saint-Augustin, cicero,* 41 livres, à 6 sous la livre;

6° En vignettes et réglets, 28 livres, à 5 sous la livre;

7° En lettres grises, écussons, noms de Jésus, armes du Roi gravées sur bois, pour la somme de 20 livres;

8° Sept casses, trois galées, quatre composteurs, un *visorium,* estimés 6 livres;

9° Une presse à imprimer, avec trois châssis, trois frisquettes, trois ais, deux encriers, un pot de fer pour faire l'encre, le tout estimé 80 livres;

10° Une presse en taille douce, fort usée, estimée 4 livres;

Le tout sis dans la maison où la défunte faisait sa demeure, paroisse Saint-Antonin.

Du fait de la mort de Girard, son frère aîné, Simon Rezé avait été constitué chef de la famille. Veuf de Madeleine Amassard qu'il avait épousée à Poitiers en 1660 (1) et de laquelle il lui était né cinq enfants, il convola en secondes noces, le 8 mai 1675, avec Jeanne Thuet, fille de Pierre Thuet, maître brodeur d'Angoulême (2). De ce second mariage il n'eut pas moins de sept enfants qui furent baptisés à Saint-Antonin, du 17 mars 1676 au 4 septembre 1685, et dont trois seulement, Marie, Madeleine et Michel étaient encore vivants lors de la mort de leur père, arrivée en 1694.

Simon Rezé, second du nom, fils du précédent et de sa première femme, Madeleine Amassard, avait trente-cinq ans quand il succèda à son père dans la direction de l'imprimerie. Peu de temps avant la mort de celui-ci, il avait épousé Jeanne Jussé qui le rendit père de

(1) Le contrat de ce mariage avait été reçu le 12 septembre 1660 par Nicolas et Horson, notaires à Poitiers.

(2) Archives de la Charente, G. Jeheu, notaire à Angoulême.

Digitized by Google

six enfants qui furent baptisés à Saint-Antonin, du 14 mars 1695 au 12 juin 1718.

A l'impression des livres Simon Rezé joignit un instant celle des cartes à jouer dont il tenait le privilège du sieur Jussé, son beau-père, qui s'en était rendu adjudicataire pour la généralité de Limoges ; mais il ne tarda pas à transporter le privilège de cette industrie à Guillaume Fromentin et à François Bastard, cartiers, auxquels il céda en même temps l'outillage se rapportant à cette branche de typographie. Cet outillage se composait des objets suivants : une presse à imprimer, quatre ais à coller, une lisse, un marbre noir, deux tables, deux brosses, six pinceaux, les patrons pour faire les cartes entières, avec les fers servant à frapper lesdits patrons, le cachet en cuivre pour sceller les cartes fabriquées dans la ville d'Angouême, un savonnoir, un frottoir, une marque pour plier les sixains, une autre marque en cuivre pour plier les jeux fins à la marque du gros raisin, et une autre petite marque en cuivre pour les autres triailles. Ce transport fut fait par un acte en règle et devant notaire, en date du 17 août 1719 (1).

Ce fut cette même année 1719 que Simon Rezé, déjà pourvu du titre d'imprimeur de la ville et du collège d'Angoulême, s'associa avec Maurice Puinesge, imprimeur de monseigneur l'évêque, pour imprimer et éditer en commun la *Coutume d'Angoumois*, accompagnée des commentaires de Jean Vigier et des additions de Jacques Vigier de la Pile, son fils. L'exécution de ce travail donna occasion à de sérieuses difficultés entre les deux imprimeurs (2). Cependant, après une assez

(1) Archives de la Charente, Porcheron, notaire à Angoulême.

(2) Voir aux pièces justificatives de cette étude et sous la date du 19 décembre 1719, les dits et reproches allégués pour les deux imprimeurs l'un contre l'autre.

Digitized by Google

longue interruption, une reprise eut lieu et l'ouvrage parut en 1720, sous les deux noms de Rezé et de Puinesge, en un volume in-folio, intitulé : *Coutumes du pays et duché d'Angoumois, Aunis et gouvernement de la Rochelle, avec les commentaires de maître Jean Vigier, avocat au parlement de Paris, seconde édition, corrigée et augmentée des additions de maître Jacques Vigier, écuyer, sieur de la Pile, avocat au Parlement, son fils, et de plusieurs notes et remarques composées par maître François Vigier, écuyer, sieur de la Pile, avocat en la cour, arrière petit fils de l'auteur, tirées des mémoires de maître Philippe Pigornet, ancien avocat au Parlement, et de plusieurs magistrats de ces provinces et d'ailleurs.*

Quelques années après, Simon Rezé s'associa son fils Jacques, né en 1695; mais dès 1728, le nom de Jacques figure seul sur les titres des ouvrages sortis des presses de la maison, bien que Simon ne soit mort que le 19 mars 1730, honoré des titres de bourgeois de la ville d'Angoulême et de marguillier de la paroisse Saint-Antonin. Ce fut dans ces conditions que Jacques Rezé imprima les ouvrages suivants (1) :

Publii Virgilii Maronis Bucolicorum Eglogæ V posteriores, ad usum collegiorum societatis Jesu. Engolismæ, apud Jacobum Rezé, collegii typographum. 1739.

Publii Virgilii Maronis Æneidos liber VI, ad usum collegiorum societatis Jesu. Engolismæ, apud Jacobum Rezé, collegii typographum. 1740, in-8°.

P. Ovidii Nasonis de Ponto liber I, elegia I, ad usum collegiorum societatis Jesu. Engolismæ, apud Jacobum Rezé, collegii typographum, 1740.

(1) Je dois ces renseignements, avec beaucoup d'autres, à l'obligeance de M. Emile Biais, archiviste et bibliothécaire de la ville d'Angoulême.

Digitized by Google

M. T. Ciceronis, de Amicitia, ad usum collegiorum societatis Jesu. Engolismæ, Rezé, 1741.

P. Virgilii Maronis Æneidos liber VI, ad usum collegiorum, etc... Engolismæ, apud Rezé, 1753.

P. Virgilii Eglogæ V posteriores, ad usum etc... Engolismæ, apud Rezé, 1764.

M. Tullii Ciceronis Somnium Scipionis. Engolismæ, Rezé, 1766.

P. Virgilii Æneidos liber II. Engolismæ, Rezé, 1764.

« Poësies diverses dédiées à Mgr le Dauphin, par M. de Boulogne de l'Amérique, associé à l'Académie Royale de La Rochelle; xxxv sols. Imprimé à Angoulême (par Jacques Rezé) et se vend à Paris, chez les frères Guérin, rue Saint-Jacques, à Saint-Thomas-d'Aquin. M. DCC. XLVI », in-8° de 131 pp., une planche et deux feuillets pour la table des pièces.

Au moment où il succédait à son père comme imprimeur, Jacques Rezé s'était marié en l'église Saint-Antonin d'Angoulême, à Marguerite Desbœufs, fille de Claude Desbœufs, huissier audiencier en la Cour. Il en eut plusieurs enfants dont Claude, né en 1765, qui hérita de l'imprimerie et de la librairie.

Jacques Rezé mourut à Angoulême, le 20 octobre 1767, dans une maison qu'il tenait du seigneur du Maine-Gaignaud, en face de la place du Mûrier, et fut enterré le lendemain dans l'église Saint-André, sa paroisse.

Claude, son fils aîné, fut imprimeur de la police. Après lui, l'imprimerie passa aux mains des Bargeas, ses élèves, dont je n'ai pas à m'occuper ici.



Digitized by Google

PIÈCES JUSTIFICATIVES

I

Marché entre André Chauvin, libraire, natif de la ville d'Angoulême, et Richard de La Nouhalle, libraire de la ville de Limoges, stipulant partage entre les parties, de huit cents exemplaires d'un bréviaire à l'usage d'Angoulême, que ledit Chauvin avait fait imprimer, et de la moitié de quatre cent cinquante missels, aussi à l'usage d'Angoulême, que ledit Chauvin faisait imprimer à Limoges, par Claude Garnier (1523, 4 décembre).

Nous, garde du seel royal auctenticque estably et ordonné aux contractz du bayliaige de Limoges pour le Roy nostre sire, à tous ceulx que ces présentes verront et orront, salut.

Sçavoir faysons que, pardevant notre commissaire et juré soubsigné et des tesmoingts emprès nommez, en la ville de Limoges, ont esté présens et personnellement establys en droict vénérable maistre André Chouvyn, natif de la ville d'Engolesme, pour luy et les siens, hoirs et successeurs, d'une part; et saige homme Richard de la Noualhe, maistre libraire, de Limoges habitant, pour luy et les siens, d'aultre. Comme ledict maistre André audict de la Noalhe a dit et donné à entendre qu'il avoit faict faire huit cens brevieres de l'uzaige dudit Engolesme, pour certain pris, lequel maistre André, pour certaines causes ad ce le mouvent, a vendu audict maistre Richard, présent et acceptant, la quantité de quatre cens brevieres, pour le pris de cens livres tournoys, monnoye courrent, desquelles cent livres ledict de la Noualhe a poyé et baillé réaulment et de faict audict maistre André la somme de trente deux livres tournoys, monnoye courrent; et a esté dict et accordé entre eulx que desdictz brevieres demeureront entre les mains dudict maistre André quatre cens, et aultres quatre cens audict de la Noalhe; et seront tenuz iceulx maistre André et de la Noalhe l'ung l'autre, rendre compte et tenir compte l'ung à l'aultre de la somme qu'ils se vendront, défalqué la relieure; et des sommes de deniers qu'ilz se vendront, ledict maistre André sera poyé le premier de ses cens livres, et le residu se vendra chacun à son particulier, pour le prix qui entre eulx sera accordé, comme bon

Digitized by Google

leur semblera; et les imperfections ilz seront tenuz prandre chacun pour la moitié. Et ledit maistre André a recognu en avoir prins treze. Et en advenement que Claude Garnier, qui les a imprimés ou aultre en (?) auroit d'iceulx brevieres, et iceulx vouldrons *(sic)*, vendre ou faire vendre, sera tenu ledict maistre André estre aux intérestz et dommages dudict maistre Richard de la Noualhe; et s'il y auroit au dessoubz des huict cens, se contentera ledict de la Noualhe, mais que il en ayt la moytié de ce que s'en trouvera; aussy s'ilz montent plus hault que du nombre des huit cens et ung quarteron, ne sera tenu de le prendre. — Aussy ledit maistre André Chouvyn a dict qu'il faisoit faire audit Claude Granier quatre cens cinquante misselz dudict usaige d'Engolesme, desquelz il a délaissé la moytié audict de la Noualhe, qu'est pour sa part deux cens vingt cinq misselz, moyennent la somme de cinquante six livres cinq solz, et aultant pour la part dudit maistre André, pour la fasson et estoffe desdictz misselz, et oultre iceulx, ledit maistre André prandra douze misselz que y a en parchemyn, oultre et par dessus le nombre desdits misselz que y a en parchemyn, desquelz ledict maistre André sera tenu audict de la Noualhe déffalquer la somme de neuf livres tournoys, monnoye courrent, de la somme susdicte, de laquelle ledict de la Noualhe est redebvable envers ledict maistre André, pour raison de la vente des brevieres; et icelluy maistre André déffalquera icelle dicte somme; et d'iceulz misselz l'ung l'autre tiendront compte et seront tenuz l'ung envers l'aultre en poyer pour pièce, sans relieure, la somme que par eulx sera advisée et sera conthenue en leurs cédeules. Et en tout advenement qu'ils viendroyent à contraire l'ung envers l'aultre, ont promiz émender et poyer tous damps, dommages, intérestz et despens que l'ung d'eulx feroit ou soubstiendroit par deffault de l'aultre et de l'acomplement *(sic)* de ces présentes a leur simple dict et serement, sans aultre preuve, nonobstant le droict disant le contraire; auquel droict ont renuncé et renuncé à toutes renuntiations tant de faict que de droict, qu'ilz pourroyent deduyre ou alléguer pour enfraindre le contenu de ces presentes, moyennent serement par eulx faict et presté sur les Sainctz Evangilles de Dieu Nostre Seigneur, manuallement touché le Livre : en vertu duquel serement ont affecté et obligé leurs personnes et biens, meubles et immeubles présens et advenir; et ont voulu estre contrainctz et compellés par nous, noz successeurs sergens et officiers dudict seigneur, par saisine, prinse et vendition de tous leurs biens, meubles et immeubles, présens et advenir, une fois ou plusieurs, et par toutes voyes deüez et raysonnables. A la rigueur

Digitized by Google

duquel seel s'est soubmis ledit maistre André, d'aultant qu'il n'est du presant bayliaige, et a toutes aultres compulsions deües et raysonnables. — Et de leur plaing vouloir et consentement, l'ung [et] l'aultre le requerant, ont esté lesdites parties condempnées par Jehan Penicaud l'aisné, notere, commissaire et juré, par devant lequel les choses *(sic)* ont esté faictes et par luy reçeües, comme nous a rappourté par ces présentes, de sa propre main signées, que nous approuvons et émologons, comme si par devant nous, en jugement, avoyent esté faictes. Et en tesmoignage de verté et pour plus grand fermeté, le seel royal que nous gardons *(sic)* avons mis et appousé. Donné et faict audict Limoges, ès présences de saiges hommes Jehan Berthon, libraire de Limoges, et Jehan Nycholas, papetier de Sainct Junien, tesmoingtz ad ce appellez, le quart jour du moys de décembre, l'an mil cinq cens vingt troys. — Penicaud.

Nota. — Ce marché, extrait des manuscrits de l'abbé Legros, conservés à la bibliothèque du Grand séminaire, a été publié par M. Louis Guibert, dans son opuscule intitulé : *Les premiers imprimeurs de Limoges.* Ce travail, dont il existe un tirage à part, a été publié dans le *Bulletin* de la Société de Tulle.

II

Lettre relative à des livres d'heures en vente chez les de Minières, imprimeurs libraires à Angoulême (1575, février).

Monsieur mon maistre, j'ay esté chés l'imprimeur de Mynières despuis que le père de Jehan Mamyn estoye en ceste ville d'Angoulesme, lequel imprimeur m'a faict response qu'il n'avoict de ses heures jusques après Pasques, et aussy j'ay esté chés le filz dudict Demynières, lequel ma dict qu'il n'en avoict poinct aussy. D'aultre chose de nouveau [rien] en ceste ville sinon que on dict que Sainct-Mégrin est [prins ?]. — Priant Dieu, lequel je prye,

Monsieur mon maistre, vous donner ses grâces à vous et à tous ceulx de vostre maison. D'Angoulesme, ce... jour de febvrier 1575.

Vostre serviteur prest à vous servir à tout jamais.

Devilloutreys.

Monsieur, Monsieur mon maistre
Maistre Antoine Bidet, régent
A Blanzac.

(Archives de la Société archéologique et historique de la Charente.)

Digitized by Google

III

Marché entre Olivier de Minières, imprimeur à Angoulême, d'une part ; Jean de Marnef et Jean Main, libraires à Poitiers, d'autre part, pour l'impression d'un psautier (1581, 16 août).

Personnellement estably honneste personne Ollyvier de Mynyères, imprymeur, demeurant en la ville d'Angoulesme, lequel à ce jourd'huy vendu et promys livrer à sires Jehan de Marnef et Jehan Main, marchans librayres, demeurans audict Poictiers, à ce presens, stipullans ou acceptans, et ce en leur hostel en ceste dite ville, dans le jour et feste de St-Vincent, prochain venant, à ses fraiz et despens, à peyne de tous dommages interectz, c'est assavoyr douze cens saultiers avec les hymnes et simbolles en blanc, bien dheument imprymez, contenant chascun desdicts saultyers quinze feuilles, et où ilz contiendroyent moins, en sera rabatu par led. de Mynyères à la raison de la somme qu'ilz sont vendus, cy dessoubz contenue, lesd. saultyers rouge et noir, *in octavo*, et scellon la coppie que led. de Mynières a cy davant heue dud. de Marnef et signée d'eulx deux *ne varietur*, de papier de grand espher, comme il les a commancez, et ce moyennant et pour le prix et somme de quarante escuz d'or, de laquelle lesd. de Marnef et Main ont baillé et payé comptant, réellement et de faict, aud. de Mynyères, par advance, la somme de hucit escuz sol qu'il a prinse et reçeue, s'en est contanté et en a quitté et quitte iceulx dicts de Marnef et Main, et le parsus, montant à la somme de trente deux escuz, ont iceulx dictz de Marnef et Main promis et seront tenuz les bailler et payer aud. de Mynyères, en ceste ville, à raison de deux escuz deux tiers pour chacune feuille qu'il fera aparoir auxd. de Marnef et Main avoir imprymé, jusques au parfaict payement d'icelle somme de trente deux escuz sol. Tout ce que dessus a esté respectivement stipullé et accepté par lesd. partyes, lesquelles à ce faire et accomplyr ont juré les foy et serment de leurs corps, obligé et hypothéqué tous et chascuns leurs biens présens et futurs quelzconques... Faict et passé aud. Poictiers, en la salle du Pallais Royal dud. lieu, le seziesme aougst mil cinq cens quatre vingt et un, avant midy.

JAN DE MARNEF. JAN MAIN. O. DE MINIÈRE.

MAROT et GUYONNEAU.

Digitized by Google

IV

Marché entre Charles de Nesmond, d'une part, et Olivier de Minières, imprimeur de la ville d'Angoulême, d'autre part, pour l'impression d'un rituel composé par Mgr de Bony, évêque d'Angoulême, à l'usage du clergé de son diocèse. (1582, 27 juin.)

Sachent tous que pardevant le notaire royal en Engoulmois soubzsigné et présens les tesmoings cy bas nommés, ont esté personnellement establis en droict et jugement vray, maistre Olivier de Minières, maistre imprimeur de cette ville d'Angoulesme, d'une part, et Charles Nesmond, escuyer, sieur de la Trenchade, d'autre part, les parties demeuraut en la présente ville d'Angoulesme; lequel dict Deminières a promis audict sieur de la Trenchade, présent, stipullant et acceptant, luy imprimer certain livre intitulé ***Le Manuel et institution pour les curés***, faict par monsieur l'Evesque d'Angoulesme, et luy faire le nombre de deux mil volumes du dict livre, touteffois et quantes qu'il pourra, à la charge que ledict sieur Nesmond a promis paycr audict Deminières, pour chacun nombre de quinze cens feuilles de noyr, la somme d'un escu, et pour pareilh nombre de feulhes où il y aura du rouge, la somme d'un escu deux tiers, sur quoy ledict Deminières a receu la somme de quarante escus sol, dont il c'est contanté, et a esté accordé entre les parties que le surplus se poyra à la fin de l'œuvre; lequeldict sieur Nesmond a aussi promis audict de Minières luy fournyr tout le pappier nécessaire pour imprimer ledict œuvre, et dudict pappier sera ledict de Minières tenu rendre compte, surquoy ledict de Minières a receu trente une balle de pappier, et s'en est contanté. Et est dict par exprès que ledict Deminières sera tenu continuellement travailler audict œuvre jusques à la perfection d'iceluy, sans pouvoyr entreprendre autre besouigne, sy ce n'estoyt qu'il y fust contrainct par exprès commandement des officiers du Roy. Tout ce que dessus a esté respectivement stipullé et accepté par les parties qui l'ont ainsin voulu et accordé, promis et juré tenir soubz l'obligation et ypothèque de tous leurs biens présens et futurs quelzconques, mesmes ledict Deminières sa personne, renonçans à tous les voyes et remèdes à cez presentes contraires, dont de leurs bon gré, consentement et vollonté ils ont esté jugez et condemnez par lédict notairc. Faict en la ville d'Augoulesme, au logis dudict sieur Nesmond, avant midy, le vingt septiesme jour de juing mil cinq

Digitized by Google

cens quatre vings deux, ès présences de Francoys Yvernauld et de Léonard Guyonnet, serviteurs, demeurants au logis dudict sieur, et a ledict Guyonnet déclairé ne scavoir signer.

Charles Nesmond. Yvernaud.

O. de Miniéres.

Lacaton, notaire.

Et advenant le premier jour d'octobre mil cinq cens quatre vings troys, pardevant lesdicts notaire et tesmoings cy débas nommés ont esté présens et personnellement establys en droict monsieur maistre François Nesmond, conseiller du Roy, lieutenant général d'Angoumois, au nom et comme père et héritier dudict feu Charles Nesmond, sieur de la Trenchade, son fils, et ledict Olivier de Minières, maistre imprimeur, demeurant les parties en ceste ville d'Angoulesme, lesquelz ont faict et accordé ce que s'ensuyt. C'est assavoir que ledict Nesmond, en approbation et exécution dudict contract et en considération de ce que ledict livre a esté haucmenté par ledict sieur évesque des deux parts plus qu'on n'avoyt pencé, de sorte qu'il pourra monter à plus de troys ou quatre cens feuilles, a baillé et payé contant et manuellemeut audict de Minières, sur et en moings de ce qu'il luy pourra estre dheu pour les fassons dudict livre, la somme de sept vingts quinze escus d'or sol, laquelle somme de sept vings quinze escus ledict de Minières à heue, prinze, contée, nombrée, emportée, et s'en est contanté. Et oultre a ledict de Minières confessé avoir receu dudict sieur Nesmond le nombre de deux cens soixante quatre rames de pappier, oultre les trente une balle de pappier mentionnées par le susdict contract, lequel lesdictes parties ont promis au surplus de garder et entretenir sellon sa forme et teneur, le tout sans préjudice du contenu en deulx obligations que ledict sieur Nesmond a dudit de Minières, dattées, la première du 16e août mil cinq cens soixante dix huict, receue par Pigornet, notaire royal, l'autre est du vingt deuxiesme septembre mil cinq cens quatre vings et ung, receue par Faugières, aussy notaire royal. Faict et passé en la ville d'Angoulesme, au logis dudict sieur Nesmond, avant midy, ès présences de maistre Allain Arnauld et de Pierre Pellejay, demeurans en ladicte ville d'Angoulesme, tesmoings à ce requis et apellés.

† Nesmond. O. de Minières.

Arnauld.

Pellegeay. Lacaton, notaire.



Et advenant le vingtiesme de mars mil cinq cens quatre vings quatre, a esté présent et personnellement estably ledict de Minières, lequel a confessé avoir heu et receu dudict sieur Nesmond, pour la fasson du livre dont est faicte mention dessus, la somme de trente et sept escus ung tiers, plus trois balles de pappier, dont il s'est contanté et en a qnitté et quitte ledict sieur Nesmond dont ledict de Minières, de son bon gré et vollonté, il a esté jugé et condamné par ledict notaire. Faict en la ville d'Angoulesme, avant midy, au logis dudict notaire, ès présences de maistre Allain Arnauld, procureur au siège présidial de la ville et y demeurant, et de Genin Godin, musnier, demeurant à Foullepougne, paroisse de Lousmeau, tesmoings à ce requis. Et a ledict Godin déclaré ne sçavoir signer.

ARNAULD. O. DE MINIÈRES.
LACATON, notaire.

(Archives de la Charente, minutes de Lacaton, notaire à Angoulême.)

V

Bail à loyer par Olivier de Minières, imprimeur en la ville d'Angoulême, à François Malherbe, marchand de la même ville, de deux apprentis faisant partie du logis concédé audit de Minières par privilège du corps de ville d'Angoulême. (1590, 31 août.)

Le dernier jour d'aougst mil cinq cens quatre vings dix, par devant le notaire et tesmoings cy bas nommés, présents, establys en droict maistre Ollivier de Minières, imprimeur de ceste ville d'Angoulesme, d'une part, et sire François Mallerbe, marchand, d'autre part, les parties demeurant en la présente ville d'Angoulesme. Lequel dict de Minières, comme ayant les logis où il demeure par privillège de la présente ville, appartenant à icelle ville, a d'iceux affermé audict Mallerbe, savoir est le derrière d'iceulx logis, qui sont deux appens, l'un couvert et l'autre non couvert, lesdicts appens joignans au jardrin et allée du collège de ceste ville d'Angoulesme, pour entrer et sortir esquelz appendz ledict Malherbe aura son aller et venir par entrée du portail desdict appends et dernier, devers l'église Saint-Vincent. Ladicte location et ferme est faicte pour le temps et espace de deux années prochaines et continues..............................
pour le prix et somme de soixante solz.......................
Faict en la ville d'Angoulesme, au logis dudict notaire..........

(Archives de la Charente, série E. Minutes de Lacaton, notaire à Angonlême.)

Digitized by Google

VI

Contrat d'apprentissage entre Jacques Mauclair, maître imprimeur et libraire à Angoulême, et Pierre Chapoulaud, libraire à Limoges (1643, 31 mars).

Personnellement estably en droict Jacques Mauclair, maistre imprimeur et libraire, demeurant en ceste ville d'Angoulesme, d'une part, et Pierre Chapoullaud, libraire de la ville de Limoges, estant de présent en ceste ville d'Angoulesme, d'autre, entre lesquelles parties a esté accordé ce quy sensuyt. Scavoir est que ledict Chapoullaud a promis et sera tenu demeurer en la maison et compaignée dudict Mauclair pendant le temps et espace d'une année qui commencera au jour de Pasques prochain et finira à pareil jour de l'année prochaine mil six cens quarante quatre, et pendant ledict temps travailler de son dict art de libraire; à la charge aussy que ledict Mauclair, sera tenu le nourrir, coucher et héberger, et lui apprendre et enseigner l'art et mestier d'imprimeur, au mieux de son pouvoir, et oultre ce, luy bailler et payer huict solz tous les dimanches pendant ladicte année, moyennant quoy sera tenu icelluy Chapoullaud demeurer pendant ledict temps avecq le dict Mauclair, à peyne de tous despans, doumages et intérestz. Et en cas qu'il s'en allast pendant icelle année, pourra ledict Mauclair le prendre ou faire prendre où il le trouvera. Et pour plus grande assurance de ce, a esté présent en sa personne Guillaume Dufoussé, maistre ès artz, demeurant en la présente ville, lequel, de son bon gré et vollonté, c'est *(sic)* rendu plège et caution pour ledict Chapoullaud, et promis le faire actuellement demeurer en la maison dudict Mauclair pendant le susdict temps, à peyne de tous despans, doumages et intérestz. Et à l'entretenement de tout ce que dessus, ont les parties obligé tous leurs biens. — Renonçants &... jugés &... Faict en la ville d'Angoulesme, estude du notaire, après midy, le derriez de mars mil six cens quarante troys, en présences de maistre Pierre Martin, sieur du Mayne-Grellier, et Philippe Lefebvre, maistre joueur d'instruments, demeurantz en ladicte ville, tesmoings requis quy ont signé avecq les parties, ces présentes subjectes au sceau, suyvant l'édict.

PIERRE CHAPOULLAUD. MAUCLAIR.

DUFOUSSÉ.

MARTIN. PH. LEFEBVRE. BRUGERON.

MARTIN, notaire royal héréditaire.

(Archives de la Charente, série E, minutes de J. Martin, notaire à Angoulême).

Digitized by Google

VII

Exposé des incidents survenus entre Simon Rezé et Maurice Puynesge, imprimeurs à Angoulême, au sujet et pendant le cours de l'impression de la Coutume d'Angoumois, *annotée par M. Jean Vigier, avocat* (1719, 19 décembre).

Aujourd'huy 19 décembre 1719, par devant les notaires royaux rézervés en Angoumois soussignez, a comparu Simon Rezé, imprimeur de la ville et collège d'Angoulesme, disant qu'ayant entrepris aveq Maurice Puinège, aussi imprimeur, d'imprimer la Coutume d'Angoumois, avec les anciens et nouveau commentaire, et fait marché pour cella aveq monsieur Vigier, avocat, dès le 2 septembre 1718, ledit Puynège et luy auroits conjointement travaillé à cet ouvrage à frais communs, en fournissant chacun deux ouvriers, ce qui auroit subsisté jusques au 13 du présent mois, que ledit Puynège ayant d'autre ouvrage cheux luy, auroit propozé audit Rezé de se charger en entier de parachever ladite impression, avec les mesmes ouvriers qui y travailloits et les mesmes caractères, et de continuer l'ouvrage ainsy qu'il estoit commencé, ce que ledit Rezé ayant accepté et passé la dessus un soussigné double, ledit jour 13 du présent mois, avec le dit Puynège, par lequel il se seroits engagé de continuer luy seul ledit ouvrage avec les dits ouvriers qui estoit audit marché et qui s'engagèrent verballement de travailler pour ledit Rezé seul comme il faisoits aupauravant pour les deux, au mesme conditions, savoir que ledit ouvrage seroit pour le conte dudit Rezé, à commencer par la feuille trois III. Néantmoins il est arrivé que ledit Puynège, chagrin dud. marché, par envie ou autrement, a persuadé aux ouvriers qui mangeoient et logeoient chez luy, nommés Gobin et Dupré, de quitter ledit ouvrage dès le 16 du présent mois, jour du samedi au matin, sous prétexte qu'ils alloits dire à Dieu à un de leurs camarades, et ils laisserent dans le lieu où ils travailloits quatre feuilles imprimées sans estre estendue, quoi qu'il fussent obligés de les étendres et qu'elles fisse partie de l'ouvrage commun entre lesdits Rezé et Puynège, et il laisserent pareillement une grande quantité de caraquetères sans estre distribuez et enpate *(?)*, et mesme la femme dudit Puynège vient charcher *(sic)* dès le matin à desjeuné, tout ce que lesdits compagnon avoient dans l'imprimerie, et ayant oublié une mauvaise veste appartenante audit Dupré, ledit Puynège envoya la fille de sa femme la chercher, et que ledit Rezé n'ayant

Digitized by Google

pas aperçu, ou deu moins ne soubsionnen pas que ledit Puinège feu capable de voulloir cacher ou suborner des ouvriers qu'il estoit luy mesme obligé de fournir, et qui ayant entrepris l'ouvrage, ne peuvent pas mesme le quitter, aux termes des règlements, il attendit jusques au samedy au soir, content qu'ils reviendroits et qu'ils s'estoits seullement amusés à boires avec leurs camarades. Mais le soir estant venu et n'ayant pas veu paroistre lesdits Gobin et Dupré, il envoye savoir de leur nouvelles chez ledit Puynège qui dit qu'ils estoiets partis et s'en estoits allez hors de la présente ville. Le dit Rezé ayant cru que ledit Puynège ne parle pas sérieusement et qu'il voulloit dire que lesdits ouvriers avoits esté conduire leur camarades et qu'ils reviendroits, attendit le retour tout le jour de dimanche, et affin que le papier qui estoit imprimé et que les dits ouvriers devoits estendre, ne se gata pas s'ille a retardé plus longtemps, il l'estendis, et content que ce jourd'huy ils reviendroits travailler, il a esté surpris d'aprendre que le dit Puynège publioit que lesdits ouvriers estoit partis, l'un pour Limoje et l'autre pour Poitier, ayant promis de continuer l'ouvrage, et mesme reçu quelque argent d'avance dudit Rezé et de son fils, ledit Dupré ayant mesme laissé sa veste dans l'imprimerie, ce qui fait croire avec raison audit Rezé que ledit Puynège garde dans sa maison lesdits ouvriers et qu'il les fait travailler pour son conte, ce qu'il fait par pure jalousie et dans son chagrin que ledit Rezé se soit chargé de finir et continuer ledit ouvrage ainsy qu'il estoit commancé, sans la participation dudit Puinège. C'est pourquoi il nous a requis de nous transporter en sa compagnie jusques à la maison dudit Puynège, située en cette ville, ce que nous luy avons accordé, où estant et parlant à sa personne, ledit Rezé l'a sommé de luy representer et fournir tout présentement lesdits deux compagnons pour paracher l'ouvrage par eux commancé et entrepris, et de déclarer s'il ne sçait pas s'ils sont dans la présente ville, ou bien cachés dans sa maison, ou, s'ils sont partis, si ce n'est pas à sa sollicitation, s'il ne leur a pas été donné de l'argent ou presté sur leur billet ou autrement, s'il ne s'est pas chargé de leur faire voiturer leurs hardes et s'ils *(sic)* ledit Puynège n'a pas esté lui mesme et fectivement les mettre à la messagerie ou autrement, s'il n'a pas eu connoissance de leur départ préméditté, et pour quelle raison il n'en a pas donné avis audit Rezé ou au sieur Vigier, s'il ne sait pas que les setatus de l'imprimerie desfendes au compagnon de quitter l'ouvrage par eux entrepris, et à touttes personnes de les suborner. Et à faute par ledit Puynège de représenter tout presentement et sans délay lesdits Gobin et Dupré, ledit

Digitized by Google

Rezé l'a sommé de luy fournir dans demain, le jour de mercredi le plus tard, deux autres ouvriers de mesme qualité que lesdits Gobin et Dupré, savoir un pressier et un compositeur, sinon et à faulte de ce faire, il luy a déclaré qu'il prétendoit leur rendre responsable de tous despans, domages intérêts que ledit sieur Vigier pourroit prétendre contre eux pour le retardement de cet ouvrage, soutenant que ledit Puynège en est la cause et le véritable hauteur, ayant... aux dits Gobin et Dupré, offrant de payer semblables sallaires aux ouvriers qui luy seront fournis par ledit Puynège, qu'il payait aux dits Gobin et Dupré, et a protesté de tout ce qu'il peut et doit protester et a signé.

Rezé, imprimeur.

A quoy ledit sieur Puynège à fait réponse que les compagnons en question sont partis quoi qu'il les eussent à aller travailler chéz ledit sieur Rezé, disant qu'ils ne pouvoient pas vivre en repos, le mari et la femme estoient toujours en trouble; au surplus, si ledit sieur Rezé a besoin de compagnons, il n'a qu'à en chercher où il voudra, ledit Puynège ne s'estant point obligé par son soussigné de luy en fournir. Sommé de signer sa réponse, a fait refus et requis coppie des presentes.

Ledit sieur Rezé persiste en ses dires, sommation et remontrances, et pris la réponse dudit sieur Puynège pour refus, et proteste pour ses domages interestz soufferts et à souffrir, et sous touttes les protestations qu'il peut en avoir fait.

Nous avons donné acte aux parties de leurs dires, sommations et protestations, et laissé copie des présentes audit sieur Puynège, au protestation de faire controller le présent acte dans le temps de l'ordonnance. Fait et passé en cette ville d'Angoulême, maison du sieur Puynège, après midi, les jour et an susdits. Et a ledit sieur Rezé signé, aprouvants.

Rezé, Mancié, notaire royal.

(Archives de la Charente, série E, minutes de Mancié, notaire à Angoulême.)



Digitized by Google

Digitized by Google

TABLE DES MATIÈRES



Digitized by Google

Digitized by Google

LIVRE-JOURNAL

DE

François GILBERT et François-Jean GILBERT

JUGES EN L'ÉLECTION D'ANGOULÊME

1740-1762 1769-1826

Publié et annoté par l'abbé Paul LEGRAND

CURÉ DE BOUTEVILLE

Hæc olim meminisse juvabit !

Virgile. — Énéide I.

En étudiant l'organisation et le mouvement de la magistrature sous l'ancien régime, dans un ressort de justice, situé à une extrémité de la Charente, nous avons rencontré sous nos pas, grâce à de nobles et bienveillantes relations, les documents que nous donnons aujourd'hui. Ils ne remontent point à une époque bien éloignée, mais ils comblent certainement une lacune dans nos publications charentaises. Ils peuvent fournir sans aucun doute des renseignements sérieux à l'histoire locale et procurer des aperçus nouveaux pour l'étude de l'économie sociale en Angoumois. Ce Livre-Journal écrit au jour le jour par les

Digitized by Google

deux Gilbert (1), père et fils, l'un et l'autre successivement conseillers du roi, juges en l'Élection d'Angoulême (2), embrasse un laps de temps assez long (1740-1826); malheureusement là comme ailleurs le vent de la dispersion et la dent meurtrière des années a fait de déplorables ravages.

Tempus edax rerum, tuque invidiosa vetustas

....

Néanmoins ces nombreux feuillets, qui nous restent, nous les avons compulsés avec la plus vive attention, nous bornant surtout à transcrire scupuleusement les faits, qui nous ont semblé utiles sous divers aspects, et que des témoins fidèles ont relatés dans un style simple, bref, et marqué au coin d'une judicieuse sagacité. Il serait à souhaiter que des découvertes du même genre, fussent-elles plus anciennes, vinssent à se révéler; on aurait ainsi la physionomie exacte, réelle et vivante de notre province d'autrefois!

(1) Cette famille habitait le Maine-Bernier, possédait un domaine Chez-Bouchers; — aux Héris, commune d'Aignes; — au village de Chez-Traînaud, commune de Saint-Cybard-de-Montmoreau; — au Maine-Meunier, commune de Chavenac, et des maisons à Angoulême. « En- « tendu dire, écrit l'un de ses membres, que les Gilbert sortaient du « village des Gilberts en Poullignac. .» (Voir aux pièces justificatives.)

(2) Tribunal où l'on jugeait en première instance tout ce qui avait rapport aux tailles, aux aides et aux gabelles; on désignait sous le nom d'élus les juges de ce tribunal, parce que dans l'origine ils étaient choisis par élection (Voir *Mémoires sur l'Angoumois*, par Gervais, édition 1864.)

Digitized by Google

I

1740-1762.

— 20 mai. — Allé à Saintes, vu le Père Gilbert (1), jacobin.

29 juillet. — Allé à Angoulême, — occupé à acheter la charge de lieutenant des eaux et forêts à Mr Dutillet, le vendeur ; offert 10.000ff, il en voulait 500# de plus et la vendit à Mr Vacher, gendre de Mr Lambert.

18 août. — Occupé à avoir la charge de substitut du procureur général des Aides.

— 2 février. — jeudi. — Allé à la Congrégation (Angme), recevoir la bénédiction.

3 février. — vendredi, — assez beau. — Allé à la bénédiction de Beaulieu.

12 février. — vendredi, — très beau temps. — Déjeuné chez Mr Mioulle avec Mr Desmazeaud ; — allé à la bénédiction aux Cordeliers ; — beaucoup promené à Beaulieu, où il y avait quantité de monde.

14 février. — mardi, — très beau, — jour de carnaval ; — Allé à la dévotion aux Jésuites.

15 février. — mercredi, — beau temps. — Allé au sermon du Père Croizet, capucin, prédicateur du Carême (Angme), promené en ville.

19 février. — dimanche, — très beau. — J'ai appris aujourd'hui que le Père Desmazeaud était sorti des Jésuites ; il avait une bourse à ses cheveux.

27 mars, — lundi, — très beau temps, froid et gelé. — Allé à la retraite soir et matin (Angme).

(1) Fils de Pierre Gilbert, avocat. (Voir aux pièces justificatives.)

Digitized by Google

1741. 28 mars. — mardi, — beau temps et gelé. — A la retraite du Père Plumant, jésuite, il m'en a coûté pour les chaises 3 sols 9 deniers.

19 avril. — Allé chez Mr Gilbert, curé de Salles (de Barbezieux).

23 avril. — dimanche, — très beau temps. — Allé à la messe à Condéon (1) et à la procession pour obtenir de la pluie.

3 mai. — mercredi, — temps froid. — Été chez Mr Dutillet, procureur des eaux et forêts à l'occasion de sa charge de lieutenant; il m'a dit de ce que j'étais cousin germain par alliance à Mr La Chaume, greffier, cela pouvait être un obstacle invincible; nous en sommes restés là.

7 mai. — dimanche. — Allé à la frairie de Chavenac (2); c'était la frairie de Saint-Sicaire (3).

16 mai. — mardi, — pluie le matin. — Depuis le 1er mars à l'exception du Jeudi-Saint, il n'a pas plu, si ce n'est aujourd'hui, encore bien peu. — Les prés hauts sont entièrement perdus.

23 mai. — La terre de Chadurie (4) parut affermée à Mr Débouchaud de Claix, (5) 3.200# et 350tt de pot de vin.

25 mai. — jeudi, — assez variable. — Allé à la foire à La Bussatte.

(1) Canton de Baignes (Charente).

(2) A l'encontre de toutes les administrations civiles — postes, etc; — militaires, cartes de l'état-major — et même religieuses, Ordo du diocèse d'Angme, nous adoptons l'orthographe de *Chavenac*, parce qu'elle est la plus légitime et la plus logique d'après son nom d'origine « *Cavenacum* ». — Actuellement l'orthographe usitée, *Chavenat*, n'est que la prononciation défectueuse, irrégulière et patoise, qui ne saurait en la circonstance avoir force de loi, alors que des noms similaires — et ils sont nombreux en Charente — possédant le même suffixe latin, l'ont vu traduit en français par la terminaison générale « *ac* ».

(3) L'un des Saints Innocents, martyr — fêté les 2 et 26 mai.

(4 et 5) Canton de Blanzac (Chte).

Digitized by Google

26 mai. — vendredi, — assez beau. — Mr l'abbé de Chancelade (1) m'écrit : trois de ses religieux sont venus prendre les ordres (Angme), ils m'ont obligé de dîner et faire collation avec eux chez Couprie. Nous avons été voir Mme l'abbesse (2), les carmes et beaucoup promené.

16 juin. — vendredi. — Allé Chez-Trainaud barbouiller de rouge les entrées du colombier pour empêcher les chats-huants d'y entrer.

24. juillet. — lundi, — très chaud. — Allé me baigner à la Charente (Angme).

28 juillet. — vendredi, — chaud. — Allé voir le prieur Mioulle et me baigner.

8 septembre. — vendredi, — pluie. — Entendu la messe à Giget (3) et rendu à Angme. Vu Mr l'abbé Chausse qui m'a parlé encore de la ferme de Juillac ; il m'a donné un extrait du contrat de ferme de 1727, où elle était portée à 8.000#, on la laisserait à 7.500#.

17 septembre. — dimanche, — assez beau. — Revenu de la 1re messe de M. Mioulle, à Aignes.

21 septembre. — assez beau. — Entendu la messe à Aignes du Père Gilbert, qui est parti avec Mr Demottes.

16 octobre. — lundi, — beau temps. — Parti après déjeuner de Condéon, passé à Barbezieux, à La Madeleine (4), à Lignières, à Criteuil, à Ambleville et Juillac-le-Coq (5) ; tous ces pays-là sont les meilleurs du monde, — surtout Juillac : aucun

(1) Jean-Antoine Gros de Beler (Voir pièces justificatives).

(2) De Saint-Ausone d'Angoulême.

(3) Paroisse aujourd'hui réunie à Vœuil, canton d'Angoulême.

(4) Paroisse aujourd'hui réunie à Criteuil, canton de Segonzac (Charente).

(5) Communes du canton de Segonzac (Charente).

Digitized by Google

1741. terrain ne chaume; il s'y fait quantité de vin, le bois y est hors de prix. — MM^rs du Chapitre (d'Ang^me) en avaient fait entre 300 et 330 barriques, tout blanc; ils ont deux chaudières, tout y est accommodé. Il pouvait y avoir dans les greniers 30 pipes de froment; autant de baillarge. Il y a beaucoup de peine à prendre pour la régie de ces revenus aussi bien que de dépense. Ce qui est dans Verrières (1) peut valoir 8 à 900#, 500# les moulins; il y a 18 pipes de froment de rente, 8 pipes d'avoine et la suite. Les paysans sont riches et mangent *tous de bon pain*. Les tailles tarifées y sont venues cette année, je crois fort, qu'à 7.000# : il n'y avait pas de perte. Le fermier précédent nommé Mr de Fonclaire y perdit au dernier bail considérablement, même il ne finit pas. Il y a 6 ans que M^r l'abbé de St-Michel, qui me paraît fort entendu, en fait la régie : il m'a dit une année avoir fait 700 barriques de vin; une autre année que 80 barriques; ce pays-là est sujet à la gelée. M^r l'abbé de St-Michel n'est pas porté à affermer, il m'allégua qu'ils avaient continuellement des démêlés avec M. le curé de Verrières, qu'ils allaient faire donner un arrêt pour le *piquetement* des novales, qu'ils travaillaient à faire l'enquête : au travers de tout cela, c'est qu'il se plaît beaucoup là. Il dit partout que dans la suite il consentirait d'affermer : aucun cas que j'en vienne là, il faudra lui demander les états des revenus depuis qu'il jouit. Mr Sauvo et Mr Fauconnier (2) s'y trouvèrent aussi, il y a un bon pré et un joli jardin.

(1) Canton de Segonzac (Charente).
(2) Chanoines d'Angoulême.

Digitized by Google

21 octobre. — samedi, — assez beau temps. — J'ai vu en Saintonge plusieurs rivières entièrement à sec. M. l'abbé de St-Michel vendit de la vieille eau-de-vie, il y a quinze jours 105# la barrique, il en vendit 52 à 53 barriques. La nouvelle eau-de-vie valait, il y a 8 jours, 83 et 84#.

2 novembre. — jeudi, — pluie la nuit et le matin. — Naissance de Marie Gilbert (1); mon père a été parrain et ma sœur l'aînée, marraine.

12 novembre. — dimanche, — beau. — Entendu la 1re messe au château de la Valette (2).

4 décembre. — lundi. — Promené vers Beaulieu (Angme). On travaille vers la maison de Mr de Torsac à faire une promenade qui *conduise dans Beaulieu.*

6 décembre. — mercredi, — beau temps. — C'est un jésuite qui prêche l'Avent (Angme).

15 décembre. — Allé à Angme pour me faire recevoir dans la place de substitut du procureur général à l'élection, ayant obtenu des lettres à cet effet : tout disposé, Turcat a fait signifier son opposition, qui a tout arrêté.

20 décembre. — Offert à Mr de Clesquin 1.900# pour la ferme de Bournet (3) et 500# de pot de vin.

26 décembre. — La terre d'Aignes affermée à M. Lambert 3.000#.

29 décembre. — vendredi, — brouillard et pluie le soir. — Parti pour Châteauneuf (4). Mr Tabuteau m'a fort bien reçu, je lui ai gagné 4 parties de billard près des *Ponts, qui sont fort beaux...* Mr Maulde, prieur de Chavenac.

(1) Voir généalogie aux pièces justificatives.
(2) Canton de Villebois-Lavalette (Charente).
(3) Abbaye sise en la paroisse de Courgeac (Charente).
(4) Chef-lieu de canton (Charente).

Digitized by Google

1742. — 26 janvier. — pluie. — Passé la journée à Châtignac (1); allé voir mon cousin, Mr le curé de St-Cyprien (2) (Mioulle).

28 janvier. — dimanche, — pluie toute la journée. — Allé à la messe à Aignes, qui s'est dite *après-midi*.

1er mars. — Le prieur Maulde s'est brûlé dans sa maison.

31 mars. — Gelé bien fort, — beau. — Mr Monjon, vicaire à Condéon, m'a apporté une lettre de ma femme : je l'ai reçu de mon mieux ; il va faire le voyage de Saintes pour faire recevoir à demi-pension au séminaire Mr son frère.

4 mai. — vendredi, — une petite pluie. — Ma mère et ma sœur sont venues me voir avec les R. Pères Minimes d'Aubeterre (3) ; elles m'ont porté quelques onces de pain et de la morue, j'ai tâché de les recevoir de mon mieux (Chez-Trainaud) ; ils ont soupé et s'en sont allés au Maine-Bernier.

8 mai. — mardi, — beau temps. — Allé voir Mr de Guippeville, afin d'apprendre la valeur de la ferme de Juillac-le-Coq. Nous avons été bien reçus par Mme de Guippeville qui reste dans la paroisse d'Ambleville.

24 mai. — samedi, — il a plu extraordinairement la nuit. — Mr l'abbé Sénetaud est venu (Angme) prendre les quatre moindres (4). Après dîner allé au Parquet où l'on a fait les enchères de Mosnac (5) et de Juillac-le-Coq : la première s'est livrée et la seconde a été remise, je n'en ai offert que 6.250#. Mr Chausse que nous n'avons pas voulu dédire, la porte pour nous à 6.480#.

(1) Canton de Brossac (Charente).
(2) Ancienne paroisse réunie aujourd'hui à Châtignac (Charente).
(3) Chef-lieu de canton (Charente).
(4) *Alias*, — les Ordres Mineurs du sacrement de l'Ordre.
(5) Canton de Châteauneuf (Charente).

Digitized by Google

25 mai. — dimanche, — beau. — Mr Chausse est venu nous dire que nous aurions la ferme (Banchereau, de Guippeville, Tabuteau, et moi). Mr Deroullède a passé le contrat; elle se monte avec les charges à 6.820 #.

30 septembre. — dimanche, — froid. — Le Père La Fontenelle, jésuite, est arrivé d'Angme chez mon frère, qui m'a procuré beaucoup de plaisir en le voyant.

— 1er janvier. — jeudi, — pluie. — J'ai été à Montmoreau pour voir tirer au sort les garçons de la paroisse de St-Cybard; un nommé Bouphénie est milicien.

2 février. — samedi, — grand froid. — Ma sœur a épousé Mr Joubert à St Ausone d'Angme.

15 avril. — lundi, — bien gelé. — Ma femme est accouchée environ vers les 7 heures du matin d'un enfant mâle.

16 avril. — mardi, — pluie. — Fait baptiser à Chavenac. — Mr le Doux le fils a tenu en la place de Mr Deshéris avec marraine, — Gilbert ma mère (1).

29 avril. — lundi, — vent. — Mon frère a reçu tous les sacrements avec une connaissance entière, une piété édifiante, a disposé de tout ce qu'il pouvait avoir, m'a marqué une tendresse sans égale, rien ne lui a échappé, enfin a rendu l'âme sur *la minuit*. Dieu lui a fait une grâce toute particulière dans le détachement qu'il a fait paraître. Sa mort est la meilleure exhortation du monde. Dieu veuille que j'en profite ! — Voici ses dispositions : pour des clochettes, 20 #, pour des messes 120 #, pour une bannière 30 #, pour deux services aux Augustins (La Valette) 24 # — pour les pauvres 40 # total des legs aux bonnes œuvres 234 #. Il m'a donné outre cela tous ses livres.

(1) Voir la généalogie aux pièces justificatives.

Digitized by Google

1743. 30 avril. — mardi. — Mon frère a été inhumé : il a été généralement regretté et personne ne l'a tant plaint que moi et plus perdu (1).

4 mai. — samedi, — pluie. — J'ai assisté aux Augustins (La Valette) au service qu'ils ont fait pour mon frère.

19 juillet. — vendredi, — pluie. — Ferme de Chavenac faite à Mr Peynet (2) pour 9 ans à raison de 800# par an.

30 octobre. — mercredi, — brouillard. — Soupé à La Faye (Courgeac) chez Mr de Rochemont.

1744. — 30 janvier. — jeudi, — grand froid. — Il a été convenu avec Mr Dunoyer, curé de La Valette, qu'on lui donnerait 90# pour les réparations à faire à la maison curiale, en présence de Mr Conestable (*sic*).

10 février. — lundi, — très beau temps. — J'ai distribué selon l'intention de Mr Deshéris aux pauvres de la paroisse de St Cybard (de Montmoreau) 14 couvertes.

19 février. — mercredi, — pluie. — Allé à la pêche à St Maigrin (3); il y avait *quantité de beau monde.*

31 mai. — Beau temps. — J'ai été voir le Maine-Giraud, qui m'a paru joli et commode.

14 août. — vendredi, — chaleur. — Ma femme est accouchée sur les 6 heures du soir en mon absence (4), fait baptiser le 16 août à Chavenac.

16 octobre. — vendredi. — J'ai été à St Cybard (de Montmoreau) à la mission.

(1) Étienne Gilbert, curé de La Valette. (Pièces justificatives.)

(2) Dom Jacques Peynet, prêtre du diocèse d'Angoulême, religieux et infirmier de l'abbaye de Saint-Cybard, avait pris possession du prieuré simple de Saint-Sicaire de Chavenac, le 9 avril 1742. (Guillaume Jeheu, notaire à Angoulême.)

(3) Canton d'Archiac, (Charente-Inférieure.)

(4) Voir aux pièces justificatives.

Digitized by Google

— 8 août. — dimanche, — beau temps. — Nous avons été à la messe à Aignes, — grande compagnie au Maine-Bernier à cause de Ste Radegonde.

15 août. — dimanche, — beau temps. — Ma femme et moi partis pour Angme. On y a chanté le Te Deum pour la *prise de Bruxelles* (1).

31 août. — mardi, — beau temps. — Mr le duc de Chartres (2) a passé à Châteauneuf pour aller prendre les bains à Barèges : son épouse née de Conty, etc. J'ai été spectateur de son arrivée à Châteauneuf et de son départ : il n'y a pas resté demi-heure. Il est fort gros, rouge, cheveux noirs, presque point. Mr l'intendant (3) de la Rochelle a fait beaucoup de dépense à son occasion.

30 décembre. — jeudi, — brouillard. — Mr Doumeix, chanoine de La Rochebeaucourt (4), est venu dîner ici (Chez-Trainaud).

31 décembre. — vendredi, pluie. — J'ai travaillé à mon examen de conscience.

— 6 mai. — jeudi, assez beau. — Ma femme m'a dit avoir donné à un capucin, pour une neuvaine à Notre Dame d'Aubezine (Angme), 4 # 10 sols.

30 mai. — lundi, — pluie. — Dîné avec mon beau-frère à Reignac (5), près Condéon, au château : on y fait beaucoup travailler de toutes façons.

(1) Plutôt à l'occasion de la bataille de Fontenoy; les villes de la Flandre autrichienne : Tournai, Gand, etc., furent prises cette année-là; Bruxelles ne le fut qu'en 1746.

(2) Louis-Philippe d'Orléans, duc de Chartres, né à Versailles, 12 mai, 1725, épousa, le 17 décembre 1743, Louise-Henriette de Bourbon-Conti, née à Paris, le 20 juin 1726. (Moreri, *supplem. II.*)

(3) Charles-Amable-Honoré Barentin, chevalier, seigneur d'Hardivilliers, les Belles-Rueries et autres lieux, intendant depuis 1737, jusqu'en 1747. (Inventaire des Archives départementales, Charente-Inférieure, t. II.)

(4) Probablement Jean Baptiste... — docteur en théologie, chanoine du chapitre collégial de Saint-Théodore de La Rochebeaucourt (Dordogne). — Minutes de Guillaume Jeheu, notaire, Angoulême.

(5) Canton de Baignes (Charente).

Digitized by Google

1747. — 20 février. — dimanche, — pluie. — J'ai été à Pérignac (1), à la mission : dîné chez Mr Naud.

22 février. — mardi, — pluie. — Parti pour Angme. Les ponts de St Cybard ont été *emmenés par l'eau*.

24 mai. — mercredi. — Mon épouse accouchée heureusement d'un garçon au point du jour — 4me enfant, — au Maine Meunier.

28 mai. — dimanche, — pluie. — On a baptisé à Chavenac mon 4me enfant. — Mr Pipaud, prêtre, et ma sœur Mme Joubert l'ont présenté sur les fonts du baptême : il s'appelle Fois-Augustin Gilbert.

10 juillet. — lundi, — sombre. — Mr Virgile, précepteur, est venu faire lire nos enfants.

1748. — 9 février. — vendredi, — assez beau. — J'ai été au Breuil examiner les bois de Mr de Rochemont.

14 mai. — mercredi, — pluie, — gelée. — Les Cantabres ont passé au nombre de 1.800 hommes à pied et à cheval; ils ont fait plus de peur que de mal.

14 juillet. — dimanche, — sombre. — Ma femme est accouchée d'un enfant mâle après avoir beaucoup souffert... — Mr Monjon (2), curé de Salles.

17 juillet. — mercredi, — brouillard. — Fait baptiser le 5me de mes enfants. — Desgranges et la Thérèse ont été le parrain et la marraine : il a été baptisé à St-Cybard (de Montmoreau). — Il s'appelle Pierre-Célestin Gilbert.

3 août. — samedi, — pluie. — J'ai appris que Mr de La Loubière, curé d'Aignes, était mort cette nuit.

7 août. — mercredi, — sombre. — Mr Mioulle, curé de St-Cyprien (3), mon cousin-germain, a pris possession aujourd'hui de la cure d'Aignes.

(1) Canton de Blanzac (Charente).

(2) Canton de Barbezieux (Charente).

(3) Ancienne paroisse réunie aujoud'hui à celle de Châtignac, près Brossac (Charente).

Digitized by Google

21 août. — samedi, — pluie. — Rendu à Barbezieux avec mon beau-frère; soupé chez Mr l'avocat Banchereau — : conféré avec le médecin de la princesse (1). — La princesse est arrivée sur les 4 heures : il y avait beaucoup d'illuminations, environ 15 à 16 carrosses.

22 août. — dimanche, — brouillard. — Entendu la messe dans la maison de Mr Droit *(sic)* avec la princesse; il n'y avait que de beau monde. J'ai entré dans sa chambre et partout; elle est partie sur les 8 heures (pour Paris).

— 23 février. — dimanche, — beau temps. — Passé mon acte avec Mr de Chabrefy (2) au sujet de sa *charge d'élu* pour 17.000# — Mr Caillaud l'a reçu — Mr Deshéris y était — nous avons dîné chez lui, car il m'a remis plusieurs papiers concernant sa charge.

26 février. — mardi, — beau temps. — Passé à Planchemenier (3) voir *faire les canons*.

30 avril. — mercredi. — Eté à la foire à St-Eutrope (de Montmoreau), il ne s'est pas vendu beaucoup de bœufs.

18 mai. — dimanche, — pluie. — Vu messieurs les officiers de l'élection.

15 juin. — dimanche, — pluie. — Fait légaliser à Mr le Lieutenant général mon extrait de baptême, ma procuration et un certificat de mes pâques — payé 2# 8 sols.

(1) L'auteur du journal n'indique point le nom de cette princesse; peut-être serait-ce la duchesse de Chartres, née de Conti (?)

(2) 1749-15 mars. — Election d'Angoulême. — Gages et droits des officiers de ladite élection, réservés en exécution de l'édit de janvier 1685. — Jacques Valleteau de Chabrefy, élu, 602#, — 7 juillet. — L'office de conseiller du roi, élu en l'élection d'Angoulême, dont M. Valleteau s'est démis en faveur de Mr Gilbert à 602# de gages, est évalué, avec parties casuelles, à 4.013# 5 sols. — Signé : Tringaud, à la régie d'Angoulême.

(3) Commune de Sers (Charente).

Digitized by Google

1749. 28 juin. — samedi, — vent. — Parti pour Angoulême, arrivé sur les 7 heures : Mr Deshéris (1) se porte mieux — devant le Père Gilbert, il m'a traité de politique et de caché — de ce que je ne lui avais pas dit comment j'avais fait pour me procurer de l'argent.

13 juillet. — dimanche, — très chaud. — Entendu la messe à St-Pierre (Angme). — Porté mon portemanteau à la Messagerie pesant 28#, payé 8# 16 sols.

14 juillet. — lundi, — chaud. — Couché à Civray — payé 1# 18 sols — à La Meilleraye, 1# 15 sols.

15 juillet. — Mardi, — chaud. — Couché à Poitiers, payé 2# 8 sols — à La Tricherie 1# 8 sols.

16 juillet. — mercredi, — chaud. — Couché à Châtellerault — payé 2# 5 sols 6 deniers — passé au Port de Piles, dépensé 18 sols.

17 juillet. — jeudi, — chaud. — Dépensé à Monteton, 15 sols : allé coucher au Feurse? payé 2# 18 sols — dépensé à Amboise, dîné, payé 1# 4 sols — 6 deniers — sur La Levée (?) dépensé 2# 8 sols.

18 juillet. — A Blois dépensé 1# 14 sols.

19 juillet. — A Orléans dépensé 1# 8 sols.

20 juillet. — A Angerville dépensé 1# 11 sols.

21 juillet. — chaud. — A Arpajon — arrivé à Paris. — J'ai vu de fort belles choses, — fort fatigué : ainsi mon voyage m'a couté 30# quelques sols. — Resté à Paris 34 jours — promené beaucoup dans toutes les places — promenades autant que j'ai pu... Paris est magnifique... Logé chez Mr Constant, qui n'a point voulu d'argent — vendu mon cheval 100# après deux où trois jours de demeure — descendu à l'hôtel d'Anjou rue

(1) Son oncle, Jean Gilbert. (Voir au pièces justificatives.)

Maçon — acheté une épée d'argent avec le ceinturon — 53# 10 sols — 2 paires de bas de soie 22# 10 sols — donné à Mr Olivier pour mes provisions 1.894# 14 sols — pour les visites : donné aux buffetiers, portiers, laquais, 36# — à Mr le Procureur général pour ses conclusions 20# 12 sols — au greffier, 29# 14 sols — Au buffetier pour MMrs de la Cour des Aides 122# 13 sols. Ainsi il m'en a coûté pour mes provisions, ma réception à Paris y compris 2# 16 sols pour le carrosse 2.105# 9 sols. — Acheté une perruque, 18# — allé une fois à l'Opéra, 2# — étui pour mettre ma perruque, 15 sols — Allé à Versailles, couché une nuit, examiné de mon mieux ce château qui est tout ce qu'il y a de magnifique, payé 4#. — Plus dépensé pour mon voyage en revenant à Etampes, — Toury — Cercottes — Blois — Monteton — Port de Piles — Châtellerault — Poitiers — Vivonne — Couhé — Ruffec — Mansle, etc., etc., 31# 10 sols.

5 septembre. — Arrivé chez moi.

14 septembre. — Mr Deshéris a résigné au curé de St-Martin (d'Angme) son prieuré de Fontaine (1), moyennant 200# de pension.

(1) Réuni aujourd'hui à la paroisse de Champagne, canton de Verteillac (Dordogne). Le 29 décembre 1749, Jacques Mioulle, prêtre, licencié en droit civil et canon, curé de Saint-Martin d'Angoulême, prieur de *Saint-Pierre du Bournet, près Fontaine,* demeurant à Angoulême, afferme à Arnauld Bellabre, sieur du Cluzeau, juge assesseur de la baronnie de Mareuil, demeurant au bourg de Gouts en Périgord (canton de Verteillac), les bâtiments, fonds, domaines et revenus dudit prieuré, consistant en agriers et rentes seigneuriales, plus une maison, jardin, ouche et un morceau de pré dépendant dudit prieuré, pour 6 ans, moyennant la somme de 400# chaque année; il sera donné sur cette somme 200# à l'abbé Deshéris pour sa pension, à la décharge du sieur Mioulle, plus 34# au prêtre qui ira dire la messe au prieuré le jour de la fête des saints Pierre et Paul. — (Copie — Archives Gil-

Digitized by Google

1749. 19 septembre. — vendredi, — beau. — Fait mes visites après dîné (Ang^me) en chaise, payé au porteur 1# 10 sols.

20 septembre. — samedi, beau. — J'ai été installé aujourd'hui à l'Election, payé 12# pour le bouquet que m'a donné la buffetière, fait collation chez M^r le curé de St-Martin.

22 septembre. — lundi, — pluie. — Rendu à la foire à Châteauneuf.

27 septembre. — samedi, — vent. — Parti pour Ang^me. — La fièvre m'a pris en chemin, obligé de prendre un lit chez M^r le curé de St-Martin, je n'ai pu monter à l'audience.

5 octobre. — dimanche, — beau temps. — J'ai été à la messe Chez-Bouchers (1) avec ma femme, nous y avons dîné.

8 octobre. — mercredi, — beau temps. — Allé à Ang^me. M^r l'Intendant (2) est arrivé ce soir ; nous avons été en corps le saluer.

9 octobre. — jeudi, — beau temps. — Toute l'élection à l'exception de M^r le Président, s'est rendue chez Mr Arnaud; nous avons travaillé au département, qui s'est fait avant dîner. Tout était *arrêté dès Limoges ;* il a fallu dire « amen » à tout. Il y a 250.000# de diminution sur la Généralité; on n'a donné à Ang^me que 480.000#, sur quoi on a établi pour l'abonnement et les charges municipales 12.000#; il y a eu 36.000# à repartir sur l'élection. On a donné 4 sols par livre aux paroisses

bert). — Cette note suffirait à elle seule pour rectifier les frêles assertions émises en 1893. (*Bulletin* de la Société archéologique de la Charente, p. 244, etc.)

(1) La famille Gilbert y possédait une chapelle.

(2) De Barberie de Saint-Contest, chevalier, seigneur de La Châteigneraie (Gay de Vernon, *Société archéologique du Limousin,* 1860).

Digitized by Google

nouvellement arpentées, aux grêlées et d'autres dédommagements et n'y a pour les autres paroisses que 11 deniers. Cela *a été bien mal égalé !* Nous avons dîné à l'Intendance, ensuite on a vérifié les cotes des paroisses, il y a de grandes tailles, plus de 618,000#. — Le fourrage a aussi beaucoup diminué. Angoulême a diminué de près de 12,000#. Mr Dutillet fait presque tous les rôles; j'ai obtenu sur St-Cybard [de Montmoreau] de diminution sur la grande taille 25# au delà de son contingent. Pour mes privilèges cependant Mr Dutillet ne voulut me passer que 15# après avoir bien disputé. J'ai fait aussi diminuer Aignes de 100# à l'occasion du taux de Mr Lambert, fermier.

14 octobre. — mardi, — beau temps. — Dîné chez Mr de Chabrefy; nous avons été souhaiter un bon voyage à Mr l'Intendant. On nous a dit qu'il était fort irrité contre Mr Ménard ; il a fait une remontrance à Mr Pigornet et nous a ôté le *droit de décharger* ceux qui seraient mal à propos nommés collecteurs.

1er novembre. — Pluie. — Été à la messe à Bournet. Constantin Desmorlières, procureur à La Valette.

2 novembre. — dimanche, — pluie. — A la messe à Chavenac, dîné chez Mr le curé.

3 novembre. — lundi, — brouillard. — Entendu la messe Chez-Bouchers ; il est venu un quêteur des *Quinze-Vingts* (1), j'ai donné 6 sols.

8 novembre. — samedi, — assez beau, peu chaud. — J'ai été à la foire de Blanzac ; acheté 2 perruques chez Mr de Montalembert, perruquier, 13# 10 sols, avec une marotte 1# 4 sols.

(1) Hospice fondé à Paris, au quartier Saint-Antoine, par Saint-Louis, pour trois cents aveugles (1254).

Digitized by Google

1749. 9 novembre. — dimanche. — Été à la messe, Chez-Bouchers. Mr Lambert, procureur, est venu dîner.

10 novembre. — lundi, — beau temps. — Mr l'abbé Pipaud (1) est venu nous voir.

3 décembre. — mercredi, — brouillard. — Ma mère m'a envoyé un exprès pour m'annoncer une triste nouvelle : que mon père était mort de la nuit dernière sans qu'on s'en fût aperçu ; il parlait bien et écrivit le soir même, apparemment qu'il fut suffoqué par son asthme. Il avait assurément de très bonnes intentions pour moi, il ne me les avait pas communiquées, mais les fragments m'ont persuadé ce qui en était, il a été enterré sur le soir. On a envoyé chercher 7# 1/2 de cire à Montmoreau, il y avait 6 prêtres, j'ai fourni 7 sols. Ma mère selon les apparences s'etait saisie de l'argent, puisque, lorsque j'ai dit qu'il devait avoir quelque or, ne le trouvant point, elle n'a pas été surprise ni inquiète. Là dessus elle m'a dit qu'elle avait les 2,000# dans son coffre qu'on devait donner à Mr Faure et quelque argent, etc. Je lui ai accordé tout ce qu'elle a voulu, je n'ai touché à rien, je lui ai fait beaucoup de soumissions, elle s'est emparée de toutes les clefs et a agi comme à son ordinaire. J'ai prié ma mère de promettre que nous vinssions rester au Maine-Bernier, ce qu'elle a consenti.

4 décembre. — jeudi, — brouillard. — Fait porter mon épouse par 4 porteurs pour le Maine-Bernier.

7 décembre. — dimanche, — brouillard et pluie. — Été à la messe à Aignes, dîné chez Mr le curé ; nous avons fait conduire tous nos petits au Maine-Bernier.

(1) Parent, du côté maternel.

Digitized by Google

8 décembre. — lundi, — brouillard. — Ma femme est accouchée sur les 8 heures du soir du sixième enfant; ainsi voilà 5 mâles que nous avons ; elle s'est délivrée heureusement (1).

9 décembre. — mardi, — beau. — On a fait le baptême de notre sixième enfant. Le petit Deshéris et la Monette ont été parrain et marraine.

21 décembre. — dimanche. — Mr le curé d'Aignes a fait remettre notre banc dans son ancienne place (à l'église).

22 décembre. — lundi, — pluie, — Marguerite, notre servante, est venue nous annoncer la mort de notre cinquième enfant, qui était en nourrice dans la paroisse de Saint-Martial (de Montmoreau), chez Fleurant et qu'il était enterré.

— 1er janvier. — jeudi, — bien froid. — Dîné chez Mr de Mastin (2), il n'y a pas d'apparence de faire rien (pour l'acquisition de coupes de bois).

8 janvier. — jeudi, — beau. — On a fait un service pour feu mon père, ma mère a fait distribuer 6 à 9# aux pauvres; il y avait 8 prêtres, toute la famille s'y est trouvée.

9 janvier. — vendredi. — Ma mère a voulu faire examiner les papiers de la maison à mes beaux-frères; il y a *arrivé carillon* à l'occasion du contrat de mariage de mon père que j'avais demandé à ma mère de ne pas faire voir; ils ont eu connaissance de tout; il y a tout à craindre d'eux et ma mère leur a donné toute sa confiance.

10 janvier. — samedi, — beau. — J'ai fait part à Mr Mioulle, curé d'Aignes, de tout ce qui s'était passé.

(1) Voir la généalogie aux pièces justificatives.
(2) Seigneur d'Aignes.

Digitized by Google

1750. 17 janvier. — samedi, — beau. — Allé à Ang^{me}, tenu l'audience de l'élection, *signé* une convention faite avec les officiers, je ne l'ai point lue, je ne sais pas la teneur.

24 janvier. — samedi, — beau. — Assisté à l'audience.

31 janvier. — samedi, — beau. — J'ai été à Ang^{me}, arrivé à midi, tenu l'audience. — On a reformé la serrure avec les clefs de nos bancs de Saint-Pierre (1).

15 février. — dimanche, — pluie. — Eté à la messe de St-Cybard (de Montmoreau), dîné chez M^{r} le curé, lui ai donné pour le pavé de l'église 3#.

7 mars. — samedi, — beau. — Parti pour Ang^{me}, il n'y a pas eu d'audience.

8 mars. — dimanche, — beau. — Payé au greffier de l'élection pour copie de ma réception 12 sols.

11 mars. — mercredi, — grêle. — Arrivé de hier au soir à Limoges; il a tombé de la neige abondamment.

12 mars. — jeudi, — neige. — J'ai été chez le greffier du bureau des Finances, payé 72# pour prêter serment.

13 mars. — vendredi, — pluie. — Prêté serment au bureau des Finances, payé au garde du palais 6#, au greffier 6# 8 sols; dîné chez M^{r} l'Intendant, beaucoup promené dans Limoges.

14 mars. — samedi. — Allé coucher à St-Auvent (2), où j'ai été bien reçu.

15 mars. — dimanche, — beau. — Resté à Saint-Auvent.

(1) Les bancs des juges à Saint-Pierre d'Angoulême.

(2) François Perry, comte de Saint-Auvent, canton de Saint-Laurent-sur-Gorre (Haute-Vienne), baron de Montmoreau (Charente).

Digitized by Google

31 mars. — mardi, — gelé. — Allé à la messe de Chavenac, fait mes pâques.

11 avril. — samedi, assez beau. — Parti pour Ang^{me}, assisté à l'audience, on m'a donné un procès à rapporter de Jeanne Lacouture contre les collecteurs de la paroisse de Cherves.

12 avril. — dimanche, — beau. — Promené dans Ang^{me}; payé pour façon de *ma robe du palais* et l'habit que j'ai fait tourner, y compris les fournitures, 14# 10 sols.

15 avril. — mercredi, — pluie. — J'ai chargé Mr Maulde d'Anès (1) d'un paquet pour Mr Constant, procureur à Paris, où il y avait une copie de mes provisions et réception au bureau des Finances, ensemble de 12#, le tout pour Mr Constant.

17 avril. — vendredi, — beau. — Allé voir l'ouvrage du *pont de Saint-Cybard* (Ang^{me}) et tirer l'eau *du bâtardeau;* il ne manque pas de curieux; payé au Père Gilbert 50# pour une montre qu'il m'a procurée venant du feu Père Valteau.

25 avril. — samedi, — Pluie. — Mr Limousin prit hier possession de la cure de Chavenac.

1er mai. — vendredi, — beau. — On a porté le Saint Sacrement à mon épouse; je l'ai trouvée bien mal.

11 mai. — lundi, — froid. — Parti de grand matin avec Gazeaud pour Nanteuil, passé à Mansle, payé pour la dépense 1# 13 sols; arrivé tard à Nanteuil, logé chez Mr Jussr ? chirurgien.

12 mai. — mardi, — beau. — Occupé à faire le tableau de Nanteuil (2), de Pougné (3), Cellettes (4), Moutardon (5); dîné chez Mr Cluzel, juge.

(1) *Alias* Anais, canton de Saint-Amant-de-Boixe (Charente).
(2) Canton de Ruffec (Charente).
(3) Canton de Ruffec (Charente).
(4) Canton de Mansle (Charente).
(5) Canton de Ruffec (Charente).

Digitized by Google

1750. 13 mai. — mercredi, — beau. — Occupé à faire le tableau de Messeux (1) et Vieux-Ruffec (2). Gazeau a payé 6# de dépenses : allé coucher à Salles de Touchimbert.

14 mai. — jeudi, — beau. — Occupé à faire le tableau de Salles de Touchimbert (3) et Lounes (4), diné et soupé chez Mr Couste.

15 mai. — vendredi, — beau. — Fait le tableau de Ligné (5) : allé coucher à Angme ; Mr Gazeaud a touché environ 40# : dépense déduite, a gagné 20# environ.

18 mai. — lundi, — beau. — Fait faire le tableau des collecteurs de Chavenac.

28 mai. — jeudi, — sombre. — Fête-à-Dieu. Parti de matin pour Angme, assisté à la procession du *Corps de Dieu en cérémonie.*

30 mai. — samedi, — beau. — Assisté le matin à la Chambre et le soir à l'audience.

31 mai. — dimanche. — Rendu à Fouquebrune (6), travaillé à la confection du tableau.

4 juin. — jeudi, — pluie. — Travaillé au tableau de la paroisse de Vaux (7).

14 juin. — dimanche, — beau. — Travaillé au tableau de la paroisse de La Valette.

15 juin. — lundi, — beau. — Travaillé au tableau de la paroisse de Saint-Cybard-Blanzaguet (8), Villars (9) et le Petit-Champagne (10).

(1) Canton de Ruffec (Charente).
(2) Canton de Ruffec (Charente).
(3) Canton de Villefagnan (Charente).
(4) Canton de Mansle (Charente).
(5) Canton d'Aigre (Charente).
(6) Canton de La Valette (Charente).
(7) Canton de La Valette (Charente).
(8) Canton de La Valette (Charente).
(9) Canton de La Valette (Charente).
(10) Commune de Champagne-Fontaine, canton de Verteillac (Dordogne).

Digitized by Google

16 juin. — mardi, — beau. — Travaillé au tableau de Combiers (1), Hautefaye (2) et Gardes (3).

17 juin. — mercredi, — beau. — Travaillé au tableau de Dignac et Edon (4).

18 juin. — jeudi, — beau. — Travaillé au tableau de de Rognac *(sic)* (5) et Maignac (6).

19 juin. — vendredi, — beau. — Rendu à Ronsenac (7) pour faire le tableau.

20 juin. — samedi, — beau. — Mr Gazeaud et moi avons travaillé à Aignes à faire le procès-verbal du dégât de l'abondance d'eau, qui tomba il y a 15 jours; passé dans plusieurs villages.

10 juillet. — vendredi, — sombre. — Parti après dîner pour Bertric (8). Ma mère a laissé à M. Saintrac 495# pour distribuer aux pauvres de Coutures (9). couché à Bertric.

11 juillet. — samedi, — soleil. — Allè avec Mr Gazeaud à La Tour-Blanche (10), où nous avons travaillé à la confection du tableau de Cercles (11).

12 juillet. — dimanche, — beau. — Travaillé au tableau de La Tour-Blanche.

13 juillet. — lundi, — sombre. — Travaillé au tableau de Gurat (12).

(1) Canton de La Valette (Charente).
(2) Canton de Nontron (Dordogne).
(3) Canton de La Valette (Charente).
(4) Canton de La Valette (Charente).
(5) Canton de La Valette (Charente). De nos jours mêmes, nous avons souvent entendu prononcer de la sorte par les naturels de l'endroit, qui se conforment, sans le savoir, à l'une des appellations romanes du lieu « Rognacum ».
(6) Canton de La Valette (Charente).
(7) Canton de La Valette (Charente).
(8) Canton de Verteillac (Dordogne).
(9) Canton de Verteillac (Dordogne).
(10) Canton de Verteillac (Dordogne).
(11) Canton de Verteillac (Dordogne).
(12) Canton de La Valette (Charente).

Digitized by Google

1750. 14 juillet. — mardi, — beau. — Travaillé au tableau de Salles (1) — rendu au Maine-Bernier.

20 juillet. — lundi, — chaud. — Travaillé à la confection du tableau de Fouquebrune (2).

24 juillet. — vendredi, — Chaud. — Occupé avec Mr Gazeaud à faire le tableau de Torsac (3).

25 juillet. — samedi, — Parti le matin pour le Limousin, dîné à Chasseneuil (4), couché à Chantrezac (5).

26 juillet. — dimanche, — doux. — Occupé à faire le tableau de Chantrezac et Loubert (6).

27 juillet. — lundi, — pluie. — Occupé à faire le tableau de Manot et Ambernac (7).

28 juillet. — mardi, — doux. — Couché à Confolens.

29 juillet. — mercredi, — doux. — Occupé à faire le tableau d'Ansac (8) et de St-Martin de Bourrianne (9).

30 juillet. — jeudi, — beau. — Occupé à faire le tableau d'Hiesse (10) et Epenède (11).

31 juillet. — vendredi, — pluie. — Occupé à faire le tableau de Vestizons (12) et d'Esse (13). Confolens est *assez joli*, fort ancien. La Vienne passe au pied.

(1) Canton de La Valette (Charente).
(2) Canton de La Valette (Charente).
(3) Canton de La Valette (Charente).
(4) Canton de Sant-Claud (Charente).
(5) Canton de Saint-Claud (Charente).
(6) Canton de Saint-Claud (Charente).
(7) Canton de Confolens-nord (Charente).
(8) Canton de Confolens-nord (Charente).
(9) Ancienne paroisse réunie aujourd'hui à celle d'Ambernac, canton de Confolens-nord (Charente).
(10) Canton de Confolens-nord (Charente).
(11) Canton de Confolens-nord (Charente).
(12) Ancienne paroisse, devenue aujourd'hui modeste village, sous le nom déformé de Vieux-Tison et dépendant de la commune d'Hiesse (Charente).
(13) Canton de Confolens-sud (Charente).

Digitized by Google

1er août. — samedi, — beau. — Parti de Confolens, allé à St-Maurice-des-Lions (1), fait le tableau de Chirac et de Saulgond (2).

2 août. — dimanche, — pluie. — Fait le tableau de Lesterps (3).

3 août. — lundi, — pluie. — Fait le tableau de Saint-Christophe de Confolens (4), Lésignac-sur-Goire (5).

5 août. — mercredi, — beau. — Allé à La Péruse (6). Syndic fort ancien.

6 août. — jeudi, — frais. — Occupé à faire le tableau de La Péruse, La Plaud (7) et Suris (8).

7 août. — vendredi. — Allé à Genouillac, où nous avons fait le tableau de Roumazières (9) et Genouillac (10). Couché à La Rochefoucauld.

8 août. — samedi, — frais. — Rendu à Angme, allé à l'audience; il m'est tombé en partage pour mes chevauchées : Montbron, Marthon et Nanteuil, reposant 41 paroisses; j'ai bien *dit quelques choses*.

15 août. — samedi, — beau. — Allé à la messe de Puyfoucaud (11).

5 septembre. — samedi, — pluie. — Assisté à l'audience; remis 18 anciens tableaux au greffe et 21 nouveaux dont j'ai payé 12# 12 sols.

(1) Canton de Confolens-sud (Charente).

(2) Canton de Chabanais (Charente).

(3) Canton de Confolens-sud (Charente).

(4) Canton de Confolens-sud (Charente).

(5) Ancienne paroisse, réunie à celle de Saint-Maurice-des-Lions, canton de Confolens-sud (Charente).

(6) Canton de Chabanais (Charente).

(7) Ancienne paroisse réunie à celle de Loubert, canton de Saint-Claud (Charente).

(8) Canton de Chabanais (Charente).

(9) Canton de Chabanais (Charente).

(10) Canton de Sant-Claud (Charente).

(11) Autrefois prieuré situé en la paroisse de Saint-Amand de Montmoreau (Charente).

Digitized by Google

1750. 11 septembre. — Mon quatrième enfant, le petit Augustin, mort d'une fièvre de 5 jours; enterré à Aignes, payé au sacristain 75 sols.

19 septembre. — Reçu pour ma portion des fermes des Aides, 126# 3 deniers.

9 octobre. — Assisté à Ang^{me} au département — de diminution de 65,388#; reçu de Mr Dupuis, gratification des Aides, 107# 6 deniers.

13 octobre. — Payé aux Ursulines d'Ang^{me} 42# pour le quartier de pension de ma nièce Las Escuras.

14 octobre. — Pris congé de M^{r} l'Intendant (1).

15 décembre. — Envoyé mes deux (filles) aînées à Barbezieux chez Mlle de L'Aigle, à 100# de pension chacune.

1751. — 1er janvier. — Présenté requête à Mr de Champniers pour planter vigne.

8 février. — Ma femme accouchée d'un garçon, 7me enfant (2), beaucoup souffert. Parrain, Mr Mioulle, curé d'Aignes, marraine, Marie Gros: nommé Jean-Baptiste-Joseph.

13 février. — Reçu Mr Dereix, procureur à l'Élection.

26 mars. — Payé pour avoir la liste de MM^{rs} du Corps de ville, 5 sols. Fait des visites toute la journée pour y entrer.

27 mars. — A l'audience de l'Election, payé à M. Benoît pour droit de chapelle pour entrer dans le Corps de ville 120#. Mr Joubert, avocat, a été élu *maire* (3).

24 avril — Mr Benoît m'a remis mes 120# que je lui avais données ci-devant pour entrer au Corps de ville.

(1) Henri-Louis de Barberie de Saint-Contest, chevalier, seigneur de La Chataigneraie, 1743-1751. (Gay de Vernon, *Bulletin archéologique du Limousin,* 1860).

(2) Voir généalogie, aux pièces justificatives.

(3) Élie-François Joubert.

Digitized by Google

11 mai. — Ma mère a été faire dire la messe de notre fondation (à Aignes) (1); elle a payé 2# 6 sols.

15 mai. — Pluie. — Eté à la foire de Ste-Quittière (2) avec Mr Mioulle.

23 mai. — dimanche, — pluie. — J'ai assisté [à Angme] à une procession générale à cause de la mission que mon oncle (l'abbé Deshéris) (3) fait faire et dont il a payé 500# .

6 juin. — dimanche, — froid. — Nous sommes partis ma sœur et moi pour Angoulême, arrivés à onze heures; assisté aux exercices de la mission; il y *beaucoup de peuple.*

7 juin. — lundi, — beau. — Occupé à assister aux exercices de la mission.

8 juin. — mardi, — pluie. — Occupé à assister aux exercices de la mission. Le jubilé a été ouvert par une procession solennelle, où j'ai assisté.

9 juin — mercredi, — beau. — Occupé aux exercices de la mission.

12 juin. — samedi, chaud. — Assisté à une procession pour le jubilé.

3 juillet. — samedi, — beau. — A l'audience, nous avons fait la distribution des châtellenies, il m'est tombé Confolens, Loubert et Manot.

4 juillet. — dimanche, — beau. — Parti de matin avec le clerc de Mr Périer, pour Nanteuil : logé chez le juge, Mr Cluzel.

5 juillet. — lundi, — pluie. — Fait le procès-verbal des dégâts causés par la grêle et à Messeux aussi, — donné audit clerc 12 sols.

(1) Fondation établie en 1649. — Voir aux pièces justificatives.

(2) *Alias* Sainte-Aquittière, village de la commune de Chadurie, canton de Blanzac (Charente).

(3) Jean Gilbert, ancien curé de Saint-Martin et Saint-Eloy, sous Angoulême.

Digitized by Google

1751 17 juillet. — samedi, — beau. — Parti pour Ang^{me}, il n'y a pas eu d'audience. — Nos messieurs m'ont donné un certificat que la distribution des châtellenies était faite dès 1749, lors de ma réception.

20 juillet. — mardi, — pluie. — J'ai été à la foire à Aignes, qui s'est trouvée meilleure que je ne pensais.

21 juillet. — mercredi, — beau. — Envoyé au curé de Courgeac 2 barriques de vin pour 44#.

15 août. — dimanche, — sombre. — Assisté à la procession générale (Ang^{me}).

28 août. — samedi, — beau. — Rendu à Ang^{me}, assisté au procès de Mr Bourdin au rapport de Mr Pigornet ; il jouira des privilèges conformément à son édit de création de 1635, condamné aux dépens pour les frais jusqu'au rapport de sa quittance de finance... — Assisté à l'audience. — Donné à ma nièce, Mlle de Las Escuras, 6# pour apprendre à danser.

18 septembre. — samedi, — pluie le soir. — J'ai été à Ang^{me}, passé à Livernan (1), rendu à l'audience ; allé chez Mr Marot, qui m'a payé mes gages, après s'être retenu le dixième, il m'a compté déduction de 12 sols pour le parchemin, il m'a compté 541# 4 sols.

10 octobre. — samedi, — beau le matin, — pluie le soir. — Assisté à l'audience. Il y a (à Ang^{me}) des réjouissances à l'occasion de la naissance du Dauphin (2)... Assisté au *Te Deum* chanté à l'occasion... Soupé à l'évêché en grande compagnie.

(1) Commune du Charmant, canton de La Valette (Charente).

(2) Ce fut le duc de Bourgogne, petit Dauphin, frère aîné de Louis XVI, né à Versailles, le 13 septembre 1751, fils de Louis, grand Dauphin de France, et de son épouse en secondes noces, Marie-Josephe, fille d'Auguste III, duc de Saxe et roi de Pologne. Cette naissance

Digitized by Google

15 novembre. — Fait le département (à Ang^me^), il y a eu 12.000# de diminution sur l'Élection, il y a eu 50# de diminué sur Aignes pour ses privilèges.

27 novembre. — Allé prendre congé de M^r^ l'Intendant qui part pour Limoges.

6 décembre. — Fait mon jubilé aux Capucins (Ang^me^).

— 15 janvier. — Foire à Aignes, s'est trouvé peu de choses.

22 janvier. — Enregistré à l'Élection la réception d'un huissier, — des trésoriers de Limoges, — 9# épices.

5 février. — Passé à Ang^me^ un soussigné (*sic*) avec M^r^ le prieur Peynet, de la ferme de Chavenac pour 9 ans, avec 500# de pot de vin.

10 mars. — Rapporté le procès de Mr Villamond, reçu 39# d'épices à partager entre quatre.

17 juillet. — Fait la distribution des châtellenies, fait l'état de la récolte, envoyé une ordonnance pour la nomination des collecteurs.

12 août. — A l'audieuce on a livré le bail des fruits des collecteurs de Montbron 180# requérant Mr Chabrefy.

22 août. — Assisté à Aignes au sermon, conférence, bénédiction pour la mission de M^r^ l'abbé Deshéris.

28 août. — Il est venu pendant la mission bien du monde coucher, dîner au Maine-Bernier.

cause des transports de joie dans tout le royaume, et Louis XV donne ordre à l'Hôtel-de-Ville de Paris d'employer à marier 600 filles les sommes qu'il destinait à être dépensées à cette occasion en fêtes et réjouissances. Cet exemple eut des imitateurs à la cour et en province : ce jeune duc de Bourgogne mourut en 1761, âgé de neuf ans. (*Art de vérifier les dates*, — édition 1770. — Michaud, *Biographie universelle*.)

Digitized by Google

1752. 1er septembre. — Fait faire la croix au Maine-Bernier, acheté pour la peindre une livre ocre et 1/2 livre de céruse — 6 sols.

8 septembre. — La mission a fini.

23 septembre. — Reçu de Mr Lavialle à Angme pour mes gages 517#.

6 octobre. — vendredi, — froid. — Donné au fils de L'Angoumois de St-Martial, qui enseigne nos petits 6# pour un mois.

11 novembre. — samedi, — pluie. — Assisté au département; nous avons dîné chez Mr le Président; il y a annoncé beaucoup d'augmentation.

18 novembre. — samedi, — beau. — Acheté aux petits un Despautère 14 sols et un catéchisme, 8 sols.

19 novembre. — dimanche, — beau. — Allé faire nos adieux à Mr l'Intendant.

20 novembre. — lundi, — froid. — Mr l'Intendant est parti.

16 décembre. — samedi, — beau. — Assisté à l'audience, qui a été longue : reçu ma permission de planter la vigne (1). Mr de Beaulieu m'a écrit.

29 décembre. — vendredi, — bien gelé. — Dîné chez Mr Sauvo, chanoine (Angme).

30 décembre. — samedi, — bien gelé. — Parti avec Mr Duranclaud, allé coucher à Orgedeuil (2) chez Mr Lériget, qui m'avait requis pour faire un procès-verbal; nous avons eu grand froid.

(1) 1752, 8 décembre. — Autorisation accordée à Gilbert, officier en l'élection d'Angoulême, par Jacques-Louis de Chaumont de La Millière, chevalier, seigneur de Vallançay, Luçay, Dargeville et autres lieux, conseiller du roi, maître des requêtes ordinaires, intendant de justice, police et finances en la généralité de Limoges, de faire planter en vignes 20 journaux et 10 carreaux de terre en la paroisse d'Aignes. (Archives Gilbert.)

(2) Canton de Montbron (Charente).

Digitized by Google

31 décembre. — dimanche, — bien gelé. — Allé à Montbron entendre la messe, — après dîner allé à Peyrou (1) où j'ai fait le procès-verbal du dégât que le feu avait causé dans les bois châteigners de Mr Lériget (2).

— 1er janvier. — lundi, — bien froid. — Entendu la messe à Peyrou, passé à Rancogne (3).

9 janvier. — mardi, — neige. — Occupé *à me promener*.

24 avril. — Allé avec Mr Deshéris chez Mr Arnaud, à qui il a donné un mémoire de son intention pour un *petit séminaire* (Angme).

25 avril. — Assisté à la retraite du Père Danehil?

5 juin. — Payé à Montmoreau à Mr Lavergne 400# pour *la mission*.

21 juin. — Allé à Angme avec ma femme, assisté à la procession.

24 juin. — Fait tonsurer le petit Deshéris (4) — ma femme, La Monette et Gilbert ont reçu la confirmation.

15 août. — A la procession générale à Angoulême.

23 septembre. — Ma femme accouchée d'un huitième enfant mâle au Maine-Bernier. — Parrain François Gilbert et marraine, sa sœur (5) — donné le nom de Maurice.

(1) Ancienne paroisse réunie aujourd'hui à celle d'Orgedeuil (Charente).

(2) 1752. — François Gilbert, le présent narrateur, met sa fille chez Mlles Vincent, pour apprendre à coudre, brocher, lire, etc., à 3# par mois. *(Dictionnaire manuscrit.)* Ce dictionnaire manuscrit est un recueil d'événements antérieurs et contemporains que François-Jean Gilbert, son fils, a classés par ordre alphabétique, pour en faciliter la recherche; nous userons de cette source toutes les fois que le texte même du Livre-Journal nous fera défaut.

(3) Canton de La Rochefoucauld (Charente).

(4) Jean Gilbert, son aîné, âgé de 10 ans.

(5) Voir généalogie aux pièces justificatives.

Digitized by Google

1753. 13 octobre. — A l'audience — reçu de MMrs des Aides 107# de gratification et 15# 8 sols pour ma portion de bordereau.

16 octobre. — Assisté au département, il y a eu 14.000# d'augmentation; reçu de Mr Marot 502# 10 sols pour mes gages.

7 novembre. — Fait mettre la *girouette* sur le colombier au Maine-Bernier, fâché de ce qu'elle était penchée.

9 novembre. — Envoyé mes deux enfants aînés chez Mr le curé de La Chapelle (1) à 150# de pension pour chacun.

30 novembre. — Mr de Mastin m'a permis de chasser dans sa terre (2) (Aignes).

1754. — 21 janvier. — lundi, — beau. — Fait marché, Mr Naud et moi avec Mr le prieur de La Couronne d'une coupe de bois au-dessous celle qu'il a fait couper — à raison de 600#.

23 janvier. — mercredi. — A la foire à Montmoreau, fait déclaration, pour brûler, chez Mr Châtenet — de la contenance d'environ 60 barriques de vin, que j'ai signée sur le registre.

7 février. — jeudi, — grand froid. — J'ai fait recurer un ancien puit, j'y ai fait mettre de la glace.

8 février. — vendredi, — grand froid. — Planaud (3) le chanoine est venu dîner.

(1) François Pipaud..., canton de Barbezieux (Charente).

(2) Devenu seigneur d'Aignes par une alliance contractée avec la famille de Viaud, précédent possesseur de cette seigneurie.

(3) Chanoine du chapitre collégial de Saint-Sauveur d'Aubeterre. 1749, 11 novembre, Bertrand-Estève de Planeau, de la ville d'Aubeterre, est venu au séminaire de Périgueux et a payé à compte 20#; il a occupé la place de feu M. de Sonville, le 24 février 1750; il a payé 20# sur sa pension, le 6 mai 1750. — Reçu de M. Dauriac, comptable de l'hôpital, 50# à compte sur la pension de M. Planeau. Il s'est retiré le 15 juillet, le matin, après avoir demeuré huit mois et trois jours, qui montent à 188# 19 sols. Reçu ou doit recevoir de l'hôpital, 100#;

Digitized by Google

9 février. — samedi, — grand froid. — J'ai fait couvrir le puit de la glacière; il y en a plus de trois charrettes dedans (1).

10 mars. — dimanche, — beau. — Fini de faire brûler d'hier : j'ai 4 tierçons d'eau-de-vie, qui manquent de quatre doigts chacun et environ 80 pintes dans un petit quart. — 43 journées à 2 brûleurs pour 18# 18 sols, je leur ai donné 19#.

13 mars. — mercredi. — Payé à Mr Chastenet à Montmoreau 7# 16 sols, pour permission de faire brûler.

13 avril. — samedi, — beau. — Ayant été agrégé au Corps de ville, payé pour droit de chapelle 48#, aux sergents du maire 3#; j'ai fait quantité de visites.

14 avril. — dimanche, — Pâques, — beau. — Assisté *en robe aux offices.*

18 avril. — jeudi, — pluie. — Fait mes pâques.

23 avril. — mardi, — beau. — Fini notre neuvaine à Notre-Dame d'Aubezine — donné 6# au Cordelier qui a dit la messe et 6 sols au sacristain.

il m'a donné 40#; pourtant il est redevable de 48# 19 sols qu'il a payés par les mains de M. Desmottes. (Extrait du livre des pensions du grand séminaire de Périgueux, par moy, Gintrac, prêtre missionnaire, le 10 mars 1760.)

(1) 1754, 1er mars, Angoulême. — Lettre adressée à Gilbert, conseiller du roi, élu en l'élection d'Angoulême, en son logis du Maine-Bernier, à Aignes, par dom Peynet, prieur de Chavenac. « J'apprend « avec bien de l'inquiétude, Monsieur, votre indisposition, il est vray « que vous vous donnez des mouvements sans mesures; quelque jeune « que vous soyez, il n'est pas possible d'en éviter les accidens, je me flate « que cela n'aura pas de mauvaises suittes, mais que cela opérera une « plus exacte tranquilité... Bien des respects à madame votre mère ainsy « qu'à Mlle votre épouse. Point de nouvelles pour Mrs nos Conseilliers, « je crains qu'ils feront la Pasque avec nous. Mr le duc d'Acquitaine « Châtillon, — le marquis de Bresé, grand maître des cérémonies des « Cordons bleu sont morts ainsy que Mr le chevalier d'Horte, neveu de « Mr de Torsac, mort au château d'Angoulême... signé : J. Peynet, « prieur de Chavenat. » (Archives Gilbert.)

Digitized by Google

1754. 26 mai. — dimanche, — brouillard. — J'ai été à la messe à St-Cybard (de Montmoreau) dîné et soupé chez Mr le curé, où il y avait bonne compagnie : la messe de la Saint-Clair.

9 juin. — dimanche, — beau. — Parti avec Mr de Guippeville, Banchereau — allé à La Tour-Blanche (1); ils ont été à Brantôme (2) et moi j'ai travaillé à visiter les lieux endommagés de Cercles (3) et Montabourlet, à la requête des habitants : soupé et couché chez Mr d'Hautefaye.

13 juin. — jeudi, — chaud, — Fête-Dieu. — Nous n'avons point *assisté en Corps* à la procession à cause DU PAS qu'a pris Mr le marquis de Montalembert. Le présidial s'est retiré : on a fait informer contre Mr du Petit Naudin.

5 juillet. — vendredi, — grand chaud. — Est venue une religieuse de La Valette demander la quête de la laine.

15 août. — A Angoulême avec ma femme, assisté à la procession générale.

9 septembre. — A la foire à La Rochefoucauld, soupé chez l'archiprêtre de Saint-Projet (4).

20 octobre. — Fait venir mes deux aînés de chez Mr l'abbé Pipaud.

17 novembre. — Fait le département.

1er décembre. — Envoyé mes deux aînés à Courgeac (5), pour 180# de pension chacun.

15 décembre. — Mr Marchadier, vicaire à Aignes.

(1) Canton de Verteillac (Dordogne).
(2) Chef-lieu de canton (Dordogne).
(3) Canton de Verteillac (Dordogne).
(4) Élie Maret, archiprêtre de Saint-Projet et de Saint-Pierre de la basse ville de La Rochefoucauld, son annexe. (Registres paroissiaux de Saint-Projet.)
(5) Chez François Duruisseau, curé de cette paroisse.

Digitized by Google

— 9 janvier. — Tué un héron au lavoir des Bouchers, (Aignes).

5 février. — Le Père Gilbert, jacobin, mort (1).

12 février. — Mort du petit Bernier, François Gilbert, après 15 jours d'agonie au Maine-Bernier (1*).

3 juin. — Fait un procès-verbal de grêle dans la paroisse de Montignac chez Mr Dubouché à Chaliveau.

25 juillet. — Assisté à Angoulême au procès criminel d'un collecteur pour *concussion et vexations.*

4 septembre. — Ma mère a fait prendre 500 tuiles pour couvrir le cimetière d'Aignes.

25 octobre. — Ma femme accouchée pour la onzième fois du dixième (1**) garçon de suite, — parrain, le petit Beaupré — marraine La Mouette, appelé Jean-Auguste, mort le 26 et enterré dans nos sépultures.

29 octobre. — Assisté au département, diné chez Mr de Champniers, — reçu des Aides 107# 16 sols et droit de bordereau 15# 6 sols.

22 novembre. — A l'audience, jugement contre Mr Lacossonnières, qui avait diverti l'argent de la recette.

4 décembre. — Assisté au *Te Deum* pour la naissance de Mr de Provence (2).

— 17 février. — Il y a eu des experts désignés pour juger des réparations à faire à l'église d'Aignes.

29 février. — Mis ma fille au couvent de Beaulieu (Angoulême), à 200# de pension.

19 mars. — Assisté à Angoulême, à la réception de Mr Turcat, procureur.

21 avril. — Allé au Gond, (3) voir forer les canons, donné 3 sols,

(1, 1*, 1**) Voir aux pièces justificatives — généalogie.

(2) Frère de Louis XVI, devenu roi de France sous le nom de Louis XVIII.

(3) Village de la commune de L'Houmeau-Pontouvre, sous Angoulême (Charente), 1755. — Manufacture de lainage établie au faubourg de L'Houmeau ; il y a trente métiers dispersés dans la ville et faubourgs, qui travaillent pour cette maison. *(Dictionnaire manuscrit,* archives Gilbert.)

224928

Digitized by Google

1756. 29 avril. — Distribué 16 catéchismes à Saint-Cybard de Montmoreau.

2 mai. — Prêté à Mr Dupinier mon épée d'argent et mon ceinturon.

3 mai. — Arrêté avec Viaud la charpente du clocher d'Aignes à 50# en fournissant par les habitants les matériaux.

10 juillet. — Allé à Périgueux — à Chancelade (1) où j'ai couché. — Mr. l'abbé Gros m'a fait mille amitiés.

15 août. — Assisté à la procession, Angoulême.

28 septembre. — Allé à Saint-Romain (2) à Aubeterre, diné chez Mr Planeaud (3) le chanoine.

18 novembre. — jeudi, — beau. — Ecrit à Mr l'Intendant et à Mr Beaulieu, sur mon impossibilité de me rendre à Limoges pour assister au département.

15 décembre. — mercredi, — pluie. — Ecrit au Père Demotte, jésuite, régent de troisième à Bordeaux pour lui acheter deux exemplaires d'Horace avec la glose latine de Juvency, coût 10# 15 sols.

18 décembre. — samedi, — vent. — Il n'y a eu peu d'audience. Mr l'Intendant est mort de jeudi (4).

22 décembre. — mercredi, — beau. — Fait réponse au Père Demotte qui veut sortir des Jésuites. — Assisté à la livraison du bail des octrois à Angoulême, livré à Mr du Pommeau pour 8.400# — Mr Pigornet a épicé 50#.

(1) Canton de Périgueux (Dordogne). Voir pièces justificatives.

(2) Canton d'Aubeterre (Charente).

(3) Voir notes généalogiques aux pièces justificatives.

(4) Jacques-Louis de Chaumont de La Millière. — M. de Vernon (*Bulletin de la Société archéologique du Limousin*, année 1860) assigne la date du décès au 14 décembre; notre auteur, lui, marque le 16.

Digitized by Google

— 18 janvier. — mardi, — pluie. — Reçu de Mr Lavialle le jeune pour mes gages, toute déduction faite 489tt 8 sols.

23 janvier. — dimanche, — beau. — Allé à la messe à Aignes, confessé et communié.

13 février. — dimanche, — beau. — J'ai été à la première messe à Aignes.

4 mars. — vendredi, — beau. — Parti pour Angoulême, assisté au sermon de la mission du Père Brydaine (1).

5 mars. — samedi, — froid. — Il n'y a pas eu d'audience : assisté aux exercices de la mission.

6 mars. — dimanche, — froid. — Assisté aux exercices de la mission ; il y *a beaucoup de monde.*

12 mars. — samedi, — beau. — Il n'y a pas eu d'audience ; assisté au sermon.

13 mars. — dimanche, — pluie. — Assisté aux exercices de la mission.

15 mars. — mardi, — pluie. — Rendu à Limoges, logé aux Trois-Anges.

16 mars. — mercredi, — pluie. — Vu Mr l'Intendant (2) qui m'a dit qu'il n'y avait que trop de subdélégués dans sa Généralité ; après avoir lu la lettre de Mr le Président de Lesseville ? que lorsqu'il serait à Paris, s'il y avait quelques arrangements à prendre, il le ferait avec lui.

24 mars. — jeudi, — beau. — Parti de matin pour Angoulême, arrivé à 1 heure ; assisté en Corps à la procession du Saint Sacrement pour la mission qui était très belle, les *rues voilées etc. etc.*

(1) Le célèbre missionnaire, connu par la véhémence de sa parole.
(2) Christophe Pajot de Marcheval. (De Vernon. *Bulletin de la Société archéologique du Limousin*, 1860.)

Digitized by Google

1757. 27 mars. — dimanche, — beau. — Assisté à la réception de Mr Trémeau (1), conseiller, pour être maire (Angoulême), il y a eu un magnifique repas.

4 avril. — lundi, — beau. — Ma femme accouchée d'une fille sur les cinq heures du soir. (2).

5 avril. — mardi, — beau. — Fait baptiser la petite ; Mlle Boiscluzaud et Mr Mioulle, curé d'Aignes ont été parrain et marraine ; elle s'appelle Marie-Anne-Jeanne.

7 avril. — jeudi, — beau. — La petite Marie-Anne-Jeanne est morte sur les 4 heures du soir.

12 avril. — mardi, — pluie. — Fait mes pâques, communié de la main de Mr d'Angoulême (3) — Assisté en Corps à la procession de la Croix.

24 avril. — dimanche, — beau. — Donné au curé de Chavenac 6# soit pour réparation de l'église ou pour son honoraire, pour avoir fait l'enterrement de notre petite où nous avons fourni 9 cierges ou pour droit de sépulture et cela en présence de Mr Albert, vicaire d'Aignes.

22 mai. — dimanche, — chaud. — Entendu la messe à Puyberlan, diné au couvent avec le Père Saint-Paul, allé coucher au Petit-Fontblanche (4).

9 juin. — jeudi, — beau. — Parti de grand matin avec ma femme et la Monette (sa fille) pour Angoulême, assisté à la procession de la Fête-Dieu. — MMrs des *Eaux et Forêts ont verbalisé.*

19 juin. — dimanche, — brouillard. — Fait marché avec Le Franc, maçon, pour une chapelle.

(1) Claude Tremeau.

(2) Voir pièces justificatives.

(3) Joseph-Amédée de Broglie, évêque d'Angoulême.

(4) Paroisse d'Exoudun, canton de la Mothe-Saint-Héraye (Deux-Sèvres).

Digitized by Google

2 juillet. — samedi, – beau. — Assisté à l'audience, — reçu 7# pour ma portion du bail des octrois, n'ayant assisté qu'à deux audiences, cela a diminué d'une moitié et accru aux autres. Il a été réglé pour notre Corps 50# et 25# pour le Procureur du Roi; il y a eu 4 audiences.

15 août. — lundi. — Assisté à la procession à Ang^{me}.

22 août. — lundi, — assez beau. — Le Franc, avec un garçon est venu commencer la chapelle (au Maine-Bernier).

27 août. — samedi, — pluie. — Parti après déjeuner, dîné à Pons (1), dépensé 14 sols, rendu à Saintes, logé au Petit Saint-Jean.

28 août. — dimanche, — pluie. — Assisté au *Te Deum* et à la bénédiction des drapeaux.

8 septembre. — jeudi, — froid. — Reçu de Mr Deshéris 48# pour la chapelle.

22 septembre. — jeudi, — beau. — Payé à Mansière, collecteur de la taxe ordonnée pour la réparation de l'église de Bécheresse (2), 86# 15 sols.

26 septembre. — lundi, — beau. — Le Franc et quatre autres sont venus travailler; ils ont posé une partie de l'entablement de la chapelle.

6 octobre. — jeudi, — pluie. — Mr Montalembert, perruquier, m'a porté une perruque ronde, payé 9#.

13 octobre. — jeudi, — beau. — Assisté au département (Ang^{me}) qui s'est fait agréablement.

21 octobre. — vendredi, — beau. — Parti du matin pour Ang^{me}, signé les départements.

22 octobre. — samedi, — beau. — Assisté à l'audience d'un rapport d'un procès de Mr de Lambertie, paroisse de Mazerolles (3); il y a 2 écus, épices : reçu de Mr Marot pour gages, 531# 6 sols.

(1) Chef-lieu de canton (Charente-Inférieure).

(2) Canton de Blanzac (Charente).

(3) Canton de Montembœuf (Charente).

Digitized by Google

1757. 5 décembre. — Eu Lavigne, Menudier et Prousat pour tiller la chapelle.

9 décembre. — Mme de Mastin accouchée d'un garçon.

31 décembre. — Allé à Angme, fait visites de bonne année, — donné aux valets de ville pour étrennes 12 sols; allé voir en robe Mr l'Intendant,

1758. — 5 mars. — Mr l'abbé Deshéris a résigné son prieuré de Fontblanche (1).

24 mars. — beau. — Donné à Saint-Martin d'Angme le pain bénit et cierge, 1# 10 sols.

25 mars. — mercredi, — beau. — J'ai été ces quatre jours à la messe à Saint-Martin *dans la tribune*.

27 mars. — vendredi, — chaud. — Je me suis confessé au Père Saturnin, des Carmes, et ai communié à Saint-Martin (Angme).

31 mars. — mardi, — beau. — Allé aux Capucins, à la Bussatte.

10 mai. — Vendu à Mr Marchais 3 tierçons d'eau-de-vie, 175 veltes à 79# la barrique, prix 513#.

17 juin. — Payé à Lavaud pour ferrure de la chapelle, porte et fenêtres, 33# 12 sols.

28 juin. — Ma femme accouchée d'une fille heureusement (2), François et la Jeanne l'on tenue.

15 août. — Assisté à la procession à Angme.

31 août. — Le peintre de Ronsenac a donné une couleur à la porte de la chapelle.

8 septembre. — Deshéris prend possession du bénéfice (3).

16 octobre. — Retiré mes enfants de chez Mr le curé de Courgeac.

20 novembre. — Assisté au département.

(1) Voir pièces justificatives.

(2) Voir généalogie aux pièces justificatives.

(3) Jean Gilbert, fils aîné du narrateur, âgé de 15 ans. (Pièces justificatives.)

Digitized by Google

21 novembre. — Mr Deshéris très mal; on lui a donné le Viatique.

22 novembre. — Mr Deshéris plus mal; on lui a donné l'Extrême-Onction.

23 novembre, — Mr Deshéris mort à midi (1).

24 novembre. — Fait l'enterrement; donné 3# à l'offrande, 3# pour avertir les prêtres pour dire la messe.

25 novembre. — On avait distribué un liard aux pauvres — 30#; payé 5# pour le fer blanc des scellés; reçu du receveur des Aides pour ma portion 146#.

6 décembre. — Reçu de Mr Lavialle à compte sur mes gages 500# et 20# 10 sols droit de bordereau.

— 2 janvier. —Allé à Angoulême. Mr le Lieutenant particulier, le Procureur du roi, le greffier sont venus faire la vérification des scellés, les ont trouvés entiers et les ont levés — payé pour le greffier, papier etc., 30#, les deux autres ont mis gratis.

6 janvier. — Payé au médecin pour neuf visites dans sa maladie, 12#.

7 janvier. — Envoyé à Mr Arnaud, le conseiller, 6 belles poires bon chrétien, — une bouteille anisette et une écuelle d'argent, qui lui était léguée.

9 janvier. — Acheté un Despautère pour Beaupré — 14 sols.

11 janvier. — Livré à Mr le curé de St-Martin (2) une tabatière venant de Mr de Malo — une perruque neuve la plus belle 3#, une soutane ras de castor toute neuve; il a donné là dessus quittance de ses droits, qui se montaient à 15# et du service annuel, qui se monte à 30# et il a renvoyé 2 aunes et 1/2 du drap mortuaire. Il disait que ce n'était pas la plus belle perruque, l'a renvoyée, faché de n'avoir pas une redingote brune.

(1) Voir pièces justificatives.

(2) Jacques Mioulle.

Digitized by Google

1759. 4 février. — Donné à Mr Mioulle les perruques de valeur de 20# (1).

7 février. — Assisté à l'installation de Mr Benoît, — Mr l'Intendant l'a reçu, qui a dîné chez lui avec l'Élection.

10 février. — Reçu Brun, procureur.

15 février. — Mr l'abbé de Rocheford *(sic)* mort.

17 février. — Assisté au Corps de ville, signé dans la délibération.

20 février. — Signé une lettre en Corps pour modération du don gratuit.

23 mars. — Allé faire déclaration chez Mr Lardillier, il a pris pour le droit d'amortissement des dalmatiques, chapes et chasubles données à l'église St-Martin, 29# 17 sols 6 deniers.

27 mars. — Ma petite est morte, elle était Chez-Trainaud.

5 avril. — Le curé de La Valette au Maine-Bernier; on lui a donné un ornement complet estimé 108#.

17 avril. — Parti pour Mérignac (2); allé dîner à Hiersac (3) chez Mr Chabrefy, ensuite à Villars (4), visité la chapelle.

18 avril. — Revenu à la foire à La Couronne, rendu visite aux Pères Laquille et Moutons.

24 avril. — Reçu des fermiers du Petit Fontblanche 1.000# pour les termes de Noël dernier et 6 mai prochain.

3 mai. — Allé à Angme, assisté à la procession pour l'ouverture du jubilé.

(1) 1759-22 février. « J'ai fait faire deux services pour le repos de « l'âme de Mr Deshéris, et je ne cesserai de prier pour lui et mes « prédécesseurs ». Lettre de Jean Mioulle, curé d'Aignes, à M. Gilbert, conseiller du roi en l'élection d'Angoulême. (Archives Gilbert.)

(2) Canton de Jarnac (Charente).

(3) Chef-lieu de canton (Charente).

(4) Village de la commune de Mérignac (Charente).

Digitized by Google

4 mai. — Allé avec Mr Arnaud voir Mr l'évêque qui a dit qu'il ne voulait point accepter le don de Mr Deshéris.

8 mai. — Fait une confession générale.

13 mai. — Acheté un Selectœ pour Beaupré, 1 # 4 sols.

3 août. — Envoyé chercher mes deux aînés (1) à Périgueux par le valet.

9 août. — Traité avec le successeur de Ste-Catherine pour 135 # de réparations.

18 août. — Assisté à l'audience et à l'assemblée du Corps de ville.

6 septembre. — Allé rendre visite à Mr de Mastin avec mes enfants.

16 septembre. — Beaucoup remué à cause de l'état de mes revenus. Mr le maire m'a promis de me mettre à 1.500 #, il m'avait mis en premier lieu à 2.500 #, ensuite à 2.000 #.

16 novembre. — Parti avec mes deux aînés, allé à Périgueux, donné à Mr Chaban, professeur, 15 #, puis pour leur quartier 130 #.

18 novembre. — Allé coucher à Chancelade, Mr l'abbé m'a bien reçu (2).

25 novembre. — Acheté quatre bréviaires 15 # envoyés à Deshéris; mis Beaupré et Boisjoli en pension chez Mr Lacour, payé 103 #.

27 novembre. — Assisté au service de Mr Deshéris, donné 30 # aux pauvres et 30 # à Mr Mioulle.

1er décembre. — A l'audience — Gilbert (3) a la picotte à Périgueux.

29 décembre. — A Angoulême — reçu de Mr Marot 505 # 12 sols pour gages, déduction faite de 60 # 16 sols pour dixième et 35 # 10 sols de capitation.

(1) Jean Gilbert Deshéris et François Gilbert.

(2) Jean-Antoine Gros de Beler, allié à la famille Gilbert. (Voir pièces justificatives.)

(3) Son fils puîné.

Digitized by Google

1760. — 20 janvier. — Ma femme accouchée d'une fille (1).

22 janvier. — Fait baptiser, tenue par Mr Lambert et Mlle Mioulle, elle s'appelle Françoise-Rose, nourrie au Puit de Charmant — convenu à 3# par mois et un mouchoir de 1# 10 sols.

24 janvier. — Ma belle-mère Mlle Pipaud est morte le 23.

23 mars. — dimanche, — beau. — Assisté au Corps de ville pour choisir un maire qui a été Mr d'Hauteville (2), dîné chez lui, il y avait plus de 80 personnes.

6 avril. — dimanche. — Pâques, — froid. — Assisté aux offices à Angme.

7 avril. — lundi, — pluie. — Confessé à un carme; allé avec Mr Arnaud voir Mr l'Évêque au sujet de la disposition de Mr Deshéris.

1er mai. — jeudi, — beau. — Donné à Filhon, sergent du maire, un peuplier (3) pour mettre à la porte de Mr d'Hauteville, qui pouvait valoir 12 à 15#.

14 mai. — mercredi, — beau. — Écrit à Mr Chaban, missionnaire à Périgueux et envoyé par Mr l'archidiacre d'Embrun pour les quartiers de mes enfants 130#.

1er juin. — dimanche, — chaud. — J'ai été à la première messe à Aignes; rendu visite à Mr de Mastin.

5 juin. — jeudi. — Corps-Dieu, — beau l'après-midi. — Allé à Angme : notre Corps n'a pas assisté à la procession.

6 juin. — vendredi, — beau. — Payé pour deux mois à Mr Lacoste qui apprend Boisjoli à écrire 3#.

(1) Voir généalogie aux pièces justificatives.

(2) Noël Limousin, sieur de Hauteville, conseiller au présidial.

(3) C'est la traditionnelle plantation du mai.

Digitized by Google

15 juin. — dimanche, — beau. — Fait une nouvelle ferme de Fontblanche avec Mr Palustre qui paie chaque année 1.700# et 4 louis une fois payés.

16 juin. — lundi, — beau. — Parti après dîner; allé à Melle (1) où j'ai *tombé de cheval* parce que *ma jument s'est abattue* (*sic*) : j'ai été heureux de ne pas me tuer.

23 juin. — lundi, — pluie. — Descendu à L'Houmeau; donné à la femme du messager de Périgueux un paquet de lettres avec 240#, savoir 5 louis de 24# et 20 écus de 6# pour porter à mes enfants au Grand Séminaire de Périgueux.

27 juin. — vendredi, — pluie abondante. — Allé rendre visite à Mme de Mastin, la douairière.

6 juillet. — dimanche, — beau. — Rendu visite à Mr le Procureur du roi (à Angme) sur son mariage, je lui ai envoyé des abricots.

19 juillet. — samedi, — chaud. — Assisté à l'audience; allé voir Mr l'Intendant en Corps, qui n'a pas paru disposé à nous flatter.

20 juillet. — dimanche, — chaud. — Parti pour Vars (2); vu Mr d'Angoulême qui m'a donné un dimissoire (3) pour Gilbert pour prendre la tonsure à Périgueux et a légalisé son extrait baptistaire — payé au secrétaire 3#; — rendu dans la chaleur à Angme, assisté à la procession du Saint Sacrement à St-André.

3 août. — dimanche, — sombre. — François (le valet) est parti pour Périgueux chercher nos enfants.

10 août. — dimanche, — chaud. — Dîné avec ma femme chez Mr de Mastin, lui ai prêté 100#.

(1) Chef-lieu d'arrondissement (Deux-Sèvres).

(2) Canton de Saint-Amant-de-Boixe (Charente).

(3) Autorisation écrite donnée par l'évêque à l'un de ses diocésains pour se faire ordonner par un autre évêque dans un autre diocèse.

Digitized by Google

1760. 15 août. — vendredi, — chaud. — Le Corps de l'Élection n'a point assisté à la procession (1).

18 août. — lundi, — beau. — Mr l'abbé Peynet est venu dîner; nous avons été aux Jésuites aux offices.

19 août. — mardi, — beau. — Partis tous d'Angoulême pour le Maine-Bernier : Deshéris a tombé de dessus la mule sur les chaumes de Crage (2) il a été heureux de ne se pas casser quelques membres.

24 août. — dimanche, — pluie abondante. — Mr Peynet a donné à dîner chez nous à trois jésuites, Mrs Tiphon et Hyver, curé de St Antonin : nous étions 8 (à Angme), Noël (3) a fait le repas, etc.

31 août. — dimanche, — beau. — A la frairie à Puypéroux.

25 septembre. — jeudi, — pluie. — Le fils de Mr Chenevière, le théologien, est venu dîner au Maine-Bernier.

14 octobre. — mardi, — beau. — Ma femme, mes deux ecclésiastiques (4) sont partis avec le valet pour Angoulême : écrit à Paris à Mr l'abbé Arnaud.

17 octobre. — vendredi, — beau. — Allé à Vars avec mes enfants voir Mr l'Évêque, dépense 3 sols, retourné bien tard à Angoulême.

18 octobre. — samedi, — beau. — Reçu de MMrs des Aides pour gratifications accoutumées 107# 16 sols — assisté à l'audience.

(1) Il est regrettable que l'auteur n'ait pas cru devoir fixer les raisons et les motifs de ces abstentions, qui se répètent de temps à autre, dans le cours de sa charge.

(2) Hameau du canton d'Angoulême (Charente).

(3) Le traiteur alors renommé du Grand-Cerf, à Angoulême.

(4) Les deux aînés, Jean Gilbert Deshéris et François Gilbert.

Digitized by Google

20 octobre. — lundi, — beau. — Mr le curé de Saint-Martin a déjeuné avec nos enfants qui partent pour Paris; donné à Deshéris pour 6 mois de pension, lui et son frère, 450 # — pour leur entretien 220# en tout 750#.

25 octobre. — samedi, — assez beau. — Mr Desgroys, curé de Mortiers (1), est venu.

30 octobre. — jeudi, — beau. — Envoyé le petit Boisjoli (2) chez Mr le curé de Charmant, payé pour le quartier de sa pension 40# — 1 # 10 sols pour la servante et 10 sols pour lui acheter du papier.

1er novembre. — samedi. — Envoyé Beaupré (3) chez Mr le curé de Courgeac, donné pour le quartier de sa pension, 50# et 1 # à la servante.

24 novembre. — lundi, — beau. — Parti pour Angoulême.... Mr l'Intendant (4) est arrivé, nous avons été le voir en Corps.

26 novembre. — brouillard. — Nous avons fait le département et dîné chez Mr l'Intendant.

27 novembre. — jeudi, — sombre. — Mr Larapidie est venu dîner : il est trésorier de France et a assisté au département.

10 décembre. — mardi, — pluie. — Nous avons encore été pour voir Mr l'Intendant. Mr l'Intendant est parti ce matin.

24 décembre. — mercredi, — brouillard. — Payé à la porte de Saint-Pierre d'Angoulême pour quatre barriques de vin tant pour le don gratuit que pour l'octroi 5# 5 sols 9 deniers et pour faire encaver ledit vin, 14 sols.

(1) Canton de Jonzac (Charente-Inférieure).

(2) Jean-Élie Gilbert, son huitième enfant.

(3) François-Jean Gilbert, son sixième enfant.

(4) Anne-Robert-Jacques Turgot, chevalier, baron de Laune, seigneur de Lastelle, Gerville, Vesly, Le Plessis, 1757-1761. (Gay de Vernon. *Bulletin archéologique du Limousin*, 1860.)

Digitized by Google

1760. 25 décembre. — jeudi, — jour de Noël. — Allé entendre trois messes à Saint-Pierre.

26 décembre. — vendredi, — doux. — Allé au sermon.

27 décembre. — samedi, — brouillard. — Eté chez Mr Peynet (1) : nous sommes presque convenus de la ferme de Chavenac à 800# — 500# de pot de vin données par avance.

30 décembre. — mardi, — beau. — Le neveu de Mr l'abbé de Chancelade (2), de Lafond, est venu dîner, coucher et souper à la maison — (Angme).

31 décembre. — mercredi, — pluie. — Mr de Lafond est parti : j'ai été chez Mr l'abbé de Barbezières, remis les titres qu'il a pour connaître, concernant la chapelle de Sainte-Catherine de Mérignac (3).

1761. — 7 janvier. — mercredi, — beau. — Refait la ferme de Chavenac : Mr Lambert a prêté son nom par devant maître Grelon.

24 janvier. — samedi, — beau. — Assisté à l'audience, il y a eu peu de choses, signé le certificat comme Mr Benoit, président, n'avait été installé qu'après la distribution des châtellenies.

17 février. — Pendu en effigie la fille et la femme de La Plante.

28 février. — Assisté à la réception de Mr Valteau de Chabrefy dans la charge de receveur des tailles de son père.

1er mars. — Allé souper avec Mr Las Escuras chez Mr Chabrefy; le repas était beau.

3 avril. — Averti que mon fils Gilbert (4) est dangereusement malade d'une fièvre putride (à Paris).

(1) Prieur de Chavenac (Charente).

(2) Jean-Antoine Gros de Beler. (*Bulletin archéologique du Périgord*, 1882.)

(3) Canton de Jarnac (Charente).

(4) François Gilbert, son troisième enfant, l'ecclésiastique.

Digitized by Google

13 avril. — Envoyé à Chavenac par Mr l'abbé Peynet une chasuble garnie de satin à fleurs argent fin.

17 avril. — Reçu de Mr Lavialle pour mes gages de 1759, 462# 2 sols, déduction faite de 61# 4 sols de dixième; 42# 16 sols de capitation, —36#6 sols des trois vingtièmes de la métairie de Chez-Boucher, — reçu 15# 8 sols pour droit de bordereau.

18 juin. — Ma femme accouchée d'un garçon, qui paraît vigoureux (1).

19 juin. — Fait baptiser ; ont tenu Jean-Élie Gilbert de Boisjoli et la petite Joubert; il s'appelle Jean-Élie-Marcellin Gilbert.

27 juin. — Appris la mort de mon fils Gilbert, de Paris (1*).

3 juillet. — Allé souper aux Minimes d'Angme (2).

4 juillet, — Allé en Corps chez Turcat, substitut du Procureur du Roi, pour la reddition du compte du don gratuit demandé au Corps de ville.

8 novembre. — Vu Mr l'Intendant en Corps.

11 novembre. — Assisté au département, diné à l'Intendance chez Mr Boisbedeuil.

7 mars. — Allé à l'assemblée du Corps de ville à l'occasion d'un arrêt rendu contre les jésuites (3) et signifié au Corps de ville, y retourné après dîner. Mon avis a été de s'adresser *aux Communautés séculières.*

5 mai. — Mr Boicluzaud a été remercié de sa subdélégation.

5 juin. — Répondu à Mr Boisbedeuil au sujet des réparations de l'église d'Aignes.

(1, 1*) Voir pièces justificatives, — généalogie.

(2) Ancien no 844-846. Rue Neuve, — rue N.-D. de Beaulieu — rue Champ-Fada. (J. George, *Topographie d'Angoulême*, 1899.)

(3) A l'occasion de la suppression des jésuites.

Digitized by Google

1761. 19 juin. — Mgr (*sic*) l'Intendant m'a envoyé une requête pour aller faire procès-verbal d'ouragan à Saint-Christophe de Confolens (1).

25 juin. — Reçu de Mr Marot pour mes gages 478#.

29 juin. — Écrit à Mr Charpentier, avocat à Lesterps, pour faire des procès-verbaux d'inondation (2).

(1) Canton de Confolens-sud (Charente).

(2) Cette première partie du Livre-Journal se termine au 9 juillet 1762. Nous détachons du livre des dépenses, écrit de la main d'Élisabeth Pipaud, veuve de François Gilbert, ce qui suit :

1762. — 2 novembre. — Fait conduire mon fils Gilbert-Beaupré (*) et Gilbert Boisjoli, en pension chez Mr Duruisseau, curé de Courgeac, à raison de 400# par an pour tous deux ; mon fils le prieur (Deshéris) s'est déterminé à payer ladite pension, il leur a donné 12# pour avoir des livres. — Airaux *(sic)*, chanoine de Blanzac, devait 22# audit prieur, lequel les a données à ses frères.

3 novembre. — Mon fils le prieur retourne à Paris.

10 novembre. — Prêté à Mr l'abbé Gazeaud un couvert d'argent pour aller faire son séminaire à Saintes.

1763. — Donné pour les réparations de l'église de Chavenac 27# 17 sols.

3 décembre. — Donné 45# pour les réparations de l'église Saint-Léger de Blanzac.

1765. — 8 juin. — Payé à Mr le curé d'Aignes 8# de dixmes.

17 novembre. — Donné (au même) 6# pour des messes pour ma belle-mère et mon mari.

29 novembre. — Mon fils Boisjoli est entré chez Mr le curé de Courgeac le 25 novembre, moyennant 24 pistoles par an aux conditions qu'il lui fournira le papier, l'encre et plusieurs poudres, la chandelle, qu'il (ne) m'en coûterait rien pour le petit détail, pendant 9 mois 10 jours.

D'autre part, son fils François-Jean Gilbert avait consigné dans un résumé écrit par lui certaines notes, analysées d'après le livre même des dépenses de sa mère ; nous en usons pour compléter ce qui nous manque du texte primitif perdu :

1763. — 19 mars. — Les Minimes (d'Angoulême) ont touché, provenant de la maison (Gilbert), 700 #, et sont obligés de dire tous les ans quarante-cinq messes.

24 septembre. — Payé à Mr le curé d'Aignes pour l'enterrement de sa belle-mère (**) 18 #, pour l'ouverture de la fosse 10 #, et pour les cierges, 14 #.

(*) Voir aux pièces justificatives.

(**) Marie Gros, veuve de Léonard Gilbert, décédée le 21 septembre 1763, âgée de 84 ans. *(Dictionnaire manuscrit,* (Gilbert. — Archives.)

Digitized by Google

II

1769-1826.

Imitant ses écrits et marchant sur ses pas,
Tu sauveras ton nom des horreurs du trépas.

— 5. mai. — Donné 10 sols pour réparations à l'église de Saint-Cybard de Montmoreau.

8 novembre. — Gilbert-Bernier (1) est entré chez Mr Lacombe, il donne 262# de pension.

— 3 mai. — Allé faire mon jubilé à Chavenac; dîné chez Mr le curé.

8 mai. — Convenu avec Mr Villards, perruquier près Saint-André (2), à 2# 10 sols par mois pour me friser tous les jours, lequel temps court tant absent que présent.

23 octobre. — Fait faire un service à sa belle-mère ; cierges, 12#.

1er novembre. — Payé au curé d'Aignes pour le service de sa belle-mère, 9 # 10 sols pour les assistants et 5 # 10 sols pour le service.

21 novembre. — Fait marché avec Mlle Ducluzeaud, pour garder en pension son fils Beaupré à 160 #.

— 21 mars. — Son fils Gilbert (Fois-Jean) va apprendre à écrire chez Mr Bignon à 3 # par mois et au Collège en rhétorique

8 juillet. — Payé pour le maître à danser de Gilbert, 1# 10 sols.

10 décembre. — Contrat de mariage de sa fille (Marie) avec Mr Rancureau.

13 décembre. — Boisjoli a commencé à écrire et à compter.

— 22 février. — Gilbert (Fois-Jean) a commencé son mois de géométrie, donné 3# pour vingt-deux leçons.

21 mai. — Acheté à Gilbert trois tomes de philosophie pour aller répéter chez le Père Rancureau, 7# 10 sols.

(1) Jean-Élie-Marcellin Gilbert. (Voir généalogie aux pièces justificatives.)

(2) D'Angoulême.

Digitized by Google

1770. 12 mai. — Mené Mme Gotte et les deux Toullites voir la curiosité; payé pour elles et pour moi à trois fois différentes, 3#. C'était un escamoteur qui faisait de jolis tours de cartes; il avait le tour d'un chapeau en lui donnant un tour de main; il se « coueffait » de 50 façons différentes.

19 mai. — Acheté une bourse à cheveux de Mr Villards, 2# 10 sols.

20 mai. — dimanche. — Donné à un pauvre de Chavenac 3# 3 sols pour Mr le Prieur. — Allé à Aubezine avec Mme Gotte, les deux Toullites, entendre la messe que lui a dite l'abbé Labrüe... elle est partie après-midi pour Paris, nous étions assez bien ensemble, je lui ai fait présent de la petite cassolette que mon oncle avait donnée à ma mère, faite en forme d'étui, cela pouvait bien valoir une dizaine de francs.

16 juin. — Allé chez Broy pour tirer des armes, — premier mois 6#, un gant et un fleuret 4# fait 10#, m'a donné des billets.

2 juillet. — Donné au domestique pour les pauvres, 3# 3 sols.

4 juillet. — Donné à Mr Denorus pour danser 1# 10 sols. — Pris des billets chez Mr Martin pour jouer du violon, donné 3#.

15 juillet. — Donné aux pauvres de Chavenac 6# 3 sols. — La vigne n'est pour ainsi dire *qu'en fleur ;* il y a peu de choses ; les seigles ne sont point encore coupés, les foins (1) ne sont qu'à demi.

15 août. — Notre-Dame. — J'ai été à la frairie à Puyfoucaud (2), chez Mr Rousset ; le prieur de Montmoreau y était « *qui a de l'esprit* ».

(1) 1762. Foin, à Angoulême, on donnait 12 sols pour en botteler un millier ; un homme peut gagner 1# 4 sols par jour. *(Dictionnaire manuscrit,* archives Gilbert.)

(2) Hameau de la commune de Saint-Amand-de-Montmoreau (Charente).

Digitized by Google

1er septembre. — Allé à Angoulême, mon frère le prieur (Desheris) est arrivé de Paris.

2 septembre. — Allé à La Valette, à la fête de Saint-Augustin.

30 septembre. — Mon frère est parti pour Paris, il va grand vicaire à Toul (1).

6 octobre. — Donné à un Père capucin pour quête 3 mesures de froment.

1er novembre. — Envoyé Bernier à Angoulême, chez le curé de Soyaux (2) pour y demeurer à 300# de pension.

9 décembre. — Allé à Poitiers, dépensé frais de licence dont détail : frais de consignation à Mr Chevalier pour les professeurs 46# 15 sols, — 8# 5 sols pour ma douzième matricule, — impression de thèse 3#, — aux agrégés 13#, — au bedeau 3#, — à Mr Filleau, 15# — procès-verbal, 12 sols, — cédule et attestation. 5 sols, — total, 90 #, — le reste des frais pour le voyage et le séjour à Poitiers.

— 9 janvier. — Payé au curé de Soyaux les deux quartiers restant de la pension de Bernier.

18 février. — lundi. — Venu à Angoulême pour y demeurer chez Mr Richet à côté du doyenné à raison de 450# de pension.

14 avril. — Mené Mr Debrême voir les sauts de l'Incomparable Péruvienne, payé pour trois — 3# 12 sols.

1er mai. — Mené Mr Debrême à la comédie, payé 3# 12 sols.

28 mai. — J'ai été à la comédie quatre fois, m'en a coûté 4# 10 sols.

(1) Ancien évêché, aujourd'hui chef-lieu d'arrondissement (Meurthe-et-Moselle). L'évêque d'alors était Claude Drouas de Boussey, nommé le 17 février 1754, décédé le 21 octobre 1773. (Communiqué par M. Dujarric-Descombes.)

(2) Deuxième canton d'Angoulême (Charente).

Digitized by Google

1771. 7 juillet. — Allé au feu d'artifice et à la comédie, 3# 14 sols.

22 juillet. — Allé au feu d'artifice.

18 août. — Nous avons joué la comédie chez Mr Debrême, « *Le légataire universel* et *l'Ecole des maris* », pour frais de théâtre et rafraîchissement, il m'en a coûté 16#.

20 août. — Retiré à ma campagne pour mes vacances.

21 août. — M'en suis revenu d'Angoulême pour tout à fait me fixer à la campagne.

11 septembre. — Donné la quête à un Père capucin, deux mesures de froment.

15 octobre. — Jour de sainte Thérèse. — Allé au Portail (1) chez Mr Debrême l'avocat ; nous y avons joué une pièce faite à « l'impromptu » par Debrême, « l'Ingénieur », et fait un compliment ; cela a été assez bien. Il y avait : Desmazeaud, l'aîné — Mr Vallier — Chassaigne — Meunier — Boisbellet de Forges — Salignac — Benoît — Debrême — Sazerac, etc., etc. Nous étions habillés en paysans, divertis autant qu'on peut le faire entre jeunes gens qui aiment le plaisir.

15 novembre. — Estimé et évalué en corps nos charges pour payer le centième denier. — Mr Bourdin, Héraud et moi avons porté les nôtres à 12.000#.

22 novembre. — Boisjoli est parti pour Paris.... Mr le curé de La Chapelle (2) et ma cousine de Las Escuras, mariée à Mr Romigeou, demeurant à Bussières-Badil (3), proche Montbron, avec sa belle-sœur ont demeuré ici, trois à quatre jours, beaucoup amusé, elle est fort aimable.

(1) Commune de Mouthiers, canton de Blanzac (Charente).

(2) Ancienne paroisse réunie aujourd'hui à la commune de Saint-Aulais, canton de Barbezieux (Charente).

(3) Chef-lieu de canton (Dordogne).

Digitized by Google

25 novembre. — Delhoste et l'abbé Dugazon sont venus me voir.

26 novembre. — Allé chez Mr Vallier à La Pépine (1), demeuré trois à quatre jours — bonne compagnie — bien amusé. — J'ai vu là, je crois, ma femme future.

— 24 janvier. — Allé voir Mr le curé de La Chapelle et ensuite à Barbezieux ; j'ai dîné chez Mr Texier (2) le sénéchal — allé aux assemblées, il a une fille, la seconde, qui serait fort de mon goût — soupé chez Mr Banchereau. On se divertit assez bien à Barbezieux.

18 décembre. — vendredi. — Mr Rénier, greffier du présidial s'est chargé de 123# pour le receveur du centième denier à Limoges sur ma charge.

— 10 février. — Mené ma femme 4 fois à la comédie, payé 14# 8 sols (3).

(1) Probablement de la commune de Ronsenac, canton de La Valette (Charente).

(2) Pierre-Paul Texier, écuyer, sieur de la Pégerie « en la paroisse de Touzac », avant cette époque, longtemps juge prévôt — comme son père — de la châtellenie de Bouteville. (Minutes de Texier, notaire à Touzac. — Archives départementales de la Charente). — Voir aussi à ce sujet l'intéressante et consciencieuse étude sur « le *Château d'Ardenne,* » par l'abbé Tricoire — année 1890.

(3) C'est dans l'année 1772 que François Jean Gilbert s'est marié, il ne nous indique pas la date précise : néanmoins il écrit « — Dépen-« ses faites pour mon mariage (1772), 1882# 16 sols — sans compter « bien des fausses dépenses où je me suis mis, — entre autres, montre « d'or avec sa chaîne similor, 252# — diamant fin, chez Cossart 265#, « boucles d'oreilles à cailloux, chez le même, 15# – joncs et crochets « montés en cailloux, 26# — contrôle de mon contrat 177# — à Mr « Colin de Montmoreau, pour violon 6# — au sacristain à Ronsenac, « 3# — à la servante 1# 4 sols. Acheté chez Davrieu, de rubans pour « livrée 36# — à la servante du curé d'Aignes, 1# 4 sols — 300 « d'huîtres, 6# — 4 dindes, 12# — 8 poulets, 4# — 5 canards, 4# — « 80 livres, viande de boucherie, 20# — 15 perdrix, 4 lièvres. – On « avait tué à la maison un cochon gras — boudins, andouilles, pâté « 24# — pain 3 boisseaux, 18# — vin, trois quarts d'une barrique,

Digitized by Google

1773. 21 juin. — lundi. — Partis, Giraud des Granges, ma femme et moi pour Thiviers, (1) passé à La Valette, à La Rochebeaucourt (2), où il y a un château joli et de beaux jardins entourés d'eau, de là par un grand chemin à Mareuil (3), où nous avons dîné au Lion d'Or, dépensé 5# 15 sols — de Mareuil à Brantôme (3*), il y a 3 lieues bonnes, nous y avons couché — belle abbaye de bénédictins — c'est la Dronne qui y passe, coûté 11# 15 sols.

22 juin. — samedi. — Mr Paris nous donna un conducteur qui nous fit passer à La Fontaine Puijoubert — à La Rochefideau — à Champlouvier (4) — à Saint-Pierre de Côle (5) et à Thiviers — 5 bonnes lieues, total, 12 lieues, nous y sommes arrivés à midi — passé 4 ou 5 lieues au delà, mauvais terrain, sable ardent et peu habité — à Thiviers, terre rouge comme à La Pépine, — forte.

25 juin. — vendredi. — Allé mon cousin et moi à Périgueux, il y a 5 bonnes lieues, logé chez Barrière, Ville de Limoges — près d'une jolie maison qui donne sur les allées de Tourny : il y a beaucoup de monde à Périgueux ; je le crois, de moitié plus petit qu'Angoulême — promené beaucoup et le lendemain matin, acheté bouteille de liqueur, mille fleurs et pluie d'or, 3#.

« soit blanc, soit rouge, 36# — foin pour les chevaux, 2 brasses, 24# ;
« total divers sans compter le gibier, 183# — à M. le curé de Ronsenac, qui nous a mariés, 6 mouchoirs de toile fine et un jambon,
« estimé 15# etc., etc. (Livre des dépenses. — Archives Gilbert.)

(1) Chef-lieu de canton (Dordogne).

(2) Commune du canton de Mareuil (Dordogne).

(3, 3*) Chef-lieu de canton (Dordogne).

(4) Hameau de Saint-Pierre de Côle (Dordogne).

(5) Commune du canton de Thiviers (Dordogne).

Digitized by Google

29 juin. — mardi. — Allé à Excideuil (1); on passe de Thiviers à Corniac (2), à St-Jory (3), à St-Germain la Rivière, à Excideuil — 2 lieues et demie. — Excideuil tout couvert en tuiles plates, — vu Mr Ardiller, qui a épousé une fille de Mlle Macenat, sœur à Mr Texier, juge de Barbezieux, — Mlle Reix, sœur à Mr Boisgrenat? fille de Mr Guillot de Châteauneuf, nos parents, et demeuré chez Mr Faure, le mardi — mercredi — jeudi et revenu le vendredi à Thiviers; on s'y amuse très bien. L'assemblée tous les soirs *pour le jeu;* visité un vieux château, qui paraissait bien fortifié. Toutes les maisons à Excideuil ne servent qu'en haut, le bas est ou une écurie où un cellier...

5 juillet. — Parti de Thiviers le 5 juillet — passé à Villars, diné chez Mr Charbonnaud, gendre à Mr Las Escuras, — passé à Quinsac près St-Pancrace (4) — St-Crépin (5) et joint le grand chemin de Brantôme à une rivière, où il y avait une forge anciennement, — couché à Mareuil. Ce chemin là est plus long et plus écartable que l'autre... Thiviers est un peu plus grand que La Valette, — sur une éminence — loin des rivières — assez laid. — Nous y avons une cousine, seconde fille de Mr de Saintrac, mariée avec Mr Laserve, avocat bourgeois.

14 juillet. — mercredi. — Mlle de Livernant est mariée de la semaine dernière avec Mr de Bernac — Mlle du Tillet (fille de) l'avocat du roi, se marie avec Mr de Galard de Béarn.

(1) Chef-lieu de canton, arrondissement de Périgueux (Dordogne).
(2) Commune du canton de Thiviers (Dordogne).
(3) Commune du canton d'Excideuil (Dordogne).
(4) Canton de Champagnac (Dordogne).
(5) Canton de Mareuil (Dordogne).

Digitized by Google

1773. 13 août. — vendredi. — Mon cousin Las Escuras, l'abbé, est venu nous voir; il a 22 ans et (est) diacre.

25 août. — Revenu au Maine-Bernier et ma petite sœur, qui sort du couvent des Ursulines (d'Angoulême (1).

15 novembre. — Ma femme est accouchée sur les 3 ou 4 heures du matin d'un garçon, il a été baptisé le soir, nommé Jean-François de Sales; ont tenu mon frère le prieur et Mlle Vallier, en leur place mon domestique et ma servante (2).

19 décembre. — dimanche. — Mr de Las Escuras et Mr Boile, avocat du roi, de Périgueux, sont venus et partis le mardi.

31 décembre. — jeudi. — Le petit qu'a eu ma femme du 15 novembre dernier est mort à 2 heures du matin; il n'a vécu que un mois et demi; il est mort d'un érysipèle sur tout le corps.

1774. — 14 avril. — jeudi. — La forêt de Montmoreau est toute reverdie.

11 novembre. — On m'a assuré que l'ancien Parlement était rentré et les Cours supérieures supprimées.

26 novembre. — Le curé de Chavenac (3) est mort le 22 novembre (4).

(1) Voir généalogie aux pièces justificatives, —1770. — La demoiselle Deshéris, au couvent des Ursulines, à Angoulême, paye 201 # pour son entretien audit couvent — même année — 3 mois de pension, 60 #, audit couvent.

1773, — novembre. — Elle entre au couvent des Tiercelettes, à Angoulême, au prix de 15 # pour un mois. — *(Livre des comptes.* — Archives Gilbert.)

(2) Voir généalogie aux pièces justificatives.

(3) Lageneste, curé de Chavenac. *(Dictionnaire manuscrit.* — Archives Gilbert.)

(4) François-Jean Gilbert paye aux tailles de la paroisse d'Aignes, en 1774, pour les réparations de l'église, 60 # 15 sols. *(Dictionnaire manuscrit.* — Archives Gilbert)

Digitized by Google

— 14 janvier. — jeudi. — Ma femme est accouchée d'une fille dans la nuit du 12 au 13, pendant que j'étais à Angoulême, fait baptizer ma petite à St-Cybard (de Montmoreau), parrain et marraine, Mr Desmazeaud, père, et Mlle Faure, ma tante, — son nom est Françoise-Thérèse Gilbert.

12 mars. — Copie de certificat de MMrs de l'Election « Nous, conseillers du Roy, président, lieutenant « et élus en l'élection d'Angoulême, certifions que « Me François Rousset, demeurant en la ville « d'Angoulême n'a aucuns parents ni alliés dans « notre Compagnie au degré prescrit par l'ordon- « nance. En foy de quoy lui requérant, nous lui « avons accordé le présent certificat. — A Angou- « lême, le 4 décembre 1762 — signé : Benoît — « Rullier — Bourdin — Joubert. »

18 mars. — Passé une procuration « *ad resignandum* » de la charge d'élu dont Mr Rousset est pourvu.

20 mars. — Allé à Angoulême, levé mon extrait de baptême au greffe, pris l'agrément du Corps, envoyé mes provisions à Mr Viallatte, secrétaire à Paris, affranchis 6tt 10 sols et l'extrait 12 sols. — Mr le lieutenant général n'a pas pris d'argent pour légaliser mon extrait de baptême et ma procuration « *ad resignandum* ». — Mis à la poste le 24, vendredi. — Ma sœur est parfaitement rétablie, a mis sa petite chez les demoiselles Matelon. — Fait marché avec Mr Mioulle, ancien prieur de Saint-Martin, il transporte sa rente foncière de Chez-Biron à Bernier pour 2,400* et la petite maison de la Comptesse.

16 avril. — Pâques. — Je me suis rendu hier d'Angoulême ; — l'aubépin feuillu. — Procès entre le Chapître d'Angoulême et Mr le lieutenant de police pour taxe de chaise.

Digitized by Google

1775. 19 avril. — mercredi, — Reçu une lettre en diligence, de mon frère le prieur, il me marque qu'il a fait suspendre mon secrétaire pour mes provisions, à cause que Mr Turgot, contrôleur général veut remettre les pays d'élections en pays d'états comme la Bretagne et le Languedoc. Fait réponse que j'approuvais sa manière de penser.

4 mai. — jeudi. — J'ai eu à dîner et coucher MMrs de Rochefort, Lanauve, Duruisseau, Dupinier, deux Lambert, Joubert, l'officier, Rousset, Vallier, Moreau, Chatenet, La Fouillouze; nous nous sommes assez bien divertis; joué à la bête ombrée.

6 mai. — samedi. — Allé à la foire à Blanzac, dîné avec Mr de Cressac et le curé de Mouthiers (Chez Rambaud). Il y avait beaucoup de bœufs, ne se vendaient pas; de là, j'ai été voir mon oncle le curé de la Chapelle. Passé au-dessus de Cressac (1) au Pont-Chevrier, à Brie (2) et à la Chapelle. — Le dimanche allé coucher Chez-Nadaud (3) à Condéon. En passant à Sallignac (4), j'ai refait la ferme du Petit Chavenac à Mr Belfont pour 4 ans au prix de 40# par an et une paire de chapons une fois donnés. Mon dessein était de n'aller qu'aux Guérinières, (5) proche Chevanceau (6), voir mon cousin Banchereau; on me dit qu'il n'y était pas, et j'ai continué ma route vers Bordeaux. Allé coucher aux Plassottes

(1) Canton de Blanzac (Charente).

(2) Canton de Barbezieux (Charente).

(3) Hameau de la commune de Condéon, canton de Baignes (Charente).

(4) Ne serait-ce pas plûtôt Challignac ? Canton de Barbezieux (Charente).

(5) Hameau de la commune de Chantillac, canton de Baignes (Charente).

(6) Canton de Montlieu (Charente-Inférieure)

Digitized by Google

et à deux lieues de là, quand on est passé Cavignac, (1) on détourne sur la main gauche pour aller à Gauriaguet, (2) paroisse de MM[rs] Fillon; il y a peut-être un grand quart de lieue du bourg au grand chemin. Le pays est très sablonneux, point de pierre, tout le terrain à l'entour est à peu près comme celui de la vigne Labelle (3), au-dessus de mon défriché. — On ne plante dans ce pays là que par « jovalles » (4) qui sont des planches fort longues de 6 pieds de large, à deux rangs de vignes; on met 4 ou 5 sillons de seigle entre deux et elles paraissent bien pousser, (les vignes); on y sème guères de blé, ils se servent pour bêcher « d'une pique ». C'est aussi large que nos piques et point entre-coupés; ils avancent beaucoup, mais ils font du terrain bien léger On ajoute dans ce pays-là, beaucoup de foi aux chercheurs de sources, qui font tourner la baguette dans leurs mains. — MM[rs] Fillon sont Gros dans leur nom, originaires de La Valette; leur père était frère à ma grand-mère.

10 mai. — Allé à Libourne (5) petite ville très-jolie : il y a un grand chemin, qui y conduit à partir de Saint-André de Cubzac (6) ; on passe dans le bourg de Fronsac (7), sur le bord de la Dordogne, curieux par un édifice qu'a fait bâtir le maréchal de Richelieu (8). — Sur la montagne

(1) Canton de Saint-Savin, en Blayais (Gironde).

(2) Canton de Saint-André de Cubzac (Gironde)-

(3 En la commune d'Aignes (Charente).

(4) Ducange donne cette seule explication « *modus agri* » sous le nom de « Jova, Jovata. »

(5) Chef-lieu d'arrondissement (Gironde).

(6) Chef-lieu de canton (Gironde).

(7) Chef-lieu de canton (Gironde).

(8) L. Fr. Armand, duc de Richelieu, maréchal de France, arrière petit-neveu du cardinal.

Digitized by Google

1775. qui y joint, élevée de tout coté, sa vue s'étend sur Libourne, qui n'en est distant que d'un quart de lieue, sur l'Isle et la Dordogne et sur plus de quatre lieues à l'entour. Il y a un jardin à découvert, orné de tilleuls, plates-bandes, bordures et palissades, grand comme trois à quatre journeaux en rond; tout le tour de la montagne est planté en vignes qui en rendent l'aspect fort riant. On y monte en droite ligne par deux cent marches environ. Il y a un chemin de carrosse, qui fait un détour. Pour revenir à Libourne, elle est située au confluent de la Dordogne et de l'Isle. Il y vient des bâtiments plus gros que nos gabarres: on a construit une fontaine au milieu de la place, qui est fort belle et au dehors de la ville, des casernes, pour loger une garnison, qui mérite l'attention d'un curieux par l'ordre, la proportion et la régularité des pièces. L'escalier surtout est très beau, il y a un présidial à Libourne. — C'est très commerçant. — Je me suis promené beaucoup et [ai] visité l'église. — Il faut passer l'Isle en arrivant par Fronsac, passage que s'est attribué Mr de Richelieu. — 3 deniers par personne, 1 sol par cheval, 1 livre 4 sols par carrosse. Je soupai avec le Receveur des tailles de Périgueux et deux autres jeunes gens à l'hôtel de Picardie. — Bien servi.

15 mai. — Parti avec Mr Donezat et MM^rs^ Fillion pour Bordeaux, passé à Saint-André de Cubzac et traversé la Dordogne à Cubzac, passage qui appartient à Mr de la Tour du Pin, seigneur de Saint-André, pour 12 sols on peut forcer le batelier à vous passer; il en coûte 6 sols avec votre cheval, si vous n'êtes moins de deux, et 1 sol par personne, si vous êtes douze. — Il faisait des bouffées

de vent qui me faisaient trembler. — Sur l'autre côté est le bien des Jacobins de Bordeaux, et une maison de Mr le Prince (*sic*), qui de simple matelot a su ramasser plus de deux millions ; son fils aîné qui doit partager sa succession avec un frère, va encore rabattre les barriques au premier qui le demande. — A mesure que l'on arrive à Bordeaux, l'on voit de tous côtés des châteaux et maisons de plaisance qui s'annoncent. Nous avons laissé nos chevaux à Lormont (1) sur la Garonne, bourg qui appartient à Mr l'archevêque et de là jusqu'à Bordeaux, nous avons pris un bateau : on en trouve quantité et il en coûte 2 sols par personne pour faire une lieue environ : on arrive ainsi dans cette ville par le côté le plus brillant. Les Chartrons forment une rangée de maisons sur la rivière ; la quantité de bâtiments de toute grandeur, le Château-Trompette, la Bourse, enfin tout forme une enceinte d'un bout à l'autre de plus d'une lieue de maisons bien bâties et percées. Nous avons logé chez Mr Fillion, rue du Loup. On est après bâtir un palais à l'archevêque de toute beauté. — La Comédie quand elle sera achevée sera un édifice consacré pour les spectacles, le plus achevé qu'il y ait dans toute la France. On a trouvé proche l'archevêché pour plus de 20,000 écus, dit-on, de grosses pierres, mises les unes sur les autres et enfoncées à 12 pieds de bas ; il y a des bas de colonnes, des chapitaux, des bas-reliefs, on ne sait point d'où cela provient. La cathédrale est un vaisseau gothique, enrichi de quantité d'ornements à la mode. durant le renouvellement des arts.

(1) Canton du Carbon-Blanc (Gironde).

Digitized by Google

1775. 16 mai. — C'était un jour de foire : vous auriez vu sur toute la place Dauphine à un bout de la rue St-Seurin, quantité de ferrailles et autres ustensiles de ménage étendus par terre; — quelquefois on a cela à bon marché, ce qui coûte bien cher ailleurs. — Je me suis bien promené et j'ai été curieux d'aller à la Comédie, on donne 18 sols au parterre; l'orchestre m'a paru plus agréable et mieux composé que celui de la Comédie Française de Paris. On a joué *Alzire* où Mme Maulan débutait pour la seconde fois. Le défaut de voix lui fait tort; il y a un Mr Granger qui faisait le rôle de *Zamore*, dont j'ai été très content. La petite pièce, intitulée « *Le legs de Marivaux* » m'a fait rire et bien jouée. — Les femmes soit publiques soit maîtresses particulières, sont dans le général plus agréables qu'à Paris : on dirait qu'elles se mettent mieux. L'église des Jacobins est tout à fait régulière, bâtie dans le nouveau goût; la chaire surtout est un ouvrage de menuiserie fort bien attrapé. — La Bourse fait un édifice qui orne beaucoup la ville, elle donne sur le milieu du port et fait face d'un côté à la statue de Louis XV sur la place royale. Les bas-reliefs de la statue représentent Mr le Maréchal à (1) la prise du Port-Mahon — ouvrage de sculpture sur une pierre, qui approche du marbre : bien beau. — Les portefaix n'ont point de crochets comme à Paris, ils n'ont que quelques cordes et un tissu de paille, qui les empêche de se macher les épaules. Les bœufs y sont en usage pour charrier dans la ville, on leur ferre les pieds. Il y a

(1) L.-Fr.-Armand, duc de Richelieu, s'empara de Minorque, dans les îles Baléares (Espagne), en 1756.

Digitized by Google

quelques fiacres un peu mieux ornés que ceux de Paris... On n'y vit pas si aisément que dans la Capitale, à 1# 4 sols par tête. on y ferait très-mauvaise chère... Toute l'emplètte que j'ay faite a été de deux bergamottes, l'une imitant une pêche et l'autre une pomme pour 1# 2 sols.

17 mai. — mercredi. — Nous en sommes partis après dîner. — Couché chez Mr Ste-Croix et le lendemain, après un déjeuner dinatoire, je suis venu coucher à La Grolle (1), fait ferrer ma jument à Chevanceau. — Le vendredi, traversé un pays tout de brandes avant d'arriver à Chillac (2), qui m'a conduit chez ma tante Mioulle des Audoins (3), elle a perdu son mari depuis trois mois.

19 mai. — vendredi, — Rendu au Maine-Bernier — le blé vaut 6# 15 sols le boisseau. — Boisjoly est arrivé à Angoulême, le dix-huit, à raison de sa santé. L'air de Paris lui est contraire. Il y a eu une émeute *considérable* à Paris sous prétexte de la cherté des grains (4).

21 mai. — dimanche. — Dans le pays d'où je viens (Bordeaux) on transvase 3 à 4 fois la première année le vin d'une barrique dans l'autre : on dit que la lie le fait gâter. Pour ce faire, ils ont un boyau, garni aux deux bouts de deux cannelles qu'on fait entrer l'une au bas de la barrique vide, l'autre pareillement dans la pleine, la bonde étant otée, la liqueur se met de niveau dans les deux barriques et à l'aide d'un soufflet, on force le vin à passer tout dans celle qui était vide. — Tous ces ustensiles coûtent deux louis environ.

(1) *Alids,* La Graule, hameau de la commune de Touvérac, canton de Baignes (Charente).

(2) Commune du canton de Brossac (Charente).

(3) Hameau de la commune de Châtignac, canton de Brossac (Charente).

(4) Ce qui amena la liberté commerciale des grains.

Digitized by Google

1775. 14 juillet. — vendredi. — Allé à Cercles (1) près de La Tour-Blanche, — fait procès-verbal de la grêle, couché chez le curé, nommé Reynaud.

15 samedi. — Couché chez Me de Joubertie à Jovelle (2) et le lendemain allé voir Mr Suze à Coutures (3) et Mr de Barières à Bertric (3*) — bon fonds, étang et châtaigniers : revenu le mercredi, passé à Montmoreau. — D'ici à Bertric, on passe audessus de Toufflac (4) à La Chapelle St-Gilles (4*) pour suivre le grand chemin, qui va à Palluaud (5) le laisser un peu sur la droite; on passe la Lizonne à un moulin à papier : il y a des ponts de bois; l'hiver, le passage est dangereux; l'on monte à Lusignac (6) — paroisse, de là on voit très à clair Bertric, qui est fort élevé.

18 août. — Allé à Angoulême avec le prieur de Chavenac, qui a passé ici (au Maine-Bernier) huit à dix jours.

6 septembre. — Mr Lambert, greffier de Montmoreau et marié avec une de mes cousines Mioulle est mort du 3 au 4 : c'est dommage, il était fort honnête homme.

8 septembre. — vendredi. — Allé à Bournet à la frairie.

18 septembre. — lundi. — Debrême des Ganiers (7) s'est marié avec Mlle Marchais, très jolie : j'ai été aux noces, — bien ennuyé, — il y avait grande compagnie pendant 4 jours.

(1) Canton de Verteillac (Dordogne).

(2) Commune de La Tour-Blanche, canton de Verteillac (Dordogne).

(3, 3*) Canton de Verteillac (Dordogne).

(4, 4*) Hameau de la commune de Saint-Amand de Montmoreau (Charente).

(5) Canton de Montmoreau (Charente).

(6) Canton de Verteillac (Dordogne).

(7) En la commune de Motuhiers, canton de Blanzac (Charente).

Digitized by Google

7 décembre. — jeudi. — Allé à Angoulême, logé au Grand-Cerf.

30 décembre. — Boisjoly est allé à Ang^{me} accompagner Deshéris et Bernier : ce dernier demeurera chez Mr Richet à 300# par an.

— 5 février. — Allé avec Mr Vallier chez le curé de Courgeac, bonne compagnie et le lendemain chez Mr Peinson (1)? seigneur de Rochefort où nous nous sommes bien amusés.

16 février. — Allé à Angoulême — j'y ai passé mes jours gras; donné le bal à Mlle Javotte, les violons m'ont coûté 21# et 9# de bonbons et sirop. — L'assemblée était brillante.... On a commencé à démolir le parc (2) et l'on veut bâtir dans le pré du château; la ville a fait ses oppositions.

20 février. — mardi gras. — Allé au bal chez Mr Régnier.

24 mars. — dimanche. — Desmazeaud est marié du 19 dernier, le repas était le *22, vendredi* — je n'ai pu me rendre à cause de mes vignes que je faisais « tailler »... Son épouse est une demoiselle Briant de Fouqueure (3), déjà parente au 3me degré.

4 avril. — Parti avec ma femme pour Angoulême; je dois faire mon voyage pour Paris, dimanche prochain —... La saison est fort avancée : le chêne blanc reverdit et mon mûrier est tout boutonné.

(1) Probablement au hameau situé en la commune de Saint-Laurent de Belzagot, canton de Montmoreau (Charente).

(2) C'était une terrasse qui servait de promenade, où est le Cours d'Artois. (*Dictionnaire manuscrit.* — Archives Gilbert.)

(3) Canton d'Aigre (Charente).

Digitized by Google

1776. 7 avril. — dimanche. — Pâques. — Parti pour Paris par la diligence ancienne, fait voyage avec Mr Cléricourt et sa femme, com[mandant] Cherval, Mme Bouture, marchande, rue Vieille-Monnaie, en Bordelais. — MMrs le baron de Blond, son fils; Mr Lainiers et un autre jeune abbé... Arrivé le lundi, 15 avril : logé à l'hôtel d'Artois, rue Guénégaud avec l'abbé Charsay... J'ai été deux fois aux Italiens : on représentait *Zémire* et *Azore,* belle musique, beaucoup de monde — ... Chez Nicollet, vu représenter « *l'Arrivée d'une Comtoise à Paris* ». — « Les *Trois Fourbes* », des sauts et une pantomime. — Chez Audinot, « *la parodie d'Alceste* » pantomime. — Au Grand Opéra, « *Alceste* » belles paroles — musique aigre — Aux Comédiens Français — « *Phèdre* » début d'une nouvelle actrice, point de voix; présence de la Reine et Mr le comte d'Artois, président — « *Les Bourgeois de qualité* » petite pièce. — Mémoires pour la charge d'Élu d'Angoulême (1) « L'office étant évalué 12.000#, les frais sont : savoir, chez Mr le comte d'Artois, droit de 24me denier — 500#; plus 2 sols pour livre — 50#; quitances 2# 16 sols; — droit de nomination et d'enregistrement, 115# total, 667# 16 sols; — Provisions du Roi; enregistrement au garde des rôles, 15# marc d'or, ancien principal, 540# — Augmentation par édit de mai, 1770, de moitié, — 270#, avec les 12 sols 4 deniers par livre = 500#; sceau, 115#; bourse commune, 60#; expédition, 36#, total, 1.536# — total général, 2.203# 16 sols.

(1) Voir a ce sujet « *Mémoires sur l'Angoumois* », par J. Gervais, lieutenant criminel, édition 1864.

Digitized by Google

3 mai. — vendredi. — Retiré mes provisions de mon secrétaire, (Mr Viallatte, rue de la Magdeleine, faubourg Saint-Honoré), lui ai donné 2.209# — Porté les dites provisions avec mon certificat de catholicité et de confession à Mr de Caudin, huissier priseur, buffetier de la Cour des Aides.

4 mai. — samedi, — Rendu au Palais sur les onze heures avec trois autres récipiendaires, (premier président de Châlons, un Élu de Saint-Quentin(1) et un grènetier de Marle(2); voir Mr Terray procureur général de la Cour des Aides: laissé à la porte formule ainsi conçue: « Mgr, Me F. J. Gilbert, pourvu de l'office d'Élu à Angoulême, est venu pour vous voir, et vous prier de lui être favorable à sa réception. » Donné au portier, chacun 9# : de là chez Mr Barentin, premier président, qui a voulu nous voir et nous a demandé à chacun les motifs de notre visite et si nous étions gradués. — Au sortir, laissé au portier 9# et 3# au conducteur, — ci payé au buffetier pour tous droits de reception à ladite Cour la somme de 209# 17 sols. — Le grènetier et l'Élu de Saint-Quentin en ont payé autant quoique leurs gages ne soient que de 300 quelques livres, pour un président il y a à payer 519#.

5 mai. — dimanche. — Allé à Versailles, vu toute la famille royale: promené dans le parc. Il (le roi) a fait détruire tous les canaux et abattre tous les arbres.

(1) Chef-lieu d'arrondissement (Aisne).
(2) Chef-lieu de canton, (Aisne).

Digitized by Google

1776. 7 mai. — mardi. — Rendu à 8 heures en robe à la buvette de la Cour des Aides, mené avec moi La Quintade et Ducluzeau pour certifier devant un conseiller, qu'ils me connaissent et que je suis de la religion catholique, un quart d'heure a suffi.— Attendu les trois conseillers pour notre examen, qui se fait avant l'audience : passé chacun à notre tour et interpellé de chacun des trois, ledit examen fini et avant ladite audience, on nous fait entrer l'un après l'autre dans l'auditoire jusqu'à la barre des avocats, Mr le premier Président, dit la Cour, reçoit Me tel... à l'office d'Elu. On monte par les banquettes d'en haut et on va se mettre à genoux devant lui, la main sur l'évangile selon Saint-Jean. On vous fait promettre d'observer les réglements, de rendre la justice et de mourir dans la religion catholique et vous dites : « Oui, monseigneur », et vous vous relevez faisant un salut ; vous vous en allez, tout est dit.

8 mai. — mercredi — A midi, allé chercher mes provisions chez le buffetier, pour l'enregistrement à la Chambre des Comptes, il m'en a coûté 37 # ; ainsi il faut compter pour tous frais, départ et retour, 220 # — provisions, 2.209 # — pour MMrs de la Cour des Aides avec suisses, 230 # — pour la Chambre des Comptes, 37 # — pour le dîner de vos certificateurs, 18 # — pour 15 jours au moins de sejour, 60 # — total. 2.774 #. — Il m'en a coûté plus que cela à cause de mille petites dépenses qu'occasionne Paris (1).

(1) Voir pièces justificatives.

Digitized by Google

6. 15 mai. — mercredi. — Rendu à Angoulême par la nouvelle diligence : trouvé ma femme se portant bien, j'ai été voir nos messieurs et voisins. — Mr Turgot (1), exilé et dépouillé de sa charge de Contrôleur. — Mr de Rouffignac, revenu de Genève où il avait été trouver Mr de Montalembert.

19 mai. — dimanche. — J'étais logé à Paris, chez Mr Vacquier, tailleur, occupant une chambre de 30# par mois avec l'abbé Charsay (lequel) est parti huit jours avant moi, m'en a coûté 16# 10 sols et au perruquier 4# 16 sols.

27 mai. — lundi de la Pentecôte. — Parti d'Angoulême à huit heures, dîné à Chasseneuil (2), distant six petites lieues : couché à Chabanais (3) sur la Vienne, chez Polan, aubergiste avant le pont — quatre lieues, — passé le lendemain à Saint-Junien (4), — dîné à La Barre, — deux grandes lieues ; arrivé à Limoges, il y a trois lieues, — logé à la Pyramide, qui est sur les allées de Tourny, (maison neuve). — Trésoriers : Mr Regnaudin, doyen, près la Pyramide ; — Mr Garat de Saint-Yrieix, sous-doyen, près la place des Bans, — Mr Roulhac-Ducluzeaud, rue des Combes, procureur du roi, — Mr de Voyon, fils, près les Etangs, procureur du roi, pour le domaine.

30 mai. — jeudi, — Allé voir Mr de Beaulieu, qui m'a prêté 300# : remis par la caisse de M. de Chabrefy. — A 10 heures du matin le courrier du Bureau m'a apporté une robe de palais et mené des porteurs, j'ai pris une chaise et été prendre Mr Talabot,

(1) Ministre des finances — 1774-1776. —
(2) Canton de Saint-Claud, (Charente).
(3) Chef-lieu de canton de la Charente.
(4) Chef-lieu de canton de la Haute-Vienne.

Digitized by Google

1776. mon procureur. Là nous avons attendu le courrier qui nous a avertis de nous rendre au Bureau. Trouvé sur le perron de l'escalier, les tambours et violons de la ville ; ils ont coutume de se rendre ainsi aux réceptions pour avoir la pièce, quoique on ne soit pas obligé de leur rien donner. Cependant ils ont eu de moi 6 # et les pauvres 1 # 10 sols. Entré au Bureau près M. le sous-doyen, qui m'a fait lever la main et promettre d'exécuter les réglements et rendre la justice et après « un grand salamalec » je suis sorti : le greffier m'a délivré aussitôt mes provisions ; — conduit Mr Talabot chez lui et revenu à mon auberge ; donné aux porteurs 12 # ; le voyage, séjour et frais de réception à Limoges se montent à 454 # environ.

4 juin. — Ma tante Mioulle, sœur à mon père est morte aux Audouins (1).

12 juin. — A été baptisée dans l'église de Saint-Jean de la ville d'Angoulème Françoise-Rose-Perpétue, née le 10 du présent mois à 4 heures du matin. Parrain, Ant. Desmazeaud, du Maine-Large et marraine Françoise-Rose Gilbert (2).

14 juin. — vendredi. — J'ai pris une chaise à porteur. J'ai été voir tout le corps de l'Élection en robe (à Angoulême), savoir : Mr Benoist, président ; MMrs Suraud, lieutenant, Bourdin, Héraud, conseillers ; Mr Joubert, procureur du roi ; Mr Pigornet, vétéran, et Mr Varin, greffier. Quand on ne trouve pas ces messieurs, on laisse un billet. Il faut avant de faire ces visites porter ses provisions à Mr le procureur du roi pour donner ses conclusions, ensuite les donner au greffier pour en faire une copie que vous signez et qui reste au plumitif.

(1) Commune de Châtignac, canton de Brossac (Charente).
(2) Voir généalogie. — pièces justificatives.

Digitized by Google

15 juin. — samedi, — Allé au Palais à 2 heures après midi ; trouvé ces messieurs dans la chambre ; on les salue et après quelques compliments, on monte après eux sur le siège : le greffier lit les provisions et l'enregistrement à la Cour des Aides. Le procureur du roi se lève et conclut à la réception ; le juge prononce : « L'en soit enregistré ». La buffetière, l'audience levée, m'a porté un bouquet, on l'embrasse et on lui donne 12*. — Payé à Mr Grelon, commis du greffe pour la copie cidessus, pour le clerc seulement, 15 sols, 6 deniers. Fait autre copie sur papier timbré de mes provisions ou il faut relater toutes les réceptions, et prestations de serment, pour envoyer à M. d'Ormesson, intendant des finances, l'ai faite légaliser par Mr Brun, subdélégué, envoyé le 22 juin avec une lettre.

24 juin. — lundi. — Je suis venu à ma campagne. — La vigne est en fleur. — Mlle Beauchamps, fille unique, mariée aujourd'hui à Mr de la Soutière.

4 juillet. — Répondu à une requête pour saisir fruits en la paroisse de Chadurie (1), — reçu 16 sols. — C'est ma première !

6 juillet. — samedi. — Allé à l'audience, nous avons départi les châtellenies, celles de Loubert et Manot, Confolens et Chabanais me sont tombées et jugé plusieurs affaires.

7 juillet. J'ai donné à dîner à nos messieurs chez Mr Desmazeaud : présents, MMrs Benoist, Bourdin, Héraud, Varin, Desmazeaud, Brillat, Ducluzeaud, et Debrème. J'avais prié Mr Dupommeau, Rousset, les receveurs des Tailles et Mr Pigornet. — Noël, du Grand-Cerf, m'avait fait mon repas qui m'a coûté 61 * 16 sols.

(1) Canton de Blanzac (Charente).

Digitized by Google

1776. 25 juillet. — Mr Dupuis Rullier, ancien officier de l'Election est mort. — Il y a un édit du Roi, qui défend d'enterrer dans les églises.

27 juillet. — Audience. — Rendu à Angoulême : nous avons enregistré les provisions de « Secrétaire du Roi » au département d'Alsace — de Mr Labouret, — épices, 15# — Le président a eu une part et demie et pour ma portion 2# 14 sols. — Nous avons jugé au rapport un procès entre Mr de Montberon (1) et les collecteurs de Chazelles (2), pour savoir à qui appartiendraient les fruits saisis ou au bailleur à rente : — adjugé à Mr de Montberon et dépens compensés... Ecrit à Mr Turgot et envoyé nos procès-verbaux de chevauchées de 1773 qu'il n'avait pas visés, lors du département : celui seul du Président l'avait été.

5 août. — lundi. — Allé à Courgeac chez le curé, passé la journée; de là à St-Christophe de Thude (3), proche Chalais, fait procès-verbal d'incendie au village du Roc, d'une maison brûlée au nommé Bourdier, estimée la perte 348#. — J'ai dîné et soupé chez Mr Lamballerie à Labaurie (4) — jolie maison — il est marié avec une fille à Mr Banchereau, oncle à ma mère.

7 août. — Allé à Chenaud (5) passé par St-Quentin (6), fait un tableau de collecteurs pour 19 ans et revenu par St-Romain (7), Bors (8) et couché chez Mr Duparc.

(1) De la famille des Chérade, qui avait acquis la terre de Montbron de M. de Brienne. Voir à ce sujet : *La baronnie de Marthon*, par Mr l'abbé Mondon, année 1897. — (*Mémoires sur l'Angoumois.* — Gervais.)

(2) Canton de La Rochefoucauld (Charente).

(3) *Aliàs* Saint-Christophe de Chalais (Charente).

(4) Château en la commune de Saint-Christophe de Chalais (Charente).

(5) Canton de Saint-Aulaye (Charente).

(6) Canton de Chalais (Charente).

(7) Canton d'Aubeterre (Charente).

(8) Canton de Montmoreau (Charente).

Digitized by Google

14 août. — mercredi. — Mlle Texier, fille de Mr le Juge de Barbezieux est mariée avec Mr Desmontis (1), médecin, du 8 au 9.

17 août. — Allé à Angoulême à l'audience : il a y eu beaucoup de défauts pris pour radiation de cotes. Nous avons jugé, au rapport de Mr Héraud, une demande faite par les collecteurs de Chazelles contre un Fleurat de 41 # qui se défendait sur la nullité d'un commandement à lui fait, où il n'y avait pas de parlant, a débouté le sieur Fleurat parce qu'il paraissait de mauvaise foi et condamné aux dépens.

7 septembre. — samedi. — Allé à Angoulême, au département — : dîné chez Mr Chabrefy avec tous les commissaires et subdélégués — ... audience, il n'y a eu que des défauts et des demandes en radiation de cotes. J'ai donné la veille 3 procès-verbaux d'incendie à Mr de Beaulieu... ; — le mardi, parti avec Mr Héraud, allé à St-Angeau (2), fait le tableau de la paroisse — bon pays, — Mr Calliaud, frère du chapelier, curé —... Chasse, le mercredi — ... La Bonnieure y passe (3)... Mr de Sigogne tout près — ... Revenu le jeudi... Mr Cadiot de Chez-Marlou (4) est mort le 4 septembre.

28 septembre. — Allé à Angme, tenu l'audience : on a mis au rapport ou délibéré un procès entre collecteurs : savoir, qui doit être privilégié... revenu le dimanche, diné chez M. le curé de Chavenac (5).

(1) Voir les autres alliances de cette famille Texier dans « *Le Château d'Ardenne* », par Mr l'abbé Tricoire, 1890.

(2) Canton de Mansle (Charente).

(3) Rivière qui va se jeter dans la Charente.

(4) Il y a plusieurs villages, de ce nom dans le canton de LaValette (Chte).

(5) 1777 — 6 janvier. — Traité avec Mr Fleuri, curé de La Chapelle, près Barbezieux, pour réparations à faire à l'église à la somme de 824 #. (Drilhon, notaire Barbezieux.) Le 2 juin 1778, le curé de La Chapelle voulait encore la réparation du clocher. (*Dictionnaire manuscrit.* — Archives Gilbert.)

Digitized by Google

1776. 10 octobre. — Mr François Marchadier, curé d'Aignes, est mort; il était curé dès 1760.

4 novembre. — L'abbé Delhoste (1) est venu avec Mr le Supérieur (2) du séminaire et Mr Crassac, prendre possession de la cure d'Aignes : ils ont abordé et passé la journée ici. (Maine-Bernier.)

23 novembre. — samedi. — Audience à l'Election : je n'ai pu y aller à cause du mauvais temps et de ma compagnie.

1er décembre. — Allé à Chavenac, diné chez Mr le curé, lui ai porté 197# pour 6 mois de pension, comme « ex-jésuite »; il s'appellait le Père Jarenne (3).

22 décembre. — L'abbé Boisjoly a reçu l'ordre de la prêtrise à Angoulême (4).

(1) Antoine Delhoste. — Le service de la paroisse pendant la vacance du titulaire fut fait par X... Allard. (Voir pièces justificatives.)

(2) Jean-Joseph Collot, de la congrégation de la Mission.

(3) Ce nom, comme celui de bien d'autres ecclésiastiques, se trouve oublié dans toutes les nomenclatures parues jusqu'à ce jour; il servira, comme beaucoup d'autres à rectifier fructueusement les prises de possessiou, quelque peu douteuses.

(4) Voir pièces justificatives :

1777. — 2 avril. — Mort de Descombes, avocat. — (*Dictionnaire manuscrit.* — Archives Gilbert.)

1778. — février. — Philippe-Auguste de Mastin (1), marié, mort le 27 décembre 1784. (*Dictionnaire manuscrit.* — Archives Gilbert.)

23 mars. — Maulde d'Anais, mort.

4 novembre. — Mort de Joubert, mon condisciple. (*Dictionnaire manuscrit.* — Archives Gilbert.)

1779. — 20 juillet. — Jean-Baptiste Mioulle, le chanoine, tué (2). (*Dictionnaire manuscrit.* — Archives Gilbert.)

1780. — 22 janvier. — Joubert-Pralin, procureur du Roi, mort. (*Dictionnaire manuscrit.* — Archives Gilbert.)

1781. — 24 avril. — Chancel, avocat, mort. (*Dictionnaire manuscrit.* — Archives Gilbert.)

(1) De la famille des seigneurs d'Aignes.

(2) A l'âge de 19 ans, par un domestique du séminaire d'Angoulême.

Digitized by Google

25 décembre. — Mr Galiot, prieur du Bournet, est mort.

....

....

1777 à 1785.

Ce cahier du Livre-Journal fait défaut.

....

....

— 22 août. — Fait le département(1) chez M' Chabrefy; 1784, 22 août, chez M. Brun; —1785, 29 septembre, chez Mr Desvarennes; — 1787, 1er, 3 septembre, chez Mr Besson, à L'Houmeau; — 1789, 20 décembre, chez Mr Lacornie? c'est le dernier. (*Dictionnaire manuscrit.* — Archives Gilbert.)

novembre. — Maulde de L'Oisellerie, marié.

— 12 janvier. — Mon frère (probablement l'abbé Déshéris) a acheté une chaise de poste chez Dumergue, 330#. (*Dictionnaire manuscrit.* — Archives Gilbert.)

18 janvier. — Démoli la chapelle du Maine-Bernier (son logis d'Aignes). J'y ai couru un grand risque en déclouant le plafond. (*Dictionnaire manuscrit.* — Archives Gilbert.)

— vers le 1er novembre. — Héraud, élu, mort. (*Dictionnaire manuscrit.* — Archives Gilbert.)

— 25 janvier. — Joubert, procureur du Roi, mort. (*Dictionnaire manuscrit.* — Archives Gilbert.)

19 avril. - Joseph-Amédée de Broglie, évêque d'Angoulême, mort (2). (*Dictionnaire manuscrit.* — Archives Gilbert.)

5 juin. — Mort de M. Hiver, curé de Saint-Antonin d'Angoulême, âgé de 92 ans. (*Dictionnaire manuscrit.* — Archives Gilbert.)

16 juillet. — Reçu M. Ruffray, président (à l'Election) (3).

2 août. — M' d'Albignac de Castelnau a pris possession de l'évêché d'Angoulême. (*Dictionnaire manuscrit.* — Archives Gilbert.)

8 août. — Frairie de Sainte-Radegonde, à Aignes.

(1) Distribuer les impositions et les tailles sur chaque Election et sur les paroisses.

(2) On le fait mourir le 9 avril et on l'enterre seulement le 21 du même mois; *c'est un peu long.* — (*Bulletin de la Société archéologique de la Charente*, année 1892.)

(3) *Dictionnaire manuscrit.* — Archives Gilbert.

Digitized by Google

1785. — 28 janvier. — Allé à Angoulême : à l'audience le lendemain, signé avec Mr Suraud et Bourdin gratification de 1783 en trois quittances montant à 705#, partagée suivant la coutume. — J'en ai eu 170# pour ma part. Mr Suraud m'a fait raison de ce que nous avions laissé entre les mains, lors de l'affaire de la patrouille, le 10 août 1782. — Il avait avancé 172#, il nous a donné de surplus 34#, ainsi reçu en tout 204#.

3 avril. — Allé à Chavenac : porté à Mr le curé de l'argent de son bénéfice de *Bordeaux*.

14 avril. — Allé à Angoulême, y demeuré jusqu'au 29 suivant. – Ma femme est accouchée le 23, d'une fille, baptisée par Mr le curé de la Paine — a tenu Léonard Pasa et Catherine Moreau — mes domestiques — lui ai donné le nom de Catherine-Ste-Croix et le domestique l'a emmenée après midy au Maine-Bernier (1).

30 avril. — Pendant mon séjour à Angoulême est mort Mr Mioulle, avocat — Mr Rousseau, curé de Brie (2) — Mlle de Boisbedeuil.

6 mai. — Allé à Angme, y demeuré jusqu'au 28. — Nous avons enregistré des lettres de décharge de Jean A[ugeraud] condamné aux galères pour *faux tabac*.

1er juin. — Je n'ai pas vu une année si sèche.

4 juin. — Allé à Angme, y demeuré jusqu'au 21. — On a fait une neuvaine à Angoulême à la Cathédrale *pour avoir de l'eau* — n'a point mouillé. — Le foin s'est vendu 100# le millier.

(1) Voir généalogie, pièces justificatives.

(2) Léonard Rousseau de Magnac, curé de Brie, canton de La Rochefoucauld (Charente).

Digitized by Google

8 juin. — J'ai reçu à l'hôtel M[r] du Foure pour commis aux Aides et M[r] Roux, pour le fer, direction de Ruffec. — Fait prêter serment.

13 avril. — Le fils de M[r] Vallier le médecin est mort d'hier, âgé de 20 ans — allé au convoi.

26 juin. — Occupé à écrire à M[r] le Premier Président des Aides pour une affaire entre M[r] Suraud et moi.

30 juillet. — Allé à Ang[me], à l'audience, enregistré les lettres *de noblesse* des sieurs Poitevin : ils étaient deux impétrants — épices 30 # et lettres d'un conseiller au *point d'honneur* (1) d'un M[r] d'Auseilles de La Rochefoucauld — épices 9#. M. Brun a assisté en place d'un troisième conseiller — eu pour ma part, 13 #. Nous avons signé un certificat comme quoi 16.000 # de moins imposées dans l'Élection ont été réparties sur les paroisses. Fait la distribution des châtellenies. J'ai Montausier (2), terres à part — Montbron et Marthon. — Reçu une lettre de M[r] Barentin en réponse à celle que je lui avais écrite au sujet d'une sentence que M[r] Suraud ne voulait pas signer : il m'a répondu suivant ma façon de penser.

14 août. — Allé à Angoulême à l'audience. Nous avons jugé le procès des Bailloux avec les collecteurs de S[t]-Saturnin (3), mes épices — 36 #. — Ecrit au curé d'Ebréon (4) pour la grêle.

(1) Voir aux pièces justificatives.
(2) Commune de Baignes (Charente).
(3) Canton d'Hiersac (Charente).
(4) Canton d'Aigre (Charente).

Digitized by Google

1785. 22 août. — Parti avec mon frère à midi, allé à Cervanches (1) voir Mlle Murat. Passé à Villedieu (2), à St-Romain (3), à St-Aulaye (4), arrivé à 6 heures 1/2 à Cervanches, y passé le 23 et parti avec M^r^ le curé le 24 — passé à St-Barthélemy (5), il y a une lieue et demie — chemin beau — écartable dans la Double et de là à Veauclaire (6) où nous avons dîné, soupé et dîné le lendemain — c'est un couvent de Chartreux bien bâti, bien riche, sur l'Isle, à un quart de lieue de Monpont où nous avons passé en allant à Libourne, éloigné de Veauclaire de sept lieues. Nous y avons couché le jeudi à l'hôtel de Picardie — coûté 10 # pour nous. C'est une jolie petite ville, au bord de l'Isle et de la Dordogne. — Parti le vendredi matin à 10 heures, embarqué à Saint-Pardoux (7), passé à Saint-Loubeix (8). Il a grêlé beaucoup dans ce pays-là et surtout au Carbon-Blanc (9), où nous avons bu un coup, fait ferrer le cheval. Laissé nos chevaux à La Bastide. Allé nous loger aux Sept-Frères maçons chez Garderat le vendredi soir, y passé le samedi et parti le dimanche à 10 heures. — Nous avons payé 6 # pour deux nuits et 14 # pour 6 repas et donné au portefaix et embarquement et servante

(1) *Aliàs* Servanches, canton de Saint-Aulaye (Dordogne).
(2) Hameau de la commune de St-Romain, canton d'Aubeterre (Charente).
(3) Canton d'Aubeterre (Charente).
(4) Chef-lieu de canton (Dordogne).
(5) Canton de Monpont (Dordogne).
(6) Commune de Montignac-Menesteyrol, canton de Monpont (Dordogne).
(7) Département de la Gironde.
(8) *Aliàs* Saint-Loubès, canton du Carbon-Blanc (Gironde).
(9) Chef-lieu de canton (Gironde).

Digitized by Google

et café 2 #. — Mr de Ste-Hermine y était avec son cousin pour recueillir une succession. — Payé à La Bastide pour nos chevaux 10 # 5 sols, passé à Cubzac bien à point et arrêté à Cavignac, payé pour goûter 1 # 10 sols. — Nous sommes venus coucher à La Garde-Montlieu (1) à 9 heures du soir — coûté 2 # 10 sols pour cheval et *bien mal soupé,* coûté 9 # 9 sols. — Le lundi allé dîner à Condéon chez Mr Pipeaud où il y avait ma tante et mon cousin — le soir à Berneuil (2) chez Mr des Granges et le mardi matin rendu à Courgeac... J'ai acheté à Bordeaux deux feuilles de la carte de l'Angoumois, qui m'ont coûté 10 #.

10 septembre. — Nous avons reçu Mr Janet de Lafont pour procureur du Roi à la place de Mr Joubert : il nous a régalés chez Mr Suraud, nous étions une vingtaine... Jugé un procès au rapport de Mr Teurtas entre les collecteurs du Vieux-Ruffec (3) et Mr Visseron, pour domicile — jugé contre ce dernier, ai eu 12 # pour ma part d'épices.

24 septembre. — Allé à Angoulême — jugé à radiation et le procès du *Moulin Sortier (sic)* au rapport de Mr Bourdin — jugé qu'il était en Périgord qu'on ne pouvait l'empêcher d'y vendre vin — épices 24 écus. — On a compté avec *le buffetier* jusqu'à ce jour 28 # depuis 1781 jusqu'au 15 avril 1785, il a fourni 24 feux à 1 # et *de la bière et des biscuits*... Il a passé à Angoulême *50 esclaves* délivrés avec 3 Pères de Mrs de La Merci (4) ; ils ont été en procession à St-Pierre où l'on a chanté *un Te Deum* et ils ont fait quêter.

(1) Canton de Montlieu (Charente-Inférieure).
(2) Canton de Barbezieux (Charente).
(3) Canton de Ruffec (Charente).
(4) Ordre religieux fondé (1223) pour le rachat des captifs.

Digitized by Google

1785. 28 septembre. — Allé à Angoulême, fait le département chez Mr Devarenne à L'Houmeau à 8 heures du soir où nous avons soupé. — Nous y avons été en robe; il n'était arrivé qu'à 7 heures.

8 octobre. — Allé au Maine-Large (1) — Mr Desmazeaud est embarrassé pour loger sa « *vendange* ». — On fait brûler partout, jamais il ne s'était vu autant de vin.

19 octobre. — Allé à la foire à Montmoreau : il y avait un grand concours de jeunesse. — M^{r} l'abbé de Charras (2) est mort le 18, doyen du Chapitre d'Angoulême. — Mr Chabrignac (3) a été élu à sa place.................................

— Lacune regrettable — feuilles déchirées jusqu'en mars 1786.

....

1786. — 4 mars. — J'ai reçu à l'audience 1 # pour ma portion de 3 # d'enregistrement de la procuration du s^{r} Le Sueur, directeur de Confolens et 1 # pour même droit du s^{r} Guignard, directeur du même endroit..... On a *monté deux cloches nouvelles* à St-Pierre d'Ang^{me}.

3 avril. — Reçu de gratification des Aides pour l'année 1784, 122 # 7 sols 6 deniers, savoir : $^{2}/_{11}$ de gratification — 60 # pour réception d'employés — 25 # d'enregistrement du bail et 33 # 7 sols 8 deniers d'étrennes des cuirs et $^{1}/_{7}$ dans 70 # d'indemnité des droits d'entrée — le Président a eu 178 # 12 sols 9 deniers pour sa portion, le Procureur du Roi 18 # 6 sols 8 deniers, parce qu'ils ont $^{1}/_{7}$ dans les 70 # et partagent entre eux deux 16 # 14 sols que l'un donne de surplus sur les cuirs.

(1) Hameau de la commune de Voulgézac, canton de Blanzac (Ch^{te}).

(2) François-Marc-René de La Laurencie — Charras.

(3) Henry de La Faux de Chabrignac.

Digitized by Google

9 avril. — Les *Rameaux*. — Les eaux ont beaucoup débordé.

13 mai. — Allé à Ang^me^ à l'audience — Bardines (1) est vendu 66.000 # à Labonne.

25 mai. — Parti à 4 heures d'Angoulême *de pied*, suivi le grand chemin — arrivé à 11 heures à Bourg (Charente) (2) où j'ai traversé la Charente — le château est *assez joli*, — j'y ai dîné, coûté 1 #. Passé à Cognac (3), entendu vêpres des *Cordeliers et bénédiction*. — Allé jusqu'à Crouin (4), où j'ai couché : on était après faire un pont — payé pour coucher et souper 15 sols. — Arrivé à Saintes à 7 heures, entendu la messe à St-Palais (5), promené un peu, bu pour 1 sol 6 deniers d'eau-de-vie. — Arrêté à *Rulon* (6), où j'ai mangé 3 œufs — payé 11 sols. — Arrêté à St-Porchaire (7), où j'ai bu chopine de bière et deux biscuits, payé 7 sols. — Il y a dans ce pays-là beaucoup d'ormeaux, on tire les jantes doubles et on les laisse exposées ainsi à l'air. — Le terrain est comme à la vigne Labelle (Aignes), à 2 deniers la sautille, un bœuf se vend 200 # 26 sols — en doublant toujours. — A Beurlay (8), une roquille de vin blanc 1 sol 6 deniers. — Allé coucher à Charente (9), qui est au delà

(1) Grand domaine en la commune de Saint-Yrieix, canton d'Angoulême, possédé autrefois par la famille Thomas, connue par ses productions littéraires au XVIIe siècle et ses relations avec Balzac.

(2) Canton de Segonzac (Charente).

(3) Chef-lieu d'arrondissement (Charente).

(4) Ancienne paroisse suburbaine de Cognac, réunie aujourd'hui à celle de St-Jacques de la même ville.

(5) Paroisse de la ville de Saintes.

(6) Commune de St-Georges-des-Coteaux, canton de Saintes (Charente-Inférieure).

(7) Chet lieu de canton (Charente-Inférieure).

(8) Canton de Saint-Porchaire (Charente-Inférieure).

(9) Chef-lieu de canton (Charente-Inférieure).

Digitized by Google

1786. *de la rivière*, qu'il faut passer. C'est une petite ville très commerçante; il y a bien des vaisseaux marchands — des *capucins*? — le sel y paye 67 # de droits d'entrée par muid; le receveur consigne 40.000 # et compte tous les trois mois; dépense pour ma couchée 1 # 12 sols. — Passé le lendemain avec un capitaine Ostendoy *(sic)* à Rochefort, monté dans le coche et parti pour La Rochelle, donné 3 # et dîné aux Rochers, coûté 18 sols. Arrivé le samedi à 3 heures après-midi à La Rochelle — la *cathédrale* est dans *un bon* goût, — le port plein de boue a été curé il n'y a pas dix ans. — Il y a un beau tableau dans l'église des Jésuites, représentant une femme mourante, qui tient un crucifix en main. — Logé sur le Port près les Tours, payé pour 3 repas, 6 # 5 sols. — J'ai entré *(sic)* dans le vaisseau Ostendoy où jai bu *de la bière et du punche*, ce n'est pas bien bon — baigné les pieds dans la mer — bien promené — j'ai été à la Comédie — vu représenter *la veuve du Malabar et le Directeur* — 12 sols et rafraîchissement 1 #. — Parti le lundi de La Rochelle dans le coche — coûté 3# 10 sols et dîné aux Rochers — 12 sols. — Revenu à Rochefort : logé à La Coquille, — vu le fils de Texier d'Angoulême, qui m'a fait entrer dans le port, où j'ai vu de bien belles choses. — Je lui ai donné à dîner à mon auberge le lendemain et parti à 3 heures — coûté 7 #. — Venu coucher à Beurlay où j'ai payé 1 # pour mon souper. — Arrivé le lendemain à Saintes — payé pour mon dîner 2 #. — Visité la cathédrale — St-Eutrope (1) — l'Arc de Triomphe. — *Saintes est fort vilain.* — Venu coucher à Javrezac (2) — payé 15 sols.

(1) Paroisse suburbaine de Saintes (Charente-Intérieure).
(2) Canton de Cognac (Charente).

Digitized by Google

juin — jeudi. — Déjeuné à Mainxe (1), payé 6 sols — dîné à Châteauneuf (2), payé 18 sols. — Je me suis bien allongé d'une lieue et demie en passant par Châteauneuf. — J'ai acheté à La Rochelle 2 cartes de l'Angoumois et Saintonge qui m'ont coûté 9 #..... Depuis 15 jours il fait bien chaud : je commençais à *être rendu* quand je *suis arrivé*.

7 juin. — Ma femme est accouchée d'une fille à 9 heures du soir. — Mon frère Bernier l'a baptisée le lendemain à Aignes : ont tenu Pierre... et Philippe Denoyer — elle s'appelera Philippe-Agate (3).

30 juin. — Nous avons reçu Mr Paulet pour Président de l'Élection. — Mr le Procureur du Roi a fait *un beau discours*.

1er juillet. — Dîné chez lui en grand repas..... Mon frère avait chez lui (Angme) Mr *Beauregard, théologal de Luçon* (4).

8 juillet. — On a publié les bans de Mr le marquis (de Mastin) avec Mlle des Groges.

14 juillet. — Mr Suraud a marié sa fille avec Mr Valleteau de Mouillac.

17 juillet. — Mlle Desmazeaud, sœur à ma femme, s'est mariée avec Mr Rousseau de Magnac au Petit-St-Cybard. — Je l'ai accompagnée à La Grange-Maubat en Torsac et revenu le jeudi au Maine-Bernier.

18 juillet. — Mr le marquis de Mastin est marié avec Mlle des Groges, sœur à la femme de Mr de St-Paul.

(1) Canton de Segonzac (Charente).
(2) Chef-lieu de canton (Charente).
(3) Voir généalogie — pièces justificatives.
(4) André Brumauld de Beauregard, docteur en Sorbonne; évêque d'Orléans, après le Concordat. Il est un peu nôtre par la branche des Brumauld de Villeneuve, près Ruffec. (Voir sa vie écrite par Mr de Curzon.)

Digitized by Google

1786. 25 juillet. — Il est venu à Aignes avec la noce.

16 août. — A la foire à Montmoreau. — La ferme du prieuré de Montmoreau s'est faite. Mr Laneauve donne 1.805 # des rentes, métairies et prés. Mr le curé de Saint-Amand. 1.600 # des dixmes.

12 septembre. — Passé avec Mr Decescaud, mon frère, et Mr Sicard à Breuti (1) où nous avons passé l'acte de vente des rentes du fief du Verger, au nom de mon frère Bernier pour 9.806 #... Le fils le plus jeune de Mr Desmazaud est mort le 17 août à Paris, *prêtre lazariste*, âgé de 26 ans (2).

16 septembre. — Rendu à Angoulême. — Mr l'Intendant (3) n'est venu que le 18 et nous avons fait le département le 19. Dîné chez Mr Brun. J'avais donné à dîner chez mon frère à MMrs de l'Election.

8 octobre. — J'ai été hier à Angoulême. J'étais seul. Prononcé 3 jugements. Mr Sazerac le vieux est mort. — Fait deux parties de piquet avec le procureur du roi, gagné 3 #.

17 novembre. — Allé à Angoulême. Nous avons donné audience le lendemain. Nous avons reçu une lettre de Mr l'Intendant au sujet des rôles d'office. Deux de nos MMrs doivent aller à Limoges.

2 décembre. — Prêté aux Carmélites d'Angoulême 3.000 # en rente constituée à 5 pour cent.

6 décembre. — Mr Saunier et Mr Thuet (4), curé de Magnac sont morts le 4 et le 7.

(1) Village important de la commune de La Couronne, canton sud d'Angoulême (Charente).

(2) On n'a pu découvrir aucun renseignement à la maison-mère de La Mission sur ce prêtre angoumoisin.

(3) Marie-Pierre-Charles Meulan d'Ablois, chevalier, dernier intendant. (Gay de Vernon. Bulletin de la *Société archéologique du Limousin*. — *1860*.

(4) Laurent Thuet, curé de Magnac-sur-Touvre, 2e canton d'Angoulême (Charente).

Digitized by Google

787. — 27 janvier. — Nous avons jugé le procès de Léonard Reinaud dit Chambonaud, détenu en prison depuis deux ans pour crime de rébellion aux commis; condamné au blâme, à la confiscation, estimée 1.000#, 100# d'amende. Nous étions cinq juges : le procureur du roi a taxé 120#, nous autres autant avec les 4 sols par sac.

10 février. — Allé à l'audience. Reçu Mr de Lille procureur à la place du vieux Roche. J'ai eu 4# pour ma part des épices.

12 février. — Diné hier chez notre procureur du roi en grande compagnie.

13 février. — Noel, aubergiste du Grand-Cerf, (1) Angoulême, est mort.

21 mars. — Mr Roux de Pranzac (2) est mort.

Pâques. — 8 avril. — Dîné chez Mr le curé (d'Aignes) avec la maison d'Aignes, gagné au *trictrac* à écrire 3# 12 sols avec M. La Loubière.

21 avril. — Allé à l'audience : il y a eu un arrêt de la Cour des Aides qui enjoint aux Elus d'Anlême de se transporter au greffe de l'élection de Barbezieux pour faire frapper devant eux *une empreinte du déposé* pour les cuirs. — Nous avons nommé Mr le Président. Il ma donné 84# à compte sur ma part de gratification des Aides pour 1785, elle se montait à peu près à 123#, il s'est retenu 36# pour ma portion du voyage de Limoges fait au mois de novembre dernier. Ils étaient trois, il a coûté 222# à ce qu'il a dit, en poste.

(1) Ancien maître d'hôtel alors renommé en la paroisse de Saint-André d'Angoulême. (Charente).

(2) Père du démagogue, Jacques Roux. Voir notre brochure : *L'Église et le Chapitre collégial de Pranzac. 1891.*

Digitized by Google

1787. 28 mai. — Allé dîner à Chavenac chez Mr le curé, nommé un fabricien.

2 juillet. — Vu l'édit des Administrations provinciales.

16 juillet. — On a plaidé la cause du lieutenant de police, Mr Leprêtre et Mr Roi.

30 juillet. — Mr et Mme la comtesse d'Aignes sont venus nous voir.

15 août. — Allé chez Mr Rousset, entendu la messe à Saint-Amand de Montmoreau. Il y avait le Père gardien des capucins (d'Angoulême).

12 septembre. — Rendu à Angoulême du matin. Allé à *la Comédie*. Vu *Cassin et Nicolette*. *Blaise et Babet*.

13 septembre. — Fait un *picni* (*sic*), (1), chez Mr le Président et le département (2) chez Besson à 4 heures du soir : il n'y a eu que Mr Bourdin, qui a assisté au souper.

15 septembre. — A l'audience fait une ordonnance contre les Commis qui percevoient les droits pour les raisins à l'entrée de la ville.

26 septembre. — MMrs les séminaristes d'Angoulême, Mr le curé, etc. sont venus dîner au Maine-Bernier.

26 octobre. — Les assemblées provinciales ont commencé chez Mr d'Argence, jeudi 25. Ils ont eu ordre de suspendre jusqu'à nouvel ordre à cause du Parlement de Bordeaux.

29 octobre. — Dîné chez Mr le curé d'Aignes avec MMrs les curés de Saint-Cybard, Saint-Amand, Pérignac, Juignac, Chavenac. Il faisait un service pour ses prédécesseurs.

(1) *Aliàs* et mieux «pique-nique».

(2) 1787. Payé pour les réparations de l'église de Puypéroux montant à 548# — 13# 12 sols pour revenu de 9# — Le Chapitre de Blanzac pour rentes estimées 378#, payé 177# — Mr de Montmoreau (Perry de Saint-Auvent) pour rentes estimées 177#, payé 83# 3 sols. — (*Dictionnaire manuscrits* — Archives Gilbert.)

Digitized by Google

17 novembre — A l'audience il a été beaucoup question d'une lettre de M. l'Intendant.

13 décembre. — Mr Héraud, notre ancien confrère, est mort avant la Toussaint

17 décembre. — Mr de Moriès, (1), abbé d'Ambournet, est mort à l'abbaye de la Trappe où il était depuis 3 ans.

— 7 janvier. — Mr Chatenet, contrôleur de Montmoreau est mort de hier soir.

14 février. — Reçu gratification des Aides pour 1786, 115*. Payé aussi de mes gages de 1786, 541*.

21 février. — Bernier a payé à l'hopital (d'Angoulême), entre les mains de Mr Dubois, trésorier des pauvres, 5.586*, il a mis au bas de la quittance qu'il provenait de moi 5.400*.

24 février. — Mis les 3 aînées de mes filles aux Dames de la Foi (2) à Angoulême, à demi-pension, donné pour 3 mois, 90*, fourni un plat, 3 gobelets, 3 couverts d'argent, 3 serviettes et un pot à l'eau.

6 mai. — Allé à la foire à Deviat (3). — Mr de Saint-Simon a bien fait arranger La Faye (4).

7 mai. — Payé pour moi, pour mes sœurs et frères qui ont les deux métairies de Chez-Boucher, dont les fonds sont situés à Saint-Cybard de Montmoreau en partie pour les réparations de l'église, 217*.

(1) Alexandre Melchior du Cheylan de Moriès, ancien abbé de Bournet, paroisse de Courgeac (Charente).

(2) En la rue de la Bûche. (*Topographie d'Angoulême* par J. George). (*Bulletin archéologique de la Charente, 1899.*) sur l'emplacement de la gendarmerie actuelle, et rue des Filles de la Foi.

(3) Canton de Montmoreau, (Charente).

(4) Commune de Deviat.

Digitized by Google

1788. 20 mai. — Ma femme est accouchée d'une fille, fait baptiser à la Paine (1), elle se nomme Marie-Camille, parrain et marraine, Marie Vicaire et Froquart, domestiques à mon frère.

28 mai. — Le roi a supprimé dans son lit de justice les élections, greniers à sel, eaux et forêts, traites, etc.

30 mai. — Notre procureur du roi a reçu du procureur général de la Cour des Aides l'édit de suppression.

18 mai. — Mr Benoît Boirou, notre greffier nous a donné son repas de Corps, chez Mr Desessards, nous étions 18 à 20.

2 juin. — Dîné chez Mr le curé de Saint-Cybard de Montmoreau. Mr Claireau, procureur des Génovéfains de La Couronne y était (2). Mr Gaston (3), aumônier du comte d'Artois, a été nommé *abbé d'Ambournet*.

23 juin. — Les Carmélites m'ont amorti 3.000# et payé l'intérêt qui a couru, 81#.

11 juillet. — Mr l'Intendant (4) est venu *nous supprimer* : il a fallu monter *en robe* ; il a pris la première place, a fait lire sa commission, l'édit de *suppression* et l'a fait enregistrer *à notre greffe*.

15 juillet. — J'ai été à Bauregard, dîné chez Mr l'abbé Sauvo (5) et d'autres chanoines.

17 juillet. — Je les ai régalés chez moi.

(1) Ancienne paroisse d'Angoulême.

(2) Abbaye sise autrefois en la paroisse du même nom — sous Angoulême.

(3) Jean Claude Gaston de Pollier, abbé de La Couronne, chanoine de Cahors, archidiacre de Blois, etc, etc., etc. (Voir : Pouillé du diocèse d'Angoulême, tome I, par M. l'abbé Nanglard, 1893 — et surtout : L'abbaye royale de La Couronne, par M. l'abbé Blanchet, 1887-1888.)

(4) Marie-Pierre-Charles Meulan d'Ablois, chevalier, dernier intendant. (*Bulletin de la Société archéologique du Limousin*, 1860.)

(5) Chanoine d'Angoulême.

Digitized by Google

28 juillet. — Dîné chez Mr de Mastin. Occupé à visiter ses papiers. La terre d'Aignes leur a été vendue par Mr La Touche de La Faye au sieur Viault pour 6.000# en 1540.

30 juillet. — Dîné chez Mr de Montmoreau (1) au château.

1er août. — Allé à Angoulême, nous avons envoyé un état de nos finances à Limoges et à Mr le garde des sceaux. J'ai mis ma charge à 18,600#. Dîné chez l'abbé Dereix, chanoine.

8 septembre. — Ce Mr de Brienne est *culbuté* (2); Mr Nekre (3) est en place.

1er octobre. — Appris que le roi avait dès le 23 septembre remis ses anciens officiers dans l'exercice de leurs charges jusqu'aux États.

3 octobre. — Allé à Angoulême. Mr l'Intendant a fait son département le 27 octobre, assisté seulement des commissaires et subdélégués, suivant un arrêt du Conseil qui l'autorisait à cela. Nous avions reçu une lettre de Mr Hocquart, qui nous avertît de reprendre nos fonctions; nous lui avons répondu et écrit à Mr Barentin, garde des sceaux.

14 octobre. — Allé à Saint-Just (4) à une lieue de La Tour Blanche voir Mr Vincent, qui m'a marié à Ronsenac. Nous avons assisté à la fête du patron Mr Monteil, curé d'Aiguillac (5). Reneau, curé de Cercles (6) et les autres curés des environs y étaient. Mr Dugravier, gentilhomme, Mr Lajarte, avocat.

(1) de Perry de Saint-Auvent, seigneur de Montmoreau.

(2) Lomenic de Brienne, ministre de Louis XVI.

(3) Le financier genevois deux fois ministre sous Louis XVI.

(4) Commune de Chapdeuil et Saint-Just, canton de Montagrier, (Dordogne.

(5) *Aliàs* Leguillac-de-Cercles, canton de Mareuil, (Dordogne).

(6) Canton de Verteillac (Dordogne).

Digitized by Google

1788. 18 octobre. — Nous avons enregistré la déclaration du roi du 23 septembre, qui nous renvoie dans nos fonctions. La *buffetière* nous a donné *un bouquet* nous lui avons donné chacun 3#.

8 novembre. — Allé à la foire à La Valette. Diné chez les R. P. Augustins. MMrs Falligon, Vallier, le curé de Dignac y étaient.

Mr Pigornet lieutenant honoraire de l'Élection est mort de mardi. Mr Renaud de Ladoue aussi.

6 décembre. — Allé à Angoulême de mon pied, il était verglassé. A l'audience, il n'y avait que Mr Suraud. J'y ai passé le dimanche et le lundi, jour de Notre-Dame.

9 décembre. — Bien du monde sont enrhumés à Angoulême.

31 décembre. — Allé à Montmoreau. On a affiché de faire venir des grains des Etats-Unis de l'Amérique avec 1# 10 sols par quintal de froment de prime et 2# de farine.

1789. — 31 janvier. — Reçu gratification des Aides des mains de Mr Suraud, 112# 8 sols. — Mr Boisbedeuil est mort, il y a 15 jours environ.

26 février. — Allé à Angoulême. On est fort occupé des *élections des députés.*

1er mars. — Mr le curé (d'Aignes) à lu au prône la lettre du roi pour la convocation des Etats et l'ordre de Mr le Sénéchal d'Angoumois.

5 mars. — Nous avons tenu l'assemblée à Aignes; j'ai fait un cahier de doléances et ils m'ont nommé député avec Mr Gazeaud.

10 mars. — Allé à Angoulème.

11 mars. — On a appelé les paroisses, qui ont donné leur cahier, cela a duré le 12.

13 mars. — On a nommé 45 commissaires pour réduire les dits cahiers. J'étais dans l'arrondissement de La Valette avec Mr Orsin et Laneauve.

Digitized by Google

21 mars. — Revenu d'Angoulême : il fait un bien vilain temps. Mr Allard, (1) curé de Saint-Cybard de Montmoreau est mort le 19 mars.

25 mars. — Occupé à réfuter cahiers d'Angoumois.

27 mars. — M. Petit-Maine est venu, m'a rapporté qu'on avait nommé pour députés du Tiers-Etat : MMrs Augier, de Cognac (2); Roy, avocat (3), Marchais, assesseur de La Rochefoucauld (4) et Dulimbert, procureur de Confolens.

28 mars. — samedi. — Allé à Angoulême après diner. — Mr l'Évêque (5) et Mr le curé de St-Martin, Joubert (6), sont députés de l'ordre ecclésiastique — ... Occupé à faire le cahier des *doléances des dames*.

2 mai. — Allé à Blanzac... On a affiché au poteau de la halle la vente des Gouffiers (7).

13 mai. — Envoyé une lettre écrite en corps à Mr le Procureur général des Aides et j'ai écrit à *Mr Frérot,* secrétaire à l'Intendance.

(1) Jean Baptiste Allard.

(2) Etienne Augier, négociant à Cognac, fils de Philippe, et de Marthe-Catherine Martell. *(Annuaire de Cognac*, par G. Bérauld, 1892.)
Cognac, 13 foires, tous les seconds samedis et une foire royale, le 11 novembre. — 2 paroisses — Bénédictines — un hopital — Cordeliers — Récollets — 4.500 habitants — 31 paroisses. — *(Dictionnaire manuscrit.* — Archives Gilbert.

(3) A Angoulême.

(4) La Rochefoucauld, commerce en merrain, en fil plat et à coudre, en fabriques de serge, grosse toile et droguet, en tannerie et vers-à-soie. — Duché, pairie — 80 paroisses — ville, 3 paroisses — un Chapitre — des carmes — Visitation — hôpital. — *(Dictionnaire manuscrit.* — Archives Gilbert.)

(5) Philippe-François d'Albignac de Castelnau, évêque d'Angoulême.

(6) Pierre-Mathieu Joubert, plus tard évêque constitutionnel de la Charente. — Lire avec fruit pour cette période : « *Le Clergé charentais pendant la Révolution,* par Mr l'abbé Blanchet, année 1898. »

(7) Commune de Péreuil, canton de Blanzac (Charente).

Digitized by Google

1789. 29 juin. — Le pain *est fort cher* à Ang^{me} — ... M^r l'Intendant est venu pour faire la police : il a fait vendre le blé de Mr du Pellegrin — j'ai été le voir à L'Houmeau, lui ai parlé d'un mémoire sur la répartition des tailles.

25 juillet. — On a *fait un feu de joie* à Angoulême à *cause que le Roi est venu* à Paris le vendredi 17... On a pris *partout des cocardes bleues et rouges.*

28 juillet. — *mardi soir.* — Un courrier d'en deçà de Ruffec (1) apprit d'un paysan qu'il y avait dans la forêt une troupe de bandits et de voleurs, qui s'accrut en approchant d'Angoulême au nombre de plus de 15.000; il répandit l'alarme dans la ville. On fit la patrouille toute la nuit. On fit venir du canon sur la porte du Palet (2). — Le bruit se répandit pendant la nuit jusqu'à Aubeterre qu'Angoulême était menacé, le faubourg de L'Houmeau saccagé. — Blanzac y fut avec 3.000 hommes et s'arrêta à Roullet (3). — On lui dit que ce n'était rien. — La Valette apprit la même chose; à Torsac (4) ils étaient 2.400. — Montmoreau resta en exercice jusqu'à 3 heures, parce que les gens raisonnables avaient peine à croire

(1) Marquisat. — Mr de Broglie l'a acheté en 1763; il comprend aujourd'hui 31 paroisses en entier et 10 en parties; son commerce est en grains, fer, toile du pays, sel et marrons; une paroisse, un hôpital, Capucins, — rivière, le Liain, — un sénéchal, assesseur, procureur d'office et greffier. Les avocats plaident par arrêt 1766; directeur des Aides; régie des cuirs et droits réservés; entrepôt de tabac; bureau pour la perception des droits d'entrée; juridiction des traites; président, procureur du Roi, greffier. La ligne qui sépare l'étendue des cinq grosses fermes — du réputé étrangers — part des frontières du Berry, suit celles de la Marche, du Limousin, du Poitou et de l'Angoumois. Le tarif des droits est, par arrêt du Conseil, du 18 décembre 1664. (*Dictionnaire manuscrit.* — Archives Gilbert.)

(2) Angoulême.

(3) Canton sud d'Angoulême (Charente).

(4) Canton de Villebois-La Valette (Charente).

Digitized by Google

que la nouvelle fût vraie... On crut à Angoulême que la famine s'y mettrait, tant il aborda de monde. — On fit fermer les portes. — On a fait la recherche dans la forêt de La Braconne — on n'a rien trouvé et le 30, tout a été tranquille.

6 août. — jeudi. — Nous avons été 17 de Montmoreau et des environs à Montboyer (1) sur l'invitation qui en a été faite aux MM^rs de Montmoreau de s'y rendre. Nous avons diné sous la halle à une table de 80 couverts. — MM^rs Desgraviers et Michelon en ont fait la principale dépense. — M^r le curé (2) nous a dit la messe. — Nous nous sommes mis à table à 1 heure — y demeuré 2 heures, il y avait 15 à 18 dames. — On a dansé chez M^r le curé jusqu'à 6 heures, que nous sommes tous partis.

13 août. — Il y a beaucoup de discordes à Paris entre le Tiers-Etat et les Nobles.

22 août. — On a mis en prison Lacontaud (Ang^me) — minageur, — accusé d'accaparer du grain. — Le pain a diminué de 5 deniers par *.

23 août. — Vu faire *l'exercice et la revue* à la milice bourgeoise. — On a chanté un *Te Deum à St-Pierre* pour l'abolition des dixmes, le remboursement des rentes et différents arrêtés envoyés par l'Assemblée nationale.

26 août. — Allé à Montmoreau... Assemblé en comité chez Mr Loreau : il a été question de former une assemblée régulière. — Mr Laneauve et M^r le curé ont été désignés députés pour aller à St-Auvent (3) proposer la place *de colonel* à Mr de Montmoreau.

(1) Canton de Chalais (Charente).

(2) Martial Madeleine Hardy, alors curé de Montboyer, et archiprêtre de Chalais. Voir aussi l'intéressante étude : « *Montboyer du XIVe siècle à nos jours* », par G.-E. Papillaud, instituteur en retraite, année 1899.

(3) Canton de Saint-Laurent-sur-Gorre (Haute-Vienne).

Digitized by Google

1789. 1er septembre. — mardi. — L'abbé Siéyès a fait un discours sur les dixmes, bien concluant.

3 septembre. — Nous avons été Mr Moreau, Joubert, le curé de St-Amand (1) et moi députés pour aller au Comité permanent de Chalais pour arranger l'affaire de Mr Gadrat qui avoit écrit à Mr de St-Simon que les *habitants de Chalais* avaient eu l'envie d'incendier le château de La Faye : ils ont porté un décret que led. sr Gadrat, vu son écrit dont nous étions porteurs, se transportera à l'audience lundi 7 septembre à 9 heures du matin — là qu'il y déclarera que c'est *légèrement* et inconséquemment qu'il avait inculpé lesd. habitants de Chalais du crime d'aller mettre le feu au château de La Faye, qu'il leur en fait excuse et que copie du pareil décret sera envoyée à l'Assemblée nationale pour détruire les idées qu'auraient pu avoir les députés à qui serait parvenue la lettre écrite par le sr Gadrat au sr Roy, député. — C'était une heure après-midi, quand cela était fait; nous sommes descendus à notre auberge, accompagnés de 4 membres, lesquels étaient venus nous chercher pour aller à l'audience. — Nous avons diné avec Mr Lafaye, commandant. — Mr Desages, président, et 7 à 8 autres messieurs. — Le greffier nous a délivré copie du décret et nous sommes partis à 3 h. 1/2.

4 septembre. — vendredi. — Allé à Angoulême. — Mr Roy a écrit au Comité qu'il y avait à craindre de grands troubles. — On instruit l'affaire de Lacontaud. — Nous avons eu audience; il n'y avait que Mr Suraud et moi — peu de choses — signer une ordonnance pour prêter main forte à un huissier, qui avait été à Nanteuil (2).

(1) Pierre Léger et non Légier, se sécularisa plus tard.
(2) Canton de Ruffec (Charente).

Digitized by Google

9 septembre. — Allé à Montmoreau. — Assisté au Comité : on a parlé beaucoup du minage de Montmoreau qui est la 40me partie à 6* le boisseau ; cela fait 3 sols. — Mr Dupinier a été reçu conseiller. — Il m'a chargé avec Mr Rousset et M^r le curé de St-Cybard (1) de proposer à Mr de Mastin la place de conseiller du comité de Montmoreau.

13 septembre. — Diné chez Mr de Mastin : toute la paroisse l'a pris pour le commandant de la paroisse d'Aignes : MM^{rs} Gazeaud et Jourdain sont les capitaines des deux compagnies — il y aura près de 90 hommes.

16 septembre. — Allé à Montmoreau — assemblé en comité — il a été question de taxer le pain des boulangers à 3 sols 3 deniers — ... On a aussi fait une bourse commune pour les besoins du comité à la générosité d'un chacun. — Il a été question d'empêcher les FALASSIERS (sic) (2) de quitter le pays.

20 septembre. — Allé à Montmoreau, à la *bénédiction des drapeaux*. — M^r le curé de Saint-Amand (3) a prononcé *un discours*. — On a été ensuite, après la messe chantée, dans un pré au-dessous le pont se mettre en exercice ; il y avait Saint-Amand — Saint-Laurent — Saint-Eutrope — Saint-Cybard — Courgeac et Montmoreau ; en total 500 hommes environ. — On a porté 103 miches et du vin dans des seaux et 32 plats de viande rôtie, qu'on a distribués par compagnies à proportion des hommes et l'Etat Major a mangé au *milieu du camp, debout*. — Mr Laneauve, commandant général — Mr Rousset, 1er colonel — Moreau — 2me colonel — Limouzin — major.

(1) Jean-Chrysostome Allard.

(2) Ducange définit : « *Falasia, modus agri* ». — Etaient-ce des journaliers ?

(3) Pierre Léger.

Digitized by Google

1789. 30 septembre. — J'ai été à Montmoreau avec Mr de Mastin — assisté au comité où nous avons jugé bien des petites affaires sans les renvoyer au juge civil.

4 octobre. — M^r de *Morianges, curé* de Chavenac est mort d'hier. — C'était un ex-jésuite.

5 octobre. — Allé à Montmoreau. — Nous avons reçu 9 députés de Chalais et leur avons donné à dîner. — Nous étions 40 convives — un cuisinier d'Angoulême — on a parlé des *huissiers aux tailles* etc., etc.

12 octobre. — lundi. — Mr de Mastin avait invité la moitié du comité de Montmoreau. — Nous y avons dîné, Mrs Laneauve, Moreau, Joubert, Petit, — Maine, Lambert, Loreau père et fils, Rouyer, de Morel, de St-Paul, M^rs les curés de Courgeac (1), St-Amand (2), Montmoreau (3), — en tout nous étions 24 à table.

19 octobre. — Allé dîner chez Mr de Mastin avec l'autre moitié du comité qui était composée de Mrs Limouzin, Gadrat, Lesage, Ducluzeaud, Tenière, Gerbeaud, Loreau, Lafont, Nadaud, Labbatud et le curé de St-Laurent (4).

1er novembre. — On a donné des gardes à Mr Sénemond (5), abbé de Blanzac et à Mr Baraudin. — Le premier portait avec une lettre du second, cachée dans la perche du bréviaire, quelque complot contre les décisions de l'Assemblée Nationale.

(1) Pierre Duruisseau.

(2) Pierre Léger.

(3) Jean-Baptiste Arnaud.

(4) Jean-Siméon Héraud.

(5) *Aliàs* de Seinemont — et non de Seinemant — de Blignères, vicaire général d'Angers, etc., etc.

Digitized by Google

17 novembre. — Mme Laneauve est morte le 15 — c'était une Rempnoux, de Chabanais (1).

12 décembre. — Allé à la foire à La Valette — allé au comité — vu le décret de l'Assemblée nationale qui enjoint de taxer sur l'endroit.

20 décembre. — Fait le département chez Mr Lacornie où Mr l'Intendant s'est rendu; il y a eu un peu d'humeur parce que nous n'avons pas voulu descendre à Lhoumeau.

— 5 janvier. — Allé à Montmoreau... On a fait un don patriotique au comité pour envoyer à l'Assemblée nationale; j'ai donné 6 #. — Les *filles de Montmoreau* se sont fait annoncer pour faire leur offre patriotique — on a été les accueillir avec le tambour — 4 fusiliers — Mlle Lafont a fait un compliment. Nous avons aussi fait le compte des dépenses du comité; il y avait à peu près de donné cy-devant 530 # et la dépense montait à 78 # de plus — nous avons donné chacun 3 #, ainsi m'en voilà pour 27 #.

12 janvier. — mardi. — Allé à Angoulême, paru au comité; à la foire il a été question des municipalités.

20 janvier. — Allé à Montmoreau — assisté au comité — on a lu une lettre de Mr de Montmoreau au sujet de son boisseau de recette.

29 janvier. — Allé à Angme — le soir au comité : on *s'occupait de mettre des bancs dans les églises* pour la nomination des *officiers municipaux*. — On a partagé la ville en 4 assemblées (St-Martial et St-Paul et La Bussatte 3) — L'Houmeau et St-Cybard 2) — St-André et St-Antonin — St-Jean, Beaulieu, St-Cybard, La Paine, St-Martin 4). Il y a environ 1.200 citoyens actifs — la convocation est pour le 3 février.

(1) Chef-lieu de canton (Charente).

Digitized by Google

1790. 31 janvier. — Revenu d'Angoulême. — Les truffes se vendaient 45 sols la livre — une troupe de brigands, le nombre est, dit-on, de 40, ont volé Mr Domblanc, à Lanville (1), ont voulu entrer à Tusson (2).

3 février. — Allé à Montmoreau. — On a reçu une lettre de Mr Roy, qui a marqué que l'on serait du district de Barbezieux.

4 février. — Mr Salomon Sauger, vicaire desservant Chavenac.

7 février. — Allé à Montmoreau où le comité devait s'assembler pour avoir un district, fait un petit mémoire (3).

9 février. — Mr Fontdouce, vicaire de St-Eutrope — allé à Montmoreau le lendemain... On est fort intrigué pour avoir un district.

11 février. — Allé le soir à Angme... On a fait le recensement du second *scrutin ;* il n'y a pas eu de majorité *absolue* pour aucun — Mr Gaillot de Lhoumeau qui a eu le plus de voix sur 829, n'en a eu que 408.

13 février. — Ecrit Mr Bourdin et moi au comité de Judicature aux Etats Généraux —... envoyé la fixation de nos charges de 1771 = 12.000 # et 2.488 de rachat du prêt annuel... Mr Chabrefy a été élu *maire* au 1er scrutin.

24 février. — On est fort occupé des municipalités... On a nommé à Aignes Mr de Mastin pour maire. — Mr Jourdin, pour procureur de la commune... il y avait 90 votants; on a nommé 5 officiers municipaux et 12 notables... donné 12 # aux garçons d'Aignes pour boire. Comme citoyen actif d'Angoulême, je n'ai pas voté.

(1) Ancienne paroisse unie avec celle de Marcillac, canton de Rouillac (Charente).

(2) Canton d'Aigre (Charente).

(3) Voir pièces justificatives.

Digitized by Google

28 février. — dimanche. — On a reçu Mr le maire (Angme) et les autres officiers municipaux devant la Commune. Ceux élus sont : Mr Chabrefy, maire ; Galliot de Lhoumeau, Vallier, médecin ; Brun, Vachier, Deval, Chancel, Huet, Dexmier, curé de St-André ; Crassac, Tiffon, Maulde, Destouches — 12 officiers municipaux — Mr Trémeau, conseiller, est le procureur de la commune et Mr Deret, le fils, substitut — notables, 24 — Mrs Croiseau, — Seguin, entrepreneur ; Claveau jeune, Debrandes, Sazerac de Forges, Valet, procureur ; Civadier, médecin ; Moineau, confiseur ; Henri l'aîné, négt ; Robin, apotic ; Debrouzède, Vallier l'aîné, du pont ; Thomas, apotic ; Dubois, libraire ; Roulet, chirurgien ; Penot, curé ; Mérillon, chirurgien ; Lagresille, conseiller ; Chéneau, entrepreneur ; Gerbaud, négociant ; Simon Sazerac, Desmazeaud père, avocat ; Giraud père, médecin —... Ils se sont rendus deux à deux, ayant à leur tête Mrs Robin, Thevet, Joubert, Lescalier, Brun, de l'ancien Corps de ville, devant chez Mr le lieutenant général au milieu des compagnies patriotiques —... Mr Robin a proclamé la nomination du maire et fait *un compliment* et remis les clefs de la ville, et les officiers nouveaux ont prêté le serment devant la Commune... Mr Chabrefy a fait un discours... Mr Tremeau en a fait un autre et ils ont fait prêter serment ensuite à Mr de Bellegarde (1) et officiers des Compagnies collectivement... Mr de Bellegarde a prononcé un petit discours... Mr de Brême des Ganiers, secrétaire de la légion, a demandé permission de prononcer un autre discours... ce qui

(1) Dubois de Bellegarde, plus tard député à la Convention.

Digitized by Google

1790. lui a été accordé... Mr de Bourges, capitaine des Invalides du Château a aussi prêté serment à la nouvelle municipalité... M. Tremeau est revenu et a proposé à tous les assistants de le prêter... ils l'ont fait *par acclamation*. — La troupe a défilé et fait plusieurs évolutions devant le Corps de ville... On a ensuite allé en passant par Beaulieu conduire Mr Chabrefy chez lui... Le lendemain un repas à *100 couverts* à l'Evêché... Les nouveaux candidats avaient tous un bouquet que la buffetière *du Palais* leur avait donné... Le rendez-vous avait été donné à la chambre du Conseil... On a tiré 15 coups de canons placés au bout de la place sur la campagne.

3 mars. — On a fait donner des cocardes à Mrs Brunet et *Fontdouce*, desservant St-Eutrope (de Montmoreau).

12 mars. — Allé à Angoulême. — Mr Suraud m'a payé 122 # 6 sols pour gratification des Aides. — Mr Bourdin, élu, mon confrère est mort d'apoplexie le 10 mars.

17 mars. — Les droits de minage, hâllage, péage sont abolis.

21 mars. — dimanche. — Il y a eu dispute à Aignes pour la place de commandant et de capitaine.

24 mars. — Il est venu des Mrs d'Aubeterre députés à la municipalité de Montmoreau pour les prier de se joindre à eux dans la vue de demander un septième district pour la partie méridionale.

25 mars. — On a agité la question à la municipalité d'Aignes de faire payer les chaises et les bancs de l'église — Mr de Mastin a consenti de payer 3 # par pied courant ; il a 7 pieds de long, cela fera 21 #. — Le mien n'a que 5 pieds. — Les chaises doubles paieront 3 #, les simples 2 #. — Je leur ai dit que j'aimais mieux n'avoir pas de banc.

Digitized by Google

5 avril. — lundi de Pâques. — Allé à Angoulême.

6 avril. — Vu la procession de la Confédération d'Angoulême à l'île de M[r] le médecin Vallier. – Les *maires et la garde nationale* de tout l'*Angoumois* s'y sont rendus et ont fait dire *la messe sur un autel au milieu de l'île.*

9 avril. — vendredi. — Fait porter mon porte-manteau à la messagerie à Lhoumeau — bu un coup et parti à pied d'Ang[me] pour Paris à 10 heures. — Arrêté à Mansle — soupé à Ruffec (1) et couché à la *Couronne d'or*, payé 1 # 10 sols.

10 avril. — samedi. — Diné à Couhé (2), chez Marlière en face de la halle, payé 1 # 5 sols. — Visité en passant l'abbaye de Valence (3), c'est une fondation de la maison de Lusignan, il y a 6 à 7 *religieux bernardins* de la filiation de Cîteaux — ils ont 6 à 7 mille livres. — Couché à Vivonne (4), près de l'église, en face du pont, payé 1 # 4 sols.

11 avril. — dimanche. — Arrivé à Poitiers à 7 h. 1/2. Vu la troupe sur la place Royale... M[r] le vicomte de Chasteigner est le commandant; ils sont descendus au moulin à 3/4 de lieues; payé mon dîner à côté du *Plat d'Etain*, chez Mauri, 1 # 4 sols. — Vu toute la confédération; c'était un beau coup d'œil... aller coucher à Clan (5), à la poste.

12 avril. — lundi. — Passé le matin à Châtellerault (6) et venu dîner à Ingrande (7), payé 1 # 5 sols, ... enseigne d'un apoticaire « *Accipe dum dolet, solvere*

(1) Chef-lieu d'arrondissement (Charente).
(2) Chef-lieu de canton (Vienne).
(3) Commune de Couhé-Vérac (Vienne).
(4) Chef-lieu de canton (Vienne).
(5) Commune de Jaulnay, canton de Saint-Georges (Vienne).
(6) Chef-lieu d'arrondissement (Vienne).
(7) Canton de Dangé (Vienne).

Digitized by Google

1790. *sanus nollet* », donné à un homme pour me conduire sur la carriole jusqu'à la Celle, 1 # 6 sols. Allé coucher à S[t]-Maure (1), à la poste, payé 1 # 14 sols — soupé avec un commis de négociants : c'est à 136 mille de Paris.

13 avril. — mardi. — Dîné à Montbazon (2), à l'*Etoile*, payé 1 # 2 sols — l'Indre y passe grosse comme *les Rougets (sic)*... M[r] Ruffray, notre ancien président, demeure à La Guéritaude (3), à 1/2 lieue de là. Cela vaut 150 mille livres... Arrivé à 4 heures à Tours... Passé à Grandmont, abbaye à M[r] l'archevêque de Tours, il y fait bâtir... Visité l'église S[t]-Gatien, celle de S[t]-Martin... la nouvelle rue est superbe... allé à la Comédie, vu représenter le *Tuteur et la Pupille* et l'*Amitié à l'épreuve*... 4 arcades du Pont-Neuf ont été emportées le 25 janvier 1789. Le cocher de Laval y passait pendant ce temps-là ; il eut la prudence de couper les rênes des deux premiers chevaux et il sauva le reste... Logé vers le pont, payé 1 # 5 sols ; il y a sur la porte : « *Lilia sustinent turres* ».

14 avril. — mercredi. — Visité l'abbaye de Marmoutiers et fait voyage avec un M[r] de Marmande, qui allait à Paris recueillir la succession de son beau-père, receveur de loterie... Il y a à Marmoutiers (4) un superbe escalier en pierre... le tombeau de S[t] Martin est dans une chapelle haute, ils sont 25 à 30 bénédictins... dîné à Amboise (5),

(1) Chef-lieu de canton (Indre-et-Loire).
(2) Canton de Tours nord (Indre-et-Loire).
(3) Commune de Veigné, canton de Montbazon (Indre-et-Loire).
(4) Commune de Sainte-Radegonde, canton de Tours (Indre-et-Loire).
(5) Chef-lieu de canton (Indre-et-Loire).

Digitized by Google

les ponts de bois ont été emportés aussi le 25 janvier 1789 — payé 1 # 1 sol, donné aux hommes pour son cheval 9 sols pour 3 lieues. — Laissé à Chousy (1) mon compagnon de voyage et arrivé le soir à Blois. En arrivant on voit quantité de *caves sous les vignes* où il ne paraît d'autres *ouvertures que la porte*, logé vers le pont — payé 1 # 11 sols 6 deniers.

15 avril. — jeudi — Monté dans une carriolle vers Ménars (2), qui m'a conduit jusqu'à Orléans — payé 2 # 8 sols — dîné à Beaugency (3) avec une compagnie bien honorable, payé 1 # 10 sols. — Mr de Malvoisin est héritier de Mr le marquis de Marigni. — Mr de Penthièvre a pensé acheter Ménars, il en avait offert 4 millions... Les hommes ici, les vignerons et gens de journée mettent une espèce de chemise sur eux pour le travail. — Arrivé à 5 heures à Orléans... Visité les tours de Ste-Croix, monté jusqu'à la cîme *380 degrés de 7 pouces*, payé mon souper 1 # 5 sols. — On vous sert dans des pintes d'étain depuis Blois.

16 avril. — vendredi — Déjeuné à Cercottes (4), payé 6 sols — dîné à *Thouri* (5), gros bourg. — A Angerville (6), il y a un horloge curieux. Dans ce pays de Beauce on fait passer un rouleau sur les orges qui sont nées — il a 8 pieds de long — 8 pouces de diamètre. — Couché à Etampes (7), ... En général *le sexe y est très vilain* — payé 1 # 12 sols.

(1) Canton de Saint-Aignan (Loir-et-Cher).
(2) Canton de Mer (Loir-et-Cher),
(3) Chef-lieu de canton (Loiret),
(4) Canton d'Artenay (Loiret).
(5) *Aliàs* Toury, canton de Janville (Eure-et-Loir).
(6) Canton de Mereville (Seine-et-Oise).
(7) Chef-lieu d'arrondissement (Seine-et-Oise).

Digitized by Google

1790. 17 avril. — samedi. — Diné à Arpajon (1) — payé 2#... quoiqu'il fît beau, tout le monde était en sabots... Longjumeau (2), gros bourg... Arrivé à Paris à 5 heures du soir, pris une chambre pour 15 jours à l'hôtel du *Panier fleuri*, rue des Grands-Augustins, pour 8# et allé chercher mon portemanteau, rue des Petits-Pères — près la place des Victoires — payé 5# 2 sols, le soir au café Conti, payé une bavaroise 8 sols.

18 avril. — dimanche. — Fait friser, 6 sols. — Promené. — A la Comédie Française vu représenter *Médée en fureur* et le *Couvent* — 2# 8 sols — diné *chez le traiteur*. — Le bâtiment de la cour de Bordeaux est plus beau.

19 avril. — lundi. — Assisté à l'*Assemblée nationale*... Mr le marquis de Bonnay, président. — Vu parler et entendu Mrs Maury, Demeunier, Mirabeau l'aîné, Pétion, Merlin, Garat, etc. — On a discuté la question de la permanence des députés actuels jusqu'à la fin de la Constitution — mangé pour 15 sols. — Le soir assisté à l'Hôtel de ville ou l'assemblée de la Commune se tient... On a donné l'idée des revenus de l'Hôtel-Dieu, ils sont à 13.000#? Les malades y coûtent à peu près 30 sols par jour. — Il y a 780 personnes employées à servir — le vin coûte 120.000#, la chandelle, l'huile, 40.000#; pain, 150.000#; frais d'administration, 60#, etc. — Soupé chez le traiteur, couté 1# 11 sols.

20 avril. — mardi. — Allé à l'Assemblée nationale... visité le matin la bâtisse de l'église de la Magdeleine... les colonnes sont montées à leur hauteur

(1) Chef-lieu de canton (Seine-et-Oise).
(2) Chef-lieu de canton (Seine-et-Oise).

Digitized by Google

— conduit vers le pont Louis XVI... les piles sont faites, on travaillait aux cintres en bois... On a décrété à l'Assemblée nationale l'usage des biens ecclésiastiques, etc. — diné à l'hôtel de Lyon, rue de Grenelle, près le Palais-Royal — Mr de St-Heruge y était — payé 2 # 2 sols. — Allé au spectacle des Variétés, près le Palais-Royal — au parterre, on est assis, payé 1 # 10 sols — vu représenter la *Veuve* depuis 15 jours — *St-Aubin* et le *Revenant*.

21 avril. — mercredi. — Assisté à une audience des vacations de 7 heures... on a fait bâtir un beau palais, mais il est bien désert... Visité l'église Notre-Dame, l'Hôtel-Dieu, il y a 3.669 malades en 1787... on a abattu la maison du Pont-au-Change et refait les parapets... Allé aux Italiens au bout de la rue Richelieu, payé 1 # 4 sols. Vu représenter *Le droit du Seigneur* et *Azéma où les Sauvages*.

22 avril. — jeudi. — A l'Assemblée nationale, discussions sur la chasse. — Promené au Luxembourg. — Visité le cloître des *Feuillants où la vie du bon* Père *Labarrière* est représentée... A l'Hôtel de ville, *bien discuté* longtemps sur le *curage d'un puisard* engorgé.

23 avril. — vendredi. — Allé voir Mr Roy, hôtel de la reine d'Angleterre, rue de Beaune, près le Pont-Royal — vu au même hôtel — Mrs Laberge, Augier et Gaye. — J'ai été me promener au Jardin-Royal avec ces messieurs. — Après dîner, allé voir la halle aux farines, — c'est un monument admirable, sa coupole est en vitres toute couverte — revenu sur le Pont-Notre-Dame, visité la pompe et de là l'Hôtel de ville... On a agité la question, si on s'emparerait des *bibliothèques* ecclésiastiques, si on les vendrait.

Digitized by Google

1790. 24 avril. — samedi. — A l'Assemblée nationale... on a décrété plusieurs articles des droits féodaux, — diné chez *Mr Roy,* notre député — j'y ai vu l'abbé *de Blanzac* (1) et Mr Sazerac... J'ai été aux Variétés, au Palais-Royal, vu représenter l'*Ecouteur aux portes*, *La nuit aux aventures* et l'*Intendant comédien*, tout cela peu de choses.

25 avril. — dimanche. — A l'Assemblée nationale, il a été question de la protection contre les assignats de Mr Bergasse... on a accordé aux maîtres de postes 30 # par cheval... promené au Luxembourg, vers les Invalides, revenu vers le pont de Louis XVI.

26 avril. — lundi. — Allé à St-Cloud, revenu par Boulogne et Passy, vu la pompe à feu, et sur les boulevards, au bout de la rue Richelieu, un café chinois à clochettes et rochers... Le Palais Royal est *superbe*, il y avait un monde infini.

27 avril. — mardi. — A l'Assemblée nationale, Mr de Virieu (2) a pris le fauteuil, il avait 394 voix et Mr d'Aiguillon (3) 371. — Allé au Mont-de-Piété, vu vendre à l'encan une montre d'or à répétition 146 #, acheté une tabatière d'ivoire garnie d'écaille, dessein en ovale, 4 # 4 sols. Passé à l'Hôtel de ville où il y a *eu bien du grabuge*.

28 avril. — mercredi — Allé au Mont-de-Piété, vu vendre des bas de soie pesant 3 onces 7 et 8 # — diné à côté du tretteur *(sic)* 1 # 8 sols — on sert trois portions — allé voir Mr Roy. — Mr Laberge m'a proposé une place dans sa voiture.

(1) De Seinemont de Blignères.

(2) Comte de Virieu, député du Dauphiné.

(3) Armand Duplessis-Richelieu, duc d'Aiguillon, député de la noblesse d'Agen.

Digitized by Google

29 avril. — jeudi. — Promené le matin au Jardin-du-Roi — visité le cabinet d'histoire naturelle depuis 11 heures jusqu'à 1 heure — allé au faubourg Montmartre à des bals champêtres. — Vu l'hôtel du prince de Pons, — il y a un jardin anglais.

30 avril. — vendredi. — A l'Assemblée nationale — Mr l'abbé Gouttes (1) est président sur la démission de Mr de Virieu — on a décrété qu'il y aurait des jurés en matière criminelle et point en matière réelle... Les religieux de Paris ont de revenu 2 millions 760.000 #, leurs charges sont à 1 million 76.000 #... A l'Hôtel de ville, Mr l'abbé Mulot (2), victorin, président — l'hôtel de ville paye de pension 69.000 #... Les députés ont tous les 12 jours un billet à donner pour entrer à l'Assemblée nationale.

1er mai. — samedi. — Vu les écoles de chirurgie... allé au Mont-de-Piété... au spectacle chez Nicolet, vu représenter *Les deux Arlequins*, *Le Trompeur trompé* et *Mme Ragot*.

(1) Jean-Louis Gouttes, né à Tulle, 1740, curé d'Argeliers, canton de Durban (Aude), député aux Etats Généraux par le clergé de la sénéchaussée de Béziers, vota la constitution civile du clergé; évêque constitutionnel de Saône-et-Loire en remplacement de Talleyrand, et sacré par ce dernier. Traduit au tribunal révolutionnaire, il fut mis à mort le 26 mars 1794. — Il était âgé de 54 ans. (Michaud, *Biographie universelle.*)

(2) François-Valentin Mulot, né à Paris, 29 octobre 1749, chanoine régulier de Saint-Victor... Nommé en 1789 membre de la commission provisoire de Paris, il la présida trois fois. Incarcéré pendant la Terreur; il fut envoyé plus tard en qualité de commissaire du gouvernement à Mayence, là il se fit l'apôtre des théophilanthropes; il mourut subitement au Jardin des Tuileries, 9 juin 1804... Mulot parlait avec facilité, avec onction, mais il n'était nullement orateur : son style est lâche, incorrect, et ses vers valent encore moins que sa prose. (Michaud, *Biographie universelle*)

Digitized by Google

1790. 2 mai. — dimanche. — Parti à 10 heures de Paris — diné à St-Denis (1), payé 19 sols — couché à Pontoise (2), logé : *Au Juste*, payé 1 # 16 sols — Pontoise est sur une hauteur en partie : il y a une horloge qui marque les *phases de la lune*. — Passé à Franconville (3), où le comte d'Albon a fait enterrer un philosophe — cadran « *Utere non rediluro* ».

3 mai. — lundi. — Monté sur un chariot pendant 3 lieues, donné 6 sols — les chemins sont bordés de pommiers — diné à Magni (4) où j'ai vu le tombeau de Mrs de Neuville de Villeroy — payé 1 # 10 sols. — Couché à Ecouis (5), il y a 12 chanoines fondés par Enguerrand de Marigny en 1310, ils ont plus de 2.000 # chacun. — Il n'y a pas de puits dans le pays, on se sert d'eau de mare — la terre est bâtisse, les maisons sont bâties de terre pure et les murs de jardin — et couvertes de chaumes déjeûné au *Bourgboudin* (6), 5 sols.

4 mai. — mardi. — Arrivé à midi à Rouen, on le voit en vol d'oiseau — logé près la porte St-Eloy, sur le port. Promené dans la ville, les rues ne sont pas jolies. — La cathédrale est dans le goût gothique, le tombeau du cardinal d'Amboise est assez beau ; il n'y a que le port qui mérite la peine d'être vu et le pont de bateaux sur la Seine, il y en avait un en pierre dont il ne reste que les piles; il a 120 pas de long —... le sexe y est assez bien — allé à la Comédie, vu représenter la *Femme*

(1) Chef-lieu d'arrondissement (Seine).
(2) Chef-lieu d'arrondissement (Seine-et-Oise).
(3) Canton de Montmorency (Seine-et-Oise).
(4) Chef-lieu de canton (Seine-et-Oise).
(5) Canton de Fleury-sur-Andelle (Eure).
(6) *Aliàs :* Bourgbaudoin.

Digitized by Google

jalouse et l'*Heureuse erreur*... Il y a des fontaines dans la ville... les portefaix y ont des brouettes longues de 8 pieds... le faste n'y est pas grand... vu la place où la Pucelle a été brûlée en 1431, elle y est représentée sur une fontaine... la grille qui renferme la cathédrale est bien propre de cuivre luisant — payé 4 #, — comédie 1 #.

5 mai. — mercredi. — Parti par une galiotte qui vous rend à Houilles (1), à 5 lieues — 6 blancs; elle part trois fois le jour — allé coucher à Bryonne (2) dont Mr de Vaudemont est seigneur.

6 mai. — jeudi. — Passé à Bernay (3), il y a une abbaye fondée par Judith de Conon, femme du duc de Normandie, morte en 1017, elle vaut 80.000 #, dîné à Broglie (2*), qui s'appelait Chamblay auparavant — le château n'est pas beau, la terre vaut 40.000 # — pris la route de traverse, venu passer à Glan et venu coucher à L'Aigle (4), jolie ville, il y a des manufactures de papier peint et d'épingles.

7 mai. — vendredi. — Allé diner *à La Trappe* — nous étions 12 à table, un Père religieux nous a conduits dans le cloître, on ne peut y parler, puis dans l'église, qui est fort simple, dans le chapitre et la sacristie et nous a fait voir le tombeau de Mr de Rancé : il est dans une chapelle au milieu d'un petit cimetière où sont 80 petites croix sur lesquelles sont inscrits les noms et âge des religieux morts; il y en a près de 600 depuis la réforme — ils sont de la municipalité de Soligni (5),

(1) Canton d'Argenteuil (Seine-et-Oise).
(2, 2*) Chef-lieu de canton (Eure).
(3) Chef-lieu d'arrondissement (Eure).
(4) Chef-lieu de canton (Orne).
(5) Canton de Bazoges-sur-Hoêne (Orne).

Digitized by Google

1790. ils nous ont servi 2 plats de soupe — 2 plats mongettes rouges apprêtées au beurre — 2 plats de betterave rouge, à la sauce blanche — 2 assiettes de bouillie — du cidre. — Ils travaillent une heure le matin autant le soir. — Assisté à leurs vêpres, ils sont bien édifiants... *O beata solitudo, o sola beatitudo...* y soupé et couché.

8 mai. — samedi. — Passé à Mortagne (1), qui est assez gros : il y a un Chapitre fondé en 1444 par l'épouse du duc d'Alençon — dîné aux Pins, 11 sols. — Passé à Bellême (2), à St-Côme (3) et venu coucher à Bonnétable (4), appartenant à Mr de Luynes — le terrain est beaucoup meilleur que dans le Perche.

9 mai. — dimanche — Entendu la messe à Bonnétable et venu dîner à Souvigné. — Arrivé au Mans (5) à 2 heures — la cathédrale n'a rien de remarquable, il y a un tombeau de Charles V, duc du Maine — il y a une grande épitaphe de Mr de Beaumanoir-Lavardin — assisté à vêpres — les chanoines portent le rochet et le camail. — La ville n'est pas jolie. — Vu passer une troupe de 100 dragons du régiment d'Orléans et 400 gardes nationaux qui amenaient 17 hommes qui avec d'autres arrêtaient du blé, qui venait au Mans — c'était bien bruyant... Dans ce pays, les femmes et les filles prononcent très-souvent les F... et les B... Les manceaux sont petits et les femmes — il y a beaucoup de pins sur les chemins... venu coucher à Gué-Celard (6).

(1) Chef-lieu d'arrondissement (Orne).
(2) Chef-lieu de canton (Orne.)
(3) Canton de Mamers (Sarthe).
(4) Chef-lieu de canton (Sarthe).
(5) Chef-lieu du département de la Sarthe.
(6) Canton de La Suze (Sarthe).

Digitized by Google

10 mai. — lundi. — Passé à La Flèche (1), la ville est fort jolie, l'église des Jésuites fort belle — assisté à la messe... Vu les pensionnaires en uniforme bleu... couché à *La Suette* à 4 lieues d'Angers... Passé auparavant à Durtal (2), appartenant à M[r] de Liancourt — terre qui vaut 60.000 # — rivière le Loir... Fait route aujourd'hui avec un marchand pelletier habitant de Nantes, qui venait de Paris.

11 mai. — mardi. — Arrivé à 9 heures à Angers... vu en passant les carrières d'ardoises... la procession des Rogations, la cathédrale... le roi René de Sicile y a un beau tombeau et plusieurs évêques. Il y a au maître-autel 6 belles colonnes de marbre... déjeûné au Port-Ligné, coûté 1 # 10 sols et embarqué pour Nantes pour 3 # par personne. Les rues sont vilaines et montueuses, il y a des escaliers. — Relâché à Ingrandes (3), séparation de la Bretagne et de l'Anjou, pour visiter la barque... Arrivé à Ancenis (4) à 8 heures du soir, payé 2 # 5 sols, *bien servi* — il y avait dans le bateau un juif établi à Nantes, marchand — un marchand épicier d'Angers, un fabricant de toile de Cholet, un jeune homme, un commis et sa femme, 2 autres femmes et un suisse, marchand pelletier.

12 mai. — mercredi. — Parti à 6 heures d'Ancenis, arrivé à Nantes à 9 heures, il y a 8 lieues — promené beaucoup... le port et la fosse et le quartier Graslin où est placé la Comédie est assez beau, mais l'intérieur fort vilain... la chambre des

(1) Chef-lieu d'arrondissement (Sarthe).
(2) Chef-lieu de canton (Maine-et-Loire).
(3) Canton de S[t]-Georges-sur-Loire (Maine-et-Loire).
(4) Chef-lieu d'arrondissement (Loire-Inférieure).

Digitized by Google

1790. Comptes, vers la Cathédrale, est un beau bâtiment... le vaisseau de la cathédrale n'a pas été achevé, il est fort élevé, les églises en général sont fort décorées et les figures en relief dorées, le tombeau de François II, duc de Bretagne, est dans l'église des Carmes... logé au *Cheval-Blanc*, vers les Carmes... allé à la Comédie, on a représenté les *Folies amoureuses* et la pantomime du *Déserteur*, payé au parterre 1 #.

13 mai. — jeudi. — Parti après la messe à Saint-Pierre (1), pris la route de La Rochelle, dîné à Aigrefeuille (2), à 6 lieues de Nantes ; on entre dans le Poitou. On voit sur le chemin bien des croix bien ornées, fruits de plusieurs *missions*. Passé à Montaigu (3), qui est à 8 lieues de Nantes — venu coucher à St-Fulgent (3*)... Les bœufs sont bien petits... les femmes sont *habillées* comme les Sœurs de St-Vincent.

14 mai. — vendredi. — Vu un homme extraordinaire, qui n'est *qu'un buste*. Il est maquignon, sarcle, marche aussi vite qu'un autre, il vend vin et ne paye *pas de droits*... Le bon terrain commence à Chantonnay (3**)... dîné à St-Hermant (4), bourg près de Ste-Hermine (3***). Laissé le chemin qui conduit à La Rochelle et venu coucher à Fontenay-le-Comte (5), c'est une *grande villasse;* il y a un clocher *pointu* fort haut. L'église principale est fort ornée ; il y a des *lanternes* dans les rues.

(1) Paroisse de Nantes.
(2) Chef-lieu de canton (Loire-Inférieure).
(3, 3*, 3**, 3***) Chef lieu de canton (Vendée).
(4) Hameau de Ste-Hermine (Vendée).
(5) Chef-lieu d'arrondissement (Vendée).

Digitized by Google

15 mai. — samedi. — Bu un coup à Oulmes (1), 7 sols — arrivé à midi à Niort (2) — le terrain est planté en vignes auprès de la ville. — Les halles sont fort longues et à côté sont des boutiques adjacentes aux maisons qui n'ont qu'un demi-jour — dîné auprès de la Porte-La-Brèche, à la poste, payé 1 # 10 sols... Il y a une pyramide au milieu du champ de foire qui a été placée en 1779. — Niort est à 207 mille de Paris, il est *assez vilain* — parti à 3 heures — passé à Vouillé (3), à Mougon (4) et venu coucher à *Celles* (5), abbaye de Génovéfains.

16 mai. — dimanche. — Entendu la messe avant de partir — passé à Melle, déjeuné aux *Trois-Piliers* chez Mr Violet, *qui a 10 filles et 4 garçons* — payé 10 sols — *Melle n'est pas remarquable*, on traverse le grand chemin et on prend à droite pour venir à *Chef-Boutonne* (5*). — Il y a trois bonnes lieues, le chemin est écartable... pays de *groie* en arrivant. Passé à Loubillé (6), à Longré (7) et venu coucher à St-Fraigne (8), il y a 3 lieues.

17 mai. — lundi. — Passé à Aigre (9) à 8 heures, à Lanville et à Genac (10), arrivé le soir à Angme chez mon frère et rendu le 18 mardi au soir à Aignes. — Dépensé pour aller à Paris, 27 #...

(1) Canton de Saint-Hilaire-des-Loges (Vendée).
(2) Deux-Sèvres.
(3) Canton de Prahecq (Deux-Sèvres).
(4) Canton de Celles (Deux-Sèvres).
(5, 5*) Chef-lieu de canton (Deux-Sèvres).
(6) Canton de Chef-Boutonne (Deux-Sèvres).
(7) Canton de Villefagnan (Charente).
(8) Canton d'Aigre (Charente).
(9) Chef-lieu de canton (Charente).
(10) Canton de Rouillac (Charente).

Digitized by Google

1790. pour mon séjour à Paris, 36#, été à différents spectacles, 9#... payé pour le port de mon porte-manteau, 12#, et mon retour de voyage de Paris, à Rouen, Nantes, etc., 48# 16 sols — total 132# 16 sols. — J'ai fait, d'Angoulême à Paris, 119 lieues — de Paris à Rouen, 30 lieues — Rouen à Broglie, 18 lieues — Broglie à Aigles, 7 lieues — à La Trappe, 4 lieues — au Mans, 20 lieues — à Angers, 21 lieues — à Nantes, 21 lieues — à Niort, 33 lieues — de Niort à Ang^me^, 19 lieues — à Aignes, 5 lieues... total, 297 lieues de poste.

19 mai. — mercredi. — Il est arrivé dans mon absence bien des *disputes à Aignes*.

1er juin. — mardi. — Allé à la foire à St-Cybard (de Montmoreau), diné chez Mr le curé (1) — les curés de St-Laurent, Pérignac, St-Eutrope y étaient. — On voulait leur *faire une visite*, le maire a *défendu*.

3 juin. — Assisté à la procession d'Aignes — Mr de Mastin et Lauriou a côté comme officier municipal, y *étaient en écharpe*... Les échevins portaient le dais, les femmes étaient devant. — Le maire suivait le Saint Sacrement et quelques dames, venait ensuite la troupe et le reste de la paroisse.

11 juin. — vendredi. — 5 maçons ont posé la 1re pierre de la *Bertinière* — Bertin l'a posée; j'ai mis au coin de la galerne une plaque d'étain où il y a : « Bertin Gilbert, posuit 11 junii 1790 » — au revers : Mr Gilbert, élu, a fait bâtir cette maison en 1790 et l'a nommée La Bertinière. Il y a aussi

(1) J. Yrvoix — Jean-Siméon Héraud — J.-Bap. Chabodie — J.-Bap. Arnaud.

Digitized by Google

dans un petit cylindre fermé de plomb, un écrit en papier, où il y a : Etienne-Bertin, fils de Mr Gilbert, élu, a posé la 1re pierre de cet édifice le 11 juin 1790 — son père présent — Mr de Mastin étant seigneur d'Aignes, Mr Ant. Delhoste, curé, et Mr Larigaudie, de Ronsenac, entrepreneur — *Ad majorem Dei gloriam, majoremque fructum.*

19 juin. — Assisté à l'assemblée aux Cordeliers (1) (Angme) — Mr Lambert a été élu président — Mrs Gerbaud, Maulde et Laffont ont été scrutateurs — Mr de Loisèlerie a été électeur au 1er scrutin — il doit y en avoir 4 scrutins.

2 juillet. — Allé à Angoulême — Mr Rouanet, juge de Barbezieux, est le président de l'assemblée des électeurs ; ils sont convenus d'en prendre 6 dans chaque district. — Mrs Chabrefy — Chassaigne — Chancel — Mallet du Las — Poitevin et Pinaut de Grosbos sont choisis dans celui d'Angoulême — Mr Lamen (*sic*) (*aliàs* Delamain) — Mrs Guédon — Peluchon (2).

14 juillet — mercredi. — Assisté à la messe à Aignes (3) en *mémoire de la prise de la Bastille.* On a lu le serment décrété : tout le *monde a levé la main,* il y a eu le soir *vêpres et feu de joie.*

20 juillet. — On a élu Mr de Gurat pour maire d'Angoulême à la place de Mr Chabrefy.— Donné mon billet pour élire le procureur de la commune — Mrs Desmazeaud—Souchet—Lagrésille—Sazerac, partagent les voix — Mr Souchet a été nommé.

(1) Aujourd'hui Hôtel-Dieu d'Angoulême.

(2) District de Cognac (Charente).

(3) « Un mercredi — 14 juillet — 1790 — Assisté à la messe à Aignes; Mr Delhoste, curé, a lu le serment décrété; tout le peuple a levé la main; il y a eu, le soir, vêpres et feu de joie. » (*Dictionnaire manuscrit.* — Arch. Gilbert.)

Digitized by Google

1790. 26 juillet. — Fait ôter mon banc de l'église (d'Aignes) — la municipalité a affiché qu'elle le ferait sortir, ou que je n'eusse à payer 15 #, prix qu'elle avait taxé — je l'ai trouvé trop cher, j'ai mieux aimé prendre deux chaises pour 4 # et j'ai signé ma protestation sur le registre que je ne le faisais enlever que par force et contraint, sans qu'on puisse m'opposer un abandon de mon droit de banc dans lad. église en vertu d'un acte passé en 1649 — de ce que je l'avais enlevé moi-même. — J'ai mieux aimé prendre la voie de la douceur... Mr l'abbé de Mastin a fait enlever le sien pour le trop haut prix... Mr de Mastin garde le sien, il est fixé à 21 #.

6 août. — vendredi. — On a reçu à Angoulême le ***drapeau du département*** de la Charente. On a été accueillir Mr de Bellegarde au Pontouvre et dit la messe à la *place de la Commune* sur les onze heures — il y avait près de 5.000 hommes, on a chanté le *Te Deum* ensuite... Mrs du département commencent à entrer en activité : le directoire est composé de Mrs Chabrefy, président — de Trion — Piet — Rouanet — Maulde La Clavière — Memineau — Lamen (*sic*) (1) — Chassaigne — et Trémeau, pour sindic... Le directoire du district : président, Mr Lembert — Desjartres — Constant d'Hauteville... Brun, procureur sindic... Mr Dumas (2), fils aîné, est marié avec Mlle Terrasson, il y a 8 jours.

(1) *Aliàs* De Lamain.

(2) Marie-François du Mas, sieur de Chebrac, époux de Madeleine-Elisabeth de Terrasson. (Voir *Le Château d'Ardenne*, par M. l'abbé Tricoire.)

Digitized by Google

27 août. — Allé voir Mr de Chabrefy... Mr de Gurat donnait son *repas de maire* aux Cordeliers (1), 84 couverts.

1er septembre. — mercredi. — Allé à Montmoreau — les maires du canton se sont assemblés chez Mr Lafond, pour donner des notions sur leurs paroisses.

8 septembre. — Mr Gillebert (2) de Ronsenac, est venu à Chavenac, en qualité de commissaire du district, a fait le procès-verbal des rôles, etc.

13 septembre. — M. Maulde de L'Oisellerie est venu faire le procès-verbal des rôles d'Aignes.

14 septembre. — Il y a eu une assemblée des maires du canton (de Montmoreau) chez Mr Lafond, il s'agissait des grands chemins.

15 octobre. — Les électeurs ont nommé les juges du district d'Angme : Mrs Lagresille — Chancel — Souchet — Guimberteau et Tiffon.

7 novembre. — Le département et le district ont été avec la garde nationale prendre *l'étendard de la Fédération* du 14 juillet qui était dans l'église St-Pierre, pour le porter en la *salle du département* aux *Jacobins* (3)... La municipalité a voulu *prendre le pas*... On a envoyé des mémoires respectifs à l'Assemblée nationale...

8 novembre. — On a signifié au Chapitre de ne plus *faire l'office*. Il a été arrêté qu'ils pourraient continuer jusqu'à nouvel ordre, mais sans *aumusse* (4) ni *camail* et feront *tinter* seulement

(1) Actuellement, avec sa chapelle et ses dépendances, Hôtel-Dieu d'Angoulême.

(2) De la famille des Gillebert des Seguins.

(3) Nos 285, 287, 289, 290. — Occupé aujourd'hui par le Palais de justice. (*Topographie d'Angoulême* — J. George.)

(4) Cette prohibition laisserait croire que les chanoines d'Angoulême usaient alors de cet ornement.

Digitized by Google

1790. les jours ouvriers. — Il y a une religieuse bénédictine qui a profité du bénéfice de la loi qui lui permet de sortir du couvent ainsi qu'un cordelier — un jacobin et un carme.

9 novembre. —mardi. —Mr Desmazeaud l'aîné est nommé président des juges de Ruffec.

27 novembre. — Ecrit à Mr Roy, député, au sujet de ma charge pour la liquidation... Mr Roux (1), ancien professeur de philosophie à Angme est mort à Paris, il y a 15 jours.

1791. — 28 janvier. — Occupé chez Mr le curé (d'Aignes) à écrire questions sur le *serment*.

13 février. — Dîné chez Mr le curé d'Aignes (2), il a prêté le *serment* avec *restriction* pour ce qui intéresserait la religion catholique, apostolique et romaine — j'ai servi de secrétaire.

20 février. — dimanche. —Mr Labbatud, ancien maire d'Angme, est mort le 10 février.

7 mars. —dimanche. —Les électeurs sont à Angme pour élire un évêque *constitutionnel*.

11 mars. — Allé à Angme de mon pied. — On a nommé Mr Joubert (3), évêque d'Angme, et Mr Dupuis (4), ex-cordelier, curé à Aignes, et une *trentaine* d'autres dans le district d'Angoulême.

(1) C'est sans nul doute l'étrange Jacques Roux, ex-chanoine de Pranzac, autrefois professeur au grand séminaire d'Angoulême. C'est seulement l'année suivante, que Jacques Roux sortit de ce monde misérablement. (Voir notre brochure : *L'Eglise et le Chapitre collégial de Pranzac* — année 1891.)

(2) Antoine Delhoste.

(3) 11 mars. — Les électeurs ont nommé Mr Joubert, fils du médecin, évêque du département de la Charente. (Dict. manusc. — Arch. Gilbert.)

(4) Damien Dupuis, curé intrus.

Digitized by Google

15 avril. — Vu Mr l'abbé Joubert qui a assisté à la messe de l'archiprêtre à St-Pierre (1)... On y a porté *la femme de Printemps pour faire l'office des Trépassés.*

17 avril. — Mr Dupuis, ex-cordelier, est venu prendre possession d'Aignes.

18 avril. — Mr l'ancien curé d'Aignes (2) a fait vendre ses meubles — j'ai acheté outils de menuisier 5 #, etc.

27 avril. — Mr Chauvineau, curé de la Paine (3), est mort le 3 avril.

7 mai. — Mon frère est rendu de son prieuré... On a *coupé le poteau* d'Angoulême et effacé les armes de la porte St-Martial.

28 mai. — Vu vendre au district l'abbaye de Ronsenac 6.500 # — 7 journeaux de prés 8.400 # — la forêt des Moines près celle de La Barde 9.000 #, il y a à peu près 53 journeaux.

5 juin. — mercredi. — Mr Benoît est venu à Aignes avec les troupes de Blanzac, Porcheresse, Nonac, etc. reconnaître celles d'Aignes. On avait mené une barrique de vin à la Chaume Labelle, mais on n'y a pas trouvé *le vin bon.* — On est retourné à Aignes.

8 juin. — Il a grêlé à Saint-Laurent et à Saint-Martial de Montmoreau... on a conduit *les deux* prêtres à *Barbezieux* pour leur faire leur procès (4).

(1) Guillaume Deval, dernier archiprêtre de Saint-Jean d'Angoulême. Nous possédons la partie d'été de son bréviaire, gros in-8°, avec paraphe de sa main. Quoi qu'on en ait écrit par ailleurs tout récemment, à cette époque, le clergé angoumoisin suivait le bréviaire romain ; c'est cet exemplaire que nous avons, ancienne propriété réelle et utilisée de l'archiprêtre de Saint-Jean. N'avons-nous pas, d'ailleurs, sous ce rapport, le témoignage autorisé de Mgr Cousseau ?

(2) Antoine Delhoste.

(3) Ancienne paroisse d'Angoulême, près la cathédrale.

(4) Jean Siméon Héraud et Pierre Hervoit. (Voir les détails aux pièces justif. de « *Montboyer au XIVe siècle jusqu'à nos jours*, par G.-E. Papillaud — 1899 »).

Digitized by Google

1791. 11 juin. — On a demandé des *troupes et gardes nationales* pour venir remettre le *bon ordre* à Montmoreau et à St-Amand.

17 juin. — On a envoyé une armée de mil à 1.200 pour prendre les auteurs du trouble arrivé à Saint-Laurent (1), à Saint-Martial et ceux qui avaient *planté les potences* à St-Amand, à St-Romain — on en a pris *une quarentaine*.

23 juin. — Allé à Angme. — On a appris la fuite du Roi le 21 dernier et le lendemain son arrestation.

4 juillet. — Mrs du département se sont réunis à l'Evêché.

7 juillet. — jeudi. — Parti à 5 heures pour Bordeaux, passé à St-Laurent et dîné à Chalais — passé à Parcoul (2) la Dronne, 3 sols — passé à La Roche (3), couché à *Coutras* (4), c'est un beau bourg, on y fait des *épingles* et des *farines* pour Bordeaux — le sexe *est assez vilain* dans *tout le pays*. — Passé à Laubardemont (5) la rivière de l'Isle et arrivé à Libourne à 7 h. 1/2 — promené autour — il y a une barque La Cavernière qui tous les jours à la marée vous descend à Caverne entre Cubzac et St-Pardoux – de là vous traversez l'Entre-Deux-Mers jusqu'à Lormont, il y a deux lieues. — Le temps n'était pas propice — nous avons été à pied jusqu'à St-Pardoux... On nous a demandé nos passe-ports et à Izon (6) et à St-Lou-

(1) « On a envoyé à Montmoreau 1.000 à 1.200 personnes avec deux canons pour arrêter les auteurs du trouble. » (Dict. manusc. — Arch. Gilbert.)

(2) Canton de Saint-Aulaye (Dordogne).

(3) La Roche-Chalais, canton de Saint-Aulaye (Dordogne).

(4) Chef lieu de canton (Gironde).

(5) Près Coutras (Gironde).

(6) Canton de Saint-Loubès (Gironde).

Digitized by Google

bès, au Carbon-Blanc, passé à Lormont : la marée n'allait pas, débarqué après Bacalan, visité Bacalan (1), qui est un moulin que le flux et reflux fait aller, il y a 24 moulanges, c'est un chef-d'œuvre. — Traversé tout le Chartron (1*) et venu loger contre la Comédie, à l'hôtel d'Henri-IV, rue Ste-Catherine.

9 juillet. — Le soir allé au théâtre des Variétés — *La Solitude, La théatromanie* et *Les noces du père Duchêne*, etc.

15 juillet. – On a établi un club sous le Minage (Angoulême).

17 juillet. — Allé à la messe à Aubezines... Les couvents sont fermés.

20 juillet. — Allé à Malatrait (2), examiné la terre, estimée 90.000 ₶.

31 juillet. — dimanche. — Mr Ducluzeaud m'a écrit que ma liquidation était fixée à 14.127 ₶... Ma femme est accouchée hier au soir d'un garçon, fait baptiser aujourd'hui; Dumas et ma servante ont tenu; il s'appellera J. Gilbert Montigni (3).

4 août. — jeudi. — Rendu visite le soir à Mr Dupuis (4) *qui a baptisé* mon enfant.

13 août. — Allé à Angme — entendu la messe les deux jours de fête.

1er septembre. — jeudi. — Lauriou, officier municipal d'Aignes est mort.

3 septembre. — samedi. — On est assemblé pour élire les députés à l'Assemblée nationale et les Corps administratifs.

(1, 1*) Quais de Bordeaux.

(2) Commune de Péreuil, canton de Blanzac (Charente).

(3) Voir généalogie, pièces justificatives.

(4) Damien Dupuis, curé-intrus d'Aignes.

Digitized by Google

1791. 8 septembre. — Allé à La Mothe-Charente (1) — 2 grosses métairies de 25 boisseaux chacune — jolie maison, mais point de servitude — un moulin sur la Charente, 200 journeaux de possession — bien fonds — 30 journeaux de vignes qui ne valent rien — 20 journeaux de taillis et beaucoup de prés — affermé 3.000 # — cela vaut 70.000 #.

9 octobre — dimanche. — Allé à Angoulême — entendu la messe *à Aubesine.*

10 octobre. — Il est question de loger des soldats à Angoulême *pour 3 semaines.*

18 octobre. — On a assemblé 1.069 hommes pour le département qui se sont rendus à Angoulême avant-hier.

24 octobre. — Mr Monnerot, curé de Courgeac.

12 novembre — samedi. — Mr Véron, lazariste (2), est venu nous voir (Mne Bernier).

13 novembre — dimanche. — Mr Véron a dit la messe.

20 novembre. — Allé à *La Pépine* (3) — Mrs Véron, Desmazeaud, etc., sont venus ce matin — *on a dit la messe.*

21 novembre. — L'Assemblée nationale a donné un décret qui fait défense de payer aucun traitement sans attestation du *serment civique* prêté... Mr Couvillet, ancien musicien de Saint-Pierre, est mort le 20.

22 novembre. — Mr Labbatud est maire de Montmoreau. – Mr Desbrandes est maire d'Angoulême.

28 novembre. — Allé à Angme de mon pied : assisté aux sessions du département... allé à la Comédie, assisté à la représentation de *Charles IX*... il semble *qu'on veut attaquer* la religion.

(1) Commune de Nersac Charente).

(2) Ne serait-ce point l'ancien procureur du grand séminaire d'Angoulême? Jean Etienne, prêtre insermenté.

(3) Près Ronsenac (Charente).

Digitized by Google

31 novembre. — Visité le domaine de la Bussière (1), promis 36.000 # — visité Boisbellet 37.200 #, parlé à Mlle Salignat.

— 12 janvier. — Il est venu des assignats de 5 # que l'on distribue à ceux qui ont eu un bon du district.

28 février. — Mr Delhoste, ancien curé d'Aignes, m'a écrit une lettre fort amicale datée de Bruxelles — il *a espérance*.

7 mars. — mercredi. — Mr Lanauve a été nommé à Barbezieux chef de légion des cantons de Montmoreau, Aubeterre et Chalais... Mr Chatenet, curé de *Bardenac* (2), frère de l'ancien contrôleur de Montmoreau, est mort le 1er mars.

10 mars. — samedi. — Allé à Angoulême .. La municipalité a fait *observer les portes* fermées des *églises des religieuses* et défendu qu'il y entrât personne... *L'impiété se prêche publiquement dans les clubs.*

Dimanche des Rameaux. — Mr Poussard a pris possession de la cure d'Aignes (3)................

NOTA. — Ici, 12 pages ont été déchirées au manuscrit.

....

21 octobre. — Mme Resnier, femme du greffier, est morte le 20... Mon frère *est réduit à rien* — le maximum des ecclésiastiques non fonctionnaires *est 1.000 #*, il faut faire le serment.

(1) Commune de Mouthiers, canton de Blanzac (Charente).

(2) Canton de Chalais (Charente).

(3) 27 mai. — « On a planté l'arbre de la liberté à Angoulême, au bout du cours d'Artois ». (Dict. manusc. — Arch. Gilbert.)

19 août. — « La garde montée à Aignes : Noellet, Gazeaud y étoient ; je me suis retiré à trois heures après-minuit. » (Dict. manusc. — Arch. Gilbert.)

Digitized by Google

1792. 27 octobre. — Les métayers disputent les rentes aux maîtres parce qu'elles sont abolies — mais c'est une convention !

1er novembre. — Envoyé à Angme, à mon frère, beaucoup de provisions... Mr Sazerac Lavigerie est mort.

11 novembre. — Allé au club (Angme) qui se tient dans l'église des Tiercelettes (1).

18 novembre. — dimanche. — Dîné chez Mr le curé d'Aignes (2)... on écrit à présent au *citoyen tel*.

28 novembre. — mercredi. — Allé à Montmoreau. — Les tenanciers de la paroisse d'Aignes m'ont fait une sommation de présenter le titre primordial de mes rentes — répondu que j'avais 3 mois — que je le présenterais dans ce délai devant juge compétent.

2 décembre. — dimanche. — Mr Dutillet, ancien procureur du Roi est mort.

17 décembre. — M. Resnier est élu maire (Angme).

24 décembre. — Mr l'abbé de Mastin est tombé en apoplexie... assisté aux séances du département, — reste une place d'administrateur à remplir — on écrit à la Convention.

28 décembre. — L'abbé Bernier nous a dit la messe (Aignes) (3).

1793. — 23 février. — Allé à Angme — parlé à l'abbé de Mastin au sujet de son moulin qu'il avait envie de vendre — offert 2.500#. — Mme Roffignac est morte à Paris, c'était une Vantongre — ... Mme Hinand (?) gd-mère de Mme Mastin est morte à l'âge de 90 ans, il y a quinze jours — ... On a fait vendre les meubles de Mr Lavialle, chanoine.

(1) Nos 629, 635 — près de l'église Saint-André d'Angoulême. (*Topographie d'Angoulême* — année 1898 — J. George.)

(2) Charles Poussard, curé intrus.

(3) Son fils Marcellin Gilbert. — « 20 décembre, mort de Mme d'Argence, la vieille ». (*Dictionnaire manuscrit*, — Archives Gilbert.)

Digitized by Google

793. 9 mars. — samedi. — Allé à Ang^me^. — On a guillotiné un homme qui avait tué son beau-père — ... *mardi dernier*. — On a pris et *conduit en prison 30 ou 40* jeunes gens qui s'étaient assemblés sur les chaumes de Crage (1). On leur a supposé des projets *de contre-révolution*.

13 mars. — Allé à Montmoreau. — Les ordres sont venus de faire 17 hommes par 1.000 personnes dans les paroisses.

17 mars. — dimanche. — A Aignes, nous avons 6 hommes dans la paroisse pour aller à Nantes, je leur ai donné pour la quête, 6# 10 sols.

20 mars. — On est venu avertir la gendarmerie des cantons pour aller contre des insurgés en Bretagne et à Niort.

21 mars. — On a recruté à Aignes 12 volontaires parmi 40 jeunes gens — on n'a *pas tiré* : ils sont venus le soir me demander la quête, ma femme leur a donné un assignat de 50#.

27 mars. — Les volontaires ont voulu me faire payer du vin — 4 cavaliers m'ont accompagné au Maine Bernier (2).

29 mars. — Allé à Angoulême. — La *Deshéris (3) avait été* renfermée aux Ursulines (4) avec Mrs de Broglie, Montalembert, elle est sortie 3 jours après. — On a mis au château : Mrs Lambert — Labrüe — Suraud — Vigneron — Crussol — de Gurat — etc. comme suspects.

(1) Près d'Angoulême.

(2) Les volontaires ont voulu m'insulter à Montmoreau. (*Dictionnaire manuscrit*. — Archives Gilbert.)

(3) Françoise-Rose Deshéris, sa sœur. (Voir *Généalogie*, pièces justificatives.)

(4) Non loin de l'église Saint-Martial d'Angoulême.

Digitized by Google

1793. 30 mars. — Les *Chanoines ont fait le serment civique* de la liberté et l'égalité. — Ceux qui n'ont pas voulu le faire ont eu ordre d'aller se renfermer aux Carmélites (1).

5 avril. — On a fait sortir 39 jeunes gens qui s'étaient attroupés sur les chaumes de Crage. — C'étaient *tous les enfants* des bons *bourgeois* d'Angoulême.

5 mai. — dimanche. — On a emmené 8 prêtres *d'Angoumois*, l'abbé Labrüe (2) à Bordeaux pour transporter *en Guianne*.

13 mai. — La municipalité d'Aignes a fourni 34 hommes pour la Vendée.

14 mai. — Acheté à M. l'abbé de Mastin son *moulin d'Aignes* (3).

15 mai. — Mr le maire de Voulgézac (4) est venu — Mon frère et moi avons été dîner au Maine-Large avec mes deux beaux-frères, les interpeller pour savoir s'ils avaient fourni leur contingent — il nous a emmenés *tous quatre au bourg* — il nous a fait garder par 8 hommes — bien mal couchés — et nous a renvoyés le lendemain vers nos municipalités.

17 mai. — Fait conduire Bernier à Angme... On a renfermé 114 hommes de troupes qui se disaient *marseillais* et n'ont pas voulu retourner à la Vendée

(1) Aujourd'hui Noviciat de Sainte-Marthe.

(2) Pierre Labrüe, curé de Roullet, canton sud d'Angoulême (Charente). (Voir en outre d'autres détails sur ce prêtre dans *Le Clergé charentais pendant la Révolution*, par M. l'abbé Blanchet, 1898).

(3) Pour 3.000#, reçu Texier, notaire. (*Dictionnaire manuscrit*. — Archives Gilbert.)

(4) Canton de Blanzac (Charente). « On nous a arrêtés au Maine-Large et menés à Voulgézac; gardés comme en prison ». (*Dictionnaire manuscrit*. — Archives Gilbert.)

Digitized by Google

19 mai. — Pentecôte. — Les enrôlés ont eu contre-ordre; ils restent au pays jusqu'à une autre fois, ma femme leur a donné 50#, quand ils sont venus rendre visite et faire la quête.

20 mai. — On a été faire visite chez Mr de Morel; on craignait qu'il n'y eût *des mal intentionnés (sic).*

10 juin. — Le département a adhéré à l'arrêté de celui de Bordeaux pour faire réintégrer en leurs *places 22 députés* à l'Assemblée nationale, qui ont été mis en arrestation le 1er juin.

20 juin. — Allé à Barbezieux — ... Mr Pipaud, mon cousin est au directoire du district. — Il y a Mr Demontis, président. — Les citoyens Ruffier — Bordier — et Hérier... Assisté à une délibération. On a nommé des commissaires pour vérifier dans les paroisses les causes de l'arrestation de certaines personnes — ... La *Turgotine* (1) est arrivée le soir : il y avait 8 messieurs qui allaient à Paris. — Mr Boucherie-Papineau, secrétaire du district.

26 juin. — mercredi. — Mme Arnaud, femme au conseiller est morte, il y a 3 jours... Mr *Marchais, vicaire épiscopal* est marié avec Mlle Tremeau : il a *profité du bénéfice de la loi.*

5 juillet. — vendredi. — Allé à Angoulême — Les marchands tiennent un prix fort haut... On a reçu la Constitution à Angme et proclamé *autour de l'arbre de la liberté* — au bruit des canons.

10 août. — samedi. — On a chaumé la fête de la Révolution du 10 août — Cependant à St-Amand — Ronsenac — on a travaillé comme les autres

(1) Nom donné aux diligences des Messageries royales, établies en 1775, à Paris, rue Notre-Dame-des-Victoires. (*Littré*).

Digitized by Google

1793. jours. — Mr l'abbé de Mastin est mort du 7 août dernier (1).

1er septembre. — dimanche. — M. Loreau fils, avocat et juge au district d'Angme est mort la semaine dernière.

8 septembre. — dimamche. — Mr Brouzède est mort — Mr Banchereau, ancien président de l'élection de Barbezieux est mort il y a huit jours.

16 septembre. — Allé à Angme... On a eu ordre d'y mener ses chevaux pour faire une cavalerie.

21 septembre. — On a emprisonné Mr Lafont pour avoir vendu du froment en cachette.

6 octobre. — dimanche. – Mr Gazeaud, notaire de Chez-Jambon (Aignes) est mort, il y a un an qu'il était en paralysie... On a vendu la vendange de Mr l'abbé de Mastin 1.600#.

21 octobre. — La reine a été guillotinée le 16 octobre (2).

26 octobre. — On a mis beaucoup de monde en arrestation à Beaulieu. — M. Dupuis, curé de Vœuil est mort il y a un mois.

20 novembre. — On a parlé au *département de fermer les églises*.

27 novembre. — Allé à Montmoreau. — On a formé un club, vu recevoir des candidats.

4 décembre. — Allé à Montmoreau. — Allé au Club, on a reçu beaucoup de candidats.

7 décembre. – On a fait l'inauguration de *Saint-Pierre* (d'Angoulême) et nommé le Temple de la Raison.

(1) 1793 — 15 août. — Messe. — Le culte public interdit : entendu la messe dans une chambre. (*Dictionnaire manuscrit*. — Archives Gilbert). — Etienne Gaston de Mastin, abbé commendataire de l'abbaye de Saint-Martin de Pontoise, vicaire général d'Orléans, etc., etc. (*Archives departementales*. — Charente. Série E.)

(2) Marie-Antoinette, reine de France, épouse de Louis XVI.

Digitized by Google

29 décembre. — On a de la peine à avoir du pain à Angoulême... Le club est après procéder à un épurement.

— 1er janvier. — mercredi. — Allé à Montmoreau, assisté au club qui se tient au Château, on m'a demandé si j'en voulais être.

6 janvier. — Allé à Angme... Les foires *n'étaient pas brillantes*; il n'y avait pas de pain à Angme, les *aubergistes* n'en fournissaient pas, on craint beaucoup la disette.

22 janvier. — Mr Loreau père, ancien président du district de Barbezieux est mort. — Mr Monnerot (1) curé de Courgeac est mort.

20 février. - On a abattu une *Croix de la Descente* (Aignes), je l'ai emportée et serrée dans ma grange. Il est venu des commissaires et gendarmes pour faire procès-verbal des vols de bois et vignes mal taillées des biens de la nation.

3 mars. — Mr l'abbé *Létourneau est marié avec Mlle L. D. (sic).*

8 mars. — Il y a une grande *détresse* pour les subsistances... On s'occupe à Angoulême, à l'épuration de la société. — On a rejetté Feirand et Dumoulin.

1er avril. — mardi —. Trois commissaires de Ruffec, L'Houmeau et Pierre Giraud ont pris l'état de mon grain et mesurer.

5 avril. — Aller à la foire à Blanzac. — Allé au club. Périer, avoué était président, — du Pellegrin a voulu se faire recevoir : on lui a objecté une anticipation dans la forêt de Nanteuillet (2) et une émeute du peuple lors de la conduite de l'avoine à Blanzac.

(1) Jean Clément Monnerot.

(2) Commune de Voulgézac (Charente).

Digitized by Google

1794. 11 avril. — Ma sœur a envoyé un message pour que Bernier fut aux Carmélites, — mon frère y est du 10.

21 avril. — Il a été question avec M. Gazeaud beaucoup de savoir si on peut travailler les *jours de décade*, il n'y a pas de décret là-dessus, — reçu des nouvelles d'Angoulême... on a renfermé plusieurs procureurs.

30 avril. — mercredi. — On a mis une garde à ma porte (Ang^me^) pendant trois jours à cause de deux papiers que m'avait donnés Limouzin et qu'il a dit que je lui avais demandés. — Je l'ai fait ôter en exposant le fait au Comité de surveillance, — coûté 9#, — signé Félix.

5 mai. — lundi, — Occupé à présenter requête pour ôter le gardien de la maison de mon frère. — Offert de l'être avec ma sœur et présenté caution le citoyen David, marchand. — On a enlevé 400# dans le cabinet de ma sœur : elle a aussi fait sa pétition.

16 mai. — On a décapité Mme Élisabeth, (1) sœur du roi et une *trentaine de fermiers* généraux.

17 mai. — On a commencé *une montagne* au champ de Foire d'Ang^me^ : tout le monde y a été travailler (2).

25 mai. — Allé à la Pépine. — Vu Mme V*allier, la visitandine* ; on l'a fait rendre avant-hier d'Ang^me^ : elle est innocente *depuis 25 ans*.

28 mai. — Mes frères partent *demain pour Rochefort* : on a dit *qu'ils avaient* fait le *serment trop tard.*

(1) 9 mai 1794. — Élisabeth de France, sœur de Louis XVI.

(2) Variante : Tout le monde sans *distinction* y travaillait. (*Dictionnaire manuscrit.* — Archives Gilbert.)

Digitized by Google

1er juin, dimanche. — On a conduit des Carmélites à Rochefort : 2 Gilbert, — 2 Sauveau, Lagravière, — Thinon, — Deret, — Naud, — Chadurie, Duplessis, — Janet, — Pelletier, etc... Total 22 (1). — Ils sont partis d'Angoulême le 29 et arrivés le 2 juin. — Les membres du district d'Angme ont changé. — Il y avait Lavialle, président, — Petit, agent, — Menaud, — Maulde, — d'Auteville, — Bourdin, — Janet. — ... Aujourd'hui est resté Lavialle, — Petit est administrateur, — Augeraud, — Guimberteau, — Limousin père, — Buchès, agent national et Gaurin, secrétaire.

9 juin. — lundi. — Mr Chenevière est mort, il y a trois jours. — Allé au club à Montmoreau... On a lu la nouvelle que le roi de Sardaigne avait été livré aux troupes françaises.

13 juin. — Le citoyen Benoît est venu à Aignes, pour exercer le droit de *préhension* — sur les selles, — brides, — bottes, — licols et autres objets pour la cavalerie.

14 juin. — Allé à La Valette.... allé au club qui se tient au *réfectoire* des Ursulines... on a parlé de faire une montagne au Champ de Mars.

18 juin. — mercredi. - *Decade*. — Allé à Aignes. — *Montargis, instituteur* a lu les décrets et *a chanté* : il a annoncé qu'il ouvrirait son école au presbytère le lendemain.

20 juin. — Allé à Angme. — ... Nous avons empêché que les Anglais interceptassent un convoi de 115 vaisséaux chargés de blés, — il est entré sain et sauf dans nos ports.

(1) Mr L'abbé Blanchet n'en cite que 21 : il est regrettable que notre narrateur n'ait pas énuméré tous les noms des déportés. — Voir pour plus de détail : *Le Clergé charentais pendant la Révolution*.

Digitized by Google

1794. 24 juin. — Le commissaire de Blanzac est venu demander le compte du blé que nous avions mangé depuis le 11 germinal, — froment 94 boisseaux — fourni 55 boisseaux et mangé 39 — ... 80 livres pain et 250 livres farine.

8 juillet. — On a mis tous les contre feux en réquisition.

10 juillet. — Mr de Bellade (*sic*) gendre de M. Gurat a été guillotiné à ce qu'on m'a dit.

14 juillet. — Célébré à Aignes la fête de la Révolution : porté un gigot cuit à la braise — une bouteille de vin et 1 livre de pain, — mangé en compagnie avec les citoyens d'Aignes *dans l'Eglise*.

27 juillet. — On est après juger (Angme) Memineau (1) au club sur le fait de fédéralisme et les billets de Confiance.

6 août. — mercredi. — Roby Pierre a été guillotiné le 28 juillet.

19 août. — On a enlevé de ma maison (Angme) 4 plaques le 11 thermidor pesant 542#, j'en ai le reçu, — chez Coudert, maison du Minage, une pesant 165#.

28 septembre. — Allé à Angoulême. — Le district est rangé *au doyenné* (2).

12 octobre. — Mr Tabuteau de La Grèse, est mort d'un coup qu'il a reçu en revenant de Fontaines (Champagne) (3).

(1) Ancien député nommé à la Convention nationale, procureur général syndic du département de la Charente.

(2) Ancien n° 949. — *Topographie d'Angoulême*, J. George, 1898, — dans la paroisse de la Paine.

(3) Dordogne.

Digitized by Google

2 novembre. — dimanche. — Ecrit à Guimberteau (1) député et à Quichaud, membre du jury révolutionnaire au *sujet de mes frères* — ... On a fait sortir des Carmélites tous ceux qui y étaient, les prêtres aussi, et Mr Vigneron (2) et le Doyen (2*) *qui n'a pas prêté le serment*... Tout est exhorbitament cher, la chandelle 4#, le savon 6#... C'est M. Vivien, qui a loué la maison de mon frère 1,000#; il vient d'acheter le Lugeat.... Les clubs ont eu défense de présenter rien en *Corps* ni de se communiquer ensemble... La Convention est revenue à *l'humanité*.

18 novembre. — La Deshéris est partie le 18 pour Rochefort, pour voir mes frères... ma femme est à Angme depuis 15 jours. — Les étoffes se vendent 5 fois plus (cher) qu'en 1789 — de la siamoise de 48 sols se vend 13 à 14#.

30 novembre. — dimanche. — La Déshéris a écrit de Rochefort : elle a vu mes frères, mais bien peu de temps.

9 décembre. — La Deshéris est revenue de Rochefort le 5 décembre — elle a obtenu de faire transporter mes frères dans *l'hôpital à Rochefort*... Il y est mort, dit-on, l'abbé *Leclerc, Janet, Naud, Pelletier* (3) Joli, Duplessis, Lagravière et Gilbert — ... exemple frappant d'inhumanité — ... J'ai donné à la Deshéris 750# pour le voyage de Paris.

26 décembre. — La Deshéris est partie pour Paris le 21 dernier.

(1) Député conventionnel.

(2,2*) Jean Vigneron, vicaire général d'Angoulême. — Henri de Lafaux, de Chabrignac, vicaire général d'Angoulême.

(3) *Aliàs* Lepelletier, Jolly, etc. (Voir *Le Clergé Charentais pendant la Révolution*, l'abbé Blanchet.)

Digitized by Google

1795. 12 nivôse. — Le Père Dussé, ex jésuite est mort — Le prieur Mioulle (1) est tombé en apoplexie.

1er février. — dimanche. — Il a fait pendant 15 jours un froid excessif (2) — Les moulins ne pouvaient pas moudre. — La neige a duré 6 jours, haute de deux pieds. Le vin a gelé et le pain — pommes de terre, fruits, pommes et marrons.

An 3me. 28 nivôse. — Il a été adjugé la coupe de bois taillis, provenant des bois de Marcellin Gilbert, prêtre déporté sis en la commune de Chavenac à la réserve de 892 chênes, baliveaux et 16 par arpens à Martial Cadiot et Naudon pour 14.000#

1795. 12 février. — L'eau de vie vaut 1.200#... Les affaires de Paris demandent beaucoup *de patience*... Les déportés ont été *ramenés à Saintes*, dans le couvent Notre-Dame.

9 mars. — On a vendu une paire de *bœufs à Blanzac 12.000#*.

17 mars. — Reçu des nouvelles de Mlle Deshéris ; elle a obtenu la mise en liberté *de mes frères* et le lever des scellés, — le *5 ventôse* — mais le prieur Gilbert (3) n'y était plus — dès le *mois de septembre* il est mort *à l'île d'Aix*, près Rochefort.

25 mars. — Dîné à Angoulême avec l'abbé de Chadurie (4), qui a échappé à la *mortalité des vaisseaux*, — sur *750 prêtres* (5) il ne s'en est sauvé *que 250*.

(1) Jacques Mioulle.

(2) 15 janvier. — Froid excessif pendant 15 jours; la neige a duré 6 jours, haute de deux pieds. — *(Dictionnaire manuscrit*. — Archives Gilbert).

(3) Jean-Gilbert Deshéris, ancien prieur de Fontblanche et chanoine d'Angoulême. (*Dictionnaire manuscrit*. — Archives Gilbert.)

(4) Arnaud-Simon-Pierre La Laurencie, ancien curé de Tourriers (Charente).

(5) Mr L'abbé Manseau croit devoir donner le chiffre de 800 déportés et au delà et 275 survivants. (*Les Prêtres et Religieux déportés*, 1886.)

Digitized by Google

3 mai. — La Convention a rapporté son décret qui disait que l'argent n'était pas marchandise... Un homme m'a demandé 600# pour *un louis*.

23 mai. — Promulgué dans les Cantons que les assignats à face royale étaient démonétisés, qu'on ne les recevait qu'en payement d'achats de biens nationaux, — ceux de 5# appelés *Corsets* seront reçus pendant 3 mois pour le payement d'impositions.

23 mai. — Les bœufs de 600# autrefois se vendent en assignats 15.000# à 18.000#.

29 mai. — Il y a un décret qui démonétise les assignats.

25 juin. — Les œufs se sont vendus à Montmoreau 80# le cent.

29 juin. — Allé entendre la messe chez Mr Guillaumeau (Angme), l'abbé de La Lorancie (1) l'a dite; il y avait 200 personnes. On a chanté vêpres le tantôt *et donné la bénédiction*. — Romme — Duroy — Soubrani — Duquerroi et deux autres députés ont été guillotinés pour s'être trouvé à l'affaire du premier prairial.

3 juillet. — On m'a nommé maire d'Aignes.

15 juillet. — On parle de réorganiser les gardes nationales... le sac de froment se vend 1.000#.

19 juillet. — Bertin est tombé malade des vers : il est mort le 19 à 3 heures après minuit. — J'en suis bien affligé, c'était toute mon espérance (2).

10 août. — Allé diner au Maine-Faure (3) avec MMrs Clément, curé d'Aussac et Lichères.

(1) *Alias* La Laurencie, ancien curé de Tourriers.

(2) Voir généalogie, — pièces justificatives.

(3) Martial et Daniel Clément. — Hameau de la commune d'Aignes (Charente).

Digitized by Google

1795. 17 août. — Allé à Ang^me^. — *Les messes ont été dites à Aubezines.*

3 septembre. — On commence à sonner l'*Ave Maria le matin* et le *soir*.

6 septembre, dimanche. — J'ai été à Blanzac avec M. Gazeaud, où s'est tenue l'assemblée primaire pour accepter la Constitution du 5 fructidor et nommer des électeurs, — il y a 131 votants dans notre commune. — Signé la vérité des faits contenus dans une déclaration de Mr Maine-Large(1) au sujet de notre détention à Voulgézac, au mois de mai 1793. - Mr Duclaud a été à son tour mis en prison à Angoulême.

10 septembre. — La Deshéris est venue de Paris le 6 septembre.

14 septembre. — Mlle Deshéris et Bernier sont venus au Maine-Bernier, — Desmazeaud, le président criminel.

18 septembre. — Mlle Birot de Ruelle d'Ang^me^ est morte il y a 8 jours.

22 septembre. — Les élections sont finies à Ang^me^... Les *turbulents ont été* trompés; le département est resté comme il était.

8 novembre. — On a assemblé la commune à Aignes. On m'a élu pour agent municipal et Gazeaud pour adjoint.. - Soupé le soir chez Lambert *en corps*, chacun avait porté *son plat*. On a encore rendu un décret du 3 brumaire contre les *prêtres* qui n'ont pas prêté le serment. — Bernier (2) est parti d'ici.

14 novembre. — On à dit que le louis de 24# se vendait 3.400# d'assignats à Angoulême et à Paris, 4.000#.

(1) Desmazeaud.
(2) Son fils, Marcellin Gilbert, prêtre.

Digitized by Google

1795. 1er décembre. — mardi. — Allé à Blanzac à l'assemblée municipale.

26 décembre. — Allé à Angme ; bien mouillé, entendu la messe de l'abbé Vigneron (1) – On a fait au marché une dinde 3.000#. Les assignats sont tombés en discrédit tout à fait, 100# valent 10 sols.

28 décembre. — La Desbéris a affermé partie de la maison de mon frère à Mr Létang de Rulle pour 10 barriques de vin; il se vend 50# la barrique.

29 décembre. — Remis une lettre de convocation à Blanzac, pour l'emprunt forcé.

31 décembre. — Allé à Blanzac à l'assemblée extraordinaire, fait le tableau de 38 composant le tiers de la paroisse des plus aisés pour l'emprunt forcé.

1796. — 2 janvier. — Allé encore à Blanzac : on a discuté et réduit plusieurs personnes à une taxe moyenne.

6 janvier. — Les appréciations de fortune ont été basses à La Valette. Mr Vallier 25.000# - Cadiot autant, – Gilbert Plantier autant.

11 janvier. — lundi. — Fait assembler la Commune (Aignes) pour la manière de payer l'emprunt forcé.

15 janvier. — Allé à Angoulême : on m'a taxé pour l'emprunt forcé à 60.000# ou 600# — payé le 20 — en assignats.

18 janvier. — Allé à Angme. — J'ai payé à Mr André, receveur, 179.340# que j'avai reçu de l'émprunt forcé. — On a refusé des assignats de 400#. — Angoulême a fourni 16 millions, revenu le 13 au soir (février) jour *de serment*,

29 février. — lundi. — Allé à Blanzac à l'assemblée.

(1) Probablement Jean Vigneron, ancien vicaire général d'Angoulême.

Digitized by Google

1796. 7 mars. — Depuis 10 jours il a fait un froid excessif, qui a gelé toutes les fèves.

10 mars. — Allé à l'assemblée à Blanzac; parlé des écoles primaires, — des contributions somptuaires.

16 mars. — Diné à Montmoreau, assisté à la séance de l'Administration.

20 mars. — Les Rameaux. — Allé à Blanzac. — Question du curé de Mainfonds (1), qui célèbre *tous les jours* dans l'église.

7 avril. — Mr Lavialle est mort il y a trois jours.

9 avril. — samedi. — Allé a Blanzac, assisté à la fête de La Jeunesse. — on a été en *procession* (sic) dans les rues de Blanzac, chanté, etc.

9 mai. — Allé à Blanzac, à l'assemblée.

24 juin. — On refuse à Angoulême les assignats au-dessus de cent livres : l'eau-de-vie vaut 160# ou 1.600# en mandats.

28 juin. — Allé à Blanzac à l'Administration. — La fête de l'Agriculture a été ajournée vu le *peu de monde*. — Reçu l'arrêté du département pour échanger les assignats contre des mandats.

8 juillet. — Mr Thevet, ancien conseiller, est mort il y a 3 semaines. — Les vignes ne sont pas belles, l'eau-de-vie vaut 240#.

7 août. — On a assassiné Mr et Mme Duranclaud (2), propriétaires, demeurant au-dessus La Bussatte.

13 août, samedi. — Signé le partage de Mlle Mastin avec la nation — Mr Curé, soumissionnaire, a pris les objets pour 62.000 #.

(1) Canton de Blanzac. — Ne serait-ce pas François Yver, devenu plus tard curé de Blanzac ?

(2) Le dictionnaire manuscrit marque le 4 juillet (Arch. Gilbert).

Digitized by Google

16 août. — Il y a beaucoup d'agiotage dans le trafic des mandats.

6 septembre. — Allé à Blanzac — jour de la décade.

16 octobre. — J'ai mis en réquisition un millier de foin dans la commune et lu la liste supplétive de l'emprunt forcé — diné chez Mlle Mastin.

26 octobre. — L'abbé de Chadurie est mort il y a 8 jours (1).

9 novembre. — On a dit à Montmoreau que Mr Lanauve avait acheté Champrose (2) 38.000 francs à bon marché.

10 novembre. — Allé à Blanzac à l'assemblée — question des coupons de l'emprunt forcé.

10 décembre. — Allé dîner chez Mr Clément, entendu la messe.

24 décembre. — Mr Clément nous a dit la messe de minuit.

30 décembre. — Le vieux prieur Jacques Mioulle (3), cousin germain à mon père, est mort la veille de Noël.

— 4 janvier. — Mr de Brême, l'avocat, est mort il y a 8 jours.

29 janvier. — Mr Vallier et Mlle Thérèse sont venus entendre la messe.

19 février. — Allé à la Pépine, dîner et y entendre la messe de Mr Clément.

10 mars. — Allé à Blanzac : il n'y a pas eu d'assemblée : elle est changée à *tous les dimanches*.

16 mars. — Allé à Blanzac avec Mr Gazeaud, tiré au sort à qui resterait agent municipal.

(1) Arnaud-Simon-Pierre de La Laurencie (ancien déporté).

(2) Commune de Saint-Laurent-de-Belzagot, canton de Montmoreau (Charente).

(3) Voir pièces justificatives.

Digitized by Google

1797. 21 mars. — Allé avec Mr Gazeaud à Blanzac à l'assemblée primaire : il y avait 4 électeurs à nommer; nous n'étions que 3 de la commune; retourné le lendemain à Blanzac, on a tenu l'assemblée municipale.

22 mars. — Allé à Livernant avec Mlle Mastin — Mr Cloer y était — officier allemand qui est de vers Jérusalem *(sic)*.

17 avril. — A la maison nous avions Mr le curé d'Aussac.

20 avril. — On a élu à Angme Mrs Thorel et Descordes pour députés.

27 avril. — Allé diner avec ma femme au château d'Aignes. — Mlle de Mastin est mariée avec Mr Magnac de la Mercerie (1).

28 avril. — Fait le mariage civil de Mlle Mastin; son mari avec elle sont venus diner à la maison.

29 avril. — Donné 24 # aux Carmélites *(sic)*. — Vu juger (à Angme) Genillard qui avait voulu abattre l'arbre *de la liberté* à Manot. — Mr de Jambes, beau-frère à Mr Duclaud, est mort le 6 mai.

21 mai. — Allé à Blanzac. — On a célébré la fête de la Paix... on a simulé Bonaparte qui donne la paix à un général autrichien.

22 mai. — J'ai eu à diner Mrs Clément et Bouyer, curé de Voulgézac.

4 juin. — Allé entendre la messe à La Pépine avec Félicité.

1er juillet. — Mme Ducluzeaud, femme de l'ancien greffier des eaux et forêts, est morte il y a 15 jours et Mme Chillac.

9 juillet. — Allé à Blanzac à l'assemblée.

(1) De l'ancienne et noble famille des Rousseau de Magnac. — 27 avril — Loumeau, maire d'Aignes. *(Dictionnaire manuscrit. — Archives Gilbert)*.

Digitized by Google

16 juillet — dimanche. — Nos petites ont été entendre la messe à La Pépine.

5 août — samedi. — Allé chez Mr Rancureau (1), son fils est revenu de l'armée d'Italie.

10 août. — A Blanzac, à l'assemblée, sur les tailles de l'an 5.

6 septembre — mercredi. — Allé à Montmoreau : on est occupé à organiser une garde pour empêcher les Autrichiens de voler des raisins.

10 septembre. — Allé à Blanzac, à l'assemblée de la municipalité : il y a eu de grandes nouvelles de Paris.

— 28 avril. — Mr Chabrefy est mort il y a 4 jours (2).

(1) Allié à la famille Gilbert. (Voir pièces justificatives — généalogie.)

(2) Le dictionnaire manuscrit marque le 20 avril.

— 21 janvier. — Les citoyens Petit et Fayou, commissaires, ont vendu par adjudication l'autel en pierre de Saint-Antoine, 3 # 10 sols; le grand autel, 6 #; le marchepied en pierre, 5 # (Aignes).

8 mars. — Lagrésille, juge, mort.

14 juillet. — On a représenté à Angoulême, place des Capucins, la prise de la Bastille; il y a eu attaque, défense, retraite; 1.200 coups de fusils tirés.

26 octobre. — Ducluzeau, procureur, mort d'apoplexie chez Flamant, en dînant.

Décembre a été très froid.

— 3 avril. — Maulde de L'Oisellerie, mort.

— Janvier a été très froid — 15 jours.

— 2 janvier. — Bouyer, curé de Voulgézac, mort.

23 janvier. — Offert à Mr le chevalier de Peudry, pour Champrose, moulin et borderie, 40.000 # et 2.400 # de pot-de-vin; il voulait 5.000 #.

5 juin. — De Magnac, époux de Mlle de Mastin, 37 ans, mort d'une goutte remontée.

18 août. — Ducluzeau, le greffier, mort.

12 octobre. — Deret, chanoine d'Angoulême, mort.

— 15 janvier. — Froid excessif; la terre couverte de neige, on a pris des perdrix et alouettes en quantité.

27 février. — Du Ranclaud, curé de Saint-Simeux, 83 ans, mort.

25 décembre. — Naud, chanoine d'Angoulême, mort âgé de 92 ans.

Digitized by Google

1798. 9 mai. — Allé à Montmoreau : on a fixé les marchés sur le calendrier nouveau tous les tridis des décades.

20 mai. — Eu à diner Mrs Clément, qui ont dit la messe.

11 juin. — Le curé de Saint-Cybard de Montmoreau a diné ici.

....

....

Le Journal fait défaut.

....

....

1805. — 22 juillet. — Mr de La Porte, maire de Pérignac (1), est mort.

15 août. — Allé à Angoulême; assisté à la grand'messe de Mr l'évêque; il a donné la confirmation à une douzaine (d'enfants), Constance était du nombre (2).

1803. — 18 janvier. — Joachim Desmazeaud, avocat, mort âgé de 83 ans; il a vécu 61 ans avec sa femme.

20 juillet. — Héraud, procureur, mort.

Septembre. — Poussard, curé de Juillaguet est mort.

Octobre. — Caluaud, officier, mort.

25 décembre. — Naud, curé de Mouthiers, mort âgé de 86 ans.

1804. — 19 février. — Jacques Mioulle, prêtre, mort.

Mars. — Lanternes établies à Angoulême.

7 avril. — L'abbé Hervoit, mon ancien condisciple, mort à Angoulême; son frère Louis mort en août 1812.

15 juillet. — Périer de Gurat, ancien maire d'Angoulême, mort d'apoplexie; son fils, marié avec une Terrasson, est mort aux Iles en même temps.

1805. — 10 mars. — Mr d'Argence, que j'ai vu à Livernan, mort.

4 juillet. — Desmoulins, maître de pension à Angoulême, mort.

(*Dictionnaire manuscrit.* — Archives Gilbert.)

(1) Canton de Blanzac (Charente).

(2) Sa fille.

Digitized by Google

19 août — lundi. — Mr Bediou, curé de Saint-Antonin d'Angoulême est mort.

1er septembre — dimanche. — Allé à Puypéroux (1). Mr Clément y a dit la messe.

12 septembre. — On a donné ordre aux gendarmes de se rendre vers La Rochefoucauld à la poursuite d'une bande de voleurs.

1er novembre. — Notre empereur Bonaparte a fait capituler Ulm et pris 80.000 hommes.

28 novembre. — Mr Laroche, procureur, est mort à Voulgézac.

1er décembre. — Entendu le sermon de Mr Senailhac (2).

— 21 janvier. — Mme Mioulle, la mère, est morte, née Trémeau.

13 mars. — Mr Voisin, curé de Nonac (3) chante bien.

9 avril. — Mr Sicard, curé de Juignac (3*).

10 juin. — La Deshéris a été à Bordeaux accompagner Mlle Adèle La Caussade, porteuse d'une pétition souscrite par 500, au sujet de Mr l'évêque (d'Angoulême).

16 juillet. — Mr Descordes a été mis dans la maison d'arrêt : on a mis les scellés chez lui et Mlle Gilbert (Deshéris) qui est arrivée de Bordeaux le 11 dernier, — fait lever. — Cela peut venir d'une souscription de 400 personnes *(sic)* tendantes à déplacer Mr Lacombe, évêque d'Angoulême.

27 juillet. — Profession de Pauline (Gilbert) (4) à Limoges chez les sœurs hospitalières. Je lui donne pour sa dot de religieuse 3.600 # en or.

(1) La frairie est où le jour de Saint-Gilles, le 1er septembre, où le dimanche d'avant; on y vend beaucoup d'oignons, des gaules pour abattre des noix, 5 sols. (*Dictionnaire manuscrit.* — Archives Gilbert.)

(2) François de Senailhac, vicaire général d'Angoulême.

(3, 3*) Canton de Montmoreau (Charente).

(4) Sa fille — voir généalogie.

1806. 1er septembre. — Mr le curé de Chavenac a dit la messe à Puypéroux; prêté nos ornements.

4 novembre. — Appris de bonnes nouvelles : Napoléon a gagné la bataille d'Iéna sur le roi de Prusse.

1807 (1). — 20 avril. — Mr de Raix, ancien lieutenant général du présidial d'Angoulême. Le Musnier, est mort il y a huit jours, à 88 ans « homme recommandable ».

29 mai. — Mr l'évêque était à Montmoreau pour donner la confirmation.

15 août. — Allé de mon pied à Angme; assisté à la grand'messe où tous les Corps constitués étaient en costume; le soir, il y a eu feu d'artifice — et le bal gratis.

16 août — dimanche. — Allé à la frairie de Saint-Roch (Angoulême), devant l'hôpital général; toute la ville y était.

8 septembre. — Assisté à Angme à l'enterrement du général de division Petitot.

16 octobre. — Allé à la foire à Châteauneuf (2), vu Mr Legrand, curé — belle église.

10 novembre. — Allé à Angoulême; assisté aux élections comme électeur du département : on a nommé M. Dupont Chaumont, général — de Confolens, — à la place de sénateur et Chancel; au Corps législatif — Chancel et Descordes; — suppléants, de Bellat et Mestreau.

(1) 29 janvier. — Labrüe, curé de Saint-André d'Angoulême, mort. (*Dictionnaire manuscrit.* — Archives Gilbert.)

(2) Foires avant 1789 : onze, — le 23 janvier, 1er jeudi de carême, jeudi avant les Rameaux, 2 mai, le jeudi de l'Octave, 21 juillet, 26 août, 22 septembre, 29 octobre, 29 novembre, 22 décembre. — (*Dictionnaire manuscrit.* — Archives Gilbert.)

— Cybard Legrand, plus tard vicaire général d'Angoulême et supé rieur du grand séminaire.

Digitized by Google

25 novembre. — Mme Sophie de Magnac, née de Mastin, est morte.

31 novembre. — Mr Bargeas, libraire (à Angme), qui avait eu la jambe coupée et la cataracte, est mort.

— 6 avril. — Lée, curé de Montmoreau (1).

4 mai. — L'empereur Bonaparte a passé et dîné à Barbezieux; il n'a vu que Mr Drilhon, maire de Barbezieux.

7 mai. — Mr Hiver, curé de Blanzac, est mort mardi dernier (2) (mardi, 3).

25 mai. — Mr de Nanteuil, d'Argentine, est mort il y a 8 jours. — Le roi d'Espagne a passé à Barbezieux et Angoulême pour aller à Compiègne; il y a une cession de ses droits à Napoléon.

2 juin. — Mr Descordes Beauchamps est mort le 1er juin.

24 juillet. — Fait l'adjudication du presbytère d'Aignes à Fr. Lambert pour 60 # et 3 ans.

27 juillet. — Mr Loreau, curé de Deviat, est mort.

11 août — jeudi. — Mr Deval, ancien archiprêtre de Saint-Jean et chanoine d'Angoulême « actu presente », est mort le 3 au 4 août.

30 août. — Mr Moisan, ancien curé de Pérignac, est mort la semaine dernière... Il y a une supplique de la cloche de Saint-André (d'Angme) adressée à Mr l'évêque, assez bien faite, à l'occasion du nouveau règlement, qui défend de sonner plus de « trois *coups aux funérailles* et aux messes des « jours ouvriers ».

(1) 23 janvier. — Il a fait grand froid.
15 mars. — Lavialle, trésorier, chanoine d'Angme, mort.

(2) 15 mai. — Mort de Mlle Odelucq, mariée à Rousseau de Magnac, fils à celui de Chez-Grasset, commune de Vœuil (Charente). (*Dictionnaire manuscrit.* — Archives Gilbert.)

1808. 10 octobre. — Mr Poujaud de Nanclas est mort, il y a 15 jours. — Mr l'évêque d'Angoulême a donné un mandement pour la vaccine.

Novembre. — Mr Héraud, curé de Saint-Laurent de Montmoreau est mort.

13 novembre. — Mr Menault, ancien curé de Rouffiac, est mort il y a 15 jours (1).

20 novembre — dimanche. — Il passe des troupes tous les jours pour l'Espagne.

21 décembre. — Bonaparte est entré dans Madrid le 4 décembre. — Le froid a commencé du 18 très vivement.

1809. — 22 janvier. — Mr Ragueneau, un des gardes d'honneur est mort. Vu son enterrement, on l'a conduit dans le corbillard de 24# au cimetière, — il était un des coryphées de Noël, le traiteur (Angme) (2)... — Mr Joubert, ancien médecin, est mort, il y a un mois, âgé de 90 ans.

19 avril. — On a entendu le 12 dernier des coups de canon, qui venaient de la mer du côté de La Rochelle à l'île d'Aix.

23 avril. — Napoléon a gagné 4 combats — beaucoup d'avantage sur l'empereur d'Autriche, il a pris 100 canons, fait 50.000 prisonniers et pris Ratisbonne. — Latapie, curé de Salles de Montmoreau.

19 juillet. — Nous avons gagné une grande bataille à Grant, en Hongrie.

11 septembre. — Mr de Maillou, ancien chanoine d'Angoulême, est mort.

(1) Jean-François Menault, curé de Mosnac, près Châteauneuf (Charente).

(2) Hôtel du Grand-Cerf..... 1808, 23 décembre. — Mort de Joubert, médecin, 90 ans. — (*Dictionnaire manuscrit.* — Archives Gilbert.) — Ne serait-ce pas le père de l'ancien évêque constitutionnel Joubert ?

Digitized by Google

12 septembre. — Allé à l'enterrement de Mr Clément, ancien prieur de Villars.

— 1er janvier — lundi. — Bonaparte nous a annoncé la dissolution de son mariage avec Joséphine, veuve Beauharnais.

3 mai. — Mr Pierre Duruisseau, ancien curé de Courgeac, est mort à Palluaud, le 1er févrièr dernier.

11 mai. — Mme Rivaud, la générale, est morte à 36 ans.

10 août. — Assisté à l'enterrement de Mr Clément, ancien curé d'Aussac.

1er novembre. — Allé à Bournet. — On a chanté la grand'messe..

— 29 janvier. — L'abbé Arnaud, curé de Chazelles, est mort il y a 8 jours.

3 avril. — Mr Guillemeteau père, procureur à Angoulême, est mort il y a 8 jours — *petit homme, bien fourni,* il avait 58 ans.

11 avril. — Allé à Montmoreau, aux Ténèbres.

31 juillet — mercredi. — Parlé à Mr le curé de Montmoreau (Colin) au sujet du Concile. On a dit qu'il avait été dissous par l'empereur, qu'il n'y avait que 7 prélats, qui avaient été de son sentiment.

14 septembre. — Allé à Montmoreau, diné chez Gazou avec Mr Janet de Lafond, conseiller à Bordeaux — un ancien confrère à l'Élection. — Mr du Mergey, curé de Saint-Pierre d'Angme, mort il y a 8 jours.

4 novembre. — Allé à Angoulême, voir la construction du dépôt de mendicité à l'hôpital général... On a mis le clocher des Jacobins en tour carrée pour y mettre une horloge... Il a passé 60 prêtres espagnols qu'on a exilés à Poitiers et à Châlons; ils ont déjeuné chez ma sœur (Deshéris).

Digitized by Google

1812. — 9 janvier. — Guimberteau, l'ancien juge et représentant, est mort d'hier.

12 janvier. — Mr Marchais, curé d'Yvrac, est mort il y a 15 jours et le Père Poirier, ancien cordelier.

19 janvier. — Mr Rullier-Dupuis, l'ancien subdélégué à Montmoreau, est mort aujourd'hui, 82 ans... On a exposé trois criminels au carcan.

24 mars. — M. Latreille (1), mon condisciple, qui était au département, est mort le 1er avril.

17 mai. — Allé entendre la messe à Montmoreau; il y avait 40 premières communions.

1er juillet. — Rambaud-Maillou, colonel, est mort jeudi dernier.

28 juillet. — Mr Petit, l'ancien procureur-syndic du district d'Angme, est mort avant-hier.

15 août. — samedi. — Allé à Angoulême; assisté au *Te Deum* chanté dans la cathédrale; vu défiler Mr le Prétet et autorités constituées.

30 août. — Allé à la frairie de Puypéroux, dîné avec Mr Cousin, curé de Nonac, qui y a dit la messe, prêché et chanté les vêpres.

11 octobre. — dimanche. — Fait sonner à Aignes pour assembler les habitants à l'occasion des votes cantonales : il y a 3 électeurs du département à nommer — 3 électeurs d'arrondissement — 2 candidats de juge de paix et 4 suppléants... il n'est venu *personne*.

(1) Gabriel Latreille, archiprêtre de Saint-Projet, puis vicaire épiscopal. (Regist paroiss. de Saint-Projet).

1812. — 10 mai. — Le curé de Voulgézac, distributeur du pain pour les pauvres. — Aignes est porté à 24 portions par jour; nommé 12 pauvres qui, pour deux portions ont tous les dimanches cinq à six livres de soupe économique où du pain. — (*Dictionnaire manuscrit* — Archives Gilbert.)

18 juillet. — Lalande, prêtre, demeurant à Saint-Martin (d'Angoulême), mort. (*Dictionnaire manuscrit*. — Archives Gilbert.)


Digitized by Google

8 novembre. — dimanche. — Mr Pigornet, curé de Charmant, a dit la messe à Chavenac et chanté le *Te Deum* pour la prise de Moscou.

— 20 janvier. — Les foires ne valent rien... L'empereur demande 350.000 hommes et 15.000 chevaux pour réparer le déficit arrivé vers Moscou... Mr Rullier, ancien curé de Torsac, est mort. — Mr Vinsac, chanoine d'Angme et le chevalier de Ronsenac, sont morts la semaine dernière.

29 janvier. — Allé à Blanzac, à l'assemblée des maires, pour faire un don patriotique; Aignes a été taxé à 176 francs.

27 février. — Mr Héraud, ancien curé de Saint-Laurent (de Montmoreau), depuis curé de Soyaux, est mort.

14 mars. — Il a passé 3.720 (prisonniers) de guerre à Angoulême, venant d'Espagne.

26 avril. — Occupé à lire les *Annales du Limousin* — instructives.

16 juin. — On a signé un armistice entre la Russie et l'empire... — Question de l'élection du Pape.

24 juillet. — Mr Sauvo, chanoine, est mort, il y a huit jours.

18 octobre. — Mr Léger, ancien curé de Saint-Amand de Montmoreau, est mort hier.

27 octobre. — Bonaparte, a évacué Dresde et s'est retiré vers Lippe *(sic)*.

12 décembre. — Allé à Courgeac entendre la messe; ils ont pour curé un Mr Rolland, du diocèse d'Auch.

— 16 mars. — Les Anglais et les Espagnols sont entrés à Bordeaux et ont fait chanter un *Te Deum* et proclamé Louis XVIII, suivant les nouvelles.

13 avril. — mercredi. – Les journaux annoncent le rétablissement du comte de Provence sur le trône

Digitized by Google

1814. de France. — Il y a un gouvernement provisoire du 5 avril... L'empereur de Russie, le roi de Prusse, sont entrés à Paris, le 31 mars et ont fait abdiquer la couronne à Bonaparte; il y a une charte constitutionnelle.

25 avril, — Le drapeau blanc est sur le clocher de Saint-Pierre (Ang^me^).

23 mai. — lundi. — M^r^ le duc d'Angoulême, fils du comte d'Artois, est arrivé à Ang^me^ à 3 heures et demie, y a couché et reparti à 9 heures du matin — grande réjouissance, illumination... il n'a pas voulu voir Mr Lacombe, évêque.

16 juin. — Mr Jay, curé de Palluaud, est mort, il y a 15 jours.

17 juillet. — dimanche. — Allé à Courgeac à la Mont-Carmel. — Mr Joubert à fait chanter le *Te Deum* « pour la paix », par M. le curé de Nonac.

24 juillet. — L'abbé Guillot, ancien chanoine, est mort à l'Hôpital, il y a 15 jours.

27 juillet. — Allé à Blanzac pour prêter le serment de fidélité au roi Louis XVIII.

6 décembre. — Mr Constantin de Villars, ancien lieutenant de police, est mort, il y a trois mois... On a fait rendre à Ang^me^ les soldats qui n'avaient pas de congés absolus : « il y a eu beaucoup de troubles. »

1815. — 19 janvier. — Mr Sicard, ancien curé de Juignac, est mort, il y a 15 jours.

21 janvier. — On a fait un grand service pour l'anniversaire de la mort de Louis XVI, à Saint-Pierre (d'Ang^me^).

25 janvier. — Il a neigé d'un demi pied; il y a 7 à 8 ans que nous n'en avions pas vu.

15 mars. — vendredi. — La duchesse d'Angoulême, qui devait se rendre à Ang^me^ hier, n'a pas parti de Bordeaux... Le commerce est interrompu.

Digitized by Google

7 mai. — Lacroix, curé de Chavenac (1).

13 juin. — On a chanté à Ang^{me} le *Te Deum* pour le rétablissement de Louis XVIII et fait des feux de joie dans tous les quartiers de la ville. Les fonctionnaires publics destitués depuis le 20 mars rentrent en fonctions.

— 19 janvier. — On a mis en prison, pour mesure de sûreté : Tourette, apoticaire; Clavaud, le sourd; Ganivet, pharmacien, et autres.

2 juin. — dimanche. — Assisté à la messe militaire de Mr de Broglie — beaucoup de musique (Ang^{me}).

23 juin. — Allé à Blanzac, assisté au *Te Deum* à la messe, à la procession et aux vêpres, à l'occasion du mariage du duc de Berry avec une fille du roi de Naples, — Caroline.

16 novembre. — Mr Mioulle, juge d'Ang^{me}, est mort; il était marié avec une Sazerac (2).

(1) Mme Barbizier, née Sainte-Hermine, morte, le 11 avril 1815. (*Dictionnaire manuscrit.* — Archives Gilbert.)

Conscription de 1815 à Aignes — 8 hommes; — on faisait tirer deux ans avant d'avoir les 20 ans. — (*Dictionnaire manuscrit.* — Archives Gilbert.)

— 20 février. — Clément, procureur, mort. — (*Dictionnaire manuscrit.* — Archives Gilbert.)

1er décembre. — Mme de Magnac de La Mercerie, née Livron, morte à Magnac, canton de La Valette. — (*Dictionnaire manuscrit.* — Archives Gilbert.)

6 novembre. — Dussouchet, curé de Magnac, mort. — (*Dictionnaire manuscrit.* — Archives Gilbert.)

— 12 décembre. — Mort de Mme de Ferrière, née Perry de Saint-Auvent, dame de Montmoreau. — (*Dictionnaire manuscrit.* — Archives Gilbert.)

— L'abbé de Chabrignac, le doyen du Chapitre d'Angoulême avant la Révolution, mort, âgé de 90 ans. — (*Dictionnaire manuscrit.* — Archives Gilbert.)

24 décembre. — Lameaud, ancien curé de Cressac, mort. — (*Dictionnaire manuscrit.* — Archives Gilbert.)

Digitized by Google

1817. — 1er janvier. — J'ai appris que l'abbé Delhoste, notre ancien curé (d'Aignes), vivait encore à Brunswick, où il est dès 1793.

12 mars. — Janet-Lafond, ancien procureur du roi à l'Election d'Angoulême, est mort, il y a deux jours, à Bordeaux.

22 juin. — Mr Desbrandes, ancien maire (d'Angme), est mort, le 23 avril (1).

1818. — Février. — Mr Trémeau-Rochebrune, est mort, il y a 4 jours; il avait 50 ans.

28 août. — Mr l'abbé Héraud, ancien propriétaire du Maine, est mort, vers Pâques dernier.

12 octobre. — Mr Girard, professeur de seconde, au collège d'Angme, est mort, le 5 septembre dernier (2).

1819. — 12 avril. — lundi. — Fait marché avec René maçon, pour les réparations du presbytère, du clocher, etc. (d'Aignes), convenu à 140 fr., Mr Gazeaud était avec moi.

1er juillet. — jeudi. — Mr de Soutras, curé de Bors (de Montmoreau) est mort subitement.

(1) 1817. — Octobre. — Maulde des Touches, mort. — (*Dictionnaire manuscrit.* — Archives Gilbert.)

18 mars. — Visité le domaine de M. de Pindray, à Etriac (canton de Blanzac), bien étendu, bien du mauvais; il a été vendu à M. Genet, 60.000 #. — (*Dictionnaire manuscrit.* — Archives Gilbert.)

16 juin. — Acheté du chevalier de Ferrière le moulin de La Forge, 15.000 #, reçu Gadrat, notaire. — (*Dictionnaire manuscrit.* — Archives Gilbert.)

(2) 1818. — Rivaud, l'ancien procureur, mort en mai. — (*Dictionnaire manuscrit.* — Archives Gilbert.)

Mort de M. de Mastin, marié avec Mlle des Groges. — (*Dictionnaire manuscrit.* — Archives Gilbert.)

18 décembre. — M. de Corlieu, marié avec Mlle de Las Escuras, mort. — (*Dictionnaire manuscrit.* — Archives Gilbert.)

20 décembre. — Mallet, conseiller à la cour de Bordeaux, ancien président criminel à Angoulême, mort. — (*Dictionnaire manuscrit.* — Archives Gilbert.)

Digitized by Google

27 décembre. — Mr Tillet, curé de Blanzac est mort il y a 15 jours.

— 18 juin. — dimanche. — Il y a eu une émeute à Paris, on a fait feu sur le peuple.

16 juillet. — Allé à la fête de Courgeac, Mr Pouzou a prêché,

20 août. — Allé à Juignac, chez Mr Collin, le curé, les abbés Coullet, Guillemot. Massonneau y étaient; l'abbé Coullet a prêché.

10 septembre. — Allé à Nonac, Mr l'abbé Guillemot a prêché.

— 22 avril. — Thibaud, l'ancien greffier criminel est mort il y a huit jours. — On travaille à toute force à la poudrière de Thoirac, au-dessous Bardines (1).

21 mai. — Pentecôte. — Il y a un homme de 26 ans au séminaire, qui s'est coupé la gorge.

27 mai. — Mme Texier, propriétaire de la terre de Chaux (2), près Chevanceaux est morte, il y a un mois; elle avait 107 ans.

1er juillet, — dimanche. — Donné 51 francs pour les réparations de l'église de Saint-Cybard-de-Montmoreau.

3 août. — Dubois, ancien curé de Fouquebrune, est mort il y a 3 mois, il avait 85 ans; il avait 10.000# de rente; il y avait trois mois qu'il était retiré à Angoulême.

9 août. — dimanche. — Allé à Nonac, Mr Guimbellot a prêché.

(1) Commune de Fléac (Charente).

(2) 1er septembre. — Mme de la Porte, née Gourville, est morte. (*Dictionnaire manuscrit.* — Archives Gilbert.) — Canton de Montlieu (Charente-Inférieure).

— 15 avril. — Mort de Roche, procureur. (*Dictionnaire manuscrit.* — Archives Gilbert.)

Digitized by Google

1821. 3 octobre. — Mr de Senailhac, grand vicaire d'Angoulême est mort il y a huit jours, âgé de 87 ans. J'ai fait « ma philosophie sous lui à Poitiers en 1765 et 1766 ».

10 octobre. — mercredi. — Allé à Montmoreau, dîné avec Mr Guimberteau, curé de Marthon autrefois; il était inspecteur des eaux et forêts en Savoie. Mr Tesnière, Joubert et Ducluzeau y étaient.

1er novembre, — Allé à Bournet. — Mr Pouzou a dit la messe.

1822. — 24 avril (1). — Assisté à la réunion des conscrits dans l'église des Jacobins (Angme).

26 mai. — Pentecôte. — Première communion à Montmoreau, 64 enfants.

18 juin. — M. Guimbellot, prêtre nouveau, est nommé à la cure de Pérignac : il est venu nous offrir de dire la messe à Aignes tous les dimanches.

22 juillet. — Mr l'évêque a nommé Mr Poussard et Aubris, commissaires pour voir si l'église d'Aignes est dans le cas d'être interdite : il l'a visitée en faisant un trou ? dans l'arc de la première voûte ; elle pourra servir.

10 août. — samedi. — Allé à Angoulême pour l'élection d'un député. Nous avons nommé Mr Descordes : il a eu 146 voix, Mr Vallier, 64, Montleau, 23. — J'ai été soupé chez lui, nous étions 15 à 20.

Amis, je suis content du choix
Du Député qu'on vient d'élire,
Il a du respect pour nos rois
Et ce qu'ils veulent nous prescrire.
Avec des gens qui sans pudeur
Jappent sans cesse et souvent mordent,
Pour vaincre leur mauvaise humeur,
Il fallait bien prendre Descordes.

(1) 1822. — Mort en mars, de Lavigerie, régent de 4me au collège d'Angoulême. — *Dictionnaire manuscrit.* — Archives Gilbert.)

Digitized by Google

1er septembre. — dimanche. — Mr Luguet (1) m'a annoncé que Mr Guimbellot est nommé pour faire les fonctions curiales d'Aignes.

15 septembre. — dimanche. — L'abbé Laporte, chanoine d'Angoulême et l'abbé Penot, sont morts la semaine dernière.

— 9 février. — dimanche. — Mr le curé de Pérignac a fait 10 baptêmes à Aignes.

18 février. — L'abbé Mesnard est mort le 16?

9 avril. — Mr Dominique Lacombe, évêque d'Angoulême est mort le 7 avril, né en juin 1749. — Mme la duchesse d'Angoulême est passée le 5 et couché à Angoulême.

12 avril. — samedi. — On a dit que la famille de Mr Lacombe avait envoyé demander au gouvernement de mettre leur parent dans un caveau, — en attendant il est embaumé et déposé dans une chapelle.

15 juin. — (Pierre Honoré) Coullet, curé de Blanzac.

21 juin. — Mr le curé a peint l'église d'Aignes en gris (2).

25 juin. — Grande dispute au collège d'Angoulême (3) on a mis 7 jeunes gens en prison, ils ne pouvaient pas souffrir un de leurs professeurs.

(1) Elie Gabriel Luguet, prêtre du diocèse de Périgueux, alors vicaire général d'Angoulême.

(2) Quelle absurdité artistique d'alors et peut-être d'aujourd'hui ! — Le château de La Valette a brûlé. (*Dictionnaire manuscrit*. — Archives Gilbert.)

(3) Le collège d'Angoulême fut bâti en 1557 (*) et appartenait au Corps municipal; en 1622, il le céda aux Jésuites de Guyenne; ils fu-

(*) Il est vrai qu'en 1516 par des lettres patentes de François Ier, roi de France, le collège fut érigé à Angoulême, sur le papier seulement; par suite de formalités à remplir, de l'acquisition des bâtiments, de leur aménagement, etc., etc.; l'organisation effective du susdit collège ne commença qu'en 1557. Aussi regarde-t-on généralement cette date comme étant celle de sa fondation. (Quénot, Statistique de la Charente). L'avis opposé ne semble guère prévaloir.



1823. 29 juin. — dimanche. — Mr le curé de Pérignac a célébré la messe à notre nouvel autel (Aignes). On a chanté le *Te Deum* à 9 heures du matin et est retourné dire la messe à Pérignac.

6 juillet. — Mr Guimbellot a fait faire la première communion à 30 jeunes gens.

13 juillet. — Mr Pouzou, nommé curé de La Faye depuis 8 jours.

16 août. — Envoyé bénir mes bœufs à Aignes.

13 septembre. — Mr le curé de Pérignac m'a dit qu'il allait à Saint-Quentin de Chalais.

5 octobre. — Damour, curé de Saint-Amand de Montmoreau.

1er décembre. — lundi. — Le duc d'Angoulême est arrivé en ville vendredi dernier à 3 heures.

1824. — 18 février. — Mr Robin a vu à Rochefort Golo au bagne, ce faux évêque qui était venu à La Rochebeaucourt.

1825. — Mr Lée, curé de Montmoreau est mort le 14 avril.

29 juin. — Mr Métreaud, avocat, ancien président du criminel est mort le 23, âgé 62 ans, il a laissé 2 enfants et 240.000 francs.

25 août. — Robert, curé de Blanzac.

25 septembre. — Retraite écclésiastique à Angoulême.

rent supprimés en 1761; alors le bureau d'administration nomma 5 professeurs laïques. — J'y ai vu Mr Foret, principal et professeur de rhétorique; Mr Coulon, père de Mme Mioulle; Maigrier, professeur de seconde; Létourneau, père du mari de Mlle Labatud, professeur de 3me; Mr Lavigerie, *loco*; Le Sr Lacoux, régent de 4me, et Richin, père du mari de Mlle Balatier, régent de 5me. — Ce collège n'a jamais *été en réputation* : dix ans avant la Révolution, il n'y avait pas 90 à 100 écoliers. Il avait 6.000 francs de revenu donné par le seigneur de Ruffec. — En l'an 8 on y établit une école centrale, qui a brillé 4 à 5 ans. — Les autorités ont fait des demandes pour obtenir un lycée, mais en vain... (*Dictionnaire manuscrit.* — Archives Gilbert.)

Digitized by Google

— 16 juillet. — dimanche. — M. le curé de Pérignac a fait l'ouverture du Jubilé, nous avons fait la procession, où on a fait trois stations, la 1re à la croix de Chez Cresanne (1) ; la seconde à l'autel de Sainte-Radegonde et la troisième à l'autel principal : il faut y revenir 4 fois.

17 août. — M. d'Auteville, l'ancien membre du district est mort il y a 15 jours, — 60 ans.

23 août. Allé voir Mgr l'évêque.

25 août. — M. le curé de Péreuil a été nommé curé de Pérignac.

27 août. — dimanche. — M. Legrand (2) chanoine, est mort il y a un mois.

4 novembre. — M. Sibilotte, curé de Saint-Pierre d'Angoulême est mort, il avait été curé de La Valette, âgé de 74 ans.

(1) Hameau de la commune d'Aignes (Charente).

(2) Curé de Champniers avant la Révolution.

— 30 décembre. — Lemaître, chanoine d'Angoulême, mort. — (*Dictionnaire manuscrit.* — Archives Gilbert.)

— 13 février. — Le clocher d'Aignes a eu le côté vers l'est-sud tombé ; la cloche est restée en l'air. — (*Dictionnaire manuscrit.* — Archives Gilbert.)

— 3 décembre. — Mort de Jérôme Delaurière, ancien curé de Pérignac. — (*Dictionnaire manuscrit.* — Archives Gilbert.)



Digitized by Google

Digitized by Google

PIÈCES JUSTIFICATIVES

NOTES GÉNÉALOGIQUES

SUR

LA FAMILLE GILBERT

I

Les Gilbert paraissent sortir du village des Gilberts en Poullignac, canton de Montmoreau (Charente) (1).

— X... Gilbert, demeurant Chez-Bouchers (Aignes).

— Mathieu Gilbert, époux de Barbe Augeay et demeurant Chez-Bouchers — d'où Jean « (A) et Pierre (A') ».

.? — Décès de Mathieu Gilbert — (2).

A

82-83. — Naissance de Jean, — fils aîné des précédents — Barbe sa mère, veuve vers 1600, épouse plus tard Clément Néraud, notaire royal à Aignes.

10. — Jean, sus nommé, notaire royal, épouse Françoise Chaigneau fille de Maurice, et Marguerite Bastard, du village d'Aubevie, paroisse de Fouquebrune, – Laurent Chaigneau, frère cadet de Françoise, était alors curé d'Aignes.

— Jean Gilbert, demeurant Chez-Bouchers, acquiert un domaine Chez-Trainaux (3).

(1) Ces renseignements et les suivants proviennent des archives de la famille Gilbert.

(2) « Il paraîtrait que le dit Gilbert serait mort avant 1600 ? — Archives Gilbert.

(3) Hameau de la commune de Saint-Cybard-de-Montmoreau.

Digitized by Google

1623-24-25. — septembre. — Il apparaît comme notaire royal et procureur fiscal « en la cour » d'Aignes.

1632. — 22 novembre. — Il est pourvu de la charge de contrôler au règlement des tailles en la paroisse d'Aignes.

1636. — Notaire royal, il est résidant au Maine-Bernier — (Aignes).

1644. — 18 août. — Sa mère, Barbe Augeay, est enterrée dans l'église d'Aignes.

1645. — 29 mai. — Françoise Chaigneau, son épouse, est enterrée dans l'église d'Aignes.

1649. — 5 novembre. — Jean Gilbert et Pierre, achètent du sieur La Coussière, curé d'Aignes, le droit de mettre un banc dans ladite église, au-dessous l'autel Notre-Dame et joignant les marches, 9 pieds en long et 6 pieds 1/2 en travers de l'église, dans l'endroit où était enterrée défunte Françoise Chaigneau — Jean, François et Jacques Gilbert, enfants de maître Pierre Gilbert, procureur fiscal de Peudry, époux de Jeanne Ménager et frère de Jean, — en déduction, il y aura 4 sols pour la Fabrique et ledit curé pour les 16 sols restant, dira deux messes, les 3 et 4 février, pour les défunts dépendants de la maison des Gilbert, avec un « Libera » sur lesdites sépultures de Jean, François et Jacques Gilbert et Françoise Chaigneau, à l'issue de chaque messe.

1650. — Jean Gilbert, notaire royal, passe un acte au bourg de Saint-Laurent-de-Belzagot et où se trouvent, religieuse personne Frère Adam Faure, prieur de Saint-Laurent-de-Belzagot et y résidant, — Jean Dumas, sergent de Montmoreau.

1660. — 1er avril, — Jean Gilbert, notaire royal, acquiert le pré dit d'Ambournet (1) paroisse d'Aignes, — de Clément Menudier, marchand, demeurant au village des Héris. Ledit pré mouvant des seigneurs d'Aignes et de l'abbaye de Notre-Dame d'Ambournet ; cession faite pour la somme de 33# 6 sols 8 deniers. J. Gaultier, notaire royal.

1663. — 13 août. — Jean Gilbert, notaire royal, décède au Maine-Bernier, âgé d'environ 80 ans et est enterré devant l'autel de Notre-Dame à Aignes — d'où :

1649. — septembre. — Antoinette, fille de Jean, et de feue Françoise Chaigneau, épouse Martin Lambert, juge assesseur de Montmoreau. Ce dernier était fils de François Gilbert, notaire et procureur, et de Jeanne Texier, demeurant au Maine-Blan-

(1) *Aliàs* du Bournet, — abbaye sise en la paroisse de Courgeac (canton de Moutmoreau).

Digitized by Google

chard, paroisse de Saint-Eutrope ; présents, Laurent Bastard, chanoine de Blanzac et curé de Berneuil (1), cousin — Pierre Lambert, notaire royal et procureur fiscal de Montmoreau et Jean Lambert, greffier de Montmoreau, etc., etc.

A'

467-62. — Pierre Gilbert, second fils de Mathieu et de Barbe Augeay, sieur du Maine-Brun (2), procureur fiscal de Peudry, époux de Jeanne Ménager, fille de Nicolas, procureur fiscal de Peudry.

D'où :

1° Jean, décédé avant 1649;

2° François, décédé avant 1649;

3° 1645 Pierre, avocat au Parlement (B);

4° 1646 Antoine, sieur de Beaulieu (B');

5° 1649, 26 janvier. Jacques, parrain, J. de Rochechouart, seigneur de Montmoreau, décédé en 1649;

6° 1650, 9 mai. Hilaire;

7° 1655, 14 mars. Jean II ;

8° 1666, 8 juin. Antoinette, épouse Clément de l'Etoile, écuyer, sieur d'Aulaigne, fils de Jean, major, capitaine d'Angoulême;

9° 1667 Marguerite, épouse de Nicolas Guiot, notaire royal, demeurant au bourg de Peudry; elle existe encore en 1690 (3).

— Pierre Gilbert, sieur du Maine-Brun, procureur fiscal à la chatellenie de Peudry, demeure au Maine-Bernier (4).

— Il est qualifié de « sieur du Maine-Bernier ».

— Il acquiert un domaine, moyennant la somme de 1.000 #, au village de la Ronde, paroisse de Peudry.

— Procureur fiscal de Chavenac.

(1) Canton de Barbezieux.

(2) Commune de Saint-Cybard de Montmoreau. (1659, Néraud, notaire, demeurant au Maine-Bernier (Aignes).

— 4 juillet. — Quittance donnée à Pierre Gilbert, procureur d'office de Peudry, 76 # dues par lui pour ses droits de franc-fief. — (Signé : Gabriel Dallet.)

(3) Ancienne paroisse du canton de Montmoreau (Charente).

— 4 février. — Sépulture dans l'église de Marguerite Gilbert, âgée de 60 ans. — (Dict. manusc. — Arch. Gilbert.)

(4) Commune d'Aignes (Charente).

Digitized by Google

1690. — Il meurt subitement, âgé d'environ 90 ans, laissant en héritage à son fils Pierre, avocat, le domaine du Maine-Bernier, estimé 7.000 # et la métairie de Chez-Bouchers, évaluée 4.000 #.

B

1665. — 19 janvier. — Pierre Gilbert, avocat au Parlement, sieur du Maine-Brun, épouse Jeanne Arnaud, fille de feu maître Pierre, greffier des présentations d'Angoumois, et de Françoise Gandobert. — 1683, 18 février, il est pair du Corps de ville d'Angoulême, et meurt à l'âge de 67 ans; il est enterré dans l'église d'Aignes le 12 novembre 1707 (1).

D'où :

1° 1677, 16 décembre. Léonard, baptisé ce jour-là à Saint-André d'Angoulême, il épouse le 21 février 1705, Marie Gros, de La Valette (C);

2° 1692, 20 novembre. Jeanne, épouse Jacques Mioulle (2), juge assesseur de la chatellenie de... (effacé), fils d'autre Jacques, notaire royal, et de Catherine Bourdier;

3° 1686. Jean Gilbert, prieur de Fontblanche (3) (Poitou), baptisé le 19 janvier à Saint-Cybard de Montmoreau;

4° Marie Gilbert, mariée à Pierre de Pindray, sieur de L'Ecouté (4) en Gurat;

5° Louise-Thérèse, épouse de Louis Estève, docteur en médecine, demeurant à Aubeterre, paroisse de Saint-Romain (5);

6° Pierre, jacobin, décédé en 1755, le 5 février;

7° Françoise Gilbert.

1710. — 8 novembre. — Jeanne Arnaud, veuve de Pierre Gilbert, afferme à son fils Léonard, docteur en médecine, et à son épouse, ses droits sur le Maine-Bernier, ainsi que ses autres créances, pour la somme de 350 # par an — en 1713, elle réside au bourg de Saint-Cybard de Montmoreau.

(1) Quittance délivrée à Gilbert, avocat, de la somme de 40 ₶, sur la taxe de ban et arrière ban pour l'année 1694 — signée : de Luillier. (Arch. Gilbert) — 1696 — 29 janvier.

(2) C'était la mère du futur curé de Saint-Martin d'Angoulême. — On trouve aussi Mathieu Mioulle, lieutenant, juge assesseur de Chalais (Charente).

(3) Voir à la suite, page 235.

(4) Hameau, canton de La Valette (Charente).

(5) Canton d'Aubeterre (Charente).

Digitized by Google

B'

BRANCHE DE CHAMPROSE (1)

— 6 février. — Antoine Gilbert, sieur de Beaulieu, fils de Pierre, sieur du Maine-Brun, épouse Marie Boineau (2).
— 5 septembre. — Il réside à Angoulême, en la paroisse de Saint-André.
— 25 septembre. — Pierre Gilbert, sieur de Champrose, émancipé par son contrat de mariage, réside en la ville de Blanzac (3).
François Gilbert, son frère.
— 7 août. — Pierre Gilbert, demeurant en la ville d'Aubeterre, et François, son frère, sieur de Champrose et Beaulieu (3*).
3 août. – Marc-François Gilbert, sieur de Beaulieu et demeurant à Champrose.
— 9 août. — Pierre, capitaine d'infanterie au régiment de Rauzières, frère de François, alors mineur (3**).
— 1er février. — François, sieur de Beaulieu, demeurant à Champrose, teste avant de partir comme soldat (3***).
— 28 juin. — Pierre Gilbert, sieur de Champrose, et Marie Salmon, son épouse, demeurant en la ville de Blanzac (3****).
— 12 décembre. — François Gilbert, héritier en partie de feu Antoine Gilbert, son père (3*****).
— 22 mars. — Marc [François] Gilbert, sieur de Beaulieu; et Marie Martin, son épouse, demeurant à Champrose (3******).
— 9 octobre. — Marc-François, sieur de Beaulieu, agissant pour Marie Boynaud, sa mère, veuve en premières noces de Antoine Gilbert, sieur de Beaulieu, et épouse de Guillaume Maignen, avocat en la Cour, mais séparée de biens d'avec lui, demeure à Champrose (3*******).

(1) Notes diverses que nous devons à l'obligeance de Mr Genty. — Champrose et Beaulieu, en la commune de Saint-Laurent-de-Belzagot, canton de Montmoreau. — Minutes de Piraud, notaire à Peudry (Charente).

(2) Minutes de Piraud, notaire.

(3, 3*, 3**, 3***, 3****, 3*****, 3******, 3*******, Minutes de Moreau, notaire à Montmoreau.


Digitized by Google

1723. — 17 juillet. — Pierre Gilbert et Marie Salmon, son épouse, résident au bourg de Saint-Nicolas de Peudry (1).

François, sieur de Beaulieu, et Marie Martin, son épouse, demeurent à Champrose, paroisse de Saint-Laurent de Belzagot.

1724. — 28 août. — Marie Martin, veuve de Marc-François Gilbert, sieur de Beaulieu, décédé au lieu de Champrose, le 26 juin 1724, et enterré dans l'église de Peudry, est tutrice de ses enfants.

Pierre Gilbert, sieur de Champrose, oncle paternel des mineurs, réside à Peudry (2).

C

1705. — 21 février. — Léonard Gilbert, docteur en médecine, demeurant à Angoulême, contracte mariage avec Marie Gros, domiciliée en la ville de La Valette, fille de François. docteur en médecine, et de feue Gabrielle Cadiot (3).

(1) Ancienne paroisse réunie aujourd'hui à Saint-Martial de Montmoreau (Charente). — Minutes de Piraud, notaire à Peudry.

(2) Minutes de Moreau, notaire à Montmoreau (Charente).

1689 — 24 septembre. — Monitoire et quérimonies adressées par Andrœas de Nesmond, prêtre, grand archidiacre et official du diocèse d'Angoulême — *sede vacante* — *a Capitulo constitutus* — aux curés et vicaires du diocèse... sur la requeste d'Antoine Gilbert, sieur de Beaulieu,approuvée par le lieutenant général, signé : Souchet..., lequel Gilbert se plaint à Dieu, à notre Mère la sainte Eglise Romaine, apostolique,catholique — de ce que feu Pierre Gilbert, sieur du Maisne-Brun, son père, âgé et fort caduc, vieux de 85 ans — et de ce qu'il mourût subitement, plusieurs personnes en profitèrent pour enlever et soustraire des effets ou valeur de 300 #, etc.. etc. — n'ayant pu découvrir le voleur, il demande que nous prononcions les censures ecclésiastiques..., enjoignons au curé d'Aignes et à tous les curés du diocèse de faire la publication de ce monitoire pendant trois dimanches au prône de la messe paroissiale, suivant la coutume, « informant de venir promptement à *révélation*, sous peine d'excommunication — signé : de Nesmond, official — Dumergue, faisant pour Dumergue, greffier absent ». — (Arch. Gilbert.)

(3) Minutes de P. Delonlaigne, notaire royal à La Valette. — Les registres paroissiaux de La Valette, bien qu'incomplets, mentionnent comme frères jumeaux : 1705, 26 décembre — baptême de Pierre, 5 jours, fils de Léonard, docteur en médecine, et de Marie Gros; — 1705, 27 décembre — baptême de Françoise *(sic)*, frère du précédent. — (*Inventaire* sommaire, manuscrit dressé par Mr P. de Fleury). — La famille Cadiot de Landebert, dont un membre fut maire d'Angoulême en 1686.

Digitized by Google

Dont :

1° 1705, 22 décembre. — Françoise, née à 8 heures du soir, baptisée à l'église de La Valette par Devige, curé; parrain : François Gros, grand'père; marraine : Jeanne Arnaud, grand'mère;

2° 1710, 29 décembre. — François; parrain: François Gros, curé de Ronsenac; marraine : Marie Gilbert de Pindray (D);

3° 1712, 21 février. — Etienne, né à 6 heures du soir, baptisé à Aignes, le 23 mars; parrain : Etienne Gros, oncle de l'enfant; marraine : Charlotte Lambert; décédé curé de La Valette, le 27 avril 1743, âgé de 32 ans (1);

4° 1715, 4 avril. — Marie, née à 8 heures du soir, baptisée le 12 du même mois à Aignes; parrain : Jean Gilbert, son oncle, curé de Fouquebrune; marraine : Marie Sartre, épouse de Mr Moreau, juge de Montmoreau. Elle épouse, le 3 février 1743, François Joubert, sieur de Praslin, juge de Courgeac, demeurant Chez-Chartier, paroisse de Courgeac (2);

(1) Minutes de Moreau, notaire royal, Montmoreau.

— 22 février. — Ses parents lui constituent un titre clérical de 120# par an à prendre sur le revenu de la métairie du lieu des Traineaux, paroisse de Saint-Cybard de Montmoreau, laquelle métairie rapportait plus de 150# annuellement — « car par leurs soins ils ont fait étudier leur fils au séminaire d'Angoulême, qu'il a reçu les « ordres mineurs et qu'il désire en outre, s'il plaît à Dieu, parvenir aux ordres sacrés. » — (Arch. Gilbert).

— 26 avril. — Etienne est nommé à la cure de La Valette par Dom Doignotte, doyen de Ronsenac.

— 23 avril. — Il est présenté à Mr de Périgueux — Jean Chrétien de Macheco de Prémeaux, évêque — par le doyen de Ronsenac pour la cure de La Valette; celui-ci ne veut point l'en pourvoir et y nomme le curé de Ronsenac, Mr Doumeix. — Etienne Gilbert se fait pourvoir auprès de l'archevêque de Bordeaux; de là un procès au Grand Conseil; puis on vient en accord et le sieur Doumeix renonce à cette cure en faveur de son compétiteur Etienne, qui s'oblige, en retour, à lui payer 40# « *pro bono pacis* ». (Archives Gilbert.)

— 30 avril — Etienne Gilbert est inhumé dans l'église de La Valette, le 30 avril, 1743. — (*Reg. paroiss.*)

(2) 1766. Veuve de François Joubert. (Minutes de Jay Lacombe, notaire à Montmoreau.) Le contrat passé devant Moreau, notaire à Montmoreau est du 21 janvier 1743. — Léonard Gilbert meurt à Aignes en 1749 et est enterré dans l'église. — Sa veuve, Marie Gros, décédé en 1763, âgée de 84 ans. — (*Dictionnaire manuscrit.*)

Digitized by Google

5° 1718, 15 avril. — Françoise, née à 11 heures du soir, baptisée à Aignes le 16 avril; parrain : Léonard Gros; marraine : Françoise Joubert. Elle épouse, le 10 février 1749, Pierre Faure, d'Excideuil en Périgord;

6° 1721, 29 avril. — Jeanne-Thérèse, née à 3 heures du soir, baptisée à Aignes le 30 avril; parrain : Etienne Aubinaud; marraine : Jeanne Moutet. Elle épouse, le 17 février 1749, Mioulle, des Audoins.

D

1740. — 15 février. — François Gilbert, fils de Léonard et Marie Gros, épouse Elisabeth Pipaud.

Dont :

1° 1741. — 2 novembre. — Marie, mariée à Mr Rancureau, demeurant à Barbezières (1).

2° 1743. — 15 avril. — Jean Deshéris, théologal d'Angoulême, décédé le 10 juillet 1794 (2).

3° 1744. — 14 août. — François, décédé à Paris, juin 1761, d'une fièvre putride.

4° 1747. — 24 mai. — Augustin, mort au Maine-Bernier, le 11 septembre 1750.

5° 1748, — 14 juillet. — Trinité, mort à Saint-Martial de Montmoreau, le 22 octobre 1749.

6° 1749. — 8 décembre. — François-Jean, dit Beaupré. (E)

7° 1750. — 9 février. — François, décédé le 12 février 1755.

8° 1752. — 23 avril. — Jean-Elie, dit Boisjoly, décédé le 10 novembre 1779.

9° 1753. — 23 août. - Maurice, décédé le 9 décembre.

10° 1754. — 1er octobre. — Fausse couche du neuvième enfant, donné l'eau.

11° 1755. — 25 octobre. — Jean-Auguste, parrain François-Jean, mort le lendemain.

12° 1757. — 5 avril. — Marie-Anne-Jeanne, morte à Aignes, le lendemain.

13° 1758. — 28 juin. — Jeanne-Amélie-Félicité, morte le 26 mars de l'année suivante, à Saint-Cybard de Montmoreau.

(1) Canton d'Aigres (Charente). — Cette filiation, quoique dressée par la famille, ne concorde pas exactement avec celle du *Livre-journal.*

(2) Voir à la page 247.

Digitized by Google

14° 1760. — 20 janvier. — Françoise-Rose Deshéris (1).
15° 1761. — 18 juin. — Jean-Elie Marcellin, dit Bernier (2).
1762. — François-Gilbert, élu, est décédé et enterré à Aignes (3).

E

— François Jean, élu à l'élection d'Angoulême, épouse Marie Desmazeaud, plus tard maire d'Aignes, le 4 août 1795.
Dont :
1° 1773. — 15 novembre. — Jean-François de Sales, décédé à Chavenac, 29 décembre 1773.
2° 1775. — 13 janvier. — Françoise-Thérèse, nommée Henriette, mariée à M[r] Georget la Vervante, morte à Montignac, sans postérité, le 18 décembre 1806.
3° 1776. — 10 juin. — Françoise-Rose Perpétue Félicité, elle épouse, le 26 octobre 1801, François Tabuteau du Breuil, demeurant à Balzac de Nonaville (4) (F).

(1) Voir son édifiante biographie publiée par l'abbé Michon, année 1841.

(2) Voir à la page 258.

(3) On découvre dans les minutes du notaire Caillaud, à Angoulême, un François Gilbert, archiprêtre de Saint-Jean d'Angoulême, plus tard curé de l'Houmeau, — un Jean François Gilbert, chanoine semi-prebendé de la cathédrale: étaient-ils de la même famille que ceux qui nous intéressent actuellement ? Nous hésitons beaucoup à le croire. Les deux rédacteurs successifs du Livre-journal n'en soufflent le traitre mot. Est-il possible qu'ils eussent oublié à ce point leurs liens de parenté et qu'ils n'eussent point éprouvé une certaine satisfaction de signaler en passant l'existence de cette branche, si elle eût été alliée, même de bien loin? Dans leurs papiers, ils se bornent à indiquer laconiquement — 1749 — François Gilbert, avocat en la cour, demeurant au village des Nadaud, paroisse de Condéon, en Saintonge. — En 1751, l'*Inventaire* sommaire des Archives départementales de la Charente nous révèle l'existence de Jean Gilbert, sieur des Aubineaux et du fief de Champagne et des Nadaud. (Série E., n° 590.)

(4) Fils puiné de Jacques Tabuteau de Gademoulins, alors homme de loi, mais longtemps avant 1789, juge, prévôt royal de la prévôté de Bouteville. (Minutes de Richard, notaire à Bouteville. — Registres de la prévôté de Bouteville, etc., etc.

Digitized by Google

4° 1777. — 23 septembre. — Jeanne-Thérèse-Victoire, elle contracte mariage le 6 mai 1800 avec Victor Dutillet de Beauvais, fils de Jean, et de Julie Dumontel, demeurant à La Grange, commune de Villars (1). — Mr de Chabrignac, l'ancien doyen du Chapitre d'Angoulême a bénit le mariage.

5° 1779. — 27 juillet. — Jeanne-Geneviève-Pauline, religieuse hospitalière à Limoges, le 24 avril 1804, plus tard, supérieure, au moins dès 1827, jusque vers 1840 de la communauté de Saint-Alexis à l'hospice de Limoges.

6° 1780. - 20 septembre. — Marie-Maure-Constance, née à 7 mois, elle épouse Rullier, de Boisvert, paroisse d'Etriac (2), — Mr Clément a fait le mariage, — veuve le 12 septembre 1816.

7° 1783. — 6 septembre. — Bertin-Etienne, décédé le 19 juillet 1795, âgé de 12 ans et demi.

8° 1785. - 23 avril. — Catherine-Sainte-Croix, décédée à Angoulême (chez ma sœur), le 5 août 1800, d'une suffocation.

9° 1786. — 7 juin. — Philippe-Agathe, religieuse le 5 mai 1808, à Limoges, elle y est décédée le 28 octobre 1810.

10° 1788. — 20 mai. — Marie-Camille, décédée à Boisverdot, 3 janvier 1806, d'une fièvre putride.

11° 1791. — 31 juillet. — Jean-Gilbert-Montigni mort le 4 septembre 1792, enterré à Aignes.

François Jean Gilbert, décédé vers 1831, et Marie Desmazeaud, le 30 décembre 1832.

F

— François Tabuteau, du Breuil et de Françoise-Rose Gilbert, demeurant au Maine Bernier.

Sont issus :

1° Hippolyte.

2° Jean-Baptiste-Léon, il épouse Marie-Renée-Germaine Bourdin, Fille de Jean Durocher et de Rose de Chilloux (3) (G).

3° Philippe-Auguste, demeurant à Châteauneuf (Charente).

(1) Canton de La Valette (Charente).

(2) Canton de Blanzac (Charente).

(3) La filiation suivante est extraite de la généalogie, imprimée chez Roussaud, à Angoulême. — *Famille Bourdin, depuis Louis XI jusqu'à nos jours*, 1480-1884.

Digitized by Google

4° Jean-Baptiste-Eugène, demeurant au Maine-Bernier, né le 21 novembre 1816.
5° Marie Pauline.

G

Jean-Baptiste-Léon Tabuteau et Marie-Renée Bourdin.
Ont eu :
1° 1846. — Blanche, elle épouse, le 17 novembre 1868, Gaston de Plas, maire d'Aignes, fils du colonel de Plas, commandeur de la légion d'honneur ;
D'où :
Louis-Emmanuel-Roger,
2° 1857. — 22 janvier. — Louis, il épouse à Châteauneuf-sur-Charente, Marie Ordonneau, fille d'Alfred et de Camille de Beaucor,
Dont :
Henri, né le 23 janvier 1883.

II

L'ABBÉ JEAN GILBERT DES HÉRIS

Promoteur du diocèse d'Angoulême

— 24 mai. — Il reçoit la première tonsure, le samedi des Quatre-Temps de la Pentecôte, en la chapelle du palais épiscopal, des mains de Mr de Rezay, évêque d'Angoulême (1).
— 19 janvier. — Il prend une attestation de deux ans en philosophie et 4 ans en théologie à Bordeaux.
3 novembre — Ses parents lui constituent — étant clerc minoré au séminaire d'Angoulême — un titre clérical de 150# (2).
— 28 juin. — Après la démission de Jean Birot du Breuillet, dernier possesseur, il est pourvu de la cure de Saint-Pierre-ès-Liens. de Jurignac (3).

(1) Lettres testimoniales contre-signées Pigornet, secrétaire. — (Archives Gilbert.)
(2) Minutes de Moreau, notaire à Montmoreau (Charente).
(3) Canton de Blanzac (Charente).
— Il paye 650# à l'Hôtel-Dieu d'Angoulême, dont quittance signée : Vallier, syndic des pauvres. — Gesmon, trésorier.

Digitized by Google

1712. — 16 décembre. — Mr de Rezay le nomme à la cure de Saint-Cybard de Montmoreau, vacante par suite de la démission d'Etienne Maignan, prêtre et dernier titulaire : il prend possession, le 20 décembre de la même année (1).

1713. — 19 octobre. — Nommé à la cure de Notre-Dame de Trois Palis (2), après la démission de X... André, il en prend possession le 20 octobre.

1713. — 27 novembre. — Du consentement de Mr de Rezay, il permute avec Jean Landri, curé de Fouquebrune et Houme, son annexe (3), lequel va à Trois-Palis, et il prend possession de la cure de Fouquebrune, le 1er décembre.

1714. — 19 mai. — Après cette permutation, on transige de part et d'autre pour les réparations qui s'imposent aux deux presbytères de Trois-Palis et de Fouquebrune.

1719. — 18 avril. — Curé de Fouquebrune, bachelier en théologie, il adhère « à l'acte d'appel du futur concile »(4).

1720. — 5 août. — Il est pourvu par les vicaires généraux du diocèse de Périgueux, le siège vacant, d'un canonicat en l'église collégiale et séculière d'Aubeterre, au même diocèse, que lui a accordé N. S. Père le Pape, le 12 des calendes de mars, sur la résignation faite en sa faveur par Pierre Porcherat, prêtre, dernier possesseur (5).

1722. — 4 juin. — Il est nommé à la cure de Plassac (6), par suite de la résignation du dernier titulaire, Arnaud Viaud.

(1) Minutes de Moreau, notaire à Montmoreau.

(2) Minutes de Moreau. — Archives Gilbert. — Canton d'Hiersac (Charente).

(3) Canton de La Valette (Charente). — Minutes de Moreau, notaire, à Montmoreau.

1714. — 27 novembre. — François Argoulon, prêtre du diocèse d'Angoulême, prend possession de la cure de Saint-Cybard de Montmoreau, après la démission régulière de Jean Gilbert, dernier titulaire en date du 19 novembre de la même année. — Minutes de Moreau, notaire à Montmoreau.

(4) A l'occasion de la condamnation du Jansénisme par la Bulle *Unigenitus* de Clément XI.

(5) Signé : P. de Martin, vicaire général ; de Jay, vicaire général ; Dalyme, vicaire général ; de Méredieu, vicaire général ; Bureau, chanoine, secrétaire.

(6) Canton de Blanzac (Charente). — 1716, 5 octobre, Angoulême. Lettre à Mr le curé de Fouquebrune : « J'ay esté très fasché, Monsieur mon cousin, de ne pouvoir pas vous voir lorsque j'ay passé à La Valette, je tascheray une autre fois, de mieux mettre ma tournée à profit

Digitized by Google

— 29 mai. — Chapelain de la chapelle de La Recluze, *aliàs* de Saint-Lazare, fondée en l'église de Saint-Seurin de Bordeaux, il permute encore sa cure de Fouquebrune pour celle de Saint-Martin sous Angoulême avec Antoine Dubois, dernier possesseur. — « Mgr l'évêque, au refus de la cour de Rome, qui doit accorder, suivant les privilèges des Français, toutes les grâces qu'on lui demande, » consentit à cette permutation. Les deux curés furent obligés d'avoir un arrêt de la Grande Chambre qui les reçoit « appelants comme d'abus » et commit le sieur évêque (7 mai).

— Il procède avec l'abbesse de Saint-Ausone d'Angoulême, au sujet d'une chenevière, située en Saint-Martin, près le moulin des Trois-Roues. Il prétendait qu'elle dépendait de la cure de Saint-Martin, puisque son prédécesseur éloigné, le sieur Tallon, en jouissait un siècle auparavant et que la rente de cette chenevière avait été payée jusqu'en 1641, d'après les quittances.

— 11 avril. — Curé de Saint-Martin et Saint-Eloi sous Angoulême, chapelain de la Recluze, de présent à Paris, logé, à l'hôtel de Brac, rue des Bernardins, paroisse de Saint-Nicolas du Chardonnet, il prend possession de la chapelle de Sainte-Catherine, en l'église de Saint-Pierre de Mérignac, par procuration en la personne de Jean Ducluzeau, son neveu, greffier en chef des eaux et forêts d'Angoumois, en vertu de la démission faite en sa faveur par l'abbé de Sainte-Hermine, aumônier de la Reine, dernier titulaire (1).

— 22 juin. — Il afferme pour 7 années, à raison de 140# l'une, à François et Jean Croizet, frères, tonneliers, demeurant à Villars-Marange, paroisse d'Echallat, tous les revenus, profits et émoluments de la chapelle de Sainte-Catherine de Mérignac (1*).

— 19 novembre. — Il donne au couvent des Jacobins d'Angoulême 400# pour une pension viagère de 20# par an, en faveur de Pierre Gilbert, jacobin, et après sa mort, dire 20 messes.

et de me ménager pour cela un jour de liberté. Vous ne devez point au reste vous allarmer des éclaircissements que j'ay pris : ils ne vous regardent point, ny aucuns de vostre estat : je suis avec une estime très sincère et un parfait attachement, Monsieur mon cousin, votre très humble et obéissant serviteur. — Gervais, lieutenant criminel. — (*Archives* Gilbert.)

(1, 1*) Minutes de Caillaud, notaire royal Angoulême. — Canton de Jarnac (Charente).

Digitized by Google

1730. — 24 janvier. — Vice-gérant de l'officialité du diocèse d'Angoulême.

1731. — 29 décembre. — Successeur de Jean Valleteau, il prend possession du prieuré du Petit-Bournet (1).

1731. — 31 décembre. — Il est nommé promoteur et syndic du clergé du diocèse d'Angoulême et se fait recevoir au Chapitre.

1733. — 27 mai. — Il reçoit une rente de 50# par an, qui lui est constituée par messire Louis Bourrée, écuyer, et Marie Babaud, sa femme, demeurant à Angoulême, paroisse de Notre-Dame de La Paine (2).

1733. — 22 juillet, — Dénombrement fait par Jean Gilbert, prêtre, curé de Saint-Martin d'Angoulême, promoteur et syndic du clergé, demeurant à l'évêché, par lequel il reconnaît tenir à foi et hommage de haut et puissant seigneur, François Perry, chevalier, seigneur, comte de Saint-Auvent, baron de Montmoreau, Marval, La Chauffie, Pressignac et autres places, pour la prise des Héris, consistant en prés, bois, vignes, brandes, landes, passage, pâturages et autres domaines, situés en la paroisse d'Aignes, chatellenie de Montmoreau, plus le village et le « mesnement » appelé des Bouchiers, *aliàs* le Maine au seigneur », sis en la pa-

(1) Situé à Fontaines, village de 80 habitants, à 2 kilomètres 300 de Champagne, dont il fait partie, canton de Verteillac (Dordogne). A Fontaines, le prieuré d'Embournet dépend de Fontevrault. — « Il y a encore un petit campanile à la tête de la chapelle convertie en grange, de plus le prieuré était double : l'un d'hommes et l'autre de femmes, 3 cloches au couvent des dames, environ 30 religieuses et un pensionnat, une cloche au prieuré des hommes à Embournet. Vendus l'un et l'autre comme biens nationaux, l'église, presque entièrement démolie, sert de grange et d'étable et le campanile de pigeonnier. Au dire de tout le monde, ces acquisitions n'ont nullement porté bonheur à leurs acquéreurs.

1775 Rôle d'impositions pour réparations à faire à l'église de Champagne :

M. l'abbé et les religieux de la Couronne.	3# 14 sols.
MM^rs les chanoines de La Rochebeaucourt.	4# 8 sols.
M^r le prieur d'Embournet.........	10# 8 sols.
Les dames religieuses de Fontaines......	37# 19 sols.
M^r le curé de Champagne et les habitants de Jaufrenie en Angoumois............	266# 13 sols 4 deniers.

(Notes manuscrites de Mr Aumont Gilbert, curé de Champagne 1876).

(2) Minutes de Caillaud, notaire royal, Angoulême.

Digitized by Google

roisse d'Aignes et de Saint-Cybard de Montmoreau, consistant en maison, granges, terres labourables, prés, bois, vignes, brandes, landes, etc., etc. « Allant à la fontaine des Argoullons et d'icelle jusqu'à *une boine* de pierre... etc... (1).

— 23 septembre. — Il est fondé de procuration par l'évêque d'Angoulême, abbé commendataire de l'abbaye de la Grâce-Dieu, diocèse de La Rochelle, pour l'adjudication des ouvrages à faire à la susd. abbaye (2).

— 22 mars. — Il est délégué par son évêque pour assister à l'assemblée provinciale de Bordeaux.

— Il afferme la dîme de la paroisse de Saint-Eloi sous Ang^me^ à Saint-Martin, bordier de M^r^ l'abbé Chausse, pour 23# par an (3).

— Il afferme la dîme de la paroisse de Saint-Martin, dont il est curé à commencer Chez-Giraud, allant à Rabion — à Mr Chaigneau et son bordier, pour 200# par an (3').

— Il afferme au meunier des Trois-Roues le pré de la cure de Saint-Martin pour 21# par an et une paire de canes. Ce dernier est obligé en outre de fumer tous les ans la moitié du pré. *(Livre de comptes* de Gilbert.)

1757. — Il afferme le Petit Bournet à Mr Lavaud de La Galye pour 400# : sur cette somme, il donne 100# de pension à Mr Valleteau, son prédécesseur. Le fermier paye les dîmes en déduction de la ferme... « Je suis tenu aux réparations et à la non-jouissance, de façon que j'en tirai très peu quant à présent. » (*Livre de comptes* Gilbert.)

1759. — Il afferme les revenus de la chapelle de Sainte-Catherine de Mérignac à Mallet et autres, moyennant 140# par an et plus tard il demande à certains fermiers « comme pot de vin » un tonneau de vin. *(Livre de comptes* Gilbert.)

(1) Minutes de Moreau, notaire à Montmoreau. — Cette locution explique péremptoirement la dénomination de « chemin boine » voie qui traverse Bouteville et autres communes de la Charente : elle confirme l'interprétation donnée naguère par les archéologues charentais et infirme en même temps les fantaisistes recherches d'autrefois.

(2) Abbaye de la Grâce Dieu, par Georges Musset.

(3, 3') Livre de comptes. — *Archives* Gilbert.

— mars. — L'abbé Deshéris fait bâtir sa maison au faubourg Saint-Pierre d'Angoulême. (*Archives* Gilbert.)

Digitized by Google

1735-1741. — Chapelain de la Recluze à Saint-Seurin de Bordeaux, il en afferme à Lestonnat les revenus pour la somme de 100#. « J'ai résigné cette chapelle à X.. . Planeaud. » (*Livre de comptes* Gilbert.)

1736. — 30 mai. — Mgr de Rezay, évêque d'Angoulême, prieur commendataire du prieuré de Notre-Dame de Fontblanche, membre dépendant de l'abbaye de La Couronne, résigne par procuration entre les mains du Pape, son prieuré de Fontblanche, en faveur seulement de Jean Gilbert, bachelier en théologie, curé de Saint-Martin et Saint-Eloi, son annexe, prieur du Petit Bournet, etc., etc., etc., promoteur et syndic du clergé d'Angoulême, sous la réserve, au profit du résignant, d'une pension nette et viagère de 2.500# (1).

1737. — 19 août. — Jean Gilbert résigne sa cure de Saint-Martin et Saint-Eloi, en faveur de Jacques Mioulle, son neveu, licencié en droit civil et canon, vicaire de la paroisse, lequel a signé le formulaire d'Alexandre VII (1°).

1737. — Il afferme le prieuré de Fontblanche : (2)

savoir :	le Petit Fontblanche à Jacques Moquet	950#
—	le Grand Fontblanche à Servant......	1.600
—	et Glande — à Mr Palustre..	1.500
	Total.....	4.050

— Payé 288# pour le service de mon église de Fontblanche.

1738. (*Livre de comptes* Gilbert.)

(1. 1°) Minutes de Caillaud, notaire royal, Angoulême. — *Archives départementales* (Charente).

1632. — 24 octobre. — Pierre Maillou, chanoine régulier de Saint-Augustin, prieur de Fontblanche, y demeurant, afferme à Pierre Bonnet et autres, pour 5 années, les métairies de Montferré, dépendant dudit prieuré, et où les prieurs font leur demeure, payable en nature. — (Guilhard, notaire à Saint-Maixent. — Archives Gilbert.)

(2) De l'acte qui suit — 1738 — il résulte que le Petit Fontblanche était situé en la paroisse de Saint-Léger (Melle) le Grand Fontblanche existait en la paroisse d'Exoudun, canton de la Mothe-Saint-Héraye (Deux-Sèvres), Glande en la paroisse de Coulon, deuxième canton de Niort (Deux-Sèvres). — 1733 — 4 août. — Mgr de Rezay, évêque d'Angoulême, alors titulaire du prieuré de Fontblanche, afferme la terre et seigneurie de Glande, dépendant de son prieuré, à Jean-Alexis de Palustre, négociant, demeurant à Niort, pour la somme de 1199# 19 sols (Caillaud, notaire, Angoulême).

Digitized by Google

— 16 juin. — Il afferme pour 9 années consécutives à raison de 899# 19 sous l'une, à Jacques Moquet et autre Jacques, père et fils, marchands, demeurant au Petit Fontblanche, paroisse de *Saint-Léger* en Poitou (1), la métairie noble du lieu du Petit Fontblanche, avec toutes ses dépendances, y compris les minages de Melle, Chizay (2) et Beauvoir-sur-Niort (3).

(1) Canton de Melle (Deux-Sèvres).
(2) Canton de Brioux (Deux-Sèvres). — Minutes de Caillaud, notaire royal, Angoulême).
(3) Chef-lieu de canton (Deux-Sèvres).

— 1er juillet. — Limoges. — Lettre de l'intendant Tourny, adressée probablement à tous les curés de sa Généralité: «Rien, monsieur, ne met tant de désordres dans les consciences des habitants des campagnes et ne donne par conséquent plus de peine aux curés chargés de les diriger que la distribution arbitraire de la taille. Un bon Pasteur a sans cesse à remontrer aux Collecteurs de sa paroisse combien ils sont coupables en suivant dans la confection de leur rolle, les mouvements de leurs passions au lieu des règles de la justice et aux cottisés qu'ils pèchent presqu'autant en concevant contre ceux-là une haîne implacable et en désirant l'occasion de leur en faire sentir les effets. Le tarifement de la taille, qui a pour objet l'ordonnance dont je vous envoye cy-joint un exemplaire, remédîra, Monsieur, à tous ces maux, s'il se fait suivant que je l'ay projetté d'après les ordres du Conseil, puisqu'il produira une répartition, aussi indépendante du caprice des Collecteurs, que proportionnée à la situation de chaque redevable et il ne peut manquer d'avoir ce succès, si les déclarations que je demande sont fournies avec fidélité ou qu'à déffaut de bonne foy de la part des déclarans, des sindicts, — Collecteurs et principaux habitans y suppléent lors des vérifications, qui se feront avec eux, en disant au vray ce qui aura été obmis ou diminué. — De là, Monsieur, vous entendez que le devoir de votre ministère, auquel je vous crois très attaché et l'amour du bien public qui est si naturel à tous les hommes, vous invitent à concourir de votre mieux à un pareil établissement. C'est pourquoy je ne doute pas que vous ne vous fassiez une obligation et un plaisir de lire mon ordonnance plusieurs dimanches consécutifs à l'*issue de votre prône* et d'exhorter vos paroisiens, soit dans ces momens là, soit dans d'autres à satisffaire à tout ce qui y est porté... Vous ne devez point douter que Mr l'Evêque ne vous sache le même gré que moy des soins conformes à ce que dessus, que vous prendrez à cette occasion. — Je suis très-parfaitement, Monsieur, votre très humble et obéissant serviteur. — Signé : de Tourny. — (Archives Gilbert.)

Digitized by Google

1742. — 6 novembre. — Jean Gilbert, prêtre, etc., etc., demeurant au faubourg Saint-Pierre, paroisse Saint-Martin, hors la ville d'Angoulême, donne entre vifs à Louis Ducluzeau, greffier en chef de la maîtrise particulière des eaux et forêts d'Angoumois, et à Jeanne de Pindray, sa femme, une somme de 1.000 # en espèces d'or et d'argent, à charge d'une pension viagère annuelle de 50 # (1).

1743. — 3 mai. — Il obtient de Mgr l'évêque (François Duverdier), la permission de séjourner 3 à 4 mois à Paris.

1745. — 30 juillet. — Mgr Duverdier, évêque d'Angoulême, lui donne des lettres de vice-promoteur du diocèse.

1748. — 11 octobre. — Il plaide contre Mme de Créquy, au sujet de son prieuré de Fontblanche.

1749. — 13 mai. — Il donne quittance du 1er mai en faveur de Constant, procureur au Parlement, pour recevoir de Mme la marquise de Créquy, 534 # 10 sols 8 deniers, somme à laquelle elle a été condamnée de verser au prieur de Fontblanche, par jugement du 3 juillet 1747, y compris les frais et dépens.

1750. — 28 février. — Il fait son testament en choisissant comme héritier universel François Gilbert, son neveu, élu en l'élection de cette province d'Angoulême, aux charges suivantes : qu'il payera tous les ans 50 # de pension viagère au Père Gilbert, jacobin, son frère; — 10 # de rente viagère à Marguerite Duclaud, sa servante; — 30 # aux R. P. Jacobins; — 30 # aux R. P. Minimes; — 30 # aux Pères Capucins, tous religieux de cette ville d'Angoulême, pour dire dans chaque église de leur communauté 60 messes, etc. — Il demande que son corps soit inhumé dans l'église de la paroisse où il décédera, à la façon des laïques, c'est-à-dire tout couvert; qu'on fasse dire ce jour-là le plus de messes qu'on pourra dans ladite église, et cela « sans faste ni pompe », mais au contraire en pauvre; — qu'on donne ce jour là aux pauvres qui se trouveront à l'enterrement, 30 #, qu'au bout de l'an on fasse un service pour le repos de son âme, il donne au curé dudit lieu pour le luminaire et tous ses droits, 30 #; — il donne aussi à la fabrique de Saint-Martin ses deux dalmatiques noires et sa chape de même couleur, comme il lui a déjà donné une chape de damas; plus sa chasuble et ses dalmatiques de damas avec la garniture de dentelle d'argent

(1) Minutes de Caillaud, notaire royal, Angoulême. — (Arch. Gilbert.)

Digitized by Google

fin, sous l'obligation de dire dans ladite église de Saint-Martin, chaque dimanche de l'Avent et Carême, avant de donner la bénédiction, un *De Profundis* pour feu M[rs] Cyprien Gabriel Bénard de Rezay, son bienfaiteur, et pour lui; il lègue ses autres ornements, comme calice. patène, etc., à son héritier, moyennant qu'il fasse dire 2 messes par an tant qu'ils dureront. Il lègue à la famille du sieur Planaud, son beau-frère, la somme de 3.000 #, dont il est créancier. Il donne ses vêtements, soutanes, manteaux. etc., à Planaud, son neveu, qui est à présent au séminaire [de Périgueux]; il désigne, comme exécuteur testamentaire, Arnauld, conseiller au présidial d'Angoulême, son parent et ami, en lui laissant, comme marque de son amitié, une écuelle d'argent. — Il lègue le reste à son héritier sus-indiqué, dans l'espérance où il est qu'il en fera bon usage, qu'il donnera une éducation chrétienne à sa famille et qu'il fera prier Dieu pour lui — signé : Gilbert, etc., etc. (1).

— 17 avril. — Il vend à François Gilbert, conseiller du roi, élu en l'élection d'Angoulême, la métairie des Bouchers, en la paroisse d'Aignes et Saint-Cybard de Montmoreau, moyennant 3.000 # de principal et 150 # de pot-de-vin (1*).

— 5 juillet. — Il fait plusieurs dons à l'église de Saint-Martin et Saint-Eloi d'Angoulême, à son intention et à celle du feu seigneur évêque d'Angoulème « un tabernacle... (le reste déchiré); Cyprien Gabriel... 2 bagues d'or, qui sont mises... (déchiré) avec obligation de dire un *De Profundis*... (déchiré). Quittance signée : Mioulle, curé de Saint-Martin; Jean Guyot, fabriqueur de Saint-Martin (2).

— Il fait donner une mission à Angoulême (3).

(1, 1*) Minutes de Caillaud, notaire royal, Angoulême.

(2) Arch. Gilbert.

(3) 1751, 25 juin. — Quittance à M[r] des Héris de la somme de 20 # données aux prisonniers de cette ville (d'Angoulême) au nombre de dix, qui est à chacun 40 sols. — Au prison *(sic)* royalle d'Angoulême, J. Etourneau, faisant pour les prisonniers. — (Arch. Gilbert.)

1751, 27 juin. — Quittance donnée par Marie-Thérèse du Lau, supérieure, à M[r] des Héris, de la somme de 150 # provenant des chaises de la Mission « laquelle somme je promets d'employer en linges pour les pauvres de l'Hôtel-Dieu — signé : M.-T. du Lau (Monsieur le Doyen a pris 30 # pour les sacristains sur les 150 #) ».

1751, 28 juillet. — Reçu, en l'absence du R. P. gardien des mains de M[r] des Héris, la somme de 50 #, provenant des louages des chaises

Digitized by Google

1752-54. —Jean Gilbert, possesseur d'un domaine à deux bœufs, etc., etc., dans la paroisse d'Aignes, est taxé, au rôle des vingtièmes, à 13# 4 sols d'imposition (?).

1753. — 26 mars. — Il fait un codicille à son testament dressé le 28 février 1750, par lequel il confirme comme son héritier, François Gilbert, son neveu, conseiller du roi, élu en l'élection d'Angoulême, et établit Mr Arnauld, conseiller au présidial d'Angoulême, comme exécuteur testamentaire; — pour sa peine, il lui donne l'écuelle d'argent dont il a disposé en sa faveur (1).

1756. — 10 avril. — Il donne 500# au séminaire d'Angoulême pour y faire construire des chambres (1).

1756. — 2 octobre. — Il achète au prix de 500# trente-six couvertes, qu'il a distribué aux pauvres de l'hospice général d'Angoulême, pour être employées à leur usage (2).

pour être employé à nos nécessités — signé : frère Bonaventure, capucin.

1750. — Biens donnés par l'abbé des Héris, en dépôt pendant sa vie, dans sa métairie des Bouchers — Aignes. — « Un calice coupe « dorée et sa patène pesant 15 onces avec sa robe et un mauvais étui « pour le serrer; un tableau et son cadre représentant le baptême « de N.-S. J.-Christ; 2 chandeliers de cuivre, jadis argentés; un « grand missel couvert de peau avec son gràdin et règle pour le sou- « tenir; une pierre de marbre en ardoise *(sic)*, pour servir d'autel « consacré plié dans une autre nappe, etc., etc.; un vieux bréviaire « en 2 tomes fort usés; le 3e tome d'Explications de saint Augustin « et des autres Pères sur le Nouveau Testament; 4 tomes tout neufs : « méditations, réflexions, retraites spirituelles; une morale chrétienne « sur le psalme *(sic)*, livre excellent pour *un prêtre* et toujours à « garder, du R. P. Croiset, jésuite, qui coûte 10# 8 sols ; — La manière « de bien instruire les pauvres de la campagne, par Mr Lembert, prê- « tre ; les autres ornements de l'autre part sont renfermés dans une « ancienne malle, qui a sa barre et fermée en clef; plus un devant « d'autel de toute couleur, en huile sur la toile, etc., etc. » (Arch. Gilbert.)

(1) Reçu de Mr l'abbé des Héris, promoteur et syndic du clergé, la somme de 500#, qu'il destine pour être employée à faire des chambres dans la mansarde du séminaire et dont je m'engage de rendre compte à Monseigneur l'évêque de l'employ de ladite somme. Fait à Angoulême, 10 avril 1756 — Davelu, supérieur du séminaire.

(2) Le soussigné reconnaît avoir reçu de Mr des Héris, prieur de Fontblanche, la somme de 500#, pour vente et délivrance de trente-six couvertes, qu'il a prises de moi et dont il a fait don aux pauvres de l'hôpital et pour leur servir de couverture — son intention étant

— 24 avril. — Attestation donnée par Mr Mioulle, curé de Saint-Martin et Saint-Eloi, prieur du Petit-Bournet, et les fabriqueurs soussignés, par laquelle ils reconnaissent avoir reçu de Gilbert des Héris, prieur de Fontblanche, etc., etc., deux dalmatiques, une étole, deux manipules et une bourse, le tout de damas. . (déchiré), d'un bougran de Paris, le tout garni d'une dentelle d'argent fin que ledit des Héris donnait par son testament à ladite paroisse de Saint-Martin, et il a bien voulu nous donner de son vivant en faveur de moy dit curé, pour faire deux chasubles complètes qui resteront à ladite église de Saint-Martin, dont nous déchargeons ledit testament et héritiers comme l'ayant reçu de son vivant — signé : Mioulle, curé de Saint-Martin, — Jean Guyot — F. Frieg?

— Il fait donner une mission en la paroisse de Plassac (1).

— 18 juillet. — Autre reconnaissance du curé de Saint-Martin qui reconnaît avoir reçu de Mr l'abbé des Héris, 2 dalmatiques noires avec la chape, qu'il donnait à ladite église par son testament — signé : Mioulle, curé de Saint-Martin — F. Frieg? fabriqueur.

qu'elles ne servent que pour eux seuls et non pour les ouvriers employés audit hôpital — Angoulême, 2 octobre 1750 — pour mon père — M. Joubert. — Je soussigné, prieure des dames de l'Hôpital général, reconnais avoir reçu lesdites couvertes mentionnées pour servir aux pauvres seulement, suivant la destination cy-dessus du donateur — Marie-Thérèse du Lau, supérieure de l'Hôtel-Dieu.

1755. — Mémoire imprimé à Paris pour Gilbert des Héris, prieur de Notre-Dame de Fontblanche et de Glande, son annexe, et en cette qualité, seigneur du fief de Glande, contre Joseph de Berthelin-Monbrun, seigneur d'Aiffres et à cause de son épouse de la terre de Coulon (Deux-Sèvres. — (Indiqué par Mr de La Martinière, archiviste de la Charente.)

(1) 1757, 15 novembre. — Je reconnais avoir reçu de Mr l'abbé des Héris, prieur de Fontblanche, la somme de 300 #, pour l'acquit d'une mission que nous avons faite à Plassac, dont quittance — frère Fulgence, gardien des capucins (d'Angoulême).

1758, 23 octobre. — Reçu, par charité, de Mr l'abbé des Héris, promoteur, trente écut que j'employeray pour l'utilité des pauvres de l'Hôpital général — signé : sœur Louise de Chateaubrun, hospitalière.

Digitized by Google

1758. — 25 novembre. — Reçu de Mr Gilbert, conseiller du roi, 30 #, données au curé de Saint-Martin pour faire un service au bout de l'an pour le repos de l'âme de Mr des Héris, par son testament. A Angoulême, Mioulle, curé de Saint-Martin.

Etat des frais funéraires de Mr Gilbert des Héris : — 7 messes, 3 # 10 sols; — levée de corps, 3 #; — grande messe, 1 # 10 sols ; — diacre et soubdiacre, 1 # 10 sols ; — 2 chapiers, 1 # 10 sols; — huit assistants, 4 #; — total : 15 #.

— 25 novembre. — Reçu du curé de Saint-Martin pour le drap de mort de l'abbé des Héris, de 5 aunes de drap de Sedan noir, 87 # à 16 francs et une aune trois quarts taffetas blanc à 4 #, faisant le tout 87 #. A Angoulême, signé : Robert.

25 novembre. — Reçu du curé de Saint-Martin d'Angme 20 sols pour le pavé de la fosse de l'abbé des Héris; signé : M. Roche.

25 novembre. — Pour 7 porteurs du corps de Mr des Héris, 3 # 10 sols; des cierges et 50 sols pour ses droits de sacristain; signé : M. Seguin.

— 27 novembre. — Reçu de Mr Gilbert, l'élu, 30 # pour la rétribution de 60 messes pour défunt Mr l'abbé des Héris à Angme — signé : frère Pierre de Santa Maria, procureur du couvent des Minimes.

— 27 novembre. — Nous avons reçu de Mr Gilbert la somme de 30 #, pour la rétribution de 60 messes pour le repos de l'âme de Mr l'abbé des Héris. A Angoulême, frère Dominique Mathelon, procureur syndic des Jacobins.

— 27 novembre. — Je reconnais que nous avons reçu de Mr Gilbert dix écus pour dire 60 messes pour le repos de l'âme de feu Mr l'abbé des Héris. A Angoulême, frère Chérubin d'Angoulême, procureur, capucin, vicaire.

27 novembre. — Quittance des cierges fournis pour Mr des Héris de 30 # 8 sols ; signé : Chauvin, cirier.

7 décembre. — Reçu 6 # pour l'ouverture de la fosse de Mr des Héris; signé : S. Frieg? fabriqueur de Saint-Martin d'Angoulême.

28 décembre. — Reçu délivré au curé de Saint-Martin, par Valteau à Angme, de 5 #, pour avoir fait le cercueil de Mr l'abbé des Héris.

Digitized by Google

III

L'ABBÉ JEAN GILBERT DES HÉRIS, NEVEU

Décédé le 10 juillet 1794 à l'Ile Madame

Prieur de Fontblanche, 8 septembre 1758

Théologal d'Angoulême (1)

— 29 août. — Reçu du fermier du Grand Fontblanche, 434# 8 sols, restant dû de la ferme, s'élevant au total à 1.600# : là dessus, donné pour le service de l'église, 870#. (*Livre-Journal.* — Ve Gilbert Pipaud.

— Minot, de Melle. procureur fiscal de Fontblanche, reçoit pour honoraire 10# payables par le prieur. — Les gages du garde-chasse, volontairement établis sont de 30#.

— De Reigné. lieutenant particulier du siège royal de Melle et juge du prieuré de Fontblanche.

— Le prieur de Fontblanche donne chaque année 30# au sieur de Reigné pour être juge sénéchal dudit prieuré. (Quittance du 25 avril 1790) (2).

87–88–89. — Il donne aussi annuellement 30# à Mathieu Plé pour la garde du prieuré de Fontblanche. (Quittances.)

— Septembre. — Le titulaire du prieuré de Glande, pour une métairie et terrage, rentes et bois paiera 462#. (*Rôles de la paroisse de Coulon.* — Poitou.)

(1) Nous réservons les autres documents inédits pour la nouvelle édition qui paraîtra prochainement de la vie de Jean Gilbert des Héris, théologal d'Angoulême, mort martyr des suites de ses souffrances sur les pontons de Rochefort (Charente-Inférieure).

(2) Archives Gilbert).

Digitized by Google

*
* *

ÉTAT DE MONSIEUR LE THÉOLOGAL GILBERT DES HÉRIS

des revenus qu'il a fait pendant l'année
1er juillet 1784 — fin juin 1785.

Anniversaire

Juillet	0 #	0 sols
Août	0	0
Septembre	0	0
Octobre	0	0
Novembre	6	11
Décembre	8	9
Janvier	8	14
Février	9	14
Mars	6	5
Avril	0	0
Mai	1	4
Juin	0	0
Assistances	7	8
Quartiers de Moulin	13	9
Complies de Carême	2	1
Les O O O (1)	1	13
Stabat	00	14
Salut de Pâques	0	06
Lods et ventes-Etats	354	03
Pouellailé (*sic*) ?	2	19
Fondation de Mr Maunecat	10	19
» » de Chasseraud	00	19
Requiescant in pace	00	12
Processions	8	8
Chapes	1	0
Grosses des... X	388	4
Total	829#	12 sols
Pot de vin de trois fermes pour la présente année faite en la terre de Manle	42	10
	872#	2 sols
Supplément de St-Médard	75	
Total	947#	

(1) Le chant des Antiennes de l'Avent commençant par cette lettre.

Digitized by Google

*
* *

PROJET PRÉSENTÉ AU CHAPITRE D'ANGOULÊME

1787 (1)

On propose de changer l'heure du sermon pour commencer à deux heures et demie dans l'Avent et à trois heures pendant le Carême. La raison ou prétexte de ce changement c'est que les mœurs ont changé, la manière de vivre n'est plus la même. — Tel qui aurait dîné autrefois à midi, ne dîne qu'à une heure ou même deux heures. — Les raisons au contraire sont : 1er qu'en changeant l'heure du sermon de la cathédrale, on dérange par contre coup l'heure des offices dans les paroisses et maisons religieuses, lesquels se trouveront surtout dans l'avenir, prolongées dans la nuit ; 2e Ceux qui viennent au sermon, du moins pour le plus grand nombre, sont le peuple et les bourgeois, qui ne pourraient profiter de l'instruction en une autre heure. Si le goût des instructions publiques décide les autres, ils sauront bien avancer leur repas pour jouir après les offices du temps qui leur restera en promenade ou en visites de bienséance.

On propose aussi de changer l'heure de matines en hyver depuis la Toussaint jusqu'à Pâques pour les commencer les jours ordinaires à sept heures seulement, les dimanches à six heures et demie et les jours solennels à six heures et par suite de reculer la messe à dix heures. — Le prétexte de ces changements, c'est que les tems ont changé l'heure des repas, reculé celle du coucher et du lever : les personnes du monde pour la commodité de qui on fait l'office public trouveront un motif de s'en dispenser, si après leur lever vers les neuf heures, il n'y a presque plus de messes à dire.

Quelques uns au contraire pensent qu'on ne devrait pas déranger si notablement les heures de l'office de matines contre la présente institution sans ôter au peuple une commodité qu'il ne peut trouver ailleurs, et ceux-ci ayant égard à l'usage où l'on est depuis longtemps de faire retarder l'horloge de demie heure pendant l'hyver, voudraient que pendant ce temps là, l'horloge ne fut point

(1) Original sur papier. — (Archives Gilbert.)

Digitized by Google

retardée, mais que l'heure de matines et par conséquent celle de la messe fut retardée de demie heure seulement.

Ils observent même que ce retardement ne devait avoir lieu que jusqu'au premier de mars ou au commencement de Carême, parce que non seulement il y a plusieurs messes de fondations à acquitter entre matines et la grande messe, mais qu'en Carême il y a des Chapitres ou des sermons qui demandent du tems et si l'heure de la messe haute était reculée jusqu'à dix heures parce que l'office de matines l'aurait été jusqu'à sept, il faudrait qu'en Carême l'heure de la messe fut à onze et les messes qui suivent la haute, s'il se trouvait quelqu'un pour les acquitter, ne seraient pas finies à midi.

Les messes fondées dans l'église cathédrale méritent une attention particulière. Il y en a dont les hebdomadiers sont chargés tour à tour, il y en a aussi d'autres qui s'en acquittent sans aucun ordre fixé par les uns et par les autres. Les *hebdomades* sont de trois semaines dont la 1re est pour la messe haute, la 2me pour la messe d'anniversaires et pour les messes basses qui se disent après la grande, au grand autel, les dimanches et les fêtes, les lundi, quelquefois les mardi et tous les premiers jeudi de chaque mois. La 3me semaine est là pour la messe Sauvo à l'autel des Trois-Marie. Ces messes s'acquittent exactement par les hebdomadiers, actuellement au nombre de dix. Les autres messes fondées sont 1° celles de l'aurore pour toute l'année ; 2° celles *du Venite* ou la première d'Espernon aussi pour toute l'année ; 3° celle du *Te Deum* ; 4° celle de prime ; 5° la deuxième d'Espernon, qui doit commencer à l'*Agnus Dei* de la messe haute. — Outre les messes journalières, il y en a de fondées pour tous les jours de l'Avent après sermon et pour tous les jours de Carême avant et après sermon. Cette fondation ferait présumer qu'il y avait sermon tous les jours.

En été la messe de l'aurore se dit à *quatre heures*, mais en hyver comme la messe du « Venite » ou 1re d'Espernon s'accorde avec l'aurore, on n'en dit qu'une à l'heure de la fondation, on recule l'autre quelquefois de plusieurs heures ou même de plusieurs jours, ou mois, à défaut de prêtres disant messes. Egalement comme la 2me d'Espernon s'accorde pour l'heure avec la messe « Sauvo », qui se dit exactement, celle d'Espernon est ou reculée ou avancée ou omise pour être acquittée à la commodité des prêtres. — Enfin, comme il n'y a point de sermon tous les jours en Avent et en Carême, les messes particulières pour les jours où le sermon manque subissent le même sort pour l'ordinaire.

Digitized by Google

Abus essentiels

Le 1er consiste en ce que les statuts exigent pour le gain des gros fruits l'assistance aux deux Chapitres généraux, ou à l'un deux avec un mois et demi de présence, ou trois mois de présence contre la disposition du droit, des conciles et des arrêts de règlement, qui veulent qu'on ne gagne les fruits que par 9 mois de résidence et d'assistance habituelle aux offices.

Le second abus' consiste en ce que outre les trois messes tolérées par le concile de Trente pour l'absence des chanoines, on accorde un jour de présence chaque 1er dimanche du mois, chaque vendredi de Carême et les autres jours que l'on sort en processions, en outre huit jours pour chaque Chapitre général et quinze jours pour les vendanges.

Le 3me abus est que l'on tient présents aux anniversaires plusieurs qui n'y sont pas, ou qui n'assistent qu'au commencement jusqu'à la pointe.

Le 4me qu'on n'assiste point aux petites heures, parce qu'on le fait impunément.

Le 5me que quand on parait à la messe haute ne fût ce que dans le tems de la pointe pour s'en aller aussitôt, on n'a perdu que le quart du jour, si on n'a pas assisté ce jour-là à matines.

Le 6me qu'on n'assiste qu'en passant aux offices quoique de règle certaine, on ne puisse gagner les fruits qui sont attachés en partie qu'en y assistant depuis le commencement jusqu'à la fin.

*
* *

PLAN CONCERNANT LE CHAPITRE D'ANGOULÊME (1)

Suivant le droit commun tous les gros dans un Chapitre devraient être égaux, mais l'usage a prévalu au Chapitre d'Angme. Cet usage fait loi et on ne cherche point à le détruire, il ne s'agit que de rendre la jouissance facile pour tous et de faire à tous un sort convenable en observant l'inégalité qui est d'usage. — Mr le Doyen ayant deux gros et demi, Mr l'archidiacre un demi et les 21 chanoines chacun un, il s'agit d'en former 24 les plus commodes possibles. — Il s'en trouve trois de 1.400 #, quatre de 1 200 #, quatre de 1.000 #, trois de 900 #, un de 800 #, le dernier de sept (cent). Les demi-gros passeront six cent livres, on ne peut se plaindre que de trop de rigueur à conserver l'usage.

(1) Sans date — Original sur papier. — (Arch. Gilbert.)

Digitized by Google

Trois gros à Mérignac comme cy-devant en y joignant les dixmes d'avoine qui tripleront par là parce qu'en les séparant la dépense pour les lever est excessive, ils vaudront 1.400# chacun. — Au lieu des quatre et demi de Puymoyen et de Charmant en retirant toutes les rentes pour les unir à la manse, il faut en composer un à Puymoyen des trois quarts des dixmes, affermés 900#, des agriers vallant suivant la ferme 220# et y ajouter la moitié des dixmes de Saint-Eloi, ce qui fera quelque chose de mieux de 1.200#. — Deux autres seront composés des dixmes de Charmant et de Juillaguet, seulement sans aucune rente et seront de 1.200# chacun. — Le 4me sera placé à *Brénat* (1) dont la ferme est de 1.200#. — Les deux demi-gros de Mr le doyen ou de Mr l'archidiacre seront ensemble à Çoyaut *(sic)* affermés 1.350# — chacun 675#.

Les dix gros de Juillac-le-Coq et celui de Touzat seront composés de cette manière. — Il y en aura deux à Verrières, parce que les dixmes et agriers seulement sont affermés 2.030#, chacun 1.015#.

Trois à Touzat et à Ladiville, le *quant* du curé est prélevé, il reste 3 quarts au Chapitre : chaque quart est affermé 840# et le tiers de Ladiville 186# — ces deux articles forment une somme de 1.034# *(sic)* mais déduction faite de 60# que chacun des 3 quarts de Touzat doit donner au curé, elle se réduit à 974#.

Trois à Genac vallant 1.000# chaqu'un suivant la nouvelle ferme, réservant les 3 pippes de froment et le vin pour la psalette.

Un à Bécheresse, les dixmes affermées 1.460#, outre celle de 20 journaux de vignes appartenant au deffunt curé : le grossier prendrait 1.000#, le surplus réservé pour la portion congrüe du curé.

Enfin deux autres à Soyaux vallant 1.000# chaqu'un avec descharge de la portion congrüe « réservant à la psalette le bled et le vin ordinaire ».

Au lieu de trois gros à Lisle en retirant toutes les rentes et les joignant à la manse, il ne s'en trouveroit que deux composés de toutes les dixmes, même de deux quartiers de dixmes inféodées, affermées à part avec les dixmes de Saint-Eloi, 9.000# chaq.

Le 3me de Lisle (2) seroit remplacé par les dixmes et agriers de Saint-Fort, annexé à Juillac et sous-affermé 930#.

(1) Hameau de Fléac, deuxième canton d'Angoulême (Charente).
(2) L'Isle-d'Espagnac, canton nord d'Angoulême (Charente).

Digitized by Google

Un gros en Saint-Médard seul et le dernier à Monac sans aucune charge, l'un de 800ᵗᵗ et l'autre de 700ᵗᵗ — par suite du même plan il faudroit arrêter qu'il seroit mis chaque année en distribution 12.150ᵗᵗ, se seroit une augmentation de 2.380ᵗᵗ. — Cette somme de 12.150# produirait à chaque chanoine en grosse distribution 450ᵗᵗ. — Les deux portions et demi de Mʳ le Doyen vaudraient 1.125# et demi, de Mʳ l'archidiacre 225#, sans compter les pertes.

Les demi-chanoines pourroient donc gagner en grosse distribution : .... 225#

Il faudrait doubler leur *percipiet* au lieu de 110 ce serait 220

Celui de Noël, 40#
1ᵉʳ de juillet 30
2 — 30
110

Les anniversaires et petites distributions reviennent ensemble à.. 170

Le total des revenus des demi-chanoines.............. 615

*
* *

— 7 avril. — Concession faite par Etienne Munier, inspecteur des ponts et chaussées, demeurant à Angoulême, paroisse Saint-Antonin, au nom de Mᵍʳ le comte d'Artois et son fondé de pouvoir, à Jean Gilbert des Héris, prêtre, chanoine théologal de l'église cathédrale d'Angoulême, demeurant en la paroisse Saint-André — d'un espace de terrain de 64 toises superficielles du pré *du Parc*, faisant cy-devant partie de l'enclos du château, dont il a été distrait pour être réuni à cette ville par lettres patentes de Sa Majesté, en date du 28 février 1777. - Ledit espace de terrain ayant 8 toises au carré, confrontant au levant à la rue Sainte-Foy — au midi à la rue Gobaud — à la charge par le sieur Gilbert de payer au comte d'Artois et à ses hoirs mâles apanagistes du duché d'Angᵐᵉ, 6# de rente annuelle, de faire construire sur ledit terrain un bâtiment et jardin, clos de mur et enfin de rembourser au receveur du comte d'Artois les frais faits pour fouilles, nivellement, comble-

Digitized by Google

1784. ment, etc., au terrain du pré du Parc, s'élevant à 768#, pour laquelle somme ledit Gilbert s'est obligé de servir une rente seconde foncière de 38# 8 sous, jusqu'à amortissement de ladite somme (1).

....

Cette maison était située sur la place de la Commune, sur le terrain formant l'encoignure des nouvelles rues de Sainte-Foy et de Beaumont.

IV

FRANÇOIS GILBERT, ÉLU, A ANGOULÊME

1726. — 18 août. — Certificat du frère Lestrein, dominicain, professeur de théologie au collège d'Angoulême, attestant que François Gilbert, d'Angme, a suivi attentivement pendant un an les cours de théologie (2).

1729. — 9 juillet. — François Gilbert, du diocèse d'Angme, reçu bachelier en droit civil et canon, de l'Université de Bordeaux (3).

1730. — 9 décembre. — François Gilbert, inscrit à l'Université de Bordeaux comme étudiant en droit, sous Mrs Albessard et Donadieu, professeurs en droit canonique et civil, depuis novembre 1726 jusqu'en janvier 1731 (4).

— 9 décembre. — Certificat de capacité décerné par les professeurs de droit de l'Université de Bordeaux à François Gilbert du diocèse d'Angoulême, licencié en droit — signé : Donadieu.

— 11 décembre. — Certificat de F. Audouin, prêtre, vicaire de Saint-Sauveur de Blaye, attestant que François Gilbert, du diocèse d'Angmo, est catholique.

(1) Arch. Gilbert. — Minutes de Pineau, notaire royal, Angoulême.

(2) Archives Gilbert.

(3) Signé : François Bazin de Champigny, chancelier de l'Université de Bordeaux. — Danehil, secrétaire (Lettres testimoniales).

(4) Extrait du registre des inscriptions des étudiants en droit de Bordeaux (Lettres testimoniales).

Digitized by Google

— 9 décembre. — « Nos antecessores Burdigalenses infra scripti fidem facimus, et testamur prœfatum Magistrum Franciscum Gilbert, diœcesis Engolismensis per triennium juris utriusque *civilis et canonici* studio diligentem et assiduam operam impendisse nomenque tertio quoque mense apud acta inter juris prudentiæ candidatos professum, et tandem ad licenciatùs gradum fuisse accinctum – Datum Burdigalœ, die nona mensis decembris, anno Domini millesimo septingentesimo trigesimo. — D. Albessard, Donadieu — Danehil, secretarius.

— 3 février. — Certificat de Pierre Dudon, chevalier, seigneur, baron de Boynet, Vals, Loussou, Les Lorets et Pis, conseiller du roi et premier avocat général au Parlement de Bordeaux, attestant que François Gilbert, du diocèse d'Ang^{me}, a pris la licence en la faculté de droit en l'Université de Bordeaux, depuis l'inscription de novembre 1726 jusqu'en novembre 1730. – Signé : Dudon, par M^{tr} Darche.

— 12 mai.—Vente, par Jean de Barbezières, prêtre, chanoine *honoraire* de l'église cathédrale de St-Pierre d'Ang^{me}, écuyer, seigneur de La Fenêtre et du Rayneau, paroisse de Julliac, à François Gilbert, du Maine-Bernier, demeurant aux Nadauds, paroisse de Condéon en Saintonge, — d'une coupe de bois de chêne à prendre sur le bout de la garenne du Rayneau.

— 16 novembre. – Accord passé aux Deffends entre François-Joseph de Chasteigner de La Rochepozay, chevalier, seigneur, baron du Lindois, etc., fondé de procuration de Léonard de Chasteigner de La Rochepozay, chevalier, seigneur de Fontchauvaud, Les Deffends et autres lieux, et Marie Lainé, son épouse, – et François Gilbert, licencié en lois, et Marc de Brême, sieur du Parc, pour vente de bois bon à couper (1).

(1) Arch. Gilbert.

Digitized by Google

V

L'ABBÉ JEAN-ÉLIE GILBERT

1769. — Jean-Elie Gilbert Boisjoly doit au Maine-Bernier des rentes seigneuriales à Mr de Mastin, sur la prise de Sailleraux, — — à Blanzac, au Chapitre, sur la prise de La Mimaude, VII sols VIII deniers.

1770. — Il a eu en partage le 1er octobre 1763, du bien paternel, en métairies et rentes, 13.444# 18 sols, — du bien maternel, 5.975# 18 sols, plus 1.050#, en tout : 20.458# 16 sols. — Il était redevable au château de Montmoreau — A), pour la prise des Traineaux — B), pour la prise des Argoullons — C), pour la prise des Chauvais, IV# 19 sols 6 deniers.

1771-74. — Il suit à Paris « à la maison de Navarre » les cours de théologie professés par le docteur P. Lunket (?). — (Traité des contrats et de la restitution.) — Le certificat fut délivré par ce dernier le 16 mai 1777.

1772. — 13 juin.—Jean-Elie, clerc du diocèse d'Angoulême « rite dimissum », le samedi des Quatre-Temps de la Trinité reçoit les quatre Ordres mineurs dans l'église paroissiale de Saint-Nicolas du Chardonnet à Paris, dès mains de Mgr Antoine-René de Bardonenche « episcopus Vinciensis (1) », délégué par Mgr Christophe de Beaumont, archevêque de Paris.

1774. — 19 mars – Le samedi avant la Passion, dans la même église, il reçoit le sous-diaconat des mains de Mgr Toussaint-François-Joseph Conen de Saint-Luc « episcopus Corisopitensis (2) », delégué par Mgr de Beaumont, archevêque de Paris.

1775. — 1er avril. — Le samedi avant la Passion, dans la même église, il reçoit le diaconat des mains de Léon-Ferdinand de Salignac de La Motte de Fénelon, évêque de Lombez, délégué par Mgr de Beaumont, archevêque de Paris.

(1) *Aliàs* évêque de Vence, aujourd'hui chef-lieu de canton (Alpes-Maritimes)

(2) Evêque de Quimper (Finistère).

Digitized by Google

— 21 décembre. — Jean Élie, diacre du diocèse d'Angoulême, a été fait prêtre en la chapelle de l'évêché d'Ang^me^ par Mgr Joseph Amédée de Broglie, le samedi des Quatre-Temps de Noël.

— 5 août. — Il est pourvu par Mgr Joseph Amédée de Broglie, évêque d'Ang^me^ de la cure du Petit Saint-Cybard à Ang^me^. — Donné à Vars, en présence de Jean Goursaud, archiprêtre de Vars et Pierre Mascureaud de La Garde, vicaire de Vars, — Vigneron, chanoine, secrétaire.

— 30 septembre. — Il prend possession, après avoir été nommé en Cour de Rome et par l'évêque d'Angoulême de la cure du Petit Saint-Cybard, par suite de la résignation, faite par Antoine Delhoste, prêtre, gradué de l'Université de Poitiers.

— 10 novembre. — Il décède, curé du Petit Saint-Cybard — à côté de la préfecture (*Aliàs* l'évêché) où il a été enterré. — Ils étaient 7 prêtres, curés et 8 assistants. Son enterrement a coûté 1# 4 sols aux sonneurs de Saint-André, 6# pour les honneurs en sous marqués de 6 liards, 2 sols aux grands et un sol aux petits, 2 cierges pour garder le corps, 1# 6 sols, distribué 16# aux pauvres, 3# au sacristain, 5# à Mr Deval, archiprêtre de Saint-Jean, il a fait grâce de 19# 5 sols, qui lui revenaient, savoir : 6# de levée de corps, diacre et sous-diacre, 3# 10 sols, messe 2#, drap mortuaire 3#, 7 curés, 7# : il y a eu 19 cierges de 1|2 livre et 15 demi-quart, pesant 14# 1|4 à 2# 10 sols la livre, 15 sols pour chacun des 2 assistants. — Bière, 6#.

— 17 novembre. — Le partage de sa succession a lieu entre 1° Jean Gilbert, prêtre, prieur de Fontblanche, 2° François Jean Gilbert, conseiller du roi, élu en l'Élection d'Ang^me^, 3° Jean Elie Marcellin Gilbert, sieur de Bernier, 4° Françoise Rose Gilbert. 5° Marie Gilbert, épouse de Jean Faure, sieur de Rancureau, propriétaire de la terre et seigneurie de Barbezières, tous héritiers d'un cinquième de feu Jean Elie Gilbert, décédé curé du Petit Saint-Cybard. — Le dit Gilbert, élu, agissant au nom de ses deux filles Françoise Thérèse et Françoise Rose Perpétue, légataires de leur oncle et Faure de Rancureau agissant au nom de François Faure de Beauchamps, son fils aîné, légataire dud. Boisjoly. — Le prieur de Fontblanche et Gilbert Bernier ont en partage la moitié chacun de la petite métairie des Bouchers, paroisse d'Aignes.

Digitized by Google

VI

L'ABBÉ JEAN-ÉLIE GILBERT BERNIER

1770. — Jean Élie Gilbert Bernier a eu en partage du chef paternel la métairie du Maine-Meunier (1) 5,000#; la métairie de L'Arnaude, 4.500#, cheptel et effets divers : le tout, 13.056#. — Nota : Il y a de l'écart (sic). (2)

1786-1792. — Il afferme les métairies du Maine-Meunier, de l'Arnaude et La Faye, à son frère, François Jean, élu, pour la somme annuelle de 650#.

1788. — Il est nommé curé du Grand Autel à Saint-Pierre d'Angoulême (3).

1792. — Il afferme les métairies sus-mentionnées à son frère François Jean, pour 6 ans, à la somme annuelle de 700#.

1838. — 12 septembre. — Il décède à l'âge de 77 ans accomplis à Angoulême sur la paroisse de la Cathédrale Saint-Pierre (4).

(1) Commune de Chavenac.
(2) Livre de comptes (Gilbert).
(3) Archives Gilbert.
(4) Lettre de faire-part pour ses obsèques (Archives Gilbert).

Digitized by Google

VII

FAMILLE GROS, ALLIÉE AUX GILBERT

— 8 septembre. — François Gros, âgé de 14 jours, fils de François, docteur en médecine à La Valette et de Gabrielle Cadiot, est baptisé. — Parrain : François de La Guillelmie, écuyer, seigneur dudit lieu, marraine, Lucrèce Cadiot. — Signé : Aymard, prêtre, curé de La Valette. (1)

— Arrentement fait par Jean de Marguanes, sieur de Lestang, lieutenant assesseur de La Valette au 5 juillet — aux R. R. Pères Augustins de La Valette « d'une place de la grandeur d'une brasse en carré dans l'église du couvent dudit lieu, à laquelle joint la cour et balustre dudit couvent sur la main droite allant de la grande porte au grand autel de ladite église, afin que ladite place servît de sépulture audit sieur de Marguanes et aux siens, pourquoi lesdits religieux s'obligent de dire annuellement à l'intention dudit Marguanes et les siens une messe au jour et fête de Saint-Jean, apôtre et évangéliste, le 27 décembre, en considération de quoi il avait fondé 10 sols de rente, lesquels étant échus aux arrérages de 26 années dernières, ledit Charles de Marguanes, son fils héritier céda, *le 15 avril 1679*, son droit et sa place à François Gros, sieur de La Forest, docteur en médecine, demeurant en la ville de La Valette, du consentement de Joseph Vimeney, prieur des Augustins de La Valette, Nicolas Verier et Damase Salot, religieux dudit couvent ; lequel sieur Gros a payé les arrérages dus, 13 #. Les RR. Pères sont tenus désormais à 2 messes, l'une au jour de Saint-François d'Assise et la seconde au jour de Saint François de Paule, par l'intention du sieur Gros : ce dernier s'engage à verser annuellement 15 sols aux RR. Pères et reçoit l'autorisation de faire faire un ban et le placer sur les dites sépultures du lieu qu'il a acquis. Fait à La Valette : présents, François Huguet, juge du Prieuré de Saint-Jean de Ronsenac, demeurant à La Valette, Pierre de Dieu, prêtre, curé de Ronsenac. — Signé : J. Vimeney. Damase Salot, syndic, N. Veyrier. — (Minutes de François Dutaix, notaire royal.)

— 9 juin. — Approbation de la susdite convention des R. R. Pères Augustins de La Valette avec François Gros, par F. Joseph Peyrous, docteur royal de l'Université de Caors (sic) et provincial des Augustins.

Digitized by Google

1678. — 9 mars. — Feu Jean Gros, avocat au Parlement et juge de Bourzac vivait en 1670. (*Registres paroissiaux* de La Valette) (1).

1682-93-98. — François Gros, docteur en médecine, sieur de La Forest, à La Valette, inhumé le 24 avril, âgé de 66 ans, dans l'église des Augustins de La Valette. (*Reg. paroiss.*)

1702. — François Gros, diacre du diocèse de Périgueux, habitant La Valette au même diocèse, prend possession, le 17 juillet de la vicairie perpétuelle de Saint-Jean-Baptiste de Ronsenac, par suite de la mort de Sicaire Louis Claveau, prêtre, dernier possesseur, et en ayant été pourvu par Messire Jacques de la Serre, prêtre du séminaire de Périgueux, comme procureur de Messire Jean Decoux, prêtre, seigneur doyen, commendataire de Ronsenac. — L'approbation des vicaires généraux est du 3 juillet, et signée : Dejay, grand archidiacre, — de Martin — d'Aubusson, Vicaires généraux (2).

1712. — 1er janvier. — Jean Gros, prêtre, curé de Peluche (3) en Périgord, et François Gros, prêtre, curé de Ronsenac en Angoumois, frères, fils de François Gros, docteur en médecine à La Valette, possèdent la métairie de Tous-Vents, au même lieu.

1714. — François Gros, curé de Saint Romain de La Valette.

1717. — 22 mai. — Jean Gros, prêtre, curé de Rossignol (4).

(1) On trouve encore dans les registres paroissiaux de La Valette :

1679. — 29 janvier. — Baptême de Philippe, fils de François Gros et de Gabrielle Cadiot, parrain Jean Cadiot, sieur de Landebert, capitaine du château de La Valette ; marraine, Georgette d'Incamps, commise par Mme de Montault de Beynac (des ducs de Navailles et de La Valette).

1680. — 19 février. — Baptême de Marie, fille des mêmes, nommée par Simon de Pindray, sieur des Roziers et Marie Gouguet.

1684. — 11 mars. — Baptême de Étienne, fils des mêmes; parrain Jean Gros; marraine, Léonarde Gros.

1700. — 23 janvier. — Mariage de maître François Nadal, sieur de La Fontenelle, avocat au parlement, fils de maître Jean et Marie Jolivet, de la paroisse de Coutures en Périgord, et de Léonarde Gros, fille de François, sieur de La Forêt et Gabrielle Cadiot. — (*Inventaire* sommaire manuscrit des registres paroissiaux de La Valette, par P. de Fleury.)

(2) Minutes de Dumargue, notaire royal.

(3) *Aliàs* : Epeluches, ancienne paroisse aujourd'hui réunie à Combéranche, canton de Ribérac (Dordogne).

(4) Ancienne paroisse aujourd'hui réunie à Gouts, canton de Verteillac (Dordogne).

Digitized by Google

— 11 mars. — François Gros, docteur en théologie, prieur du prieuré de Saint-Laurent de Pleinemège (1), curé de La Valette, reçoit par testament de Marguerite Autain, épouse de François Deroullède, 50# pour acheter des ornements à l'église de La Valette. (A. Giboin, notaire à La Valette.)

— 10 mai — François, curé de La Valette, afferme à Pierre Vignaud, notaire royal et procureur à La Valette pour trois années, la maison presbytérale dudit lieu (2). — « Un portail qui est à l'endroit de la grande porte de l'église de La Valette à deux battants vieux et usé, petassé en plusieurs endroits, avec maillet au dehors, — un pigeonnier, etc., etc., en somme tout est vieux. » (Procès-verbal).

— 7 avril. — François, curé de La Valette est décédé : sa succession pouvait s'élever à 16 où 18,000#, la portion de sa sœur Marie, épouse Gilbert, à 4 ou 4.500#. — Inhumé dans l'église de La Valette, le 4 avril (3).

— 12 mai. — Jean Gros prêtre, curé de Coutures, Jean et Sicaire Nadal, sieur des Barrières, habitant le bourg de Bertric ; — et de Sintrac, avocat au parlement, demeurant en la paroisse de Saint-Front de Périgueux, agissant au nom de leur mère, veuve Léonard ? Gros d'une part et Léonard Gilbert, époux de Marie Gros, demeurant au Maine-Bernier ; Marie Thérèse Arnaud, mère et administratrice de François Gros, sieur de Filhon et Joseph Gros, ses enfants, demeurant ladite dame au village de Filhon, paroisse de Gauriaguet en Guienne, afferment la métairie de Tous-Vents, sise en La Valette et Ronsenac, pour 5 ans, moyennant la somme annuelle de 350# à Pierre Vignaud, notaire royal et procureur au duché de la Valette. — Ledit Jean Gros, curé de Coutures et Marie Gros, épouse Gilbert, frère et sœur de François Gros, curé de La Valette, décédé *ab intestat* (4). Feu Étienne Gros docteur en médecine, père des Nadal et Sintrac, héritiers de feu Gros, leur oncle, curé de La Valette.

(1) Ne serait-ce-pas le prieuré de Saint-Laurent à Mareuil-sur-Belle ? (Dordogne).
(2) Sousseing privé. (Archives Gilbert.)
(3) *Registres paroissiaux* de La Valette.
(4) A. Giboin, notaire, à La Valette.

— 28 Septembre. — Léonard Gilbert, paya 80# pour la maison presbytérale de La Valette. (Archives Gilbert.)

Digitized by Google

1742. — 5 juillet. — Décès de Jean Gros, curé de Coutures : il laisse en succession tout ce qu'il avait recueilli de son frère François, curé de La Valette et ses avoirs, ce qui pouvait s'élever à 24.000# à partager entre 3 héritiers : sa sœur Marie Gros eut 8.000# environ, celle-ci « par scrupule, » d'accord avec son mari Léonard Gilbert, remit entre les mains de Mr Laporte, curé de Bouteille, 1.524# pour distribuer aux pauvres de la paroisse de Coutures et cela d'après l'avis de Mr Arnaud, missionnaire.

1758. — 25 janvier, — Joseph Gros, lieutenant d'une compagnie de 100 hommes des Gardes-Côtes demeurant en la ville de Bordeaux, paroisse Saint-Pierre, héritier en partie de feu François Gros, prêtre, curé de La Valette, donne à François Gilbert, conseiller du roi, élu, demeurant au faubourg Saint-Pierre d'Angoulême, une procuration générale pour régler ses intérêts.

1763. — 8 février. — Accord survenu entre Élisabeth Pipaud, veuve de François Gilbert, conseiller du roi, élu en l'Election d'Angme, mère tutrice de ses enfants mineurs et Joseph Gros, sieur de Sainte-Croix, capitaine garde-côte en Bordelais, Jean Nadal des Barrières, avocat en la cour — Sicaire Nadal de Sintrac, conseiller du roi au présidial de Périgueux, et Catherine Nadal, veuve de Jacques de La Suze, tous héritiers de feu Jean Gros, curé de Coutures et de François Gros, curé de La Valette.

*
* *

1680. — 13 avril. — Jean Antoine Gros de Beler, né à Périgueux, fils de Jean... — avocat à la Cour et de Jeanne Méredieu (1). Il étudie chez les Jésuites, à 17 ans il entre à l'abbaye de Chancelade. On l'envoie à Sablonceau (2) suivre les cours de théologie, et est ordonné prêtre par Mgr Clément. Il est fait à Chancelade maître des novices; plus tard il se livre à la prédication, et prêche avec succès plusieurs stations à Bergerac, à Périgueux, à Angoulême, à Bordeaux, à Rodez, à Cahors, à Limoges, à Toulouse, etc., puis il est nommé coadjuteur étant prieur claustral de l'abbaye de Chancelade, le

(1) Parrain Antoine Gros, marraine Marianne Gros, frère et sœur. (Registres de Saint-Front, Périgueux.)

(2) Du diocèse de Saintes, il y avait 12 Chanceladais.

Digitized by Google

16 avril 1722, coadjuteur de l'abbé Jean de Valbrune et enfin (1730) supérieur général. — Il entreprit alors plusieurs constructions qu'il mena à bonne fin, tant à Chancelade qu'au prieuré de Saint-Cyprien (Périgord) ; il fut lié avec la plupart des Périgourdins distingués, mais surtout avec Lagrange-Chancel (1), l'auteur des *Philippiques*. — Il mourut le 24 septembre 1763, âgé de 83 ans 5 mois et 11 jours ; il fût enterré à côté de ses prédécesseurs dans l'église de Chancelade, où il repose encore, après avoir été le 31me abbé de cette abbaye (2).

*
* *

— Etat du casuel reçu par François Gros (3), curé de La Valette et appartenant à la Fabrique, entre autres, de Mme de Ronsenac pour la chapelle, 18# — pour 2 ans de la chapelle de Mme de Ronsenac, 12#,... environ 140# et 110 sols — puis il est dû 20#.

Même année et plus. — Etat de ce que j'ai mis pour la Fabrique, d'après ce qui manquait à l'église, suivant procès-verbal fait auparavant :

1° Avoir fait rétablir l'arc-boutant de l'église ; marché fait par le sieur La Franchise, pour la main de l'ouvrier seulement, 45#, sans compter le sable et la chaux.

2° Pour les brèches du cimetière 6# a plusieurs reprises.

3° Pour un devant d'autel violet et la guipure, et un *Te igitur* fait venir de Limoges avec la couverture du Tabernacle, 27#.

4° Pour le raccommodage des vitres « ce qui vient presque tous les ans à cause que l'église est fort exposée, sans compter qu'il fallut les remettre toutes à neuf, d'abord que je vins, 20#.

5° Pour une croix de pierre faite au cimetière, 25#.

(1) Né à Périgueux, 1676-1758, poète dramatique.

(2) *Bulletin archéologique* du Périgord, 1882, abbé Riboulet. — *L'Eloge historique de J. A. Gros de Beler*, abbé régulier de Chancelade et supérieur général de ladite congrégation, fut écrit par Charles Antoine Lambert, Chanceladais en 1767 et dédié a Mr de Prémeaux (Imprimé chez Arnaud Dalvy, à Périgueux. — Voir pour plus de détails l'ouvrage de l'abbé Riboulet : *L'Abbaye de Chancelade.*)

(3) Papiers de François Gros (Archives Gilbert.)

Digitized by Google

6° Une aube, 12#, deux surplis que je ne compte pas. — Tout le blanchissage des linges de l'église et le luminaire que j'ai fourni, les cordes pour la cloche, depuis que je n'ai point d'obits qu'a 5 sols. — La fourniture des tuiles et de la latte pour l'église depuis que j'en suis curé, « les orages et les vents en font des fracas étranges ». Il y a un an que je remis le toit de l'église tout à neuf soit par la tuile, la latte, et les ouvriers pour la recouvrir en entier. — Une chape et et une écharpe que je fais venir de Paris par Mr Dombreveil.

Il y a deux chapelles domestiques, l'une au château, l'autre chez Mme de Ronsenac, de la première, on n'a jamais rien exigé; l'autre s'était soumise, celle de Mme de Ronsenac, à donner deux écus par an : depuis cette soumission je n'ai reçu que cinq ans. — Pour les pensionnaires de notre couvent, touchant ce qui appartient à l'administration des sacrements et les autres fonctions, je prie Mr Arnaud de régler.

J'ai fait venir un ornement de Paris, 6 vingt huit #, port et douane.

Donné cette année 28# pour les vitres de l'église.

Pour la paver et raccommoder le pavé, 6#; pour raccommoder le confessional, environ 3#; pour des amicts et des purificatoires, environ 3#, sans compter non plus l'encens, le luminaire et le blanchissage qu'il faut à l'église.

Pour raccommoder la chasuble noire avec un voile blanc, 5# 10 sols.

1735. — Avoir raccommodé le vitrail de Saint-Jacques, 14#.

Faire recouvrir, fournir des tuiles, latte feuilles, des planches de tillage, fournir des cordes, blanchir la sacristie, les linges de l'église presque tous les ans. Fournir des bannières pour l'église, pour les processions, pour la « confrérie du Saint Sacrement »; faire fermer les fonts baptismaux, faire dorer le croissant et accommoder la chaînette du soleil — de plus un corporal, 20 sols; une aube et un surplis, 20#.

Digitized by Google

*
* *

PAPIER DE RECETTE DES RENTES DUES A LA CURE DE LA VALETTE
par les tenanciers ci-après : (1)

1° Faligon, Julien Defaye, Mr Denauves, au devoir de 6 boisseaux froment, une geline, 15 sols en argent.

2° Le Maisne Verries, autrement le maine du Breuil, possédé par Mme de Ronsenac et autres, au devoir de 2 boisseaux froment, 2 gelines, argent, 5 sols. — Tenanciers, M. de Ronsenac, à présent, Mr Arnaud, Mlle Boucheron, etc., etc.

3° Une pièce de terre au chemin de Peyrat à Ronsenac, reconnue par les Naudet en 1504 — doit, argent, 3 sols.

4° Autre pièce de terre située sous le château de La Valette, possédée par les seigneurs dudit lieu en place de Jean Dutaix, et reconnue par lui, le 15 novembre 1619, devant Huguet, notaire royal doit, argent, 3 sols 6 deniers.

5° Autre pièce de terre située au chemin qu'on va de La Valette à Maignac reconnue par le mônier (meunier) de Villeboys en 1566, doit 2 sols 6 deniers d'argent.

6° Autre pièce de terre à prendre au chemin qu'on va du Maine Perry, autrefois possédée par les d'Escarcelles, doit argent 4 sols 4 deniers.

7° Autre pièce de terre possédée par les Descarcelles, au chemin qu'on va de Ronsenac au Peyrat, doit argent, 13 deniers.

8° Une chenevière, près de Saint-Cybard, appelée entre les Rocs, doit argent, 10 deniers.

9° Une pièce de terre près le village de La Grelière, autrement Chez-Sydour, doit argent, 20 deniers.

10° Une pièce de terre en la rivière de Voultron que Langlade doit argent, 2 sols.

11° Une vigne à La Crouzille, arrentée en 1501, doit argent 5 sols.

(1) Sans date : Néanmoins il est de l'écriture de François Gros, curé de La Valette.

Sans date aussi. — Le curé de La Valette coté au rôle supplémentaire comme ayant 800# de revenu. (Papiers Gros. — Archives Gilbert.)

Digitized by Google

12° Une pièce de terre près le puy de Nogerède, arrentée en 1460: doit argent, 12 deniers.

13° Les héritiers du sieur Desroches du Fonteniou doivent pour la prise du Fonteniou, reconnue en 1663, 5 sols.

14° Les mêmes héritiers du sieur Desroches, pour une vigne située dans le plantier des Crousilles, reconnu par la même reconnaissance que de l'autre part, doivent 2 sols 6 deniers.

15° Les mêmes héritiers doivent pour un pré en la rivière de Voultron, reconnu par le même acte, 15 sols.

VIII

FAMILLE PIPAUD

1750. — 22 décembre. — Mariage de Pierre Pipaud, sieur des Granges, bourgeois, fils de Marie Banchereau, veuve de François Léonard Pipaud, en son vivant, procureur fiscal du marquisat de Barbezieux — et Anne Poujaud, fille de Jacques.. seigneur de Nanclas, directeur des affaires du roi et de feue Suzanne Bigeon, demeurant au logis de Nanclas, paroisse de Saint-Pierre de la ville de Jarnac; témoins présents: François Pipaud, curé de La Chapelle Maguenaud (1) frère du futur — Pierre Banchereau, avocat et procureur du roi en l'élection de Barbezieux — Anne Coursier, veuve de Jacques Poujaud, aïeule paternelle, — Philippe Poujaud, frère de la future, — Suzanne Poujaud Monjourdain, sa sœur, — Marie Thérèse Charlotte Madeleine Poujaud, sa cousine, — Pierre Piet, etc., etc. (1).

1754. — 23 septembre. — Mariage de Camille Pipaud, bourgeois, demeurant à Condéon, fils de feu François Léonard.. et Marie Banchereau, demeurant à Barbezieux et Louise Gardrat, fille de Louis.., notaire royal, juge sénéchal du marquisat

(1) Ancienne paroisse réunie aujourd'hui à Saint-Aulais, canton de Barbezieux (Charente). Contrat passé devant Maurin, notaire royal — (Archives Gilbert.)

Digitized by Google

d'Archiac (1), Barret et La Garde (2) et de Françoise Rouhaud, avec le consentement de Pierre Banchereau, conseiller du roi en l'Election de Barbezieux, avocat en la cour, oncle breton, — Jean Gardrat, étudiant, frère germain, — Élie François de Pindray, écuyer, beau frère, époux de Marie Charlotte Gardrat, greffier de la juridiction de Barret et La Garde, oncle paternel et Charlotte de Robinet, grande tante maternelle. — Présents : Antoine de Montalembert, écuyer, sieur de Brie et de Saint-Aulais (2°) en partie, etc., etc.

— 19 mars. — Renée Élisabeth Pipaud, veuve Gilbert, demeurant à Angoulême faubourg Saint-Pierre, paroisse de Saint-Martin, afferme à Pierre Naudon, employé dans les Aides, une maison à elle sise au faubourg Saint-Pierre pour 5 ans moyennant la somme de 50# par an (3).

— 16 novembre. — Elle vend au sieur Péchillon de La Bornerie ? négociant, 25 tierçons d'eau de vie tant vieille que nouvelle, la barrique de 27 veltes à raison de 88# la barrique, pris au Maine-Bernier.

— Même prix offert par la même pour l'eau de vie qu'elle pourra faire en cette année.

— 6 octobre. — Elle acquiert de Mr le comte de Montalembert le fief de Bart pour la somme de 5.098# dont moitié du fief a été transporté au sieur Rousset de Touffiac (4).

— Élisabeth Pipaud, veuve de François Gilbert est enterrée, le 1er juin, — en l'église de Saint-Martin d'Angoulême. — L'ouverture de la fosse coûte 6# pour la Fabrique — : on donne 5# 10 sols pour 9 assistants et pour un sacristain et l'ouverture de la fosse, 3# (5).

(1) Chef-lieu de canton (Charente-Inférieure).

(2, 2°) Communes du canton de Barbezieux (Charente). — Contrat passé devant Tillard, notaire à Barbezieux.

(3) Archives Gilbert.

(4) Insinué par Chastenet à Montmoreau (Charente). — Hameau de la commune de Saint-Amand de Montmoreau.

(5) *Dictionnaire manuscrit.* — Archives Gilbert.

Digitized by Google

IX

FAMILLE MIOULLE

1730. — 4 février. — Mariage de Thérèze Mioulle, fille de Jacques... procureur au présidial d'Angoulême et Jeanne Gilbert, son épouse et François Lambert, praticien, fils de feu Jean.. greffier en chef de la châtellenie de Montmoreau et de Françoise Delafont, demeurant au lieu noble du Pinier, paroisse de Courgeac (1).

1745. — Accord survenu entre Jeanne Gilbert, veuve de feu Jacques Mioulle en son vivant procureur au siège présidial d'Ang^me^, demeurant en la paroisse de Saint-André — et Pierre de Pindray, sieur de l'Ecouté et Marie Gilbert, son épouse, de la paroisse de Gurat. — Jean Gilbert, sieur des Héris, prieur de Fontblanche, syndic du Clergé, vice-gérant et vice-promoteur du diocèse d'Ang^me^, demeurant en sa maison, faubourg de Saint-Pierre, paroisse de Saint-Martin d'Ang^me^ — Léonard Gilbert, sieur du Maine-Bernier, à Aignes, — Thérèse Gilbert, veuve de Estève Planeau, docteur en médecine, etc., etc., tous héritiers de feue Françoise Gilbert, décédée depuis peu de jours chez M. de Pindray, à l'Ecouté (2).

1746. — 22 juillet. — Mariage de Marie Mioulle, fille majeure de feu Jacques Mioulle procureur en la sénéchaussée et siège présidial d'Angoulême et de Jeanne Gilbert — et Abraham François Moreau, sieur de Boiscluzeau, juge sénéchal de la baronnie et châtellenie de Montmoreau, subdélégué de l'Intendant de la généralité de Limoges, fils de Laurent.., juge sénéchal de Montmoreau et de Marie Sartre (3).

1777-78. — Jacques Mioulle, vicaire général d'Angoulême, héritier en partie de Jean Gilbert des Héris, prieur de Fontblanche (4)

1777. — Lambert, greffier de la juridiction de Montmoreau, époux de Mlle Mioulle, décédé en 1777.

(1) Caillaud, notaire royal, Angoulême. — Contrat.

(2) Archives Gilbert. — Hameau de la commune de Gurat (Charente).

(3) Minutes de Guillaume Jeheu, notaire à Angoulême.

(4) Archives Gilbert.

Digitized by Google

An V). — 4 nivôse. — Le vieux prieur Jacques Mioulle : décédé en sa maison, laissant à ses héritiers un capital d'environ 16.166# 15 sols (1).

An VI). — 4 vendemiaire. — Partage entre Jean Grégoire Mioulle, juge civil du département de la Charente, — Magdeleine Mioulle, fille majeure, — Marie Jeanne Mioulle et Jeanne Scholastique Mioulle, épouse de X.. Pichon, homme de loi à La Rochelle, — François Mioulle, secrétaire du département de la Charente — et Pierre Mioulle, officier de santé de la commune de Brossac, — François Rivaud, inspecteur des droits d'enregistrement, — Jean Rivaud, général de brigade, commandant la cavalerie de l'armée du Nord, — Jacques Rivaud, agent national forestier, — Etienne Thoumie-Charsey, agriculteur et Elisabeth Thoumie Charsey, tous demeurant à Angoulême, — Clément Boussatou, demeurant au Temple, commune d'Essards, époux de feue Anne Eulalie Mioulle, — Marie Mioulle, épouse Guichaud, — Thomas Hérier, officier de santé en Saint-Christophe de Chalais, époux de Jeanne Mioulle, — Jeanne Bonneau, veuve de Mathieu Mioulle, — Marie Mioulle, veuve de Chapt — Jean Boussatou, agriculteur, époux de Marie Thérèse Mioulle, demeurant à Saint-Aulaye (Dordogne), — Jean Baptiste Rougier, greffier de la justice de paix à Montmoreau, au nom de Jeanne Mioulle, veuve de Pierre Lambert commune de Saint-Laurent de Belzagot, tous héritiers en la ligne paternelle de la succession de Jacques Mioulle — ex-prêtre. — Héritiers de la ligne maternelle : Charles Joseph Ducluzeau, archiviste départemental de la Charente, — Jean Antoine Ducluzeau, greffier de l'administration forestière, — François Devaut des Mottes, etc., etc., demeurant à Ang^me^, — François Jean Gilbert, pour lui et pour Marie... — Rose Gilbert, — Élie Marcellin Gilbert, frères et sœurs. — Les enfants de Faure Rencureau et les enfants d'Estève de Planeau — pour la succession de feu Jacques Mioulle (2).

(1) Duval, notaire, Angoulême.

(2) On peut établir la généalogie de la famille Mioulle, seigneur de Foulpougne, d'après l'inventaire sommaire des *Archives départementales* : nous nous sommes bornés à indiquer la branche alliée aux Gilbert.

Digitized by Google

X

FAMILLE PLANEAU

1717. — 20 mai. — Transaction passée entre Louis Estève, sieur Desforges et autre Louis.. sieur du Planeau, docteur en médecine et Thérèse Gilbert son épouse et Marie Estève, épouse de Louis Horson, sieur du Petit-Moulin, marchand. — Les parties demeurant au faubourg de la ville d'Aubeterre et ledit Horson en Saint-André d'Angoulême (1).

1743. — 11 janvier. — Bertrand Estève, sieur de Planeau, héritier en partie de feu Louis.. docteur en médecine son père tant pour lui que pour autre Bertrand.. et Françoise Estève, frère et sœur, constitue une rente au profit de messire Jean Gilbert des Héris, prêtre, prieur de Notre-Dame de Fontblanche, demeurant à Ang^{me} (2).

(1) Archives Gilbert. — Puichardie, notaire à Aubeterre. — Caillaud, notaire, Angoulême.

(2) Caillaud, notaire, Angoulême.

Digitized by Google

XI

NOMINATION DE FRANÇOIS J. GILBERT A L'ÉLECTION D'ANGOULÊME

— 1er mai. — « Louis, par la grâce de Dieu, roy de France et de Navarre, à tous ceux qui ces présentes verront, salut : scavoir faisons que pour la pleine et entière confiance que nous avons en la personne de notre cher et bien amé le Sr François Jean Gilbert et en ses sens, suffisance, capacité et expérience; fidélité et affection à notre service, pour ces causes et autres, en agréant et confirmant la nomination de notre très-cher frère le comte d'Artois, apanagiste des provinces d'Auvergne, Limouzin et Angoumois, nous lui avons donné et octroyé, donnons et octroyons par ces présentes, l'office de notre conseiller élu en l'élection d'Angoulême que tenoit et exerçoit François Rousset, dernier titulaire, qui a payé le centième denier, lequel s'en est volontairement démis en nos mains en faveur dudit Sr Gilbert par acte du 17 mars dernier, pour led. office avoir tenir et doresnavant exercer, en jouir et user par led. Sr Gilbert, casuellement, conformément à l'édit de février 1771 et arrêt du conseil depuis intervenus et aux honneurs, pouvoirs, fonctions, autorités, privilèges, exemptions, franchises, immunités, prérogatives, gages, taxations, droits, fruits, profits, revenus, émolumens aud. office, appartenants tel et tout ainsi qu'en a joui ou dû jouir le Sr Rousset et qu'en jouissent ou doivent jouir les pourvus de pareils offices, à condition toutefois que led. Sr Gilbert ait atteint l'âge de 25 ans accomplis suivant son extrait baptistère du 9 décembre 1749 duement légalisé et qu'il n'ait dans le nombre des officiers de lad. Election aucuns parens ni alliés aux degrés prohibé par nos ordonnances, ainsi qu'il est justifié par le certificat-cy, avec led. extrait baptistaire, lad. nomination et autres pièces attaché sous le contre scel de notre chancellerie à peine de perte dud. office, nullité des présentes et de sa réception. — Si donnons en mandement à nos amés et féaux conseillers, les gens tenant notre Cour des Aides à Paris, président, tréso—


Digitized by Google

1776. riers de France et généraux de nos finances à Limoges, qu'étant apparu à notre dite cour des Aides de bonne vie et mœurs, age susdit de 25 ans accomplis, conversation et religion catholique, apostolique et romaine dud. Sr Gilbert et de lui pris et reçu tant par notre dite Cour des Aides que par nosd. présidents, trésoriers de France le serment en tel cas requis et accoutumé, ils le reçoivent, mettent et instituent de par nous en possession dud. office, l'en faisant jouir et user pleinement et paisiblement ensemble de tous les droits et avantages susdits et lui fassent obéir et entendre de tous ceux et ainsi qu'il appartiendra ès choses, concernant led. office. Mandons en outre à nosd. président, trésorier de France que par les trésoriers payeurs de gages qu'il appartiendra et des fonds à ce destinés, ils fassent payer et délivrer comptant aud. sieur Gilbert les gages et droits aud. office appartenants dorénavant par chaqu'un an, aux termes et en la manière accoutumée à commencer du jour de sa réception, de laquelle rapportant copie dûment collationnée etc. — Nous voulons lesd. gages et droits et repassés et alloués en la dépense des comptes de ceux qui en auront fait le payement par nos amés et féaux conseillers les gens de nos Comptes à Paris; auxquels mandons ainsi le faire sans difficultés. — Car tel est notre plaisir. — Donné à Paris, le 1er jour de may, de l'an de grâce mil 776 et de notre reigne le deuxième. — Par le Roy, Vialatte, etc., etc. (1)

(1) La charge d'Elu rapportait, au témoignage de certains, plus d'*honneur* que de profit. — Note de François Gilbert, Elu.

1669. — 2 novembre. — Election d'Angoulême : Gilbert, Lambert, de Chilloux, Jean Fé et Salomon, membres. (Archives Gilbert.)

1776. — François Jean Gilbert, élu, estime sa charge 15.000#. — (Archives Gilbert.)

XII

REQUÊTE A NOSSEIGNEURS LES REPRÉSENTANS DE LA NATION POUR UN DISTRICT A MONTMOREAU (1).

Les habitans de 45 paroisses de la province d'Angoumois sont tentés de croire que c'est par erreur qu'on ne leur ait pas accordé un district particulier et qu'on les ait assujettis à un étranger (Barbezieux) à eux en tous points éloigné du quart de Barbezieux les paroisses de huit lieues, de la moitié de cinq lieues et dont les plus près en sont encore éloignées de plus de trois. — par quelle fatalité l'Angoumois a-t-il deux districts au levant — un au nord et un au couchant et n'en ait pas un au midi. — Cependant toutes les paroisses sises au midi de la province payent bien presque la sixième partie des impositions dont elle est chargée et leur population va au moins à un cinquième : elles espéroient que dans cette régénération de la France elles ne seroient plus comme elles ont été jusqu'à ce jour abbandonnées à des commissaires étrangers au pays, qui voient les choses de travers parce qu'ils sont éloignés ou ne veulent pas les voir du tout. Elles n'ont aucune habitude avec le chef-lieu auquel on veut les assujettir ; pour s'y transporter les chemins sont *diaboliques* la moitié de l'année ; le rendez-vous à ce district les éloigne d'autant plus de la ville capitale avec laquelle la correspondance est plus nécessaire. Elles sont condamnées à faire partie d'un district où les impositions directes ne montent qu'à la moitié de celles qu'on paye en Angoumois : le mode de répartition est tout différent — qu'arrivera-t-il de ce mélange d'intérêts divers ?

Les Saintongeois feront tous leurs efforts pour faire retomber sur les Angoumoisins le poids des charges : — par un certain esprit qui fait que tous les gens du même pays se soutiennent ; ces derniers tâcheront bien de se deffendre, mais le combat ne peut manquer que d'être avantageux à ceux qui combattent sur

(1) Archives Gilbert. — Copie manuscrite.

Digitized by Google

leurs propres foyers : les armes ne sont pas égales. Les députés Angoumoisins seront éloignés de leurs affaires, obligés à faire beaucoup de dépense pour se rendre de loin dans un chef-lieu où ils n'ont pas d'habitude et peut-être même sera-ce une raison pour éloigner de représenter leurs compatriotes ceux qui auraient le plus de lumière et de mérite — ainsy le but que s'est proposé l'Assemblée nationale par ce nouvel ordre de choses de ramener l'égalité des contributions pour tous pays et sur tous individus, se trouvera-t-il manqué ? — Et quelles raisons après tout empêchent que nous ayons un district parmi nous ? Nous avons quatre endroits principaux éloignés de la capitale de la province où l'on peut choisir le chef-lieu : La Valette, qui à titre de duché-pairie — Aubeterre — Blanzac — et Montmoreau. — Qu'on le place à une de ces quatre villes, nous sommes contens, au moins les habitudes que nous avons avec ces villes où nous allons aux foires, aux marchés, où nous transportons nos grains, nos denrées, pour du prix en acquitter exactement les tributs dûs à l'Etat, ne nous occasionneront pas des dépenses nécessitées par des voyages de long cours.

Si l'on juge que Aubeterre est trop limitrophe de la province, que Blanzac ôté de Barbezieux en rendroit le district trop peu étendu et que La Valette comme près d'Ang^me^ entre nécessairement dans l'arrondissement de son district. La ville de Montmoreau paroit avoir tous les avantages qui lui donnent lieu d'en avoir un — sa distance à 5 lieues d'Ang^me^, sa situation entre les quarante-cinq paroisses plaignantes, précisémeut au milieu : la bonté du pays, un des meilleurs de l'Angoumois, mais un peu abbandonné à la paresse naturelle et négligé par le défaut des débouchés, de grands chemins et surtout de cet esprit vivifiant qui provient de l'intérêt particulier que les hommes prennent aux choses publiques.

Au reste nous douterons que l'Assemblée nationalle rende ses décrets pour le bonheur de toute la France, comme elle nous l'assure jusqu'à ce qu'elle nous ait accordé ce que nous lui demandons en toute justice. — Le nombre des hommes versé dans les affaires et dans l'étude des loix, en aussi grand nombre qu'en aucune petite ville de province lui faisoient espérer cet avantage.

———

Digitized by Google

XIII

AIGNES.

— 7 Juillet. — Reconnaissance par Pierre Fournier, laboureur, demeurant au village du Maine-Bernier, en Aignes, et autres, fournie comme ses prédécesseurs au vénérable Chapitre, doyen et chanoines d'Ang^{me} absents, maître Pierre Guerry, Jacques Callueau et Jehan Mercier, chanoines de lad. église de St-Pierre d'Ang^{me}, stipulant et acceptant « à hommage et rentes pour la terre de la Poyade, paroisse d'Aignes, au devoir de 4 boisseaux froment — 4 boisseaux avoine, mesure de Chavenac et 2 sols tournois. — Fait à Ang^{me} en présence de François Ravaillac, procureur au siège présidial d'Angoulême et Jehan Mestayer, prêtre, aumônier aud. Ang^{me}. » — (Parchemin. — Béchade, not.)

— 13 septembre. — Arpentement de la paroisse d'Aignes, fait le matin par Léonard Desherces, le soir par Jean Joseph Dutillet, géomètre — en exécution d'une délibération des habitants de lad. paroisse. — (Moreau, not. royal. — 21 mars 1744.)

....

L'église composée d'un corps d'église, une chapelle, un clocher et cimetière, contenant 32 carreaux.

La maison presbytérale composée de 3 chambres, grange, écurie, colombier, cour et 2 jardins contenant 107 carreaux — estimés 10#.

* * *

— « Les grosses menues et vertes dixmes qui se perçoivent au 13me sillon appartiennent à la cure d'Aignes et sont estimées 700#. — Observations générales. — « Aignes est situé à 4 lieues d'Angoulême au midi — Mr de Mastin est dome (*dominus*) dud. lieu et y possède les rentes et la justice qui y est exercée et les causes portées par appel devant le

Digitized by Google

1746. juge de Blanzac. Les terres labourables y sont dominantes, partie de la paroisse est située dans un assez bon fonds, l'autre partie, qui avoisine la lande ne compose qu'un mauvais terrain. Les près sur la rivière de Thude et sur le ruisseau de Linde, qui passe dans la paroisse y font de mauvais près ; ceux qui sont à la chute de quelques fontaines y sont très-bons. Les vignes y sont médiocres. Il y a beaucoup de landes et de chaumes : autrefois l'habitant était misérable mais depuis qu'on leur a accordé quelque *diminution sur les impositions* ils sont moins malheureux. ». — (18 février.) (1)

*
* *

1695. — Rôle des impositions et taxes en la paroisse d'Aignes en Angoumois se montant à la somme de 1.250#.

Fin du XVIIIe siècle. — Rôle supplémentaire. — Le curé d'Aignes comme jouissant d'un revenu 1.000#, taxé, 148#1 sol.

Le chapitre de Blanzac, propriétaire de rentes seigneuriales de 200#, taxé, 25# 14 sols.

Le sieur Prieur de Montmoreau, pour des rentes seigneuriales de 63#, taxé, 8# 3 sols.

Le sieur abbé de Mastin, propriétaire au total de rentes de 1.388# 19 sols, taxé, 184# 4 sols.

*
* *

CLOCHE D'AIGNES

1590. — Inscription. — Gaston Viault, écuyer valeureux, pour maintenir du lieu d'Aignes l'église : a suscité les tenanciers meilleurs de recouvrer leur première franchise : et de faire une cloche établir, que les maudits huguenots de la France et les mécréans au roy ont fait démolir ; et appaiser la divine puissance...

... Pierre Perier, perrin sus-nommé Provençal, — Anne Colombe, la merrine, m'ont nommé, 1590. — Sanctus Marcialis (2).

(1) Archives Gilbert.

(2) *Dictionnaire manuscrit.* — Gilbert. — ... Grégoire IX, 18me pape ordonna qu'on sonnerait à l'élévation de l'Hostie et à l'Angelus.

Digitized by Google

*
* *

CURÉS ET DESSERVANTS D'AIGNES

---

1. — X. Dusoutrès.
2. — ... La Coussière, décédé le 20 décembre.
— Jean de la Force, desservant.
— Prevôt, curé.
— 27 novembre. — Denis Pigot, curé, décédé le 8 mai 1700.
— Etienne Corad, desservant.
— Joseph Riboulié, religieux augustin, desservant.

1672 — jusqu'en 1688. — Les registres paroissiaux manquent.

Il y a des fragments de 1680-82-85-86.

— 8 mai. — Denis Pigot est mort.
— Bertrand de La Sarre. curé, décédé en 1725.
— Gilbert, jacobin, a desservi Aignes pendant trois mois.
— 3 janvier. — Pitre, curé d'Aignes, transféré à Fouquebrune.
— 16 janvier. — Antoine Dubois de Verger, curé d'Aignes. (1)
— 23 janvier. — Etienne Gilbert fait un enterrement à Aignes.
— Lameau, chanoine de Blanzac, desservant.
— L'abbé de La Laurancie.
— 8 avril. — Laloubière, curé d'Aignes, mort 17 novembre 1748.
— 19 novembre. — Jean Mioulle, curé d'Aignes.
— Vergeraud, vicaire.
— Thomas, vicaire.
— Fauconnier, vicaire.
— Marchadier, curé.
— Allard, desservant.
— Antoine Delhoste, curé.
— Dupuis, cordelier, curé.
— Poussard, curé.

(1) 1727 Léonard Gilbert afferme les dîmes d'Aignes, excepté le quartier du bourg et le vin de la paroisse, de Mr Dubois du Verger pour 9 ans à la somme de 409# ; il donnera en outre 10 boisseaux de froment, 2 journaux de pré, 5 paires de chapons, une charretée de paille et tous les pois rouges. -- Le quartier de Chez-Boucher restera au bordier de Mr l'abbé des Héris pour 68#. (Archives Gilbert.)

Digitized by Google

XIV

ÉTAT DE LA PAROISSE DE CHAVENAC.

(1745 — septembre.)

Les menues et vertes dixmes qui se perçoivent au 1/13 des fruits, appartiennent pour les 3/4 à la cure, estimée 600# — un quartier aux religieux bénédictins anglais de Ronsenac, estimé 300#. — Observations générales : les terres labourables y sont dominantes, elles y sont d'une mauvaise nature. Il y a peu de vignes, elles y sont d'une mauvaise qualité. Les prés sont situés sur un ruisseau extrêmement froid, ce qui fait qu'ils sont très mauvais. Il y a des bois et des landes. L'habitant de cette paroisse est très pauvre... — La maison du prieur de Chavenac à 2 chambres basses (déchirure) — 4#. — Village de Chez-Pigeon — : maison presbytérale composée de 3 chambres... (déchirure), cour, jardin et pré, confrontant d'un côté au cimetière... (le reste est déchiré). — Un Rochemont possède des terres dans cette paroisse. — Corillet, curé de Magnac, y possède quelques biens, etc. (1).

1727. — 4 juin. — François Maulde, prêtre, prieur et seigneur du prieuré de Saint-Cybard de Chavenac et aumônier de l'abbaye royale de St-Cybard-lès-Angoulême, y demeurant, afferme à Léonard Gilbert et Marie Gros, sa femme, demeurant au Maine-Bernier, toutes les rentes seigneuriales à lui dues dans le prieuré de Chavenac, pour 9 années, moyennant 737 # 14 sols 2 deniers par an, payables en deux termes à son domicile en l'abbaye de Saint-Cybard (2).

1737. — 2 août. — Ferme par François Maulde, profès de Saint-Cybard, prieur de Chavenac, etc., etc., aux mêmes que précédemment — des revenus du prieuré de Chavenac et de ses rentes, situées dans la paroisse de Berneuil en Saintonge, pour 9 années, moyennant la somme de 800# par an (3).

1737. — 10 juillet. — Ferme par François Maulde, aumônier, prieur de l'abbaye royale de St-Cybard, etc., etc., à Marguerite Nebout, du village du Maine-Pepy, en Chavenac, de tous les agriers de cette paroisse, pour 7 années, à la somme de 18# et 2 paires de chapons annuellement (4).

(1) Papiers Gilbert. — 1818 — *Statistique de la Charente*, par Quénot, où l'on trouve écrit « Chavenac ».

(2) Minutes de Derex, notaire royal. — Deroulède, notaire royal.

(3) Minutes de Bourrut, notaire royal à La Valette.

(4) Minutes de Devige, notaire royal.

Digitized by Google

— Le curé de Chavenac afferme la maison priorale dud. lieu et il n'en veut donner que 12 #.

— Sans date. — Le prieur de Chavenac, propriétaire de 900 # de rentes seigneuriales — taxé 125 # 1 sol.

— Les Bénédictins anglais, propriétaires de rentes de 235 #, taxé 32 # 6 sols.

— Les héritiers du curé de Chavenac pour un revenu de 1.200 #, taxé 173 # 3 sols.

∴

— 23 janvier. — Aliénation du fief du Chazeaud en Chavenac (1).

« Charles de Bonny, par la permission divine, évêque d'Angoulême, et les députés du clergé du diocèse dud. lieu, commissaires subdélégués de nosseigneurs les révérendissimes de Bourbon et de Guise, évêque de Bergame, nonce de N. S. Père le pape, par le roy et autres prélats délégués de sa Majesté pour l'exécution des bulles du 30 janvier 1586, vérifiées en la Cour du Parlement de Paris le 27 mars audit an, par lesquelles Sa Sainteté auroit permis la vente et aliénation du bien et revenu temporel des ecclésiastiques de ce royaume, jusqu'à la somme de 59 000 écus (2) de rente rachetable pour un milion d'or accordé au roi par le clergé de France, pour subvenir aux frais de la guerre contre les hérétiques, par leurs lettres de commission et subdélégation du 20me jour de mars au dit an 1586. — La taxe par eux faite sur le présent clergé et diocèse, montant à la somme de 8.642 écus sol aux lettres patentes de sa Majesté — addressantes au sénéchal d'Angoumois ou son lieutenant à Angme, en date du dernier jour de juin, etc.

« A tous ceux qui ces présentes lettres verront, salut. — Comme le curé de Chavenac, au présent diocèse aye par nous été cottizé et taxé en vertu des bulles de N. St Père, lettres de commission, subdélégation, à la somme de 12 écus sol pour sa part et portion desd. 8.642 écus sol, taxé sur ledit présent clergé et diocèse — dit maistre Robert Blanchet, procureur au siège présidial d'Angoulême au nom et comme procureur spécial de mess. Simon Devaux, prestre, curé dud. Chavenac, d'où procuration par lui donnée — signée : Devaux — Virol — Cornuau —

(1) Archives Gilbert.

(2) A comparer avec les chiffres fournis par l'abbé Michon. *(Statistique du département de la Charente.)*

Digitized by Google

1595. Pineau et de Lestang, notaire, du 12 février dernier 1594. Il s'en suit que Hélie de Bresme doit aud. curé de Chavenac de rente annuelle 2 sols tournois et un chapon, à cause d'un verger situé derrière le pignon et masure de la chapellainie et prieuré — tenant d'un côté à iceluy pignon et chapellainie et prieuré et au cimetière de Chavenac, etc., etc. Plus 10 sols tournois et deux gelines de rentes dûes par led. de Bresme pour une pièce de terre sise au lieu vulgairement appelé Chazeaud, au fief dud. curé, tenant à une petite maison et masure vulgairement appelé l'*apanti* de la chapellainie dud. curé joignant et à côté de l'église dud. lieu — après la déclaration des choses appartenant à lad. cure Nous aurions ordonné qu'information soit faite de la valeur desd. rentes, laq. information faite par nous le 2 avril dud. an 1594 nous aurions apprétié lesd. rentes à la somme de 12 écus 24 sols tournois et ordonnons que lad. vente sera faite à l'adjudication au plus offrant et dernier enchérisseur — les affiches, écritaux et placards des lieux ci-après déclarés ont été apposées par Godard, sergent royal, le samedy, 23 avril 1594 — environ midi, contre les portes des églises paroissiales de Chavenac, Charmant, Ronsenac, proche dud. Chavenac, le dimanche 1er mai. — La première enchère seroit faite et remise sur le prix de 1.224 sols et pourroit être enchéri audessus par toutes personnes estant de la religion catholique, apostolique et romaine, et advenant le mercredy 1er jour de juin aud. an 1594 en la sale des maisons épiscopales de la ville d'Angme, heure d'une heure après-midy, pardevant nous évêque d'Angme — Pierre Massion, chantre, et Arnaud Bouihon, aussi chanoine de l'église d'Angme, députés du clergé du diocèse dud. lieu — commissaires subdélégués de nosd. seigneurs les délégués de sa Majesté et noble homme François Raymond, conseiller du roi aud. siège, lieutenant général au siège ordinaire du présidial de la sénéchaussée d'Angoumois, et Clément Lainé, procureur du roi aud. siège, en présence de mess. Jean Boisseau, promoteur de la cour ecclésiastique d'Angme, a été procédé à la vente et adjudication des biens affichés — la rente adjugée à la somme de douze écus et demi, à Raymond Grelier, charpentier, au lieu de Chavenac — le 1er juin 1594 — signé : de Bonny, évêque d'Angme — Fr. Raymond — C. Lesné — 23 janvier 1595 — signé : Redon — Olivier Potier, greffier de l'évêque.

Digitized by Google

XV

SAINT-CYBARD DE MONTMOREAU

— 13 mai. — Arpentement de la paroisse de Saint-Cybard de Montmoreau, commencée par Alexandre Sirier, arpenteur de Torsac et abonnée par Louis Corbeau, géomètre et Sébastien Tourette de Flamenat (1), experts.. — L'église paroissiale, sacristie et cimetière, contenant 55 carreaux. — Les dixmes du 13me sillon des fruits appartenant à la cure, levés et jouis par le sieur curé (sont de) 650#. — La maison curiale de 2 chambres basses, cellier, colombier, four, cour, jardin et pré ; la maison de 56 carreaux ; le jardin 20 carreaux ; le pré 36 carreaux est 9 #. — Les Traineaux, village, se trouve en cette paroisse. — Saint-Cybard de Montmoreau est situé en la chatellenie de Montmoreau et joint cette ville au midi et la paroisse de Saint-Amand. — Au nord les paroisses de Chadurie et de Puypéroux, — d'orient à Chavenac, d'occident à Saint-Eutrope. Mr de Saint-Auvent est seigneur foncier et justicier de la paroisse dont les rentes sont portables à son château de Montmoreau et les instances au siège de ladite ville de Montmoreau. Les terres labourables y sont dominantes, elles sont de très peu de revenu, partie ne composant que groyes arides et sèches. Il y a beaucoup de landes et quelques châtaigners de peu de revenu. Les vignes y sont très maigres. — La Tude (2), qui entre partie dans la paroisse y fait des prés assez médiocrements bons. L'habitant n'y fait aucune sorte de commerce...

Signé : Dutillet (3).

(1) Hameau de Pranzac (Charente)
(2) Petit ruisseau qui traverse le canton de Montmoreau.
(3) Archives Gilbert.

Digitized by Google

XVI

MÉMOIRE DE PUINESGE, IMPRIMEUR DE MONSEIGNEUR L'ÉVÊQUE D'ANGOULÊME (1)

Sçavoir :

1727. — ... J'ay imprimé... (déchiré) pour Monseigneur L'évêque deux cens quatre vingt exemplaires de [son] mandement portant permiss[ion de man]ger des œufs pour ce.................................. (déchiré)

Et pour une main de papier pour faire les paquets desdits mandements........ 5 sols

1727. — 6 juin. — J'ai imprimé et livré à Monseigneur L'évêque trois cens exemplaires de son mandement qui enjoint à tous les prêtres de son Diocèse de dire à leur messe pendant la *grosse* (2) de la Reine les trois oraisons que Sa Grandeur a fait imprimer.... pour ce..................... 4# 10

Plus pour trois cens exemplaires desdites trois oraisons... pour ce........ 4 10

Et pour une main de papier pour faire les paquets desdits mandements et oraisons cinq sols, cy.. 5

1728. — 12 février. — J'ay imprimé et livré à Monseigneur L'évêque, deux cens quatre vingt exemplaires de son mandement portant permission de manger des œufs, ... pour ce..................... (déchiré.)

Et pour une main de papier pour faire les paquets desdits mandements, pour ce cinq sols, cy........................ 5

....

...... Livré à Monseigneur........... (déchiré)
deux cens soixante.....................
de l'extrait du proc[ès............ ...
L'assemblée générale.................
France, tenue à Paris.................
1726. Lettres pat.....du..............
Modelle de déclaration................
Fait à dix sols pièce. .....montent...

(1) D'après l'original. (Archives Gilbert) provenant des papiers de l'ancien promoteur du diocèse d'Angoulême, sous Mr de Rézay.

(2) *Aliàs* « grossesse »

— 22 juillet. — J'ay imprimé et livré à Monseigneur L'évêque....... trois cens exemplaires de son mandement qui enjoint à tous les prêtres de son diocèse de prier Dieu dans le Saint Sacrifice de la messe pour l'heureux accouchement de la Reine, pour ce......................	4#	10
Et pour une main de papier pour faire les paquets desdits mandements, cinq sols, cy..............................		5
TOTAL	157#	
— 23 novembre. — J'ay imprimé et livré à Monseigneur L'évêque deux cens soixante exemplaires de son mandement qui enjoint de et ce pour La Convalescence du ....Roy, pour ce.....................	4#	10
Et pour une main de papiers pour faire les paquets desdits mandements........		5

Dudit jour j'ay imprimé et livré à Monseigneur L'évêque deux cens soixante exemplaires de son Billet (?) qui recommande aux prêtres de son diocèse d'offrir le Saint Sacrifice...............pour le repos........................(déchiré.)

[Suit un autre article — presque totalement déchiré — où l'on lit ceci :
. ... exemplaires de... .....portant avertissement...... de son diocèse de marier.................... milicien sans la permission................. pour ce.................]

Je soussigné reconnais avoir reçu de Monsieur......... de Boisbedeuil, receveur des décimes du diocèse d'Angoulême la somme de cent soixante six livres cinq sols pour le contenu du mémoire cy-dessus et des autres parts et suivant le mandement de Monseigneur L'évêque d'Angoulême, dont quittance.

Fait à Angoulême, le 16 décembre 1728.

J'ai été payé du contenu du présent mémoire.

PUINESGE

Digitized by Google

XVII

DOMAINE DU MAINE-BERNIER

(Aignes)

1658. — 8 août. — Jean Gilbert, notaire royal et sa famille reconnait devoir comme vassal au seigneur d'Aignes à chaque mutation de seigneur pour ses terres d'Aignes, une paire de gants blancs estimés 5 sols (1).

1725. — Gilbert rend hommage au seigneur d'Aignes par une paire de gants blancs pour ses terres du Maine-Bernier et autres (2).

1751. — Angoulême. — Capitation et abonnement des nobles et privilégiés.

	Gilbert, élu — pour la capitation, fixé à	51#	8 sols
	» » l'abonnement, à	18	6
		69#	14 sols
1752.	— » » capitation	51#	8 sols
	» » abonnement	18	6
		69#	14 sols

Nota. — Le bureau est à Aug^{me} chez Mr Cosson, paroisse Saint-André, rue de la Cloche-Verte.

1753.	— Le même Gilbert élu — capitation	51#	8 sols
	» » abonnement	20	
		71#	8 sols
1754.	— » » taxe capitation	51#	8 sols
	» » abonnement	20	8
		(3) 71#	16 sols

(1) Archives Gilbert.

(2) Minutes de Moreau, notaire royal à Montmoreau (Charente).

(3) Archives Gilbert.

Digitized by Google

— 1er septembre. — Le fief du Chapitre (de Blanzac probablement) estimé 3.300#, revenu 196# (1).

Le Maine-Bernier payait de rente au prieuré de Montmoreau, un boisseau froment.

» » » au Bournet, 6 sols

— janvier. — Le Maine-Bernier, y compris cheptel et chaudières, domaine, prés, bois, etc., etc., estimé 30.000#, revenu moyen 1.500# (2)

— Le Maine-Bernier rapporta.................. 4.146#
— » » .... 5.670#
— » » .... 5.839# (3).

*
* *

XVIII

POINT D'HONNEUR

Une déclaration du roi du 13 janvier 1771, enregistrée en la chambre des comptes, en la connétablie et maréchaussée de France, le 18 février, 15 mars 1771, ordonne que tous les pourvus et propriétaires des offices de lieutenants, conseillers, rapporteurs, secrétaires greffiers du *Point d'honneur*, créés par les édits de mars 1693, octobre 1702 et 1704, novembre 1707 et départis dans les provinces, seront tenus de rapporter dans 6 mois, ès mains du contrôleur général des finances leurs provisions et titres de propriété pour, sur la liquidation, qui en sera faite, être pourvus de leurs remboursements. — La même déclaration veut qu'à l'avenir, il ne puisse être pourvu qu'à vie aux dits offices, et que nul,

(1) Etat dressé par François Jean Gilbert. — (Archives Gilbert.)
(2) Idem.
(3) Idem. — Dans un chapitre spécial nous traiterons ultérieurement des rapports du Maine-Bernier avec le château d'Aignes.

Digitized by Google

s'il n'est gentilhomme, ne puisse être admis à payer aux revenus casuels la finance desd. offices, fixée indistinctement et irrévocablement à 6.000# pour les lieutenants, 4.500# pour les Conseillers rapporteurs et à 3.000 pour les secrétaires greffiers (1).

(1) Denisart. — Collection des décisions nouvelles et des notions relatives à la jurisprudence.



Digitized by Google

TABLE



Digitized by Google

Digitized by Google

ÉLIE VINET
AUTEUR
DU
SAFRAN DE LA ROCHE FOUCAUT

PAR

M. ÉMILE BIAIS

Bibliothécaire et Archiviste

DANS le *Bulletin de la Société archéologique et historique de la Charente,* (année 1894), en publiant une note sur une plaquette très rare : « *Le Safran de la Roche Foucaut,* à Poitiers, par Enguilbert de Marnef, 1568 », j'ai commis l'erreur — relativement grave — d'attribuer à son imprimeur (Enguilbert de Marnef) cet opuscule devenu, depuis longtemps, une curiosité bibliographique. L'exemplaire du « *Safran* » que je possède est démuni de sa feuille de titre; un ami me le transcrivit; plus tard, je vis un exemplaire intact et connus ainsi la disposition typographique de cet imprimé.

On sait que les imprimeurs-auteurs sont nombreux. Il serait facile — mais fastidieux peut-être, — d'insister sur ce point, d'énumérer leurs noms et de dresser l'index de leurs écrits imprimés dans leurs ateliers.

Or, l'imprimerie importante des Marnef est connue des bibliophiles; ils étaient de ces imprimeurs instruits — doctes même : voilà mon excuse, ou, du moins, ce

Digitized by Google

que l'on me permettra probablement de considérer comme tel.

J'attribuai donc le « *Safran* » à ce dit imprimeur; mais, aujourd'hui, après mûr examen et sans me préoccuper de l'absence de son nom, sur cette pièce — anonyme, — je crois être autorisé par l'auteur lui-même à nommer l'auteur du « *Safran de La Roche Foucaut* : ÉLIE VINET.

Pour étayer cette conjecture — une quasi-certitude, — je m'appuie sur les faits que voici :

Élie Vinet est apprécié surtout comme principal du Collège de Guienne et comme historien; mais à certaines époques, ne l'oublions pas, il a aussi rédigé et publié des ouvrages semi-agricoles, semi-littéraires notamment l'*Arpenterie* (1), la *Maison Champestre*, un travail sur la manière de fabriquer les cadrans solaires, etc.; sans qu'il soit permis de passer sous silence *La Sphère de Procle* (2).

(1) Nous observons que Vinet dans son traité d'*Arpenterie* (mesurage des terres), imprimé à Bordeaux (1583), déclare qu'il l'écrivit « à Monberon, en Angoumois, chez Pierre Berthoumé, pour lors seigneur des Joubertières ». Élie Vinet avait bien soin d'indiquer le lieu de sa villégiature si intelligemment, si utilement employée.

Cette remarque contribue à fortifier notre attribution.

(2) « LA SPHAIRE DE PROCLE, *philosophe Gregeois, translatée de Grec en Françoys*, par Hélie Vinet. — A Paris, de l'imprimerie de Hierosme de Marnef et Guillaume Cavelat, au mont S. Hilaire, à l'enseigne du Pélican, 1573 », in-8°, de 35 pages. Au milieu du frontispice, on trouve la marque de H. de Marnef (le Pélican avec cette devise *: En moy la mort, en moy la vie)*, et, au *verso*, une sphère armillaire; le *verso* de la page 35 est blanc. Antoine de Verdier indique une édition de Poitiers : Enguilbert de Marnef, 1544.

Une note d'un maître bibliographe — Eusèbe Castaigne, — note que je dois à l'amitié de son fils M. Joseh Castaigne dit : « Les deux pages du second feuillet contiennent un petit avertissement d'Élie Vinet, dans lequel on lit ce qui suit : « Or, il y a eu plusieurs PROCLES de mesme langue *Gregeoise*, grans personnages en philosophie, et toutes lettres : mais ne sai lequel de tous peut avoir composé ce livre de la *Sphaire* : qui n'a autre chose en son titre, qui appartienne à l'auteur, que le seul nom de Procle. »

Digitized by Google

Fils de « rural », il ne renia jamais ses origines (1); au contraire, il se plut souventes fois à établir ses connaissances spéciales en agriculture, connaissances qu'il avait acquises, dès son bas âge, chez ses parents où l'on menait l'existence des cultivateurs, des paysans laborieux, peut-être des « laboureurs à bras », comme on disait alors.

Vinet, archéologue, historien, commentateur d'Ausone, fut observateur judicieux, avisé; il nota ses remarques d'une écriture nourrie de l'étude des anciens et, qui plus est, en véritable héraut de l'antiquité.

Ami, familier d'un homme de haute considération : M. Benoît de L'Age Baston, son compatriote, premier président de la Cour du Parlement de Bordeaux, Élie Vinet fréquentait en cette dite ville chez cet éminent magistrat (2); il séjourna aussi, maintes fois, chez ce personnage à Montignac-Charente, et se plut fort à le rappeler dans divers de ses ouvrages.

(1) Voir entre autres de ses indications autobiographiques l'*Antiquité de Saintes et de Barbezieux* § 61. On sait que Élie Vinet naquit en 1509 au « villageot » des Planches, sur le territoire de la paroisse de Saint-Médard, sur la rivière du Né, en la châtellenie de Barbezieux... » comme il a pris soin de le dire.

(2) « Le parlement de Guienne, le plus passionné des parlements dans la guerre que ces cours souveraines faisaient alors aux sectateurs de Calvin, avait à sa tête un homme d'humeur austère, un peu irascible peut-être, mais le magistrat le plus intègre, le plus juste, le plus naturellement humain qu'il y eut alors dans Bordeaux. Nous avons nommé M. de Lasgebaton, celui dont Pierre de Brach qui l'avait connu a pu dire dans son *Hymne de Bordeaux* :

« Homme non corrompu, non vendeur de justice,
Qui marche rondement, et qui, contre raison,
N'a prins pour s'enrichir la publique toison... »

(L'ANTIQUITÉ DE BOVRDEAVS... *Notice* sur Élie Vinet, par Henry Ribadieu. — Bordeaux, 1860, Paul Chaumas, in-8°.)

Vigier de La Pile dit que demoiselle Françoise Benoit, qui épousa François des Bordes et lui porta la seigneurie de Fayolle, « était fille du premier président du Parlement de Bordeaux, surnommé le prési-

Digitized by Google

C'était pendant une période de vacances, par un temps maussade. Vinet ne voulut passer jamais un jour à rien faire. Il composa donc ce petit livre du *Safran* (1).

Fidèle admirateur de l'antiquité — de la vérité, — Vinet la célèbre partout sur un mode bien personnel — dans le *Safran* plus particulièrement encore, laissant s'épancher l'entassement de ses trésors d'érudition, y déposant avec un évident plaisir la moelle de ses substantielles lectures des « livres vielz et anticques. » Élie Vinet y affirme son goût ; il y impose aussi sa science profonde.

On peut confronter tels de ses écrits, presque ligne par ligne : son texte est le même sur certains points qui servent de base principale à mon attribution. On y voit apparaître sa bonhomie fine, sa logique naturellement vigoureuse.

Voyons plutôt ce qu'il dit de significatif sur le lieu de sa retraite temporaire en l'an 1560. Il me paraît y donner un renseignement précis pour déterminer l'écrivain du *Safran de La Roche Foucaut*, dans quatre de ses livres écrits à la même époque et presque « coup sur coup » suivant son assertion.

Remarquons bien aussi que le *Safran*, publié en 1568, fut imprimé chez de Marnef ainsi que l'avaient été, en

dent de Lage-Bâton, parce qu'il possédait ce fief. Il était né à Angoulême et y avait été élevé, ainsi qu'il le déclara lui-même aux députés de la ville, lorsqu'il y vint en 1559, pour y faire légalement l'offre de 40.000 livres que le roi voulait emprunter des bien aisés de la Généralité. Il a fait honneur à sa patrie ; il est parlé souvent de lui dans La Peyrère. » (*Histoire d'Angoumois*, édit. Michon, p. CVII.)

(1) Michon. *Statistique monumentale de la Charente :* « Dès le XVIe siècle, Élie Vinet se moquait de ceux qui avaient des étymologies... » p. 55. Note. — Et cependant, que d'étymologies sont extirpées dans le *Safran !*

1565, la première édition de l'*Antiquité de Bovrdeavs* (1), et, en 1567, l'*Antiquité d'Engoulesme* (2).

Voici deux textes d'Élie Vinet ; ils frappent l'attention :

«.... Iai voulu ici ramentevoir des principaux (il s'agit des usages du Safran) autant seulement que iai pensé pouvoir suffire pour ce livre. *Lequel se bastissoit de cette grâce à heures portant desrobées que perdues, à Montignac-Charante, en la maison de Monsieur de Lagebaston, premier président en la court de Parlement de Bourdeaus, l'an 1560,* au mois de Décembre : qui fut sans glace, aussi bien que les autres mois ses voisins, mais tant mouilhé, et eus aussi, que les vivans n'avoient souvenance d'avoir veu les rivières si grosses et enflées..»

(Le Safran de La Roche Foucaut.)

«....... Parquoi, quand aux bons vieux auteurs j'ai trouvé quelque chose que je pensois véritable des temps premiers des villes que je viens de dire, lesquelles j'ai hanté plus que nul autre, et en icelles vécu, *je l'ai volontiers noté ; et il y a huit ou dix ans, étant à Montignac-Charante, en la maison de Monsieur de Lage-Baston, premier président de la cour du Parlement de Bordeaux,* avec plus de loisir de vaquer aux livres et lettres que n'avois eu de ma vie, me suis ébattu à quelques après-diners que la pluie ou le trop grand soleil me faisoit garder la maison, à ramasser d'une chacune des dites villes ce que j'avois remarqué, comme je l'ai dit, et l'ai disposé et mis en état de pouvoir être lu...... »

(L'Antiquité de Saintes et de Barbezieux (3).

(1) *L'antiquité de BOVRDEAVS* a été réimprimée, par les soins de M. Henry Ribadieu. — Bordeaux, Chaumas, libraire, 1860, in-8° carré.

(2) La « *Recherche de l'antiquité d'Engoulesme* », à Poitiers, par Enguilbert de Marnef, 1567, a été réimprimée et publiée avec Notes et Commentaires par le docteur Cl. Gigon (Angoulême, 1876, in-8°).

(3) Une réimpression de *L'Antiquité de Saintes et de Barbezieux* a été faite par M. Louis Cavrois, dans son livre consciencieux : *Barbezieux, — son histoire et ses comtes*, (Paris-Barbezieux, 1870, in-16).

Digitized by Google

Nous ne pouvions négliger cette mention. J'observe aussi que la « *Recherche de l'Antiquité d'Angoulesme,* par Élie Vinet » porte cette indication finale : « A Montignac-Charante, l'an mille cinq cens cinquante et neuf. »

Notons enfin que dans sa courte notice de « *La Touvre et quelques autres rivières d'Engoumois....* » Élie Vinet dit à propos de la Tardouère et du Bandiat :

« Ce sont deux petites rivières : qui sortent de Limousin en Périgort, et se viennent rendre au païs d'Engoumois : là où l'on voit certains trous (on m'en a montré un au-dessus de La Roche Foucaut, soubz Lage-Baston), dans lesquels s'entonne l'eaue des dites rivières... »

Je conclus :

Eh bien ! du rapprochement de ces faits, de ses textes, du ton général de ses écrits, des circonstances rapportées, il résulte, à mon humble avis, un éclaircissement bibliographique ; tout cela se caractérise en un même air de famille qui rappelle et révèle notre « bon » vieux compatriote Élie Vinet (1).

Si Élie Vinet a gardé l'anonyme, c'est très probablement parce qu'il estimait sa composition « une chose légère ». En tous cas, il y a laissé sa marque.

De même que, dans l'ornementation du temps de la Renaissance, l'on insérait des médaillons de Césars et des figures des dieux de l'Olympe, de même Élie Vinet, suivant le courant de son époque, sacrifiait parfois à la mythologie — j'allais dire : aux Grâces.

Le *Safran* est comme un jeton de présence qu'il a frappé. — Cette médaille de sa science et de ses lettres n'est usée sur aucune de ses faces.

Mon argumentation est-elle convaincante ?

(1) Parlant d'Élie Vinet, Joseph-Juste Scaliger dit : « *bonus Vinetus.* » (*Epistolæ,* lib. 2, ép. 99.)



Certes ! il est possible que je fasse erreur sur le point de cette attribution ; néanmoins, je crois fort qu'elle restera acquise et confirmée par une découverte future.

La note précédente a été lue à la Société archéologique et historique de la Charente en avril 1897 (1). J'y donnais une preuve logique, mais il nous fallait la preuve par témoignage ; la voici : M. A. de La Bouralière, érudit bibliophile et bibliographe poitevin vient de la découvrir : c'est une lettre d'Élie Vinet, pièce confirmative, décisive (2). Elle démontre péremptoirement la justesse de mon attribution : Élie Vinet est l'auteur du livre : « *Le Safran de La Roche Foucaut.* »

(1) Extrait du procès-verbal de la séance tenue, par la Société archéologique et historique de la Charente, le mercredi 7 avril 1897 : «.... Le même (M. Émile Biais), donne lecture d'une note sur l'auteur présumé du *Safran de La Roche-Foucaut*, plaquette éditée, en 1568, à Poitiers, chez Marnef, et réimprimée dans un des derniers volumes de notre *Bulletin*. Cette courte composition, que M. Biais avait cru pouvoir attribuer à l'imprimeur poitevin, lui paraît aujourd'hui, pour des motifs qu'il expose sommairement et qu'il se propose de développer plus tard, devoir être rangée au nombre des œuvres d'une de nos illustrations locales, l'auteur de l'*Antiquité de la ville d'Angoulesme*, Élie Vinet. — Le secrétaire : d'Auteville. »

(2) Extrait de l'Annexe au procès-verbal de la séance du 14 mars 1900, rédigé par M. J. Mâchet de La Martinière, archiviste départemental :

« A. de La Bouralière. *L'imprimerie et la librairie à Poitiers pendant le XVIe siècle. Mémoire de la Société des antiquaires de l'Ouest*, t. xxiii, 1899, 396 p.

« Ce savant travail contient la description minutieuse des ouvrages imprimés à Poitiers au XVIe siècle, et, parmi eux, du *Safran de La Roche-Foucaut*, réédité, il y a peu de temps, dans nos *Bulletins*, par M. Biais. Les hypothèses de notre confrère attribuant cet opuscule à Élie Vinet, se transforment en certitude. En effet, M. de La Bouralière cite une lettre de Vinet au libraire Enguilbert de Marnef, du 18 décembre (1566 ?), où il dit « qu'il a entre les mains un traité du Safran de La Roche-Foucaut, composé depuis plus de cinq ans, qu'il se decide à le faire imprimer avec augmentation, et qu'il va le lui envoyer. »

Comme on dit au Palais : « La cause est entendue ».



Digitized by Google

Digitized by Google

LIVRE
DE RECETTE ET DE DÉPENSE
DU
CHATEAU DE JARNAC
(1778-1790)

PUBLIÉ ET ANNOTÉ PAR
M. ÉMILE BIAIS

INTRODUCTION

Ce « livre de recepte et de dépense » vient s'ajouter essentiellement à nos publications sur le château de Jarnac et son dernier seigneur. Ses dates extrêmes sont : 14 février 1778-11 juillet 1790. Il m'a été une trouvaille d'autant plus agréable — on voudra bien me permettre de le constater ici, — qu'il confirme ce que j'ai dit du comte de Rohan-Chabot (1).

Fort bien tenu, ce registre domestique était l'objet de son examen attentif : il l'annotait et le paraphait d'importance, en maître clairvoyant; chaque année,

(1) *Monsieur le Comte de Jarnac et son château* (XVIIIe-XIXe siècles), d'après des documents inédits, avec plan autographié pris sur l'original dudit comte (1884). — *Inventaire des meubles et effets existant dans le château de Jarnac, en 1668*, d'après l'original des *Archives* de la Charente, avec deux héliogravures, (1890).

Digitized by Google

à l'époque de son congé, afin de se reposer de son régiment et surtout de la cour, il renouvelait soigneusement cette opération.

Mêlé par sa haute situation à un monde de courtisans pour la plupart endettés, insouciants et frivoles, le comte de Jarnac, homme de tête et d'action, tenait brillamment sa place à la cour et à la ville; dans sa seigneurie il dominait, à certaine distance des La Rochefoucauld, une menue noblesse terne et chétive, qui végétait sur le sol angoumoisin — comme si les grands noms, — les grands caractères, plutôt, — en épuisant toute la sève vraiment aristocratique en avaient accaparé le prestige.

Le seigneur de Jarnac comptait donc pour quelque chose — pour quelqu'un même. Esprit sagace et résolu, de caractère poli mais sabrant, – par ses lettres il nous est assez connu — ce gentilhomme savait faire face à toutes les obligations et de ses titres et de sa charge.

Colonel de dragons, il menait bien ses gens à la dragonne, détestait l'équivoque — ce dont on ne peut que le louer — articulant bien ce qu'il voulait dire. Très jaloux de ses privilèges, il s'appliquait à les faire respecter.

Eh! qui donc lui ferait en conscience un légitime reproche de ces franches allures, de ces sentiments si naturels?... Les « puissants du jour », c'est à n'en douter pas, furent et resteront doués des mêmes humaines vertus.

Voilà le personnage considérable qui possédait la

Digitized by Google

belle seigneurie de Jarnac, — seigneurie quasiment princière (1).

Dans le livre de recette et de dépense dont s'agit, nous trouvons l'empreinte de sa direction entendue. C'est une sorte de « livre de raison ». Or, l'on sait combien, d'ordinaire, sont intéressants au point de vue de « la vie d'autrefois » les manuscrits de cette catégorie, — *à fortiori* quand ils concernent des individualités considérables. Le pourquoi et le comment de toutes choses de la maison s'y trouvent expliqués. On y voit par les moindres détails, le règlement intérieur. Au chapitre des aumônes, on remarquera que la « charité » était pratiquée par ordre de « Mgr le comte » ; on y indique même les motifs de plusieurs de ces aumônes.

A parcourir certains alinéas, certains articles de ce registre, il semble que l'on ait sous les yeux le spectacle vivant des scènes rapportées en style de comptable : les chiffres ont, là aussi, leur éloquence pittoresque.

Voyons plutôt :

Pour des raisons qui l'obligeaient de quitter son régiment et la cour où il savait mener de front et ses

(1) « ... La terre de Jarnac est composée de quinze Paroisses et deux enclaves qui contiennent ensemble cent quinze villages, quarante-cinq vassaux notables et onze mille habitans. La justice est exercée par un juge, un procureur d'office, douze procureurs d'office, douze procureurs et un greffier... » (*Essai d'une méthode générale propre à étendre les connaissances des voyageurs*, ou *Recueil d'observations*... par M. Munier, inspecteur des ponts et chaussées et associé libre de la Société royale d'Agriculture de Limoges. Paris, M.DCC.LXXIX, in-8°). Extrait du tome 2°, pp. 544-545.

Digitized by Google

plaisirs et ses intérêts de fortune (1), le comte de Jarnac venait à Jarnac afin de s'y reposer et de s'y façonner un budget, après avoir tant soit peu mangé son blé en vert. Il se rétablissait du fracas militaire et des intrigues mondaines avec son château patrimonial : il se mettait complètement en jachère.

Dans son château angoumoisin, le comte de Jarnac réunit des personnes de considération du pays d'Angoumois et de la Saintonge aussi, les riverains, tous gens inoffensifs au pouvoir seigneurial. La comtesse fait les honneurs de chez soi ; Mme de Castellane, sa belle-fille (2), l'assiste parfois — jusqu'au jour où elle revendiquera sèchement ce qu'elle croît être « ses justes revendications ».

Si le second mariage du comte de Jarnac (3) donna

(1) Il écrivait à son architecte Fr. Nicolas Pineau : « J'ai soupé deux fois chez le Roy, cette semaine; je danse deux fois par semaine avec la Reine; mais ce n'est pas cela qui fait mes vrayes affaires. Il est vray que cela m'en prépare de grandes dans la suite... » (*M. le Comte de Jarnac et son château*, p. 45.)

(2) Voir quelques-unes des lettres et pièces justificatives publiées dans ma notice précitée : *M. le Comte de Jarnac et son Château.*

(3) Voici une pièce relative à ce mariage; nous la publions à titre de document biographique :

« Du contract de mariage de Mre Charles-Rozalie Chabot, comte de Jarnac, mestre de camp d'un régiment de dragons portant son nom, demeurant au château de Jarnac, avec D^lle^ Elizabeth Smyth, fille de Mre Jacques Smyth, membre du Parlement d'Irlande, demeurant laditte d^lle^ Smyth de présent en la ville de Jarnac, chez le s^r^ Delamain, négociant, passé devant Gaboriau, le 16 décembre 1776, contrôlé à Jarnac le 30, a été extrait ce qui suit :

« Laditte d^lle^ future épouse, pour donner à d^lle^ Mademoiselle Elisha Elisabeth Mathew, fille de très haut et très puissant seigneur Monseigneur François Mathew, esquire, membre du Parlement d'Irlande, Gouverneur de la province de Tipperary et Custon Rolutorum (?), et de très haute et très puissante dame Madame Elisha Smyth, sa nièce, une marque de tendresse, elle lui a, par ces présentes, fait don

de la tablature à ses proches et leur fut d'une surprise fâcheuse, ils eurent, du moins, le bon goût de n'en pas trop faire paraître : Ce ne sera que plus tard, à l'heure de la mise sous séquestre des biens des émigrés, que Mme de Castellane essaiera de faire valoir « ses droits naturels ».

Après un repas relativement modeste (lisez les dépenses de bouche), la compagnie passe au salon. Cette pièce principale est en fête : les bras de lumière sont chargés de bougies allumées ; la table au tapis vert est dressée; on se place : on va prendre le thé à

et donation par donation entre vifs pure et simple et irrévocable de la somme de dix mille livres sterling à elle dûe par ledit seigneur Mathew, son beau-frère, pour en jouir et disposer en pleine propriété après le décès de ladite dlle future épouze et dans le cas seulement où laditte future épouze décéderoit sans enfants et à condition encore qu'elle n'en pourra exiger le payement qu'après le décès dudit futur époux auquel elle en donne la jouissance, sa vie durant, aussi par donation entre vifs; laquelle donation mondit seigneur Mathew, demeurant en la ville de Dublin et étant de présent au château de Jarnac, à ce présent et pour ce duement établir et comme tuteur légal de laditte dlle sa fille, a accepté. Laditte dlle future épouze, voulant donner audit seigneur futur époux des marques de son tendre attachement elle lui a, par ces présentes, et en considération dudit mariage fait don et donation entre vifs, pure, simple et irrévocable, dans le cas où il n'aurait point d'enfants dudit futur mariage, de la propriété de tous ses biens, meubles effets, acquêts et propres qui se trouveront appartenir à laditte dlle future épouze au jour de son décès, sous la seule exception des dix mille livres sterling cy dessus donnés à laditte dlle Mathew et dans le cas où il y auroit des enfants dudit futur mariage, laditte dlle future épouze fait don par donation entre vifs, simple et irrévocable, audit seigneur futur époux de l'uzufruit seulement sa vie durant, des mêmes biens, à la charge par lui d'élever et entretenir lesdits enfants suivant leur rang et condition. Lesquelles donations ledit seigneur futur époux a expressément accepté, et pour faire insinuer ces présentes en ce qu'elles requièreront, les parties ont constitué pour leur procureur général le porteur d'icelle. »

(Archives départementales de la Charente, fonds du Présidial d'Angoulême. Série B. *Insinuations de Donations*, 1777.)

Digitized by Google

l'anglaise (1). C'est à la mode, par conséquent c'est de bon ton. Puis, entre-temps, le jeu s'engage — mais un jeu calme, comme qui dirait bourgeois : on est loin de la cour. On joue, pourtant, comme à la cour, au loto : au loto-Dauphin. Chacun fixe son enjeu sur celui des maîtres de céans qui, pour se remettre des pertes diplomatiquement subies ou les gains heureusement empochés à Versailles risquent, par petite fraction, une dizaine de livres — sans jamais excéder un double louis d'or.

Une autre fois, le comte a convié ses familiers et quelques-uns de ses bons « vassaux » à venir entendre un pèlerin du Pinde, un nourrisson des Muses. Ce poète de la paroisse, coutumièrement « poète » dans l'entente banal du mot, s'était adressé à cet homme positif qu'était M. de Rohan-Chabot et celui-ci, lui accordant l'honneur d'une audition et lui procurant la gloire — artificielle et appréciable — des applaudissements de société, lui faisait empocher un jeton de présence (2).

Ensuite, c'est le tour d'un musicien, virtuose amateur : sur le violon, avec accompagnement de forté-

(1) On peut rappeler ici le tableau peint par Olivier — et qui est au musée du Louvre (Salle de l'École française, XVIIIe siècle) : *Le thé à l'anglaise chez le prince de Conti ;* le comte de Jarnac y est figuré.

(2) Ce jeune auteur (il n'avait que dix-neuf ans à peine, en 1765) se nommait *Martin*. Il résidait à cette époque-là « dans la ville de La Rochelle » il écrivit une lettre touchante au comte de Jarnac, « le 4 de décembre 1764 », en lui faisant hommage d'un manuscrit de ses œuvres poétiques. On y voit : *Garcias*, poème héroïque ; *Le fourbe humilié*, comédie en trois actes et en vers, etc.

Ce manuscrit fait partie de notre bibliothèque particulière ; nous l'avons découvert à Jarnac.

Digitized by Google

piano par M. Woëlfflé (1), maître de chapelle à Angoulême, on exécute des ariettes et des sonates.

Enfin nous voyons notés dans ce livre-journal les attifets, les « jolités » dont la comtesse aimait à s'orner et à s'entourer; nous apprenons ainsi qu'elle ne dédaignait pas d'employer des couturières et des lingères de sa bonne ville de Jarnac. Quant au comte de Rohan-Chabot, il ne négligeait jamais de recruter sur ses terres des gars solides pour son régiment de Jarnac-Dragons : le registre ne fait pas connaître le prix des enrôlements mais il mentionne quelques minces avances faites aux recrues et il indique aussi, çà et là, à quelle somme s'élevaient les honoraires perçus par les racoleurs que ce brillant mestre de camp avait instruits.

Le comte de Jarnac atteignit à ce moment l'apogée de sa fortune. Frotté d'art, assez pour en pouvoir traiter avec les artistes et les amateurs éclairés, nous tenons à cœur de redire, en bonne justice, qu'il fit preuve de goût délicat dans le choix des morceaux dont se composait son cabinet de « curieux ». Nous lui devons reconnaissance d'avoir réuni sur un point de

(1) Ce Woëlfflé, professeur de forté-piano et maître de chapelle, eut pour fils M. Woëlfflé, qui devint organiste de la cathédrale d'Angoulême. Celui-ci fut amateur et collectionneur d'œuvres d'art ; il a laissé de nombreux dessins de maîtres anciens et modernes, quelques meubles et divers objets de curiosité, dont une partie ont été très remarqués à l'exposition des Beaux-Arts, en 1877, à Angoulême. Il possédait, entre autres morceaux intéressants, un portrait au pastel d'une comtesse de Jarnac. Ce portrait appartient aujourd'hui à Mme G. B. de R... à qui il a été légué, il y a quelques annés, par Mme Woëlfflé. Ce pastel est du temps de Louis XV ; je crois qu'il figure dame Henriette-Charlotte, comtesse de Jarnac, marquise de Soubran.

Digitized by Google

cette province angoumoisine de nombreuses belles choses dont une partie sont parvenues jusqu'à nous.

Voilà, en résumé, ce que nous apprend et ce que nous rappelle le registre de comptes du château de Jarnac.

Au surplus, les extraits suivants sont des pages confirmatives de cet avant-propos.

Digitized by Google

SEIGNEURIE DE JARNAC



LIVRE

DE

RECEPTE ET DE DÉPENSE

COMMENCÉ LE 14 FÉVRIER 1778 (1)

En regard de la première page le comte de Jarnac a écrit — *propriâ manu :*

« État des arrêtés contenus dans le présent livre : *Gestion du Sr des Fontenelles.*

— *1er arrêté* du 9 may 1778. — Du 14 février 1778 au 9 may suivant : recette, 17,350# 14s ; dépense, 13,028#.

— *2e arrêté* du 31 décembre 1778. — Du 9 may 1778 au 31 décembre suivant : recette, 25,003# 16s ; dépense, 22,872# 6s.

(1) Ce registre recouvert en parchemin, in-fol., va du 14 février 1778 au 30 octobre 1790. Il m'a été gracieusement communiqué par Mlle Deszile au nom de Mme Duval, de Jarnac, sa sœur, dans le cours du mois de janvier 1892. Nous l'avons fait connaître à la Société archéologique et historique, dans le cours de la séance tenue par cette Compagnie le mercredi 9 mars 1892 (V. *Bulletin*, année 1892, p. xxxix) ; mais, pour « des raisons » indépendantes de notre volonté, la publication en a été retardée jusqu'à ce jour. Nous renouvelons à Mme Duval et à Mlle Deszile l'expression de nos bien vifs remerciements.

Digitized by Google

— *3e arrêté* du 6 août 1779. — Du 31 décembre 1778 au 6 août 1779 : recette, 20,022# 12ʃ ; dépense, 20,919# 16ʃ.

— *4e arrêté* du 1er janvier 1780. — Du 6 août 1779 au 1er janvier suivant : recette, 4,271# 6ʃ ; dépense, 3,880# 19ʃ.

— 5e *arrêté* du 24 septembre 1780. — Du 1er janvier 1780 au 24 septembre suivant : recette, 23,474# ; dépense, 23,339# 1ʃ.

— *6e arrêté* du 12 août 1782. — Du 24 septembre 1780 au 31 décembre suivant : recette, 2,525# 12ʃ ; dépenses, 1,934# 3ʃ.

— 7e *arrêté* du 12 août 1782. — Du 31 décembre 1780 au 31 décembre suivant : recette, 8,795# 11ʃ ; dépenses, 8,784# 12ʃ.

— *8e arrêté* du 12 août 1782. — Du 31 décembre 1781 au 13 juillet suivant : recette, 5,026# 19ʃ ; dépense, 5,398# 10ʃ.

« Depuis le dit arrêté du 12 août 1782, j'ai reçu et payé moy même, ou fait payer par quittances, jusqu'à l'époque du 15 janvier 1783, que je chargeai le sieur Deszile, par procuration spéciale et par instruction détaillée, de certaines recettes et quittances dont l'état est cy-après ainsi que mes arrêtés.

« Je chargeai en même temps le sieur Guignebert d'autres parties, dont il tient un journal par lequel sont mes arrêtés.

« *Gestion du Sr Deszile.* — 1er arrêté du 3 may 1784. Du 15 janvier 1783, au 3 may 1784 : recette : 2,142# ; dépense : 2,142# 4ʃ. »

Digitized by Google

EXTRAITS DU REGISTRE PRÉCITÉ (1)

	L.	S.	D.
1778, 25 février. — Du dit jour j'ay payé à Mr l'abbé Saulnier cent quarante-quatre livres à-compte de 300# que Monseigneur donne aux éclésiastiques qui desservent sa paroisse, dont le sieur Saulnier m'a donné quittance; cy.....	144	»	»
Du 26 dudit, jay donné, par ordre de Monseigneur, vingt-quatre sols à un pauvre soldat; cy....................	1	4	»
Le 1er mars 1778 payé au nommé Labeau 150# à compte sur la somme à laquelle Monseigneur a été taxé pour la construction du presbytère, cy........	150	»	»
Ledit jour (7 mars) j'ay donné douze livres à Mr l'abbé Blot qu'il m'a demandé, de la part de Mgr, pour un musicien, cy	12	»	»
Le 13 dudit jay donné, par ordre de Mgr, trois livres à un exprès de Saintes envoyé par Mr Pécheriau pour annoncer l'arrivée des effets d'Angleterre (2), cy..	3	»	»
Ledit jour jay payé quatre livres dix sols pour 150 l. de charbon, cy........	4	10	»

(1) A titre de *curiosité*, quelques articles cités pourront servir pour l'étude des mœurs de ce temps-là; d'autres donneront une idée du caractère des châtelains de Jarnac. Il eut été puéril de transcrire *in extenso* ce livre domestique; les notes non relevées sont devenues absolument oiseuses.

(2) Nous rappelons que le comte de Jarnac avait épousé Mlle Elisabeth Smith, fille d'un membre du Parlement anglais.

	L.	S.	D.
Ledit jour jay donné trois livres à la nommée Garnier, qui lui étaient dues pour avoir traité la jambe du pauvre Michel, laquelle somme Mr Lépine m'a certifié luy être due, cy..............	3	»	»
Ledit jour (16 mars) jay payé aux gens qui ont porté les caisses venues d'Angleterre, de la gabarre au château, cy..................................	4	16	»
Ledit jour (17 mars) jay payé à M^{r} l'abbé Jouanneau, vicaire, quarante-huit livres à compte sur la gratification que Mgr luy a accordée, cy......................	48	»	»
Ledit jour jay payé quatre livres dix sols pour 150 livres de charbon, cy....	4	10	»
Ledit jour (21 mars) jay payé cent sols pour cent quatre-vingt livres de charbon, cy...........................	5	»	»
Le 26 mars jay donné à M^{r} le curé, par ordre de Monseigneur, six livres pour les pauvres, cy........................	6	»	»
Ledit jour (27 mars) jay donné à un homme de Courbillac, qui s'est engagé à Mgr, douze livres à compte sur son engagement (1), cy......................	12	»	»
Ledit jour jay donné à un jeune homme qui a répété quelques scènes de comédie six livres, par ordre de Monseigneur, cy.	6	»	»
Le 29 mars jay payé aux gabarriers pour le port des cheminées de marbre et un panier de sucre pesant 137 livres, suivant les conventions faites avec eux			

(1) Dans le régiment de Jarnac-Dragons, dont le comte de Jarnac était colonel.

Digitized by Google

	L.	S.	D.
par le sieur Pécherias, sept livres et 24 sols de gratification que Mgr m'a chargé de leur donner : ensemble 8 liv. 4 sols, cy (1)	8	4	»
Ledit jour jay donné à la nommée Nanon, pour son père et de la part de Mgr, trois livres d'aumône, cy.........	3	»	»
Le 30 mars j'ai remboursé à Mr L'Épine douze sols qu'il a donnés, par ordre de Mgr, à un pauvre ; et le même jour, aussi par son ordre, jay donné douze sols à une pauvre femme de Foussignac, et six livres à Mr le curé pour l'habiller, faisant ensemble les dites trois sommes 7 liv. 4 sols, cy..........................	7	4	»
Ledit jour jay donné au nommé Jean Doublet vingt-quatre livres à compte sur son engagement et 6 livres de gratification à Jacoby, cy....................	30	»	»
Le 31 mars 1778 jay donné au nommé François Poincet dix-huit livres à compte sur son engagement, cy..............	18	»	»
Ledit jour jay payé à Toulousin six livres dix-sept sols, pour les ouvrages portés dans un mémoire arrêté par M. Pinaud (2), cy..................	6	17	»

(1) A cette époque, le comte de Jarnac faisait « travailler » à son château ; ses lettres en font foi. (V. *M. le Comte de Jarnac et son château,* p. 38 et suiv.)

(2) François-Nicolas Pineau, celui qui est désigné plus bas, architecte du comte d'Artois et du comte de Jarnac, le fut aussi de la Généralité de Guienne et de La Rochelle. Il était petit-fils de Nicolas Pineau, dessinateur, architecte et sculpteur, qui, par son invention du « *Contraste* » dans l'ornementation, créa, en définitive, le style Régence. La Révolution brisa la carrière de Fr.-Nicolas Pineau ; après avoir été greffier à Jarnac, il devint juge de paix en cette dite ville (1746-

Digitized by Google

	L.	S.	D.
Le 1er avril jay donné, par ordre de Mgr, neuf francs, savoir : six livres à cinq pauvres femmes sur les billets de leurs curés, et trois livres au nommé Chollet, cy........................	9	»	»
Ledit jour jay donné vingt-quatre sols aux matelots qui ont conduit le canot pour aller à Bourg, cy..........	1	4	»
Le 1er avril jay envoyé à M. Pineau, directeur des domaines de Monseigneur le comte d'Artois, quatre-vingt-trois livres dix-sept sols six deniers pour les frais d'enregistrement de l'hommage de la terre de Jarnac, (1), cy.............	83	17	6
Le 3 dudit (mars) jay donné douze sols au commissionnaire que M. de Chauffepié a envoyé à la Vénerie pour chercher Paysan, cy.........................		12	»
Ledit jour jay envoyé à M. l'abbé de Luchet quatre-vingt-onze livres dix-neuf sols, montant du mémoire de chocolat qu'il avoit fait passer à Monseigneur, cy.	91	19	»
Le 4 dudit jay remboursé à M. L'Épine vingt-six francs pour cinquante-deux oranges qu'il a achettées à Cognac, à raison de 10 sols la pièce, cy.........	26	»	»
Ledit jour jay payé à Ravaud cinq sols, pour le port d'une lettre timbrée de Rochefort, cy...................		5	»

1823). V. Émile Biais. *Les Pineau*, sculpteurs, dessinateurs du Cabinet du Roy, graveurs, architectes (1652-1886), Paris, pour la Société des Bibliophiles françois, chez Morgand, 1892, in-4°, avec photogravures et fac-simile.

(1) Il s'agit de Fr.-Nicolas Pineau, précité.

Digitized by Google

	L.	S.	D.
Ledit jour jay reçu du s[r] Desmoules deux mille quatre livres à compte sur la lettre de change dont il est parlé plus haut, cy..............................	2.004	»	»
Ledit jour jay donné à M[gr] six cents livres en or, cy........................	600	»	»
Ledit jour jay donné au nommé Jacques Joli, qui s'est engagé, six livres pour boire et trois livres de gratification à Jacoby, cy....................	9	»	»
Le 4 avril jay payé au nommé Fournier, de Vaux, qui s'est engagé, six livres pour boire et trois livres de gratification à Jacoby, cy...............	9	»	»
Le (5 dudit) jay donné au nommé Ranson douze livres pour aller se divertir avec ses camarades, cy............	12	»	»
Le 9 avril jay remboursé vingt-six sols à Decaen, pour de la flanelle pour frotter les tables, cy.................	1	6	»
Ledit jour (10 avril) jay reçu du s[r] Montet, receveur des aides, cent vingt-huit livres quatorze sols pour l'abonnement du banvin pendant l'année d'octobre 1776 à 1777, cy.................	128	14	»
Ledit jour au nommé Fournier, dragon, vingt-quatre sols à compte sur son engagement, cy.....................	1	4	»
Le 12 avril, jay payé pour deux paires de bas pour les dragons quatre livres dix sols, cy.........................	4	10	»
Ledit jour, pour les mêmes, pour deux paires de souliers, neuf francs, cy.	9	»	»

Ledit jour (12 avril), au nommé Four-

Digitized by Google

	L.	S.	D.
nier, dragon, pour payer ses dettes, neuf livres, cy.....................	9	»	»
Le 23 avril, jay donné par ordre de Mgr, trois livres à Chapron pour avoir tué un fouin (1), cy..................	3	»	»
Ledit jour (28 may) jay payé à La Rue sept livres douze sols pour le port d'une caisse contenant des instruments de mathématiques et d'une autre caisse qu'il avait apportée auparavant, cy....	7	12	»
Le 6 dudit juin jay payé douze livres à la femme qui amène sa vache pour le lait que Madame prend le matin, cy....	12	»	»
Le 10 dudit, jay suivant les ordres de Mgr congédié Dunan, froteur, et je luy ay payé pour un an dix jours de gages à raison de 150 livres par an et, pour ce quy luy restoit dû des frais de son voyage de Paris à Jarnac, cinquante-huit livres quatre sols, dont jay retiré quittance, cy.......................	58	4	»
Le 13 jay payé à Sauvage quinze livres pour les trois pains bénis en brioche qu'il a fournis à Pâques pour Mgr, cy............................	15	»	»
Le 1er juillet jay remboursé à M. La Croix trois livres qu'il a données de la part de Madame au nommé Donatien (?) qui s'est cassé la jambe à la fin de l'hiver, cy...........................	3	»	»
Le 10 juillet 1778 jay payé de la part de Madame six livres au domestique de			

(1) Fouine.

	L.	S.	D.
M. le prieur de Montours qui a frotté pendant quelques jours les appartemens après le départ de Dunan, cy.........	6	»	»
Le 12 jay remboursé à M. La Croix trois livres, qu'il a données par ordre de Madame, à un homme qui a apporté de la lavande de Gondeville, cy..........	3	»	»
Le 15 juillet jay remboursé au s^r Roullet, *rentille* (?), trois livres qu'il a déboursées pour faire raccomoder la montre de Mgr à Bordeaux, cy............	3	»	»
Le 24 août, à la Ballet, conturière, à compte de ses journées, trois livres, cy.	3	»	»
Le 29 dudit jay donné par ordre de Madame six livres à M. l'abbé Jouanneau, pour un malheureux qu'on a trépanné, cy..........................	6	»	»
Le 31 août, jay payé pour une bouteille de bierre pour nettoyer les meubles sept sols, cy....................		7	»
Le 7 septembre jay remboursé à M. de Chauffepié dix sols, pour du mil pour les oiseaux de Madame, cy..............		10	»
Le 10 septembre je porte en dépense vingt-quatre livres que jay donné à Mgr, le 9 au soir, pour jouer au lotho, cy..............................	24	»	»
Le 12 dudit, je porte en dépense douze livres que jay donné hier au soir à Mad^e L'Epine pour jouer au lotho pour le compte de Mgr, cy..................	12	»	»
Le 15 octobre jay payé à Moreau et à son associé sept francs et 4 sols, pour avoir netoyé le bord de la rivière depuis			

Digitized by Google

	L.	S.	D.
la baignerie de Madame jusqu'au bout de l'isle du parterre..................	7	4	»
Le 8 novembre jay payé à un marchand quarante-sept livres, savoir : douze livres pour trois aulnes de pluche de soye pour Madame et trente-cinq livres pour 10 aulnes de pluche de coton à trois livres dix sols, cy.............	47	»	»
Le 23 novembre jay payé à Jounou neuf livres pour les journées qu'il a employées à couper des roseaux pour la glacière et les herbes depuis le moulin jusqu'au port, et pour différentes fois que je luy ai fait jetter l'éparvier pour prendre du poisson pour Made la comtesse de Castellane (1), cy.............	9	»	»
Le 27 dudit jay reçu de Mgr deux mille cent soixante livres, cy..........	2.160	»	»
Le 24 décembre jay donné à M. de Chauffepié six livres pour l'offrande du pain béni, cy.......................	6	»	»
Ledit jour jay donné à Mgr six livres pour la quête, cy.......................	6	»	»
Le 28 décembre jay payé à Duchène, maître de gabarre, trois livres douze sols pour le port de deux caisses de verre d'Allemagne qu'il avoit apporté l'été dernier, d'un baril d'huile commune et d'une caisse de 150 citrons, cy.	3	12	»
1779, janvier, le 2, jay payé à Mlle Goton La Croix trente-un sols qu'elle			

(1) Issue du premier mariage du comte de Jarnac.

Digitized by Google

	L.	S.	D.
m'a dit avoir donné pour des pommes d'apis qu'on avoit apporté à Madame, cy..................................	1	11	»
Ledit jour je porte en dépense vingt-quatre sols que ma femme a donné, par ordre de Madame, à une servante qui lui avoit apporté un bouquet pour le jour de sa fête, cy....................	1	4	»
Le 1er mars jay envoyé troy livres à M. le chevalier de Bourgon qui l'avoit déboursé pour faire mettre un verre à la montre de Mgr, cy....................	3	»	»
1779, 14 mars. — J'ay payé à Mme Bouthillier, marchande à Cognac, trente-cinq sols qui lui étaient dus pour la quintessence qu'elle a fourni pour la pommade de Madame la Comtesse, (1) cy	1	15	»
Le 21 avril, j'ay remis à M. le curé vingt-quatre livres par ordre de Mgr, et cette somme est à compte de gages, savoir : Six livres de La Jeunesse, six livres de Lapin et 12 livres de Michel pour avoir fait tapage chez Brunet,. cy.	24	»	»
Le 11 juin, j'ay payé à Goton Ballet dix livres, pour le mémoire qu'elle a fourni à Madame la Comtesse pour façon de chemisettes pour elle et pour Mlle Betsy, cy........................	10	»	»
Ledit jour, j'ay donné douze sols, par ordre de Mgr, à une pauvre femme avec un paquet de quinquina, cy...........		12	»

(1) Mme de Jarnac employait beaucoup de pommade pour l'échafaudage de sa coiffure : la mode l'exigeait.

Digitized by Google

	L.	S.	D.
Le 15 juin, j'ay remboursé à M. l'abbé Blot onze livres deux sols pour 24 livres de poudre à 8 sols, et 1/4 de livre de poudre grise à six francs qu'il a apporté de Rochefort à Madame la Comtesse, cy..............................	11	2	»
Le 29, j'ay donné dix-huit sols à l'homme qui a apporté des framboises pour le sirop de vinaigre, cy..........		18	»
Le 18 septembre, j'ay payé à la Martine, servante des chambres, dix-huit livres qui lui restoient dues pour quatre mois et demi de ses gages, à raison de quarante-huit livres par an, cy.......	18	»	»
Le 26, j'ay payé à Mme La Fleur, trois livres pour du saindoux qu'elle a fourni à Mgr pour sa chimie, cy.............	3	»	»
1780. — Le 9 janvier, j'ay payé cent sols pour le dinde que Mgr a donné à l'office pour faire les Roys, cy.........	5	»	»
Le (22) dudit jour, j'ay payé à François Bourdeil cinquante-trois livres douze sols pour 134 l. pesant de cochon tant en un gros jambon que pour du saindoux, du lard et bardes et petit-sallé que j'ay pris avant l'arrivée de Mgr à raison de 9 sols la livre, cy..........	53	12	»
Le 5 de février, j'ay payé au Sr Nivet, orfèvre, vingt sols pour avoir soudé la grenade d'une écuelle d'argent, cy....	1	»	»
Le 8 dudit, j'ai porté à M. Perrault quarante-huit livres, à compte de la pension que Mgr lui fait, cy..........	48	»	»

Digitized by Google

	L.	S.	D.
Le 13 dudit (février), j'ay payé au nommé Noussillon douze sols pour une journée pendant laquelle il a aidé à Chemineau à faire la moutarde, cy....		12	»
Le dit jour (1er mars), je porte en dépense dix-sept livres quinze sols que j'ay remboursées à Princet, savoir : huit livres quinze sols pour cinq chapons et une dinde qu'il a acheté le 28 du mois dernier et 9 livres pour trois carpes qu'il a rapporté ce jourd'huy du Solençon (1), cy..........................	17	15	»
Ledit jour (8 avril) j'ai envoyé, par La Rue, au sieur Louis Sazerac l'aîné et fils cent livres pour la bougie qu'il a fournie à Mgr jusqu'à ce jour, cy.........	100	»	»
Le 9 avril, j'ai payé au nommé Blois, de Réparsac, la somme de cent cinquante une livres cinq sols pour la façon de 12.100 fagots de fourrages pour le four, qu'il s'est chargé de remettre aux différents particuliers qui ont fait ces fagots, et il m'en a donné quittance, cy.	151	5	»
Le 15 avril, j'ay payé au Sr Mesnard, md, dix francs pour douze plats de fayance pour l'offfice, cy.............	10	»	»
Ledit jour, j'ay payé pour trois douzaines de verres pour la table, à raison de 36 sols la douzaine, cinq livres huit sols, cy.	5	8	»
Ledit jours (23 avril) j'ai envoyé au Sr Boussiron, à Angoulême, cinquante-six livres pour quatre livres de thé, cy.	56	»	»

(1) *Solançon*, hameau, commune de Boutiers, arrondissement et canton de Cognac.

Digitized by Google

	L.	S.	D.
Ledit jour (1er may), j'ay payé à John dix-huit livres à compte d'un mémoire de dépense faite par luy à Angoulême, pour y aller et ramener M. l'abbé de St-Cybard (1), cy......................	18	»	»
Le 21 mars, j'ay payé à Ruffi, cordier, pour la corde qu'il a fournie pour la Vénerie, pour la cloche du château et le soufflet de la *Chimie* (2)............			
Le 4 juin, j'ay payé au Sr Vidaud vingt six livres six sols pour les lampions qu'il a fournis l'année dernière et pour la dernière illumination qui a été faite dans l'*Orangerie*, cy....................	26	6	»
Le dit jour 12 juin), j'ay payé à Pierre Boisseau douze livres pour 2 milliers de plâtre, qu'il a fourni pour la maison au mois d'oct. dernier, cy............	12	»	»
Le 17 juin, j'ay remboursé à Francœur cent cinq sols pour 21 paires de bas de soye qu'il a fait blanchir à Cognac, pour M. le Comte, cy.........................	5	5	»
Ledit jour, j'ay payé audit Sr Delamain trente six livres pour trois livres de *thé* qu'il a fait venir pour Mgr, cy...	36	»	»

(1) Le 1er mars précédent, un sieur Chapiron, domestique, avait porté à Angoulême, une lettre à M. l'abbé de St-Cybard » et reçut pour cela 3#.

(2) Il en est parfois question : c'est du cabinet de physique et de chimie qu'il s'agit. Nous avons noté, dans nos précédentes études sur le château de Jarnac, que M. de Rohan-Chabot y possédait une belle bibliothèque dont une grande partie a été *recueillie* par la Bibliothèque d'Angoulême. Le comte de Jarnac avait aussi formé un cabinet de curiosités et d'histoire naturelle sur lequel nous avons donné de nombreux renseignements.

Digitized by Google

	L.	S.	D.
Le 16 juillet, j'ay payé à la Blancharde quatre livres quatre sols pour les journées qu'elle a été employée à l'office et à ramasser des feuilles de *roses*, cy........................	4	4	»
Le 16 septembre, j'ay compté à Frais-che cinq cent seize livres, savoir : trois cent trente six livres pour la dépense de 8 chevaux, pendant 14 jours, à raison de 3# par cheval par jour ; 84# pour la nourriture de deux femmes ; 42# pour la sienne pendant le même temps et 54# pour supplément en cas d'accident, cy......................	516	»	»
Le 17 sept., j'ay payé à M. Le Blanc vingt-quatre livres pour 4 boètes de confitures qu'il vendit à Mme la Comtesse, à Limoges, au mois de décembre dernier, cy........................	24	»	»
Le 23 sept., j'ay donné six livres à une femme qui a porté deux *tableaux* de la part de M. le Chevalier de la Chaise, cy........................	6	»	»
Ledit jour, j'ay envoyé six livres à Mme Gilbert pour envoyer un exprès, à Saintes, porter des lettres de la part de M. l'abbé de Luchet (1), cy............	6	»	»
Le 15 nov., j'ay payé à la femme de Colas 22 sols pour une poule qu'elle a fournie à la cuisine pour faire du bouillon aux malades avant le départ de Mgr, cy.	1	2	»
Le 13 décembre, payé au Sr Plumejaud, greffier, trente livres pour la dé-			

(1) Vicaire-général de Saintes.

Digitized by Google

	L.	S.	D.
pense des huissiers et la sienne pour conduire dans les prisons d'Angoulême le nommé D..., cy..................	30	»	»
Le 21 mars, j'ay payé aù nommé Thomas, charpentier de gabarre, treize livres dix sols pour neuf journées qu'il a employé à radouber le *petit batteau,* suivant le billet de Plumejaud de ce jour, cy................................	13	10	»
Le 16 may, j'ay reçu du Sr Pujaud, me de poste à Hiersac, cent trente quatre livres pour trente quatre boisseaux d'avoine que je luy ai vendu à 4 francs le boisseau, (etc.)...................	134	»	»
1781. — Le 12 nov., j'ay payé au nommé Raby quarante deux livres pour 7 boisseaux de blé de Champagne, mesure de Bouteville, à raison de 6# le boisseau, pour semer à la garenne, cy.	42	»	»
1782. — Le 23 mars, j'ay reçu de M. de Solignac deux cent trente quatre livres pour 10 barriques de vin rouge, restant de celui recueilli cette année; ce qui feroit à raison de 24# la barrique 249#; mais ayant déduit 6# pour 6 vieux fûts, reste..........................	234	»	»
Le 12 mai, j'ay payé à Mr le Prieur de Montours quatre-vingt-cinq livres dix-sept sols six deniers pour les rentes dues par Mgr à son prieuré pour les années 1779, 1780 et 81, dont il m'a donné quittance, cy.................	85	17	6
Le 18 dudit, j'ay payé au domestique de Madame de Bonnefoi quarante neuf			

Digitized by Google

	L.	S.	D.
sols, pour 3 livres 1/2 de beurre à 14 sols, cy..........................	2	9	»
1790. — Le 11 dudit juillet, j'ai reçu du Sr Jean Bonin les rentes nobles de 37# 10 sols portées en l'acte du 18 septembre 1780, d'une part; 3# argent, 4 boisseaux avoine et 4 chapons d'autre part, mentionnés en l'acte du 28 du même mois pour l'arrérage échu à la St-Michel 1789; l'avoine à la mesure de Cognac fixée à 2# 5 sols et les chapons à 18 sols pièce; montant le tout à 53# 2 sols, cy..........................	53	2	»

Une annotation de l'écriture du comte de Jarnac porte :

« Le journal à partir de cette époque a été copié de la main du Sr Dézile, le Sr Desfontenelles étant mort le 22 juillet 1782 et ayant cessé d'écrire sur son journal dès le 13 (1). » Tous les arrêtés de compte sont signés : « *Le Comte de Jarnac.* » Des annotations portent aussi : « *R. C.* » (Rohan-Chabot).

(1) Le « Sr Deszile » ou » Dézile » était employé par le Comte de Jarnac et touchait 200# par an pour tenir les écritures de ce journal.

M. Desfontenelles était « procureur d'office ».

M. Guignebert était « chargé de l'exploitation des forêts de Mr Comte de Jarnac ».



Digitized by Google

Digitized by Google

ADDITAMENTA

On trouvera peut-être intéressantes quelques données sur la famille de La Croix, *aliàs* Lacroix, dont un membre fut attaché au château de Jarnac en qualité de concierge. Ces renseignements sont extraits les uns d'un petit registre, relié en parchemin, des archives familiales des Pineau, alliés aux de La Croix; les autres proviennent de pièces de procédure, actes notariés, etc., du même fonds.

***

21 may 1756. — « Par devant les Conseillers du Roy, notaires au Chatellet de Paris, furent présents *François Adrien de la Croix*, bourgeois de Paris, en son nom à cause de la communauté de biens qui a été entre luy et deffunte demoiselle *Philippe Marguerite Berger*, son épouse, demeurant à Paris, rue Saint Avoye, paroisse Saint-Nicolas des Champs, d'une part;

Jean François de la Croix, concierge de Son Altesse Sérénissime Mademoiselle de Charolais, en son château d'Atis, et demeurant ordinairement paroisse dudit lieu, étant de présent à Paris;

Sieur.... [en blanc].
au nom et comme fondé de la procuration spécialle à l'effet des présentes de *Jacques François de la Croix*, concierge de Monsieur le Comte de Jarnac, demeurant au château de Jarnac, paroisse Saint-Pierre, ladite procuration passée devant *Hennoyer* et son confrère, notaires royaux en Engoumois, le quatorze du présent mois de may......

Gaspard de la Croix, cuisinier de Madame de Caumartin, demeurant susditte rue Saint-Avoye, paroisse St-Nicolas des Champs,

Digitized by Google

Et *Agathe de la Croix*, garçon marchand mercier, demeurant aussy à Paris, susditte rue Saint-Avoye, pme St-Nicolas des Champs, d'autre part.

Les dits (susnommés) héritiers chacun pour un quart de laditte deffunte Philippe Marguerite Berger, leur mère, à son décès épouse du sieur François Adrien de la Croix, leur père.

(P.-Marguerite était décédée le 16 avril dernier 1756.)

... Ledit Sr La Croix père déclare que la vaisselle d'argent consiste en une écuelle avec son couvercle, en assiettes, deux flambaux, sept cuillères et sept fourchettes, un couteau à manche d'argent, trois timballes, trois gondoles en tasses, un goblet, huit cuillères à caffé, deux étuis et une petite boëte et une bourse de cent jettons, le tout composant la quantité de [blanc] marcs et évalué entre les parties à la somme de.................................. 800₶

Comme aussi déclare que les bijoux consistent en une paire de boucles d'oreilles de diamants, croix de diamants et une bague, le tout évalué entre les parties à une somme de.. 800₶

Plus en une montre d'argent évaluée pareillement entre les parties à une somme de soixante livres, cy....... 60₶

Notes relevées littéralement sur un petit cahier tenu par De La Croix, concierge du château de Jarnac :

« Le 27 aoust 1769, jay entrez aux service de monseigneur le Comte de Jarnac.

— « J'ay presté à Mr L'Espine, par un billiet qu'il ma donnez, quatre cent livre........................ 400₶

— « J'ay presté à monseigneur, pour payer Mr Marchant quant il a party pour Paris...................... 240₶.

— « Le 5 aoust 1771, jay presté à monseigneur mille deux livre que jay enprentez à M. Ranson, don jen paye leinterres.

— « Jay reçut 100₶ pour leinteres de quatre mille livre que j'ai prestes, don l'cinteres étoit échut le 10 xbre 1771, don il recommanse le 10 xbre 1771, recut le 24 février 1772.

Digitized by Google

— « Le 28 juin 1772, jay recut les 100^{tt} deinteres pour six moits qui son echut le 10 juin 1772, don il recommanse le 10 juin de 4 mille livre que j'ay prestez.

— « Le 10 x^{bre} 1772 jay recut les 100^{tt}.

— « Le 10 x^{bre} 1773 j'ay recut les 100^{tt} en deux foy; il recommansa le 10 x^{bre} 1773 et les six moit finiron aux 10 juin 1774.

— « Le 10 x^{bre} 1774 jay reçu les interes et recommance 10 x^{bre} 1774 pour les six moit qui finiron le 10 juin 1775, 100^{tt} (1).

Ce La Croix eut dix enfants ; l'architecte Fr.-Nic. Pineau épousa une de ses filles, Mlle Marguerite de La Croix, le 10 janvier 1785, à Jarnac. Jacques-François de La Croix était qualifié marchand.

***

« Comme fondé de procuration de Monseigneur le Comte de Jarnac, en date du 3 mars 1779, reçu Gaboriau, notaire royal qui en a minute, je reconnais avoir reçu du S^{r} La Croix la somme de quatre livres un sol pour trois années d'arrérages d'un quart de la rente de six chapons due à mondit seigneur par ledit La Croix, en conformité du partage des biens de Bois-Doucet par lui acquis; le surplus desdits arrérages étant dûs aux héritiers de feu Madame la Comtesse de Jarnac ou à ses fermiers. Les dites trois années dues à mondit seigneur échues à la St-Michel 1778 ; dont quittance au château de Jarnac le 4 aoust 1780.

« [Signé :] De Soloniac. »

— « Comme fondé de la procuration de M. Pontier, receveur de la terre de Jarnac, j'ai reçu du sieur Lacroix pareilles rentes que d'autre part, pour sa quatrième partie seulement montant à 27 l. 15 sols 9 deniers pour l'année échue à la St-Michel dernière, dont quittance, à Jarnac, le vingt-six décembre 1782. [Signé :] Guignebert). »

(1) Il y a un feuillet déchiré à la suite. Malgré cette lacune, on peut croire que M. le Comte de Jarnac acquitta sa dette de 4,000 fr. l'année suivante.

Digitized by Google

*
* *

Nomenclature de personnes attachées au service du Comte de Jarnac, ou citées dans ce livre, relevée sur les registres paroissiaux conservés à la mairie de Jarnac :

Bougnot, vicaire de Jarnac, 1780 ;

Pierre *Brunet*, régisseur du marquizat de Bourg, 1780 ;

Messire François *Cauroy*, prêtre, prieur du Prieuré de N.-D. de Montours, protonotaire du St-Siège apostolique, 1773-1785 ;

De Chaufepié, ancien officier au régiment de Jarnac-Dragons, capitaine des chasses ;

Jean-Louis *Chollet*, maitre en chirurgie, 1785 ;

Claude *Dupont*, arpenteur, 1777 ;

Narcisse *Leloir*, intendant du Comte ; il eut pour successeur, dans cette charge, de L'Épine ;

De *L'Épine*, intendant du comte de Jarnac, 1777 ;

Nicolas *Guignebert*, clerc tonsuré, 1785 ;

Fr. de *Lalaye*, , contrôleur des Aides, au département de Jarnac, 1776 ;

Étienne *Libert*, au château de Jarnac, 7 nov. 1778 ;

Pierre *Maugé*, jardinier de Mgr le comte de Jarnac, 1780 ;

Étienne *Rousseau*, mtre en chirurgie à Paris, et ancien chirurgien-major du régiment de Jarnac (il y était en 1780 et y décéda en 1785).

*
* *

« Le douze février mille sept cent soixante dix-sept a été baptisée, par moi vicaire desservant soussigné, Élisabeth-Rosalie, née de la nuit dernière, fille légitime de Mr Claude Dupont, arpenteur, capitaine de la compagnie des chasseurs de cette ville, et de demoiselle Jeanne Lioud ; ont été parrain et marraine, très haut, très puissant et très illustre seigneur Monseigneur Charles-Rosalie de Rohan-Chabot, comte de Jarnac, mestre de camp d'un régiment portant son

Digitized by Google

nom, et dame Madame Élisabeth Smith, comtesse de Jarnac; ont tenu leur place messire Benjamin-Aimé de Chaufepié, et dame Marie-Anne Richard, épouse de Mr de l'Épine, intendant de Mgr le comte de Jarnac; ils ont signé avec nous.

« [Signé :] Richard Lépine; — de Chaufepié; — Dupont; — Gaboriau; — Marie Rousseau des Fontenelles; — L'Epine; — Marie Gaboriau; — Gaboriau Roux; Arnou; Dutillet, prêtre, desservant de Jarnac. »

(Registre de la paroisse St-Pierre de Jarnac).

* * *

Notre excellent confrère, M. Philippe Delamain, a publié l'intéressant *Inventaire des meubles du château de Jarnac* dressé le 29 novembre 1762 et jours suivants (Niort, Clouzot, 1900, pet. in-4°). Il n'a été tiré qu'un petit nombre d'exemplaires de ce document. Dans sa notice historique, M. Delamain a donné des renseignements précieux et fort exacts; il y relève très courtoisement une erreur : le comte de Jarnac émigré servit dans l'armée de Condé. Je l'ignorais, ne connaissant pas la « *Notice sur la Maison de Chabot*, écrite par un membre de cette illustre famille ». Ce qui me console, c'est que mon honorable confrère, M. Philippe Delamain, avec une courtoisie dont je lui sais le meilleur gré, ajoute : « le portrait que trace (du comte de Jarnac) M. Biais peut être considéré comme ressemblant ». Je ne connaissais pas la *Notice* précitée, mais M. Delamain avait évidemment oublié le baptistaire ci-dessus, quand il écrivait : « la comtesse Élisabeth a servi de marraine seulement à des *Protestants* ».

M. Delamain dit aussi que la vue du château de Jarnac qui accompagne son *Inventaire*, (vue que la

Digitized by Google

bonne grâce de M. Hine m'a permis antérieurement de publier,) est d'après un tableau peint à l'huile par le comte de Jarnac qui nous occupe ici. Je ne partage pas, sur ce point, l'avis de notre excellent confrère. On sait que Charles-Rosalie de Rohan-Chabot dessinait agréablement ; je possède aussi plusieurs de ses dessins (à la plume, aux crayons) ; mais l'on ne connait pas, que je sache du moins, une seule peinture signée de son nom. Or, les éléments de comparaison manquant, il paraît prudent de ne pas insister sur cette attribution.



Digitized by Google

ERRATA ET ADDENDA

Page cvii nº 1 *au lieu de :* procè... séauce, *lisez :* procès... séance.
Page 57, ligne 19, *au lieu de :* apprentis, *lisez :* appentis.
Page 269, ligne 39, *au lieu de :* Nous nous sommes bornés, *lisez :* Nous nous sommes borné.

Au sujet des mémoires insérés au présent volume, voir les communications antérieures dans notre *Bulletin :*

1º — *Sur les « Livres de raison » des Gilbert des Héris :*

M. l'abbé Legrand : — 1898, p. xxxiii et lxxiv ; 1899, p. xlvi.

2º — *Sur l'Histoire de l'Imprimerie à Angoulême :*

M. Delisle : — 1879, p. lxxix, lxxxiii ; 1880, p. xl, Premières impressions à Angoulême.

M. P. de Fleury : — 1880, p. xli et xlviii : Fragments du XVᵉ siècle; — 1883, p. xxii : O. de Minières ; — 1883, p. xxxvii-xxxviii : P. Alain (1531), Rezé et Puinesge (1719); — 1891, p. cxxvii : Titres du XVᵉ siècle; — 1893, p. lxiv : Imprimerie à Angoulême en 1523; — 1897, p. c : O. de Minières ; — 1898, p. lxxiv : Anciens imprimeurs.

— M. E. Biais : — 1864, p. lii ; — 1865, p. xxxvi : Chanson ; — 1880, p. lviii : H. Le Paige (1629); — 1883, p. xliii : Cartes; — 1884, p. xxv-xxvi : Documents ; — 1886, p. xxvi ; 1894, p. 99-104 ; 1897, p. c : Filagrammes ; — 1891, cxxvi : Imprimeur-juré ; — 1897, p. xcvii : Notes.

— M. A. Richard : — 1893. p. liii : Livre imprimé à Angoulême (?).

3º — *Sur le « Safran » et Élie Vinet :*

— M. E. Biais : — 1880, p. xliii ; 1894, p. 83-97 ; 1897, p. lviii.

— M. J.-M. de la Martinière : — 1900, p. clxxi.

4º — *Sur le Château et les Comtes de Jarnac :*

— M. E. Senemaud : — 1861, p. 61 : Louis de Chabot.

— M. Marvaud : — 2ᵉ s. t. II (1870), passim, et vol. II, p. 447 : Cognac et l'arrondissement.

— M. E. Biais : — 1883, p. xxvi et 151-216 : Le Comte et son château au XVIIIᵉ siècle ; — 1882, p. xliv : Plan ; — 1891, p. cxiii : Contrat ; — 1886, xxxvi ; 1889, p. 315-386 ; 1890, p. lviii ; 1894, p. lxxxvi : Inventaires ; — 1892, p. xxxix : Livre de recettes ; — 1900, p. cxvii : Rectifications.

— M. Ph. Delamain : — 1891, p. cxliii ; et 1900, p. cxvii : Inventaire de 1761.

Digitized by Google

Digitized by Google

TABLE DES MATIÈRES

I. — ÉTAT DE LA SOCIÉTÉ AU 31 DÉCEMBRE 1900.

II. — PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES.

Digitized by Google

Digitized by Google

Pages

Digitized by Google

Digitized by Google

III. — CHRONIQUE BIBLIOGRAPHIQUE DE L'ANGOUMOIS

PAR MM. JULES MACHET DE LA MARTINIÈRE ET DANIEL TOUZAUD.

Digitized by Google

Digitized by Google

FIN DE LA TABLE.

Digitized by Google

Digitized by Google

PRIX DES PUBLICATIONS

DE LA

SOCIÉTÉ ARCHÉOLOGIQUE ET HISTORIQUE

DE LA CHARENTE

Première Série.

Tome Ier (1845). — 1er et 2e trimestres, *épuisés*. — 3e et 4e trimestres. 2 f. »
Tome II (1846). — 1er semestre, 2 fr. — 2e semestre................ 2 »
Tome III (1847-48-49). — 1 vol., *épuisé*.
Tome IV (1850). — 1er semestre, 3 fr. — 2e semestre.................. 3 »
Tome V (1851-52). — 1 livraison.. 3 »

Deuxième Série.

Tome Ier (1855-56). — 1 vol., *épuisé*.
Tome II (1856-57-58), (Histoire de Cognac). — 2 vol. chacun .... 5 »

Troisième Série.

Tome Ier (1859). — 1er, 2e, 3e et 4e trimestres *épuisés*.
Tome II (1860). — 1er trimestre, *épuisé*. — 2e trimestre, 1 fr. — 3e et 4e trimestres *épuisés*.
Tome III (1861). — 1 vol.. 6 »
Tome IV (1862). — 1er trimestre, *épuisé*. — 2e, 3e et 4e trimestres.. 2 50

Quatrième Série.

Tome Ier (1863). — 1 vol. *épuisé*.
Tome II (1864). — 1 vol... 5 »
Tome III (1865). — 1 vol.. 8 »
Tome IV (1866). — 1 vol.. 8 »
Tome V (1867). — 1 vol... 10 »
Tome VI (1868-69, 1re partie). — 1 vol...................................... 10 »
Tome VI (1868-69, 2e partie). — 1 vol....................................... 10 »
Tome VII (1870). — 1 vol... 10 »
Tome VIII (1871-72). — 1 vol.. 8 »
Tome IX (1873-74). — 1 vol.. 8 »
Tome X (1875). — 1 vol... 8 »
Tome XI (1876). — 1 vol. avec album de 11 planches. (Théâtre des Bouchauds.).. 10 »

Cinquième Série.

Tome Ier (1877). — 1 vol. *épuisé*.
Tome II (1878-79). — 1 vol... 10 »
Tome III (1880). — 1 vol.. 10 »
Tome IV (1881). — 1 vol.. 10 »
Tome V (1882). — 1 vol... 8 »
Tome VI (1883). — 1 vol.. 10 »
Tome VII (1884-1885). — 1 vol.. 10 »
Tome VIII (1886). — 1 vol.. 10 »
Tome IX (1887). — 1 vol.. 10 »
Tome X (1888). — 1 vol... 10 »
Tome XI (1889). — 1 vol.. 10 »

Voir la suite au dos de la couverture

Digitized by Google

Digitized by Google

MA.
1Peat

Digitized by Google

PRIX DES PUBLICATIONS

DE

LA SOCIÉTÉ ARCHÉOLOGIQUE ET HISTORIQUE

DE LA CHARENTE

I.

MÉMOIRES ET BULLETINS.

Sixième Série.

Tome Ier (1890-1891). — 1 vol. avec atlas comprenant 26 planches en chromo-lithographie (Fouilles d'Herpes)........ 18 f. »
Tome II (1892). — 1 vol........ 10 »
Tome III (1893). — 1 vol........ 10 »
Tome IV (1894). — 1 vol. avec 24 pl. (Cachette de Vénat)........ 15 »
Tome V (1895). — 1 vol........ 10 »
Tome VI (1896). — 1 vol........ 10 »
Tome VII (1897). — 1 vol. avec album comprenant 12 planches en phototypie (Trésor liturgique de Cherves)........ 20 »
Tome VIII (1898). — 1 vol........ 10 »
Tome IX (1899). — 1 vol........ 12 »
Tome X (1900). — 1 vol........ 12 »

II.

PUBLICATIONS DIVERSES.

LE TRÉSOR DES PIÈCES ANGOUMOISINES INÉDITES OU RARES.

Tome Ier (1863). —Tome II (1866). — 2 vol. chacun........ 20 »

DOCUMENTS HISTORIQUES SUR L'ANGOUMOIS.

Tome Ier (1864). — 1 vol........ 25 »
Rerum Engolismensium scriptores (1er fascicule), *épuisé.*

Cartulaire de l'abbaye de Baignes. — 1 vol. in-4°, *épuisé.*
Histoire de la Chapelle des Bezines — 1 vol. in-8°........ 2 »
Catalogue du Musée archéologique. — 1 vol. in-8°........ 0 75
Fouilles d'Herpes, notices et 26 planches. — 1 vol. in-4°........ 15 »
Cachette d'objets en bronze découverte à Vénat, rapports et planches. — 1 vol. in-8°........ 15 »
Trésor liturgique de Cherves. — 1 vol. in-4°, comprenant 12 planches en phototypie hors texte........ 20 »
Cartulaire de l'église d'Angoulême. — 1 vol. in-8°........ 8 »

Voir à la fin du volume le prix des publications antérieures de la Société.

Angoulême, Imprimerie G. Chasseignac.

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

THE NEW YORK PUBLIC LIBRARY
REFERENCE DEPARTMENT

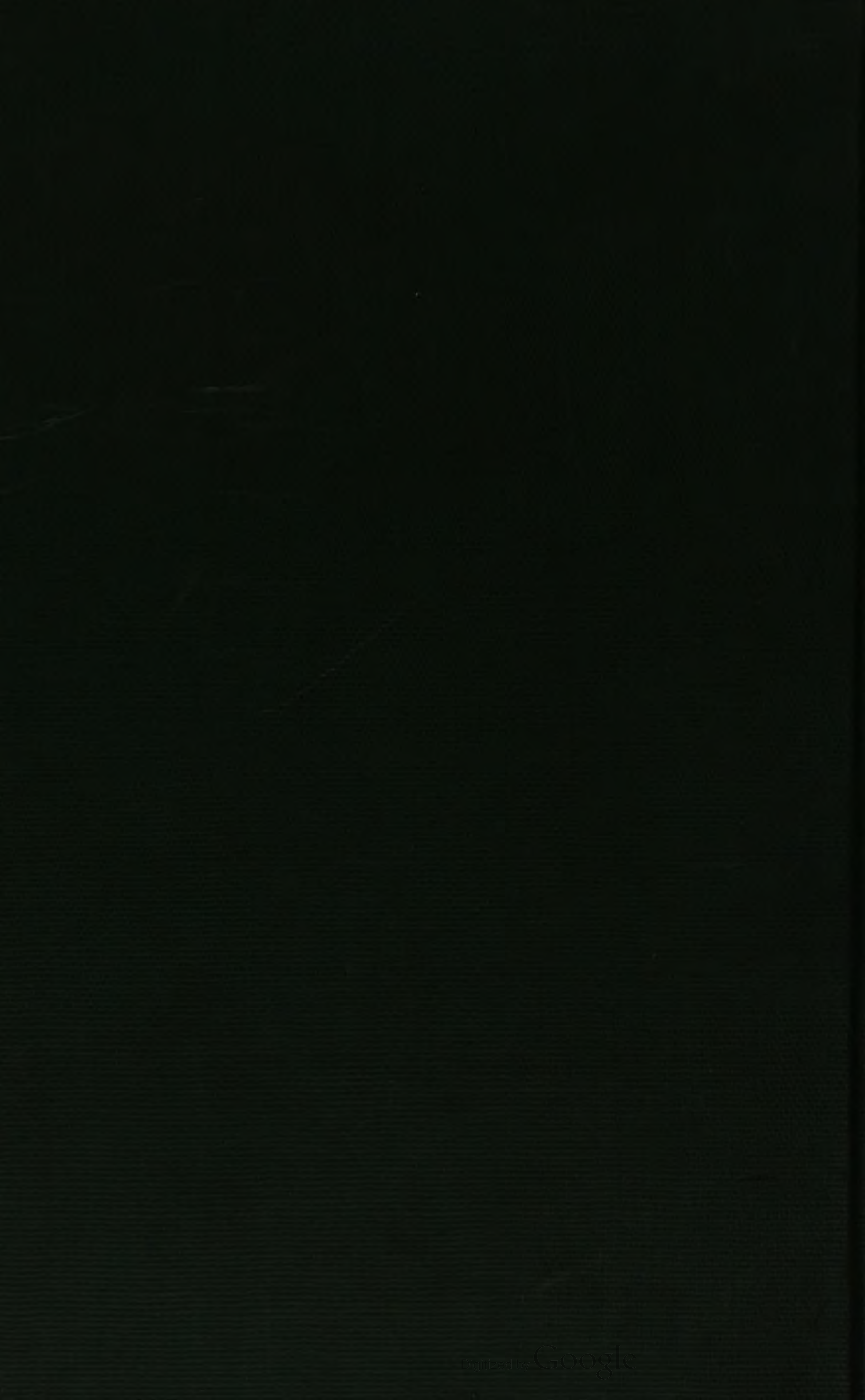
This book is under no circumstances to be taken from the Building

form 410

Digitized by Google

B'D FEB 10 1916





Digitized by Google